

Reproductions de la couverture :
la déesse KUBABA de Vladimir Tchernychev
Archéologie 2 de Jean-Michel Lartigaud

Directeur de publication : Michel Mazoyer
Directeur scientifique : Jorge Pérez Rey

Comité de rédaction

Trésorière : Christine Gaulme
Colloques : Jesús Martínez Dorronsorro
Relations publiques : Annie Tchernychev
Directrice du Comité de lecture : Annick Touchard

Comité scientifique
Sydney Aufrère, Pierre Bordreuil, Nathalie Bosson, Dominique Briquel,
Gérard Capdeville, René Lebrun, Michel Mazoyer, Dennis Pardee,
Nicolas Richer

Ingénieur informatique
Patrick Habersack (macpaddy@chello.fr)

Avec la collaboration artistique de Jean-Michel Lartigaud,
et de Vladimir Tchernychev

Ce volume a été imprimé par

© Association KUBABA, Paris

© L'Harmattan, 2007
5-7, rue de l'Ecole polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-04392-3
EAN : 9782296043923

Collection KUBABA
Série Antiquité XII

Jacques FREU et Michel MAZOYER

LES DÉBUTS DU NOUVEL EMPIRE HITTITE

Les Hittites et leur histoire

**

Research Assistant/Doctor's Fellow
The Oriental Institute
The University of Chicago

Association KUBABA, Université de Paris I,
Panthéon – Sorbonne,
12 Place du Panthéon 75231 Paris CEDEX 05

L'Harmattan

Bibliothèque Kubaba (sélection)
<http://kubaba.univ-paris1.fr/>

Cahiers Kubaba

Barbares et civilisés dans l'Antiquité

Monstres et Monstruosités

Histoires de monstres à l'époque moderne et contemporaine

Collection Kubaba

Série Antiquité

Histoire politique d'Ugarit, Jacques Freu

L'Aphrodite iranienne, Eric Pirart

Des origines à la fin de l'Ancien Royaume Hittite. Les Hittites et leur histoire (vol. 1), Jacques Freu et Michel Mazoyer. En collaboration avec Isabelle Klock-Fontanille

Série Monde moderne, Monde contemporain

L'enseignement de l'Histoire en Russie, Annie Tchernychev

Le Lys, Poème marial islandais, Eysteinn Ásgrímsson, présentation et traduction de Patrick Guelpa

Série Grammaire et linguistique

A l'origine du signe : le latin signum, Stéphane Dorothée

Série Actes

Alchimies, Occident-Orient, éd. Claire Kappler et Suzanne Thiolier-Méjean, Actes du Colloque tenu en Sorbonne les 13, 14 et 15 décembre 2001, Publiés avec le concours de l'UMR 8092 (CNRS-Paris-Sorbonne)

L'homme et la nature. Histoire d'une colonisation. Actes du colloque international de Paris, décembre 2004.

Série Eclectique

Sueurs ocre, Elie Lobermann

Il faut reconstruire Carthage, Patrick Voisin

JACQUES FREU
L'AFFIRMATION DU NOUVEL EMPIRE HITTITE
 (c.1465-1319 av. J.C.)

Sommaire	pages
Introduction	13
1) L'Orient ancien et le royaume hittite au XV^{ème} siècle avant notre ère	13
2) Le problème des rois Tuthaliya (I/II) et Hattušili (II)	18
a) Le traité Muršili II- Talmi-Tešup d'Alep	20
b) Le prologue des annales de Tuthaliya II (CTH 142.1)	21
c) Le rituel de contre-magie (CTH 449)	22
d) Le traité Šunaššura	23
e) Les synchronismes	25
f) Le « cruciform seal »	27
g) Le conquérant d'Alep et le conquérant de l'Aššuwa	29
h) Les listes d'offrandes	30
Chapitre I. Les règnes de Tuthaliya I (c.1465-1440 av.J.C.) et Hattušili II (c.1440-1425 av.J.C.)	33
1) L'avènement et les débuts du règne du roi Tuthaliya I	33
a) KBo XVI 24+25 (CTH 251)	34
b) KUB XXXIV 40 (CTH 271 A.1)	36
c) La destinée des princes Hīmuili et Kantuzzili	37
d) Le fragment annalistique KUB XXIII 16 (CTH 211.6)	41
2) Tuthaliya I, Hattušili II, Thutmosis III et les Hourrites	46
a) L'offensive hittite et le traité avec Šunaššura I	46
b) Le traité dit de Kuruštama	51

c) Le traité de Tunip (CTH 135)	53
d) La destruction d'Alep et la « diplomatie » de Hattušili II	56
3) La situation intérieure et les problèmes de succession	60
a) Les « protocoles de succession » (CTH 271) et « l'instruction aux officiers » (CTH 254)	60
b) La reine Katteshapi (?) et la succession au trône	64
4) Hattušili II (c.1440-1425 av.J.C.)	68
Chapitre II. Le règne de Tuthaliya II (c.1425-1390 av.J.C.)	75
1) Les débuts du règne et les premières campagnes	75
2) Les deux campagnes d'Aššuwa	79
3) La lutte contre les Gasgas et les Hourrites	85
4) Le ralliement du Kizzuwatna et le traité Šunaššura	87
5) Les problèmes internes : les reines Nikalmati et Ziplantawiya	96
6) L'édit de réforme (CTH 258) et le « instructions militaires » (CTH 259)	99
7) La fin du règne et la corégence avec Arnuwanda I	102
a) La succession et « l'adoption » d'Arnuwanda	102
b) Le destin du Kizzuwatna	103
c) La guerre contre l'Arzawa et le retour dans l'Ouest	104
8) Les débuts de Madduwatta et les gens du pays d'Aḫḫiya	106
Chapitre III. Le règne personnel d'Arnuwanda I (c.1390-1370 av.J.C.)	117
1) Arnuwanda et la reine Ašmunikal	117
2) Les rébellions dans l'Ouest et l'Est : Madduwatta et Mita de Paḫḫuwa	120
3) Les Hourrites et le traité d'Ismerik	126

4) Ḫuḫazalma et le traité avec Ura	132
5) L'invasion des Gasgas et la prière d'Arnuwanda et Ašmunikal	135
6) L'œuvre administrative du roi Arnuwanda	144
7) La famille royale et la succession d'Arnuwanda I	148
Chapitre IV. Le règne de Tuthaliya III (c.1370-1350)	159
1) Le roi Tuthaliya III et la reine Taduḫepa (Šatanduḫepa)	159
2) Mašat Höyük/Tapikka, Ortaköy/Šapinuwa et Kuṣaklı/Šarišša	162
3) L'administration centrale et provinciale d'après les textes de Mašat Höyük, Ortaköy et Kuṣaklı	165
4) Les relations avec les Gasgas	180
5) La dite « invasion concentrique » et la crise politique	189
6) Le redressement : Šuppiluliuma associé au pouvoir	202
Chapitre V. Le règne de Šuppiluliuma (c.1350-1319)	209
1) Les débuts du règne : les reines Taduḫepa et Ḫenti	209
2) L'Arzawa, le Ḫayaša et la pacification du royaume	212
a) L'Arzawa	212
b) Le Ḫayaša	216
3) Les premières offensives en Išuwa et en Syrie	218
a) EA 17 et l'Išuwa	218
b) Le raid syrien, le Nuḫašše, Qatna, EA 75 et EA 45	219
4) La « guerre syrienne d'un an »	231
a) Le « concert des puissances »	231
b) L'alliance avec Artatama et la reconquête de l'Išuwa	235
c) La chevauchée à travers le Mitanni	238
d) La conquête de la Syrie septentrionale	239
e) Le pays de Nuḫašše, Qadeš	242

5) De la guerre d'un an à la guerre de six ans (c.1340-1325 av.J.C.)	247
a) La chronologie	247
b) Les Hittites en Syrie (c.1340-1330 av.J.C.)	248
c) L'alliance kassite et la reine Tawananna	257
d) Le ralliement d'Aziru et de Niqmaddu III d'Ugarit à Šuppiluliuma c.1330 av.J.C.)	258
e) Les accords Šuppiluliuma-Niqmaddu d'Ugarit	262
f) Le Nuḫašše et le traité avec Tette le <i>ḫabiru</i>	268
g) Les campagnes en pays gasga (1327-1326)	269
6) La guerre hourrite de six ans et l'appel de la reine d'Égypte (c.1325-1324 av.J.C.)	271
a) Le Mitanni après la guerre d'un an et la fin de Tušratta	271
b) La guerre hourrite et l'appel de la reine d'Égypte	273
c) Les « apanages » de Karkemiš et d'Alep	275
d) Les pourparlers avec la reine	276
e) La guerre égypto-hittite	285
7) La conquête du Mitanni et les traités avec Šattiwaza	287
a) La conquête des pays hourrites	287
b) Les traités Šuppiluliuma-Šattiwaza	289
8) La lutte contre les Gasgas et la mort de Šuppiluliuma	295
9) Le bilan du règne	298
Conclusion	303
Chronologie	311

Introduction

1) L'Orient ancien et le royaume hittite au XV^{ème} siècle avant notre ère

Les royaumes et les cités de l'Orient ancien ont connu, de l'Égypte à la Mésopotamie, une période de profond déclin après la glorieuse époque du Bronze Moyen (XII^{ème} dynastie égyptienne, royaumes de Yamḥad (Alep), de Mari et de Haute-Mésopotamie, comptoirs commerciaux assyriens de Cappadoce, première dynastie de Babylone, etc.), déclin qui a peut-être été provoqué par des facteurs internes mais qui a sûrement été aggravé par l'apparition sur la scène orientale de nouveaux acteurs, d'origine proche ou lointaine, étrangers au monde des vieilles civilisations.

L'Égypte a été occupée vers le milieu du XVII^{ème} siècle av.J.C. par des Sémites occidentaux, originaires de Canaan en majorité, les Hyksos, qui y ont fondé la XV^{ème} dynastie. Combattus par les princes thébains ils ont été chassés du Delta par le fondateur du « Nouvel Empire », Amosis, vers 1540 av.J.C.¹ Ce dernier et ses successeurs de la XVIII^{ème} dynastie ont étendu leur influence ou leur emprise sur le pays de Canaan et le pharaon Thutmosis I a, le premier, lancé un raid en profondeur, --resté sans lendemain immédiat--, jusqu'à l'Euphrate et au-delà vers 1500 av. J.C.²

En Syrie l'action des rois hittites, Ḫattušili I et Muršili I, a ruiné le royaume de Yamḥad qui avait assuré la stabilité et la prospérité de la région pendant plus d'un siècle et entraîné la dévastation de sa vieille métropole, Ḫalab (Alep), au début du XVI^{ème} siècle avant notre ère.

¹ Vandersleyen, *l'Égypte et la vallée du Nil II*, 1995, 163-178.

² Klengel, *Syria 3000 to 300 B.C.*, Berlin, 1992, 90-91 ; Freu, *Histoire du Mitanni*, col.Kubaba, Paris, 2003, 38-39 ; Vandersleyen, *ibid.*, pp.260-261 dénie que les pharaons de cette époque aient jamais atteint et franchi l'Euphrate !

En Mésopotamie les successeurs de Hammurabi ont perdu une grande partie du terrain conquis par leur grand ancêtre. Le raid du Grand Roi hittite, Muršili I (1595 av. J.C. ou c.1580 dans le cadre de la dite « chronologie moyenne »³) a mis fin à la première dynastie de Babylone et une lignée de rois kassites, issue d'une population « barbare » descendue très probablement des montagnes du Zagros vers le milieu du XVIII^{ème} siècle avant notre ère, s'est installée dans la vieille capitale, sans doute vers 1570 av.J.C. (en chronologie moyenne). La « troisième dynastie kassite de Babylone » a entrepris de réunifier la Basse-Mésopotamie, devenue le royaume de Karduniaš, et d'y favoriser la renaissance de la vieille culture suméro-akkadienne⁴. Elle sera une alliée des rois hittites et entretiendra des relations cordiales avec la cour des pharaons. Sur les côtes occidentales de l'Asie mineure et dans les îles voisines les Crétois minoens ont été remplacés par des nouveaux venus, les Grecs mycéniens, que les rois hittites désigneront comme les « hommes du pays d'Aḫḫiya(wa) ». A Milet (certainement la Milawanda/Milawatta hittite) les « gens d'Aḫḫiya(wa) » ont imposé leur domination vers 1430 av. J.C., au cours de l'Helladique Récent IIB. Cette nouvelle menace obligera les rois de Ḫatti à intervenir dans l'Ouest lointain,

³ Les tentatives pour abaisser d'un siècle le cadre chronologique sont incompatibles avec les données des textes hittites ; chronologie « ultra-basse » in Gasche et alii, *Dating the Fall of Babylon. A Reappraisal of Second Millenium Chronology*, Ghent/Chicago, 1998 ; articles d'Akkadica 119/120, 2000 ; contra Beckman, *Akkadica* 119/120, 19-32 ; Michel, « Nouvelles données pour la chronologie du II^e millénaire », *NABU* 2002, n°20, pp.17-18 ; la chronologie haute est brillamment défendue par Eder, *AoF* 31, 2004, 191-236 ; cf. B.Dinçol, « Über die Probleme der absoluten Datierung der Herrschaftsperioden der hethitischen Könige », *BYZAS* 4, 2006, 19-32.

⁴ Brinkman, *Materials and Studies for Kassite History (MSKH)*, Chicago, 1976, passim.

d'abord par des entreprises guerrières puis surtout par des moyens diplomatiques⁵.

Au nord du Ḫatti les raids des montagnards des régions pontiques, les Gasgas, ont pris une ampleur nouvelle à la fin du XVI^{ème} et au début du XV^{ème} siècle avant notre ère. Leurs méfaits imposeront aux souverains hittites une lutte de tous les instants au cours du Nouvel Empire⁶.

Mais la grande nouveauté apparue au cours des « âges obscurs » du monde oriental a été la formation d'un nouvel état en Haute-Mésopotamie, le royaume de Mitanni/Ḫurri, dit ensuite Ḫanigalbat (pays de Naḫarina pour les Egyptiens), dont tous les souverains sans exception porteront pendant trois siècles (c.1560-1260 av.J.C.) des noms védiques explicables par le sanscrit (avec parfois un second nom hurrite)⁷. Une nouvelle et forte poussée de populations hurrites, de langue

⁵ Sommer, *Die Aḫḫijavā-Urkunden (AU)*, München, 1932, passim ; Freu, *Hittites et Achéens, LAMA* 11, 1990 ; « Les relations entre Troie et le monde hittite », in Isebaert, Lebrun (éd.) *Quaestiones Homericae*, Louvain 1998, 95-118 ; de Martino, *L'Anatolia occidentale nel Medio Regno Ittita, Eothen* 5, Firenze, 1996.

⁶ von Schuler, *Die Kaškaer*, Berlin, 1965 ; Klinger, « Die hethitisch-kaškäische Geschichte zum Beginn der Grossreich », *Anatolia Antica/Eothen* 11, 2002, 437-451 ; Freu, « Les 'barbares' Gasgas et le royaume hittite », in *Barbares et Civilisés dans l'Antiquité, Cahiers Kubaba VII*, Paris, 2005, 61-99, pp.63-66 et passim.

⁷ O'Callaghan, *Aram Naharaim, AnOr* 36, Roma, 1948 ; Dumont apud O'Callaghan, « Indo-Aryan Names », 56-63 et 149-153 ; Kammenhuber, *Die Arier im Vorderen Orient*, Heidelberg, 1968 ; Astour, *RHA* 36, 1978, 1-22 ; Wilhelm, *Grundzüge der Geschichte und Kultur der Hurriter*, 1982 ; *The Hurrians*, Warminster, 1990 ; Klinger, « Überlegungen zu den Anfängen des Mitanni-Staates », *Xenia* 21, 1988, 27-42 ; Freu, « Les dieux des Aryas occidentaux dans les textes cunéiformes », *Nomina Rerum, Fs J.Manessy-Guitton, LAMA* 13, 1994, 209-227 ; *Histoire du Mitanni*, Paris, 2003 ; Kühne, « Imperial Mittani : an attempt at historical reconstruction », *SCCNH* 10, 1999, 203-221 ; de Martino, « Il regno hurrita di Mitanni : Profilo storico politico », *PdP* 55, 2000, 58-102.

« caucasienne », entre les hautes vallées du Tigre et de l'Euphrate, -- où elles étaient implantées depuis longtemps--, ainsi qu'en Syrie, explique en grande partie la nouvelle situation qui a prévalu durablement après la fin des « Völkerwanderungen ». Mais ce sont des éléments, sans doute peu nombreux, issus d'Asie centrale, des Indo-Aryas, dont l'élite était constituée de spécialistes des chars de guerre légers, les *maryannu* (du sanscrit *marya*, « jeune guerrier, héros »), qui ont unifié les principautés et les petits royaumes hourrites et « amorrites » de la région et fondé le grand royaume de Mitanni. Les Egyptiens l'ont en général désigné sous le nom de « pays de Naḥarina » mais ont été cependant les premiers à mentionner le « pays ennemi de *Mtjn* »⁸. Le fondateur du nouveau royaume, « Šutarna, fils de Kirta » est connu par un seul document, le sceau dynastique gravé à son nom qui a été utilisé par ses descendants⁹. Il est probable qu'il a vécu vers le milieu du XVI^{ème} siècle av.J.C. et a été le contemporain du premier personnage ayant un nom védique connu par un texte hittite, Piriyašuma, « roi de Kanithi », -- le toponyme est un hapax --, mentionné dans un passage mutilé du traité conclu entre le Grand Roi hittite Télipinu et le « Grand Roi » de Kizzuwatna, Išputaḫšu, vers cette même époque¹⁰.

Le Kizzuwatna (Cilicie plane et régions voisines) devenu indépendant du Ḫatti a vu rapidement des rois aux noms hourrites ou indo-aryas succéder au fondateur anatolien du royaume¹¹. De même, en Syrie et au nord de Canaan des princes « aryens » se sont installés à Alep, Qadeš, Damas et au-delà alors que les influences hourrites devenaient prégnantes à Alep, Alalaḫ, Qaṭna et même Ugarit¹².

⁸ Brunner, *MIO* 4, 1956, 191-195 ; Klinger, *Xenia* 21, 1988, 28-29 (texte de « l'astronome » Amenhemat).

⁹ Collon, *The Seal Impressions of Alalakh*, *AOAT* 27, 1975, n°230 p.172 ; Stein, *ZA* 79, 1989, fig.2 pp.40-41.

¹⁰ *RGTC* 6, 170-171 ; Freu, *Histoire du Mitanni*, Paris, 2003, 33-34.

¹¹ Landsberger, « Assyrische Königsliste und 'Dunkles Zeitalter' », *JCS* 8, 1954, 31-45 ; Freu, *Varia Anatolica* 13, 2001, 15-17.

¹² Cf. Richter, *UF* 34, 2002, 603-618 ; *MDOG* 135, 2003, 167-188.

Le royaume hittite a souffert de l'apparition, à l'est de l'Euphrate de ce nouvel adversaire potentiel. Alors que Ḫattušili I et Muršili I avaient pu trouver des alliés dans leur lutte contre Alep et les Hourrites parmi les princes qui se disputaient la région, leurs successeurs ont dû faire face à un puissant royaume unifié. Son premier souverain dont le règne soit documenté, Barattarna I (c.1510-1480 av.J.C.) a su attirer dans son camp le roi d'Alalaḫ, Idrimi, fils d'un roi d'Alep qui avait été probablement la victime du souverain hourrite, puis le roi de Kizzuwatna, Pilliya, resté l'allié du Ḫatti jusqu'au début du règne du roi hittite Zidanza (c.1500-1480 av.J.C.)¹³. Son action avait débuté, selon toute apparence, en fomentant un sanglant coup d'état à Alep dont la victime avait été le roi Ilmilimma, le père d'Idrimi. Il répondait sans doute ainsi au raid que le premier Thutmosis avait mené jusqu'à l'Euphrate. Son successeur, Šauštatar I (c.1480-1460), a maintenu sa suzeraineté sur une vaste zone s'étendant du Kizzuwatna dont le roi, Šunaššura I, est demeuré son vassal, et de la Syrie du nord, où le fils d'Idrimi, Niqmepa (c.1470-1450), régnait à Alalaḫ, jusqu'à la vallée du moyen Euphrate (le Ḫana).

Les derniers rois de la lignée de Labarna ont dû faire face à cette nouvelle menace. Il est probable que c'est Barattarna I qui a encouragé Idrimi à lancer une opération de pillage contre sept villes hittites et à s'allier au roi de Kizzuwatna, Pilliya. Le Kizzuwatna s'est alors avancé jusqu'à l'Euphrate, étendant son emprise sur des cités qui appartenaient au Ḫatti sous le règne de Télipinu (Lawazantiya, Urušša)¹⁴.

Il est possible que Šauštatar I ait été confronté à la fin de son règne au jeune roi de Ḫatti, Tuḫaliya I. Son successeur a dû faire face à cet adversaire et au pharaon Thutmosis III, libéré de la tutelle de la reine Hatshepsut en l'an XXII de son règne

¹³ Wiseman, *The Alalakh Tablets*, London 1953, 31-32 (AIT 3) ; Beal, « The History of Kizzuwatna and the Date of the Šunaššura Treaty », *JCS* 55, 1986, 424-445, pp.428-431 ; de Martino, *PdP* 55, 2000, 78 ; Freu, *Histoire du Mitanni*, col. Kubaba, 2003, 40-41.

¹⁴ Goetze, *Kizzuwatna and the Problem of Hittite Geography*, New Haven, 1940, 41-48.

(1458 av.J.C.). Le long siège de Megiddo a été la première étape de sa marche à l'Euphrate. Les Egyptiens ont franchi victorieusement le grand fleuve en l'an XXXIII (1447 av.J.C.) et pénétré en Naḥarina. Mais il est certain que leurs incursions au nord de Qadeš ont été avant tout des opérations de prestige et des raids de pillage et qu'ils ont laissé au roi hittite, avec lequel ils ont conclu un accord d'entraide et de bon voisinage, la possibilité d'intervenir et d'imposer des traités de vassalité aux princes de la région. L'action offensive de Tuthaliya I semble d'ailleurs avoir précédé de quelques années l'avance en profondeur du pharaon. De son côté le roi de Mitanni est intervenu dans la guerre civile qui a opposé à Ḫattuša les clans engagés dans la lutte pour le pouvoir après le meurtre du roi Muwatalli I (c.1465 av.J.C.). Le soutien qu'il a apporté à Muwa, le GAL.MEŠEDI (chef de la garde) de Muwatalli I, a marqué le début d'une longue querelle qui ne prendra fin qu'avec la victoire de Šuppiluliuma, la conquête du Mitanni et l'installation par ce dernier sur le trône hurrite du fils de son ancien adversaire, Tušratta, devenu son gendre, Šattiwaza (c.1325-1320 av. J.C.)

2) Le problème des rois Tuthaliya (I/II) et Ḫattušili (II)

La reconnaissance du fait que l'avènement du Grand Roi « Tuthaliya, fils de Kantuzzili » marquait un tournant dans l'histoire du royaume hittite n'a pas permis d'aboutir à un consensus en ce qui concerne la question des ancêtres de Šuppiluliuma et le nombre des souverains ayant accédé au trône entre le fondateur de la dynastie et ce dernier. Un seul problème a été résolu par la publication de la bulle Bo 99/69. Elle a prouvé sans équivoque que le premier roi Tuthaliya, successeur de « l'usurpateur » Muwatalli I, n'était pas le fils du roi Ḫuzziya III ou le petit-fils par son père de Zidanza (Zidanta II), comme admis par de nombreux spécialistes. J.Klinger expliquait cette filiation supposée en se référant au traité conclu avec Šunaššura de Kizzuwatna (CTH 41) qu'il attribuait à Tuthaliya I/II, confondant comme la plupart des hittitologues les deux premiers rois de ce nom : « Die Generationenfolge Zidanza II.= Grossvater Tuthalijas I. ergibt sich als Konsequenz der Einordnung des Šunaššura-

Vertrages »¹⁵. Pour lui la continuité dynastique en Ḫatti ne faisait pas de doute : « mit Tuthalija I. keine 'neue Dynastie' an die Macht kam. Muwatalli hätte dementsprechend keinen radikalen Bruch ausgelöst, sondern stellte als König lediglich ein Intermezzo in der mittelheth. Geschichte dar. »¹⁶

Bien que des objections aient été faites rapidement à cette présentation des faits, elle conserve toute sa pertinence aux yeux de la majorité des auteurs¹⁷. Les deux grands ouvrages consacrés à l'histoire hittite publiés au cours des dernières années restent fidèles à l'idée qu'un seul Grand Roi hittite, Tuthaliya I (=I/II), époux de la reine Nikalmati, avait occupé le trône entre les rois Muwatalli I et Arnuwanda I et que Ḫattušili II devait être considéré comme un personnage problématique ou même inexistant¹⁸.

¹⁵ Klinger, « Synchronismen in der Epoche vor Šuppiluliuma I. », *StMed* 9, 1995, 235-248, table et n.10 p.248.

¹⁶ Klinger, « Das Corpus der Mašat-Briefe », *ZA* 85, 1995, n.81 pp.95-96 ; de même Beal, « The History of Kizzuwatna and the Date of the Sunassura Treaty », *OR* 55, 1986, 442-444 ; « The Hurrian Dynasty and the Double Names of Hittite Kings », *Eothen* 11, *Anatolia Antica, Mém.F. Imparati*, 2002, 55-70, pp.59-61.

¹⁷ Košak, *The Rulers of the Early Hittite Empire*, *Tel Aviv* 7, 1980, 163-168 ; Freu, *StMed* 9, 1995, 133-148 ; *Heth* 13, 1996, 17-38 ; Carruba, *III ICH Çorum*, 1998, 87-107 ; *AoF* 32, 2005, 246-271 ; contra de Martino, *Eothen* 4, 1991, 5-21 ; Houwink ten Cate, « An alternative Date for the Sunassuras Treaty (KBo I 5) », *AoF* 25, 1998, 34-53 ; Pecchioli Daddi, « A 'New' Instruction from Arnuwanda I », in P.Taracha (éd.), *Silva Anatolica, Fs M.Popko*, Warszawa 2002, 261-268 ; Singer, « Kantuzzili the Priest and the Birth of Hittite Personal Prayer », *ibid.*, 301-313 ; Forlanini, *AoF* 32, 230-245 ; cf.Taracha, « On the Dynasty of the Hittite Empire », in D.Groddek, S.Rössle (éd.), *Šarnikzel, Gd E.O.Forrer*, Dresden 2004, 631-638.

¹⁸ Klengel, *Geschichte des Hethitischen Reiches*, Leiden, Boston, Köln, *HdO* I/34, 1999, 103-116 et 125-126 ; Bryce, *The Kingdom of the Hittites*, Oxford, 2005, 121-141 et n.73 p.429.

Ce n'est pas le souci de dédoubler *a priori* des personnages homonymes¹⁹ qui impose de distinguer les rois Tuthaliya I et Tuthaliya II, Šunaššura I et Šunaššura II (de Kizzuwatna), etc. Des textes nombreux et circonstanciés concourent à cette conclusion qui est compatible avec le choix d'une chronologie moyenne ou haute mais exclut les chronologies basses.

a) Le traité Muršili II-Talmi-Tešub d'Alep (c.1310 av.J.C.)
Rénové sous le règne de Muwatalli II cet accord (CTH 75) fait dans son « introduction historique » le récit des relations, hostiles en général, entretenues par les rois hittites avec le royaume d'Alep. Les souverains qui étaient entrés en conflit avec cet état sont énumérés dans un ordre précis : Hattušili (I), Muršili (I), puis Tuthaliya (I), Hattušili (II) et Šuppiluliuma. Il est impossible de supposer que le second Hattušili qui intervient diplomatiquement, après le roi de Mitanni, pour partager les dépouilles d'Alep entre les pays d'Aštata et de Nuḫašše²⁰, puisse se confondre avec le conquérant de l'Ancien Royaume bien que cette hypothèse intenable ait été soutenue²¹. L'affirmation que Tuthaliya « était monté sur le trône de la royauté » (KBo I 6 I 15) et non, selon la formule canonique, « sur le trône de son père », avait incité, à juste titre, à voir en lui le fondateur d'une nouvelle dynastie. Opinion qui a été définitivement confirmée par la publication de la bulle Bo 99/69. Seul O. Soysal a voulu attribuer ce dernier document au prince « Tuthaliya le jeune, fils de Tuthaliya » dont le meurtre a ouvert la voie du trône à Šuppiluliuma, ce qui est exclu²². Hattušili II a sûrement

succédé à Tuthaliya I, fils de Kantuzzili. Bien que la documentation qui le concerne soit mince il est sûr qu'il a régné et a été reconnu comme un Grand Roi (LUGAL.GAL).

b) Le prologue des annales de Tuthaliya II (CTH 142.1)
Il débute ainsi : « Quand mon père devint dieu [j'étais jeune] et le roi d'Arzawa [me fit la guerre...] » (KUB XXIII 27 I 2-3). La restauration de la ligne trois du texte, proposée par O.Carruba, est une quasi-certitude et l'affirmation que le père du nouveau Tuthaliya avait lui-même régné empêche de confondre ce dernier avec le premier souverain de ce nom qui était le fils du prince Kantuzzili et non d'un roi²³. On s'obstine cependant à le faire sous prétexte que Kantuzzili a joué le rôle de corégent de son père au début du règne de celui-ci et que Tuthaliya (I/II) aurait donc pu considérer que son père était devenu dieu lors de sa mort. Ou même on prend prétexte du texte KUB XXIII 27 I 2-3 pour soutenir que Kantuzzili a bien été roi (avec réserve)²⁴. Il est vrai, comme P.Taracha l'a rappelé, que le « rituel des funérailles royales » (CTH 450, KUB XXXVI 3 III 14-15) envisage qu'un prince de la famille souveraine puisse « devenir dieu » à sa mort²⁵. Mais le roi Tuthaliya I n'est pas monté sur le trône suite au décès de son père. Ce dernier a poursuivi sa carrière, comme chef de guerre en particulier, au cours du règne de son fils. Le Grand Roi Tuthaliya (II) de CTH 142.1, au contraire, a succédé à un souverain, son propre père, lors de la mort de celui-ci. On a aussi cherché à défendre l'idée qu'un seul roi Tuthaliya I/II

¹⁹ Cf. Forlanini, « Hattušili II, --Geschöpf der Forscher oder vergessener König ? », *AoF* 32, 2005, 230-245.

²⁰ N.Na'aman, « The Historical Introduction of the Aleppo Reconsidered », *JCS* 32, 1980, 34-42 ; Carruba, *AoF* 32, 2005, 249-251.

²¹ Astour, *Hittite History and Absolute Chronology of the Bronze Age*, Partille, 1989, 39-51.

²² Soysal, « Kantuzzili in Siegelinschriften », *BiOr* 60, 2003, col.41-56, col.48-50 ; contra Freu, « Le Grand Roi Tuthaliya, fils de

Kantuzzili », *Antiquus Oriens*, Fs R.Lebrun, Col. Kubaba, Paris, 2004, 291-292.

²³ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 156-157 ; *AoF* 32, 2005, 251-253 ; Freu, *StMed* 9, 1995, 141 ; *Antiquus Oriens*, 2004, 271-304, pp.280-282.

²⁴ Wilhelm, « Generation Count in Hittite Chronology » in H.Hunger, R.Pruzsinszky (éd.), *Mesopotamian Dark Age Revisited*, Wien 2002, 71-79, fig.1 p.76, fait de Kantuzzili un roi (avec ?) ; Forlanini, *AoF* 32, 2005, n.20, pp.234-235 fait de lui un corégent et un quasi-roi.

²⁵ Taracha, *Šarnikzel*, *Gd.E.O.Forrer*, 2004, 631-638, n.21 p.635.

était à l'origine de la dynastie en attribuant KUB XXIII 27 au Grand Roi Tuthaliya III, père de Šuppiluliuma, ce que rien ne justifie, la succession Arnuwanda-Tuthaliya III étant très différente de la situation évoquée par le texte de CTH 142.1.

Associé au gouvernement de son père pendant des années en tant que *tuhkanti* (héritier du trône), Tuthaliya (III) est devenu roi selon la norme. L'agression des gens de l'Arzawa mentionnée par CTH 142.1 inaugure le règne de Tuthaliya II, alors que la guerre menée par Šuppiluliuma contre ce pays à la fin du règne paternel s'est poursuivie après la mort de Tuthaliya III. Le petit-fils de ce dernier, Muršili II, fera rédiger le récit des opérations militaires conduites par son grand-père vieux et malade, en introduction à la Geste de son propre père, Šuppiluliuma²⁶.

c) Le rituel de contre-magie (CTH 449)²⁷

Il était destiné à protéger le roi Tuthaliya (II), son épouse Nikalmati et leurs fils des manœuvres présumées criminelles de la sœur du souverain, Ziplantawiya, qui a été reine, ce qui oblige à voir dans cette dernière une « princesse de premier rang », fille du roi précédent. Rien ne permet de faire d'elle, comme le propose Ph.Houwink ten Cate, « une reine de Kizzuwatna » ayant épousé le monarque de ce pays vassal alors que, par réciprocité, la princesse kizzuwatnienne Nikalmati, sans doute veuve (!), épousait le roi ou le futur roi de Hatti²⁸. L'hypothèse alambiquée faisant de Ziplantawiya l'épouse de Hattušili II, ce dernier étant considéré comme un fils du prince Himuili, coresponsable du meurtre du roi Muwatalli I et vraisemblablement frère aîné d'un Kantuzzili, n'a aucun appui dans la documentation disponible et est invraisemblable si on tient compte de la façon dont est présenté Himuili dans des textes émanés à coup sûr de la

²⁶ Košak, *Tel Aviv* 7, 1980, 164 ; Houwink ten Cate, « An Alternative Date for the Sunassuras Treaty », *AOAT* 253, 1998, 160-161.

²⁷ Szabó, *Ein hethitisches Entsühnungsritual*, *TdH* 1, 1971.

²⁸ Houwink ten Cate, *AoF* 32, 1998, 45-46 ; cf. Freu, *StMed* 9, 1995, 143 ; Heth 13, 1996, 28-29 ; *Antiquus Oriens*, 2004, 281.

chancellerie de Tuthaliya I. Un Hattušili II, cousin et beau-frère de Tuthaliya I/II, est un être fantomatique²⁹.

d) Le traité Šunaššura (CTH 41.I)

Cet important instrument diplomatique a été rendu au roi Tuthaliya II par R.Beal et G.Wilhelm³⁰. Or son introduction précise ceci : « au temps de mon grand-père (du roi hittite) le Kizzuwatna devint (une part) du Hatti (ou : était associé au Hatti)³¹. Plus tard le Kizzuwatna se détacha du Hatti et se tourna vers le Hurri³². Il était habituel de faire du roi Zidanza (II) le « grand-père » du roi Tuthaliya II (=I/II) mentionné par le traité³³. Le contenu de la bulle Bo 99/69 invalide cette conclusion. Il y a peu de doute que le « grand-père » en question est Tuthaliya I qui n'a pu rallier à sa cause puis détruire Alep qu'après avoir conclu un accord avec le roi de Kizzuwatna, Šunaššura I. Les fragments conservés du traité paritaire négocié entre eux (CTH 41.II et CTH 131), dont les clauses sont très différentes de celles qui figurent dans le texte de l'accord postérieur, non paritaire, conclu par Tuthaliya II et Šunaššura II (CTH 41.I), ont été l'œuvre des deux « grands-pères », Tuthaliya I et Šunaššura I³⁴.

La distinction entre les deux rois de Kizzuwatna homonymes a été récemment démontrée avec force par Ph.Houwink ten Cate³⁵. Mais cet auteur attribue CTH 41.I à Tuthaliya III, père de Šuppiluliuma, afin de donner CTH 41.II et CTH 131 à Tuthaliya II, mari de Nikalmati. Il évite ainsi de reconnaître que deux rois de ce nom ont précédé Arnuwanda I. Cette solution est incompatible avec la présence à Kizzuwatna sous

²⁹ Forlanini, *AoF* 32, 2005, p.240 et n.37.

³⁰ Beal, *Or* 55, 1986, 424-445 ; Wilhelm, *Fs Otten*², 1989, 359-370.

³¹ Goetze, *Kizzuwatna*, 1940, 37 (« Kizzuwatna had become (part) of the Hatti country ») ; contra Beal, *OR* 55, 1986, 433 (« Kizzuwatna was (on the side) of Hatti »).

³² KBo I 5 I 5-7 ; Goetze, *ibid.*, 36-37 ; Beckman, *HDT* n°2, 14.

³³ Klinger, *StMed* 9, 1995, 248.

³⁴ Beckman, *HDT* n°2, 21-22 ; Taracha, *Šarnikzel*, 2004, 632-633.

³⁵ Houwink ten Cate, *AoF* 25, 1998, 34-53.

Tuthaliya III du « fils royal » Kantuzzili, dit le « prêtre » (^{LU}SANGA), ayant les prérogatives d'un prince vassal administrant tout le pays³⁶. Le Kizzuwatna avait été annexé au Hatti, peut-être de façon pacifique, au cours du règne conjoint de Tuthaliya II et d'Arnuwanda I vers 1400 av.J.C.³⁷.

T.Bryce qui n'admet l'existence que d'un seul Šunaššura et d'un seul Tuthaliya I/II fait du « grand-père » mentionné par le texte de CTH 41.I le roi Huzziya (III)³⁸, ce qui est impossible, le Kizzuwatna étant resté un pays vassal du roi hurrite au cours des règnes des rois Pilliya, après sa rupture avec le Grand Roi Zidanza, et Šunaššura I, avant son accord avec Tuthaliya I, au témoignage des textes d'Alalah³⁹. Cette situation avait débuté avant l'avènement de Huzziya III et s'est prolongée jusqu'à la première offensive de Tuthaliya I.

M. Forlanini voulant laisser à Tuthaliya I/II le traité CTH 41 et refusant la réalité des deux Šunaššura accepte l'idée que ce roi de Hatti était le petit-fils de Zidanza. Les deux princes qui ont assassiné Muwatalli I, Himuili et Kantuzzili, auraient été les fils de Zidanza et les frères de Huzziya III⁴⁰.

La présentation du « père de Mon Soleil » offerte par le passage d'un édit royal publié sûrement par Tuthaliya I, KBo XVI 24+25 IV 14-20, prouve que le père en question, Kantuzzili, était un fidèle du roi Huzziya III mais certainement pas son frère et qu'il ne s'est pas rallié à l'usurpateur. Par ailleurs aucun roi hittite n'a jamais fait état, semble-t-il, de sa filiation maternelle. Même si la reine Walanni, vraisemblablement mère de Tuthaliya I, était la fille de Zidanza, ce qui est une possibilité à prendre en compte, il est impossible de faire des divers accords qui nomment un Šunaššura le texte d'un unique traité conclu entre les deux mêmes contractants, un seul Tuthaliya et un seul Šunaššura.

³⁶ Beal, *OR* 55, 1986, 435-436 ; Freu, *Heth* 15, 2002, 65-74.

³⁷ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 166-167 (KUB XXIII 21 ro 2-11).

³⁸ Bryce, *The Kingdom of the Hittites*, Oxford 2005, 139 et nn.59-65 pp.427-428.

³⁹ Wiseman, *The Alalakh Tablets*, London 1953, 31, 39 (AT 3 et 14).

⁴⁰ Forlanini, *AoF* 32, 2005, n.20 pp.234-235.

Il est en effet nécessaire de donner sa juste place au roi de Kizzuwatna nommé Talzu connu par l'édit d'un roi hittite, CTH 641 (KUB XL 2 vo 50). Il est mentionné avant un Šunaššura (ibid., vo 56) présenté comme son successeur⁴¹. Or le roi de Kizzuwatna qui a précédé le premier Šunaššura s'appelait Pilliya au témoignage des textes d'Alalah. Talzu a certainement succédé à Šunaššura I et a été probablement le père du second roi de ce nom en vertu de la pratique largement répandue à cette époque de la papponymie⁴². Pour éviter cette conclusion, adoptée à juste titre par Ph.Houwink ten Cate, R. Beal a intercalé une pseudo-génération entre les rois de Kizzuwatna, Pilliya et Šunaššura I, entre Idrimi et son fils, Niqmepa, à Alalah et entre Barattarna I et Šauštatar I, son successeur en pays hurrite⁴³, ce que rien ne justifie. Le traité CTH 75 (le traité d'Alep) mentionne le « grand-père » du roi hurrite (KBo I 5 I 14-15). Si un seul Šunaššura, contemporain du mitannien Šauštatar et de Niqmepa roi de Mukiš selon un texte d'Alalah (AIT 14), a existé, quel est le « grand-père » du roi de Mitanni/Hurri dont parle KBo I 5 ?

e) Les synchronismes

Les synchronismes assurés entre les rois de Mitanni/Hurri (Barattarna I et son successeur, Šauštatar I), qui ont régné dans la première moitié du XV^{ème} siècle, leurs vassaux en Kizzuwatna (Pilliya et Šunaššura I), à Alalah (Idrimi et Niqmepa), à Tunip (İR-Tešup et Taku) et les rois hittites Zidanza, Huzziya III et Muwatalli I, prouvent que deux générations royales contemporaines des deux souverains hurrites et de leurs vassaux ont précédé l'avènement de Tuthaliya I, fils de Kantuzzili, à Hattuša. Elles ont profité de la « pax hurritica » qui a régné alors en Syrie et ont précédé l'époque des grandes offensives menées par Tuthaliya I et le

⁴¹ Goetze, *Kizzuwatna*, 1940, 61-71, pp.65 et 70 ; Jasink in Desideri, *Jasink, Cilicia. Dall'età di Kizzuwatna alla conquista macedone*, Torino 1990, 74-78, table p.78 (Talzu contemporain de Huzziya III).

⁴² Houwink ten Cate, *AoF* 25, 1998, 36-37.

⁴³ Beal, *OR* 55, 1986, tableau p.443.

pharaon Thutmosis III qui ont mis fin à la période de calme dont témoignent les tablettes d'Alalah à l'époque de la domination hourrite. Le texte d'Arnuwanda I qui fait d'un Šauš[tatar l'adversaire de son père, le roi Tuḫaliya II, lors des guerres menées contre les Hourrites⁴⁴, ne peut en aucune façon mentionner le partenaire de Niqmepa d'Alalah et de Šunaššura I. G. Wilhelm a montré que le Barattarna dont la mort était annoncé par une tablette de Nuzi n'était pas identifiable au roi homonyme connu par les textes d'Alalah⁴⁵. Les archives de Yorgantepe (Nuzi) sont en effet plus tardives que celles du niveau IV de tell Ačana (Alalah).

« Šauštatar, fils de Paršatatar, roi de Maītani »⁴⁶, dont le sceau connu à Nuzi, à Tell Brak et depuis peu à Umm el-Marra (à l'est d'Alep et au nord du lac Jabbul)⁴⁷, ainsi qu'à Tall Bazi (Baširu, sur la rive orientale de l'Euphrate, au sud de Karkemiš)⁴⁸, a été le second roi de ce nom et le conquérant d'Aššur. Son sceau personnel (Bz 51/23) a été utilisé par ses successeurs, Artatama I (Bz 50/23), Šutarna II (UEM-T1), Artasumara (TB 6002) et Tušratta (TB 8001), comme un sceau dynastique. Les rois d'Assyrie étaient libres de toute sujétion à l'époque de Šauštatar I, roi de Mitanni/Hurri, qui utilisait le « premier sceau dynastique » gravé au nom de :

« Šu-ut-tar-na DUMU Ki-ir-ta LUGAL Ma-i-ta-ni ».

Aššur qui entretenait alors des relations diplomatiques avec les rois kassites et le pharaon Thutmosis III était un royaume indépendant. Il se soumettra par la suite à un souverain du Mitanni, sûrement Šauštatar II, vers 1430/1420 avant notre ère.

⁴⁴ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 172.

⁴⁵ Wilhelm, *Acta Ant. Ac. Sc. Hungar.* 24, 1976, 149-161 ; de Martino, « A Tentative Chronology of the Kingdom of Mitanni from its Rise to the reign of Tušratta », *Mesopotamian Dark Age Revisited*, Wien 2002, 35-42, p.39, table p.40 (Parattarna II ??).

⁴⁶ Stein, *ZA* 79, 1989, 36-39.

⁴⁷ Cooper, Schwartz, Westbrook, « A Mitanni-Era Tablet from Umm el-Marra », *SCNH* 15, 2005, 41-56, fig.1 (carte) p.42

⁴⁸ Sallaberger, Einwag, Otto, « Schenkungen von Mitanni-Königen an die Einwohner von Baširu », *ZA* 96, 2006, 69-104, carte p.71, « Chronologie der Rechtsdokumente » p.85

Ce dernier a pillé la cité d'Aššur et enlevé la porte d'or et d'argent du palais royal sans chercher à éliminer la dynastie indigène qui restera la vassale du pouvoir hourrite jusqu'à la victoire hittite au cours du siècle suivant⁴⁹.

La découverte récente de nouvelles tablettes scellées au nom de rois hourrites utilisant le « second sceau dynastique » apporte la preuve définitive qu'il faut distinguer Šauštatar I, successeur de Barattarna I et contemporain de Niqmepa d'Alalah, fils d'Idrimi, de son probable petit-fils, Šauštatar II, qui a été, à la fin du XVI^{ème} siècle avant notre ère l'un des prédécesseurs immédiats d'Artatama I, le partenaire du pharaon Thutmosis IV (1500-1490 ou 1490-1480 av. J.C.)

f) Le « cruciform seal »⁵⁰

Cet objet gravé sur ordre de Muṣili II mentionne en apparence deux mais en fait trois rois Tuḫaliya, ancêtres de Muṣili II, comme l'ont montré O.Carruba et P.Taracha⁵¹. A l'avvers du sceau Muṣili et la reine Gaššulawiya occupent l'espace central. L'aile supérieure porte les hiéroglyphes « MAGNUS REX MONS tu », sans nom de reine ; l'aile droite « Tatuḫapa MAGNA REGINA » ; l'aile inférieure « MAGNUS REX MONS tu » et « Nikalmati MAGNA REGINA » ; enfin l'aile gauche se lit : « [MAGNUS REX Arnuwanda] » et « [Asmu]nikal MAGNA REGINA ». Il est très probable que le roi Tuḫaliya mentionné sans son épouse est le premier du nom. Il avait, semble-t-il, laissé à sa mère, Walanni, le titre et les prérogatives de reine. Le père de Šuppiluliuma doit être mis à sa juste place, au côté de la reine Taduḫepa (= Šataduḫepa du sceau de Mašat Höyük) qui a

⁴⁹ Freu, *Histoire du Mitanni*, Paris, 2003, 65-71.

⁵⁰ Dinçol, A.M., Dinçol, B., Hawkins, Wilhelm, « The 'Cruciform Seal' from Boğazköy-Hattuša », *Fs Neve, IstMit* 43, 1993, 87-106, fig.1-2 p.88, table p.93.

⁵¹ Carruba, *III ICH Çorum*, Ankara 1998, 91-97 ; *AoF* 32, 2005, 25 ; « Per una ricostruzione delle liste reali etee », *Tabularia Hethaeorum*, *Fs S.Košak, DBH* 25, 2007, 131-142, Tafel pp.141-142 ; Taracha, *Gd E.O.Forrer, Šarnikzel*, 2004, 633-634.

partagé le pouvoir avec son beau-fils au début du règne de celui-ci. Il est impossible de supposer que « Tuthaliya le jeune, fils de Tuthaliya », victime de Šuppiluliuma, qui n'a jamais régné et n'a rien à faire dans la lignée des ancêtres du roi Muršili II, ait figuré sur le sceau, comme on veut le faire accroire⁵². Muršili n'a pas hésité à blâmer son père dans ses « prières pour conjurer la peste » et a même évoqué la responsabilité de ce dernier dans le meurtre du jeune Tuthaliya mais il n'a jamais reconnu celui-ci comme un roi légitime. Il est remarquable que la position d'un Tuthaliya à l'aile supérieure de l'avvers du sceau est analogue à celle qu'occupe Labarna au revers de celui-ci. Il est sûr que la chancellerie de Muršili II a voulu donner des positions analogues aux deux rois fondateurs, celui de « l'Ancien Royaume » et celui du « Nouvel Empire », comme le souligne P.Taracha⁵³. Cet auteur admet par ailleurs que la nouvelle famille royale d'origine hourrite ou liée à un milieu « hourritisé » a systématiquement fait usage de deux noms dynastiques qui étaient ceux de deux montagnes sacrées du Hatti, Tuthaliya et Arnuwanda. L'alternance des deux noms devait respecter la règle de la papponymie, ce qui est confirmé si on distingue Tuthaliya I et Tuthaliya II, ce dernier étant indiscutablement le grand-père du troisième roi de ce nom. Il est probable que les souverains qui ont dérogé à cette règle étaient des cadets qui n'étaient pas en principe destinés au trône. Mais le choix des parents a pu jouer selon les époques et les circonstances. Le plus étonnant a été en ce domaine la reprise tardive et unique du nom de Muwatalli qui était celui d'un probable « usurpateur »⁵⁴.

⁵² Forlanini, *AoF* 32, 2005, n.30 p.239 ; Miller, *StBoT* 46, 2004, 7-9, fait de 'Tuthaliya le jeune' le partenaire de la Tatuḫapa présente sur le sceau (!) ; Wilhelm, *Mesopotamian Dark Age Revisited*, Wien 2002, 71-79, fig.1 p.76, en fait un Tuthaliya III (avec un ?).

⁵³ Taracha, *Šarnikzel*, 2004, 633.

⁵⁴ Taracha, *ibid.*, p.638 et n.36.

g) Le conquérant d'Alep et le conquérant de l'Aššuwa
L'intervention hourrite dans les luttes de clan qui ont secoué les cercles dirigeants du Hatti a entraîné la guerre entre les deux puissances. Elle a d'abord été menée côté hittite par le roi Tuthaliya I et son père, Kantuzzili. Il est logique que le souverain hittite victorieux à l'est ait ensuite entrepris une opération en Syrie, détaché Alep de l'emprise mitannienne puis détruit la ville qui avait fait défection (CTH 75). Tuthaliya II, dont on possède des textes relativement nombreux, a lutté contre l'Arzawa et conquis les 22 pays de l'Aššuwa à l'ouest de l'Asie mineure. Il a commémoré cet exploit à diverses occasions⁵⁵. Il est revenu dans les mêmes régions à la fin de son règne en compagnie de son « fils », Arnuwanda I, associé au trône avec le titre de LUGAL.GAL⁵⁶. Jamais il ne se vante de succès remportés en Syrie. La réconciliation entre le pharaon et le roi de Mitanni (1419 av.J.C.), scellée par le mariage de princesses hourrites avec les rois d'Égypte au cours des trois générations suivantes, a mis fin pour un temps, environ 70 ans (c.1420-1350 av. J.C.), aux entreprises hittites au sud de l'Amanus⁵⁷. La confusion entre les deux souverains homonymes, sans doute un grand-père et son petit-fils, explique la longue durée supposée, 45 ans (c.1440-1395 av. J.C., dans cette hypothèse), qu'on veut attribuer au règne de Tuthaliya I/II⁵⁸. Rien ne justifie une telle conclusion, d'autant plus que cette datation rend difficile celle du traité (dit de Kuruštama) conclu avec le pharaon conquérant, Thutmosis III (règne personnel : 1458-1425 av. J.C. ; offensive menée jusqu'à l'Euphrate et accord avec le roi hittite en l'an XXXIII/1447 av. J.C.)

⁵⁵ Cf. l'édit CTH 443 (KBo XV 10+) et l'épée de bronze provenant du butin fait en Aššuwa.

⁵⁶ Cf. CTH 143 ; Carruba, *SMEA* 18, 1977, 166-171.

⁵⁷ Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 79-90 ; contra Bryce, *The Kingdom*, 2005, 121-141, qui admet qu'un seul Tuthaliya I/II a conquis d'abord l'Aššuwa puis la Syrie en fin de règne ; Klengel, de même in *Geschichte*, 1999, 103-116.

⁵⁸ Forlanini, *AoF* 32, 2005, 241.

h) Les listes d'offrandes

L'objection évidente qui a été avancée contre l'existence de Tuthaliya I et de Hattušili II est leur absence apparente des *Opferlisten* compilées par les scribes du Nouvel Empire. Celles-ci énumèrent les rois, les princes et les princesses jugés dignes de bénéficier d'un culte funéraire alors que, prétend-on, « alle legitimen Könige vor und nach ihnen (und in genauer chronologische Ordnung) Platz finden »⁵⁹. Cette affirmation est démentie par le désordre qui règne dans la seconde partie de ces textes dans laquelle un Kantuzzili et une Walanni occupent des positions variables. Un fait remarquable est l'ignorance (volontaire ?) que ces listes semblent manifester en ce qui concerne l'existence du roi Tuthaliya III, « père » de Šuppiluliuma, dont on n'ait naguère qu'il ait été roi⁶⁰. Son règne est maintenant richement documenté par les tablettes découvertes à Maşat Höyük (Tapikka) et à Ortaköy (Şapinuwa)⁶¹. Il paraît inimaginable que le souvenir de ce Grand Roi ait été frappé de *damnatio memoriae* malgré les désastres qui ont marqué le cours de son règne mais il ne semble pas qu'il ait été mentionné sous son très probable nom hurrite, Tašmišarri, qui n'apparaît pas dans les textes de ce genre, à vrai dire lacunaires, qui ont été conservés⁶². Cette absence surprenante du père de Šuppiluliuma peut éclairer les cas de Tuthaliya I et de Hattušili II. Il est notable cependant qu'à la différence de Tuthaliya III les deux ancêtres de la dynastie n'aient pas été, semble-t-il, oubliés. La liste C qui énumérerait les souverains de l'Ancien Royaume à partir de Huzziya I est fragmentaire après la mention de celui-ci. Aux lignes 6-16 les noms des rois et des reines qui se sont succédé de Labarna à Huzziya (III) ont disparu dans les lacunes de la

⁵⁹ Forlanini, *ibid.*, 2005, 234.

⁶⁰ Hoffmann, « Einige Überlegungen zum Verfasser des Madduwatta-Textes », *OR* 53, 1984, 34-51 ; contra Freu, *Heth* 8, 1987, 125-126 ; cf. Klengel, *Geschichte* 1999, n.105 p.109.

⁶¹ Alp, *Hethitische Briefe aus Maşat Höyük*, Ankara 1991, passim ; Süel, *Fs S.Alp*, 1992, 487-491.

⁶² Otten, *MDOG* 83, 1951, 47-71.

tablette mais la ligne 17 mentionne un Kantuzzili dont le nom devait être, là comme ailleurs, suivi de celui de la « reine » Walanni. Viennent ensuite aux lignes 19-20 des noms qu'on a cru longtemps être ceux des premiers souverains du Hatti :

« ...A-NA ^m PU-LUGAL-ma DUMU ^m Tu-ut-ḫa-li-ya / [A-B]U ^m Pa-wa-a-ḫ-te-il-ma-ḫ A-BU... »⁶³.

Il est probable, comme l'a suggéré O.Carruba, que Tuthaliya I se retrouve ici, après la mention de son père Kantuzzili et de sa probable mère, Walanni (en lacune). Mais au lieu d'une mention franche, il semble n'être cité qu'en tant que père d'un dénommé PU-Šarruma, prince au nom hurrite qu'O.Carruba propose, à juste titre, d'identifier avec Hattušili II⁶⁴. Les listes n'ont éliminé et privé d'offrandes que les rois considérés comme des usurpateurs (Zidanta, Huzziya II, Taḫurwaili et sans doute Muwatalli I), encore qu'un Muwatalli figure à la fin de la colonne III de la liste E, après un Zidanza, avant un Ammuna et la mention du total de « 44 rois ». On peut donc penser que le fondateur du Nouvel Empire y avait sa place. Le fait que ne soit mentionné qu'un seul Tuthaliya, époux de Nikalmati, suivi du roi Arnuwanda (I) et de la reine Ašmunikal, suggère que des confusions se sont produites entre des personnages homonymes. Le sceau en forme de croix de Malte présente lui aussi des anomalies surprenantes. H.Otten a bien montré que celui gravé au nom de Šuppiluliuma qui mentionne le père de ce dernier, Tuthaliya (III), n'a eu qu'un usage restreint et limité dans le temps au tout début du règne de Šuppiluliuma (Mšt 76/15 ; Bo 91/1314)⁶⁵. Ce fait pose le problème de la filiation naturelle de ce Grand Roi, peu soucieux apparemment de rappeler le souvenir de son « père » et prédécesseur, ainsi que celui des origines de la reine Henti, sa première épouse et sa seconde, avant sa répudiation, partenaire royale⁶⁶. Dans les « Deeds of Šuppiluliuma » le roi

⁶³ Otten, *ibid.*, p.65 ; la lecture L[abarna, sans déterminatif, en fin de ligne est très douteuse.

⁶⁴ Carruba, *AoF* 32, 2005, 260-262.

⁶⁵ Otten, *AGSWK Mainz* Nr.7, Stuttgart, 1995, 5-42, pp.7-13.

⁶⁶ Otten, *MDOG* 83, 1951, Tabelle p.63.

Muršili II, leur auteur, parle de son « grand-père », Tuthaliya, sans manifester la moindre réticence à évoquer un roi âgé et malade mais qui garde le pouvoir suprême et donne les ordres qu'il juge les plus appropriés à son « fils ». Les tablettes, malheureusement lacunaires qui évoquent la dernière partie du règne et la collaboration entre le roi et son héritier ne cherchent pas à minimiser son rôle alors que l'œuvre a été rédigée à la gloire de Šuppiluliuma et non à celle de son prédécesseur. Il se peut pourtant que Tuthaliya III ait été volontairement ignoré des listes d'offrandes, son existence étant simplement sous-entendue. Ce qui semble le cas sur le *cruciform seal* à la place laissée vide à côté des hiéroglyphes nommant la reine Taduḫepa. Celle-ci qui a été la première reine à partager le pouvoir avec Šuppiluliuma, son beau-fils très probablement, n'a pas été oubliée pour cette raison. Dans la tablette C des *Opferlisten* (KUB XI 7+ XXXVI 122 vo 8) elle figure avant Ḫenti, la reine qui lui a succédé, et Šuppiluliuma lui-même. Son nom mutilé se retrouve très probablement en « G », avant Arnuwanda et Šuppiluliuma, et en « F », après Piyaššili, avant Kantuzzili et Walanni. Il est difficile de nier qu'un certain désordre règne dans la partie finale des listes à ne considérer que ces quelques exemples. Le cas de Tuthaliya III, père du plus grand personnage de l'histoire hittite, au sujet duquel la chancellerie de ses successeurs semble avoir hésité entre reconnaissance et oubli, reste néanmoins une énigme.

Chapitre I

Les règnes de Tuthaliya I (c.1465-1440 av.J.C.) et Ḫattušili II (c.1440-1425)

1) L'avènement et les débuts du règne de Tuthaliya I

L'usurpateur Muwatalli I a été la victime de deux dignitaires qui occupaient des fonctions éminentes à la cour. Mentionnés presque toujours ensemble les princes Ḫimuili, en général cité en premier, et Kantuzzili, sont connus par divers textes qui permettent de suivre les étapes de leur carrière. La donation de terres (LSU) Bo 90/671, scellée au nom du Grand Roi ^mNIR.GÁL (Muwatalli), en faveur de l'aurige Piḫana, avait pour premiers témoins le chef du personnel du palais, Arinnel, le chef de la garde (GAL MEŠEDI), Muwa et le « Grand du vin » (GAL GEŠTIN), Ḫimuili⁶⁷. Un second LSU du même roi, KBo XXXII 185, plaçait le chef prétorien Muwa au premier rang, suivi de Ḫimuili, devenu le chef du personnel du palais à la place d'Arinnel, et de Kantuzzili, « commandant des écuyers d'or » (UGULA ^{LÜ.MEŠ} KUŠ₇. GUŠKIN)⁶⁸. Les autres textes et fragments qui mentionnent les deux princes semblent montrer qu'il s'agissait très probablement de deux frères et que Ḫimuili était l'aîné. Après le meurtre de Muwatalli I par Ḫimuili et Kantuzzili, le chef de la garde, Muwa, a tué la reine, sans doute pour venger son maître (KUB XXXIV 40, 12'-13'). La présentation des faits avait encouragé un auteur à voir dans les deux princes les fils de cette reine, identifiée à Šummiri, la veuve de Ḫuzziya III, qui pouvait être soupçonnée d'avoir été impliquée dans le premier drame. Cette hypothèse est contestée et reste improuvable⁶⁹.

⁶⁷ Otten apud Neve, *AA* 1991, 346.

⁶⁸ Otten, « Das hethitische Königshaus im 15. Jahrhundert v.Chr. », *AphKÖAW* 123, Wien 1987, 28-29, Abb.5-6.

⁶⁹ Freu, *StMed* 9, 1995, 136-139 ; *Heth* 13, 1996, 22-23 ; *Antiquus Oriens* 2004, 278 ; contra Taracha, *Šarnikzel*, 2004, 636.

a) KBo XVI 24+25 (CTH 251)

Le roi « Tuthaliya fils de Kantuzzili », connu par le sceau imprimé sur la bulle Bo 99/69, a succédé à Muwatalli I⁷⁰.

Quelques textes très lacunaires donnent des renseignements sur le « coup d'état » qui l'a porté au pouvoir, en premier lieu CTH 251. Il s'agit d'une « instruction » aux dignitaires, destinée avant tout aux officiers de l'armée⁷¹. Le texte insiste d'abord sur le respect des serments prêtés à « Mon Soleil », à son épouse et à ses fils, en particulier lors des opérations militaires menées en pays ennemi. Sont visés en premier lieu les commandants (^{LUMES}UGULA, ^{LUMES}DUGUD) dont le comportement avait laissé à désirer lors de l'expédition menée contre le pays gasga de Kilimu[na]⁷² (CTH 251 I 34-45). Le souverain qui a promulgué l'édit reste anonyme du fait des cassures de la tablette mais son objectif est clair, faire cesser la série de meurtres qui a affecté le pays et le menace d'une guerre civile. C'est pour répondre à une question ouverte ou implicite sur les responsabilités de son père qu'il évoque la violation de serment dont s'était rendu coupable Muwatalli (le GAL.MEŠEDI et futur roi) lors du meurtre du roi Huzziya III (CTH 251 IV 14-20) :

« Le père de Mon Soleil revint sur l'affaire du meurtre ([iš-ḫa-na-aš u]t-tar A-BI ^dUTU[ŠI š]ar-la-a-it). Ainsi (il fut connu) : « [Muwat]alli a tué Huzziya mais, quant au [père] de Mon [Soleil], il avait un serment envers lui (le roi Huzziya). Et lui à Muwatalli [ne prêta pas serment (?)] »⁷³.

⁷⁰ Otten, « Ein Siegelabdruck Duthaliyaš I. ? », *AA*, 2000, 375-376 ; Freu, « Le Grand Roi Tuthaliya, fils de Kantuzzili », *Antiquus Oriens, Fs R.Lebrun I*, 2004, 271-304.

⁷¹ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 182-187 ; Rizzi-Mellini, « Un'istruzione etea di interesse storico : KBo XVI 24+25 », *StMed* 1, 1979, 503-533 ; Pecchioli Daddi, « A proposito di KBo XVI 24 (+) 25 », *AAN Lincei VIII/34*, 1979, 51-55 ; Houwink ten Cate, *AoF* 25, 1998, 43-44 ; Freu, *Antiquus Oriens, Fs R.Lebrun I*, 2004, 274-277.

⁷² CTH 251 ro 34 ; Rizzi-Mellini, *ibid.*, 521 ; cf. *RGTC* 6, 165 (Kalimuna) ; 208 (Kilimuna).

⁷³ Rizzi-Mellini, *ibid.* 534-535 ; Houwink ten Cate, *AoF* 25, 1998, 44.

Avant la découverte des tablettes de donation de Huzziya III et de Muwatalli I et la publication du sceau de « Tuthaliya, fils de Kantuzzili » on supposait à juste titre que le royal auteur de l'instruction CTH 251 faisait allusion à des événements survenus au cours du règne de son père. A.Rizzi-Mellini admettait que la mort prématurée de Tuthaliya I/II, époux de Nikalmati, avait déclenché une guerre civile, que l'auteur du texte était vraisemblablement Tuthaliya III et le « père de Mon Soleil » le Grand Roi Arnuwanda I. L'édit aurait appartenu à « la période obscure » allant d'Arnuwanda à Šuppiluliuma⁷⁴.

Pour Sh.Bin-Nun CTH 251 serait un texte plus tardif encore qui aurait fait l'apologie de Šuppiluliuma⁷⁵.

La certitude que le criminel et sa victime étaient deux Grands Rois et non des dignitaires a modifié les perspectives et confirmé l'intuition de S.Košak que KBo XVI 24+25 était l'un des plus anciens « middle hittite texts »⁷⁶. Bien qu'il admette cette évidence Ph.Houwink ten Cate, dont la transcription et la traduction des lignes qui mentionnent les personnes royales mises en cause ont beaucoup amélioré leur compréhension, reste fidèle, avec réserve, à une datation tardive : « With the proviso that KBo 16.24+25 has rightly attributed to Arnuwandas I... », qui fait du futur Tuthaliya I (=I/II) le dignitaire qui était lié par serment au Grand Roi Huzziya (III) et qui avait coopéré « with those who took revenge for this murder by killing, in their turn, the usurper Muwatallis I »⁷⁷. Il semble certain que le royal auteur de CTH 251, sûrement Tuthaliya I, fils de Kantuzzili, a surtout voulu innocenter son propre père dans les « affaires de sang » qui avaient précédé son accession au trône, ce qui ressort de la tonalité d'ensemble du texte.

⁷⁴ Rizzi-Mellini, *ibid.*, 514-515.

⁷⁵ Bin-Nun, *RHA* 31, 1973, 18-19.

⁷⁶ Košak, « Dating of Hittite Texts : a Test », *AnSt* 30, 1980, 31-39, p.37 et n.53.

⁷⁷ Houwink ten Cate, *AoF* 32, 1998, p.43 et n.19 ; Pecchioli Daddi, *AAN Lincei VIII/ 34*, 1979, 51-58.

Le fait souligné par Ph.Houwink ten Cate qu'un personnage attaché au Grand Roi Huzziya III, Kantuzzili, père de Tutḫaliya I, ait refusé de reconnaître l'usurpateur exclus, en principe, l'identification de ce dernier avec le prince homonyme, haut dignitaire puis assassin du roi Muwatalli I.

b) KUB XXXIV 40 (CTH 271 A.1)

Il s'agit d'un fragment des « protocoles de succession dynastique » ayant sûrement le même auteur que CTH 251⁷⁸. On peut y lire :

« 8' Muwa] tue la reine, votre mère (Mu-wa MUNUS.] LUGAL AMA-KU-NU ku-en-zi), et vous [les Grands.../ 9'... mais auparavant Himuili et Kant[uzzili ont tué / 10' Mu]watalli ([^m Mu-w]a-at-ta-al-li-in ku-e-ni-ir), et.../ 11' alors en ces mêmes jours (UD ^{h1A}-aš)/ 12' M]uwa tue la reine, votre mère.../ 13' il (la) tue./ 14'... aux côtés du roi et de la reine ils se sont placés/ 15' et eux les ont laissés en vie. Maintenant le roi (et) la reine/ 16'... avec les Grands ensemble.../ 17' Moi, le roi] et la reine nous avons [protégé] Himuili (accus.)/ 18' et...t]i-zi-li et les Grands/ 19'.....// 20' Que les Grands les protègent et qu'eux [protègent le roi et la reine. » (KUB XXXIV 40 8'-20')

Les lectures proposées par H.Otten ont grandement amélioré la compréhension du texte et permis d'y retrouver des épisodes de la « révolution dynastique » qui a sans doute précédé à Hattuša le milieu du XV^{ème} siècle avant notre ère⁷⁹. La violation du serment mentionnée à la ligne 5' se rapporte très vraisemblablement au meurtre du roi Huzziya III et à l'usurpation de Muwatalli I dont CTH 251 montre qu'ils n'avaient pas reçu l'aval du « père de Mon Soleil », c'est-à-dire du prince Kantuzzili, le père du roi qui a fait rédiger les

⁷⁸ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 184-185 ; Bin-Nun, *Tawananna*, TdH 5, 1975, 266-268 ; Otten, « Das hethitische Königshaus in 15. Jahrhundert v.Chr. », *AphKÖAW* 123, Wien 1987, 29-30 ; Freu, *StMed* 9, 1995, 137-138 ; *Heth* 13, 1996, 24-25 ; *AnOr* 2004, 275-276.

⁷⁹ Otten, *ibid.*, 29-30, restitue le nom de Muwa aux lignes 8' et 10' ; faut-il lire Ka-an-t]u-zi-li<in> l.18' ?

« édits » CTH 251 et CTH 271A.1. Alors que le premier texte visait à dégager la responsabilité du père du nouveau souverain lors du meurtre du roi Huzziya III, KUB XXXIV 40 s'efforce d'établir l'innocence du successeur de Muwatalli I dans l'assassinat de ce dernier.

L'hypothèse faisant des deux meurtriers les fils de la reine tuée par Muwa, identifiée à Šummiri, veuve de Huzziya III⁸⁰, plausible mais incertaine, doit être écartée pour le moment.

P.Taracha considère comme invraisemblable que les deux princes soient les personnes interpellées par l'auteur du texte et les fils de la reine victime de Muwa⁸¹. Mais il est évident que le « père de Mon Soleil » de KBo XVI 24+25 IV 14-20, s'il s'agit bien du prince Kantuzzili, père de Tutḫaliya I, qui avait désapprouvé le meurtre de Huzziya III, n'a pas ensuite accepté de servir l'usurpateur à la chute duquel il a peut-être participé. Il ne peut donc se confondre, comme on l'admet trop facilement avec le haut dignitaire homonyme qui a été l'un des Grands de la cour de Muwatalli I avant de devenir l'un des deux instigateurs du meurtre de ce dernier. Il est remarquable que dans ce protocole une reine joue un rôle de premier plan au côté du roi (Tutḫaliya I). Il s'agit très probablement de la mère de ce dernier, Walanni, que les listes désignent comme l'épouse du prince Kantuzzili⁸². Elle aurait succédé à la reine assassinée par Muwa, sans doute Šummiri, la veuve du roi Huzziya III restée en place au cours du règne assez bref de l'usurpateur Muwatalli I.

c) La destinée des princes Himuili et Kantuzzili

On a en général considéré qu'un seul homme, le prince Kantuzzili, avait joué un rôle de premier plan au cours des règnes de Muwatalli I et de son successeur, Tutḫaliya I (I/II), qui était son propre fils. Cette solution d'apparence logique

⁸⁰ Freu, *StMed* 9, 1995, 137 ; *Heth* 13, 1996, 23-25 ; *Antiquus Oriens*, *Fs R.Lebrun* I, 2004, 278.

⁸¹ Taracha, *Šarnikzel*, 2004, 636 (traduction de 34.40 : 8'-12').

⁸² Cf. Fuscagni, « Walanni e due nuove possibili sequenze di regine ittiti », *Fs F.Imparati, Eothen* 11, 2002, 289-297.

semble évidente au premier abord. Elle est en théorie possible mais ne va pas sans soulever de graves problèmes. Un point inquiétant tient au fait que Kantuzzili n'est pas désigné comme le « père de Mon Soleil » en CTH 271 A.1, alors que la majorité des spécialistes veut identifier le dignitaire assassin du roi Muwatalli I, connu par le LSU KBo XXXII 185⁸³ et par KUB XXXIV 40, avec le général qui combat au côté de son fils, le roi Tuthaliya I, dans la guerre contre les Hourrites (KUB XXIII 16). Il serait donc le « père du roi » mentionné dans ce dernier texte. Un argument avancé à ce propos est que le prince Kantuzzili n'avait pu accéder au trône parce qu'il avait du sang sur les mains, -- Šuppiluliuma n'a pas subi cette opprobre malgré le meurtre de Tuthaliya le jeune --, et que cette situation l'avait obligé à laisser le trône à son fils bien que son très probable mariage avec une supposée « princesse de premier rang », Walanni, mentionnée après lui dans les listes d'offrandes, lui ait en principe ouvert la voie du trône en vertu des règles édictées par le roi Télipinu.

La solution de ce problème est obscurcie par la présence fréquente à ses côtés de son probable frère aîné Hîmuili. Il est difficile de comprendre dans cette hypothèse pourquoi celui-ci n'a pas revendiqué le pouvoir et a laissé le champ libre à Kantuzzili et à son fils lors du « coup d'état »⁸⁴.

La publication des LSU des rois Huzziya III et Muwatalli I, avant celle de la bulle Bo 99/69, avait amené S.de Martino à soutenir l'hypothèse que les deux princes, hauts dignitaires de Muwatalli I, avaient assassiné leur maître pour faire monter leur père, Tuthaliya (I/II), sur le trône⁸⁵. Un point faible de sa démonstration tenait à la confusion qu'elle entretenait entre le prince Kantuzzili de KBo XXXII 185 et des « protocoles » et

⁸³ Otten, *AA* 1991, 346 ; Beal, *Hittite Military*, *TdH* 20, 172 et n.625.

⁸⁴ Forlanini, *AoF* 32, 2005, n.20 pp.234-235, suppose l'existence d'un pacte entre les deux « frères » et fait de Hattušili II, corégent de Tuthaliya I/II, le fils de Hîmuili (ibid., p.241) ; Hîmuili et Kantuzzili seraient les fils du roi Zidanza et les frères de Huzziya III.

⁸⁵ de Martino, « Hîmuili, Kantuzzili e la presa del potere da parte di Tuthaliya », *Eothen* 4, 1991, 5-21.

le « prêtre » homonyme qui avait vécu sous les règnes d'Arnuwanda I et de Tuthaliya III et était très probablement le frère de ce dernier souverain⁸⁶. Après la publication de l'empreinte Bo 99/69, F.Pecchioli Daddi⁸⁷ et I.Singer⁸⁸ ont retourné la proposition de S.de Martino et soutenu que « Tuthaliya I/II was the son (and not the father) of Kantuzzili UGULA LÜ.MEŠ KUŠ, GUŠKIN (KBo XXXII 185 Rev.14) and the head of the Hittite Army (KUB XXIII 16 III 4-9) »⁸⁹.

Pour ces deux auteurs et la plupart des spécialistes la nouvelle donne n'entraîne pas une distinction entre les deux premiers Tuthaliya et permet de confondre le Kantuzzili meurtrier du roi Muwatalli, le « père de Mon Soleil » de CTH 251 et le « père du roi » de KUB XXIII 16. La difficulté de cette proposition tient à ce que les deux princes ont, selon toute apparence, continué leur carrière au cours du nouveau règne, après avoir été pardonnés de leur crime par un roi et une reine, sans que Kantuzzili soit distingué de son frère et désigné comme le « père de Mon Soleil ». Alors que KBo XVI 24+25 parle du « père de Mon Soleil » sans le nommer, Hîmuili et Kantuzzili sont mis sur le même plan (Hîmuili au premier rang), dans le fragment KUB XXXIV 40. Selon ce texte ils ont été protégés et sauvés d'une condamnation par un roi et une reine déjà en place peu après le meurtre de Muwatalli I et la « révolution de palais » qui l'avait accompagné. Rien ne suggère, ce qui est l'hypothèse généralement admise, que Kantuzzili, complice de Hîmuili, est le père du nouveau souverain et le mari de la nouvelle reine, Walanni, montée, croit-on, sur le trône et ayant régné avec son fils après l'avènement de celui-ci. Si c'est bien elle qui agit en reine auprès du Grand Roi Tuthaliya I, son fils, il est surprenant que

⁸⁶ de Martino, *ibid.*, pp.8-10, 16-17 ; idée reprise par Taggar-Cohen, *Hittite Priesthood*, Heidelberg 2006, 374-375 ; contra Freu, *Heth* 13, 1996, 30-32 ; *Heth* 15, 1998, 72-74 ; *AnOr* 2004, 279-280.

⁸⁷ Pecchioli Daddi, *Silva Anatolica*, 2002, 265-266.

⁸⁸ Singer, *Silva Anatolica*, 2002, 308-310.

⁸⁹ Pecchioli Daddi, *ibid.*, 265.

Kantuzzili, son époux supposé, ne reçoive pas une mention particulière en tant que tel dans l'édit de son propre fils.

Plus étonnantes encore sont les mentions des deux princes dans les autres fragments des « protocoles de succession », sûrement rédigés sous le règne du roi Tutḫaliya I.

E.Laroche a regroupé en CTH 271 (et CTH 275) divers fragments d'une ou de plusieurs compositions proches auxquelles se rattachent KUB XXXIV 40 (+) 41⁹⁰, XXXVI 112⁹¹, XXXVI 114⁹² et XXXVI 116⁹³. Dans aucun de ces fragments Kantuzzili, souvent précédé de son « frère », n'est mentionné comme le « père du roi ». Les lignes 2' et 4' de XXXIV 41 reprennent le verbe *kuen-*, « tuer » et mentionnent la reine à la ligne 3'. Il s'agit là d'une « suite » de XXXIV 40. Les fr. XXXIV 112 et 116 qui mettent aux prises Ḫimuili et Kantuzzili avec un soi-disant « délateur » ou un adversaire (^{LÚ} ḫantitalla) qu'ils doivent combattre, sans doute Muwa, doivent être joints. Quant au fragment KUB XXXVI 113, il semble se référer à un sacrifice humain ou, selon A.Goetze, à une lustration, destiné(e) dans l'un ou l'autre cas, à purifier les meurtriers du roi Muwatalli. Mais seul le nom de Ḫimuili est conservé ici⁹⁴.

CTH 271.5 (XXXVI 114) fait allusion à une situation plus tardive dans le règne de Tutḫaliya I et mentionne Ḫimuili et Kantuzzili (l.10'), leurs fils et descendants (l.2', 4', 12'), qui sont appelés, à l'instar de tous les hommes de Ḫattuša (LÚ.MEŠ^{URU} Ḫatti pankuš, l.18'), à reconnaître l'héritier du trône qui a été désigné par le roi (l.22'-23')⁹⁵. On peut rapprocher de ce fragment le « discours moralisateur » d'un

⁹⁰ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 184-187 ; de Martino, *Eothen* 4, 7.

⁹¹ Carruba, *ibid.*, 187 ; de Martino, *ibid.*, 7.

⁹² Carruba, *ibid.*, 188-191 ; de Martino, *ibid.*, 8-9.

⁹³ Carruba, *ibid.*, 188-189 ; de Martino, *ibid.*, 7.

⁹⁴ de Martino, *ibid.*, 8-9 ; Goetze, *JCS* 23, 1970, 88 ; cf. Kümmel, *StBoT* 3, 1967, 189 ; Neu, *StBoT* 5, 1968, 156.

⁹⁵ Giorgeri, « Zu den Treueiden mittelhethitischerzeit », *AoF* 32, 2005, 322-346, pp.332-334.

roi Tutḫaliya, KUB XXVI 81⁹⁶. Après avoir rappelé les devoirs réciproques des parents et des enfants, les sentiments d'humanité et de fraternité qu'il souhaitait voir régner dans le pays, le souverain terminait sa longue « homélie » par la proclamation de l'héritier du trône (le *tuhkanti*).

Si, comme ces textes semblent l'indiquer, les deux princes instigateurs du meurtre de Muwatalli I, ont poursuivi leur carrière tout au long du nouveau règne et ont été appelés à plusieurs reprises à manifester leur loyauté envers les nouveaux souverains et leur héritier, il est difficile de supposer que l'un d'eux, Kantuzzili, ait été le mari de la « reine-mère » et le « père de Mon Soleil » alors qu'il n'est jamais désigné comme tel et n'est pas distingué du « frère » qui a le pas sur lui dans toute la documentation.

d) Le fragment annalistique KUB XXIII 16 (CTH 211.6)

Ces quelques lignes (XXIII 16 III 1'-18') appartenaient sûrement à la troisième colonne d'une tablette narrante les exploits de Tutḫaliya I. Il est difficile de savoir, du fait du caractère fragmentaire du texte, s'il s'agit là de la première tentative faite en pays hittite pour rédiger de véritables annales ou s'il faut le classer parmi les « *Res Gestae* », dans la tradition des œuvres de l'Ancien Royaume⁹⁷. Le fragment nous renseigne sur les suites du « coup d'état » qui a permis au roi Tutḫaliya I de prendre le pouvoir en pays hittite et sur les origines du conflit qui va opposer pendant plus d'un siècle les rois de Ḫatti et les souverains du Mitanni/Ḫurri⁹⁸. Il a aussi le grand mérite d'avoir conservé les noms des principaux personnages mis en scène : le roi Tutḫaliya (III 12'), Kantuzzili (III 5', 7'), Muwa (III 3'-4', 8') et Kartašura, le commandant des troupes hourrites (III 11'). Le père du roi, désigné comme « mon père » (addaš-miš) à la ligne 2', semble

⁹⁶ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 186-187 (CTH 275).

⁹⁷ Taracha, « More about *Res Gestae* in Hittite Historiography », *Tabularia Hethaeorum, Fs S.Košak, DHB* 25, 2007, 659-664, p.660.

⁹⁸ Carruba, *ibid.*, 162-163 ; Otten, « Das hethitische Königshaus im 15. Jahrhundert v.Chr. », *AphKÖAW* 123, 1987, n.43 pp.33-34.

anonyme dans ce passage mais O.Carruba a proposé de faire du Kantuzzili mentionné à deux reprises le « père » en question en restaurant ainsi les lignes lacunaires :

III 2' : « adda[š-miš^m Kan-tu-zi-li-iš »

III 6'-7' : « [addaš-miš]/^m Kan-tu-zi-li-iš uq-qa LUGAL-uš » (« mon père Kantuzzili et moi, le roi »)

Cette solution est attrayante⁹⁹ mais on ne peut exclure, si on distingue les deux personnages, que Kantuzzili soit ici le dignitaire meurtrier du roi Muwatalli, ce qu'admettait H.Otten, et non le « père du roi » homonyme connu par Bo 99/69.

Il est probable que, selon une jurisprudence constante, Tuthaliya avait adressé un « ultimatum » au roi hurrite (Šauštatar I à la fin de son règne plutôt que Paršatatar ?) pour lui réclamer l'extradition de sujets hittites rebelles dont le parangon était Muwa, l'ancien chef de la garde prétorienne du roi Muwatalli I passé dans le camp mitannien et qui comptait sur ses nouveaux alliés pour reprendre le pouvoir à Ḫattuša et se venger du clan qui avait profité du meurtre de son maître pour s'en emparer.

Les premières lignes lisibles de CTH 211.6 montrent le « père du roi » aux prises avec Muwa soutenu par les troupes et les chars des Hourrites (XXIII 16 III 1'-3'). La victoire remportée par Kantuzzili, qui avait repoussé l'assaut de l'ennemi, et le roi, est mentionnée avant la fin du paragraphe (ibid., 3'-9').

La suite du texte a conservé le nom du Grand Roi et prouve qu'il était rédigé à la première personne (« uk Tuthaliya », l.13', répond à « uqqa LUGAL-uš », l.7'. Après avoir dénombré les 7000 prisonniers soit disant capturés (^{LÜ.MEŠ} ZABDUTI), le roi victorieux donne enfin le nom du commandant de l'armée ennemie, Kartašura, anthroponyme qu'il faut rapprocher de celui du père du fondateur de la dynastie, Kirta. Ce dernier nom se présente comme un hypocoristique et était sans doute un vocable théophore formé comme le précédent : « une divinité (*ašura*) l'a fait (*ḫrta*, en sanscrit) ». Il est très probable que ce personnage appartenait à la famille royale et à

⁹⁹ Carruba, *AoF* 32, 2005, 254-255.

la mince couche dirigeante d'origine arya installée depuis environ un siècle en pays hurrite¹⁰⁰.

La présence de Muwa et de Kantuzzili dans le fragment annalistique KUB XXIII 16 avait convaincu H.Otten, dès 1987, que ces individus se confondaient avec les dignitaires connus par les LSU du roi Muwatalli I et les fragments des « protocoles de succession », KUB XXXIV 40 et XXXVI 114 qui mentionnent aussi Ḫimuili. Pour lui le roi Tuthaliya de XXIII 16 était Tuthaliya II (=I/II)¹⁰¹.

La publication de l'empreinte de sceau Bo 99/69 a montré qu'il s'agissait bien du fondateur de la « seconde dynastie hittite », celle de Šuppiluliuma, mais laisse planer un doute sur l'identité du « général » Kantuzzili. Comme indiqué précédemment, la plupart des spécialistes voient maintenant en lui le père du roi Tuthaliya I/II, père qu'ils identifient au dignitaire homonyme connu par le LSU de Muwatalli I, KUB XXIII 185 et les « protocoles de succession ». Cette solution séduisante se heurte cependant à de graves difficultés du fait en particulier que le « père de Mon Soleil » de KBo XVI 24+25, qui est sûrement le prince Kantuzzili, père de Tuthaliya I, serait présenté en KUB XXIII 185, si on admet l'identité des deux personnages homonymes, comme un fidèle de l'usurpateur Muwatalli I alors qu'il avait refusé de pactiser avec lui lors du meurtre de Ḫuzziya III et n'était certainement pas devenu l'un des hauts dignitaires de sa cour. Le Kantuzzili de KUB XXIII 16 peut se confondre, quant à lui, avec le « père du roi » mentionné par le texte sans être identifié avec le personnage homonyme titulaire d'une charge de premier plan à la cour du Grand Roi Muwatalli I.

Un problème particulier est posé par la présence d'un prince nommé Kantuzzili dans les fragments 2 et 3 des « Deeds of

¹⁰⁰ Laroche, *NH* n° 529, 88 ; Freu, « Les dieux des Aryas occidentaux dans les textes cunéiformes », *Fs J.Manessy-Guitton, LAMA* 13, 1994, 215-216 ; *Heth* 13, 1996, 31-34.

¹⁰¹ Otten, « Das hethitische Königshaus im 15. Jahrhundert v.Chr. : Zum Neufund einiger Landschenkungsurkunden in Boğazköy », *ApHÖAW* 123, Wien 1987, n.43, pp.33-34.

Šuppiluliuma ». Après avoir énuméré divers individus, dont un Télipinu, dans un passage très abîmé, BoTU 31 mentionne le pays de Hayaša (l.17') puis continue : « [A-NA ^mDu]-ut-ḫa-li-ya ABI A-[BI-YA ...na-at.../ ^mDu-ut-ḫa-]-li-ya-aš-pát ḫu.../EGIR-a]n-da-ma-at PA-NI ^mKan-tu-[uz-zi-li [DUMU/ŠEŠ/Ú] ^mDu-ut-ḫa-l[i-ya... » (« A Tuthaliya, mon grand-père... Tuthaliya lui-même..., mais ensuite au temps de Kantuzzili, [le fils de /le frère de/et] Tuthaliya... », 18'-20').

La fin du texte, très lacunaire, n'apporte pas d'information supplémentaire et le fragment 3, qui faisait sans doute partie de la même tablette (BoTU 32= KUB XIV 22+), signale une attaque ennemie sur Arziya et la victoire du prince Kantuzzili. L'attribution de ce texte annalistique dépend de la lecture de la ligne 20' du second fragment. H.G.Güterbock, suivi par la majorité des spécialistes proposait de lire : « Kantuzzili [DUMU] Tuthaliya/Kantuzzili, fils de Tuthaliya » (avec un ?). Un dignitaire de ce nom devenait ainsi un frère de Šuppiluliuma inconnu par ailleurs¹⁰². D'autres ont proposé de restituer « [ŠEŠ], frère » et d'identifier le personnage au « prêtre de Kizzuwatna », frère du roi Tuthaliya III¹⁰³.

Après la publication des empreintes des sceaux Bo 99/69 et Bo 78/56 on a avancé l'idée qu'il fallait lire « [Ú], et », à la ligne 20' du fragment 2 des Deeds et voir dans le Kantuzzili de ce texte le père de Tuthaliya I : « Mais ensuite, au temps de (ou face à) Kantuzzili [et] Tuthaliya... »¹⁰⁴. Les mentions du « grand-père » et du Hayaša dans ce passage empêchent de l'adjoindre à KUB XXIII 16 et aux annales de Tuthaliya I. Le Hayaša qui n'était pas encore unifié au cours du règne du roi Arnuwanda I au témoignage de KUB XXIII 72 (Mita de Paḫḫuwa) n'existait pas auparavant. Les fragments 2 et 3 de la Geste de Šuppiluliuma appartiennent bien à cette composition

¹⁰² Güterbock, *JCS* 10, 1956, 60.

¹⁰³ Freu, *LAMA* 8, 1983, 120 ; *Heth* 15, 2002, 66 ; *Antiquus Oriens* 2004, 294-295 ; Beal, *The Hittite Military*, *TdH* 20, 1992, n.1325 p.321 ; Soysal, *BiOr* 60, 2003, col.48 et n.30.

¹⁰⁴ Taracha, « Zu den Tuthaliya-Annalen (CTH 142) », *WO* 28, 1997, n.3 p.79 ; *Fs Košak*, 2007, 661 ; Carruba, *AoF* 32, 2005, 256.

et le Tuthaliya qui y est nommé est bien Tuthaliya III, grand-père de Muršili II.

Le cas du sceau imprimé sur la « calotte hémisphérique » Bo 78/56 est très différent. Il est possible de lire l'inscription cunéiforme périphérique : « sceau de Tuthaliya (et) de Kantuzzili, bien-aimé(s) du dieu de l'Orage » et son pendant hiéroglyphique : « MONS tu MAGNUS LITUUS-na/Ka-tu-zi-(?)li MAGNUS HASTARIUS/ LANCEARIUS ». MAGNUS LITUUS est-il ici un titre royal ou, comme le propose plutôt A.Dinçol, l'équivalent du titre bien attesté GAL.LÚ.MEŠ ^{GIS}PA / ^{GIS}GIDRU désignant un dignitaire, le porte-sceptre?¹⁰⁵ Dans la première hypothèse que défend O.Carruba on aurait affaire ici au roi Tuthaliya I et à son père, Kantuzzili, ce qui est possible, sans plus.

Fort douteuse apparaît par ailleurs l'attribution du sceau de Sivas, SM 90/2, scellé au nom de « Kantuzzili MAGNUS-x » (faut-il lire HASTARIUS= GAL MEŠEDI ?).

La date des deux derniers documents pose d'ailleurs un autre problème. Pour A.Dinçol ils appartiendraient à une période tardive, au tournant du XV^{ème} au XIV^{ème} siècle avant notre ère, c'est-à-dire probablement au règne du roi Tuthaliya II¹⁰⁶.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses il semble certain que le Grand Roi Tuthaliya I a eu à ses côtés au moins deux Kantuzzili, son propre père et le dignitaire de la cour de Muwatalli I, coresponsable du meurtre de ce dernier.

L'anthroponyme en question a été d'usage courant à toutes les époques de l'histoire hittite et pas seulement au début du Nouvel Empire, comme le montre la rubrique qu'E.Laroche lui a consacré dans « Les Noms des Hittites » (n° 503, p.85).

¹⁰⁵ Dinçol, *StBoT* 45, 2001, 89-97 ; cf. Soysal, *BiOr* 60, 2003, col.45-48 ; Freu, *AnOr* 2004, 292-296 ; Carruba, *AoF* 32, 2005, 258-259.

¹⁰⁶ Dinçol, 2001, *ibid.* 89-97 ; Herboldt, Alkan, *ArAn* 4, 2000, 89-98 ; Soysal, *BiOr* 60, 2003, col.41-45 ; Freu, *Antiquus Oriens*, 2004, 295-296 ; Carruba, *AoF* 32, 2005, 259.

2) Tuthaliya I, Hattušili II, Thutmosis III et les Hourrites

a) L'offensive hittite et le traité avec Šunaššura I

La victoire remportée contre Muwa et l'armée hourrite de Kartašura a encouragé Tuthaliya I à poursuivre son avantage et à reprendre le chemin de la Syrie, théâtre où s'étaient illustrés ses prédécesseurs, Hattušili I et Muṣili I. Mais il lui était impossible de franchir le Taurus et l'Amanus sans l'accord du roi de Kizzuwatna ou sans conquérir son pays.

Le traité inégalitaire, en bon état de conservation, KBo I 5 (CTH 41.I), a été conclu par un Tuthaliya dont le nom mutilé a été restauré par R.Beal et G.Wilhelm¹⁰⁷. Pour ces deux auteurs il s'agissait du tout premier roi de ce nom, en général appelé Tuthaliya I/II. Mais l'introduction de l'accord rappelle que le Kizzuwatna était « hittite » sous les grands-pères des deux contractants¹⁰⁸. Par ailleurs les analyses du traité final et d'un ou de plusieurs accords préliminaires qui ont précédé sa rédaction, dues à V.Korošec, G.Kestemont, H.Kümmel, M.Liverani, G.del Monte, G.Beckman et Ph.Houwink ten Cate, ont montré que le texte avait un caractère composite et que les clauses paritaires, les plus anciennes, étaient encadrées par une « introduction historique » et d'autres clauses appartenant à un accord de type vassalique malgré les efforts faits par la partie hittite pour ménager la susceptibilité de Šunaššura (II), qui conservait son titre royal¹⁰⁹. Le texte principal invite donc à refuser à un seul Šunaššura, bien que la majorité des spécialistes y restent favorables, tous les instruments diplomatiques qui nomment ce roi. Sans admettre,

¹⁰⁷ Beal, *OR* 55, 1986, 424-445 ; Wilhelm, « Zur ersten Zeile des Šunaššura-Vertrages », *Fs H.Otto* 2, 1988, 359-372.

¹⁰⁸ Goetze, *Kizzuwatna*, 1940, 36-60 ; Beckman, *HDT* n°2, 13-22.

¹⁰⁹ Liverani, *OA* 12, 1973, 267-297 ; Kestemont, *Diplomatique*, 1974, 350ss ; 428ss et passim ; Kümmel, « Kizzuwatna », *RIA* 5, 1980, 627-631 ; del Monte, *OA* 20, 1981, 203-221 ; Korošec, *Afo Beih.* 19, 1982, 168-172 ; Beckman, *HDT* n°2, 12-17 ; Houwink ten Cate, *The Records of the Early Hittite Empire (c.1450-1380 B.C.)*, Istanbul, 1970, 60 ; *AoF* 25, 1998, 34-53.

comme G.Kestemont, l'existence de trois Šunaššura, il est impossible d'attribuer au même individu tous les accords portant ce nom. Ph.Houwink ten Cate a démontré de façon très convaincante que les textes rédigés en langue hittite, CTH 41.II et CTH 131, devaient être rendus à Šunaššura I, grand-père vraisemblablement du « signataire » homonyme de CTH 41.I¹¹⁰. Mais la réticence de cet auteur à distinguer les deux premiers Tuthaliya l'oblige à donner CTH 41.I à Tuthaliya III, ce qui est impossible, le « prêtre » Kantuzzili gouvernant la province sous le règne de ce roi. CTH 41.II (KUB VIII 81+KBo XIX 39)¹¹¹ se présente comme un traité paritaire de langue hittite dont le premier paragraphe conservé traite de façon classique le cas de fugitifs qui iraient « d'un autre pays au pays de Kizzuwatna » et que Šunaššura a l'obligation de restituer au roi hittite, avec la clause de réciprocité : « En faveur de Šunaššura il en est de même » (CTH 41.II : II 5'). En cas de défection, le Soleil sollicitera l'aide de son partenaire par un « message cordial » (ibid. II 6'-10'). Le § 5 revient sur la question des fugitifs et sur les pénalités encourues par ceux, hommes libres ou esclaves, qui les cacheraient (ibid. II 11'-III 5). La même question est traitée sous ses différents aspects aux §§ 6-10 du traité. Une clause de réciprocité conclut ceux-ci.

Plus remarquable est le fragment KUB XXXVI 127 (CTH 131), défini par G.Beckman comme « Stance against Mitanni »¹¹². En cas de guerre entre le Hatti et le Mitanni il est admis que Šunaššura veuille rester neutre. Des échanges de messages sont prévus dans cette circonstance (ibid. II 1'-6') et il est entendu, ce qui est bien le moins, que Šunaššura ne devra fournir aucune aide à l'ennemi du roi hittite. Avant tout

¹¹⁰ Houwink ten Cate, « An Alternative Date for the Sunassuras Treaty », *AoF* 25, 1998, 34-53, pp.36-38.

¹¹¹ Götz, *ZA* 36, 1924, 11-18 ; Petschow, « Zur Noxalhaftung im hethitischen Recht », *ZA* 55, 1963, 237-250, pp.242-243 (VIII 81+) ; del Monte, *OA* 20, 1981, 215-229 (CTH 41.II et CTH 131).

¹¹² Beckman, *HDT* n°2 p.22 (§§ 11-14) ; cf. Petschow, ibid., 244-245 (KUB XXXVI 127).

le roi de Kizzuwatna devra interdire, au besoin par la force, aux troupes du roi de Mitanni de traverser son territoire pour attaquer le Hatti. Si Šunaššura le souhaite il viendra en aide au roi hittite en temps de guerre, « mais si il ne le souhaite pas, il ne viendra pas » (ibid. II 7'-10'). Une telle clause empêche absolument d'attribuer cet accord aux deux souverains qui ont conclu le traité CTH 41.I. La réciproque suit : « Si le roi du pays] de Mitanni engage les hostilités contre le pays de Kizzuwatna, si Mon Soleil [le souhaite], il ira en aide à Šunaššura, mais s'il ne le souhaite pas, il n'ira pas ».

La fin du fragment traite, comme dans tous les accords de ce genre, de la dénonciation des menaces proférées envers le roi hittite (ibid. II 13'-15'). La réciproque est perdue dans la lacune finale. Il est certain que Tuthaliya I a conclu ce « gentleman's agreement » afin d'obtenir un droit de passage à travers le Taurus, la Cilicie et l'Amanus, et d'avoir ainsi accès à la Syrie.

Le traité d'Alep (CTH 75), très postérieur, fournit les seuls renseignements disponibles sur cet épisode de la lutte menée par Hittites et Mitanniens pour s'assurer la maîtrise de cette région. Conclu entre Muršili II et son neveu, Talmi-Šarruma, roi de Halab (Alep), vers 1310 av. J.C., il a été rénové par Muwatalli II, la tablette originale ayant été brisée¹¹³. L'introduction historique rappelle les assauts menés par Hattušili I et Muršili I contre la capitale du Yamhad (Alep) et sa destruction par le second de ces rois (CTH 75, A I 11-14).

Tuthaliya intervient ensuite : « Quand Tuthaliya, Grand Roi, monta sur le trône [de la royauté], le roi d'Alep fit la paix avec lui. Puis le roi d'Alep se détourna (de lui) et se joignit au roi de Hanigalbat. Alors, à cause de cela il (Tuthaliya) les détruisit, le roi de Hanigalbat et le roi d'Alep [avec leurs pays] et il détruisit la ville d'Alep (^{URU}Halab) » (ibid., A I 15-18). L'intervention de Hattušili (II) est narrée ensuite.

Tuthaliya I a donc agi en premier lieu par la diplomatie. Ses succès initiaux contre les Hourrites ont incliné le roi d'Alep, vassal du roi de Mitanni, à se rallier au conquérant hittite qui a

sans doute profité de la situation pour conclure d'autres accords avec divers princes de la région, à Tunip, à Alalah et ailleurs. Il est intéressant de noter qu'un dignitaire connu par une donation de Muwatalli I en sa faveur, l'aurige Pithana¹¹⁴, est intervenu, -- l'identification de ce personnage à celui qui agit en Syrie étant admise--, certainement à cette époque, afin de fixer les frontières entre les royaumes de Mukiš (Alalah), de Tunip et d'Ugarit¹¹⁵.

On doit admettre que la pénétration hittite dans la région a précédé la chevauchée du pharaon Thutmosis III en Syrie du nord et sa marche à l'Euphrate. L'armée égyptienne a atteint et franchi le grand fleuve en l'an XXXIII du règne (1447 av.J.C.). Il est remarquable qu'elle soit passée très près d'Alep sans que l'ancienne métropole soit mentionnée par les annales du roi. Elle était en ruine ou avait perdu toute importance, suite à l'action du souverain hittite¹¹⁶. Les fouilles menées sur le site de Tall Munbaqa (Ekalte), sur les bords de l'Euphrate, avaient conduit W.Mayer à dater la destruction de cette cité de l'offensive du pharaon et à trouver dans la tablette du contrat T 21 (du niveau Ibrahim Garten II) la trace du passage antérieur de Tuthaliya (I/II) à cet endroit. Il semble qu'il faille renoncer à lire le nom « Tu(ṭ)aliya » (une abréviation connue des seuls textes hiéroglyphiques) aux lignes 31-32 de T 21 et à utiliser cette notation pour dater la venue du roi hittite¹¹⁷.

Le problème des interférences probables entre les entreprises menées à des dates voisines par le roi de Hatti et le pharaon reste posé cependant et a été évoqué par divers spécialistes.

¹¹⁴ Otten apud Neve, *AA* 1991, 246 (Bo 90/671).

¹¹⁵ Traité de Tunip (CTH 135) : Weidner, *PDK* n°10, 136-137 (KBo XIX 59+KUB III 16 (+) 21, A 21) ; Klengel, *GS* II, 1969, 79-87, p.83 et n.11 pp.85-86 ; *Geschichte*, 1999, 105 ; pour Ugarit, cf. Nougayrol, *PRU* IV, 1956, 66-67 (RS 17.62, 7' ; RS 17.339 A, 1').

¹¹⁶ Drower, *CAH* II/1, 1973, 456-458 ; Freu, *Heth* 13, 1996, 35-37.

¹¹⁷ Mayer, *MDOG* 122, 1990, 65-66 ; Tall Munbaqa-Ekalte II. *Die Texte*, Saarbrücken 2001, pp.80, 144-145, Nr 80 (*MBQ-T* 21) ; contra Wilcke, *AuOr* 10, 1992, 124-125 et nn.39-40.

¹¹³ Beckman, *HDT* n°14, 88-90 (CTH 75).

C.Kühne a noté que Thutmosis III avait combattu en l'an XXIII de son règne (1457 av.J.C.) les gens du Naḥarina (=Mitanni) et de Qdj, pour lui des guerriers du Kizzuwatna. Il admettait donc que ce dernier pays était l'allié des Hourrites à cette date et qu'il était passé dans le camp hittite peu avant l'envoi d'ambassades du roi de Ḫatti en Egypte en l'an XXXIII (1447 av.J.C.) et en l'an XLI (1439) du pharaon.

La démarche de cet auteur mérite attention et la critique qu'en a faite R.Beal n'est pas justifiée au fond mais l'identification du pays de Qdj avec le Kizzuwatna est très douteuse. C.Kühne suppose à tort que le traité conclu par le Grand roi Zidanza avec Pilliya, roi de Kizzuwatna, après une période de tension ou de conflit entre les deux états, a été ratifié en l'an XXXIII du pharaon, le Kizzuwatna demeurant dans le camp hittite jusqu'en l'an XLI du même souverain¹¹⁸. Si on accepte la date qu'il propose en ce qui concerne l'affrontement supposé entre troupes égyptiennes et gens du Kizzuwatna alliés des Hourrites (1457 av.J.C.) il faut placer la campagne syrienne de Tuthaliya I en 1455 av. J.C. au plus tôt, ce qui est possible. M.Forlanini a voulu, après d'autres, prendre en compte, pour dater les interventions hittites en Syrie, la mention, des envois de « tribut » au pharaon effectués par le pays d'Isy ('Isj.j), supposé identique à l'Aššuwa des annales de Tuthaliya II, dans les années XXXIV, XXXVIII et XXXIX du pharaon Thutmosis III. Le roi de Ḫatti avait, de son côté, relancé ses relations avec l'Egypte en l'an XLI. D'après cet auteur le roi Tuthaliya I/II aurait donc conquis les 22 pays d'Aššuwa après l'envoi en Egypte d'une dernière ambassade de cette « confédération », en 1441 av.J.C.¹¹⁹. On peut admettre à la grande rigueur l'équation Isy=Aššuwa, bien qu'elle n'aille pas de soi, et rejeter celle proposée par ailleurs avec l'Isuwa qui est exclue. Il est cependant inquiétant que le « tribut » du pays d'Isy comporte beaucoup de cuivre (qu'on s'attendrait

¹¹⁸ Kühne, *BBVO* 1/1 (*RAI* 25, 1978), 1982, 216-217, 221 et n.195 ; contra Beal, *OR* 55, 1986, n.30 p.430.

¹¹⁹ Forlanini, *AoF* 32, 2005, 235 ; cf. Bossert, *Asia*, Istanbul 1946, 6-16, table p.11 ; Cline, *Fs Astour*, 1997, 193-196.

provenir d'Alašiya/Chypre) et que son nom soit associé à celui de Kftjiw, la Crète, dans la « stèle poétique » de Thutmosis III¹²⁰. Comme M.Drower l'a bien souligné, après d'autres, les précisions fournies par les textes égyptiens au sujet d'Isy orientent vers Chypre. Isy, comme souvent admis, aurait été le nom de la grande île ou d'une partie de celle-ci plutôt que celui d'un pays anatolien « multiple », l'Aššuwa¹²¹. Il est d'ailleurs évident que la fin des ambassades dans la vallée du Nil n'a jamais signifié la disparition consécutive d'un pays comme le montre le cas des autres noms de contrées lointaines (Ḫatti, Aššur, Arrapha, Sangar/Babylone, etc.), mentionnés par les scribes de Thutmosis III, qui ont continué à exister bien longtemps après la fin de leur présence sur les listes toponymiques égyptiennes.

b) Le traité dit de Kuruštama¹²²

E.Laroche avait regroupé sous la rubrique CTH 134 les « fragments du traité de Kuruštama (?), archaïsant », conclu entre Egyptiens et Hittites, apparemment à une époque très antérieure au règne de Šuppiluliuma puisque ce dernier y faisait allusion, lors de la réception de l'ambassade envoyée par la reine d'Egypte, « Daḥamunzu » (Ankhesenamón), devenue veuve et désireuse d'épouser l'un de ses fils, comme d'un texte tombé dans l'oubli¹²³.

Un contingent de Hittites de Kuruštama, ou de mercenaires Gasgas de ce pays, avait été transféré à une date indéterminée en territoire égyptien (en fait en Syrie) lors de la conclusion

¹²⁰ Bossert, *ibid.*, p.13 ; Vercoutter, *L'Egypte et le monde égéen préhellénique*, *BdE* 22, Paris/Le Caire 1956, 51-53.

¹²¹ Drower, « Syria c.1550-1400 », *CAH* II/1, 1973, pp.480 et 491.

¹²² Sörenhagen, *Paritätische Staatsverträge aus hethitischer Sicht*, Pavia, 1985, *passim* ; Singer, « The Kuruštama Treaty Revisited », *Šarnikzel*, *Gd E.O.Forrer*, Dresden 2004, 591-607 ; « The Hittites and the Bible », in « *I Will Speak the Riddle of Ancient Times* », *Fs A.Mazar*, Winona Lake, 2006, 723-756, pp.730-732.

¹²³ Güterbock, *JCS* 10, 1960, p.98 (7^{ème} tablette des « Deeds of Šuppiluliuma » : KBo XIV 12 IV 26-39).

d'un traité de « bon voisinage » entre les deux pays, ce que le fils de Šuppiluliuma, Muṣṣili II, rappelait dans deux de ses « prières pour conjurer la peste ». L'une d'elles précisait que le dieu de l'Orage avait alors fixé la frontière entre les deux pays, en Syrie bien évidemment¹²⁴.

La langue des fragments regroupés dans CTH 134 est « middle hittite »¹²⁵. Il est donc très probable, sinon certain, que l'accord a été conclu lorsque les Egyptiens et les Hittites sont entrés en contact au cours des règnes respectifs du roi Tuḫaliya I et du pharaon Thutmosis III. Quelques lignes bien conservées éclairent la situation :

« Les hommes du Ḫatti n'entreront pas dans le pays d'Égypte avec des intentions mauvaises [et les hommes d'Égypte n'iront pas] dans le pays de Ḫatti [avec des intentions mauvaises. Les gens du pays de Ḫatti] seront les alliés du pays d'Égypte et devront défendre l'Égypte ! Les gens du pays d'Égypte seront les alliés [du Ḫatti et devront défendre le Ḫatti !] (KBo VIII 37 vo 5' - 10') ».

La grande question est celle de la date de cet instrument diplomatique. En conclusion de son importante étude, qui fait le point sur la question, I. Singer propose de le mettre en rapport avec l'ambassade hittite arrivée en Égypte, en compagnie d'envoyés mitanniens et d'autres, en l'an IX du pharaon Aménophis II (1419 av.J.C.). La date conviendrait bien pour une ambassade de Tuḫaliya II qui a sûrement été l'instigateur de cette démarche mais est incompatible avec la chronologie du règne de Tuḫaliya I qui a certainement eu des contacts avec les autorités égyptiennes lors de son avance en Syrie du nord. Tuḫaliya I a été le successeur de rois hittites contemporains des grands souverains hourrites qui avaient assuré la paix en Syrie dans la première moitié du XV^{ème}

¹²⁴ Singer, *Hittite Prayers*, Atlanta 2002, n°11, §4, 58 (CTH 378.II ro 13'-24') ; n°14, §§7'-13', 67-68 (CTH 379 II 6'-24') ; van den Hout in M.W.Chavalas, *Historical Sources in Translation. The Ancient Near East (HST)*, Oxford, 2006, 259-266 ; Sørensen, *ibid.*, 1985, 10-11 ; Güterbock, *RHA* XVIII/66-67, 1960, 57-63.

¹²⁵ Kühne, *ZA* 62, 1972, 252-254 ; Singer, *Šarnikzel*, 2004, 597.

siècle avant notre ère. La réconciliation entre le pharaon et le roi de Mitanni a été la conséquence de l'accord conclu en l'an IX d'Aménophis II, comme l'a souligné B. Bryan¹²⁶. A cette date les Hittites avaient apparemment perdu les positions qu'ils avaient conquises auparavant en Syrie du nord, ce qui contredit l'idée que le « traité de Kurušama » ait été négocié à cette occasion. Il a certainement été conclu entre Tuḫaliya I et Thutmosis III en l'an XXXIII du pharaon (1447 av.J.C.), alors que les deux zones d'influence, égyptienne et hittite, se trouvaient en contact en Syrie, que le roi hittite et le pharaon combattaient le même adversaire et que l'absence d'accord risquait de provoquer une confrontation entre eux. Aucune autre époque des relations égypto-hittites ne peut convenir aussi bien à la conclusion de cet accord. Les ambassades postérieures à l'an XXXIII du pharaon, sous son règne et celui de son successeur, n'ont fait que consolider l'entente cordiale établie entre le Ḫatti et le pays des Deux-Terres. Le second traité égypto-hittite sera conclu, après une longue période de conflits, par Ramsès II et Ḫattušili III en 1259/1258 av.J.C.

c) Le traité de Tunip (CTH 135)

Les traités de vassalité imposés par Tuḫaliya I et son fils Ḫattušili II au petit roi de Mukiš (Alalah), soit Niqmepa à la fin de son règne, soit son fils Ilimilima, dont les archives ont été scellées avec le niveau IV de tell Aḫana¹²⁷, et à ses « frères » de Tunip, d'Aštata et de Nuḫašše, ne sont connus que par de menus fragments¹²⁸, à l'exception de CTH 135, le « traité de Tunip », très abîmé mais dont une centaine de lignes ont été partiellement conservées¹²⁹. L'originalité de la situation tient à ce que, lors de sa seconde conclusion, avec

¹²⁶ Bryan in D.O'Connor, E.Cline (éd.), *Amenhotep III. Perspectives on His Reign*, Ann Arbor 1998, 32-37.

¹²⁷ Wiseman, *The Alalakh Tablets*, London 1953, *passim*.

¹²⁸ KUB LVII 18 (Aštata), Klengel, *OLZ* 83, 1988, 648-649 ; Klinger, *StMed* 9, 1995, 245 ; CTH 136 (Mukiš).

¹²⁹ Weidner, *PDK* n°10, 136-146 (KBo XIX 59+ KUB III 16 (+) 21) ; cf. Klinger, *IIClH, StMed* 9, 1995, 238-241.

Ḫattušili II certainement, la cité de Tunip, -- une ville de la vallée de l'Oronte située au sud d'Alalaḫ¹³⁰ --, n'avait plus de prince et que le roi hittite avait alors pour interlocuteurs le « maire » (*ḫazannu*), Lab'u, et ^{URU}Tunip, la ville, c'est-à-dire les Anciens de la cité. Situation qu'elle connaîtra de nouveau à l'époque amarnienne, ce qui avait amené E. Weidner et les premiers commentateurs à dater le texte du milieu du XIV^{ème} siècle avant notre ère¹³¹. Son caractère « middle hittite » est maintenant assuré et les circonstances de sa conclusion peuvent être précisées. Le dignitaire hittite Piṭḫana (A ro 21), sans doute l'ancien auge du roi Muwatalli, rallié au nouveau souverain, était intervenu lors de la première entrée de Tuṭḫaliya I en Syrie pour fixer les frontières entre le Mukiš (Alalaḫ) et le pays de Tunip. Par la suite le roi d'Alalaḫ, Ilmilimma, fils de Niqmepa et petit-fils d'Ildrimi, a envoyé un « tribut » au pharaon Thutmose III en l'an XXXVIII de ce dernier (1442 av.J.C.) et profité d'une situation favorable pour s'emparer de localités que l'envoyé hittite avait attribuées à Tunip ou réparties entre les deux antagonistes : Iripa, Ḫašašar et d'autres dont les noms ont disparu (A ro 11), ainsi que Širina et Išḫaniga, mentionnées plus loin (A ro 27). Les clauses les mieux conservées de CTH 135 sont comparables à celles des autres traités hittites de vassalité. Elles concernent l'alliance militaire qui impose à Lab'u et à Tunip de coopérer avec troupes et chars aux opérations menées par le Grand Roi contre ses ennemis ou d'éventuels rebelles, étant entendu que butin et prisonniers faits par les guerriers de Tunip leur seront laissés (B ro 1-37). Les envoyés du Soleil hittite doivent être respectés, les menées factieuses dénoncées et les transfuges renvoyés (B vo 1'-32'). Les guerriers hourrites et le pays de Ḫalab apparaissent, sans doute en tant qu'ennemis, dans un passage très abîmé (B ro 30-31). Le nom mutilé de « Ṛ ?]-Tešub, fils de Tâku » (B ro 27) donne une précieuse indication sur la situation de Tunip.

¹³⁰ RGTC 6, 440 ; Belmonte Marín, RGTC 12/2, 2001, 294.

¹³¹ Moran, *The Amarna Letters*, Baltimore 1992, 130-131 (EA 59, lettre des « citoyens » de Tunip à Akhenaton).

A l'époque de Niqmepa d'Alalaḫ et du Grand Roi de Mitanni, Šauštatar I, le seigneur de Tunip, Ṛ-Tešub, avait conclu un accord de bon voisinage et d'extradition avec son voisin sous l'égide du suzerain mitannien¹³². Son probable fils, Tâku, fidèle à la tradition papponymique, a probablement été évincé du fait de sa fidélité au pouvoir hourrite et, comme M. Astour l'a montré, le traité excluait le retour du prétendant et de son fils à Tunip¹³³. Un texte amarnien éclaire cet épisode. La lettre EA 59 des « citoyens » de Tunip, privés de roi et qui réclament le retour d'un prétendant retenu comme otage en Egypte, rappelle en effet à Akhenaton : « Qui y a résidé dans le passé (à Tunip) si ce n'est Manaḫpiya (=Thutmose III) *ammatiwuš* (ton ancêtre) ? » (EA 59 : 5-8)¹³⁴. Or on sait que le grand pharaon a lancé sa dernière campagne contre Tunip en l'an XLII (1438 av.J.C.). S'il a agi, comme c'est probable, en accord avec le roi hittite et en conformité avec le traité d'alliance, pour punir Tunip de sa défection et de son retour dans le camp hourrite, il a dû déporter Tâku et son fils à cette occasion. Lab'u et les Anciens ont alors renouvelé leur soumission au souverain hittite, probablement à cette date Ḫattušili II. Il est vraisemblable que CTH 135 est la nouvelle version d'un traité conclu par Tuṭḫaliya I avec le roi de Tunip vers 1455 avant notre ère. Le « père du Soleil » est en effet mentionné (A ro 19) avant qu'apparaisse le nom de Piṭḫana. Ce dernier avait arbitré, comme on l'a vu, des différends territoriaux entre plusieurs principautés syriennes, certainement lors de l'intervention du roi Tuṭḫaliya I en Syrie. Son nom est resté populaire dans la région au siècle suivant¹³⁵.

¹³² Wiseman, *The Alalakh Tablets*, 1953, 26-31 (AIT 2) ; Dietrich-Loretz, *Fs Astour*, Bethesda 1999, 211-242 ; Hess, *CoS* II, 2000, 329-331 ; Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 39 et 48.

¹³³ Astour, *OR* 38, 1969, 391-395.

¹³⁴ Moran, *The Amarna Letters*, 130-131 et n.105 ; Liverani, *Le Lettere di el-Amarna* I, Brescia 1998, 299-300 (LA 273).

¹³⁵ Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 61-63 ; cf. Nougayrol, *PRU* IV, 1958, 66 (RS 17.62, 7'), texte du traité Muṣili II-Niqmepa d'Ugarit (c.1310 av. J.C.) qui mentionne la « route de montagne de Piṭḫana ».

Les « annales » de Thutmosis III mentionnent à plusieurs reprises la présence de guerriers de Tunip parmi les forces ennemies, en particulier la présence de garnisaires originaires de la cité dans le port d'Ullaza lors des 5^{ème} et 7^{ème} campagnes du pharaon (1451 et 1449 av.J.C.)¹³⁶. Il est donc certain que Tunip était rapidement repassée dans le camp hourrite après avoir conclu un accord avec Tuthaliya I. Le prince d'Alalah qui a envoyé des présents au roi d'Égypte en l'an XXXVIII de ce dernier (1442 av.J.C.), très probablement Ilmilimma, le petit-fils d'Idrimi, a profité de la situation pour s'emparer de localités contestées entre Tunip et Alalah, que le prince hittite Pithana avait attribuées à Tunip. La prise de la ville et le séjour de Thutmosis III à Tunip en l'an XLII, attestés par la lettre d'Amarna EA 59, ont été suivis par une nouvelle rédaction du traité entre le pouvoir hittite (Hattušili II) et les « autorités provisoires » de la cité, le maire et les Anciens. Le roi de Hatti qui évoque la mémoire de son père en CTH 135 a été, au témoignage de CTH 75, l'auteur d'une série d'autres traités avec les principautés syriennes, en particulier les royaumes d'Aštata et de Nuḥašše. Son rôle, son titre de LUGAL.GAL et même son existence ont pourtant été souvent contestés par divers auteurs.

d) La destruction d'Alep et la « diplomatie » de Hattušili II

Le traité d'Alep (CTH 75) fait suivre l'action diplomatique de Tuthaliya I en Syrie du nord d'une intervention beaucoup plus brutale : « Quand Tuthaliya, Grand Roi, monta sur le trône de la royauté, le roi de Ḫalab fit la paix avec lui mais ensuite se détourna (de lui). Et le roi de Ḫalab se joignit alors au roi de Mitanni/Ḫanigalbat. Et le roi de Mitanni et le roi de Ḫalab, à cause de cela, lui (Tuthaliya) les anéantit, eux et leurs pays et il détruisit la ville de Ḫalab » (CTH 75A ro 15-18)¹³⁷.

¹³⁶ Drower, *CAH* II/1, 1973, 443-459 ; Klengel, *Syria 3000 to 300*, Berlin 1992, 92-95 ; *OLA* 65, 1995, 125-134.

¹³⁷ Na'aman, « The Historical Introduction of the Aleppo Treaty Reconsidered », *JCS* 32, 1980, 34-42, pp.35-38 ; Beckman, *HDT* n° 14, 88-90, p.89.

L'événement a précédé la marche de Thutmosis III jusqu'à l'Euphrate. Le pharaon ignore Alep dans le compte rendu de cette campagne inséré dans les « annales » alors que son armée est passée à proximité immédiate de la cité, sans doute ruinée, en l'an XXXIII de son règne (1447 av.J.C.). Il est donc probable que les deux offensives du roi hittite décrites par le traité d'Alep doivent être datées des années 1460-1455 ou 1455-1450 avant notre ère. Il est possible que le Kizzuwatna ait été annexé au Hatti à la seconde occasion, ce qui expliquerait que le traité conclu avec Šunaššura II (CTH 41.I) fasse de cet état un « pays hittite » à l'époque du grand-père de Tuthaliya II.

Hattušili II est vraisemblablement monté sur le trône vers 1440 av.J.C. et a eu un règne relativement court qui n'a laissé qu'une documentation restreinte. CTH 75, après avoir raconté les faits et gestes de Hattušili (I), Muršili (I) et Tuthaliya (I) à l'encontre de Ḫalab, en vient au second Hattušili :

« Le roi de Ḫalab commit une offense envers le roi de Ḫanigalbat et il commit (aussi) une offense envers Hattušili, roi de Hatti (LUGAL KUR^{URU} Hatti). Les gens d'Aštata et les gens du Nuḥašše réclamèrent des villes et des districts frontières du pays de Ḫalab au roi de Mitanni en cadeau, en raison de (leurs) relations amicales. Et il fit inscrire (sur une tablette) les donations de ces villes et de ces districts frontières et il y apposa son sceau. Les gens de Ḫalab commirent de même une offense envers Hattušili, roi de Hatti. Quand les gens du pays d'Aštata et les gens du pays de Nuḥašše se tournèrent de même vers Hattušili, roi de Hatti, ils réclamèrent les villes et les districts frontières du pays de Ḫalab et lui les donna en cadeau aux gens du pays d'Aštata et aux gens du pays de Nuḥašše. Et il fit inscrire ces donations (sur une tablette) et il y apposa son sceau et eux les possédèrent »¹³⁸.

Il est évident que le long paragraphe consacré aux arrangements pris successivement et dans le même sens par un roi hourrite puis par un Hattušili ne peut se rapporter aux

¹³⁸ KBo I 6 19-32 ; Na'aman, 1980, *ibid.*, 35-38 ; Beckman, *ibid.*, 89.

guerres de Hattušili I, qui n'avait pas pour adversaire un roi de Mitanni et qui, ayant échoué contre Alep, n'en pouvait distribuer les dépouilles¹³⁹. Le roi d'Alep mentionné dans ce passage est un être fantomatique dont la dénonciation des fautes n'est qu'un prétexte pour justifier l'action des rois hittites, Hattušili II et surtout Šuppiluliuma. On oublie parfois que les accords conclus par Hattušili II sont mentionnés en CTH 75 parce qu'ils ont été les derniers à avoir modifié le statut de la région avant l'intervention de Šuppiluliuma et qu'entre les deux règnes la Syrie du nord et Alep étaient restées aux mains de Hourrites et du roi de Mitanni.

Les §§ 11-12 de CTH 75 consacrés à l'action du grand conquérant sont lacunaires. Après avoir rappelé les victoires de celui-ci ils revenaient sur la question des districts et des cités du royaume d'Alep que « [Hattušili, Grand Roi], roi du pays de Hatti, avait donné aux gens du pays d'Aštata et aux gens du pays de Nuḥašše » (CTH 75A ro 37-39). Comme l'a montré G.Beckman, le texte de la lacune qui suit cette phrase était certainement consacré aux diverses mesures prises par Šuppiluliuma afin de restituer au nouveau roi d'Alep, son propre fils Télipinu, le « prêtre » (^{LU} SANGA), installé jusqu'alors à Kizzuwatna, les territoires autrefois donnés aux deux modestes « états successeurs », Aštata et Nuḥašše¹⁴⁰.

Les restitutions proposées des lignes 37-38 sont sûres et réduisent à rien l'affirmation selon laquelle Hattušili (II) n'était qu'un « roi associé », chargé de régler les affaires syriennes pour le compte de Tutḫaliya I/II, comme le pense M.Forlanini¹⁴¹. Il était bien un Grand Roi, seule la restauration « LUGAL.GAL » étant possible avant le titre « LUGAL KUR^{URU} Hatti » conservé dans ce passage du traité. Celui de

¹³⁹ Astour, *JNES* 31, 1972, 106-107 et nn.40-41 ; contra Na'aman, *UF* 6, 1974, 267-268 ; *JCS* 32 1980, 38 et nn.11-12 ; Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 60 ; cf. Forlanini, *AoF* 32, 2005, 238.

¹⁴⁰ Beckman, *HDT* n°14, 89-90 (« [Hattušili LUGAL.GAL] LUGAL KUR^{URU} Hatti »).

¹⁴¹ Forlanini, *AoF* 32, 2005, 238 ; cf. Bryce, *The Kingdom*, 2005, 141 et nn.71-77 p.429.

LUGAL.GAL n'était pas d'ailleurs obligatoirement accolé au nom du roi hittite en toute circonstance comme le montre le fragment annalistique KUB XXIII 16 où le roi Tutḫaliya (I) est sobrement désigné comme le « LUGAL »¹⁴². A l'époque de Tutḫaliya II (c.1425-1390 av.J.C.) et d'Arnuwanda I (c.1400-1370) les Hittites n'avaient plus accès aux pays syriens tenus par le roi de Mitanni. L'accord conclu entre ce dernier et le pharaon (1419 av.J.C.)¹⁴³ a été suivi à partir de la génération suivante par une série de mariages dynastiques qui ont resserré les liens entre les cours de Thèbes et de Waššukanni et ont isolé la puissance hittite, rejetée au nord de l'Amanus et, pendant un temps, au nord du Taurus du fait de la défection du Kizzuwatna. Il faut en effet donner sa juste place au roi Talzu qui a régné dans ce pays entre deux Šunaššura, très probablement son père et son fils et qui a restauré l'existence sinon l'indépendance de son royaume. Deux hypothèses sont possibles : ou bien le roi Tutḫaliya I a annexé le Kizzuwatna lors de sa seconde offensive contre Alep, hypothèse que favorise maintenant O.Carruba¹⁴⁴ et qui a le double avantage d'expliquer la présence du Grand Roi à Kizzuwatna lors de l'intrigue de cour à laquelle a été mêlée la « reine Kattēšhapi » et le nom hourrite du futur Hattušili II, et Talzu l'a libéré avec l'aide du roi de Mitanni ; ou bien le pays, allié des Hittites au cours du règne de Tutḫaliya I, a rejoint le camp hourrite à l'époque de Hattušili II. Le successeur de Talzu, Šunaššura II, un temps fidèle au suzerain mitannien, conclura ensuite un traité de vassalité avantageux (CTH 41.I) avec le nouveau roi de Hatti, Tutḫaliya II (c.1415 av. J.C.).

¹⁴² KUB XXIII 16 III 7' (LUGAL-uš).

¹⁴³ Dernière présentation de la chronologie égyptienne au Nouvel Empire : Hornung, « New Kingdom » ; Klinger, « Chronological Links between the Cuneiform World of the Ancient Near East and Ancient Egypt », in Hornung, Krauss, Warburton (éd.), *Ancient Egyptian Chronology*, HdO I/83, 2006, 197-217 et 304-324 ; tables pp.490-495.

¹⁴⁴ Carruba, « Per una ricostruzione delle liste reali etee », *Tabularia Hethaeorum*, DHB 25, 2007, 131-142, p.135.

3) La situation intérieure et les problèmes de succession

- a) Les « protocoles de succession » (CTH 271)¹⁴⁵
et « l'instruction aux officiers » (CTH 251)¹⁴⁶

Ce sont les seuls textes qu'on peut attribuer en confiance au premier Tuthaliya bien que son nom n'apparaisse pas dans les fragments conservés. D'autres textes de ce type, qu'on peut dater de l'époque « middle hittite » et qui ont gardé le nom de Tuthaliya, CTH 258 et CTH 259 (les dites « instructions militaires ») lui appartiennent peut-être mais sont aussi susceptibles d'être attribuées au second roi de ce nom, moins probablement au troisième. Il est certain que les monarques qui ont gouverné après la période de troubles qui a marqué la fin de la dynastie de Labarna ont éprouvé le besoin de réorganiser l'administration et l'armée et qu'ils ont poursuivi leur œuvre réformatrice au cours de plusieurs règnes.

Les « protocoles », bien que réduits à l'état de petits fragments, sont instructifs à cet égard. Ils montrent que le nouveau pouvoir a dû faire face à de nombreuses menaces. Il est évident que les deux princes qui avaient servi puis supprimé l'usurpateur Muwatalli I avaient conservé, qu'ils aient été ou non des descendants de l'ancienne famille royale, une position particulière qui explique la place prépondérante qu'ils occupent dans ces textes. Ils sont appelés à combattre ceux qui voudraient s'en prendre aux membres de la nouvelle famille royale. KUB XXXVI 113 les invite à écarter du roi, de la reine et de leurs fils le poignard qui les menace¹⁴⁷. Ce qui pose le problème, déjà évoqué, de l'identité des personnes mises en cause et des cas d'homonymie.

¹⁴⁵ Carruba, « Beiträge zur mittelhethitischen Geschichte II. Die sogenannten 'Protocoles de succession dynastique' », *SMEA* 18, 1977, 175-195.

¹⁴⁶ Carruba, *ibid.*, 182-187 ; Pecchioli Daddi, *AAN Lincei*, VIII/34, 1979, 51-55 ; Rizzi-Mellini, *StMed* I, 1979, 503-533 ; Houwink ten Cate, *AoF* 25, 1998, 43-44.

¹⁴⁷ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 188-189.

Ḫimuili et Kantuzzili sont unis et mentionnés là comme ailleurs selon un ordre qui laisse la prépondérance au premier nommé, sans doute le frère aîné. Peut-on croire que Kantuzzili soit ici le « père de Mon Soleil » ? Par ailleurs les « fils » qui accompagnent leurs parents sont *a priori* ceux d'un couple royal. Or la présence de Walanni aux côtés d'un Kantuzzili, sans doute le père de Tuthaliya I, sa place en tête des reines célébrant une cérémonie à Taḫurpa, le 5^{ème} jour de la « fête de la hâte » (*nuntariyašḫa*)¹⁴⁸ et sa participation à la « réception des statues (et des disques) » de la déesse Soleil d'Arinna que le « voyant » (^{LU} ḪAL) porte dans la maison *ḫalenturwa*, en tête des « Dames », citées toujours dans un ordre immuable, qui font des « offrandes royales » à la déesse :

« Walanni, Nikalmati, Ašmunikal, Duduḫepa, Ḫenti et Tawananna », prouvent, tous les autres noms étant ceux de reines, qu'elle aussi a occupé le trône¹⁴⁹.

Il est cependant évident que son probable fils, Tuthaliya I, s'il est bien l'auteur des « protocoles », désigne son épouse comme la reine et la mère de ses fils en KUB XXXVI 113, 6'. Une telle situation favorise l'hypothèse présentée par O.Carruba qu'une reine Kattēšḫapi, au nom hattī, doive trouver place entre Walanni et Nikalmati¹⁵⁰. Comme déjà noté le fait que les deux princes régicides, leurs fils et leurs descendants aient été appelés, avec tous les hommes du Ḫatti, assez tard dans le règne, à reconnaître l'héritier du trône désigné par le roi, est la preuve que Ḫimuili et Kantuzzili ont longtemps poursuivi leur carrière sans que soit jamais évoquée la paternité royale du second d'entre eux¹⁵¹. Il convient donc sans doute de reconnaître deux personnages contemporains homonymes, le père du roi Tuthaliya I qui est à

¹⁴⁸ CTH 626 ; Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 197-198.

¹⁴⁹ Bin-Nun, *ibid.*, 1975, 199-200 ; Fuscagni, *Anatolia Antica, Fs F. Imparati, Eothen* 11, 2002, 289-297.

¹⁵⁰ Carruba, *III ICH Çorum*, Ankara 1998, table p.107 (Kattēšḫapi associée à Muwatalli I et à Tuthaliya I) ; *AoF* 32, 2005, 261 et table p.267 (Kattēšḫapi épouse (?) de Ḫattušili II) ; *DHB* 25, Table, 141s.

¹⁵¹ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 188-191 (KUB XXXVI 114).

ses côtés dans la guerre contre Muwa et les Hourrites, et le frère cadet de Himuili, le prince Kantuzzili, dont rien n'est dit qui le distingue de son aîné.

L'instruction KBo XVI 24+25¹⁵² est le texte, en très mauvais état, qui nous renseigne sur les difficultés rencontrées par le nouveau pouvoir après l'épisode tragique que le souverain, monté depuis peu sur le trône, évoque brièvement dans un passage lacunaire (ibid., IV 14-20). Sh.Bin-Nun a pensé que l'auteur de l'édit souhaitait obtenir la fidélité de ses troupes en leur promettant un traitement de faveur et non en les menaçant de mort pour tout manquement à la discipline. Il aurait cherché à se présenter comme le protecteur des soldats et des pauvres, assurés qu'il les défendrait contre les puissants. En retour il demandait à tous une fidélité sans faille, de ne pas désertir au cours de la bataille et de livrer au roi quiconque chercherait à attenter à sa vie ou à celle de son successeur désigné¹⁵³. L'édition procurée par A.Rizzi-Mellini montre que la déclaration royale avait un caractère beaucoup moins lénifiant. Les officiers (^{LÚ.MEŠ} DUGUD, ^{LÚ.MEŠ} UGULA) sont exhortés à faire preuve de fidélité et de célérité dans l'exécution des ordres reçus. Ils sont menacés, en cas de désobéissance, de la « malédiction spéciale » dont on connaît le caractère solennel et terrible par la formule du « serment militaire » que N.Oettinger a publié et qui date à coup sûr de cette époque¹⁵⁴.

Les officiers ayant fermé les yeux sur des désertions encourront cette malédiction, même si ce n'était pas le roi qui commandait l'armée lorsque les faits s'étaient produits. Les déserteurs seront punis de mort (ibid., I 21-33). Le roi a décidé ces mesures de rigueur suite à l'expédition menée

¹⁵² Carruba, ibid., 182-183 (ro IV) ; 184-187 (I 62-70) ; Rizzi-Mellini, *StMed* 1, 1979, 509-553 ; Pecchioli Daddi, *AAN Lincei*, 1979, 51-55 ; cf. Freu, *Heth* 13, 1996, 24.

¹⁵³ Bin-Nun, *RHA* 31, 1973, 5-25, p.19 ; cf. Kammenhuber, *OR* 39, 1970, 550-551.

¹⁵⁴ Oettinger, *Die Militärischen Eide der Hethiter*, *StBoT* 22, 1976 ; Collins, *CoS* 1, 1997, 165-168.

contre le pays gasga de Kilimuna¹⁵⁵ au cours de laquelle le comportement des officiers avait laissé à désirer en ce qui concernait à la fois l'exécution des ordres reçus et le ravitaillement des troupes (ibid., I 41-45). C'est après avoir proféré ces menaces que le roi daignait manifester sa bienveillance envers ceux qui acceptaient le pacte qui leur était offert et se montraient zélés (ibid., I 53-61). Les officiers et toute la population devaient obéir non seulement au roi mais aussi à celui qu'il appellerait à la royauté (ibid., I 65-67). Tous étaient tenus de dénoncer ceux qui trameraient des complots contre le souverain ou son héritier (ibid., I 71-76). Après avoir fidèlement rempli leur devoir au service du roi les officiers auront enfin droit au repos (ibid., I 82).

La seconde colonne du recto de CTH 251, très mutilée, traitait de diverses transgressions de caractère religieux et la colonne trois (du verso) est trop lacunaire pour qu'on puisse préciser le rapport établi ici entre les officiers et « l'homme pauvre » (^{LÚ} MASDA, ibid., III 23). La quatrième colonne revient sur la fidélité exigée des cadres de l'armée et garantie par un serment solennel (ibid., IV 8-9), et dénonce la faute la plus grave qui puisse être commise, le meurtre du « commandant en chef » (ibid., IV 12).

C'est alors que l'auteur de l'édit, sans doute pour répondre à ceux qui mettaient en cause le rôle de son père et le sien dans les événements sanglants qui avaient précédé son avènement, en vient à évoquer le crime qui avait inauguré la période de troubles qu'avait connue le pays hittite, le meurtre du roi Huzziya (III) par Muwatalli, les titres des deux hommes étant omis ou perdus dans les lacunes du texte.

Les renseignements fournis par CTH 251 et par CTH 271.1 (KUB XXXIV 40) ont éclairé la prise du pouvoir et la phase initiale du règne de Tuthaliya I. Le seul fait intéressant la suite des événements est la mention de l'expédition menée contre les [Gasgas] de Ka/ilimuna, prodrome de la lutte incessante

¹⁵⁵ *RGTC* 6, 165 (Kalimuna), 208 (Kilimuna).

que tous les rois du Nouvel Empire devront mener contre les « barbares » des chaînes pontiques¹⁵⁶.

Mais tout indique que le fait marquant du règne de Tutḫaliya I a été la guerre dirigée contre les Hourrites. Elle a répondu à l'intervention du roi de Mitanni, sans doute Šauštatar I à la fin de son règne, dans les conflits intérieurs qui déchiraient les milieux dirigeants de Ḫattuša. D'abord limité à la région de l'Euphrate le conflit s'est ensuite étendu à la Syrie alors que les Hourrites devaient faire face dans cette région à une autre menace non moins redoutable, la marche en avant des armées égyptiennes commandées par un jeune et valeureux guerrier, longtemps tenu en tutelle par la reine Hatshepsut, le pharaon Thutmosis III qui les a menées jusqu'à l'Euphrate et au-delà en l'an XXXIII de son règne.

b) La reine Kattēšhapi (?) et la succession au trône

La mise en scène par A.Ünal d'un personnage oublié, « Dame » Kattēšhapi¹⁵⁷, a pris une importance nouvelle lorsque H.Otten a montré qu'il s'agissait d'une reine mentionnée à la suite d'une liste de notables, KBo XXXII 197: Wašupiya, Šandaziti, [...]uttuyani, Maruwa, Pikkweki, Šanda, Tarḫuwašu, Šunaili, [...]yamula, Ariwaššu, Malliti, Lariya, Neriqaili, Palla, ^fTummalina, [...]aušhawa, et enfin, Dame ^fKattēšhapi MUNUS LUGAL.GAL' (« K. Grande Reine »). H.Otten datait l'intrigue de cour révélée par A.Ünal du tournant du XV^{ème} au XIV^{ème} siècle avant notre ère, c'est-à-dire vraisemblablement des règnes de Tutḫaliya II ou d'Arnuwanda I (ou de la période de corégence des deux rois, c.1400-1390 av.J.C.)¹⁵⁸. Ph.Houwink ten Cate a analysé et traduit le revers, seul partiellement conservé, du texte KUB XLVIII 106, améliorant grandement sa compréhension¹⁵⁹ : « En ce qui concerne la question du champ... il m'a maltraité. Je lui ai parlé ainsi mais quand de chez Mon Soleil il est venu

il m'a parlé comme suit : « Mon Soleil a exempté les champs ». (Alors) j'ai parlé comme cela : « Quel que soit le champ qu'il a exempté je le libérerai afin que le gros et le petit bétail du pauvre homme survive. Parce que les champs du cerf ne sont pas chers à Mon Soleil (mais) que les champs de l'homme [lui] sont chers, il a finalement restreint cela (les terrains de chasse ?) ! Moi, maintenant je les libère pour le gros et le petit bétail du pauvre homme » (XLVIII 106 : 6'-14'). Sans transition avec ce qui précède, qui mettait en cause deux dignitaires et le Grand Roi, les lignes suivantes du §3 font le récit d'une intrigue de cour impliquant une ou deux reines : « Mais, de plus, alors que Mon Soleil résidait à Kizzuwatna, j'ai avec insistance dit à ma mère : « Prends en charge le fils de la reine et emmène-le à Anzu[ra !] » Mais ma mère se mit en rage contre moi et [fut irritée] contre moi [et elle] se soumit à Kattēšhapi et Kattēšhapi fit un jugement sur moi après enquête : « De même que tu n'as pas pris mon/ton/son (...-el) fils, tu ne prendras pas le fils de la reine qui t'est étranger et n'est pas le tien ! » (ibid. : 15'-20').

Admettant, malgré la date tardive proposée par H.Otten, que Kattēšhapi puisse être identifiée à la reine mentionnée par KUB XXXIV 40 : 8' et 12', qui, si l'on se fie au sens obvie du texte, aurait été tuée par le chef prétorien du Roi Muwatalli I, Muwa, Ph.Houwink ten Cate veut faire d'elle l'épouse du roi Zidanza (II). D'après cet auteur elle aurait enterré successivement son mari puis son fils, Ḫuzziya (III), assassiné par Muwatalli. Menacée (blessée ?) par Muwa elle aurait survécu au cours du règne de Tutḫaliya II (=I/II), l'époux de la princesse kizzuwatnienne (?) Nikalmati, considéré comme le successeur de Muwatalli I. Après le meurtre de ce dernier les intrigues de Ziplantawiya, la sœur du roi, reine de Kizzuwatna par son mariage (veuve ?), et de son fils Attāi auraient été déjouées, assurant au roi hittite l'union des deux couronnes et des deux pays, ce qui expliquerait sa présence dans la cité de Kizzuwatna qu'atteste KUB XLVIII 106¹⁶⁰.

¹⁵⁶ von Schuler, *Die Kaškarer*, Berlin, 1965, 40, 104.

¹⁵⁷ Ünal, *SMEA* 24, 1984, 87-107, 99-100 (KUB XLVIII 106, 15-20).

¹⁵⁸ Otten, 1990, *ZA*, 80, 223-227 (XLVIII 106 et KBo XXXII 197).

¹⁵⁹ Houwink ten Cate, *AoF* 25, 1998, 49-50.

¹⁶⁰ Houwink ten Cate, *AoF* 25, 1998, 49-50.

Rien ne vient étayer cette audacieuse reconstruction que la seule présence dans les « listes » d'une reine Iyaya, que toutes associent au roi Zidanza et citent avant Huzziya (III) et son épouse, la reine Šummiri, rend caduque. La remarque de S.de Martino que le rituel destiné à protéger Tutḫaliya II et Nikalmati des actes de magie noire de la sœur du roi, Ziḫantawiya, mentionnait régulièrement les fils du couple royal¹⁶¹, faisait douter de la solution élégante avancée par R.Beal au problème posé par le fait qu'Ašmunikal, fille de Nikalmati et de Tutḫaliya II, avait épousé Arnuwanda, « fils » du roi Tutḫaliya¹⁶². La condamnation de l'inceste en pays hittite interdisait de songer à un mariage entre un frère et une sœur. Arnuwanda devait donc être considéré comme le fils adoptif de Tutḫaliya II et le mari-*antiyant* d'Ašmunikal, époux et « frère légal » de la « princesse de premier rang » qui était l'héritière du trône. Il avait d'abord été proposé, Tutḫaliya II ayant apparemment des fils, de faire de la reine et *tawananna* Ašmunikal la véritable souveraine à côté de son frère ou demi-frère Arnuwanda et, plus tard, d'admettre que Kattēšhapi était l'épouse du roi, restée dans l'ombre d'Ašmunikal et devenue MUNUS.LUGAL.GAL à la mort de celle-ci¹⁶³. Des noms associés à celui de Kattēšhapi en KBo XXXII 197 se retrouvent dans les textes de Mašat Höyük datés de Tutḫaliya III (ex. Maruwa, Šanda, Šunaili, Malliti). Mais la présence sur le *Cruciform Seal* du couple [Arnuwanda]-Ašmunikal oblige sans doute, bien que le nom du roi soit restauré, à renoncer à faire de Kattēšhapi la femme d'Arnuwanda I. La remarque de S.de Martino en ce qui concerne les « fils » du couple Tutḫaliya-Nikalmati mentionnés par le rituel de contre-magie CTH 443 reste une objection à l'idée dominante selon laquelle Arnuwanda était le mari de la reine Ašmunikal. Ph.Houwink ten Cate a tourné la difficulté en traduisant « DUMU.MEŠ » par « children » plutôt que par

¹⁶¹ de Martino, *Eothen* 4, 1991, 17-18 ; cf. Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 164-166 ; Freu, *Heth* 8, 1987, 153.

¹⁶² Beal, « Studies in Hittite History », *JCS* 35, 1983, 115-126, p.117.

¹⁶³ Freu, *StMed* 9, 1995, 143-145, table p.147.

« sons » en KUB XV 10+, ce qui ne suffit pas à emporter la conviction. Il est très probable, le mariage-*antiyant* d'Arnuwanda étant une quasi-certitude, que c'est la mort des fils du couple royal, après la publication de CTH 443, qui a ouvert la voie du trône au gendre et fils adoptif du roi Tutḫaliya II.

O.Carruba hésite maintenant entre deux possibilités, soit faire de Kattēšhapi l'épouse de Muwatalli I, soit celle du roi Ḫattušili II, mais favorise cette seconde option¹⁶⁴. La liste des personnes mentionnées par KBo XXXII 197 comporte surtout des noms hittites attestés à haute époque (Šanda, Lariya, Palla, etc.) et pas les nombreux noms hourrites qu'on pourrait attendre d'un texte appartenant à Arnuwanda I ou à son fils, Tutḫaliya III. Il est donc possible de dater les activités de cette reine des règnes de Tutḫaliya I et Ḫattušili II. Le séjour de « Mon Soleil » à Kizzuwatna apparaît comme une pratique ordinaire en XLVIII 106, ce qui encourageait à placer l'épisode après l'annexion éventuelle de la province au cours du règne conjoint de Tutḫaliya II et d'Arnuwanda I. Mais la mention du « grand-père » du roi, époque où « le Kizzuwatna était hittite » selon le traité Šunaššura, KBo I 5, semble montrer que le pays avait été annexé lors de la seconde offensive de Tutḫaliya I en Syrie qui avait abouti à la destruction d'Alep. Ayant conclu un traité paritaire avec son roi et ayant fait de même avec celui d'Alep lors de sa première campagne en direction du sud, il est possible que lors de sa seconde offensive en Syrie Tutḫaliya I, avant de détruire Alep, ait annexé le Kizzuwatna au passage vers 1455 (ou 1450) avant notre ère. Cette possibilité est favorisée par O.Carruba¹⁶⁵. La ville portant ce nom serait devenue une résidence royale proche des pays conquis. C'est plus tard, sans doute au cours du règne de Ḫattušili II, que le dénommé Talzu, probablement le fils de Šunaššura I, aurait rétabli l'indépendance de son pays et se serait allié au roi hourrite¹⁶⁶.

¹⁶⁴ Carruba, *AoF* 32, 2005, 261, Tabelle II p.267.

¹⁶⁵ Carruba, *Tabularia Hethaeorum*, *DBH* 25, 2007, 135.

¹⁶⁶ Goetze, *Kizzuwatna*, 61-71 (KUB XL 2/CTH 641 : I 12, II 50).

Si Kattēšhapi a bien été une reine de cette époque l'hypothèse la plus vraisemblable est de voir en elle l'épouse du roi Tutḫaliya I. A l'avènement de ce dernier sa probable mère, Walanni, sans doute une « princesse de premier rang », dépositaire de la légitimité, est devenue reine. Kattēšhapi lui aurait succédé à sa mort. Cette dernière, jeune, serait restée au pouvoir au cours du règne, relativement court, de son probable fils, Ḫattušili II.

Les « protocoles » insistent à diverses reprises sur la reconnaissance solennelle du prince héritier par les hauts dignitaires, dont Ḫimuili et Kantuzzili, et par toute la population de Ḫattuša. Un texte atteste qu'une cérémonie de ce genre a eu lieu lors de la proclamation de Ḫattušili (II), comme *tuhkanti* ou comme roi désigné, KUB XXXVI 109 (CTH 275.12a)¹⁶⁷.

4) Ḫattušili II (c.1440-1425 av. J.C.)

Le seul fragment, en dehors du traité d'Alep (CTH 75) qui nous renseigne de façon certaine sur ce roi est KUB XXXVI 109 qui a des expressions typiques des « middle hittite texts » : « [ki-nu]-na ka-a-ša A-NA DUMU.MEŠ LUGAL iš-tar-na [ku-in Ḫa-at-tu-ši-li/ LUGAL]-u-iz-ni lam-ni-ir na-an-za ŠEŠ.MEŠ-ŠU NIN.ḪI.A-ŠU [LÚ.MEŠ ga-i-na-aš-ši-i]/ pa-an-ku-uš-ša LÚ.MEŠ URU ḪA-AT-TI še-ek-kán-du..., etc. »

« Maintenant voyez : [Ḫattušili] qui, parmi les princes/ fut appelé à la royauté, que ses frères, ses sœurs, [ses parents], et toute la population de Ḫattuša le reconnaissent et, en tant que roi, [lui montrent du respect]. Et si, parmi ses frères ou ses sœurs, quelqu'un ne lui montre pas du respect, qu'il voile sa tête vis-à-vis de Ḫattušili. Que celui qui est son ennemi soit banni !... Que ces paroles soient mises sous serment !... leurs personnes ne sont pas bonnes (?)... Au roi et à la reine deux

ou trois fois... qu'ils n'aient pas... Au roi et à la reine que le serment des dieux [soit prêté...] »¹⁶⁸.

Bien que l'expression employée, « LUGAL-wizni lamnai », soit exceptionnelle pour décrire une succession au trône, ce que souligne Ph.Houwink ten Cate, il est très improbable qu'il faille faire de la proclamation du prince Ḫattušili la conséquence d'une abdication, comme il le propose. Il s'est plutôt agi de la reconnaissance d'un *tuhkanti* comme futur monarque par un couple royal.

La généalogie du Grand Roi Ḫattušili III (c.1265-1240 av. J.C.) fournie par la tablette KBo VI 28 diffère des autres textes de ce genre¹⁶⁹. Après avoir cité le père (Muršili II) puis le grand-père de ce roi (Šuppiluliuma), elle continue par une phrase empreinte d'ambiguïté :

« DUMU-DUMU-DU]MU-ŠU ŠA Ḫattušili LUGAL.GAL ŠA LUGAL URU Kuššar (DINGIR) šiunit ka[nešš]andaš NUMUN-aš » qu'on traduira : « descendant (plutôt qu'arrière-petit-fils qui est le sens obvie) de Ḫattušili, Grand Roi, (celui qui était) de la race du roi de Kuššar choisi par les dieux ».

Il est assuré que l'arrière-grand-père (légal) de Ḫattušili III était Tutḫaliya III et non un Ḫattušili. H.G.Güterbock, à l'encontre de H.Otten, soutenait, à juste raison semble-t-il, qu'une distinction était faite ici entre deux ancêtres du roi du XIII^{ème} siècle, celui du traité d'Alep, Ḫattušili II, et le roi de Kuššar, c'est-à-dire Ḫattušili I. H.Otten, qui avait défendu l'idée que Ḫattušili II était le père de Šuppiluliuma, avait cru trouver une confirmation de son hypothèse dans une première lecture du *Cruciform Seal*. Il a vite renoncé à cette option qui a été reprise, sous une forme nouvelle, par Ph.Houwink ten Cate, lequel identifie Ḫattušili II au scribe de ce nom connu par les lettres de Mašat Höyük¹⁷⁰ et au prince Tašmišarri des « rituels de purification de la bouche » *itkalzi* et *itkaḫi*, ce qui

¹⁶⁷ Carruba, *SMEA* 13, 1971, 88-90 ; *SMEA* 18, 1977, 190-191 ; Houwink ten Cate, *JEOL* 34, 1995/1996, 51-72.

¹⁶⁸ Cf. Güterbock, « Hattusili II once more », *JCS* 25, 1973, 100-104 ; Houwink ten Cate, *JEOL* 34, 1995/1996, 61-63.

¹⁶⁹ Otten, « Die Genealogie Hattusilis III. nach KBo VI 28 », *JNES* 29, 1970, 73-77.

¹⁷⁰ Houwink ten Cate, *Fs H.Ph.Römer*, AOAT 253, 1998, 163.

va contre le fait, reconnu par la plupart des spécialistes, que Tašmišarri est désigné dans ces textes comme le fils de la reine bien connue, Ašmunikal, et le mari de la (future) reine Duduḥepa/(Ša)taduḥepa. Admettant que le roi *Ḫattušili II-Tašmišarri était le demi-frère de *Tuthaliya/Tulpi-Tešub (senior) et que Šuppiluliuma était son fils ou son gendre, il soutenait que ce dernier avait été adopté par son oncle, le roi Tuthaliya III (Tulpi-Tešub senior), après l'élimination de « Tuthaliya le jeune »¹⁷¹. Les interventions de Ḫattušili II en Syrie décrites par CTH 75 sont tout à fait invraisemblables à une époque aussi tardive. M.Astour a, de son côté, toujours nié farouchement que Ḫattušili II ait jamais existé et soutenu l'identification des deux rois de ce nom mentionnés par CTH 75, seul Ḫattušili I étant présent dans l'introduction du traité, déclarant même que « of the dubious hittite kings (dont faisaient partie de son point de vue les rois Ḫantili II, Zidanza et Ḫuzziya III) the most phantomatic is Hattushilish II »¹⁷².

M.Forlanini, convaincu qu'on ne pouvait rayer purement et simplement ce personnage de la liste des souverains hittites, a avancé récemment l'hypothèse, présentée ci-dessus à propos du nombre de Tuthaliya ayant précédé Šuppiluliuma, selon laquelle Ḫattušili II, fils du prince Ḫimuili, le frère de Kantuzzili, aurait accédé au trône à la suite d'un pacte conclu entre les deux frères ou leurs fils, aurait épousé Ziplantawiya et aurait été un moment le corégent (avec le titre de LUGAL et non de LUGAL.GAL) de Tuthaliya II (=I/II), son beau-frère, et chargé des affaires syriennes, idée que la chronologie de ce dernier règne et l'alliance égypto-houurrite à l'époque supposée de l'action du « corégent » rendent a priori invraisemblable¹⁷³. Il serait étonnant que Tuthaliya I/II, même

¹⁷¹ Houwink ten Cate, *JEOL* 34, 1995/1996, 51-72, pp.58-65.

¹⁷² Astour, *Hittite History and Absolute Chronology*, 1989, p.39 ; contra Kammenhuber, *Die Arier in Vorderen Orient*, 1968, p.35 ; Carruba, « Hattusili II », *SMEA* 14, 1971, 75-94 (dont il faut retrancher les textes mentionnant Piyamaradu) ; *SMEA* 18, 1977, 176-178 ; *AoF* 32, 2005, 249-251, Tafel I p.266, Tabelle II p.267.

¹⁷³ Forlanini, *AoF* 32, 2005, n.37 p.240.

on lui prêtant un très long règne, ait eu successivement deux corégentes, un au début et un autre à la fin de celui-ci, alors qu'un seul est connu par CTH 143, les « annales conjointes ». Le caractère tardif et indigent de la documentation concernant le Grand Roi Ḫattušili II s'explique sans doute par la relative brièveté de son règne. Il faut rappeler que celui du père de Šuppiluliuma, Tuthaliya III, dont on niait naguère la réalité¹⁷⁴, n'est guère mieux représenté à Boğazköy et que ce sont les découvertes d'archives dans les centres provinciaux de Maşat Höyük (Tapikka) et d'Ortaköy (Şapinuwa) qui ont fait de lui un souverain dont le règne est l'un des mieux documentés par des textes de première main, des lettres en particulier.

Les « Deeds of Šuppiluliuma » ne fournissaient en effet jusqu'alors qu'un éclairage limité concernant la fin du règne du père de ce dernier, années au cours desquelles le vieux roi était secondé par celui-ci, son fils ou son fils adoptif, après le meurtre de « Tuthaliya le jeune, fils de Tuthaliya ».

L'absence de Ḫattušili II dans les listes royales, tout au moins sous son nom de trône car il est probable qu'il se confonde avec le « PU-Šarruma, fils de Tuthaliya » mentionné par l'une d'elles, est comparable à celle de Tuthaliya III dans ce genre de textes. Il est difficile de croire que le père de Šuppiluliuma ait été victime d'une *damnatio memoriae*. Tout montre cependant que ce dernier Grand Roi préférerait ne pas insister sur sa « filiation », d'où l'ambiguïté conférée à la présence de trois Tuthaliya sur le « sceau en forme de croix de Malte »¹⁷⁵.

Si on admet que, fils de Tuthaliya I, Ḫattušili II a été le contemporain de la phase finale du long règne du pharaon Thutmosis III, de c.1440 à c.1425 av. J.C., et qu'il a agi en Syrie avant tout par la diplomatie et en accord avec le roi d'Égypte, on peut supposer que l'ambassade hittite reçue à Memphis en l'an XLI (1439 av. J.C.) est venue faire part de son avènement à la cour égyptienne et confirmer le traité dit

¹⁷⁴ Hoffmann, *OR* 53, 1984, 34-51 ; contra Freu, « Madduwatta et les débuts de l'empire », *Heth* 8, 1987, 125-135.

¹⁷⁵ Cf. Otten, *AGSWK Mainz*, Nr.13, Stuttgart 1993, 10-13 (Mst 76/15; Bo 91/1314).

de Kuruštama. Cette date est en tout cas la dernière que l'on puisse attribuer à cet accord. Le pharaon a attaqué Tunip et, vraisemblablement, déporté le prince de la ville et son fils repassés dans le camp hourrite. Il a agi en accord avec le roi hittite qui a renouvelé peu après le traité conclu au temps de son père avec cette cité. Elle était maintenant gouvernée par le maire (*ḫazannu*) et les Anciens (cf. CTH 135). Des traités ont été conclus à la même époque avec les pays d'Aštata et de Nuḫašše dont il reste quelques fragments¹⁷⁶. La difficulté est de comprendre, à la lumière de CTH 75, comment ont pu interférer les diverses démarches diplomatiques des rois de Mitanni/Hurri et de Ḫatti, que le traité d'Alep présente comme ayant été successives et ayant eu le même objet. Il est certain que le roi hourrite, Paršatatar ou déjà Šauštatar II, a rapidement rétabli sa domination en Syrie du nord après la fin des raids égyptiens¹⁷⁷. La paix conclue par le roi de Mitanni avec Aménophis II en 1419 av. J.C., qui a coïncidé avec la dernière ambassade hittite dans la vallée du Nil avant l'époque amarnienne, mettra fin pour un temps aux tentatives des rois de Ḫatti en direction de la Syrie. Elles ne reprendront qu'avec le règne de Šuppiluliuma. Il est probable, que l'on accepte ou non l'idée que Tutḫaliya I avait annexé le Kizzuwatna lors de sa seconde incursion au sud du Taurus et de l'Amanus, que c'est alors, après l'échec des tentatives de Ḫattušili II pour pacifier cette région, que le dénommé Talzu, fils probable de Šunaššura I, a restauré l'indépendance perdue de son pays, le Kizzuwatna, avec l'aide des Hourrites, ou, s'il était déjà roi, rallié à cette époque le souverain du Mitanni, Šauštatar II selon toute apparence. A la même époque le roi hourrite

¹⁷⁶ KUB LVII 18, fragment d'un 'traité archaïque' avec les gens d'Aštata, appartient à Ḫattušili II ; CTH 136, conclu avec le pays de Mukiš (Alalah) date vraisemblablement de la même époque.

¹⁷⁷ Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 65-71 ; Helck, *Urkunden der 18. Dynastie* (in Heften 17-22), Berlin 1961, n.1 p.7 admet que Paršatatar a été l'adversaire mitannien de Thutmosis III ; de même Kühne, *BBVO* 1, 1982, 211-215 ; cf. O'Callaghan, *Aram Naharaim*, *AnOr* 36, Roma 1948, 77.

étendait très loin vers l'est et le sud-est sa domination, jusqu'à Aššur, Arrapha et Nuzi¹⁷⁸. Talzu a certainement eu un règne relativement long et a marqué son passage sur le trône, à Adaniya, Tarša et Kummani, par des fondations pieuses, distribuant de vastes domaines aux dieux et au clergé du royaume, donations qui seront confirmées par Šunaššura II, son très probable successeur, puis par un roi hittite anonyme, sans doute Tutḫaliya II ou Arnuwanda I, au témoignage d'un long texte relativement bien conservé et explicite¹⁷⁹. Šunaššura II était très vraisemblablement le fils de Talzu et le petit-fils du premier roi de ce nom malgré les tentatives faites pour déplacer dans le temps le règne de Talzu. On a voulu, contre toute vraisemblance, faire de ce dernier un contemporain de Ḫuzziya III, d'un fils d'Idrimi d'Alalah, Addunirari, qui, s'il a régné, ce qui est douteux, n'a pas dû occuper le trône plus que quelques mois, et du roi de Mitanni, Paršatatar, père de Šauštatar, ce qui n'a aucune justification¹⁸⁰. Šunaššura II rejoindra le camp hittite vers 1415 avant notre ère, très vraisemblablement au cours du règne du Grand Roi de Ḫatti Tutḫaliya II et conclura alors avec lui un ou plusieurs accords préliminaires avant de ratifier le traité définitif, non paritaire, CTH 41.I (KBo I 5)¹⁸¹

¹⁷⁸ Freu, *Histoire du Mitanni*, Paris 2003, 65-71.

¹⁷⁹ Goetze, *Kizzuwatna*, 1940, 61-71 (Bo 4889 /KUB XL 2/CTH 641) ; Taggar-Cohen, *Hittite Priesthood*, Heidelberg 2006, 205-207.

¹⁸⁰ Beal, « The History of Kizzuwatna », *OR* 55, 1986, table p.443.

¹⁸¹ Houwink ten Cate, *AoF* 25, 1998, 34-53 ; Cf. Freu, « De l'indépendance à l'annexion. Le Kizzuwatna et le Ḫatti aux XVI^{ème} et XV^{ème} siècles avant notre ère », in E.Jean, A.M.Dinçol, S.Durugönül (éd.), *La Cilicie : Espaces et Pouvoirs locaux (2^e millénaire av. J.C.- 4^e siècle ap. J.C.)*, *Varia Anatolica* 13, Istanbul 2003, 13-36, pp.22-24, table p.31.

L'ensemble de la documentation impose donc de reconnaître qu'un roi Hattušili II a bien existé et que la seule place qui puisse lui être attribué dans la suite des souverains hittites est celle de successeur de Tuthaliya I, le fondateur de la « seconde dynastie », et de prédécesseur de Tuthaliya II, l'époux de Nikalmati et le conquérant de l'Aššuwa. Il a été le contemporain du roi de Kizzuwatna, Talzu. Il est impossible d'imaginer, comme cela a été proposé, de faire de lui le fils du prince Himuili ou de l'identifier au prince Tašmišarri et de voir en ce roi le père ou le beau-père de Šuppiluliuma. Le traité d'Alep (CTH 75) montre que son souvenir était encore vivant à la fin du XIV^{ème} siècle avant notre ère. Il est sans doute présent sur une liste d'offrandes sous son probable nom hourrite de PU-Šarruma (Hišmi-Šarruma ou Tašmi-Šarruma) mais la brièveté et le caractère peu glorieux de son règne l'ont fait oublier par ailleurs, destin qui sera aussi celui du père de Šuppiluliuma, Tuthaliya III, dans une certaine catégorie de textes, les dites « listes d'offrandes ».

Chapitre II

Le règne de Tuthaliya II (c.1425-1390 av.J.C.)

1) Les débuts du règne et les premières campagnes

Les annales du roi (CTH 142) ont été conservées en deux exemplaires principaux, KUB XXIII 11 qui est une copie récente, et KUB XXIII 12, la rédaction « middle hittite »¹⁸².

Le fragment KUB XXIII 27 (CTH 142.1, une copie récente), est un préambule qui fournit une indication précieuse sur les circonstances de l'avènement du roi :

« *UMMA* Tabar]na ^mTuthaliya LUGAL.GAL/ man *ABU-]JA* DINGIR-LIM kišat/ ugaz [TUR-an] ešun nu LUGAL ^{KUR} Arzawa... » (« Ainsi (parle) le tabarna Tuthaliya, Grand Roi : « Quand mon père devint dieu, j'étais [jeune] et le roi d'Arzawa [me fit la guerre... »)

La restauration [TUR] à la ligne trois du texte, proposée par O.Carruba, est, comme déjà vu, une quasi-certitude¹⁸³. Pour éviter d'en reconnaître les conséquences on a parfois voulu attribuer XXIII 27 à Tuthaliya III¹⁸⁴, ce qui est impossible, le prince de ce nom ayant été pendant longtemps le *tuhkanti* de son prédécesseur. Ce fragment apporte la preuve que Tuthaliya II, le mari de la reine Nikalmati, a succédé à un roi, son père, mort sans doute prématurément. Il est donc invraisemblable de supposer, comme on le fait, qu'il puisse être le fils du prince Kantuzzili, qui n'a pas régné et qui était actif aux côtés de son fils, Tuthaliya I, lors de l'avènement de

¹⁸² Carruba, « Beiträge zur mittelhethitischen Geschichte I. Die Tuthalijas und die Arnuwandas », *SMEA* 18, 1977, 136-174, pp.156-163 (CTH 142) ; del Monte, *L'Annalistica ittita*, 143-145 ; de Martino, *L'Anatolia occidentale nel Medio Regno Ittita*, Eothen 5, Firenze 1996, 13-22, n.31 p.13 (liste des manuscrits).

¹⁸³ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 156-157 et n.1 ; de Martino, *L'Anatolia occidentale*, 9-10 (la situation décrite est attribuée au règne de Muwatalli I, le père supposé du roi étant Huzziya (III).

¹⁸⁴ Košak, « The Rulers of the early Hittite Empire », *Tel Aviv* 7, 1980, 163-168, p.164 ; Taracha, *Fs S.Košak*, 2007, 660-661.

celui-ci, dans une guerre menée à l'est, contre les Hourrites et non contre l'Arzawa et les pays louvites.

Le paragraphe mutilé qui suit le préambule de CTH 142 signale que d'autres rois (LUGAL^{MES}) avaient soutenu le roi d'Arzawa (les vassaux de ce dernier ?) et participé à l'invasion de divers pays hittites (XXIII 27 ro I 4-6) qui sont énumérés : Šariyanda, Š/Parmana, Uliwanda, ...]tašši, Paršuḫalda et d'autres dont les noms sont perdus dans les lacunes du texte (ibid., I 4-9).

Curieusement Tuthaliya, après avoir insisté sur la puissance de l'Arzawa, revient sur les circonstances de son accession au trône avant de décrire sa contre-offensive (ibid., I 12-17).

Il est possible que l'invasion qu'il dénonce ait commencé à la fin du règne de son père, sans doute Hattušili II. L'Arzawa, vaste pays du sud-ouest anatolien peuplé de Louvites, avait été conquis par Hattušili I et perdu au cours du règne calamiteux du roi Ammuna (c.1570-1550 av. J.C.). Il s'était organisé en un grand royaume qui est surtout connu par des témoignages d'époque amarnienne, par la Geste de Šuppiluliuma et par les annales de Muršili II. Dès le XV^{ème} siècle av.J.C. il avait probablement une organisation originale, le roi d'Arzawa ayant un domaine propre (l'Arzawa *minor* défini par S.Heinhold-Krahmer) alors que des branches cadettes de la famille royale ou des princes étrangers à celle-ci gouvernaient les provinces périphériques, l'ensemble formant l'Arzawa *major*¹⁸⁵.

La colonne II de CTH 142 donnait une longue liste des pays conquis ou traversés par le Grand Roi dont il ne reste que les noms écrits sur le bord droit de la tablette KUB XXIII 11, avec, semble-t-il deux noms perdus au début de chaque ligne : Šajliya, le fleuve Limiya, les pays d'Arzawa, Appaiša¹⁸⁶, le

¹⁸⁵ Heinhold-Krahmer, *Arzawa. Untersuchungen zu seiner Geschichte nach den hethitischen Quellen*, TdH 8, 1977, 10-50 ; Bryce in C.Melchert (éd.), *The Luwians*, HdO I/68, 2003, 35-40, carte p.37 (=Hawkins in *AnSt* 48, p.31) ; cf. *RGTC* 6, 42-45 ; 6/2, 14.

¹⁸⁶ Heinhold-Krahmer, ibid., 256 et 353 (A-ab-ba-i-ša, KUB XXIII 11 II 4) ; Freu, *Luwiya*, 1980, 200.

pays du fleuve Šeḫa, Pariyana, le Ḫaballa, Arinna, Wallarimma et Ḫalatarša (XXIII 11 II 2-8). Les seuls toponymes qui se suivent sans solution de continuité sont Šajliya et le fleuve Limiya ; Appaiša et le fleuve Šeḫa ; Arinna et Wallarimma. Il est donc impossible de reconstituer un itinéraire mais il est remarquable que marchant contre l'Arzawa le roi hittite soit passé par Šaliya¹⁸⁷, à l'entrée des Pyles ciliciennes, puis ait longé le fleuve côtier Limiya¹⁸⁸ qui formait la frontière occidentale du Kizzuwatna. Ce pays et son roi, Talzu ou déjà Šunaššura II, étaient alors indépendants du Ḫatti et alliés ou vassaux du roi hourrite.

Tuthaliya a soigneusement évité de pénétrer sur son territoire afin d'attaquer l'Arzawa situé plus à l'ouest. Il a apparemment atteint ce pays en longeant la côte, ce qui semble montrer que la plaine de Pamphylie faisait partie de son territoire à cette époque¹⁸⁹. Appaiša (plus tard Appawiya) et le pays du fleuve Šeḫa sont connus avant tout par des textes de Muršili II (annales, traités) et de ses successeurs qui les décrivent, à l'instar des pays de Mira et de Ḫaballa comme l'un des apanages (formé de deux pays voisins) de l'Arzawa *major* devenu un état vassal du roi de Ḫatti¹⁹⁰. Leur identification avec la vallée du Méandre, souvent admise¹⁹¹ est maintenant contestée au profit d'une position plus septentrionale, vallées de l'Hermos et du Caïcos et Abaitis, qui avait d'ailleurs été proposée antérieurement¹⁹². Il est probable que Tuthaliya II a

¹⁸⁷ *RGTC* 6, 334 ; 6/2, 135 (Šaliya) ; Freu, *Luwiya*, 200 et 259-260.

¹⁸⁸ *RGTC* 6, 537 ; le Limiya débouchait à Lamiya, la cité portuaire homonyme (KBo I 5 IV 40/42).

¹⁸⁹ Forlanini, « L'Anatolia occidentale e gli Hittiti », *SMEA* 40, 1998, 219-253, pp.237-240.

¹⁹⁰ Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, 1977, 256, 353.

¹⁹¹ Bryce, « Some Geographical and Political Aspects of Mursilis' Arzawa Campaign », *AnSt* 24, 1974, 103-116, carte p.108 ; Freu, *Luwiya*, 1980, 286-289.

¹⁹² Garstang, Gurney, *Geography*, 1959, 93-97 ; Hawkins, « Tarkasnawa king of Mira, 'Tarkondemos', Boğazköy Sealings and

fondé à cette occasion un camp militaire (BÁD.KARAŠ) qui a servi par la suite de repère pour fixer la frontière du pays de Mira-Kuwaliya en direction de son voisin, le pays de Šeḫa, deux vastes dépendances de l'Arzawa jusqu'à l'époque de Šuppiluliuma et de Muṣili II¹⁹³. On a rapproché Pariyana de la classique Priène, ce qui est incertain¹⁹⁴. Mais Arinna et Wallarimma sont très logiquement les antépénultième et pénultième noms mentionnés. Cités du pays de Lukka (Lycie-Carie) elles ont été atteintes plus tardivement que les autres¹⁹⁵. La présence du Ḫaballa, « pays d'Arzawa », proche des provinces hittites du Pitašša et du Bas-Pays, à la ligne 6', après la mention de régions plus éloignées, montre que, vraisemblablement, la description des hauts faits du Grand Roi ne se rapporte pas à une seule campagne. Malgré l'énumération du butin ramené à Ḫattuša qui clôt ce paragraphe (XXIII 11 (+) 12 II 9-12) il est probable que cette première partie des « annales » contient le récapitulatif de plusieurs opérations ayant précédé le grand triomphe du roi et appartient à la tradition des *Res Gestae* plutôt qu'au genre annalistique proprement dit. Le récit de la conquête, qui vient ensuite, des 22 pays d'Aššuwa, appartient, quand à lui, au même type de documents mais bénéficie d'un exposé beaucoup plus circonstancié, d'un luxe de détails chiffrés et d'une précision nouvelle en ce qui concerne les noms propres. Tuthaliya II sera si fier de cet exploit qu'il ne manquera pas d'en rappeler avec orgueil le souvenir par la suite¹⁹⁶.

Karabel », *AnSt* 48, 1998, 1-31, carte p.31 ; *AnSt* 52, 2002, 94-100 ; de même Bryce in *The Luwians*, *HdO* I/68, 2003, 35-37, carte p.37.

¹⁹³ KBo V 13 I 29-30 ; Beckman, *HDT* n°11, 69-77, § 9 p.71.

¹⁹⁴ *RGTC* 6, 303 (Pariyana) ; Forrer, *Klio* 30, 1937, 171 ; Garstang, Gurney, *Geography*, 98.

¹⁹⁵ *RGTC* 6, 32 (Arina I) ; *ibid.*, 471-472 (Walarima) ; Garstang, Gurney, *ibid.*, 79 (=cl. Hyllarima) ; Bryce, *HdO* I/68, 2003, 40-44.

¹⁹⁶ del Monte, *L'Annalistica*, 49-50 ; de Martino, *L'Anatolia occidentale*, 18-20 ; cf. Freu, *Luwiya*, 1980, 323-329 ; Taracha, *Tabularia Hethaeorum*, *Fs S.Košak*, *DBH* 25, 2007, 660-661.

Ce qui est un argument important confirmant la distinction qu'il est indispensable de faire entre le fondateur de la dynastie, fils d'un prince et non d'un roi, qui a passé sa vie à combattre les Hourrites sur l'Euphrate et en Syrie, qui a été le partenaire du pharaon, et un souverain occupé avant tout de la situation nouvelle apparue à l'ouest de son royaume.

2) Les deux campagnes d'Aššuwa¹⁹⁷

« Alors que j'étais revenu à Ḫattuša, ces pays me devinrent hostiles : ...Juqqa, Kišpuwa, Unaliya, ..., Dura, Ḫalluwa, Ḫuwallušiya, Karakiša, Dunta, Adadura, Parišta, ... ; ...]-iwa, Waršiya, Kuruppiya, Lušša (ou...luiša), Alatra, le mont Paḫurina, Pašuḫalta, Wilušiya, Taruiša » (XXIII 11 II 13-19= XXIII 12 II 5-13). Ce paragraphe est suivi par l'affirmation que le roi avait conquis toutes ces contrées grâce à la protection des dieux qui avaient marché devant lui : la déesse Soleil d'Arinna, le dieu de l'Orage du ciel, le génie protecteur (^dKAL) du Ḫatti, Ištar et Lelwani. Il avait ramené à Ḫattuša prisonniers et butin (*ibid.*, KUB XXIII 11 II 32). C'est alors qu'est fournie la précision attendue sur la dénomination globale des pays ennemis : « Maintenant quand j'eus détruit le(s) pays d'Aššuwa, je rentrai à Ḫattuša. Comme butin (je ramenai) 10000 guerriers, 600 paires de chevaux pour les chars [ensembles avec] « les seigneurs de la bride », (LÚ^{MES} išmeriyaš), que j'amenai à Ḫattuša et que j'établis à Ḫattuša. Piyama-Kurunta, Kukkuli [son fils] et Malaziti, un parent de Piyama-Kurunta, eux aussi je les amenai à [Ḫattuša], et leurs fils et petits-fils qui... les chars, je les amenai aussi à Ḫattuša » (*ibid.*, II 33-39).

¹⁹⁷ Garstang, Gurney, *Geography*, 121-123 ; Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, 256-258 (Quellen umstrittener Datierung) ; de Martino, *ibid.*, 13-22 ; Cline, « Achilles in Anatolia : Myth, History and the Aššuwa Rebellion », *Fs M.Astour*, 1997, 189-210 ; Klengel, *Geschichte*, 1999, 110-112 ; Bryce, *HdO* I/38, 2004, 48-49 ; *The Kingdom*, 2005, 124-127.

Les nombreux cantons de l'Aššuwa formaient donc une sorte de « confédération » ayant vraisemblablement à sa tête un roi, Piyama-Kurunta, au nom luvite. Ce regroupement de 22 pays de l'Ouest était sans doute récent et Tuḫaliya II a probablement agi pour empêcher la formation d'une puissance potentiellement hostile à l'Occident de son royaume alors que se précisait dans cette direction la menace des « gens d'Aḫḫiya(wa) », les Grecs mycéniens. Des incidents avaient peut-être éclaté entre les forces hittites et celles de l'Aššuwa lors d'une précédente campagne du Grand roi, celle menée dans le pays de Lukka. Il est en effet possible de lire le nom du premier pays mentionné en CTH 142 : « L]uqqa » plutôt qu'« Ard]uqqa ». La situation du pays de Lukka étant définitivement fixée au sud-ouest de la péninsule, cette option favorise une orientation sud-nord de la liste des toponymes, de la Lycie à la Troade. La lecture « Arduqqa », pays proche du Maša (au nord-ouest de la péninsule) cité dans les annales conjointes de Tuḫaliya II et d'Arnuwanda (CTH 143), favoriserait au contraire une orientation nord-sud contredisant l'opinion actuellement dominante selon laquelle les deux derniers noms cités, Wilušiya et Taruiša, seraient à traduire par Ilios/Ilion et Troie¹⁹⁸.

Rien ne prouve qu'on ait affaire ici à un itinéraire et la majorité des toponymes mentionnés sont des hapax. Certains évoquent ceux de cités d'époque gréco-romaine. Ainsi les noms de Dura, Ḫalluwa et Ḫuwallušiya appellent-ils des rapprochements avec ceux de Tyrreha¹⁹⁹, de Coloè (turc Kulu)²⁰⁰ et de Colosses²⁰¹, dont la situation, dans la Lydie

¹⁹⁸ Forrer, *MDOG* 63, 1924, 6-7 ; Bossert, *Asia*, 1946, 33 ; Garstang, Gurney, *Geography*, 105-106 ; Hawkins, *AnSt* 48, 1998, 21-31, carte p.31 ; *AnSt* 52, 2002, 94-106 ; contra Sommer, *AU*, 1932, 362ss ; Heinhold-Krahmer, « Ist die Identität von Ilios mit Wiluša endgültig erwiesen? », *SMEA* 46, 2004, 29-57 ; cf. de Martino, « Troia e le 'guerre di Troia' nelle fonti ittite », *Fonti e Studi per la Storia della Venezia Giulia* XI, *Fs F.Càssola* 2006, 167-175.

¹⁹⁹ *RGTC* 6, 441 ; Forrer, *RIA* 1/3, 1929, 227 (=cl. Tyrreha).

²⁰⁰ *RGTC* 6, 74 ; Forrer, *RIA* 1/3, 227 (=cl. Koloe).

classique correspond bien à celle du pays d'Aššuwa qui a très vraisemblablement laissé le sien, sous sa forme classique d'Asia, à la région²⁰².

Les gens du Karkiša étaient probablement au second millénaire avant notre ère les ancêtres des Cariens mais leur pays était situé alors au nord de la Carie classique. Plusieurs localités du pays de Lukka citées par les textes hittites sont en effet implantées dans la future Carie et proches de la Milet mycénienne (Milawanda/Milawatta hittite). D'antiques traditions avaient gardé le souvenir d'un peuplement lycien antérieur à celui des Cariens dans la future patrie de ceux-ci²⁰³.

Parmi les autres toponymes cités par CTH 142 il est possible, avec réserve, de rapprocher Kurupiya de Coryphé, le nom d'une montagne de la région de Smyrne²⁰⁴.

C'est le problème posé par la mention des deux pays de Wilušiya et de Taruiša qui a naturellement suscité le plus de commentaires, d'autant plus que les textes annalistiques, CTH 142 et 143 (ainsi que le réquisitoire lancé contre le rebelle Madduwatta), ont été longtemps considérés comme des témoins de la chute de l'empire hittite et de la guerre de Troie et attribués aux rois Tuḫaliya IV et Arnuwanda III, dans la seconde moitié du XIII^{ème} siècle av. J.C²⁰⁵. La datation correcte de ces « middle hittite texts », pour des raisons philologiques et de *ductus*, contestée d'abord, est maintenant

²⁰¹ *RGTC* 6, 130-131 ; Cornelius, *Geschichte der Hethiter*, Darmstadt 1979, 208 (=cl. Kolossai).

²⁰² *RGTC* 6, 52-53 ; 6/2, 17(Aššuwa) ; Bossert, *Asia*, 1946 ; Page, *History and the Homeric Iliad*, London 1959, 102-109 ; Schachermeyr, *Mykene und das Hethiterreich*, Wien 1986, 292-304.

²⁰³ Laumonier, *Les cultes indigènes de Carie*, Paris 1958, 193ss ; Freu, *Luwiya*, 329-331 ; *RGTC* 6/2, 67 (Karkija).

²⁰⁴ *RGTC* 6, 52-53 ; 6/2, 87 (Kurupija) ; Houwink ten Cate, *Records*, 1970, 58-59 et n.14.

²⁰⁵ Goetze, *Madduwattas*, *MVAeG* 38, 1927, passim ; Page, *History and the Homeric Iliad*, London 1959, passim ; etc.

admise par tous ²⁰⁶. Les « annales » de Tuthaliya II et d'Arnuwanda I (le seul des trois rois de ce nom ayant eu un règne dépassant quelques mois ou quelques années) appartiennent bien, « originaux » ou copies récentes, à des compositions datant du XV^{ème} siècle av. J.C. et n'ont rien à voir avec l'effondrement du royaume hittite au début du XII^{ème} siècle avant notre ère.

Alors que le toponyme Taruiša est resté longtemps un hapax, le Wilušiya ne peut être distingué du pays de Wiluša connu par une douzaine de textes, dont le traité conclu entre le Grand Roi hittite Muwatalli II et le roi de ce dernier pays, Alakšandu (vraisemblablement un Alexandre) vers 1290 av. J.C. ²⁰⁷.

La volonté de souligner les bonnes relations qui avaient existé entre le Hatti et le Wiluša depuis la soumission de ce pays à Labarna (=Hattušili I) a d'ailleurs engagé le rédacteur du traité à affirmer, faussement, que, lorsqu'il avait combattu les pays d'Arzawa, le roi Tuthaliya (II) n'était pas entré en Wiluša ²⁰⁸.

La controverse entre les partisans enthousiastes de l'équation Wiluša= Troade ²⁰⁹ et les auteurs manifestant une très vive

opposition ou de fortes réserves envers cette identification ²¹⁰ a été relancée par la violente polémique engagée à propos de la signification des fouilles nouvelles entreprises à Hisarlık par le regretté M.Korfmann, en particulier celles de la « ville basse » et de son importance supposée ²¹¹. Il ressort des discussions engagées qu'aucune preuve formelle n'a pu être apportée de l'identification, admise par beaucoup, du pays connu par les Hittites sous le nom de Wiluša/iya (mentionné une seule fois avec Taruiša) et de la ville classique Ilios/Troie. Le nom de Taruiša a été lu récemment sur un bol d'argent conservé au musée d'Ankara. Le signe hiéroglyphique représentant le nom royal est cassé mais il est probable qu'il faille lire sur cet objet : « ^{MONS}[tu] », Tuthaliya, ce qui pour D.Hawkins renvoie à Tuthaliya II. Il est difficile de souscrire à cette affirmation en raison du caractère évolué de l'inscription figurant sur ce bol qui pourrait plus facilement être attribuée a priori au quatrième roi de ce nom qu'au second et comparée aux inscriptions hiéroglyphiques datant du XIII^{ème} siècle av. J.C., celles de Yalburt ou d'Emirgazi ²¹². Le Grand Roi rentré dans sa capitale avait voué au « dieu de l'Orage du portail » ses prisonniers, Piyama-Kurunta et Malaziti, mais n'avait pu prévenir une rébellion de soulever

²⁰⁶ Cf. Houwink ten Cate, *The Records of the Early Hittite Empire (c.1450-1380 B.C.)*, Istanbul 1970, passim ; Otten, *Sprachliche Stellung und Datierung des Madduwatta-Textes*, StBoT 11, Wiesbaden, 1969 ; Carruba, « Die Chronologie der hethitischen Texte und die hethitische Geschichte der Grossreichzeit », *ZDMG Suppl.* 1/1, 1969, 226-249 ; « Beiträge zur mittelhethitischen Geschichte I. Die Tuthalijas und die Arnuwandas », *SMEA* 18, 1977, 137-174 ; « II. Die sogenannten 'Protocoles de succession dynastique' », *ibid.*, 175-195.

²⁰⁷ Friedrich, *SV* II, 1930, 42-102 ; Beckman, *HDT* n°13, 82-88.

²⁰⁸ Beckman, *HDT* n°13, 82 ; cf. Altman, « Did Wiluša ever defect from Hatti? », *AoF* 31, 2004, 57-65.

²⁰⁹ Easton, Hawkins, A.G.Sherratt, E.S.Sherratt, *AnSt* 52, 2002, 75-109 ; Bryce, « The Trojan War : Myth or Reality ? », in *The Kingdom*, 2005, 357-371 ; *The Trojans and their Neighbours*, Abingdon 2006, passim.

²¹⁰ Heinhold-Krahmer, « Zur Gleichsetzung der Namen Ilios-Wilusa und Troia-Taruisa », in Chr.Ulf (éd.), *Der neuen Streit um Troia – eine Bilanz*, München, 2003, 146-168 ; *SMEA* 46, 2004, 29-57 ; Freu, *Hittites et Achéens*, *LAMA* 11, 1990, 15-28 ; « Les relations entre Troie et le monde hittite », in Isebaert, Lebrun (éd.), *Quaestiones Homericae*, Louvain-Namur, 1998, 95-118 ; « Les îles de la mer Egée, Lazpa, le pays d'Abhiyawa et les Hittites », *RANT* 1, 2004, 275-323, pp.299-306.

²¹¹ Korfmann *et alii*, in *Studia Troica*, 1-14, 1991-2004, passim ; Easton, Hawkins, Sherratt, A.G., Sherratt, E.S., « Troy in recent perspective », *AnSt* 52, 2002, 75-109 ; contra Hertel, Kolb, « Troy in Clearer Perspective », *AnSt* 53, 2003, 71-88.

²¹² Hawkins, « A Hieroglyphic Luwian Inscription on a Silver Bowl in the Museum on Anatolian Civilizations, Ankara », *Anadolu Medeniyetleri Müzesi*, Ankara 1997, 6-22, copie du texte p.24.

les pays prétendument soumis. Kukkuli avait regroupé 10000 fantassins et 600 « seigneurs de la bride », ce qui semble montrer que les déportés mentionnés aux lignes précédentes et dont le nombre est rigoureusement identique n'avaient pas été amenés en pays hittite, contrairement à ce qui était affirmé, ou avaient été libérés ensuite. Les dieux avaient frappé les rebelles et tué Kukkuli (ibid., vo 4-8), permettant ainsi au roi de se retourner contre les Gasgas. Ces derniers avaient en effet profité de son éloignement pour venir ravager le Hatti. Bien que CTH 142 soit un texte mutilé qui, dans son état actuel, ne fait état que des campagnes menées pendant une partie du règne, le début apparemment, il est certain que le roi a considéré ses victoires en Aššuwa comme son grand fait d'armes. Il a tenu à le rappeler dans un texte juridique, l'édit CTH 258 qui débute de la façon suivante :

« Ainsi (parle) le tabarna Tuthaliya, Grand Roi : « Quand j'eus détruit le pays d'Aššuwa et fus rentré à Hattuša je pris soin des dieux. Tous les hommes de Hattuša commencèrent par s'incliner devant moi et parlèrent ainsi : « O Grand Roi, tu es notre seigneur, un guerrier. N'es-tu pas capable de rendre la justice ? » (KUB XIII 9+KUB XL 62 I 1-8). Le souverain dément aussitôt l'accusation implicite portée contre lui en annonçant une série de réformes²¹³.

La publication de l'inscription cunéiforme gravée sur une épée « de type égéen » est venue souligner l'importance que Tuthaliya II attribuait à sa campagne en Aššuwa. Son texte est sans équivoque : « i-nu-ma ^{III} Du-ut-ḫa-li-ya LUGAL.GAL KUR ^{URU} Ḫa-aš-šu-wa ú-ḫal-liq GÍR^{III.A} an-nu-tim a-na ^d IŠKUR be-li-šu ú-še-li »

« Quand Tuthaliya, Grand Roi, a détruit le pays d'Aššuwa, ces épées il les a dédiées au dieu de l'Orage, son seigneur »²¹⁴.

²¹³ Westbrook, Woodard, « The Edict of Tuthaliya IV », *JAOS* 110, 1990, 641-659.

²¹⁴ Ünal, Ertekin, *Müze/Museum* 4, 1991, 46-52 ; Ünal, *Antike Welt* 23, 1992, 256-257 ; Mellink, *AJA* 97, 1993, 112-113 ; Salvini, Vagnetti, « Una Spada di Tipo Egeo da Boğazköy », *PdP* 49, 1994,

Un document tardif, KUB XXVI 91 (CTH 183), fragment très mutilé d'une lettre d'un roi hittite, Muṣili II ou plutôt Muwatali II, au roi d'Aḫḫiyawa, mentionne le roi d'Aššuwa (XXVI 91 : 1-14) et un Tuthaliya. Il fait référence à des événements survenus au temps des « ancêtres » des deux correspondants. Il est certain qu'il s'agit là d'une lointaine réminiscence des faits connus par CTH 142²¹⁵. L'Aššuwa avait disparu quand le message a été rédigé. L'insistance du roi hittite à revenir complaisamment sur la destruction de la « confédération » d'Aššuwa, qui ne s'est pas reconstituée ensuite, permet de souligner encore une fois la distinction évidente qu'il faut maintenir entre les deux premiers Tuthaliya. La lutte contre les Hourrites et leur allié, Muwa, a été la grande tâche du roi Tuthaliya I qu'il a poursuivie en Syrie. Si on veut faire de lui le vainqueur de l'Aššuwa il faut admettre que l'expédition dans l'Ouest lointain est intervenue dans une phase avancée de son règne. Pourquoi aurait-il « oublié » dans ce cas ses victoires à Alep et contre les Hourrites dans ses « annales » et dans son édit de réforme ? Notre documentation impose de distinguer le destructeur d'Alep du roi, son probable petit-fils, qui aimait à se vanter de ses exploits en Arzawa et en Aššuwa mais pas en Syrie.

3) La lutte contre les Gasgas et les Hourrites

« Alors que Moi, Tuthaliya, Grand Roi, je combattais le pays d'Aššuwa, derrière mon dos les guerriers gasgas prirent les armes, vinrent dans le pays de Hatti et le ravagèrent. Quand Moi, le Grand Roi Tuthaliya, j'arrivai à Hattuša, alors les guerriers gasgas prirent la fuite. Et je les poursuivis et

215-223 ; Taracha, « Is Tuthaliya's sword Really Aegean? », *Hittite Studies, Fs Hoffner*, 2003, 367-376, doute de cette origine.

²¹⁵ Sommer, *Die Alḫijavā-Urkunden*, München 1932, IX, 268-274 ; Freu, *LAMA* XI, 1990, 10-14 ; RANT 1, 2004, 294-295 ; Taracha, « Mycenaeans, Ahhiyawa and Hittite imperial policy in the West : a note on KUB 26.91 », in Th. Richter *et alii* (éd.), *Kulturgeschichten, Fs V. Haas*, Saarbrücken 2001, 417-422.

j'entrai dans le pays des Gasgas pour livrer bataille. Alors tout le pays gasga vint contre moi et ils opposèrent leur armée à la mienne à Tiwara. Et derrière leur armée était un bois et devant coulait [une rivière]. Alors Moi, le Grand Roi, je m'avançai contre eux pour les combattre. Et les dieux me les livrèrent : la déesse Soleil d'Arinna, le [dieu protecteur] du Hatti, Zamama, Ištar, Lelwani, et je défis l'armée des Gasgas. Alors je m'avançai dans leur territoire et toutes leurs montagnes et forteresses difficiles (d'accès) je les conquis. Et l'année suivante j'allai de nouveau les combattre. Et les dieux marchèrent devant moi et [je conquis tout] le pays gasga. Aussi l'année suivante [je n'allai pas] en campagne. » (CTH 142, vo 9-26).

La forme annalistique de ce paragraphe est remarquable et tranche avec le « style narratif » du recto de la tablette. Le récit de trois années de règne et de deux campagnes qui ont dû comporter des épisodes divers est tracé ici en quelques lignes. La lutte contre les Gasgas qui y est évoquée a été permanente pendant tout le Nouvel Empire. La bataille livrée à Tiwara a sans doute eu lieu vers la classique Siara, au sud des montagnes pontiques²¹⁶. Les cassures qui ont affecté la fin du texte empêchent de savoir quel pays s'est dressé contre le roi hittite, sans doute l'İšuwa, et a provoqué par son action la reprise de la guerre contre les Hourrites. Tuthaliya prétend qu'il a répondu aux provocations du roi de Hurri en faisant la conquête de l'İšuwa, le pays mentionné à la ligne 27 probablement. La lacune qui suit nous cache la suite de ces événements (ibid., vo 27-34), qu'on peut rapprocher de ceux connus par le traité Šunaššura. Il semble excessif de supposer que le rédacteur des annales ait voulu présenter, comme on l'a écrit, un tableau systématique des campagnes de Tuthaliya II en les répartissant dans les trois directions du sud-ouest, de l'ouest et de l'est sans tenir compte de leur chronologie. Le

²¹⁶ RGTC 6, 431-432 ; 6/2, 171 ; von Schuler, *Die Kaškäer*, 99 ; Freu, « Les 'barbares' Gasgas et le royaume hittite » in *Barbares et Civilisés dans l'Antiquité*, Cahiers Kubaba VII, 2005, 66.

caractère annalistique de la dernière partie du texte conservé contredit une telle interprétation²¹⁷.

Un autre fragment annalistique, KUB XXIII 14, dans lequel Arnuwanda I, fils de Tuthaliya II, invoque les dieux à la première personne (ibid., III 3) appartient aux annales de ce roi (CTH 143)²¹⁸. Il y rappelle les exploits de son père en İšuwa et en Aššuwa (ibid., II 8-9) et nomme l'adversaire hourrite de celui-ci, partout ailleurs anonyme, Šau[štatar (ibid., II 1). Bien que le nom soit mutilé, il est certain qu'il s'agit ici du second roi de Mitanni de ce nom. Šauštatar I, contemporain de Niqmepa d'Alalaḫ et des derniers souverains de l'Ancien Royaume hittite était sans doute le grand-père du Šauštatar (II) qui a été l'adversaire du second Tuthaliya. Ce roi de Mitanni a été le conquérant d'Aššur et le promoteur d'une expansion vers l'est (Arrapha, Nuzi) qui a élargi considérablement dans cette direction le champ d'action des rois hourrites qui lui ont succédé et explique sans doute aussi leur repli à l'ouest et le changement de statut du Kizzuwatna. La révélation faite par Arnuwanda du nom du roi hourrite, ennemi de son père, Šauštatar (II), tranche avec la fâcheuse habitude de désigner celui-ci dans presque tous les autres textes comme le « Hourrite », sans autre précision, ce qui est la règle dans le traité conclu par le Grand Roi Tuthaliya II avec le roi de Kizzuwatna, Šunaššura II.

4) Le ralliement du Kizzuwatna et le traité Šunaššura

La notation du traité CTH 41.I concernant la situation du Kizzuwatna à l'époque des grands-pères de Tuthaliya II et de Šunaššura II impose de dater le premier accord entre les deux pays, conclu par deux souverains portant ces noms, des règnes respectifs de Tuthaliya I et de Šunaššura I. Il est possible que

²¹⁷ Cf. del Monte, *L'Annalistica*, 1993, 49-50 ; de Martino, *L'Anatolia occidentale*, 1996, 18-22 ; cf. en dernier lieu : Taracha, *Tabularia Hethaetorum*, Fs Košak, 2007, 659-664, pp.660 et 663.

²¹⁸ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 172 (KUB XXIII 14=CTH 211.5) ; Freu, *Histoire du Mitanni*, col. Kubaba, Paris, 2003, 74.

le Kizzuwatna ait été annexé au Hatti lors de la seconde offensive du roi hittite en Syrie. Mais, quoi qu'il en soit de la réalité de cet événement, il est certain que le règne d'un roi indépendant de la puissance hittite a séparé ceux des deux Šunaššura. Le dénommé Talzu a été sûrement le fils du premier et le père du second de ces deux rois homonymes dont Ph.Houwink ten Cate a définitivement démontré l'existence²¹⁹. Quand Tuthaliya II a lancé sa contre-offensive contre l'Arzawa, au début du règne, il a soigneusement évité de pénétrer dans le territoire du Kizzuwatna et s'est contenté de longer sa frontière occidentale située le long du fleuve côtier Limiya. Il est vraisemblable que quelques années plus tard le prestige de ses victoires dans l'Ouest et le poids jugé probablement excessif de la domination hourrite ont amené Šunaššura II à entreprendre des négociations avec le roi hittite. Ph.Houwink ten Cate, après H.M.Kümmel et G.F. del Monte, a montré que la rédaction d'accords préliminaires avait précédé la conclusion du traité définitif, KBo I 5 (= CTH 41 I, texte akkadien)²²⁰. Ce dernier a fait l'objet de nombreuses études sur les plans historiques et juridiques²²¹.

²¹⁹ Houwink ten Cate, « An alternative Date for the Sunassuras Treaty (KBo I 5) », *AoF* 25, 1998, 34-53 et n.3 p.36 ; Freu, *Varia Anatolica* 13, 21-24, table p.31.

²²⁰ Houwink ten Cate, *AoF* 25, 1998, 37-43 (KBo XXVIII 110+KBo XXVIII 75) ; Kümmel, *RIA* 5, 1980, 627 ; del Monte, *OA* 24, 1985, 263-264.

²²¹ Weidner, *PDK* 1923, 88-111 ; Beckman, *HDT* n°2, 13-22 ; Schwemer, *TUAT* 2, 2005, 97-106 ; Goetze, *Kizzuwatna and the Problem of Hittite Geography*, New Haven 1940, 36-60 ; Liverani, « Storiografia politica Hittita I. Šunaššura, ovvero : della reciprocità », *OA* 12, 1973, 267-297 ; Kestemont, *Diplomatique et droit international en Asie occidentale (1600-1200 av. J.C.)*, Louvain-la-Neuve 1974, 277-340 ; Korošec, « Über den nichtparitätischer Charakter des Sunassura-Vertrages (KBo I,5) », *Afo Beih.* 19, 1982, 168-172 ; Altman, « On the Legal Meaning of the Assertions in the 'Historical Prologue' of the Kizzuwatna Treaty », *Bar Ilan Studies in Assyriology, Fs A.Artzi*, 1990, 177-206.

La lecture du préambule offerte par R.Beal et G.Wilhelm : « Sceau de Tu[th]a[li]ya, [Grand Roi, roi de Hatti]. Quand avec [Šunaššura ...] ils ont prêté serment l'un envers l'autre et conclu ce traité l'un avec l'autre... », a rendu à Tuthaliya II la paternité d'un texte longtemps attribué à Šuppiluliuma²²².

Dans son « introduction historique » le roi hittite, comme déjà vu, revient sur le passé :

« Au temps de mon grand-père le Kizzuwatna devint (une dépendance) du pays de Hatti mais ensuite le pays de Kizzuwatna se détacha du Hatti et se tourna vers le pays de Hurri » (CTH 41 I 5-7)²²³.

Une digression qui peut sembler étrangère aux relations entre les deux rois et qui concerne les événements survenus en Išuwa, la Sophène classique située sur la rive gauche du haut Euphrate, suit cette courte introduction qui feint d'ignorer les nombreux accords conclus entre les deux pays depuis le règne de Tépilinu jusqu'à ceux de Zidanza (II) et de Tuthaliya I :

« Quand les gens de l'Išuwa, [sujets] du Soleil, [entamèrent] les hostilités contre le Soleil, Moi, le Soleil, j'allai [les combattre]. Je subjuguai le pays d'Išuwa et les [gens d'Išuwa] fuirent devant le Soleil et descendirent au pays de Hurri. Moi, le Soleil, je mandai au Hourrite : « Rends-moi mes sujets ! ». Mais le Hourrite répondit au Soleil : « Non ! Ces populations, au temps de mon grand-père, vinrent au pays de Hurri et s'y établirent. Il est vrai que plus tard elles retournèrent comme réfugiées au pays de Hatti. Mais maintenant, finalement, le bétail a choisi son étable. Ils sont définitivement revenus dans mon pays ». Le Hourrite ne me renvoya pas mes sujets, à Moi, le Soleil, mais envoya ses fantassins et ses chars. En l'absence du Soleil ils pillèrent le pays d'Išuwa. Ils ramenèrent au pays de Hurri captifs, gros et petit bétail qu'ils avaient capturés. Moi, le Soleil, j'étais ailleurs à combattre [contre] un autre

²²² Beal, « The History of Kizzuwatna and the date of the Šunaššura Treaty », *Or* 55, 1986, 424-445, pp.440-442, table p.443 ; Wilhelm, « Zur ersten Zeile des Šunaššura-Vertrages », *Documentum Asiae Minoris Antiquae, Fs Otten*², Wiesbaden, 1988, 359-370.

²²³ Goetze, *Kizzuwatna*, 1940, 36-37 ; Beckman, *HDT* n°2, 14.

ennemi. Le Hourrite a violé ses serments. Aussi, Moi, le Soleil, ai-je mandé ceci au Hourrite : « Si quelque pays se détache de toi et se tourne vers le pays de Ḫatti, alors qu'en sera-t-il de cette affaire ? » Le Hourrite me répondit : « Exactement de même ! » (ibid., I 8-29), ce qui semble expliquer l'objet de cette parenthèse : le roi hittite entend faire reconnaître au souverain mitannien (le roi Barattarna II ?) la justesse d'un échange entre la suzeraineté sur l'İšuwa, reconnue au roi hourrite, et celle que Tuthaliya II revendique maintenant sur le Kizzuwatna. Les expressions rhétoriques utilisées régulièrement dans les annales et les traités hittites ne rendent pas un compte exact des faits. Ainsi l'excuse d'une « campagne menée ailleurs » est un *topos* qui a servi régulièrement à justifier l'absence du Grand Roi lors d'une attaque ennemie contre un pays vassal ou allié des Hittites²²⁴. Par ailleurs il est peu vraisemblable que les déplacements de nombreuses populations aient correspondu à des changements d'appartenance des divers pays impliqués. Le roi hourrite a reconquis l'İšuwa, ce qu'évite de dire clairement le texte du traité tout en évoquant l'échange équitable de territoires qui en est alors résulté. Les derniers paragraphes de l'introduction célèbrent la nouvelle situation qui en a été la conséquence : « Maintenant les gens du Kizzuwatna sont devenus un bétail hittite et ont choisi leur étable. Ils se sont libérés du Hourrite et tournés vers le Soleil. Le Hourrite a offensé le pays de Ḫatti et il a offensé gravement le pays de Kizzuwatna. Le pays de Kizzuwatna se réjouit grandement de sa libération. Maintenant le pays de Ḫatti et le pays de Kizzuwatna sont libérés de leurs serments (envers le Hourrite). Moi, le Soleil, j'ai maintenant rendu la liberté au Kizzuwatna (KUR^{URU} Kizzuwatni andurari utašeršunušu). Les Hourrites avaient appelé Šunaššura un sujet mais Moi, le Soleil, j'ai fait de lui un vrai roi ! » (ibid., I 30-37).

Il ressort clairement de cette introduction que CTH 41.I est un traité de vassalité bien que de nombreuses clauses soient

²²⁴ Cf. le traité avec Tette de Nuḫašše, CTH 53 I 12-22 ; Beckman, *HDT* n°7, 50-51, etc.

ensuite paritaires, vestiges d'accords antérieurs qui ont été repris en maints endroits du texte définitif. Les liens qui existaient vraisemblablement entre la famille royale hittite et celle du Kizzuwatna, sans que les alliances matrimoniales supposées par Ph.Houwink ten Cate aient été prouvées, expliquent peut-être l'empressement du Grand Roi à célébrer la « libération » du pays et le traitement de faveur qui était réservé à Šunaššura, reconnu comme un « vrai roi ». Lors des audiences que lui accordera son suzerain les « seigneurs » hittites devront se lever en sa présence. Il pourra retourner à son gré au Kizzuwatna. S'il est convoqué par le Soleil et ne désire pas se rendre en pays hittite il lui sera loisible d'envoyer à sa place l'un de ses fils. Et surtout il ne paiera pas tribut (ibid., I 38-48). Le Grand Roi s'interdisait de provoquer une révolte contre Šunaššura et s'engageait à le protéger, lui et son pays, au même titre que sa personne et son propre pays. Il promettait de même de soutenir le fils que le roi de Kizzuwatna désignerait pour lui succéder (ibid., I 49-54), phrases suivies des clauses de réciprocité (ibid., I 55-59).

L'alliance défensive conclue entre les deux partenaires vise d'abord la lutte contre les révoltes internes et se présente comme un accord entre égaux. Les deux rois devront se soutenir contre d'éventuels rebelles et s'informer de tout ce qu'ils pourraient apprendre en ce domaine (ibid., I 60- II 21).

Contre les ennemis extérieurs et contre les cités révoltées les deux alliés se porteront secours. Ils ne devaient pas contester la part de butin et de prisonniers faite par l'un ou l'autre et conserveront la propriété de la ville qu'ils auront conquise ou soumise. A toute demande d'assistance le roi hittite, comme Šunaššura, devra répondre sur le champ. Si le Grand Roi envoyait des troupes et demandait à son allié de les commander, Šunaššura pourra le faire ou demeurer dans son pays pour le garder si cela lui convenait, clause qui rappelle celle du traité paritaire conclu entre les deux « grands-pères » (cf. KUB XXXVI 127 vo 7'-10'). Chacune des parties conservera les « déportés » (NAM.RA^{MES}) dont elle viendrait à s'emparer. En cas de menace grave contre le Soleil et d'invasion du pays hittite le roi de Kizzuwatna devra porter

secours à son suzerain mais il pourra, au besoin, confier le commandement de ses troupes à son fils. La réciprocité devait jouer en cette matière. Quiconque deviendrait l'ennemi de l'un des deux associés deviendrait l'ennemi de l'autre. Promesse était faite de rechercher activement quiconque voudrait provoquer une révolte dans l'un ou l'autre pays et de fournir toute information susceptible d'être utile à son partenaire. Il était enfin interdit de « piéger » les envoyés de son allié au moyen de plantes magiques (ibid. II 22- III 36)²²⁵. Mais ces clauses générales d'alliance défensive étaient complétées par d'autres visant explicitement les Hourrites. Lors de la conquête éventuelle d'une cité du Hurri le Soleil, comme Šunaššura, prendra « ce qu'il désire ». Il est précisé cependant que le roi hittite souhaite étendre le domaine de son vassal. Dans l'intérêt de Šunaššura le Grand Roi refusera tout « cadeau » du Hourrite et envisage de convaincre ce dernier à renoncer sous serment à toute revendication sur le Kizzuwatna (ibid., III 37-63). Suit un passage consacré à la ville d'Urušša : « Toutes (les personnes) du pays de Hurri, marchands ou gens d'Urušša qui ont été transférés au pays de Šunaššura, je ne les renverrai jamais au roi de Hurri. Si le Hourrite, à l'avenir, réclamait certains d'entre eux, même pour des raisons valables, Moi, le Soleil, je n'accéderai pas à sa requête. Que le Hourrite invoque le dieu du serment ! » (ibid., IV 5-10)²²⁶. Urušša, ville située à proximité de l'Euphrate, avait subi autrefois l'assaut de Hattušili I. Elle ne faisait pas partie du Kizzuwatna à l'origine mais avait été rattachée à ce pays, vraisemblablement sous le règne de Pilliya, lors de la rupture de ce roi de Kizzuwatna avec le pouvoir hittite, de sa probable entente avec Idrimi d'Alalah et de son ralliement au « Grand Roi des guerriers hourrites », Barattarna I. Les Hourrites avaient conservé des droits sur la cité que fréquentaient leurs marchands. Des accords avaient apparemment été conclus à leur sujet entre les souverains hittites et mitanniens.

²²⁵ Cf. Hutter, *AoF* 18, 1991, 37 et n.25.

²²⁶ Goetze, *Kizzuwatna*, 41-48 (avec KUB XXIII 68+XXVI 43, le « traité d'Išmerik » pp.44-48).

Les obligations militaires détaillées ensuite prévoyaient la parfaite égalité entre les forces engagées dans toute expédition entreprise en commun et surtout, lorsque le roi de Hatti irait en campagne contre les pays de Hurri ou d'Arzawa, que Šunaššura devrait fournir 100 équipages de chars et 1000 fantassins avec le ravitaillement nécessaire à leur marche jusqu'au pays hittite (ibid., IV 14-24). L'ensemble de ces dispositions avait pour conséquence d'effacer « la tablette du serment » liant Šunaššura au roi hourrite dont il n'était plus le sujet. Il ne devait plus envoyer ou recevoir de messenger à destination ou en provenance du Hurri. Il devait enfin vérifier que les paroles de l'envoyé hittite correspondaient bien au contenu du message inscrit sur la tablette (ibid., IV 25-39). La fixation des frontières, qui forme la dernière partie du texte conservé, a repris un tracé existant depuis longtemps et correspondant à une limite naturelle qui sera celle d'états constitués longtemps après la fin du Kizzuwatna, la Cilicie et, en dernier lieu, le royaume de la Petite Arménie médiévale : « En direction de la mer Lamiya appartient au Soleil, Pitura appartient à Šunaššura. Ils mesureront le territoire frontière et le partageront entre eux. Le Soleil ne fortifiera pas Lamiya. Aruna appartient au Soleil. En direction de Pitura ils mesureront le territoire frontière et le partageront entre eux. Le Soleil ne fortifiera pas Aruna. La cité de Šaliya appartient au Soleil et les cités de Zinziluwa et Erimma appartiennent à Šunaššura. Ils mesureront le territoire frontière et le partageront entre eux. Le Soleil peut fortifier Šaliya. La cité d'Anamušta appartient au Soleil et la montagne de la cité de Zaparašna appartient à Šunaššura. Ils mesureront le territoire frontière et le partageront entre eux. Le Soleil peut fortifier Anamušta. Depuis longtemps la frontière entre les deux (pays) a été la suivante : Tout ce qui est du côté de Turutna que le Grand Roi le prenne ; et tout ce qui est du côté d'Adaniya que Šunaššura le prenne. Šerigga appartient au Soleil, Luwana appartient à Šunaššura, la rivière Šamri est sa frontière. Le Grand Roi ne traversera pas la rivière Šamri en direction du pays d'Adaniya, Šunaššura ne traversera pas la rivière Šamri en direction du pays de Hatti. Vers Zilappuna la rivière Šamri

est la frontière. Vers [...] que la rivière Šamri soit la frontière de Šunaššura. Šunaššura ne devra pas traverser la rivière Šamri en direction du Ḫatti. Le Grand Roi ne devra pas [traverser la rivière Šamri en direction du pays d'Adaniya] » (ibid., IV 40-66).

A. Goetze a définitivement montré que la partie de la frontière du Kizzuwatna qui est décrite dans ce paragraphe du traité, lequel comportait vraisemblablement une suite fixant le prolongement de celle-ci entre le Taurus et l'Euphrate, correspondait à celle de la Cilicie plane classique. A l'ouest Lamiya a laissé son nom au fleuve côtier Lamos qui a toujours séparé Cilicie plane et Cilicie trachée²²⁷.

Le Taurus, formidable barrière naturelle, sépare le plateau anatolien, au nord, de la plaine d'Adana, au sud. Le traité n'a pas cru nécessaire de le mentionner mais il a insisté sur l'appartenance de Šaliya, que d'autres textes situent à l'entrée des Pyles Ciliciennes, au Grand Roi²²⁸. Il est certain que la frontière suivait la ligne de crête du Taurus entre la rivière Li/amiya et les Portes Ciliciennes, grande voie qu'ont empruntée tous les conquérants, depuis Ḫattušili I jusqu'à Alexandre le grand. Au-delà elle s'appuyait sur le prolongement de la chaîne (mont Zabarašna= turc Aladağ) et la rivière Šamri qui correspond au Saros classique (turc Seyhan)²²⁹. Sur sa rive occidentale se trouvait Šerigga, la classique Serica, et sur sa rive est Luwana²³⁰. La cité de Kizzuwatna/Kummani qui portait le nom du pays se trouvait à proximité mais n'est pas nommée dans ce passage du traité²³¹.

²²⁷ RGTC 6, 242 ; Goetze, *Kizzuwatna*, 58 ; Garstang, Gurney, *Geography*, 60 ; Freu, *Luwiya*, 198-200 ; dans les « annales »

¹⁰ Limiya est le nom de la rivière frontalière (RGTC 6, 537).

²²⁸ RGTC 6, 334 ; 6/2, 135 ; Goetze, ibid., 52 ; Garstang, Gurney, ibid., 60 ; Freu, *Luwiya*, 247 ; « Les montagnes dans l'historiographie et la géographie hittite », *RANT* 3, 2006, 220-221.

²²⁹ RGTC 6, 546 ; Goetze, ibid., p. 58 et nn. 225-227 (Saros).

²³⁰ RGTC 6, 360 (Širika) ; 252 (Luwana).

²³¹ Goetze, ibid., 9-17 (« Kizzuwatna and Kummani ») ; 18-33 (« The city Kizzuwatna ») ; RGTC 6, 211-216 ; 6/2, 81.

Le pays d'Ad/taniya, qui faisait partie des pays révoltés contre le Grand roi Ammuna, vers le milieu du XVI^{ème} siècle avant notre ère, correspond évidemment à la plaine d'Adana et comptait Tarša (Tarse) parmi ses cités²³². Il a formé dès l'origine le cœur du royaume de Kizzuwatna.

Il est remarquable que les royaumes syriens, Alep, le Mukiš (Alalah), le Nuḫašše ou l'Aštata (Emar) ne figurent pas, à côté de l'Arzawa et du royaume hourrite, parmi les pays ennemis sur le territoire desquels les deux associés étaient susceptibles de faire campagne. Ce fait est une preuve irréfutable que CTH 41 I ne peut en aucune façon être attribué à Tuḫaliya I dont la Syrie a été le grand objectif et qui a été contraint de négocier avec le maître du Kizzuwatna, son contemporain, pour pouvoir l'atteindre. Comment aurait-il pu oublier ces royaumes dans un accord conclu avec le roi de ce pays ?

A l'époque de Tuḫaliya II l'entente égypto-mitannienne en avait barré l'entrée aux forces hittites.

Bien qu'il semblât accepter l'échange, avantageux pour lui, du Kizzuwatna contre l'İšuwa, le roi hittite a rapidement repris l'offensive à l'est du haut Euphrate et reconquis une contrée qui restera, semble-t-il, entre les mains des Hittites jusqu'au règne de Tuḫaliya III (cf. la lettre de Maṣat Höyük n° 96)²³³. Le prestige acquis au cours de ses campagnes victorieuses dans l'Ouest avait permis au roi hittite d'engager des négociations avec Šunaššura II pour le convaincre de rallier le camp hittite vers 1415 av. J.C., alors que se terminait le règne de Šauštatar II en Mitanni/Ḫurri. Ce dernier avait fait porter tous ses efforts à étendre son empire vers l'est, à Aššur, Arrapha et Nuzi, et à consolider les relations amicales établies avec le pays des pharaons²³⁴. La conclusion du traité entre Tuḫaliya II et Šunaššura II a sans doute bénéficié de cette nouvelle orientation de la politique hourrite et, peut-être, de la mort d'un homme fort, Šauštatar II, et de l'avènement en Mitanni de Barattarna II, roi faible qui régnera peu de temps

²³² RGTC 6, 54-55 (Atanija) ; 408 (Tarša).

²³³ Alp, *HBM* n°96, 298-301 ; Altman, *UF* 32, 2000, 17.

²³⁴ Freu, *Histoire du Mitanni*, col. Kubaba, Paris, 2003, 65-79.

et dont l'existence n'est attestée que par un seul texte de Nuzi qui rapporte son décès²³⁵.

5) Les problèmes internes : les reines Nikalmati et Ziplantawiya

Le roi était jeune lors de la mort de son père au témoignage de ses annales (KUB XXIII 27 I 1-3). Il a épousé une princesse, Nikalmati, qui, à notre connaissance, a inauguré la série des reines ayant des noms hourrites recensées par les listes : Nikalmati, sa fille Ašmunikal, Taduḥepa, Ḫenti et, plus tard, Danuḥepa et Puduḥepa.

Un long rituel de contre-magie destiné à protéger le couple royal et ses fils des manœuvres dolosives de la sœur du roi, Ziplantawiya, a été conservé dans les archives de Ḫattuša et publié par G.Szabó²³⁶. Les « mauvaises langues », c'est-à-dire les « malédictions » proférées par la bouche de Zi (abréviation utilisée fréquemment dans le texte) contre le roi, son épouse et leurs fils étaient conjurées par un rituel de contre-magie. Il débutait par un appel au dieu « Soleil du sang » (išḫanaš^d UTU-un) et au dieu de l'Orage (KBo XV 10+KBo XX 42 I 1-2)²³⁷. L'officiant dénonçait les « mauvaises langues » (idalaweš EME^{HLA}) proférées par Ziplantawiya contre le roi Tuḫaliya, la reine Nikalmati et leurs fils (ḫ Dudḫaliya [Ú] Nikalmati A-NA DUMU^{MES} ŠU-NU, *ibid.*, I 18-19).

Les nombreuses et riches offrandes faites aux dieux devaient accompagner la purification du roi, de la reine et de leurs fils. Les deux divinités invoquées étaient priées de retourner contre « Zi » et ses fils les effets de la magie noire soi-disant pratiquée par elle.

Deux passages de CTH 443 montrent que l'affaire intéressait le bien-être de toute la population et la succession au trône

²³⁵ HSS XIII 125 ; Wilhelm, *Acta Antiqua Acad. Scient. Hungaricae*, 24, 1976, 149-161 ; WO 12, 1981, 5-7 ; Stein, ZA 79, 1989, 36-39

²³⁶ Szabó, *Ein hethitische Entsühnungsritual für das Königspaar Tudḫaliya und Nikalmati*, TdH 1, 1971.

²³⁷ Szabó, *ibid.*, 12-13.

(*ibid.*, I 33-37 et III 33-39)²³⁸. Un autre texte donne à Ziplantawiya le titre de reine et nomme un de ses fils Attāi (KBo XX 34 vo 12'-13')²³⁹. Ph.Houwink ten Cate a formulé l'hypothèse que Ziplantawiya était reine de Kizzuwatna et non de Ḫatti et que son mariage avait fait pendant à celui de Nikalmati, supposée quant à elle originaire du Kizzuwatna, ce qui est incertain, la série de « mariages dynastiques » entre les deux familles royales imaginée par cet auteur étant improuvée. Ziplantawiya a été reine à Ḫattuša et, comme le soutient M.Hutter, le conflit entre elle et son frère pourrait avoir débuté avant l'avènement de Tuḫaliya II. Il faut revenir au préambule des annales du roi pour apprécier la situation. Jeune lors de sa montée sur le trône et peut-être né d'une épouse secondaire il a sans doute dû accepter que sa sœur plus âgée, « princesse de premier rang » soit proclamée reine, peut-être du vivant de leur père, Ḫattušili II dans cette hypothèse. Cette situation peut expliquer l'oubli apparent de ce roi sur les listes d'offrandes. Si on admet que Walanni, probable mère de Tuḫaliya I, a été reine au cours du règne de son fils, ce qui semble vraisemblable, il est possible qu'à titre intérimaire, une autre personne que la femme du roi ait été proclamée reine par le souverain en exercice, ce qui conviendrait bien, en particulier, à la fille d'un roi devenu veuf. La présence dans le rituel CTH 443 d'une dénommée Ašmuḥepa dont le nom ne déparerait pas la liste des souveraines de cette époque et des âges suivants, dans un passage malheureusement très mutilé, avait suggéré l'idée qu'elle pouvait avoir été l'épouse de Ḫattušili II²⁴⁰. Sa mort prématurée aurait favorisé l'avènement de sa fille supposée, Ziplantawiya. Il reste qu'aucune certitude n'existe en ce domaine. Il est cependant probable que le jeune couple formé par Tuḫaliya II et Nikalmati a voulu, après une

²³⁸ Szabó, *ibid.*, 18-19 et 38-41 ; Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 257-258 ; Hutter, *AoF* 18, 1991, 32-43, pp.34-35 et nn.10-17 ; Houwink ten Cate, *AoF* 25, 1998, 45-46.

²³⁹ Hutter, *ibid.*, 35 et n.15 ; Houwink ten Cate, *ibid.*, 46 et nn.24-25.

²⁴⁰ Szabó, *TdH* 1, 38-39 (CTH 443 III 26') ; Freu, *StMed* 9, 1995, 140 et table p.147.

période de confrontation, se soustraire à la tutelle jugée pesante et dangereuse d'une princesse, sœur (ou demi-sœur) du roi et reine en titre, qui avait des droits au trône et des fils, dont l'un, Attāi, est nommé dans un texte²⁴¹.

L'existence de Ziplantawiya a pris une signification nouvelle avec la publication du sceau Bo 99/69. Il est maintenant prouvé que cette « reine » ne pouvait être la fille de Kantuzzili, père de Tuthaliya I.

Fille de roi et sœur de roi elle était obligatoirement la fille d'un souverain que divers indices permettent d'identifier au roi Hattušili II du traité d'Alep, et la sœur de Tuthaliya II²⁴². S.de Martino avait fait remarquer que le rituel CTH 443 montrait que Tuthaliya II et Nikalmati avaient des fils, ce qui invalidait l'idée qu'ils aient dû transmettre le pouvoir à leur gendre Arnuwanda, considéré comme l'époux-*antiyant* de leur fille Ašmunikal et le fils adoptif de son beau-père²⁴³. Diverses considérations favorisent l'option préconisée par C.Kühne et R.Beal et adoptée par la plupart des spécialistes²⁴⁴. Les fils du couple royal ont disparu avant leurs parents, laissant le trône à leur sœur Ašmunikal et à son mari.

Si tel a bien été le cas l'affaire de Ziplantawiya a dû peser sur la décision du roi d'adopter son gendre et de l'associer au pouvoir avant la fin de son propre règne avec le titre de LUGAL.GAL, « Grand Roi », cas unique dans l'histoire, du moins telle que nous la connaissons, du royaume hittite.

Il faut abandonner en conséquence la thèse, défendue par A.Goetze, A.Kammenhuber, O. Gurney et St. de Martino,

²⁴¹ Freu, *StMed* 9, 1995, table p.147 ; *Antiquus Oriens*, 2004, 281.

²⁴² Freu, *StMed* 9, 1995, 143-144 ; *Heth* 13, 1996, 28-29 ; *Antiquus Oriens*, *Fs R.Lebrun* I, 2004, 281-283.

²⁴³ de Martino, *Eothen* 4, 1991, 17-18 ; Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 86 ; Kammenhuber, *StMed* 9, 1995, 143-144 ; Freu, *Heth* 13, 1996, 28-29 ; *Antiquus Oriens*, *Fs R.Lebrun* I, 2004, 281-283.

²⁴³ de Martino, *Eothen* 4, 1991, 17-18 ; Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 86 ; Kammenhuber, *Arier*, 1968, 37-39, 45.

²⁴⁴ Kühne, *BBVO* I/1, 1978, n.215 pp.261-262 et n.231 pp.264-265 ; Beal, *JCS* 35, 1983, 115-126, pp.115-119.

faisant d'Arnuwanda le frère consanguin d'une reine qui aurait conservé de grands pouvoirs au cours de leur règne conjoint, Ašmunikal²⁴⁵. La date admise par H.Otten en ce qui concerne l'existence de la reine Katteshapi, au tournant des XV^{ème} et XIV^{ème} siècles av. J.C., doit aussi être abandonnée²⁴⁶.

6) L'édit de réforme (CTH 258) et les « instructions militaires » (CTH 259)

Au retour de sa campagne en Aššuwa le Grand Roi a d'abord « pris soin des dieux » puis, pour répondre à l'attente de ses sujets qui reconnaissaient ses qualités de guerrier mais doutaient de sa capacité à rendre la justice et à lutter contre les abus, a publié un édit²⁴⁷ réglementant en premier lieu le régime de tenanciers, les 'šarikuwa', paragraphe très mutilé sur la tablette (CTH 258 I 9-16).

La suite concernant les « rançons » dues pour fait de vol ou de meurtre est bien conservée. Les prescriptions du roi sont conformes à celles du Code de lois et au § 49 de l'édit de Télipinu. Quand le « maître du sang » aura déclaré à propos du coupable non « qu'il meure » mais « qu'il paie une compensation », l'édit précise que cette dernière pourra consister en champs ou en personnes. Celui qui se sera racheté lui-même sauvera sa vie mais n'obtiendra pas la restitution du champ ou de la personne (esclave probablement) saisie par la partie adverse (ibid., II 3-6). Le bénéficiaire de la décision devra au contraire libérer femmes et enfants du coupable s'il a reçu la rançon prévue (ibid., II 7-8). L'esclave convaincu de

²⁴⁵ Goetze, « The Predecessors of Suppiluliuma of Hatti and the Chronology of the Ancient Near East », *JCS* 22, 1956, 46-50 ; Kammenhuber, *Orakelpraxis, Träume und Vorzeichenschau bei den Hethitern*, Heidelberg 1976, table p.183 ; Gurney, « The Anointing of Tuthaliya », *StMed* 1, *Fs P.Meriggi*, 1979, 213-223, table p.221.

²⁴⁶ Cf. Houwink ten Cate, *AoF* 25, 1998, 47-48 (KUB XLVIII 106 : 15'-20').

²⁴⁷ Westbrook, Woodard, « The Edict of Tuthaliya IV », *JAOS* 110, 1990, 641-659.

vol sera restitué à son maître après rançon s'il n'a pas été aveuglé. S'il l'a été il restera aux mains de la victime du vol. Le § 95 du Code prévoit dans un cas semblable la mutilation du nez et des oreilles mais pas l'aveuglement²⁴⁸. Un homme libre coupable de vol qui aura payé la compensation prévue ne doit pas être aveuglé²⁴⁹.

La troisième colonne de l'édit passe à un tout autre sujet, celui des mesures administratives concernant les entrepôts royaux dans les villes de province. Seuls les administrateurs du palais, des « Grands », auront le droit d'ouvrir à leur gré le « grenier du roi ». Ce droit est soumis à l'autorisation royale en ce qui concerne les AGRIG, administrateurs provinciaux de rang subalterne, les portiers et les fermiers.

Celui qui violerait la règle devra être saisi par les gens du lieu et amené à « la porte du roi » pour être jugé. Sinon les habitants de la localité seront tenus pour responsables et obligés solidairement à réparer les dégâts commis ou à compenser les pertes enregistrées²⁵⁰.

Le grand mérite de ce texte est d'avoir conservé le nom de l'auteur de l'édit et permis, grâce à l'allusion faite à la campagne en Aššuwa, de l'attribuer au second Tuthaliya. Curieusement R. Westbrook et R. Woodard qui l'ont édité et traduit mais qui étaient avant tout intéressés par les problèmes juridiques qu'il soulève l'ont attribué à Tuthaliya IV tout en notant que « *CHD*, 3 : 9 identifies this text as Middle Hittite written in New Hittite Script »²⁵¹.

La personnalité de son auteur ne fait pas de doute mais repose le problème des homonymies en ce qui concerne d'autres textes dont un Tuthaliya se dit l'initiateur. Il en est ainsi des « instructions militaires » d'un roi de ce nom qui est

²⁴⁸ Hoffner, *The Laws of the Hittites*, 1997, § 95, pp.93-94.

²⁴⁹ CTH 258 II 1-19 ; Westbrook, Woodard, *JAOS* 110, 1990, 643-646 et 654-656 ; Arikian, *AoF* 33, 2006, 144.

²⁵⁰ CTH 258 III 1-15 ; Westbrook, Woodard, *ibid.*, 643-646; 657-658.

²⁵¹ Westbrook, Woodard, *ibid.*, n.6 p.645 ; cf. Klinger, Neu, *Heth* 10, 1990, 146.

mentionné en KUB XIII 20 IV 7²⁵². Elles s'adressent en premier lieu au *BEL MADGALTI* (hittite *auriyaš išḫa-*), le « gouverneur » de province, personnage bien connu, en particulier grâce aux textes de Mašat Höyük²⁵³. L'un de ses devoirs est d'appréhender tout officier subalterne (^{LU}SIG₅) soupçonné de désertion et de l'adresser immédiatement au palais (KUB XIII 20 I 1-2). Toute fuite d'un officier ou d'un simple soldat au cours d'une campagne devra faire l'objet d'un rapport au palais de l'officier responsable (^{LU}DUGUD), *ibid.*, I 3-5)²⁵⁴. Troupes et hommes des chars doivent faire preuve de résolution et de loyauté quand ils accompagnent le roi en campagne (*ibid.*, I 6-9). Après la défaite de l'ennemi, si le roi installe des garnisons les hommes en surnombre seront libérés du service. Si le roi, en particulier pour le service des dieux, quitte l'armée et met à sa tête un prince ou un dignitaire, tous devront obéissance à ce dernier comme au souverain. De même s'il donne le commandement d'une expédition à un Grand (*ibid.*, I 10-19). Après la victoire le roi demandera aux dieux, au moyen de la divination, quelles troupes doivent rester en garnison et lesquelles doivent recevoir leur congé (*ibid.*, I 20-25). Tout prince ou dignitaire qui, devant l'armée, prononcerait des paroles offensantes envers le roi, devra être saisi et renvoyé devant le souverain qui le jugera lui-même. La loyauté des officiers, des soldats, des hommes des chars et des garnisaires doit être égal aux sentiments d'affection et d'attachement qu'ils ont envers leurs femmes, leurs enfants et leurs foyers (*ibid.*, I 26-31). La prudence dans les poursuites judiciaires leur est recommandée. En cas de doute ils doivent renvoyer l'affaire devant le Grand Roi (*ibid.*, I 32-37). Toute personne qui découvre un fugitif doit le livrer au gouverneur. Ce paragraphe mutilé précède une lacune. Les dieux du serment sont évoqués avant le colophon : « La seconde

²⁵² CTH 259; Alp, *Belleten* XI/43, 1947, 383-414 ; von Schuler, *OR* 25, 1956, 213ss ; Klinger, Neu, *Heth* 10, 146.

²⁵³ Beal, *The Hittite Military*, *TdH* 20, 1992, 227-238.

²⁵⁴ Beal, *ibid.*, 488-504.

tablette des instructions de Tuthaliya à tout le peuple est terminée » (ibid., IV 1-8).

Le « serment militaire » (CTH 427) publié par N.Oettinger date de la même époque. Il menace de la malédiction divine les guerriers qui se déroberaient à leur devoir. Un seul ennemi est mentionné, l'Arzawa (KBo VI 34 I 25). Il pourrait donc appartenir aussi bien au second qu'au troisième Tuthaliya²⁵⁵.

Le rituel moyen-hittite CTH 448.4 peut avoir été rédigé pour la sauvegarde du roi Tuthaliya II mais on ne peut exclure qu'il ait été destiné au premier ou au troisième roi de ce nom²⁵⁶.

Le rituel « archaïque pour le couple royal » date très probablement de Tuthaliya II et de la reine Nikalmati²⁵⁷.

7) La fin du règne et la corégence avec Arnuwanda I

a) La succession et « l'adoption » d'Arnuwanda

Un second texte annalistique (CTH 143, copie récente d'un « middle hittite text »), publié par son successeur, narre les derniers exploits de Tuthaliya (II) en en attribuant le mérite non à un seul Grand Roi mais à deux souverains mis sur un pied d'égalité et dotés tous deux du titre suprême de LUGAL.GAL, Tuthaliya (II) lui-même et son « fils adoptif », Arnuwanda (I)²⁵⁸. Comme la reine, parèdre de ce dernier, Ašmunikal, se dit sur son sceau la fille de la reine Nikalmati et aussi, vraisemblablement, du roi Tuthaliya (II)²⁵⁹ et qu'il est impossible d'envisager un mariage incestueux entre un frère et une sœur, la majorité des spécialistes s'est ralliée, comme on l'a vu, à l'idée qu'Arnuwanda était le mari-antiyant

²⁵⁵ Oettinger, *Die militärischen Eide der Hethiter*, StBoT 22, 1976; Collins, *CoS1*, 1997, 165-168.

²⁵⁶ Taracha, *Ersetzen und Entsühnen. Das mittelhethitische Ersatzritual für den Grosskönig Tuthaliya (CTH 448.4) und verwandte Texte*, Leiden, Boston, Köln, 2000.

²⁵⁷ Otten, Souček, *StBoT* 8, 1969 (CTH 416).

²⁵⁸ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 166-171 (CTH 143).

²⁵⁹ Otten, « Zu einigen Neufunden hethitischer Königssiegel », *AGSWK Mainz* Nr.13, 1993, 18-19.

d'Ašmunikal et qu'il avait été adopté par Tuthaliya II²⁶⁰. Si cette hypothèse quasiment certaine est admise on peut supposer que le roi âgé a choisi un homme jeune, expérimenté et bon guerrier pour le seconder dans sa tâche. Les « annales conjointes » rédigées sur ordre d'Arnuwanda I et le réquisitoire prononcé contre un vassal rebelle, Madduwatta, sont les témoins de cette situation, inédite jusqu'alors en pays hittite et qui ne semble pas s'être reproduite par la suite.

b) Le destin du Kizzuwatna²⁶¹

La seconde colonne de l'avvers de KUB XXIII 21, fragmentaire, semble faire le récit d'une expédition menée par le Grand Roi Arnuwanda I à travers le Kizzuwatna. Sont citées Zu]nnaḫara²⁶², Adaniya et son pont (^{GIS} armizzi)²⁶³, Šinjuwanda, à l'entrée des Pyles ciliciennes²⁶⁴, Ḫiya[...] et Zullitta (KUB XXIII 21 II 1'-10'). Bien que troupes et chars soient mentionnés, il semble que le corégent fasse une marche dans un pays soumis pour rejoindre son « père » resté à Ḫattuša. Il est question de constructions (ou de fortifications) et le fait que Šinuwanda, centre connu qu'on peut identifier à la moderne Sinanti, soit citée après Adaniya apporte la preuve qu'Arnuwanda a franchi les « Portes de Cilicie » en direction du nord et de la capitale. Ph.Houwink ten Cate a développé avec force une hypothèse expliquant par une série de mariages dynastiques entre les deux familles royales du Ḫatti et du

²⁶⁰ Kühne, *BBVO* I/1, 1982, n.215 pp.261-262 et n.231 pp.263-264 ; Beal, « Studies in Hittite History », *JCS* 35, 1983, 116-119 ; Beckman, *Kaniššuwat. Fs H.G.Güterbock* 2, 1986, 23 et n.51 ; contra de Martino, *Eothen* 4, 1991, 17-18.

²⁶¹ Jasink in Desideri, Jasink, *Cilicia. Dall'età di Kizzuwatna alla conquista macedone*, Torino 1990, 67-69, attribue CTH 41 à Šuppiluliuma ; de même Börker-Klahn, *UF* 28, 1996, 80-82.

²⁶² *RGTC* 6, 518 (Zunahara).

²⁶³ *RGTC* 6, 54 ; 6/2, 18 (Atanija) ; Forrer, *Forschungen* 1/1, 1926, 47 ; Goetze, *Kizzuwatna*, 56-59.

²⁶⁴ *RGTC* 6, 358-359 ; 6/2, 146 (Šinuwanta) ; Forrer, *ibid.*, 28-29 ; Garstang, Gurney, *Geography*, 71 (=Sinanti).

Kizzuwatna l'union des deux pays qui auraient été gouvernés par le même homme à certaines époques²⁶⁵. Bien que la réalité de ces unions n'ait pas été prouvée il est possible d'admettre que le Kizzuwatna soit devenu pacifiquement une province du « domaine royal hittite » à la mort de Šunaššura II vers 1400 av. J.C. Ce sont des princes hittites qui la gouverneront par la suite, le premier connu étant vraisemblablement un fils du roi Arnuwanda I, le « prêtre » (^{LU} SANGA) Kantuzzili²⁶⁶.

c) La guerre contre l'Arzawa et le retour dans l'Ouest²⁶⁷

Les deux Grands Rois, Tuthaliya LUGAL.GAL et Arnuwanda LUGAL.GAL, ayant fait leur jonction dans la capitale, ont entrepris une expédition contre le roi d'Arzawa, Kupanta-Kurunta, qui les a d'abord menés vers le nord-ouest de la péninsule, dans les pays d'Arduqqa (peut-être cité le premier, mais Lukka est plus probable, dans les annales de Tuthaliya, CTH 142)²⁶⁸, de Maša²⁶⁹ et de la difficile montagne Hulusiwanda²⁷⁰. Le roi d'Arzawa se trouvait donc éloigné de son territoire. Avait-il profité de la destruction de la confédération d'Aššuwa pour s'étendre vers le nord-ouest ? Les rois hittites se vantent du butin fait et des prisonniers capturés mais reconnaissent que Kupanta-Kurunta avait pu s'enfuir seul, laissant femmes et enfants aux mains de l'ennemi selon le *topos* habituel dans ce genre de textes annalistiques (ibid., II 13- III 1).

La composition peu rigoureuse des annales d'Arnuwanda empêche de savoir si les événements mentionnés ensuite,

²⁶⁵ Houwink ten Cate, *AoF* 25, 1998, 43-50.

²⁶⁶ Freu, « Kantuzzili », *Heth* 15, 2002, 65-74.

²⁶⁷ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 166-171 ; Houwink ten Cate, *Records*, 1970, 58-59, voulait placer les événements relatés dans les annales conjointes avant ceux narrés par CTH 142, ce qui est paradoxal.

²⁶⁸ *RGTC* 6, 40 ; Freu, *Luwiya*, 1980, 327-328 (cf. le Rhyndakos ?).

²⁶⁹ *RGTC* 6, 264-265 ; 6/2, 102-103 (Maša) ; von Schuler, *Die Kaškäer*, 1965, 8 et n.80.

²⁷⁰ *RGTC* 6, 115-11 ; Garstang, Gurney, *Geography*, 108.

campagne dans un pays de montagnes puis en Aššaratta²⁷¹, suivis par un retour à Hattuša (ibid., III 2-7) correspondent à une nouvelle campagne dans l'Ouest, ce qui est probable cependant. Après un passage lacunaire on retrouve les deux rois, précédés des dieux, occupés à vaincre un ennemi (peut-être le roi d'Arzawa, peut-être un autre « prince » de la région ?) vers le fleuve Warmala²⁷², puis à razzier Kark[iša], Kurupi(ya) et Luša, des pays ayant appartenu à la « confédération de l'Aššuwa » et conquis par Tuthaliya II au début de son règne (ibid., III 19-35). Ils avaient donc été perdus au cours de celui-ci. La mention du butin, NAM.RA^{MES}, [GUD^{UL.A}, UDU^{UL.A}] (« déportés, gros et petit bétail ») signale l'achèvement de la campagne avant la lacune finale (ibid., III 32-35).

Ce retour dans l'Ouest est à mettre en rapport avec les « exploits » d'un vassal félon, Madduwatta, dont le réquisitoire prononcé contre lui, par un roi qui se confond sûrement avec Arnuwanda I, donne de précieux renseignements sur la situation dans la région et sur la présence des « gens d'Aḫḫiya » en Anatolie occidentale à cette époque. Le récit des faits et gestes de Madduwatta s'étend en effet sur deux règnes et débute sûrement sous celui de Tuthaliya II. Longtemps daté de la fin de l'empire ce texte, qui décrivait une grave crise dans l'Ouest de l'Asie mineure, était considéré comme un important témoin du déclin du royaume à la fin du XIII^{ème} siècle avant notre ère.

On croyait y entendre un écho des événements qui avaient préludé à la guerre de Troie. La prise en considération de la langue et des autres particularités du réquisitoire ont permis de le rattacher au groupe des « middle hittite texts » et de l'attribuer au roi Arnuwanda I. Il apparaît ainsi comme un document révélateur de l'une des crises qui ont secoué le pays hittite avant l'avènement du Grand Roi Šuppiluliuma. La redatation d'autres textes a permis de lui adjoindre des compositions diverses qui sont les témoins non d'une seule

²⁷¹ *RGTC* 6, 46 (Ašarata).

²⁷² *RGTC* 6, 556 (cl. Hermos ?).

crise limitée aux pays de l'Occident hittite, qu'on pourrait dater de la fin de l'histoire du royaume, mais de plusieurs étendues à des régions du Hatti situées aussi bien à l'est qu'à l'ouest de celui-ci et contemporaines de deux des premiers rois du Nouvel Empire.

8) Les débuts de Madduwatta et les gens du pays d'Aḫḫiya

Un acte de procédure assez bien conservé, KUB XIV 1 (CTH 147), se présente comme la première tablette des « crimes de Madduwatta », la seule qui ait été retrouvée²⁷³. Il s'agit d'un réquisitoire prononcé par un Grand Roi qui parle à la première personne et se présente comme « Mon Soleil (^dUTU-ŠI) », ce qui le laisse dans l'anonymat. Dans la plus grande partie du texte disponible son royal auteur retrace le déroulement de l'affaire au cours du règne du « père de Mon Soleil » (*ABI* ^dUTU-ŠI). Lui-même, à partir d'une certaine date, partage avec ce dernier la responsabilité des décisions prises au sujet de Madduwatta (KUB XIV 1 I 38-41) mais même lorsque les paroles du « père » sont rapportées en discours direct il est toujours désigné comme le « père de Mon Soleil ». Ensuite le roi qui a fait rédiger l'acte d'accusation agit seul et son père n'est plus mentionné que rarement et à titre rétrospectif.

A.Goetze, le premier, avait rapproché les événements auxquels faisait allusion CTH 147 de ceux connus par les « annales d'Arnuwanda » qu'il attribuait à la phase finale de l'empire hittite et au XIII^{ème} siècle av. J.C.²⁷⁴. La datation correcte de ce « middle hittite text » pour des raisons

philologiques et de *ductus* a été définitivement assurée par le minutieux travail de H.Otten publié en 1969²⁷⁵.

La remise en cause de ses conclusions par I.Hoffmann et l'hypothèse faisant de Šuppiluliuma l'auteur de KUB XIV 1 et du « père de Mon Soleil » mentionné par le texte, un prince qui n'aurait jamais régné, ont été rapidement réfutées²⁷⁶.

CTH 143 (les annales) et CTH 147 (Madduwatta) donnent du pouvoir hittite une image unique, celle d'une collaboration étroite entre un père et un fils placés sur un pied d'égalité et agissant de conserve. Il n'y a aucun doute que les deux rois anonymes de CTH 147 sont identiques à ceux connus par les dites « annales conjointes », Arnuwanda I, l'auteur de l'acte d'accusation, et son père Tuthaliya II, d'autant plus que dans les deux textes ils agissent contre le même ennemi, Kupanta-Kurunta, roi d'Arzawa.

Madduwatta était un homme de l'Ouest dont le nom a été rapproché sans hésitation de ceux des rois de Lydie du premier millénaire av. J.C., Ἀλυάττης et Σαδδύαττης²⁷⁷. Son entrée en scène sans que rien n'ait été dit de sa situation antérieure est présentée de façon dramatique par le roi hittite : « Toi, Madduwatta, Attaršiya, l'homme d'Aḫḫiya, t'avait chassé de ton pays » (KUB XIV 1 I 1). La longue controverse qui a opposé les spécialistes au sujet de l'identification des « gens du pays d'Aḫḫiya(wa) » n'a pas abouti à un consensus mais les auteurs favorables aux idées développées en premier par E.Forrer sont devenus largement majoritaires et admettent

²⁷³ Goetze, *Madduwattas*, *MVAeG* 32, 1928 ; Sommer, *AU* 1932, 329-349 ; Otten, *StBoT* 11, 1969 ; Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, 260-275 (Quellen umstrittener Datierung, p.260-262 !) ; Freu, *Heth* 8, 1987, 123-175 ; de Martino, *Eothen* 5, 1995, 47-62 ; Beckman, *HDT* n°27, 144-151 ; Schachermeyr, *Mykene und das Hethiterreich*, Wien 1986, 141-161 ; cf. Houwink ten Cate, *Records*, 1970, 63-65.

²⁷⁴ Goetze, *Madduwattas*, 157-159.

²⁷⁵ Otten, *Sprachliche Stellung und Datierung des Madduwatta-Textes*, *StBoT* 11, Wiesbaden, 1969 ; Lebrun, « Le monde hittite et les îles de la Méditerranée orientale : le cas chypriote », *RANT* 1, 2004, 359-364, p.362, parle « de la lettre adressée à un grand roi hittite » par Madduwatta et date CTH 147 de c.1370 av.J.C. et du règne de Šuppiluliuma, ce qui ne rend pas compte de l'association des deux Grands Rois dans ce texte et du rapprochement inévitable de la situation décrite ici avec celle connue par CTH 143.

²⁷⁶ Hoffmann, *OR* 53, 1984, 34-51 ; repris par Lebrun, *RANT* 1, 362 ; contra Freu, *Heth* 8, 1987, 125-126.

²⁷⁷ Goetze, *MVAeG* 32, 1928, 40-41.

qu'un rapport étroit existe entre le pays des Grecs mycéniens, les Achéens, et le pays d'Aḫḫiya(wa)²⁷⁸. Un récent article de J.Kelder apporte de nouveaux arguments à la thèse selon laquelle le pays d'Aḫḫiyawa (et celui de *Tnj/Tanaju*, connu par les textes égyptiens) était le royaume de Mycènes qui s'étendait sur toute l'Argolide et possédait des dépendances dans les îles de la mer Egée et sur la côte de l'Anatolie, en particulier Milawa(n)da/Milet²⁷⁹.

Les recherches archéologiques entreprises sur les côtes égéennes de l'Asie mineure, en premier lieu à Balat (Milet, la Milawanda/Milawatta hittite) ont en effet confirmé de façon spectaculaire les données des textes et devraient mettre un point final à la polémique²⁸⁰.

Attaršiya, l'Achéen (^{LU}Aḫḫiya), avait chassé devant lui Madduwatta, sans doute le prince d'une région de l'ouest anatolien. La base de l'agresseur était probablement Milawanda/Milet, port où les Mycéniens avaient remplacé depuis peu les « colons » crétois (minoens) au témoignage de l'archéologie²⁸¹. Il disposait de troupes et de chars et s'était avancé dans l'intérieur des terres par la vallée du Méandre vraisemblablement. Madduwatta, ses femmes, ses enfants, ses troupes et ses chars, menacés de destruction, avaient été recueillis par le « père du Soleil » qui leur avait fourni en

²⁷⁸ Forrer, « Die Griechen in den Boghazköi-Texten », *OLZ* 27, 1924, 113-118, et ses autres publications ; Sommer, *Die Aḫḫijawā-Urkunden*, München 1932 ; Güterbock, « The Aḫḫiyawa Problem Reconsidered », *AJA* 87, 1983, 133-143 ; Freu, *Hittites et Achéens*, *LAMA* XI, 1990, passim ; Carruba, « Aḫḫiyā e Aḫḫiyawā, la Grecia e l'Egeo », *Fs Ph.Houwink ten Cate*, 1995, 7-21 ; « Prima dell'Europa » in M.Sordi (éd.), *Studi sull'Europa Antiqua*, 2000, 9-33.

²⁷⁹ Kelder, « Greece during the Late Bronze Age », *JEOL* 39, 2005, 131-179, carte p.172 (fig.7).

²⁸⁰ Niemeyer, « The Mycenaeans in Western Asia and the Problem of the Origins of the Sea Peoples », in Gitin *et al.* (éd.), *Mediterranean Peoples in Transition*, *Fs T.Dothan*, Jerusalem 1998, 17-65.

²⁸¹ Mee, *AnSt* 28, 1978, 121-156 ; Niemeyer, *ibid.*, 17-65.

abondance vivres, bière, vin, malt, présure et fromage alors qu'ils étaient affamés et près d'être dévorés par les chiens ! (KUB XIV 1 I 1-12). Le roi hittite (Tutḫaliya II) avait alors offert à Madduwatta le pays montagneux de Zippašla²⁸² puis une autre région montueuse, le pays de Ḫariyati, plus proche du Ḫatti, proposition que celui-ci avait rejetée²⁸³. En définitive, Madduwatta avait accepté de devenir prince vassal du Zippašla et avait prêté serment au roi, se vantant d'être la sentinelle face à l'ennemi, promettant de dénoncer tous les propos hostiles et, au besoin, de « tremper ses mains dans le sang » de celui-ci. Si le roi entreprenait une campagne contre Kupanta-Kurunta, le roi d'Arzawa, Madduwatta devait le soutenir avec ses forces, en évitant d'engager les hostilités de sa propre initiative contre cet ennemi ou un autre. Il devait livrer tous les fugitifs qui viendraient en Zippašla, dénoncer ou extraditer tous ceux qui parleraient contre le roi ou son fils, refuser toute communication avec Attaršiya et renvoyer au besoin les messagers de celui-ci devant « le père du Soleil » (*ibid.*, I 13-41). Malgré ses serments le prince vassal avait entrepris de son propre chef d'attaquer Kupanta-Kurunta et avait été battu par « l'ennemi d'Arzawa » (KUR^{URU} Arzawa, *ibid.*, I 46). Madduwatta avait fui et laissé entre les mains de l'adversaire femmes et enfants. Le « père du Soleil », indulgent envers sa désobéissance, avait envoyé troupes et chars des généraux Pišeni et Puškurunuwa porter secours à son vassal. Ils avaient repris les captifs et s'étaient emparés des femmes et des enfants du roi d'Arzawa qui, selon le *topos* récurrent, s'était enfui seul. Ils avaient livré les captifs à Madduwatta dans la localité de Šalawašša, peut-être située en Pamphylie (*ibid.*, I 44-59)²⁸⁴.

²⁸² *RGTC* 6, 509 (^{HUR.SAG}Zippašla) ; Gonnet, « Les Montagnes d'Asie Mineure d'après les textes hittites », *RHA* 26, 1968, 93-171, p.115 ; Garstang, Gurney, *Geography*, 1958, 92 (=Dindymos/Murat dağ).

²⁸³ *RGTC* 6, 87 ; Gonnet, *ibid.*, 106-107 (= turc Arayıt dağ près de Sivrihisar ?).

²⁸⁴ Forlanini en fait la résidence du roi d'Arzawa, *SMEA* 40, 1998, 237-238 (cf. Syllion) ; *RGTC* 6, 334.

Attaršiya était alors intervenu dans l'intention de tuer Madduwatta qui avait pris la fuite à son approche. Le « père du Soleil » avait envoyé derechef troupes et chars de Kišnapili repousser l'agresseur qui disposait de 100 chars. La curieuse notation qu'un seul homme avait été tué dans chaque camp (un dénommé Zidanza côté hittite²⁸⁵) laisse penser qu'un « combat singulier » avait réglé l'affaire. Madduwatta avait pu recouvrer son domaine (ibid., I 60-65).

Les « trahisons » de ce dernier avaient véritablement commencé lorsque la ville de Dalawa, dans le pays de Lukka, avait fait défection²⁸⁶. Madduwatta avait offert au général hittite, Kišnapili, d'attaquer H̄induwa²⁸⁷, une alliée de Dalawa qui aurait pu lui porter secours, alors que lui-même lancerait l'assaut contre cette dernière cité. En fait il avait prévenu les gens de Dalawa et deux officiers hittites, Kišnapili et Partaḫulla, ainsi que leurs soldats avaient péri dans l'embuscade tendue par les hommes de Dalawa qui avaient dès lors prêté serment à Madduwatta et lui avaient livré leur tribut (ibid., I 66-74).

Un texte épistolaire datant peut-être de cette époque, KBo XVIII 86 qui traite de la question du tribut et des menaces portant sur la région a été adressé, semble-t-il, par les Anciens d'Anašara (=Inašara de KUB XXI 6a vo 9') au roi de Ḫatti. Les cités de Ḫuwarašnašši, d'Ani et de Dalawa sont mentionnées par ce fragment, ce qui renvoie probablement à l'affaire dont parle longuement le texte de KUB XIV 1²⁸⁸. Le roi d'Arzawa étant redevenu hostile, le prince de Zippašla avait fait la paix avec lui et lui avait donné sa fille en mariage tout en écrivant au Grand Roi qu'il s'agissait d'un piège pour l'attirer chez lui et le tuer. L'échange de correspondance entre Madduwatta et le roi est mutilé sur la tablette (ibid., I 75- II 10)

²⁸⁵ Astour, *Hittite History*, 1989, 32, l'identifie au roi de ce nom !

²⁸⁶ *RGTC* 6, 389 ; 6/2, 156 (Talawa) ; Poetto, *Yalburt*, 1992, 75-82 (=Tlôls de Lycie) ; Freu, *Luwiya*, 317-318.

²⁸⁷ *RGTC* 6, 110 ; 6/2, 39 (H̄intuwa) ; Freu, ibid., 317-318.

²⁸⁸ *RGTC* 6, 16 (Anašara) ; 128-129 (Ḫuršanaša) ; Hagenbuchner, *TdH 16/KdH II*, n°165, 216-218.

mais « le Soleil » est maintenant l'acteur principal (le « père du Soleil » est cité, ibid., I 75, mais c'est « le Soleil » qui écrit à Madduwatta, ibid., I 76 et 79). Cependant c'est le « père du Soleil » qui attribue un nouveau fief, le pays de la rivière Šiyanta, à Madduwatta, lequel promettait à nouveau d'être là aussi la sentinelle face à l'ennemi. Il avait assuré le roi qu'il ne convoiterait pas d'autre territoire mais s'était empressé, en profitant de sa nouvelle situation, de s'emparer de « tout l'Arzawa » (ibid. II 11-20), ce qui semble une très grosse exagération, Kupanta-Kurunta étant nommé par la suite (ibid., II 43). Il est vraisemblable que c'est l'alliance matrimoniale conclue avec ce dernier qui a alors permis à Madduwatta d'étendre le champ de ses opérations. Il a occupé le pays de Ḫaballa²⁸⁹ puis rallié à sa cause les pays de Zumanti, Wallarimma, Yalanti, Zumarri, Mutamutašša, Šuruta et Ḫuršanašša, qui n'ont plus envoyé leur tribut au Soleil. Il a même, en violation de tous ses serments, refusé d'extrader les transfuges réfugiés chez lui (ibid., II 21-37). Pour la dernière fois le « père du Soleil » et le « Soleil » sont mentionnés ensemble lors de l'envoi d'une lettre de protestation au vassal félon (ibid., II 35), ce qui, bien que l'auteur du texte ne précise pas que son père « était devenu dieu », signifie probablement la fin de la corégence et l'avènement d'Arnuwanda I en tant que seul roi.

Il apparaît que Madduwatta, d'abord présenté comme un malheureux fuyard incapable de se défendre contre ses ennemis par ses propres moyens était devenu un redoutable adversaire du Grand Roi tout en affectant de reconnaître sa suzeraineté. Il ne cessait d'élargir son domaine en reniant tous ses engagements. La première partie de sa « carrière » semble avoir correspondu avec la seconde partie du règne du roi Tuḫaliya II alors que sa grande période d'expansion a dû coïncider avec la corégence entre le roi et son « fils » Arnuwanda. Les interventions des deux souverains dans l'Ouest, leur victoire sur le roi d'Arzawa, Kupanta-Kurunta, qui s'enfuit seul, laissant aux mains des Hittites femmes et

²⁸⁹ *RGTC* 6, 79-80 ; 6/2, 27 ; Freu, *Luwiya*, 278-281.

enfants, selon le *topos* habituel (KUB XXIII 21 II 13-III 1), semblent faire écho à un événement en tout point semblable provoqué par la « lâcheté » de Madduwatta mais dont les héros sont les généraux hittites, Pišeni et Puškurunuwa (KUB XIV 1 I 53-59). Ils avaient rendu à Madduwatta les prisonniers faits par le roi d'Arzawa et capturé femmes et enfants de Kupanta-Kurunta qui « s'était enfui seul ».

La confusion des deux faits d'armes est difficile à faire parce que le théâtre des opérations n'est pas le même dans les deux cas. Les généraux hittites interviennent à Šalawašša, que M. Forlanini considère comme la résidence du roi d'Arzawa à cette époque et identifie à la classique Syllion en Pamphylie²⁹⁰, alors que les rois hittites font une vaste opération dans le Nord-ouest anatolien (Arduqqa, Maša, mont Hūlušiwanda) avant de vaincre Kupanta-Kurunta. Ils poursuivent leur marche dans une zone montagneuse (Aššarata) pour revenir dans les pays de l'Ouest qui avaient été des dépendances de l'Aššuwa (Karkiša, Kurupi(ya), Luša) et avaient été vaincus par Tutḫaliya II des années auparavant.

Il est possible que les « annales » aient attribué aux deux souverains le succès remporté par leurs généraux contre le roi d'Arzawa, deux opérations parallèles étant menées par deux forces hittites distinctes²⁹¹. Dans les « annales conjointes » aucun officier hittite n'est mentionné alors que le réquisitoire (CTH 147) ne parle pas des faits d'armes des souverains.

L'attribution du pays de la rivière Šiyanta à Madduwatta a été le tournant décisif de sa carrière. Il a reçu à cette occasion un domaine important qui s'est confondu ensuite, au moins en partie, avec le pays de Mira, l'un des « apanages » de l'Arzawa dont le Šiyanta formait l'une des frontières en

direction du Ḫatti²⁹². Il est donc assuré que le Grand Roi désirait créer ainsi une principauté vassale puissante formant un état-tampon capable de résister au besoin au roi d'Arzawa. Le réquisitoire donne une idée fautive de la situation dans son désir d'accumuler le plus de charges possibles contre Madduwatta. Il est remarquable que lorsque celui-ci, aux dires de son accusateur, a voulu, lors de l'occupation du Ḫaballa, tendre une embuscade au GAL.GEŠTIN qui commandait un contingent hittite, il ait été dénoncé par un Grand et « l'homme de Kuwaliya », c'est-à-dire le prince d'une province qui sera par la suite rattachée au Mira²⁹³. Il est probable que le Šiyanta se confonde avec l'une des rivières qui se jette, au centre de la péninsule, dans le lac Eber Göllü (lacus XL Martyrum)²⁹⁴. Cette position centrale du « fief » de Madduwatta lui permettait de surveiller l'Arzawa, d'intervenir en Ḫaballa, pays situé à l'est de son domaine qu'on ne peut confondre avec la Cabalide classique²⁹⁵, et de s'avancer vers le sud-ouest. Les pays énumérés au § 24 du réquisitoire (KUB XIV 1 II 29-33) étaient situés non loin des cités de Dalawa et Ḫinduwa mentionnées auparavant (ibid., §§ 13-15, II 66-74). La publication de l'inscription hiéroglyphique de Yalburt a définitivement démontré que Dalawa correspondait, comme supposé, à la lycienne Tlôs/Tlawā²⁹⁶. Le royaume hittite s'était étendu jusqu'au pays de Lukka lors de la campagne de Tutḫaliya II dans l'Ouest. Il est donc probable qu'il faille restituer Luk]ka en KUB XXIII 11 II 14, dans les annales de ce roi (CTH 142). Les pays de Zumanti, Wallarimma, Yalanti,

²⁹⁰ Forlanini, *VO* 7, 1988, 161 (Šalawašša=Zalawašši de KBo XVI 47, 29' et Šaluša de KUB XXI 6a et 6').

²⁹¹ Les deux affaires sont identifiées par Goetze, *Madduwattas*, 157-159; Houwink ten Cate, *Records*, 59; Freu, *Heth* 8, 1987, 139-140; contra de Martino, *Eothen* 5, 1996, 43-45.

²⁹² *RGTC* 6, 269-271; 6/2, 105 (Mira), 548-549 (Šijanda); Freu, *Luwiya*, 281-286; Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, table p.368.

²⁹³ *RGTC* 6, 232 (Kuwaliya); Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, 199-207.

²⁹⁴ Hawkins, *AnSt* 48, 1998, carte p.31; Freu, « Les îles de la mer Egée, Lazpa, le pays d'Aḫḫiyawa et les Hittites », *RANT* 1, 2004, 275-323, p.311 et n.119.

²⁹⁵ Goetze, *Madduwattas*, 151-152; Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, 346-348; Freu, *Luwiya*, 278-281.

²⁹⁶ Poetto, *Yalburt*, *StMed* 9, 1993, 75-82.

Zumarri, Mutamutašša, Šuruta et Huršanašša ne devaient pas être éloignés du Lukka ou même lui appartenaient.

Wallarimma a sans doute laissé son nom à la classique Hyllarima (de Carie)²⁹⁷, Yalanti/a, connue par plusieurs textes comme proche de Milawanda, à la ville carienne d'Alinda²⁹⁸, Zumarri à Limyra²⁹⁹, Mutamutašša à Mylasa³⁰⁰ et Šuruta à la lycienne Σοπουδα proche des roches Cyanées³⁰¹. Toutes ces équations sont hypothétiques mais se confortent l'une l'autre et renvoient toutes à l'angle sud-ouest de l'Asie mineure. Les Hittites seront incapables selon toute apparence de revenir dans ces régions avant le règne de Muršili II. A la fin de celui de Tutḫaliya II (et de la corégence) les gains réalisés dans l'Ouest à ses débuts avaient été perdus, plus sans doute sous la poussée des gens d'Ahḫiya, les entreprises du roi d'Arzawa et la révolte de divers pays de cette région que des manœuvres déloyales de Madduwatta, même si ces dernières avaient acquis une envergure nouvelle et dangereuse lors de l'avènement d'Arnuwanda I en tant que seul Grand Roi.

Il est difficile de faire le bilan du règne de Tutḫaliya II, souverain guerrier qui a fait la guerre à la fois dans les pays de l'Ouest, contre les Gasgas et contre les Hourrites mais qui s'est toujours et avant tout vanté de l'exploit qu'il considérait comme son triomphe, la conquête des pays d'Aššuwa. Or ce grand succès a été ensuite remis en cause. Le Grand Roi a été obligé de faire campagne de nouveau dans des pays, soumis en principe au début du règne, à la fin de celui-ci en compagnie de son fils Arnuwanda, LUGAL.GAL et corégent. Les Hittites ne semblent pas avoir tenté de revenir par la suite dans les régions de l'Ouest avant le règne de Šuppiluliuma. Ils

²⁹⁷ RGTC 6, 471-472 ; 6/2, 184 (Walarima) ; Garstang, Gurney, *Geography*, 1959, 79 ; Freu, 1980, *Luwiya*, 311.

²⁹⁸ RGTC 6, 134-135 ; 6/2, 48 (Ijalanta) ; Garstang, Gurney, *ibid.*, 75-78 ; Bryce, *JNES* 33, 1974, 402 ; Freu, *ibid.*, 306-310.

²⁹⁹ RGTC 6, 517-518 (Zumara).

³⁰⁰ RGTC 6, 276-277 (Mutamutaša/I) ; Freu, *ibid.*, 311-312.

³⁰¹ RGTC 6, 369-370 ; 6/2, 149 (Šuruta) ; cf. Zgusta, *KON* § 1246 p.583 (Σοπουδα).

n'ont pas pour autant abandonné leurs prétentions sur des pays et des cités qui avaient dépendu d'eux dans des temps révolus. Le développement du royaume d'Arzawa devenu une grande puissance capable de nouer des relations diplomatiques avec le pays des pharaons a été la conséquence du repli hittite. Des « provinces » qui avaient fait partie du domaine attribué à Madduwatta ou qui avaient été occupées par lui sont ainsi devenues des dépendances de l'Arzawa, comme le Mira (=le pays de la rivière Šiyanta) et le Haballa. Quand Šuppiluliuma, après avoir repoussé les armées de l'Arzawa, a conclu un accord avec le roi de ce pays³⁰² il lui a reconnu la possession de cités très éloignées du Hatti et qui ne lui appartenaient plus depuis longtemps. Il est vraisemblable que tel était le cas d'Attarimma, de Huwaršanašša et de Šuruta dont le roi Muršili II prétendra que les habitants, ses sujets, avaient fui en Arzawa. Il en réclamait la restitution dans « l'ultimatum » envoyé à Uḫḫaziti, le roi d'Arzawa, son contemporain. Il est peu probable de supposer que les personnes en questions aient cherché refuge dans ce royaume à cette époque alors que les Hittites n'étaient pas revenus apparemment dans le pays de Lukka depuis le règne de Tutḫaliya II, un siècle auparavant. La question, toujours en suspens, de la position exacte de l'Arzawa et de sa capitale à l'époque du roi Muršili II, Apaša, fait obstacle à une bonne compréhension de la situation des pays de l'Ouest entre le règne de Tutḫaliya II et ceux de Šuppiluliuma et de Muršili II. La nouvelle publication faite par J.D.Hawkins des inscriptions hiéroglyphiques et des bas-reliefs rupestres du col de Karabel, montrant que le roi Tarkašnawa de Mira était l'auteur de cet ensemble monumental, a amené de nombreux spécialistes à se rallier à l'idée que le pays de Mira avait son centre dans cette région côtière et que la capitale du souverain de l'Arzawa, dont le roi de Mira était l'héritier, se trouvait à Ephèse. Le pays du fleuve Šeḫa est alors identifié aux vallées de l'Hermos et du Caïcos,

³⁰² Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, 1977, 74.

le Wiluša à la Troade et Taruiša à Troie³⁰³. Si Apaša est bien située à Ephèse et si l'Arzawa correspond en gros à la Lydie classique l'accès des rois hittites au pays de Lukka, fixé définitivement quant à lui dans l'angle sud-ouest de l'Anatolie, aurait été possible par la route longeant la côte de Pamphylie. Si l'Arzawa s'étendait plutôt, comme le préconise M. Forlanini, du centre de la péninsule, où se trouvait le Mira-Kuwaliya, à la Pamphylie, qui fera plus tard partie du royaume de Tarḫuntašša, il faut placer ses capitales successives, Šalawašša (?) et Apaša dans la plaine pamphylienne³⁰⁴. Il est alors impossible de supposer que les Hittites aient pu établir des relations régulières avec le sud-ouest de la péninsule pendant une longue période du fait de l'action de trublions comme Madduwatta et Ḫuḫḫazalma et surtout du fait de l'essor et de l'extension du royaume d'Arzawa et de ses dépendances (Mira, Kuwaliya, Ḫaballa, pays du fleuve Šeḫa).

Une contradiction supplémentaire tient à ce que, dans la première hypothèse, le territoire de la Lydie classique semble correspondre, aux yeux de nombreux spécialistes, à la fois aux pays d'Aššuwa (=Asia) et au royaume d'Arzawa.

³⁰³ Garstang, Gurney, *Geography*, 83-88 et 100-103 ; Hawkins, « Tarkasnawa king of Mira "Tarkondemos", Boğazköy Sealings and Karabel », *AnSt* 48, 1998, 21-31, carte p.31 ; cf. Bryce, *HdO* I/38, 2003, carte p.37 ; *The Kingdom*, 2005, carte p.43.

³⁰⁴ Forlanini, « L'Anatolia occidentale e gli Hittiti : Appunti su alcune recenti Scoperte e le loro Conseguenze per la Geografia Storica », *SMEA* 40, 1998, 219-253, pp.237-240.

Chapitre III

Le règne personnel d'Arnuwanda I (c.1390-1370 av. J.C.)

1) Arnuwanda et la reine Ašmunikal

Le roi était, -- si on accepte l'hypothèse de R. Beal, qui semblent confirmer les données des listes d'offrandes et le dit '*Cruciform Seal*' qui mentionnent invariablement ce couple royal après celui formé par le roi Tuthaliya et la reine Nikalmati --, le fils adoptif de son prédécesseur et le mari-*antiyant* d'Ašmunikal, fille de Nikalmati et héritière légitime du trône. Associé à son « père » pendant une période assez longue, qu'on peut estimer à une dizaine d'années au témoignage des « annales conjointes » et du réquisitoire prononcé contre le félon Madduwatta (c.1400-1390 av. J.C.), Arnuwanda a eu un règne personnel d'une durée certaine qui a laissé une importante documentation. Malheureusement seule la partie des annales traitant des expéditions menées par les deux rois au temps de la corégence a été retrouvée. On ne connaît quasiment rien des campagnes entreprises par le roi après la mort de son père. Quelques lignes de la colonne III de KUB XXIII 14, suite à une rétrospective sur la guerre menée par Tuthaliya II contre le souverain hurrite, Šauštatar II, font allusion, à la première personne, à une expédition menée par Arnuwanda lui-même. Aucun nom de lieu ou d'ennemi n'a été conservé dans cette partie du fragment³⁰⁵. Un paragraphe de KUB XXIII 72 (CTH 146), réquisitoire contre un certain Mita de Paḫḫuwa qu'on peut lui attribuer, montre qu'il a fait campagne au pays de Kummaha et sur la haute vallée de l'Euphrate, au nord-est de l'Anatolie³⁰⁶. Ces deux passages sont les seuls qui certifient que ce roi a mené des opérations militaires au cours de son règne personnel. Il se peut que celui-ci ait été relativement pacifique. Arnuwanda ne semble pas être revenu dans l'Ouest lointain ni avoir eu un conflit d'envergure avec le Mitanni. Quant à la Syrie elle est alors

³⁰⁵ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 172 (KUB XXIII 14 III).

³⁰⁶ Gurney, « Mita of Paḫḫuwa », *LAA* 28, 1948, 32-47.

hors de portée des Hittites du fait de « l'alliance perpétuelle » égypto-mitannienne. La reine Ašmunikal³⁰⁷ a été active pendant tout le règne et a peut-être survécu à son mari. Elle a été associée aux décisions de ce dernier et a apposé son sceau sur divers actes³⁰⁸. Son nom hourrite montre qu'elle était, comme sa mère, une dévote de la déesse Nikal/NIN.GAL et qu'elle appartenait au même clan, peut-être originaire du Kizzuwatna, que la famille de son royal époux³⁰⁹. Son sceau personnel (SBo I 77) semblait ne lui donner que sa seule filiation maternelle : « fAš-mu-ni-kal MUNUS.LUGAL.GAL DUMU. MUNUS Ni-kal-ma-ti », mais il est probable que l'anneau périphérique, perdu, ait comporté le nom de son père, le roi Tuḫaliya (II)³¹⁰. Tout donne à penser que la reine Nikalmati était décédée au cours du règne de celui-ci et qu'Ašmunikal était devenue reine et *tawananna* du vivant de son père alors que son mari-*antiyant*, Arnuwanda, était associé au trône. De sa seule autorité la reine a publié des instructions destinées aux gardiens du « mausolée » (É.NA₄), KUB XIII 8 (CTH 252)³¹¹. Localités du domaine et travailleurs consacrés à son entretien, fermiers, bouviers, bergers et portiers étaient exemptés des deux grandes obligations pesant sur la population hittite ordinaire, le *šaḫḫan* (une taxation) et le *luzzi* (la corvée)³¹². Un arbre *eyan* (un chêne vert)³¹³, marquant les limites des domaines immunes, devait être planté devant ceux-ci et personne n'aurait le droit de réquisitionner le bétail ou d'acquérir des propriétés, champs, bois, jardins ou vignes qui avaient été attribués au personnel du mausolée.

³⁰⁷ Laroche, *NH* n°174 p.45.

³⁰⁸ Güterbock, *SBo* I Nr.60 pp.31-32 ; Salvini, *Syria* 47, 1990, 257-268 ; Otten, *AGSWK Mainz*, 1993, 18-20.

³⁰⁹ Houwink ten Cate, *AoF* 25, 1998, 44-47.

³¹⁰ Güterbock, *SBo* I Nr.77 p.44 ; Otten, *ibid.*, 18-19.

³¹¹ Otten, *HTR*, 1958, 104-107.

³¹² Hoffner, *The Laws of the Hittites*, Leiden 1997, §§ 54-56 (*šaḫḫan* et *luzzi*), pp.65-68.

³¹³ Hoffner, *ibid.*, p.274 et § 50, pp.61-62 ; cf. Mazoyer, *Télipinu, le dieu au marécage*, col.Kubaba, série Antiquité, Paris 2003.

Il est par ailleurs certain que c'est Ašmunikal et non sa mère Nikalmati qui a dirigé la cérémonie en l'honneur de la déesse NIN.GAL à laquelle ont participé les princes royaux, sans doute ses fils, Mannini, Pariyawatra, le « prêtre » (^{LÜ}SANGA), sûrement Kantuzzili, et Tulpi-Tešub³¹⁴. La plupart d'entre eux seront les témoins de la proclamation du *tuḫkanti* Tuḫaliya (Iašmišarri) en tant qu'héritier du trône et futur roi³¹⁵.

La reine a été associée aux décisions politiques et aux mesures administratives prises par son époux comme le montre sa mention dans les « instructions aux chefs de garnisons » (^{LÜ.MEŠ}DUGUD) de diverses provinces³¹⁶. La grande prière dénonçant les sacrilèges commis par les Gasgas à Nerik et dans les districts septentrionaux du Ḫatti a été prononcée conjointement par le roi et la reine³¹⁷. A la fin du règne l'héritier du trône, le *tuḫkanti* Tuḫaliya, est mentionné au côté des souverains, par exemple dans l'ample donation de domaines (LSU n°1, KBo V 7) consentie à la « prêtresse » Kuwatalla où le sceau commun du roi et de la reine a été imprimé sur la tablette avec, pour la première fois à notre connaissance, une inscription hiéroglyphique dans le champ central³¹⁸. Enfin Ašmunikal est active dans les rituels de purification d'origine hourrite, *itkalzi* et *itkaḫi*, dont elle était probablement l'inspiratrice, au côté du roi, du prince héritier

³¹⁴ Imparati, *StMed* 1, 1979, 293-324 ; *Florilegium Anatolicum*, Fs E.Laroche, 1979, 169-176 (KUB XLV 47 et //).

³¹⁵ Gurney, *StMed* 1, 213-223 ; Otten, *ZA* 80, 1990, 224-226 ; Houwink ten Cate, *JEOL* 34, 1995/1996, 64-69.

³¹⁶ von Schuler, « Die Würdenträgereide des Arnuwanda », *OR* 25, 1956, 209-240.

³¹⁷ Goetze, *ANET*, 2^e1955, 399-400 ; Lebrun, *Hymnes et Prières Hittites*, Louvain-la-Neuve, 1980, 132-154 ; Singer, *Hittite Prayers*, Atlanta, 2002, 40-43.

³¹⁸ Riemschneider, *MIO* 5, 344-345 (LSU n°1) ; Otten, *AGSWK Mainz*, Nr.13, 1993, 14-20, Abb.7 p.14.

et de hauts dignitaires³¹⁹. Un mythe du « dieu de l'Orage de la reine Ašmunikal » a été associé à son nom³²⁰.

Un problème particulier est posé par le fait qu'Ašmunikal est désignée comme «*Tawananna*». Si, on admet, à la suite d'O. Carruba qu'il s'agit d'un nom personnel et non d'un titre on aurait ici le cas d'un second nom « hittite » d'une reine dotée d'un anthroponyme « hourrite ». L'antique vocable nésite, «*Tawananna*», avait en tout état de cause une indiscutable résonance dynastique qui n'a pu que renforcer le prestige de la reine face à un frère ou, plutôt, à un mari-*antiyant*³²¹.

2) Les rébellions dans l'Ouest et l'Est : Madduwatta et Mita de Paḫḫuwa

L'absence du « père de Mon Soleil » dans la dernière partie de la tablette relatant les « crimes » de Madduwatta nous assure que le roi Arnuwanda I, resté seul, a dû faire face au vassal rebelle auquel son père et lui avaient eu affaire avant la mort du « père de Mon Soleil ». Il disposait maintenant de vastes territoires allant de la rivière Šiyanta au pays de Lukka. Les transfuges qui voulaient se soustraire à l'autorité royale trouvaient refuge chez lui ou chez son fils. Profitant du fait que le roi avait retiré ses troupes des pays de Šalpa (=Šallapa)³²² et de Pitašša, correspondant à la partie septentrionale de la plaine de Konya³²³, il avait poussé les Anciens du Pitašša à la révolte et affronté les chars et les 200 hommes du Porte-sceptre (LÚ^{GI}ŠPA) Zuwa, qui avait été tué à Maraša alors que la cité était brûlée (CTH 147, §§ 26-28, II38-54). Il est peu probable que la lettre KBo XXXII 202 ait été, comme on le propose, écrite au roi et à la reine par un

³¹⁹ Haas, *SMEA* 16, 1975, 221-226 ; *ChS* I, Roma 1984, passim.

³²⁰ KUB XXXIII 15//16//18 (CTH 326).

³²¹ Carruba, «*Tauannana* III. De *Tauannanae* nomine ac officiis », *AoF* 25, 1998, 215-221 ; Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 165-175.

³²² *RGTC* 6, 333 (Šalapa), 336 (Šalpa) ; Freu, *Luwiya*, 257-260 (=Salaberina) ; Zgusta, *KON* §1148-3, 528, carte 425.

³²³ *RGTC* 6, 318-319 ; 6/2, 127 ; Garstang, Gurney, *Geography*, 74.

haut dignitaire témoin de la situation de crise provoquée par l'action de Madduwatta dans la région de Šallapa³²⁴. Ce message est plutôt à rapprocher du fragment 4 de CTH 40 et des manœuvres du dénommé Tuttu et du « grand-père », le Grand Roi Tuḫaliya III, à Šallapa (KUB XIX 12 II 1-16)³²⁵. A un envoyé du Grand Roi, le porte-sceptre Mulliyara, chargé d'une protestation du souverain au sujet du Ḫaballa, Madduwatta avait répondu en reconnaissant que le Ḫaballa appartenait au roi mais en affirmant que les pays d'Iyalanti, de Zumarri et de Wallarimma qu'il avait conquis par l'épée étaient à lui (ibid., § 29, II 55-58). Il avait refusé d'extrader le « chasseur du Soleil », Niwalla, sous prétexte que ce dernier était l'hôte de son fils ! (ibid., §§ 30-32, II 59-67). Un passage lacunaire a conservé deux noms évocateurs, malheureusement privés de leur contexte, celui d'un dénommé Mukšu, qu'on retrouvera bien plus tard sur les inscriptions hittites hiéroglyphiques de Karatepe et Çineköy et qui correspond à celui d'un héros de la légende grecque, Mopsos³²⁶, et celui d'une province de l'Ouest qui avait fait partie des 22 pays d'Aššuwa, le Karkiša (ibid., §§ 33-35, II 71-83). Le prince félon avait étendu très loin ses opérations, s'était réconcilié avec « l'homme d'Aḫḫiya », Attaršiya, et, de conserve avec lui et avec « l'homme de Piggaya », était allé piller Alašiya (Chypre) malgré les protestations de l'envoyé du roi. Il avait répondu ceci à Mulliyara : « Le père du Soleil ne m'a jamais déclaré et le Soleil ne m'a jamais déclaré :

« Le pays d'Alašiya est à moi », offrant néanmoins de rendre les captifs faits par lui (et ses associés ?) sur la grande île.

³²⁴ del Monte, *Eothen* 5, 1996, 56-58 ; *AoF* 32, 2005, 301-302.

³²⁵ Güterbock, *JCS* 10, 1960, 60-61.

³²⁶ Vanschoonwinkel, « Mopsos, légendes et réalité », *Heth* 10, 1990, 185-211 ; Tekoğlu, Lemaire, « La bilingue royale louvito-phénicienne de Çineköy », *CRAI* 2000, 961-1006 ; Forlanini, « Un peuple, plusieurs noms : Le problème des ethniques au Proche Orient ancien », in V.H. van Soldt (éd.), *Ethnicity in Ancient Mesopotamia (48th RAI)*, Istanbul 2005, 111-119, pp.111-114.

Le colophon de la tablette, « première tablette des crimes de Madduwatta », est précédé d'une déclaration désabusée du monarque : « Etant donné qu'Attaršiya et l'homme de Piggaya sont des « princes 'confédérés' du Soleil » (*A-NA* ^dUTUST LÚ.MEŠ ku-ri-e-wa-ni-eš) et que Madduwatta est le vassal (IR, « serviteur ») du Soleil, comment de tels faits ont-ils été possibles ? », phrase suivie par un passage énigmatique : « [Mon envoyé (?) dit ceci] : « Le pigeon ne roucoule pas, ne gratte pas, ne chasse pas... (??) Parce que le porc grogne celui qui au pays [grogne (?)] mourra ; ainsi suis-je un porc qui grogne et ainsi mourrai-je... » (ibid., §§ 36-37, II 84-94). Quel que soit le sens de ces paroles, qu'il faut sans doute attribuer à Mulliyara plutôt qu'au roi, il ressort du texte que Madduwatta était devenu après la mort de Tuthaliya II un personnage redoutable, réconcilié avec l'homme d'Aḫḫiya et capable d'envoyer ses guerriers et ses navires piller Chypre. Les prétentions des rois hittites sur l'île à cette date posent un difficile problème. Disposant du port d'Ura³²⁷ et maîtres depuis peu du Kizzuwatna (la Cilicie plane) les Grands Rois avaient établi des relations avec Alašiya et s'étaient probablement vu reconnaître un statut éminent par les autorités de l'île en échange de leur protection contre les menaces venues du continent, la piraterie en premier lieu, menaces dont une lettre amarnienne adressée au pharaon attestera de la gravité au siècle suivant³²⁸. Il est évident malgré la phraséologie utilisée par l'acte d'accusation qu'un *modus vivendi* avait été établi entre le pouvoir hittite et Madduwatta et qu'un accord avait été négocié (par son intermédiaire ?) avec Attaršiya et l'homme de Piggaya, reconnus comme des « confédérés » du roi de Ḫatti. La perte de la seconde partie de CTH 147 nous empêche de connaître la conclusion de l'affaire. Il est probable que Madduwatta a mal fini, mais il peut avoir été condamné par contumace. Quelques textes en mauvais état permettent de se faire une idée de la suite des événements

³²⁷ RGTC 6, 457-459 ; 6/2, 179 (Ura II) ; Forlanini, *VO* 7, 1988, 145 ; Lemaire, *UF* 25, 1993, 227-236.

³²⁸ Moran, *The Amarna Letters*, 1992, 111-112 (EA 38 : 7-22).

dans lesquels un certain Ḫuḫḫazalma (roi d'Arzawa ?) a repris le rôle du vilain joué avant lui par Madduwatta³²⁹.

Un texte oraculaire, KBo XVI 97 (CTH 571), plus tardif, est le second à notre connaissance à mentionner le « pays ennemi d'Aḫḫiya », après CTH 147. Parmi les divers personnages qu'il mentionne, certains, Malaziti, Tulpi-Tešub et Iyašalla accompagnent un Muwatalli qui n'est sans doute pas le prédécesseur de Tuthaliya I³³⁰. Quelques-uns des toponymes cités renvoient à des cités proches du « front gasga », comme Išḫupitta, Tikukuwa et Šapinuwa. Le recours à un « SU-Orakel »³³¹ à leur sujet montre que le danger des montagnards gasgas se faisait alors sentir au nord de la capitale.

Dans la région du haut Euphrate une situation comparable à celle qui prévalait dans l'Ouest s'est développée à la même époque. Bien que le nom du roi hittite qui dénonce à une assemblée de 15 Anciens les méfaits d'un certain Mita (de Paḫḫuwa), n'ait pas été conservé, la ressemblance avec l'affaire de Madduwatta, le style, les expressions et les graphies du texte (CTH 146 : KUB XXXII 72+XL 10), rendent plus que probable son attribution à Arnuwanda I³³².

Mita, homme de Paḫḫuwa³³³, avait épousé la fille d'un ennemi du Grand Roi, Ušapa. Le roi hittite avait envoyé un ultimatum à Paḫḫuwa pour obtenir que Mita, sa famille et ses biens, lui soient livrés. Or Mita, comme Madduwatta, avait prêté des serments solennels, jurant d'avoir pour ennemis et pour amis ceux du Soleil et de mettre ses guerriers, des cités d'Aparḫula,

³²⁹ de Martino, *L'Anatolia occidentale*, 63-72.

³³⁰ Houwink ten Cate, *BiOr* 30, 1973, 256 ; Güterbock, *AJA* 87, 1983, 134 ; Popko, *AoF* 1984, 202 ; de Martino, *SMEA* 29, 1992, 33-46, pp.43-44 (KBo XVI 97 : 38-39).

³³¹ Schuol, « Die Terminologie des hethitischen SU-Orakels », *AoF* 21, 1994, 73-124, pp.94-98.

³³² Gurney, « Mita of Paḫḫuwa », *LAAA* 28, 1948, 32-47 ; Houwink ten Cate, *Records*, 1970, 80-81 ; Klinger, Neu, *Heth* 10, 143 ; Carruba, *TTK* 10, Ankara 1990, 539-554, p.546.

³³³ RGTC 6, 296 ; Garstang, Gurney, *Geography*, 35 (Divriği).

de Hurla, de Halmišna et de Paḥḥura³³⁴, à la disposition de celui-ci (XXXII 72 I 11-40). Mais après son mariage il avait refusé de livrer un transfuge que réclamait le roi (Ušapa ?), était intervenu en Išuwa, possession hittite à cette époque, puis avait brûlé des cités du pays de Kumaḥa³³⁵, sur la haute vallée de l'Euphrate, avant de rentrer à Paḥḥuwa. (ibid., I 11-40). On apprend, suite à une lacune, que les gens de Paḥḥuwa avaient saisi les ennemis du roi, Mita et un certain Kalimuna, leurs familles et leurs biens. Ils avaient livré les déserteurs qui avaient abandonné l'armée lors de la campagne au pays de Kumaḥa et qui s'étaient réfugiés à Paḥḥuwa. Les guerriers et les notables de ce pays devaient jurer de combattre au service du roi, refuser de recevoir des messagers de l'ennemi, de les saisir au besoin et de les envoyer au Soleil. Sinon le roi les combattrait (ibid., II 1-31). Les hommes d'une quinzaine de localités (dont Šullamma, Zanzaliya, Lillima, Hinzuta, Watarušna, Taḥḥiša, Hālma)³³⁶, sont cités ainsi que les Anciens des pays d'Išuwa, de Paḥḥuwa, de Zuḥma, peut-être de H[urri, de Maldiya et l'homme de Pattiyariga³³⁷. Tous devaient prêter serment au roi, à la reine et à leurs descendants. Ils devaient combattre les ennemis du Hatti sans attendre l'arrivée des troupes du Grand Roi (ibid., II 32-80). Le colophon : « Première tablette du pays de Paḥḥuwa », appelait une suite qui n'a pas été retrouvée. Il est notable que plusieurs personnes mentionnées par CTH 146, « hommes », c'est-à-dire chefs de diverses localités ou Anciens, ont des noms louvites (Šanta, Šantaziti, Muwatalli, Walwaziti) bien que la majorité d'entre eux relève de l'onomastique hurrite. Le nom

³³⁴ RGTC 6, 26 (Aparḥula) ; 71 (Halmišna) ; 124 (Hurla).

³³⁵ RGTC 6, 220-221 (Kumaḥa) ; Forrer, *Forsch.* 1/1, 2 (Kemah sur le haut Euphrate) ; Goetze, *Kizzuwatna*, 5, n.21 (la Commagène) ; Garstang, Gurney, *Geography*, 35 (Kemah).

³³⁶ RGTC 6, 364 (Šulama), 492 (Zanzaliya), 248 (Lilima), 110 (Hinzuta), 481 (Watarušna), 378 (Taḥḥiša), 70-71 (Hālma).

³³⁷ RGTC 6, 319-320 (Pitjarik) : en amont de Šamuḥa, probablement sur la haute vallée du Maraššantiya (Kızılırmak) si Šamuḥa est située vers Sivas ; Garstang, Gurney, *Geography*, 33-36.

de Mita se retrouve dans celui du phrygien Midas mais les Phrygiens n'étaient pas présents en Asie mineure à cette époque. Le nom, louvite, a été adopté par les nouveaux venus, d'origine balkanique, au premier millénaire av. J.C.³³⁸

La position de Paḥḥuwa et celle de la plupart des autres cités ou pays mentionnés par ce texte ne peuvent être fixées sur la carte avec précision mais toutes se trouvaient dans le Haut-Pays, entre les hautes vallées de l'Euphrate et du Maraššantiya (Kızılırmak). L'Išuwa (KUB XXIII 72 II 37) était un pays de la rive orientale du grand fleuve, comme le montre, entre autres, les « Deeds of Šuppiluliuma » et correspondait à la Sophène classique. Il avait pour voisin septentrional le pays de Zuḥma limité par le Karasu et le Muratsu, deux affluents de la rive gauche de l'Euphrate³³⁹. Maldiya/Malitiya, grand centre situé plus au sud a conservé son nom à travers les âges et a été la capitale de la Mélitène classique³⁴⁰. Paḥḥuwa se trouvait plus au nord, vers Arapkir ou Divriği. Kumaḥa est devenue la Kamakha classique et la Kemah moderne sur la haute vallée de l'Euphrate³⁴¹. A la fin du règne du roi Tuḥḫaliya III elle était la place frontière du royaume de Hayaša/Azzi, ennemi des Hittites. Cette mention et celle de Dukkama, une forteresse de ce pays qui sera attaquée par Muṣili II, prouvent que cet état n'existait pas encore à l'époque d'Arnuwanda I. Les diverses principautés de la région (la Petite Arménie) se regrouperont au cours du règne suivant pour former le royaume de Hayaša/Azzi que les rois hittites devront affronter durement au cours des règnes de Tuḥḫaliya III, Šuppiluliuma, lequel signera un traité avec son roi Hukkana, et Muṣili II³⁴². Il est donc exclu qu'on puisse parler d'un royaume organisé dans cette région de l'Anatolie nord-orientale avant la fin de cette période et supposer que le roi Tuḥḫaliya I et son père Kantuzzili aient pu avoir affaire à

³³⁸ Laroche, *NH* n°108 p.119.

³³⁹ RGTC 6, 516 (= le pays de Suḥme des Assyriens).

³⁴⁰ RGTC 6, 257-258 ; 6/2, 100 (Mal(i)tija).

³⁴¹ RGTC 6, 220-221 ; 6/2, 83 (Kumaḥa).

³⁴² RGTC 6, 59-60 (Azi) ; 63-64 (Hayaša).

lui. CTH 146 montre qu'Arnuwanda a certainement mené des opérations dans l'est de son royaume, au pays de Kumaḫa et sans doute ailleurs, ce qui pose la question de ses relations avec les Hourrites et le roi de Mitanni que, curieusement, les divers textes datés de son règne personnel semblent ignorer.

3) Les Hourrites et le « traité d'İšmerik » (CTH 133)

Le règne personnel d'Arnuwanda I (c.1390-1370 av.J.C) a été très probablement contemporain de celui du roi de Mitanni/Ḫurri Artatama, « celui qui a pour fondement le Țta, la loi divine » (c.1400-1375). Ce dernier est devenu au cours de son règne le « beau-père » du pharaon Thutmosis IV (1390-1380), une de ses filles étant « l'épouse secondaire » de celui-ci. Son prédécesseur, Barattarna II, connu par un seul texte de Nuzi faisant part de son décès³⁴³, avait eu un règne sans doute bref et avait probablement laissé les Hittites étendre leur influence dans l'ouest des pays hourrites. Arnuwanda en avait peut-être profité pour conclure, au cours de la corégence avec son père, un accord avec les guerriers d'İšmerik qui étaient devenus des « mercenaires » au service du pouvoir hittite. CTH 133 leur attribue des domaines dans le pays de Kizzuwatna, vraisemblablement en échange de ceux qu'ils abandonnaient dans leur pays d'origine³⁴⁴. Un accord à leur sujet avait-il été conclu avec les autorités hourrites ? Il est impossible de le savoir mais il est certain qu'İšmerik(a) était située en terre hourrite, à l'est de l'Euphrate, à l'emplacement probable de la classique Sevavorak (moderne Siverek)³⁴⁵.

Des contacts avaient-ils été établis avec ces « guerriers » plus tardivement, alors que le Grand Roi faisait campagne dans l'est, vers Kumaḫa, comme le rappelle CTH 146 II 16 ? C'est possible sans être certain bien que ce texte semble inclure des Anciens du « pays de Ḫ[urri] » parmi les notables

³⁴³ HSS XIII 165 (Nuzi) ; Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 78-81.

³⁴⁴ Kempinski, Kořak, « Der Išmeriga-Vertrag », *WO* 5, 1969/1970, 191-217 (CTH 133).

³⁴⁵ *RGTC* 6, 149 (İšmirika) ; Goetze, *Kizzuwatna*, 44-48.

qui rendent hommage au roi au côté de ceux d'autres cités voisines de l'Euphrate comme Paḫḫuwa, Išuwa, Maldiya, etc. On ne sait si, lorsque « l'édit » a été publié, il s'est agi d'un repli, suite à des attaques hourrites ou, au contraire, de la conséquence d'un « gentleman's agreement » entre les deux monarques. Quoi qu'il en soit Arnuwanda a dû rapatrier les guerriers d'İšmerik (ÉRIN^{MEŠ} UKUŠ) pour les installer dans des « garnisons » situées au cœur du Kizzuwatna, nouvelle preuve que ce pays avait été annexé avant cette date et faisait désormais et définitivement partie du « domaine royal hittite ». KUB XXVI 41+ XXIII 68 (CTH 133) ne pose pas de problème d'anonymat comme les textes contemporains dénonçant les trublions, Madduwatta et Mita de Paḫḫuwa : « *UM-MA* ^m Ar-nu[wa-an-da LUGAL.GAL LUGAL KUR ^{URU} Ḫa-at-ti...], est l'introduction du texte. L'accord entre le roi, la reine, les princes royaux et d'autre part les guerriers d'İšmerik était garanti par des serments solennels dont les Mille dieux du Ḫatti, le Soleil, le dieu de l'Orage, la déesse Soleil d'Arinna, le dieu de l'Orage d'Alep, Kataḫḫa d'Ankuwa, Tešup d'Alep et Ḫebat d'Alep, les dieux du ciel et de la terre, d'autres dont les noms ont été perdus dans des lacunes, étaient les témoins, signe de l'importance attribuée à ce règlement dont la liste divine est comparable à celle des grands traités. Les prescriptions sont du même style que celles concernant les relations avec les autres « vassaux » : Qui trahira ses serments sera détruit, lui et toute sa famille. Aucun guerrier ne doit refuser le combat. Tout messenger ennemi doit être saisi et livré au roi. Aucun message ne sera adressé à un ennemi (XXVI 41 I 1'-20'). Tous devront dénoncer ceux qui profèrent des « mauvaises paroles », aussi bien un commandant de poste (EN MAT-KAL-TI) qu'un homme de peu, aussi bien un hittite qu'un homme du Kizzuwatna, aussi bien un guerrier que son père, sa mère, son frère ou sa sœur. Si une cité du Ḫatti se soulève les guerriers d'İšmerik la détruiront et amèneront les captifs devant Mon Soleil mais conserveront leur butin, gros et petit bétail (ibid., 21'-28'). Rappelant que 150 hommes d'İšmerik étaient venus auparavant mais que 60 nouvelles recrues se joignaient à eux, le Grand Roi renouvelait ses

instructions les concernant : un guerrier ne sera accompagné d'un soldat ou d'un serviteur (IR) qu'en cas d'expédition contre un « grand pays » ; tous prêteront serment et s'engageront à protéger le roi, la reine, leurs fils et leurs descendants. La liste des guerriers donne pour chacun d'eux sa cité d'origine à l'est de l'Euphrate ainsi que la garnison et le domaine qui lui sont attribués au pays de Kizzuwatna, ce qui fournit de très précieux renseignements d'ordre géographique et ce qui pose un difficile problème concernant la cité de Waššukanna (ibid., II 11-24) :

- 1) Eḫalte (ou Eḫal-Tešup), d'Išmerik, en Kizzuwatna sa cité sera Zazlipa ; il est à Waššukanna
- 2) [...]i, d'Išmerik, en Kizzuwatna sa cité sera Waššukanna
- 3) Warlawaziti, d'Išmerik, sa cité était Ziyaziya ; en Kizzuwatna sa cité sera Waššukanna
- 4) [...]a, d'Išmerik, sa ville était Ziyaziya ; en Kizzuwatna elle sera Waššukanna
- 5) [...] d'Išmerik, sa cité (était) Zizziya ; en Kizzuwatna elle sera Waššukanna
- 6) [...]limma, Nani, Aliwamu, 4 d'Išmerik ; en Kizzuwatna ... sera leur cité
- 7) Mazziya, Ḫurlani, 2 d'Išmerik, leur cité était Adara ; en Kizzuwatna leur cité sera Arana
- 8) Akiya, Ḫuḫanani, d'Išmerik, leur cité était [...]puriya ; en Kizzuwatna leur cité sera Terušša
- 9) Zardummani, [...]wa, 2 d'Išmerik, leur cité était [...]miša ; en Kizzuwatna leur cité sera Uriga
- 10), leur cité était [...]puriya ; en Kizzuwatna leur cité sera Urušša
- 11) [...] d'Irrita ; en Kizzuwatna sa cité sera U[rušša
- 12) [...]i, Pariyamuwa, 2 hommes de Zazlipa, leur cité sera Te-[rušša

La tablette se terminait par l'objurgation habituelle :

« Venez tous, hommes d'Išmerik pour la prestation du serment, avec vos femmes, vos enfants et vos parents. Soumettez-vous au serment que vous avez prêté. Quiconque violerait le serment des dieux, que ce serment divin le détruise, lui et toute sa maison, ses champs et ses vignes ! »

Divers auteurs, A.Goetze³⁴⁶ puis J.Garstang et O.Gurney³⁴⁷, ont successivement présenté un tableau précis des localités mentionnées en les répartissant entre le pays d'Išmerik, situé à l'est de l'Euphrate et qui semble à cette époque s'être étendu loin vers le sud au point d'englober toute la région occidentale du Ḫurri où le roi de Mitanni avait en principe des droits à faire valoir et des positions à défendre. Cette situation pose un problème qui n'a été abordé que sous l'angle, trompeur, de la situation géographique de la ville de Waššukanna. Il a semblé à de nombreux spécialistes que cette dernière pouvait se confondre avec Waššukanni, la capitale du Mitanni à cette époque, ce qui soulève une difficile question d'homonymie, surtout si on cherche à donner une étymologie arya au toponyme en question. Les cités se répartissent ainsi :

<u>Išmerik</u>	<u>Kizzuwatna</u>
Išmerik	Zazlipa
Ziyaziya/Zizziya	Waššukanna
Adara	Arana
[...]miša	Terušša
[...]puriya	Uriga
Irrita	Urušša

La liste des toponymes du pays d'Išmerik comporte, en dehors de la ville éponyme, un hapax, Adara³⁴⁸, deux noms amputés de leur première partie et un seul reconnaissable, Irrita³⁴⁹, une localité située à l'est de l'Euphrate, entre Karkemiš et Ḫarran. Parmi les garnisons destinées à recevoir les guerriers d'Išmerik le nom de Waššukanna a fait supposer que le Kizzuwatna s'était étendu à une certaine époque jusqu'à la capitale du Mitanni, Waššukanni, et au faisceau de rivières

³⁴⁶ Goetze, *Kizzuwatna*, 1940, 44-48, tableau p.47.

³⁴⁷ Garstang, Gurney, *Geography*, 1959, 54-55, tableau p.54.

³⁴⁸ *RGTC* 6, 54-55 (Atara).

³⁴⁹ *RGTC* 6, 144 ; 6/2, 52 (Irrita).

alimentant le Habur qui formait le cœur du royaume hourrite!³⁵⁰

Tout montre qu'une telle hypothèse, parfois liée au refus d'attribuer le traité Šunaššura à Tutḫaliya II, est impossible. L'idée de J.Börker-Klahn qu'un « Korridor zwischen Hulaja-West und Hulaja-Ost » (!) ait jamais existé va à l'encontre de la continuité avérée du pouvoir mitannien, de la Syrie du nord à la vallée du Tigre moyen et au-delà (Arrapha, Nuzi), à l'époque de l'alliance égypto-hourrite³⁵¹.

Waššukanna était bien une ville du Kizzuwatna portant un nom comparable à celui de la métropole hourrite. M.Forlanini propose de le rapprocher de celui d'une garnison romaine, Sugga, située sur la rive occidentale de l'Euphrate, à proximité de la classique Tarsa, héritière quant à elle de la cité de Terušša que mentionne CTH 133 (moderne Turuṣ)³⁵².

Urušša/Waršuwa, localité citée en dernier parmi les villes du Kizzuwatna est connue par des textes qui s'échelonnent du règne de Ḫattušili I au Nouvel Empire. Elle n'a rien à voir avec Urfa, située à l'est du grand fleuve, contrairement à ce qui avait d'abord été proposé³⁵³, mais appartenait à la région de la rive occidentale de l'Euphrate, au nord de Karkemiš. Un roi de Kizzuwatna (Pilliya ?) l'avait enlevée au pouvoir hittite, suite probable du raid mené contre le Ḫatti, avec l'appui du roi hourrite, par le sire d'Alalah, Idrimi³⁵⁴.

³⁵⁰ RGTC 6, 479-480 ; Goetze, *Kizzuwatna*, 47-48 ; Garstang, Gurney, *Geography*, 56-57.

³⁵¹ Börker-Klahn, « Grenzfälle : Šunaššura und Sirkeli oder die Geschichte Kizzuwatnas », *UF* 28, 1996, 37-104, Abb.9 p.99 (CTH 133 daté 'um 1375' et le traité Šunaššura attribué à Suppiluliuma).

³⁵² RGTC 6, 428-429 ; Forlanini, « Gab es eine hethitische Stadt Ḫamša? », *ArAn* 3, 1997, 117-123 ; Freu, *Varia Anatolica* 13, 2001, 26 et n.72.

³⁵³ RGTC 6, 475-476 (Waršuwa) ; Landsberger, *ZA* 35, 1924, 235-236 ; Goetze, *Kizzuwatna*, 48.

³⁵⁴ Goetze, *JCS* 7, 1953, 69-70 ; Garstang, Gurney, *Geography*, 55-56 ; Kempinski, Košak, *WO* 5, 201.

Le cadre géographique étant fixé, il reste difficile de comprendre à quelle situation exacte a répondu l'accord du Grand Roi Arnuwanda avec les guerriers d'Išmerik. On trouve des noms louvites parmi ces derniers, Warlawaziti, Ḫuḫanani, Pariyamuwa (cf. le troien Priam), ce qui étonne pour des gens originaires d'un pays hourrite. S'agissait-il d'hommes installés auparavant à l'est du fleuve par le roi hittite ? Les autres ont des noms hourrites, à commencer par le premier d'entre eux, Eḫal-Tešup mais ne semblent pas nettement majoritaires. S'agissait-il de « mercenaires hourrites » recrutés dans le pays voisin avec l'accord, au moins tacite de leur souverain ? Ou faut-il supposer un repli opéré sur ordre d'Arnuwanda, les Hittites ayant dû abandonner des territoires, à l'exception de l'Išuwa, qu'ils avaient occupés à l'est de l'Euphrate ? On n'a pas de témoignage concernant une guerre entre les deux royaumes à cette époque et le traité conclu avec Šunaššura II apporte la preuve que des accords étaient négociés entre eux à l'occasion³⁵⁵. Il faut cependant rappeler que le réquisitoire porté contre Mita de Paḫḫuwa semble montrer que des notables du pays de Ḫurri (le toponyme est malheureusement mutilé) ont prêté serment au roi hittite au côté d'Anciens de diverses localités de la région proche de l'Euphrate et qu'un fragment des annales d'Arnuwanda parle de Šau[štatar et des Hourrites (KUB XXIII 14 II 1-3). Mais la mention de « mon père » (attaš-miš) et des campagnes en Aššuwa et en Išuwa (ibid., II 7-9) prouve qu'il s'agit là d'un retour rétrospectif sur des événements survenus au cours du règne de Tutḫaliya II³⁵⁶. L'idée d'une confrontation entre Arnuwanda et le roi de Ḫurri au cours de son règne reste donc en suspens faute de documentation.

L'entente entre le pharaon et le roi de Mitanni interdisait de toute façon une action offensive hittite en direction de la Syrie à cette époque.

³⁵⁵ Freu, *Histoire du Mitanni*, col. Kubaba, Paris, 2003, 81-83.

³⁵⁶ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 172.

4) Ḫuḫazalma (roi d'Arzawa ?) et le traité avec Ura

Bien que le nom du Grand Roi ait disparu sur la tablette KBo XVI 47 (CTH 28)³⁵⁷, il est à peu près certain que le traité conclu avec un certain Ḫuḫazalma, auquel aucun titre n'est donné, a été négocié par Arnuwanda I avec un homme qui était plus probablement le successeur de Kupanta-Kurunta en Arzawa que celui de Madduwatta. Le réquisitoire prononcé par Arnuwanda montre, malgré la perte de la seconde tablette de CTH 147, que le trublion avait disparu avant la fin de son règne. CTH 28 est un « middle hittite text » au témoignage de sa phraséologie et de sa graphie³⁵⁸. Une date relativement précise est fournie par la donation faite à la « prêtresse » Kuwatalla, LSU 1, dans laquelle le *tuhkanti* Tuthaliya est partie prenante au côté du roi et de la reine et qui se situe donc à la fin du règne d'Arnuwanda. La précision chronologique, rare dans ce genre de documents, est la suivante :

«] I-NA MU.1.KAM ^mḪu-u-ḫa-za-al-ma..... »

« dans l'année de Ḫuḫazalma..... » (KBo V 7 I 6)

Un événement important lié aux activités de ce personnage peut seul expliquer une telle notation.

Il s'est peut-être agi de la conclusion d'un accord avec ce dernier. La même formule se retrouve trois fois dans le texte fragmentaire KUB XL 110, I 5', 9', 12' (CTH 832.31), copie tardive d'une tablette médio-hittite dont le verso contient la description d'une cérémonie magico-religieuse³⁵⁹.

Il est possible que dans ce cas il se soit agi du rappel d'une interruption des cultes dans les régions méridionales du

royaume victimes des incursions de ce personnage, comparables aux événements survenus au nord du fait des Gasgas dénoncés par la prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal, CTH 375. Ḫuḫazalma était accusé d'avoir engagé les hostilités et d'avoir trahi ses serments en s'emparant des cités d'Ura (la « Grande ») et de Mutamutašša (KBo XVI 47 I 1'-12'). Le traité rétablissait la situation antérieure et restituait au roi le port d'Ura, situé sûrement à l'embouchure du Calycadnos (Göksu), à l'emplacement de l'antique Hyria devenue une Séleucie à l'époque hellénistique (Silifke)³⁶⁰. La mainmise sur ce port situé en face de Chypre explique les prétentions formulées par Tuthaliya II et Arnuwanda sur le pays d'Alašiya dans le réquisitoire prononcé contre Madduwatta. Principal débouché du Ḫatti sur la Méditerranée, Ura restera jusqu'à la fin le grand centre portuaire en direction de nombreux ports syriens au témoignage de l'abondante documentation afférente à l'activité de ses marchands retrouvée à Ugarit. Le cas de Mutamutašša est différent. Pour de nombreux auteurs la ville correspondrait à Mylasa en Carie, ce qui l'éloigne d'Ura. Par ailleurs il ne semble pas qu'Arnuwanda ait gardé le contrôle de l'angle sud-ouest de la péninsule. S'agit-il ici d'une cité homonyme ?³⁶¹ Une autre localité, Zalawašši est mentionnée par le traité (KBo XVI 47 : 29'). Il faut probablement, à la suite de M. Forlanini, l'identifier à ^{URU}Šaluša/Šalawašša, qui est mentionnée en CTH 147 (Madduwatta), et à la ville pamphylienne de Syllion³⁶². Par ailleurs, malgré l'état lacunaire de la tablette, des clauses habituelles des traités hittites se retrouvent ici, concernant la restitution des fugitifs et le respect des envoyés de l'une ou l'autre partie (ibid., 19'-33').

³⁵⁷ de Martino, *L'Anatolia Occidentale nel Medio Regno Ittita*, *Eothen* 5, 1996, 63-72 ; *Studia Anatolica et Varia*, *Fs R. Lebrun* II, 2004, 105-112 (Mutamutašša) ; Singer, c.rdu de Melchert (éd.), *The Luwians*, *BiOr* 62, 2005, 430-451, col. 436, refuse de faire de Ḫuḫazalma un roi d'Arzawa.

³⁵⁸ Otten, *IstMit* 17, 1967, 55-62 ; Kammenhuber, *OR* 39, 1970, 554-555 ; Klinger, Neu, *Heth* 10, 1990, 138-139.

³⁵⁹ Otten, Rüter, *ZA* 68, 1978, 277-278 ; Forlanini, *VO* 7, 1988, 161-162 ; Beal, *AoF* 15, 1988, 289.

³⁶⁰ *RGTC* 6, 457-458 ; 6/2, 179 (Ura II) ; 6/2, 179 ; Forlanini, *VO* 7, 1988, 145-146 ; Lemaire, « Ougarit, Oura et la Cilicie vers la fin du XIII^{ème} s. av. J.C. », *UF* 29, 1993, 227-236 ; contra, à tort, Beal, *AnSt* 42, 1992, 69-73 (Ura=Kelenderis).

³⁶¹ *RGTC* 6, 276-277 ; Freu, *Luwiya*, 1980, 311-312.

³⁶² Forlanini, *SMEA* 40, 1998, 237-238.

Un autre accord, CTH 144 (KUB XXVI 29+XXXI 55), dont la conclusion a dû correspondre avec la fin heureuse de la crise précédente, se présente comme « un traité entre les gens d'Ura et Arnuwanda »³⁶³. Bien qu'il s'agisse d'une copie d'époque tardive, il y a peu de doute que ce « protocole » a été rédigé sous le règne d'Arnuwanda I³⁶⁴. Des Anciens et d'autres personnes d'Ura (des marchands ?) et de sa région prêtaient serment à Arnuwanda. Ils devaient apporter un plein soutien au roi en cas d'attaque ennemie et mobiliser leurs troupes « en grand nombre » pour combattre aussi bien dans la montagne que sur le fleuve, ce qui confirme l'emplacement proposé d'Ura à l'embouchure du Calycadnos. La clause concernant les fugitifs, qui n'était pas la dernière, est en grande partie perdue dans la lacune finale.

La liste de ceux qui étaient appelés à prêter serment est assez bien conservée. Les noms des responsables mentionnés sont suivis de ceux de leurs cités :

« Arnuwanda, homme de..., Arnuwanda, homme d'Ukšu, Muwatalli..., Zappananda, homme de Partanta, ..., ..., homme d'Iyaninna, ..., homme de Huddu, ..., Parkulli, homme de Lallata³⁶⁵ », suivis par les anciens d'Ura. Tous devaient prêter serment, invoquer le dieu guerrier Yarri et se mobiliser contre tout ennemi éventuel.

L'existence de plusieurs villes dénommées Ura (« la Grande »), dont une située à la frontière du pays de Hayaša/Azzi, au nord-est du royaume, a fait hésiter sur l'identité de celle mentionnée par CTH 144³⁶⁶. Mais le culte local du dieu Yarri, le rapprochement inévitable avec l'affaire de Huhazalma et l'étude des toponymes mentionnés rendent certaine l'identification de la ville d'Ura de CTH 144 avec la

³⁶³ Klengel, *ZA* 57, 1965, 226-228 ; del Monte, *Eothen* 5, 1996, 73-74.

³⁶⁴ Klinger, Neu, *Heth* 10, 1990, 143.

³⁶⁵ *RGTC* 6, 241 ; Forlanini, *VO* 7, 1988, 146 et n.80 (cf. le pays classique de Lalassis).

³⁶⁶ Kammenhuber, *OR* 39, 1970, 557 ; Houwink ten Cate, *Records*, 68 et n.78 ; Gurney, *Fs S.Alp*, 1992, 219.

cité côtière de la Cilicie trachée³⁶⁷. A l'époque classique le canton situé au nord-ouest de Séleucie du Kalykadnos était nommé Kennatis et doit correspondre à la zone où on peut situer les nombreux toponymes mentionnés par CTH 144. Malheureusement tous des noms cités (sauf Ura) sont des hapax qu'il est impossible de fixer avec précision sur la carte. Bien que cet accord ne cite pas le nom de Huhazalma, il est très probable que sa conclusion a marqué la fin des entreprises de ce personnage. Malgré les réserves formulées par I.Singer il est possible de voir en lui un roi d'Arzawa, le probable successeur du roi Kupanta-Kurunta et un prédécesseur de Tarhundaradu, le correspondant du pharaon Aménophis III. L'annexion du Kizzuwatna vers cette époque, au tournant des XV^{ème} et XIV^{ème} siècles avant notre ère, a largement étendu la bande côtière tenue par les Hittites sur la Méditerranée au sud-est de l'Anatolie, face à la grande île d'Alašiya (Chypre) sur laquelle les rois hittites ont, à partir de cette époque, étendu leur influence, sinon leur hégémonie. Ura et ses marchands ont joué un rôle de premier plan dans les relations commerciales du pays hittite avec la Syrie au témoignage de nombreux textes d'Ugarit³⁶⁸.

5) L'invasion des Gasgas et la prière d'Arnuwanda et Ašmunikal (CTH 375)³⁶⁹

Les mentions des Gasgas sont peu nombreuses dans les textes émanant de la chancellerie de Tutḫaliya I (expédition de Ki/alimuna, KBo XVI 25 I 23) et de Tutḫaliya II (KUB XXIII 11 II 9-26).

³⁶⁷ Forlanini, *VO* 7, 1988, 145 et n.78.

³⁶⁸ Nougayrol, *PRU* IV, 1956, 103-105 ; 182-184 ; 190 ; Lemaire, *UF* 29, 1993, 227-236.

³⁶⁹ Cf. von Schuler, *Die Kaškäer*, 1965 ; Klinger, « Das Korpus der Kaškäer-Texte », *AoF* 32, 2005, 347-359 ; cf. Glatz, Matthews, « Anthropology of a Frontier Zone : Hittite-Kaska Relations in Late Bronze Age North-Central Anatolia », *BASOR* 339, 2005, 21-39.

Ce dernier roi prétendait avoir conquis « tout le pays gasga, montagnes et forteresses » comprises.

Au début du règne d'Arnuwanda I, il est certain que la domination hittite s'étendait sur de vastes secteurs des montagnes pontiques et sur des districts côtiers de cette région. La preuve en est fournie par des « instructions » publiées par le Grand Roi à l'intention de divers chefs de garnison (^{LÜ.MEŠ} DUGUD) de trois districts du Centre-Ouest et du Nord-Ouest hittite (CTH 260).

La première, destinée aux officiers du district de Ka/iššiya³⁷⁰ mentionnait plusieurs garnisons dont les commandants étaient tenus de prêter serment à Arnuwanda. Sont énumérées les places d'Atarawana, de Šappa, Hartana, Taḫaramma, Ḫaršuwanda, Niniwa, Ḫazaya (?), Ḫuita[...], Ḫuhuliya et Tilip[ziya (KUB XXVI 24+ I 1'-14'). Le pays de Kaššiya est connu de diverses sources, en particulier d'un texte cultuel qui donne le premier rôle à la montagne divine Ziwana, laquelle dominait la région et la ville de Hartana³⁷¹, du fragment 13 de la Geste de Šuppiluliuma qui dénonce la menace que faisait peser sur le Kaššiya et le pays de la rivière Ḫulana les guerriers de deux pays de l'Ouest-Nord-Ouest, le Maša et le Kammala³⁷² et du décret de Ḫattušili III décrivant « l'invasion concentrique » qui avait menacé le royaume à la fin du règne de Tuḫaliya III et entraîné le saccage du pays de Kaššiya par les gens d'Arawanna³⁷³. Le pays de Šappa (= sans doute Šappuwa), avant-dernière province de l'apanage du futur roi Ḫattušili III au cours du règne de son frère, était l'un des plus occidentaux de tous ceux dont il avait la charge et se situait à l'ouest ou au sud-ouest du Kaššiya³⁷⁴. Parmi les noms cités

³⁷⁰ *RGTC* 6, 188 ; 6/2, 70 ; von Schuler, *OR* 25, 1956, 225 ; Freu, *LAMA* 8, 1983, 206-207.

³⁷¹ *RGTC* 6, 91-92 (Hartana) ; 515 (Ziwana) ; Gonnet, *RHA* 26, 145

³⁷² *RGTC* 6, 167 ; Güterbock, *JCS* 10, 1956, 65.

³⁷³ *KBo* VI 28 I 10 ; *RGTC* 6, 29-30 ; Freu, *LAMA* 8, 1983, 207 (= le mont Orminios, l'Aladağ).

³⁷⁴ *RGTC* 6, 345-346 (Šapa), 350 (Šapuwa) ; Goetze, *JCS* 14, 1960, 46 ; Freu, *LAMA* 8, 1983, 205-206.

par CTH 260.3 celui de Taḫarama évoque le district de la rivière Daḫara (le Devrez Çay, affluent de la rive gauche du Kızılırmak), région dominée par des zones montagneuses qui étaient des repaires de Gasgas³⁷⁵ ; celui d'Atarawanna le pays ennemi d'Arawanna situé plus à l'ouest. Le Kaššiya s'étendait donc vraisemblablement de la région d'Ankara aux abords de la Daḫara et du Maraššantiya vers le nord-est. Il a toujours été défendu avec vigueur par les rois hittites du fait de sa position stratégique.

Il n'en a pas été de même du district de Kinnara dont les « instructions aux commandants » (KUB XXXI 44//42 I 1-29 et II 1-31) énumèrent les noms de 17 localités pourvues de garnisons commandées par un ^{LÜ}DUGUD³⁷⁶. Or les toponymes cités ont disparu ensuite des textes administratifs aussi bien qu'annalistiques hittites. Il y a peu de doute que le district a été abandonné lors de la grande offensive gasga que déplore la prière d'Arnuwanda et Ašmunikal, CTH 375. Il s'agissait certainement d'une province périphérique située, comme le propose M.Forlanini, en bordure du Pont-Euxin et correspondant à la zone côtière s'étendant d'Inebolu à Sinope. La classique Kinolis était sans doute l'héritière de la Kinnara hittite plutôt que de Ḫinariya (XXXI 44 I 24). L'intérêt du texte ne réside pas dans la liste des noms de lieux qui sont des hapax pour la plupart mais dans sa riche onomastique, le nom de chaque « commandant » étant placé avant celui de sa « garnison » : « ^m Wattaššu ^{LÜ}DUGUD^{URU} Kuizzana », le premier par exemple. Les anthroponymes sont traditionnels : Mannanni, Pabba, Nani, Tuttu, Atta, Ašḫapala, Šarpa, etc. Les serments des troupes et des hommes des chars s'adressent nommément : « *A-NA* ^m Ar-nu-w]a-an-da LUGAL.GAL », à la reine, à Tuḫaliya, le *tuḫkanti* et à leurs fils (ibid., I 26-29). Le nom du district de Kinnara est conservé sur le bord de la tablette, preuve que les mêmes instructions ont été adressées

³⁷⁵ *RGTC* 6, 551-552 (Daḫara) ; Forlanini, *SMEA* 18, 1977, 202-206, carte p.225 ; Freu, ibid., 192-193.

³⁷⁶ *RGTC* 6, 209 (Kinara) ; von Schuler, *OR* 25, 1956, 223-225 ; Forlanini, *SMEA* 18, 1977, 218-220.

simultanément à plusieurs cantons par un roi en fin de règne puisque le prince Tuthaliya, héritier du trône, est associé aux décisions royales dans tous les domaines, religieux et autres.

Le pays de Kalašma appartenait lui aussi à l'extrême occident du royaume³⁷⁷. Il est resté fidèle aux souverains hittites jusqu'au règne de Muṣili II qui souligne, lors d'une révolte tardive, que ce pays avait participé aux campagnes « de mon père, de mon grand-père et aux miennes » (KBo V 8 IV 3'ss). La cité de Ḫaranašši (KUB XXXI 42 II 6, III 10, 15-16) qui est la seule de ce pays qui soit nommée n'est pas localisable³⁷⁸. Les guerriers de toutes les localités devront prêter serment au roi, à la reine et au *tuhkanti* Tuthaliya ainsi qu'à leurs descendants sous l'égide du dieu de l'Orage du lieu.

L'invasion des Gasgas dans toute la région du nord-ouest et du nord anatoliens a dû suivre de près la publication des diverses instructions royales aux chefs de garnison, faites probablement pour réorganiser les districts frontières en prévision de l'assaut qui s'annonçait.

Le texte oraculaire KBo XVI 97 (CTH 571) donne une réponse favorable à une question concernant la fortification, à entreprendre au plus vite, de la ville de Kammama qui sera conquise, sans doute peu après, par les Gasgas. Le texte, qui mentionne la menace des gens d'Aḫḫiya, appartient à la phase initiale de la crise³⁷⁹.

La grande prière des souverains, Arnuwanda et Ašmunikal (CTH 375)³⁸⁰, a été prononcée alors que la catastrophe s'était abattue sur les districts septentrionaux du royaume malgré la

³⁷⁷ *RGTC* 6, 163-164 ; 6/2, 60 (Kalašma).

³⁷⁸ *RGTC* 6, 85 ; 6/2, 9 (Ḫaranašši).

³⁷⁹ de Martino, « Personaggi i Riferimenti Storici nel Testo Oracolare Ittito KBo XVI 97 », *SMEA* 29, 1992, 39-41 ; cf. Kamama in *RGTC* 6/2, 62 (KUB XXII 51/KUB L 108).

³⁸⁰ Goetze, *ANET*², 399-400 ; von Schuler, *Die Kašäer*, 152-167 ; Lebrun, *Hymnes et Prières Hittites*, Louvain-la-Neuve 1980, 132-154 ; Singer, *Hittite Prayers*, Atlanta 2002, 40-43 ; Taggar-Cohen, *Hittite Priesthood*, Heidelberg 2006, 8-11

piété avérée de ses habitants et les soins qu'ils prenaient à l'entretien des temples et du culte :

« Seule Ḫattuša est vraiment le pays qui vous est attaché, à vous, les dieux. Seul le pays hittite ne cesse de vous présenter des offrandes pures, saintes, importantes et délicieuses. Seul le pays hittite ne cesse de vous témoigner du respect à vous, les dieux » (KUB XVII 21 I 1-3).

Le roi et la reine déplorent les ravages infligés par les Gasgas qui ont enlevé les prêtres, les prêtresses, les chanteurs, les musiciens et tout le personnel des temples ainsi que les vêtements sacrés, l'or, l'argent, les troupeaux de gros et de petit bétail. Ils se sont partagé les champs, les jardins, les vignobles, les habitants. Personne n'invoque plus les dieux, personne ne célèbre plus leurs fêtes.

Les pays qu'ils ont conquis ou dévastés sont énumérés : Nerik où se trouvait le sanctuaire le plus vénéré du dieu de l'Orage, Ḫuršama, Kaštama, Šerišša, Ḫimuwa, Takkašta, Kammama, Zalpuwa, Kapiṛuḫa, Ḫurma, Dankušna, Tapašawa, Tarukka, Ilaluḫa, Zihḫana, Šippiduwa, Wašḫaya et Patalliya (KUB XVII 21 II 20'-25'). Liste reprise en partie plus loin avec de nouveaux noms : Taštarešša, Takupša, Tuḫašuna, Taḫantariya et Ḫum[...] (ibid., III 7-IV 4).

La perte de Nerik, grand centre du culte du dieu de l'Orage situé sur un « détour » de la basse vallée du Maraššantiya (le Kızılırmak) où le fleuve changeait brusquement de direction³⁸¹, était la plus sensible pour les souverains et pour tous les Hittites. Aussi, pour remédier à la situation Arnuwanda et Ašmunikal avaient-ils décidé d'envoyer des offrandes au dieu de l'Orage et aux autres divinités de Nerik à Ḫakm/piš, centre important resté entre leurs mains et dont l'identification avec la patrie de Strabon, Amasia, reste attrayante bien que contestée (ibid., IV 5-10)³⁸². Ils avaient par ailleurs engagé des

³⁸¹ *RGTC* 6, 286-289 ; 6/2, 113-115 ; Forlanini, *SMEA* 18, 1977, 200-201 (Hüyük Tepe près d'Oymağaç).

³⁸² *RGTC* 6, 65-67 ; 6/2, 22-23 (Ḫakm/piš) ; Goetze, *RHA* 15, 1957, 98 ; Houwink ten Cate, *Anatolica* 1, 1967, 47 ; contra Forlanini, *ASVOA* 4.3, 1986, Tav.XVI.2 r.K (Büyük Hüyük près de Mecitözü).

pour parler avec les tribus gasgas afin que celles-ci laissent parvenir des offrandes aux temples de Nerik. Bien que des « cadeaux » leur aient été offerts, les souverains hittites craignaient qu'après avoir fait mine d'accepter leurs demandes et leur « tribut » les Gasgas ne s'emparent des offrandes destinées aux dieux (ibid., IV 11-27).

Des instructions adressées à divers « administrateurs » (^{LÚ.MEŠ} tapariyaš) des districts d'Iškuruḫa, Piwara, Pišunupašši, Ziḫarziya, Talmaliya et d'autres dont les noms ont disparu³⁸³) devaient permettre de réaliser ces projets mais il est sûr que de véritables « traités » conclus avec certaines des tribus montagnardes ont été le moyen le plus efficace pour stabiliser la situation.

Parmi les cités pillées ou détruites, certaines avaient joué un rôle important dans l'histoire du pays, en particulier depuis les débuts de l'Ancien Royaume Zalpa/Zalpuwa (sans doute Iziktepe, à l'est de l'embouchure du Maraššantiya)³⁸⁴. D'autres districts ont été par la suite le théâtre des campagnes menées par les rois de Ḫatti, Šuppiluliuma, Muršili II et le futur Ḫattušili III en pays gasga. Kaštama par exemple, où étaient célébrés le dieu de Nerik et le mont divinisé Zaliyanu qui dominait la région et était proche de la ville sainte de ce dieu³⁸⁵; Ḫimuwa, citée par un texte de Mašat Höyük, qui en était proche³⁸⁶, etc.

Le pays de Takkašta se trouvait plus à l'est. Sous le règne de Muwatalli II les Gasgas venant de ce district ont envahi les districts de Šaddupa, Karaḫna (=Carana sur la vallée du Scylax)³⁸⁷ et Marišta (= probablement cl.Verisa), c'est-à-dire des cantons de la province de Tapikka (Mašat Höyük). Le Takkašta était donc situé dans la chaîne pontique à l'est du bas

³⁸³ RGTC 6, 148-149 (Iškuruḫa).

³⁸⁴ RGTC 6, 490-492; 6/2, 191 (Zalpa I); Forlanini, ZA 74, 1984, 245-266; cf. RGTC 4, 138-139.

³⁸⁵ RGTC 6, 193-194; 6/2, 73 (Kaštama).

³⁸⁶ RGTC 6, 108-109; 6/2, 39 (Ḫimuwa); cf. HKM 13, 4.

³⁸⁷ RGTC 6, 177-180; 6/2, 66 (Karaḫna); Freu, LAMA 8, 1983, 162-163 (Sulusaray); cf. HKM 16-20.

Yeşilirmak. Lors de la grande invasion gasga sous le règne de Muwatalli II, le prince Ḫattušili, frère du roi, chargé de les repousser signalait que la frontière de l'ennemi était d'un côté (à l'est) Takkašta et de l'autre Talmaliya, connue quant à elle pour être située au pied du mont Ḫaḫarwa (l'Aladağ) et proche de Nerik³⁸⁸. De même Kammama³⁸⁹. Ḫurma, plus occidentale et souvent mentionnée, est difficile à situer³⁹⁰. Ziḫanna et Ša/ippiduwa se trouvaient à l'ouest des pays gasgas et du Maraššantiya, à proximité des monts Elluriya et Kaššu (Olgassis classique, Ilgaz dağları turc) et de la vallée de la Daḫara (Devres Çay). Ces cités contrôlaient la route menant aux grands pays de l'Ouest et du Nord-Ouest hittite, Pala (Blaïne/ Paphlagonie) et Tummana (la Domanitis classique)³⁹¹. De même Wašḫaya (et Pataliya ?)³⁹².

La prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal fournit par ses précisions géographiques de précieux renseignements sur l'ampleur de la catastrophe provoquée par la brusque poussée vers le sud des montagnards de la région pontique, depuis les vallées du Scylax et de l'Iris (Zuliya) à l'est jusqu'au pays de la Daḫara à l'ouest. La route de la Mer Noire a été définitivement interdite aux rois hittites qui ne pourront plus entrevoir celle-ci que lors de raids en profondeur suivis de retraites rapides. Ils passeront à plusieurs reprises (ex. le roi Muršili II) à proximité de Nerik mais il faudra attendre le règne de Ḫattušili (III), à Ḫakpiš puis à Ḫattuša pour que le ville et son sanctuaire renaissent de leurs cendres³⁹³.

³⁸⁸ RGTC 6, 390, (Talmaliya); Güterbock, JNES 20, 1961, 94-97; von Schuler, Die Kaškaer, 54 et n.366.

³⁸⁹ RGTC 6, 167-168; 6/2, 62 (Kamama); cf. HKM 113, 9; KBo XVI 97 I 38-39; KUBXXII 51 ro 10'-15'; KUB L 108: 7'-11'.

³⁹⁰ RGTC 6, 124-126; 6/2, 43-44 (Ḫurma); Forlanini, Fs S.Alp, 1992, 175.

³⁹¹ RGTC 6, 349; 6/2, 140 (Ša/ippituwa); RGTC 6, 498 (Ziḫanna); cf. AM, 154-161 (KBo V 8 III 1'-41').

³⁹² RGTC 6, 477 (Wašḫaya); 310-311 (Pataliya).

³⁹³ Haas, Der Kult von Nerik, Roma 1970, passim; Bryce, The Kingdom, 2005, 260-261.

Les événements auxquels fait allusion CTH 375 datent certainement de la fin du règne d'Arnuwanda mais, à la différence d'autres textes, la tablette principale (KUB XVII 21) ne comporte que les noms du roi et de la reine. Des fragments publiés par E.Neu mentionnent, comme on pouvait s'y attendre, le *tuhkanti* [Tuthaliya], la future reine Daduḫepa (Šataduḫepa en KBo LIII 10), Par[iyawatra], DUMU.NITA SANGA, le « prêtre », c'est-à-dire Kantuzzili, sûrement deux fils du couple royal, et probablement la princesse [Musuḫe]pa³⁹⁴.

Arnuwanda a réussi à stabiliser la situation au nord de la capitale en concluant des accords avec les tribus et leurs chefs. Dans son ouvrage classique consacré aux Gasgas E.von Schuler a rassemblé tous les textes de ce genre dont un seul est attribué explicitement au Grand Roi Arnuwanda, CTH 137 (KUB XXXVI 115+)³⁹⁵. Mais l'étude de la langue, de « l'orthographe » et du ductus des autres fragments a montré qu'il s'agissait de « middle hittite texts » originaux ou de copies tardives de tablettes de cette époque. Certaines peuvent appartenir à Tuthaliya III mais la plupart proviennent sans doute de la chancellerie de son père, Arnuwanda I³⁹⁶.

Le « traité » le mieux conservé, CTH 138, présente des affinités avec les textes diplomatiques hittites connus par ailleurs mais débute par une liste de dieux garants des serments prêtés par les Gasgas, divinités hittites (KUB XXIII

³⁹⁴ Neu, « Überlieferung und Datierung der Kaškäer-Verträge », *Fs K.Bittel*, 1983, 392-399, pp.393-394 et nn.10/14, p.396 ; Houwink ten Cate, *JEOL* 34, 1995/1996, 55.

³⁹⁵ von Schuler, *Die Kaškäer*, 134-138 (« Kaškäervertrag Arnuandas ») ; Klinger, « Die hethitisch-kaškäische Geschichte bis zum Beginn des Grossreich », *Eothen* 11, Firenze 2002, 437-451 ; « Das Korpus der Kaškäer-Texte », *AoF* 32, 2005, 347-359.

³⁹⁶ von Schuler, *ibid.*, 109-140 (« Staatsverträge ») ; Neu, *Fs K.Bittel*, 1983, 391 et 399 ; Klinger, Neu, *Heth* 10, 141 (CTH 136) ; Freu, « Les 'barbares' Gasgas et le royaume hittite » in *Barbares et Civilisés dans l'Antiquité*, Cahiers Kubaba n°VII, Paris 2005, 59-99, pp. 67-69 et 82-90 ; Klinger, *AoF* 32, 2005, 347-359C

27+ 2-10 et 15-20) et « dieux de l'Orage des Gasgas », Kutuppuruzzi et Pazim[...]i, dont les noms défient l'analyse (*ibid.*, 11-14). Les clauses habituelles des actes diplomatiques sont définies ensuite : ennemis et amis des Hittites seront les ennemis et les amis des contractants (§ 17) ; le problème des fugitifs, essentiel dans les relations avec des tribus qui abritaient de nombreux transfuges, reçoit de très longs développements (§§ 23'-27' et 30') ainsi que celui concernant la protection des envoyés du Grand Roi (§§ 28'-29'). Les Gasgas ralliés ne pourront quitter leurs montagnes et séjourner en pays hittite qu'avec l'accord du gouverneur de la province concernée qui réglera leurs conditions de séjour et leurs pratiques commerciales dans les localités qu'ils seront autorisés à fréquenter (§§33'-35'). Dans les pâturages dont ils se partageront l'usage avec les bergers ou bouviers hittites, ils devront empêcher les troupeaux des « rebelles » de se mêler aux leurs. Ils risqueraient sinon de les voir razzier par les troupes hittites en opération (§§ 39'-42'). L'article consacré à la réglementation du commerce est malheureusement très lacunaire (§ 44).

Les autres conventions conservées nomment de nombreux gasgas, groupés par districts, sans doute des chefs de clan et des guerriers ayant prêté serment entre les mains des autorités hittites et prêts à entrer à leur service : gens de Kammama, Ḫaita, Išḫupitta, Kakkadu[...], Ištumišta, dans le traité qui a conservé le nom d'Arnuwanda, gens de dizaines de localités ou cantons, la plupart inconnus par ailleurs, dans les autres textes³⁹⁷. Il est notable que l'onomastique des Gasgas soit faite de noms aussi bien hattis que hittites (ex. Ḫimuili, XXVI 62 I 20), -- tout autant que cette distinction ait une pertinence --, et même louvites (ex. Tarḫuntaziti, XXVI 62 IV 41), sans compter les « Lallnamen ». Seuls les noms hourrites sont quasiment absents bien que l'un des guerriers se soit appelé Kašiyara, nom d'une montagne (divinisée ?) du pays hourrite.

³⁹⁷ von Schuler, *ibid.*, 140-145 (KUB XXVI 20, XXVI 63, XXXI 33, XXVI 62) ; cf. Otten, « Die Eidesleistung des Ašḫapala », *RHA* 67, 1960, 121-127 (ralliement d'un chef gasga et de ses hommes).

Comme chez les Hittites divers anthroponymes étaient dérivés de noms de lieu (ex. Narikaili, XXVI 62 IV 24). Il est certain que la population indigène de la zone pontique, sans doute d'origine hattie, a accueilli en son sein tous les transfuges et hors-la-loi qui trouvaient refuge dans les cantons souvent difficiles d'accès des chaînes septentrionales de la péninsule. Arnuwanda a probablement réussi à établir un *modus vivendi* acceptable avec les tribus qui durera pendant une grande partie du règne de son fils, avant le déclenchement d'une nouvelle crise. Des fluctuations climatiques pesant sur l'abondance des récoltes et l'état des troupeaux ainsi que l'aggravation possible de la pression démographique dans des pays naturellement pauvres peuvent expliquer l'alternance des périodes de calme et des poussées de violence qui ont rythmé l'histoire des relations entre Gasgas, sans doute éleveurs transhumants en grande partie, et Hittites, cultivateurs et citadins sédentaires.

L'absence du *tuhkanti* dans ces textes étonne et pose le problème de leur date. Il est vraisemblable que certains des accords ont suivi l'invasion gasga et réalisé les souhaits formulés dans la prière des deux souverains, permettant la reprise des cultes et l'établissement de zones de contact et d'échanges entre Hittites et Gasgas. Il est moins probable que tous aient précédé la crise.

6) L'œuvre administrative du roi Arnuwanda

La disparition de la plupart des tablettes rédigées par la chancellerie hittite à haute époque a été en partie réparée par l'activité des copistes des 14^e et 13^e siècles avant notre ère. L'œuvre « législative » du roi Arnuwanda a bénéficié de cette situation et a été en partie conservée. Les « instructions » aux chefs de districts de Kinnara, Kalašma et Kaššiya ont été accompagnées de « protocoles » de portée plus générale comme les « instructions au maire » (*ḫazannu*) de la capitale, CTH 257 (KUB XXVI 9+) et celles destinées aux gouverneurs de districts, les *BEL MADGALTI* (CTH 261) qui datent de la même époque.

Dans le premier de ces textes, dont Arnuwanda s'affirme le seul auteur (XXVI 9 I 1), il s'adresse au « maire » de Ḫattuša. Tous les soins de celui-ci doivent tendre à assurer la sécurité de la capitale en gardant les murailles, en fermant les portes à la tombée du jour et en posant les scellés avec l'aide de son fils et de ses serviteurs.

Il devait aussi placer des gardes pour veiller aux réserves de bois et d'argent, d'autres pour contrôler l'entrée du temple de la déesse Ḫalki (« le grain »), etc.

Le « maire » devait s'assurer de la collaboration d'autres dignitaires, le MAŠKIM URU^{KI}, le LÚ NIMGIR, les LÚ.MEŠ DUGUD, qui avaient en charge les troupes de la garnison et les « déportés », main d'œuvre utilisée à la ville comme à la terre (arnuwaleš, LÚ.MEŠ NAMRA). Il devait aussi contrôler les artisans travaillant au palais ou pour le palais.

L'instruction destinée aux gouverneurs (*BEL MADGALTI*) date sûrement de cette époque, mais on ne peut pas attribuer systématiquement à Arnuwanda I la responsabilité de tous les actes royaux présentant des affinités avec CTH 257 dont certains peuvent avoir eu pour auteur l'un des rois Tuḫaliya de cette période, en particulier le premier ou le second monarque de ce nom.

Des pertes, sans doute dues au hasard, sont la probable cause de l'absence de donations de terres (LSU) rédigées par la chancellerie royale du règne de Muwatalli I à celui d'Arnuwanda I. La tablette du long *Landschenkungsurkunde* KBo V 7 (LSU 1), publiée par Arnuwanda et Ašmunikal et qui mentionne « Tuḫaliya DUMU.LUGAL *tuhkanti* » a été scellée aux noms des deux souverains. A cette occasion a été introduit l'usage des hiéroglyphes, pour la première fois à notre connaissance, sur un sceau royal³⁹⁸. L'importance de la donation faite à la « prêtresse » Kuwatalla (^{MUNUS}SUḪUR.LAL), déclarée la « servante » (LSU 1, 47) des trois personnes royales est impressionnante. Des domaines dispersés à travers le royaume lui sont attribués ainsi qu'à ses descendants. Elle

³⁹⁸ Riemschneider, « Die hethitischen Landschenkungsurkunden », *MIO* 6, 1958, 321-381, pp.344-355 (LSU n°1).

était certainement très influente à la cour du fait de ses compétences religieuses et sans doute de son rôle de conseillère. Lui sont reconnus en toute propriété des champs, des prairies, des vignes, des forêts en montagne, des plantations diverses, des troupeaux, des maisons, etc. A chaque domaine était attaché un important personnel. Au § 4 par exemple sont énumérées 11 exploitations dotées d'une main-d'œuvre de 26 hommes, plus 16 garçons, auxquels étaient adjoints 4 nourrissons, 30 femmes, 11 filles, 2 bébés filles, un vieillard et une vieille, en tout 91 personnes ; plus des « ouvriers » : un cuisinier (^{LU}MUḪALDIM), un foulon, un fabricant de « chemises hourrites », un corroyeur, un palefrenier et 20 garçons de ferme. Ils avaient en charge 100 moutons, 2 chevaux et 3 mulets attachés à un domaine de 37 *kapunu* et 1 *iku* de champs (environ 150 ha), plus des vignes (KBo V I 12-15). Certains biens dévolus à Kuwatalla provenaient de domaines ayant appartenu à des dignitaires de second rang comme un certain Šuppiluliuma, scribe sur bois (DUB.SAR.GIŠ) de la « maison du cuisinier » (ibid. I 19), Ḫantapi, chambellan et « supérieur des tisserands (UGULA LÚ^{MES} UŠ.BAR) de la maison du père du Soleil à Parkalla » (ibid. I 27), ou à des personnes dont la fonction n'est pas précisée (ibid., I 8-11). Un « domaine de la reine dans la montagne » et des bois de la déesse Ḫallara étaient donnés à Kuwatalla. La malédiction finale lancée contre quiconque altérerait ou abolirait la parole du roi, de la reine et du *tuhkanti* Tutḫaliya (ibid., II 49-50) est suivie par une liste de témoins, précieuse pour connaître les hauts dignitaires actifs à la fin du règne d'Arnuwanda (ibid., II 51-55) :

- 1) Duwa, chef du personnel du palais (GAL DUMU^{MES} É.GAL)
- 2) Ḫalpaziti, GAL.GEŠTIN (« Grand du vin », ayant souvent des fonctions militaires)
- 3) Kari[ya]ziti, antuwašalli
- 4) Ḫulla, Grand des écuyers de droite (GAL LÚ^{MES} KUŠ, ZAG-aš)
- 5) Tarḫumima, Grand des écuyers de gauche
- 6) ...]-t/ša-ziti, SUKKAL (grand chambellan, vizir ?)

7) Nunziti, inspecteur des 70 chambellans royaux, et enfin: « Inar, scribe (^{LU}DUB.SAR) a écrit ».

Le grand absent, si on compare LSU 1 aux actes de donation antérieurs, est le GAL.MEŠEDI, le chef de la garde royale. Il est peu probable que ce grand personnage, souvent un frère du souverain, ait disparu à cette époque pour redevenir l'un des plus importants dignitaires au cours des règnes suivants.

Son absence ici est probablement fortuite.

Deux noms de la liste des témoins de KBo V 7 ont une importance particulière. Duwa et Ḫalpaziti (hourrite Ḫalpataḫe) apparaissent en effet dans les rituels hourrites de « purification de la bouche », *itkalzi* et *itkaḫi*, aux côtés d'Ašmunikal et des princes Tašmišarri et Tulpi-Tešup. Ils appartenaient donc à la même génération que les enfants royaux, Tašmišarri étant très vraisemblablement le nom hourrite du futur Grand Roi Tutḫaliya III (KUB XXXII 19+KBo XXVII 99+KBo XV 73= *ChS* n°41 vo III 35)³⁹⁹.

Parmi les localités citées qui abritaient des terres attribuées à Kuwatalla : Kapanuwanta, Zunauiya, Aša, Waštišša, Uluwanta, Šummanzana, Parkalla, Ḫanzušra, Šayanuwanta, Antarla, la plupart sont des bourgades ou des lieux-dits inconnus par ailleurs mais Waštišša est mentionnée par le décret KUB XL 2 (CTH 641) confirmant la donation de domaines à la déesse Išḫara et à d'autres divinités ainsi qu'à leur clergé. Ils étaient situés en Kizzuwatna et avaient été consacrés en premier par le roi de ce pays, Talzu, dont l'existence pose un problème à ceux qui refusent l'existence de deux Šunaššura (le second a renouvelé la donation en question et est cité par le texte). Certaines de ces terres appartenaient au village de Ḫulašša, près de Tarša (KUB XL 2 I 30), d'autres aux districts montagneux de Margana et Ikkašipa, dont la route en direction de Waštišša formait la frontière (ibid., II 44-45)⁴⁰⁰. Ša]liya, important centre contrôlant l'entrée des Pyles Ciliciennes, était sans doute mentionnée en KBo V 7 à la suite de Waštišša. Les domaines

³⁹⁹ Haas, *ChS* 1, 1984, 8-9 ; Klinger, *ZA* 85, 1995, 102 (Duwa).

⁴⁰⁰ *RGTC* 6, 478-479 (Waštišša II) ; Goetze, *Kizzuwatna*, 70 et n.270.

de Kuwatalla s'étendaient donc du Hatti au Kizzuwatna. Confirmation ultime du fait que ce pays était devenu une province hittite, très vraisemblablement au cours de la corégence entre Tuthaliya II et Arnuwanda. La dispersion à travers le royaume des grands domaines a été un phénomène constant à toutes les époques, illustré par la description de celui du Grand Berger Šaḫurunuwa sous Tuthaliya IV⁴⁰¹.

7) La famille royale et la succession d'Arnuwanda I

Les plus anciennes mentions des princes qui étaient très vraisemblablement les fils du Grand Roi Arnuwanda I proviennent du rituel célébré par la reine (MUNUS.LUGAL) en l'honneur de la déesse Nikal (^dNIN.GAL). La cérémonie est décrite par la tablette KUB XLV 47 (duplicat KBo XVII 84) qui désigne tous les princes qui accompagnent la reine comme des « IBILA (DUMU.NITA) », à traduire par « fils légitimes » plutôt que par « héritiers » : IBILA ^mMannini, IBILA ^mPariyawatra, IBILA ^mSANGA (le « prêtre », c'est-à-dire Kantuzzili) et IBILA ^mTulpi-Tešup⁴⁰². La ligne 38 de la tablette précise qu'il s'agit de « la reine et les fils du roi ». La même reine réapparaît dans un autre rituel, KBo XX 62 (duplicat KUB XLV 48=CTH 500), avec les IBILA Mannini, Pariya[watra] et ^L SANGA (Kantuzzili)⁴⁰³. Il faut rapprocher de ces textes le « Familienvertrag », KUB XXXIV 58, qui, bien que mutilé, atteste des efforts faits à cette époque pour maintenir des rapports cordiaux entre les personnes adorant la

⁴⁰¹ Imparati, « Una concessione di terre da parte di Tudhaliya IV », *RHA* 32, 1974, passim.

⁴⁰² Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 264-266 ; Kammenhuber, *TdH* 7, 1979, 173-174 ; Imparati, *StMed* 1, 1979, 293-324 (= *Studi*, 2004, 185-212) ; *Fs E.Laroche*, 1979, 169-176 (= *Studi*, 173-183) ; Klinger, *ZA* 85, 1995, 93-99 (^L SANGA) ; Houwink ten Cate, « The Genealogy of Muršili II », *JEOL* 34, 1995/1996, 51-72, pp.67-69.

⁴⁰³ Imparati, « Une reine de Hatti vénère la déesse Ningal », *Fs E.Laroche*, 1979, 169-176, pp.169-170 et nn.6-7

déesse Ningal/Nikal en compagnie de la souveraine⁴⁰⁴. La phrase « a]muk-za mahḫan Kantuzzili... », « Comme moi, Kantuzzili [je suis en bons termes avec... », fait du prince-prêtre de ce nom l'auteur principal du « pacte d'amitié fraternel » révélé par ce fragment. La première personne du pluriel (« *ḫarueni* ») en II 1-2 montre que Kantuzzili et sa probable épouse, Musuḫepa, étaient les promoteurs des relations cordiales renouvelées entre eux-mêmes, la princesse Lalantiwašḫa (épouse de Pariyawatra ?), le GAL.GEŠTIN, sûrement le grand échanson Ḫalpaziti, témoin de la donation à Kuwatalla (KBo V 7 II 51), et les princes Pariyawatra et Tulpi-Tešup. Le fragment 203/f qui mentionne la reine et Lalantiwašḫa doit être joint à XXXIV 58⁴⁰⁵.

F.Imparati avait déduit de l'étude de ces documents que la reine qui célébrait le culte de la déesse Ningal/Nikal en compagnie de quatre « fils du roi » et dont le nom théophore devait a priori inclure celui de la divinité en question était Nikalmati, l'épouse de Tuthaliya II⁴⁰⁶. Elle a été suivie par S.de Martino⁴⁰⁷, J.Klinger⁴⁰⁸, et, de façon paradoxale, par O.Carruba⁴⁰⁹. Pour F.Imparati et la plupart des spécialistes ce Tuthaliya (appelé en général Tuthaliya I/II) était considéré comme le fondateur du Nouvel Empire⁴¹⁰. Il était dans ces conditions possible de rapprocher le « prêtre » Kantuzzili, auteur probable de la « prière au Soleil » (CTH 373) du haut

⁴⁰⁴ Meriggi, *WZKM* 58, 1962, 97-98 ; Bin-Nun, *Tawananna*, 265 ; Carruba, *SMEA* 18, 1977, 194-195 ; de Martino, *Eothen* 4, 1991, 8 ; Houwink ten Cate, *JEOL* 34, 1995/1996, 62.

⁴⁰⁵ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 194-195 (fr. 203/f).

⁴⁰⁶ Imparati, *StMed* 9, 293-324 ; *Fs E.Laroche*, 1979, 169-176.

⁴⁰⁷ de Martino, *Eothen* 4, 1991, 14.

⁴⁰⁸ Klinger, *ZA* 85, 1995, 9.

⁴⁰⁹ Carruba, *AoF* 32, 2005, 253-254, Tafel 1 p.266 (XXXVI 118+119 attribué à Ḫattušili II).

⁴¹⁰ Otten, *Quellen*, 1968, 17 ; Houwink ten Cate, *Records*, 1970, 57-60 et 74-79 ; Astour, *SIMA* 73, 1989, 51-68 ; de Martino, *PdP* 48, 1993, 226-230 ; Haas, *GHR* 1994, 20-21 ; Klinger, *ZA* 85, 1995, 74-77, n.3 p.75 ; Taracha, *WO* 28, 1997, 74-75 et n.1.

dignitaire qui, avec son « frère », Himuili, avait assassiné le roi Muwatalli I. Les conclusions surprenantes tirées par S. de Martino de ces prémisses⁴¹¹ ont été ruinées par la découverte de la bulle Bo 99/69. La publication des rituels hourritsants *ikaḫi* et *itkalzi* (CTH 777-778), celle des fragments 577/u et 1691/u de la prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal (CTH 375) ainsi que le « join » réalisé par H. Otten entre les fragments XXXVI 119 et 118 des dits « protocoles de succession dynastique »⁴¹², démontraient, avant même la révélation du sceau prouvant que le premier Tutḫaliya était le fils d'un prince Kantuzzili, que la reine anonyme mentionnée par le « rituel archaïque » KUB XLV 47 était sûrement Ašmunikal et non sa mère Nikalmati.

En effet les tablettes du rituel d'origine hourrite du « lavage de la bouche », pratiqué à Šapinuwa, une résidence royale située au nord de la capitale, et destiné en premier lieu à purifier le prince Tašmišarri et son épouse (hourrite *ašte*)⁴¹³, Taduḫepa, mentionnent Ašmunikal désignée comme la mère (hourrite *nera*)⁴¹⁴ du prince, ainsi que Ḫalpaziti/Ḫalpataḫe (KUB XXVII 43 : 15 ; XXXII 19+KBo XXVII 99+ III 35) et Duwa (XXXII+ III 35), deux dignitaires témoins, comme déjà vu, de la donation à Kuwatalla (KBo V 7 II 51), Kantuzzili « le prêtre » (KUB XXVII 42 I 28'), Tulpi-Tešup (KUB XXVII 43 : 12) et Ar[nuwanda lui-même (KUB XLV 18 IV 2'). Comme Taduḫepa a été la première souveraine associée à Šuppiluliuma, sans doute son « beau fils », il est certain qu'elle était l'épouse de son prédécesseur et se confond avec la reine Šataduḫepa connue par le sceau royal de Mašat Höyük qui l'associe à Tutḫaliya (III)⁴¹⁵. Elle a été la

contemporaine des princes Pariyawatra, Kantuzzili et Tulpi-Tešup qui ont participé, au côté du couple royal à la proclamation de leur frère Tutḫaliya (III) comme (futur) roi selon KUB XXXVI 119+118.

Un paragraphe de CTH 784 (KUB XXVII 42 vo 13'-36')⁴¹⁶, une invocation à Tešub et Ḫebat par le « prêtre » Kan(tuzzi)li (abréviation qui ne fait pas problème) à l'occasion de l'onction du prince Tašmišarri et de Taduḫepa, reproduit un paragraphe de XXIX 8 vo III 32-54, passage du rituel *itkalzi* n°9⁴¹⁷, confirmant ainsi que le « prêtre » appartenait bien à la génération des fils d'Arnuwanda. Il sera le « grand prêtre » et le gouverneur installé à Kizzuwatna sous le règne de Tutḫaliya III (et peut-être dès la fin de celui d'Arnuwanda) au témoignage de la lettre trouvée à Mašat Höyük, *HBM* n°74⁴¹⁸. Un rituel du « sacre royal » (SISKUR.SISKUR šarraššiya-) et du « sacre réginal » (SISKUR allaššiya-) accompli en l'honneur du dieu [Tešub] et de la déesse [Ḫebat], connu depuis longtemps, assurait que Tutḫaliya (III) avait succédé à Arnuwanda I, les rois Arnuwanda II, fils de Šuppiluliuma et Arnuwanda III, fils de Tutḫaliya IV, qui n'avaient régné que quelques mois ou quelques années, ayant eu leur frère pour successeur : « 3^{ème} tablette : rituel du sacre royal. Quand le roi au [dieu Tešub] offre le rituel du sacre royal et qu'en outre à la [déesse Ḫebat] il offre le rituel du sacre réginal. Fin. / Quand Tutḫaliya, Grand roi, fils d'Arnuwa[nda, est monté] sur le trône, il a fait ce rituel » (CTH 700.2, KUB XI 31 IV 1-10)⁴¹⁹, ce qui ne permet aucune échappatoire.

Avant la redatation des « middle hittite texts » CTH 700 avait été attribué, comme les annales de Tutḫaliya et d'Arnuwanda,

⁴¹¹ de Martino, *Eothen* 4, 1991, 5-21.

⁴¹² Otten, *ZA* 80, 1990, 224-226 ; Houwink ten Cate, *JEOL* 34, 1995/1996, 65-69 ; Freu, *StMed* 9, 1995, 144.

⁴¹³ « *ašte* » in *ChS* I/1 n°33 (KBo XX 127).

⁴¹⁴ « *nera* », in *ChS* I/1 n°39 (KBo IX 137 III 21'-23').

⁴¹⁵ Alp, *HBM*, 48 ; Salvini, *SMEA* 29, 1992, 156-158, fig.2 p.157 ; Carruba, *AoF* 32, 2005, Tabelle II p.267 ; Trémouille, « Nouvelles

attestations de la reine hittite Šatanduḫepa », *NABU* 2006/1, n°29, pp.26-27.

⁴¹⁶ *CHS* I/1 n°11, pp.113-119 ; Laroche, *CTH* p.142 (« Rituel pour le couple royal »).

⁴¹⁷ *CHS* I/1 n°9, 85-99.

⁴¹⁸ Alp, *HBM*, Ankara 1991, 111-112 et 262-263 (MšT n°74).

⁴¹⁹ Laroche, « Chronologie hittite : Etat des Questions », *Anadolu* II, 1955, 1-22, pp.8-11 ; Kümmel, *StBoT* 3, 1967, 47-51.

au XIII^{ème} siècle av.J.C et à la fin de l'empire hittite. Même s'il s'agit d'une copie récente la question de la date de sa rédaction ne se pose plus aujourd'hui.

Le document le plus informatif concernant la succession Arnuwanda I-Tuthaliya III est la tablette fragmentaire KUB XXXVI 119+118. Avant que H.Otten ne réalise le « join » entre les deux fragments, KUB XXXVI 119 (CTH 275.12) avait été étudié par O.Gurney, dont l'article garde sa pertinence mais dont il faut modifier les conclusions pour tenir compte des données nouvelles apportées par les découvertes qui ont suivi sa publication⁴²⁰. Ce spécialiste avait attribué les quelques lignes conservées de ce texte au couple formé, selon lui, par le roi Hattušili II et la reine Walanni, hypothèse qu'ont invalidée les données apparues depuis la parution de son article. Le débat ouvert à propos de XXXVI 119 a été profondément modifié par la découverte, due à H.Otten, que le fragment XXXVI 118, dont O.Carruba avait placé la transcription à la suite de XXXVI 119⁴²¹, appartenait à la même tablette et venait combler des lacunes des lignes 7'-9' de celle-ci, lui apportant le complément de 5 lignes mutilées⁴²².

Malgré l'apport des nouvelles données mises en valeur par H.Otten, O.Carruba est resté fidèle dans son dernier article des *AOF* 32 à la thèse soutenue par O.Gurney et à une datation de CTH 275.12 du règne de Hattušili II, qui n'est plus tenable⁴²³. Des princes connus par ailleurs sont venus rejoindre le Tuthaliya et le Tulpi-Tešup mentionnés par XXXVI 119. En tenant compte des suggestions formulées par O.Carruba, O.Gurney, H.Otten et Ph.Houwink ten Cate il est possible de proposer une transcription des lignes 2'-17' du « protocole », en dépit de ses nombreuses lacunes et malgré les incertitudes qui demeurent sur de nombreux points :

⁴²⁰ Gurney, «The Anointing of Tuthaliya », *StMed* 1, 1979, 213-223.

⁴²¹ Carruba, *SMEA* 18, 1977, 192-193.

⁴²² Otten, *ZA* 80, 1990, 224-226 ; Houwink ten Cate, « The Genealogy of Mursilis II », *JEOL* 34, 1995/1996, 66-67.

⁴²³ Carruba, *AoF* 32, 2005, Tafel I p.266.

2'. [Ú A-N]A ^mTul-pi-^dU-[up-aš-ša DUMU.DUMU-NI...

3'. ^mDu-ut]-ha-li-ya-an ŠEŠ-[ŠU-NU-ma e-ip-pi-ir

4'. na-Jan ^mDu-ut]-ha-li-ya-[an LUGAL.GAL ha-li-zi-i-e-ir

5'. na-an-kán LUGAL-u-iz-ni iš-ki-ir [nu me-e-mi-e-ir

6'. KUR] ^{URU}Ha-at-ti-wa hu-u-ma-an ša-[a-ak-ku-ka-a-ša-wa

7'. ^mDu-ut]-ha-li-ya-aš LUGAL.GAL UR.SAG [ma-n]i-ya-a-
hi-ji-iš-ki-id-du

8'. ŠEŠ].MEŠ-ŠU-ma-wa-aš-ši ku-i-e-eš [^mPa]-ri-ya-wa-at-
ra-aš ^mKán-tu-z[i-li-iš-ša

9'. ^mTul-pi-] ^dU-up-aš-ša DUMU.DUMU-NI nu-wa-[aš-m]a-
aš É.Ī.A pi-ya-an

10'. nu-wa-aš-m]a-ša-at TUP-PI i-ya-an-ta⁴²⁴

11'. [nu-wa-aš-ma-aš la]m-ni-ir k[u-i]e ^{GIS}ŠÚ.A.Ī.A
GAL.Ī.A-TIM nu-wa-ra-at a-pé-e š[al-la-e-eš BE-LU.Ī.A

12'. ma-ni-ya-aḫ-ḫi-iš-kán-du a-pa-a-aš-ma-w]a LUGAL.
GAL ku-i-it UR.SAG nu-wa-aš-ma-aš BE-EL-ŠU-NU

13'. e-eš-du nu-wa-ra-aš-za ša-a-a]k-ku- nu-wa-ra-aš-za na-
aḫ-ḫa-a-an ḫa-ar-du

14'. nu-wa a-pa-aš BE-EL KUR ^{URU}Ha-at-]ti da-ma-i-in
^{GIS}ŠÚ.A-it le-e ku-in-ki da[m-mi-iš-ḫa-iz-zi

15'. nu-wa a-pé-e BE-LU .Ī.I]A ša-al-la-e-eš a-ša-an-du nu-
wa-za a-pé-el[pát É-ir ku-iš-ša]

16'. a-pé-el-pát É.Ī.I]A-ya ma-ni-ya-aḫ-ḫi-iš-kán-du

17'.^mTul-pi-^dU]-ub-aš-ša i-e-zi ^mD[du-ut]-ha-li-ya...

Malgré l'importance des restaurations nécessitées par l'état de la tablette, il est possible de proposer une traduction de ces quelques lignes dont les auteurs sont sûrement Arnuwanda et Ašmunikal, ou, ce qui est très improbable, ce roi et son épouse si cette dernière n'était pas la reine de ce nom :

2'. « et] à Tulpi-Tešup, [notre petit-fils...

3'. Ils prirent] Tuthaliya, [leur] frère

4'. et ils proclamèrent] Tuthaliya [Grand Roi

5'. et ils l'oignirent pour la royauté [et ils dirent :

6'. « Que tout le pays de Ḫatti sa[che que lui,

⁴²⁴ Gurney, *StMed* 1, 1979, 222 lit : « [ták-šu-l]a-ša-at DUP-PI i-ia-
[an-du] », «and [let them] make a treaty of [loyalty] ».

- 7'. Tuthaliya, Grand Roi, Héros, le gouvernera ! »
 8'. Qu'à ceux qui sont ses [frères], Pariyawatra et Kantuzzili
 9'. et qu'à Tulpi-]Tešup, notre petit-fils, des « maisons »
 soient données.
 10'. Et celles-ci sont inscrites pour eux sur une tablette.
 11'. Et ces] grands trônes qui leur sont attribués, eux, les
 [Grands les occuperont.
 12'. Mais parce qu'il est] le Grand Roi, le Héros il sera leur
 seigneur.
 13'. Que lui les recon]naisse et leur montre de la bienveillance
 14'. Et qu'il n'y ait pas d'autre [seigneur (que lui)] dans le
 pays de Hatti !
 15'. Les autres Grands] seront respectés et [chacun d'eux]
 gouvernera [sa maison
 16'. et administrera [ses domaines
 17'. ... et Tulpi-Teš]up. Tuthaliya fera (?)... »

Ph.Houwink ten Cate, tout en reconnaissant sa dette envers H.Otten, a largement complété la restauration des lacunes du texte et modifié les conclusions de ce dernier sur trois points importants, ce qui était aussi proposé par ailleurs⁴²⁵ :

- 1) en rejetant l'idée que le roi, auteur de ce protocole, ait transféré le pouvoir à son frère (ibid., 3'-5') ;
- 2) en refusant de faire des princes témoins des fils du nouveau et futur Grand Roi. Ils sont sûrement les deux fils et un petit-fils du couple régnant qui s'adresse à eux ;
- 3) en faisant des « maisons » (=des domaines) qui leur sont attribuées des récompenses de leur loyauté et non des lieux d'exil, comme le pensait H.Otten⁴²⁶.

L'usage des prétérits (*lamnir*, *iškir*) semble montrer que la proclamation du (futur) roi a eu lieu avant la rédaction du protocole⁴²⁷. Il n'est pas sûr cependant qu'on ait ici la preuve

d'une nouvelle corégence après celle qui avait uni Tuthaliya II et Arnuwanda I, attestée par leurs « annales conjointes ».

Il est évident que le couple royal qui s'adresse aux princes et justifie la proclamation du nouveau Tuthaliya est actif et encore maître du pouvoir lors de la cérémonie d'investiture. La mention du « petit-fils », Tulpi-Tešup, pose un problème. Dans la cérémonie conduite par la reine en l'honneur de la déesse NIN.GAL, un prince Tulpi-Tešup est en effet cité après Mannini, Pariyawatra et le « prêtre » et semble appartenir à la même génération que les autres « fils royaux » (DUMU. MEŠ. LUGAL), bien qu'il joue un rôle particulier dans le rituel. D'où l'idée développée par Ph.Houwink ten Cate qu'il faille distinguer deux personnages homonymes, un « Tulpi-Tešup senior », qu'il veut identifier au Grand Roi Tuthaliya III⁴²⁸, et un prince royal plus jeune, « Tulpi-Tešup putki », c'est-à-dire « l'enfant », le terme hurrite *putki*, « fils » étant l'équivalent du sumérogramme DUMU/TUR dans cette expression qui se retrouve en KBo XVI 97 accolé au nom de Tulpi-Tešup (bord gauche : 3) et dans le texte KUB XXVII 43 : 12' (*ChS* I/1 n°40), non loin de celui de Halpatahe/Halpaziti (XXVII 43 : 15')⁴²⁹. Les textes des rituels *itkalzi* et *itkaḫi* montrent pourtant que Tuthaliya, le *tuhkanti* et futur troisième roi de ce nom, était certainement le prince Tašmišarri qui joue un rôle primordial dans ceux-ci au côté des reines Ašmunikal et Taduḫepa (Šataduḫepa). L'idée que Tašmišarri se confonde avec le roi Hattušili II, père ou plutôt beau-père de Šuppiluliuma, défendue par Ph.Houwink ten Cate, est inacceptable⁴³⁰.

Il est au contraire très probable que le « Tulpi-Tešup, notre petit-fils », du protocole soit, comme le propose cet auteur, le fils de Tuthaliya III et le « Túl-bi-⁴U-pa-aš le jeune » de *ChS*

⁴²⁵ Houwink ten Cate, *JEOL* 34, 1995/1996, n.4 p.52 ; Freu, *StMed* 9, 1995, 144-145.

⁴²⁶ Freu, « Deux Princes-Prêtres du Kizzuwatna, Kantuzzili et Telepinu », *Heth* 15, 2002, 65-80, pp.69-70.

⁴²⁷ Houwink ten Cate, *JEOL* 34, 66 et n.43.

⁴²⁸ Houwink ten Cate, ibid. , 65-69.

⁴²⁹ Haas, *ChS* I/1, 213-214 ; Kammenhuber, « Orakelpraxis... », *TdH* 7, 1976, 173 et 177 ; Houwink ten Cate, ibid., 67 et n.44 ; van den Hout, « Tašmišarri, ein weitere Beleg zum Corpus der hurritischen Sprachdenkmäler », *RA* 81, 1987, 161-164 (*NH* n°1298).

⁴³⁰ Houwink ten Cate, *JEOL* 34, 58-65 (« Tašmišarri=Hattušili II? »).

I/1 n°40 : 12'. Il faut alors l'identifier avec « Tuthaliya le jeune (TUR), fils de Tuthaliya », le prince héritier tué sur l'ordre ou avec la complicité de Šuppiluliuma au témoignage d'une « prière pour conjurer la peste » de Muršili II⁴³¹.

Dans la tablette KUB XXXVI 119+118 le nom du prince Kantuzzi[li dont la syllabe finale a disparu à la ligne 8' était peut-être suivi par celui de Tulpi-Tešup (*senior*).

Par ailleurs, le cas du prince Mannini, toujours cité en tête des quatre fils royaux qui assistent la reine dans la cérémonie en l'honneur de NIN.GAL, pose une autre et difficile question. Son nom figure deux fois dans une liste d'offrandes, la liste C (KUB XI 7+XXXVI 122 : 4', 9')⁴³², la seconde fois après celui de la reine Henti, première épouse de Šuppiluliuma :

« ...A-N/A^{MUNUS} Hi-in-ti...^mMa-a]n-ni-in-ni ». Sh.Bin-Nun en avait déduit que la reine de ce nom était la sœur (NIN) ou la fille (DUMU.MUNUS) de Mannini et que l'un des deux termes devait servir à combler la lacune qui sépare dans ce texte les deux anthroponymes⁴³³.

Le sceau de Çorum 9/93 a montré que la reine se disait « fille du Grand Roi, Héros »⁴³⁴. Il semble maintenant assuré que le prince royal Mannini, que Sh.Bin-Nun voulait identifier à Tuthaliya III, n'a jamais été roi. Les rituels de purification hourritisants favorisent de façon quasiment irréprouvable l'idée que Tašmišarri était le futur roi de ce nom. Une preuve indirecte en est fournie par le fragment de tablette, sans doute épistolaire, KUB XXIII 94, dans lequel l'auteur parle de son père qui « avait frappé le pays hittite » et du père de son correspondant qui était devenu dieu. Le « fils de Mannini » est mentionné ensuite ainsi que le serment prêté par lui ou à son

⁴³¹ Lebrun, *Hymnes et Prières Hittites*, Louvain-la-Neuve, 1980, 193-203 (CTH 378 I).

⁴³² Otten, *MDOG* 83, 1951, 56 et n.7 ; *ZA* 84, 1994, 260 et n.16

⁴³³ Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 270-271.

⁴³⁴ Otten, « Die hethitische Königin Henti », *ZA* 84, 1994, 253-261, pp.259-260, Abb. 6/7.

sujet par les gens du Hatti⁴³⁵. S'il s'agit d'une lettre d'un prince étranger (un prince hourrite?) s'adressant au fils d'un Grand Roi après la mort de son père, ou à un souverain hittite monté depuis peu sur le trône, la vraisemblance serait d'en faire un message expédié peu après le décès du roi Arnuwanda. Mannini était sans doute l'aîné des princes mentionnés par le rituel KUB XLV 47 et peut-être avait-il des droits à la succession. Sa mort prématurée expliquerait son absence au côté de ses frères lors de la proclamation du (futur) roi Tuthaliya III. La lettre (?) KUB XXIII 94, si on admet ces prémisses, apporte la preuve que Mannini n'a pas été roi et ne peut se confondre avec le « père » de la reine Henti, épouse de Šuppiluliuma.

L'importance du règne d'Arnuwanda I ressort de l'ensemble de la documentation afférente à cette période relativement longue de l'histoire du Hatti. Très certainement fils adoptif et gendre de son prédécesseur, Tuthaliya II, le nouveau souverain, a reçu le nom d'une montagne sacrée du pays hittite, Arnuwanda, à l'instar de son « père », Tuthaliya, peut-être lors de sa proclamation comme Grand Roi et corégent. Il a, pendant plusieurs années, été associé, sur un pied d'égalité et avec le titre prestigieux de LUGAL.GAL, au monarque qui l'avait appelé au trône.

Cette situation inédite semble avoir été unique dans le cours de l'histoire hittite. Pour certains auteurs comme H.Otten l'épouse d'Arnuwanda, la reine Ašmunikal, aurait été une « reine de malheur », jugement que les lamentations qui ont été la réponse aux désastres subis lors de l'invasion des Gasgas ne suffisent pas à justifier.

Le couple royal semble au contraire avoir été très uni. Peu de décisions ont été prises par l'un des deux conjoints seul et la nombreuse progéniture de la reine est la preuve de la bonne entente entre les époux. Ašmunikal ne nous a pas laissé ses confidences, comme le fera plus tard la reine Puduhepa mais,

⁴³⁵ Hagenbuchner, *TdH* 16/*KdH* n°311, pp.420-421, envisage que Mannini puisse être identifié à Tuthaliya III.

comme cette dernière, elle aurait pu se vanter du nombre de ses enfants et de ses descendants.

Le roi avait hérité d'une situation difficile, les problèmes posés par les rébellions et les nouvelles menaces apparues à la fin du règne de son prédécesseur n'ayant pas été résolus avant son avènement personnel, que ce soit les agissements du félon Madduwatta ou les incursions des gens du pays d'Aḫḫiyawa dans l'Ouest. Il semble qu'Arnuwanda a réussi à stabiliser la situation, à juger les actes de trahison de Madduwatta et à se débarrasser de ce dangereux trublion.

La paix qu'il a conclu avec un certain Ḫuḫazalma, probablement le nouveau roi d'Arzawa, sinon l'héritier de Madduwatta, a mis fin pour un temps aux conflits qui s'étaient développés dans cette région. Il en est résulté une consolidation de la domination hittite sur le port d'Ura et le Kizzuwatna, au prix il est vrai de l'abandon des positions acquises puis perdues par Tuthaliya II plus à l'ouest, en Aššuwa en particulier.

Il est évident que l'assaut des tribus gasgas, dans la dernière décennie du règne a porté un coup très dur à la stabilité du royaume. Les provinces septentrionales ont été ravagées et le grand sanctuaire du dieu de l'Orage, à Nerik, a dû être abandonné pour longtemps. Mais, là aussi, le roi a réussi à redresser la situation, laissant à son successeur un pays en grande partie pacifié et n'ayant aucun conflit majeur avec ses deux grands voisins, l'Arzawa et le Mitanni.

Chapitre IV

Le règne de Tuthaliya III (c.1370-1350 av. J.C.)

1) Tuthaliya III et la reine Taduḫepa (Šata(n)duḫepa)

L'existence de ce roi a été longtemps mise en doute. Parmi les schémas envisagés concernant les ancêtres de Šuppiluliuma celui préconisé par A.Kammenhuber, le plus « ramassé » de tous, faisait de Tuthaliya (I/II) et de Ḫattušili II les fondateurs de la lignée. Le couple formé par le roi Tuthaliya (II/III) et la reine Nikalmati était considéré comme celui des parents de la reine Ašmunikal, d'Arnuwanda I, son frère, auquel Taduḫepa était donnée comme épouse, et de Šuppiluliuma lui-même, supposé le successeur de son « frère aîné » Arnuwanda I, ainsi que de nombreux princes, Mannini, Pariyawatra, Tulpi-Tešub, Kantuzzili, Zida, etc.⁴³⁶ Les premiers paragraphes de la Geste de Šuppiluliuma qui mentionnent le « grand-père » du roi Muršili II, le responsable de cette édition des annales de son père, rendaient difficile une telle option, une douzaine de lignes seulement séparant la partie du récit où intervient le « grand-père » de celle où Šuppiluliuma agit seul, passage très restreint où aurait dû être narré le règne d'Arnuwanda⁴³⁷. La riche documentation afférente à ce dernier oblige à lui attribuer une durée notable et réfute sans appel la thèse ancienne d'A. Kammenhuber.

Pour contourner cette difficulté, I.Hoffmann avait imaginé que le père de Šuppiluliuma était un prince qui n'était jamais monté sur le trône et n'était jamais désigné comme le Grand Roi dans les fragments qu'on pouvait attribuer avec certitude à CTH 40. Le « grand-père » de Muršili II mentionné dans

⁴³⁶ Kammenhuber, *Orakelpraxis*, TdH 7, 1976, 166-176, table p.183.

⁴³⁷ Güterbock, *JCS* 10, 1956, 43 ; Gurney, *StMed* 1, 1979, 218-219 ; Freu, *LAMA* 8, 1983, 105-127.

cette composition n'aurait jamais régné et aurait été simplement un « général » au service de son fils⁴³⁸.

La découverte des textes de Maşat Höyük a ruiné une telle hypothèse, très improbable dès l'origine. Tutḫaliya III, presque absent des archives retrouvées à Ḫattuša, à l'exception des passages de CTH 40 dont on contestait la signification, est maintenant attesté en tant que destinataire ou expéditeur d'un abondant courrier échangé avec les dignitaires des centres provinciaux de Tapikka (Maşat Höyük) et de Şapinuwa (Ortaköy). La date des textes retrouvés à Maşat Höyük est certifiée par la présence du sceau royal sur les tablettes Mşt 75/10 et Mşt 75/19. Les hiéroglyphes : « MONS tu MAGNUS REX » font face à ceux donnant le nom de la reine : « Šà(L.104)-tà(L.41)-tù (L.325)-ḫe (L.215)-pa (L.334) MAGNA REGINA » (Mşt 75/10), lecture confirmée par celle des cunéiformes : « ...d]u-ḫé-pa MUNUS.LUGAL. GAL » sur Mşt 75/39⁴³⁹. Le grave problème qu'avait rapidement soulevé M.Salvini était la présence, en tête des hiéroglyphes nommant la reine du signe de la « tête de gazelle » (L.104), à lire « sà »⁴⁴⁰. G.Wilhelm en a déduit qu'il s'agissait d'une reine Šata(n)duḫepa, connue par ailleurs (KBo XXIII 22 : 13'), qu'il fallait distinguer de la reine Taduḫepa, la première partenaire de Šuppiluliuma, et dont le nom hourrite signifiait « la déesse Ḫebat se réjouit (šad-) »⁴⁴¹. Le roi Tutḫaliya III, marié tôt, alors qu'il n'était que *tuhkanti*, à Šatanduḫepa, aurait ensuite épousé Taduḫepa qui, devenue veuve, a été la première souveraine à partager le pouvoir, avant la femme de celui-ci, la reine Ḫenti, avec le Grand Roi Šuppiluliuma,

⁴³⁸ Hoffmann, « Einige Überlegungen zum Verfasser des Madduwatta-Textes », *OR* 53, 1984, 34-51 ; contra Freu, *Heth* 8, 1987, 123-175, pp.125-126 et passim.

⁴³⁹ Alp, *Belleten*, XLIV/173, 1980, 57 ; *HBM* 1991, 48-50, Abb.2.

⁴⁴⁰ Salvini, *SMEA* 29, 1992, 156-158 ; Carruba, *III ICH Çorum*, Ankara 1998, 87-107, pp.93-96.

⁴⁴¹ Wilhelm in Dinçol, A.M., Dinçol, B., Hawkins, Wilhelm, « The Cruciform Seal », *IstMit* 43, 1993, 87-106, pp.101-102 et nn.73-81 ; Trémouille, *NABU* 2006/1 n° 29 pp. 26-27.

ce que montre la prestation de serment de l'armée et des dignitaires au roi et à la reine Taduḫepa⁴⁴². Cette solution, possible en théorie, se heurte à une difficulté qui semble insurmontable. Taduḫepa/Duduḫepa est en effet citée, comme on l'a vu, à côté du *tuhkanti* [Tutḫaliya], des princes Pariyawatra et DUMU.NITA SANGA (=Kantuzzili) dans le fragment 577/u mis en valeur par E.Neu et adjoint par lui à la prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal (CTH 375)⁴⁴³.

Le fragment 1691/u (KBo LIII 10 : 6'), quant à lui donne à la princesse le nom de Šatanduḫepa, ce qui semble montrer, comme l'affirme O.Carruba, qu'il s'agit là de deux formes alternatives du même nom de personne. La solution opposée préconisée par Ph.Houwink ten Cate n'est pas acceptable. Elle fait de Taduḫepa l'épouse de Ḫattušili II, lequel est identifié au GAL DUB.SAR de Ḫattuša portant ce nom, souvent mentionné dans les textes de Maşat Höyük, et au prince Tašmišarri, considéré comme le père ou plutôt le beau-père de Šuppiluliuma. La reine Taduḫepa, d'abord exclue du pouvoir, se serait imposée à la place de Šatanduḫepa lors de l'avènement de ce dernier. Accumulant complications et invraisemblances l'hypothèse ne peut être sérieusement prise en considération⁴⁴⁴.

La découverte à Ortaköy de plusieurs exemplaires du rituel *itkalzi* en langue hourrite dont les « maîtres du sacrifice » sont le couple formé par Tašmišarri et Taduḫepa, sûrement son épouse, comme le montre en particulier la « prière de Taduḫepa au dieu Tešup pour le bien-être de Tašmišarri », CTH 777.8 (KUB XXXII 19+KBo XV 73=CHS n°41)⁴⁴⁵, achève de démontrer que le futur roi Tutḫaliya III portait ce

⁴⁴² Laroche, *RHA* XV/61, 1957, 125-126 (KUB XXXVI 57 I 8-9 = CTH 253.1) ; Freu, *Heth* 15, 2002, 75-76.

⁴⁴³ Neu, *Fs K.Bittel*, 1983, pp.93-94, n.10 et p.96 n.14.

⁴⁴⁴ Houwink ten Cate, « The Genealogy of Mursilis II. The Difference between a Legalistic and a Genealogical Approach to the Descent of Suppiluliumas I. », *JEOL* 34, 1995/1996, 51-72, pp.58-65 ; *AOAT* 253, 1998, 163.

⁴⁴⁵ Haas, *CHS* I/1, 1984, 215-232 (mentionne Duwā et Ḫalpataḫe).

(second) nom hurrite. Du fait, en particulier, de la mention de Taduḫepa et du *tuḫkanti* dans les fragments adjoints à la prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal il est quasiment certain que Taduḫepa et Šata(n)duḫepa sont une seule et même reine, comme le soutient avec persévérance O.Carruba⁴⁴⁶. Une lettre de la reine destinée à son royal époux a été retrouvée à Ortaköy. Elle n'est qu'un simple message de congratulations mais apporte une confirmation du fait que les souverains hittites fréquentaient le palais de Šapinuwa à cette époque⁴⁴⁷.

2) Maşat Höyük/Tapikka, Ortaköy/Šapinuwa et le centre provincial de Kuşaklı/ Šarišša

La découverte, en 1943, d'une tablette cunéiforme rédigée en langue hittite au lieu-dit Höyük tepe, à 1500m à l'ouest du village de Maşat Höyük, avait révélé l'existence à cet endroit d'une capitale provinciale, Tapikka, située à 20km au sud de Zile (Zela) et à 115km à vol d'oiseau à l'est-nord-est de Boğazköy⁴⁴⁸. La lettre trouvée à cet endroit avant le début des fouilles régulières, ABoT 65, mentionnait un Ḫattušili et signalait la présence du roi à Marassantiya (peut-être le site de Kayalıpinar, en aval de Sivas où des fouilles récentes ont révélé une cité hittite et mis au jour des tablettes cunéiformes)⁴⁴⁹. On avait donc supposé que le futur roi Ḫattušili III était peut-être en cause et que la tablette trouvée à cet endroit datait du XIII^{ème} siècle avant notre ère⁴⁵⁰. Les

⁴⁴⁶ Carruba, « Hethitische Dynasten zwischen altem und neuem Reich », *III ICH Çorum*, 1996, Ankara 1998, 92-96 ; *AoF* 32, 2005, Tabelle II p.267.

⁴⁴⁷ Süel, *Papers in Memory of H.G.Güterbock*, 2002, fig.1 p.158.

⁴⁴⁸ *RGTC* 6, 402 ; 6/2, 159-160 (Tapika).

⁴⁴⁹ Müller-Karpe, « Kayalıpinar in Ostkappadokien. Ein neuer hethitischer Tontafelfundplatz », *MDOG* 132, 2000, 355-365, cartes pp.355-354, Abb.6-7 (« Fragment einer Tontafel »), veut l'identifier à Šamuḫa ; on peut proposer ^{URU}Maraššantiya.

⁴⁵⁰ Güterbock, *Ankara Üniversitesi Dergisi* II/3, 1944, 389-394 (= ABoT 65) ; Garstang, Gurney, *Geography*, 1959, 125-126.

fouilles systématiques entreprises à partir de 1973 par T.Özguç ont modifié les perspectives. Elles ont mis à jour, à 886m d'altitude, au centre d'une petite plaine encadrée de montagnes, une ville basse et une citadelle perchée sur un piton rocheux. Le site couvre une superficie de 400m sur 225. T.Özguç a dégagé trois niveaux de constructions d'époque hittite. Au dessous du niveau récent correspondant à l'âge de Fer et à l'occupation phrygienne (c.1000-350 av. J.C.) il distingue 3 strates datant de l'âge du Bronze Récent :

1°) la ville et le palais du XIII^{ème} siècle (niveau I) détruits à la fin de l'empire (c.1200/1185 av. J.C.)

2°) la cité et le palais de la seconde moitié du 14^{ème} siècle détruits par les Gasgas au cours du règne du roi Muwatalli II vraisemblablement (niveau II) qui contenaient des bulles et un sceau de Šuppiluliuma donnant sa filiation, mêlés à des poteries indigènes et des tessons mycéniens de « stirrup jars » ainsi qu'à des fragments de « milk bowls » chypriotes

3°) La cité et le palais de la première partie du XIV^{ème} siècle (niveau III), détruit par les Gasgas dans la seconde moitié du règne de Tuḫaliya III, vers 1360/1355 av. J.C. Environ 350 tablettes ont été retrouvées dans ce niveau stratigraphique dont une majorité de lettres et une vingtaine de textes administratifs. L'impression sur deux tablettes du sceau du roi Tuḫaliya (Mst 75/10 et Mst 75/39), dont celui donnant à la reine le nom qui fait problème, Šataduḫepa, a précisé la chronologie du règne et réglé sans appel et définitivement la question de sa réalité⁴⁵¹.

Par ailleurs, la découverte à Ortaköy, à 45km à l'ouest de Tapikka et à 60km au nord de Boğazköy d'un palais plus important que celui de Maşat Höyük et dominant une cité fréquemment mentionnée dans les textes et résidence royale de

⁴⁵¹ Özguç, T., *Excavations at Maşat Höyük and Investigations in its Vicinity*, *TTK*, Ankara I, 1978 ; II, 1980 ; « The Maşat Höyük and its Archive », *Belleten*, XLIII/169, 1979, 49-68 ; « Excavations at the Hittite Site, Maşat Höyük : Palace, Archives, Mycenaean Pottery », *AJA* 84, 1980, 305-309.

premier plan du temps de Tutḫaliya III, Šapinuwa⁴⁵², a apporté une riche moisson de tablettes contemporaines de celles déterrées à Tapikka, -- les mêmes dignitaires se retrouvent dans les lettres et autres documents mis au jour sur les deux sites --, mais plus nombreuses, 3000 environ, et comportant un lot important de textes hourrites, près de 600⁴⁵³.

Il faut rappeler que les rituels *itkalzi* et *itkaḫi* découverts à Ḫattuša sont explicitement déclarés originaires de Šapinuwa (et de Zithara) et que des exemplaires de ceux-ci ont été trouvés à Ortaköy⁴⁵⁴. L'affirmation renouvelée que les « maîtres » du sacrifice qui accompagnaient ces rituels étaient les membres du couple royal constitué par Tašmišarri et Taduḫepa est la confirmation attendue de l'identité du prince de ce nom et du fils et successeur d'Arnuwanda I, le Grand Roi Tutḫaliya III.

De la même époque mais peut-être pas uniquement du même règne datent les tablettes retrouvées à Kuşaklı, localité située à 230 km au sud-est de Boğazköy et correspondant à la ville hittite de Šarišša qui a été, elle aussi, une résidence royale⁴⁵⁵. Le sceau d'un roi Tutḫaliya qui y a été découvert appartient sûrement à l'un des premiers souverains de ce nom⁴⁵⁶.

⁴⁵² RGTC 6, 347-348 ; 6/2, 139-140 (Šapinuwa).

⁴⁵³ Süel, « Ortaköy : Eine hethitische Stadt mit hethitischen und hurritischen Tontafelentdeckungen », *Fs S.Alp*, Ankara 1992, 487-491 ; *Belleten*, LIX/225, 1995, 271-283 ; « Ortaköy-Shapinuwa » in Yener, K.A., Hoffner, H.A., (éd.), *Papers in Memory of H.G.Güterbock*, Winona Lake, 2002, 157-165.

⁴⁵⁴ Haas, *ChS* I/1, 1984, Nr.7/8 (colophons de KBo XXI 43 et KBo XXVII 91/97+) ; Süel, *ibid.*, 2002, 164.

⁴⁵⁵ RGTC 6, 351-352 ; 6/2, 141 ; Müller-Karpe *et al.*, « Untersuchungen in Kuşaklı », *MDOG* 127, 1995, 5-36 ; *MDOG* 132, 2000, 311-353 ; Wilhelm, « Die Tontafelfunde der 2.Ausgrabungskampagne 1994 in Kuşaklı », *MDOG* 127, 37-42 ; « Zwei mittel-hethitische Briefe aus Gebäuden C in Kuşaklı », *MDOG* 130, 1998, 175-187 ; *Kuşaklı-Šarišša I/1. Keilschriften aus Gebäude A, Radhen/West.*, 1997, *passim*.

⁴⁵⁶ Müller-Karpe *et al.*, *MDOG* 130, 1998, Abb.9 p.106 (Ku 97/38)

Ainsi Tutḫaliya III, roi dont l'existence était naguère mise en doute, a maintenant un règne qui est l'un des mieux documenté de l'histoire hittite mais, paradoxalement, par des textes retrouvés en dehors de la capitale. Il a, semble-t-il, souvent résidé à Šapinuwa, non loin des pays tenus par les Gasgas qui se sont montrés aussi menaçants au cours de son règne que pendant celui de son père. Il est certain cependant qu'il n'a pas abandonné pendant longtemps le palais de Ḫattuša d'où sont partis la plupart des messages royaux et autres retrouvés à Maşat Höyük. Une période de calme relatif ponctuée d'alertes mineures, illustrée par la correspondance retrouvée à Tapikka, a caractérisé la première partie du règne. Elle est documentée par les textes mis au jour à Maşat Höyük, Ortaköy et peut-être Kuşaklı. La seconde partie de celui-ci, caractérisée par une catastrophe de première grandeur, la dite « invasion concentrique » et la troisième marquée par l'arrivée au pouvoir de Šuppiluliuma et le redressement progressif de la situation, sont connues par des textes postérieurs (CTH 40, CTH 88, etc.). Ceux qui mentionnent Taduḫepa/ Šata(n)-duḫepa montrent que la future reine a été l'épouse de Tutḫaliya dès la fin du règne d'Arnuwanda, qu'elle a occupé le trône jusqu'à la fin de celui de son mari et qu'elle a conservé ses pouvoirs au début de celui de son probable beau-fils, Šuppiluliuma, de c.1375 à c.1345 av. J.C., au cours de trois règnes successifs.

3) L'administration centrale et provinciale d'après les textes de Maşat Höyük, d'Ortaköy et de Kuşaklı

La publication par S.Alp des tablettes de Maşat Höyük contemporaines du règne de Tutḫaliya III a renouvelé la connaissance qu'on pouvait avoir de l'administration centrale et provinciale du royaume hittite⁴⁵⁷. Elle a permis de préciser

⁴⁵⁷ Alp, « Die hethitischen Tontafelentdeckungen aus dem Maşat Höyük », *Belleten*, XLIV/173, 1980, 25-59 ; *Hethitische Keilschrift-tafeln aus Maşat Höyük (HKM)*, Ankara 1991 ; *Hethitische Briefe aus Maşat Höyük (HBM)*, 1991.

la nature du lien qui unissait le Grand Roi et les dignitaires auxquels il confiait la charge d'administrer et de défendre les districts provinciaux, en particulier dans les zones frontières du Hatti, et aussi d'étudier les rapports qu'entretenaient entre eux des personnages aux fonctions et aux rangs différents. A Hattuša, comme à Tapikka, à Šapinuwa et à Šarišša (les trois centres qui ont restitué des tablettes de cette époque en dehors de la capitale) ce sont les scribes (^{LÜ.MES} DUB.SAR) qui formaient le gros de la « fonction publique » à côté des « officiers » dont les compétences étaient à la fois militaires et administratives, à l'instar de Himuili, le très probable « gouverneur » (*BEL MADGALTI = auriyaš išḫa-*) du district de Tapikka ⁴⁵⁸. Les grands textes, instructions, édits et protocoles connus par les « archives de Hattuša » (CTH 251-275) ont un caractère général, comme les « lois » et ne révèlent rien de leur application concrète sur le terrain. Les lettres publiées jusqu'alors ne donnaient que peu de renseignements sur les faits et gestes des dignitaires en charge des provinces hittites alors que les tablettes contenant les messages du roi et de ses officiers, souvent en bon état de conservation, découvertes à Mašat Höyük/Tapikka et Ortaköy/Šapinuwa peignent un vivant tableau des administrations centrales et provinciales et des diverses activités des hauts officiers chargés de les diriger. Le problème de la chronologie de ces textes et de leur étalement dans le temps se pose d'une façon impérieuse. Tous appartiennent à une période relativement limitée du règne de Tuthaliya III, seul souverain ayant laissé son empreinte (deux impressions de son sceau) dans la couche II du site de Tapikka.

Les mêmes dignitaires, souvent en tant qu'expéditeurs ou destinataires, mentionnés par les messages du roi ou de leurs collègues sont restés en place pendant toute la durée de la correspondance retrouvée à Tapikka et aucun bouleversement dans le personnel n'est perceptible au cours de la période couverte par celle-ci. La bureaucratie qui avait en charge les « archives » ne conservait pas longtemps les tablettes qui

⁴⁵⁸ Alp, *HBM*, 1991, 59-62 (Himu-DINGIR^{LIM}).

avaient perdu tout intérêt immédiat, en particulier les messages, souvent insignifiants, qui n'étaient plus d'actualité. Il est évident, comme le montrent maints exemples, que les tablettes administratives et les lettres, à la différence des textes diplomatiques, « législatifs », religieux ou « littéraires », retrouvés sur un site ayant subi une violente destruction peu après leur « archivage », appartiennent à la dernière période de la couche stratigraphique qui les a conservées. Il est donc impossible de supposer, alors qu'aucun indice n'oriente dans ce sens, qu'une part des textes de Tapikka puisse être attribuée au Grand Roi Arnuwanda, père de Tuthaliya III, ou même à son grand-père, le soi-disant Tuthaliya I/II, et que le corpus des messages se soit étalé sur des dizaines d'années comme le propose J. Klinger⁴⁵⁹, ou même ait égalé la simple durée d'une génération ou d'un règne⁴⁶⁰. Il est plus vraisemblable de n'attribuer, au plus, qu'une dizaine d'années aux lettres et aux textes administratifs retrouvés à Mašat Höyük⁴⁶¹. Il est impossible d'établir un rapport, comme on a voulu le faire, entre ces textes et les lettres d'el Amarna (à Aménophis III et Akhenaton) qui sont certainement postérieures aux messages mis à jour à Tapikka⁴⁶². Quant à la lettre EA 43, adressée par Šuppiluliuma soit à Akhenaton, soit plutôt à son successeur (Ankhkeprurê), elle ne fait pas allusion au meurtre de « Tuthaliya le jeune, fils de Tuthaliya », comme le suppose

⁴⁵⁹ Klinger, « Das Corpus der Mašat-Briefe und seine Beziehungen zu den Texten aus Hattuša », *ZA* 85, 1995, 74-108, pp.80-83 ; cf. Houwink ten Cate, *AOAT* 253, 1998, 157-178, pp.159-161.

⁴⁶⁰ Alp, *HBM*, 1991, 109-112 (25/30 ans) ; Houwink ten Cate, *ibid.*, 159-160 (15-20 ans, ca 1375-1355) qui admet cependant que quelques lettres puissent être attribuées à Arnuwanda.

⁴⁶¹ Beckman, « Hittite Provincial Administration in Anatolia and Syria: the View from Mašat and Emar », *StMed*, 9, 1995, 19-37, p.23 ("about a decade").

⁴⁶² Rost, *MIO* 4, 1956, 328-340 ; Haas in Moran *The Amarna Letters*, 1992, 101-103 (EA 31-32, la correspondance d'Arzawa).

Ph.Houwink ten Cate, mais très probablement à celui du roi de Mitanni, Tušratta, survenu quelques vingt ans plus tard⁴⁶³. La géographie administrative du district de Tapikka était connue dans ses grandes lignes par un édit tardif relatif à la réorganisation des cultes qui nommait des localités dont les temples étaient affectés par la réforme⁴⁶⁴. KUB XLVIII 105+KBo XII 53 vo 37-48 mentionne les cités de Gagadduwa, Zapišhuna, Ištaruwa et Anziliya (la classique Zila/Zilè)⁴⁶⁵. Ces noms se retrouvent, sauf celui de Zapišhuna, avec beaucoup d'autres, sur les tablettes de Mašat Höyük⁴⁶⁶. KUB XLVIII 105+ prouve que Tapikka, le « chef-lieu » de la province, correspond bien au site et au palais découverts à proximité de Mašat Höyük, comme l'a démontré S.Alp, malgré les réticences de J.Yakar et Ph.Houwink ten Cate, à l'admettre⁴⁶⁷. L'homme qui fait figure de chef d'orchestre de l'administration centrale est alors le probable « chancelier » (GAL LÚ.MEŠ DUB.SAR.MEŠ), Ḫattušili, qui dirige les bureaux de la capitale et correspond régulièrement avec les responsables des palais de Tapikka et Šapinuwa⁴⁶⁸. A côté de lui le « Chef des scribes sur bois » (GAL DUB.SAR.GIŠ) jouait un rôle important mais ne semble pas avoir eu un rang comparable à celui de son collègue dans la hiérarchie administrative. Sous leurs ordres l'activité du palais de Ḫattuša était assurée par des scribes que nous font connaître

⁴⁶³ Houwink ten Cate, *AOAT* 253, 1998, 160 ; contra Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 133-138.

⁴⁶⁴ Archi, Klengel, « Ein hethitischer Text über die Reorganisation des Kultes », *AoF* 7, 1980, 143-157 ; Forlanini, « Tapikka : una marca di frontiera », *Anatolia antica, Fs F.Imparati*, 2002, 255-276.

⁴⁶⁵ Alp, *Belleten* 164, 1977, 639 ; *FsE.Laroche*, 1979, 32-33.

⁴⁶⁶ Alp, *HBM*, 1991, 9-47.

⁴⁶⁷ Yakar, *MDOG* 112, 1980, 90-92 ; Houwink ten Cate, *AOAT* 243, 1998, 178 : «Mašat (either Tapigga or perhaps rather Sabinuwa) ; Ortaköy (either Sabinuwa or perhaps rather Zithara)» ; contra Alp, *HBM*, 42-43.

⁴⁶⁸ Alp, *HBM*, 58-59 (^mGIŠ PA.DINGIR^{LIM}) ; Klinger, *ZA* 85, 1995, 88-90.

les textes de Tapikka : Ḫaššammili, Ilī-kakkabu, Mārešre, Šanda, Šurihili et Tarḫunmiya.

Leurs collègues de Tapikka : Adad-bēlī, Uzzu et Walwanu étaient leurs principaux correspondants.

Des relations de même nature existaient entre les scribes attachés aux palais de Ḫattuša et de Tapikka et ceux du palais de Šapinuwa. Tous avaient entre eux des échanges de caractère administratif mais aussi personnel. Il est patent que beaucoup de « fonctionnaires » et d'officiers étaient actifs hors de leur lieu de résidence habituel. Le cas du scribe Tarḫunmiya, originaire de Tapikka où habitait sa famille mais qui exerçait ses fonctions dans la capitale, est exemplaire à cet égard de la situation faite à de nombreux dignitaires⁴⁶⁹.

Une particularité de la correspondance retrouvée à Mašat Höyük est le nombre élevé de « lettres multiples » qui forment la majorité du lot et ont eu plusieurs expéditeurs et plusieurs destinataires. Les scribes utilisaient les services de la « poste royale » pour faire parvenir à leurs correspondants informations et salutations, souvent accompagnées de nouvelles de leurs familles ou de demandes au sujet des leurs. Les scribes, comme les autres dignitaires, se déplaçaient souvent et laissaient parfois femmes et enfants derrière eux pendant des périodes plus ou moins longues. Quelques exemples de lettres multiples se trouvent à el Amarna (ex. EA 162, lettre du pharaon au roi d'Amurru)⁴⁷⁰ mais rien de comparable aux pratiques habituelles à la correspondance retrouvée à Tapikka n'a été constaté ailleurs. A Mašat Höyük, dans la plupart des cas, les tablettes contiennent, après la lettre principale (du roi fréquemment), une seconde et souvent une troisième missive adressées par d'autres expéditeurs que celui du premier message. Il en est ainsi par exemple pour la lettre Mšt 75/43 (*HBM* 27) : le roi accuse réception au gouverneur de Tapikka, Ḫimuili, de sa missive concernant les attaques des Gasgas à Kašaša et à Taḫazzimuna (vo 1-10). Ce billet est

⁴⁶⁹ Houwink ten Cate, *AOAT* 253, 1998, 163.

⁴⁷⁰ Moran, *The Amarna Letters*, 1992, 248-251 (EA 162) ; Rainey, *TUAT* 3, 2006, 224-226.

suivi par un message de Hattušili, le « chancelier », à son « cher frère » Himuili, le « gouverneur », pour lui annoncer l'envoi de renforts et de chars (ibid., vo 1-16) et par celui de Tarhunmiya au même pour lui adresser ses bons vœux. Les tablettes Mšt 75/40 et 75/44 contiennent chacune une missive du roi à Kaššu, le commandant militaire du district, et une autre de Šurihili à Uzzu⁴⁷¹. Jamais cependant les lettres adressées au roi, à la différence de celles dont il était l'auteur principal et qui étaient rédigées par sa chancellerie, ne comportent de messages annexes. Les exemplaires de ces épîtres sont d'ailleurs exceptionnels à Mašat Höyük et font problème puisque le souverain ne résidait pas habituellement à Tapikka. S'agit-il de copies ou de duplicata ?

Plusieurs scribes impliqués dans ces échanges portent des noms akkadiens et étaient, eux ou leurs ancêtres, originaires de Syrie ou de Mésopotamie. S.Alp et G.Beckman ont insisté sur le fait que ce phénomène qui disparaîtra ensuite a été caractéristique de l'Ancien et du Moyen Royaume hittites.

Les descendants des fondateurs « étrangers » de lignées de scribes, qui dureront souvent jusqu'à la fin de l'empire, ont pris, plus ou moins rapidement, des noms « hittites » et ont intégré la classe des « Grands » ou des dignitaires du royaume⁴⁷². Ainsi en a-t-il été de Marešre (nom écrit aussi ^m DUMU.XX^{KAM} signifiant « fils du 20^e jour »). Dans un message annexe à une lettre du roi destinée à un officier, Pulli, qu'il avait adressé au scribe Uzzu résidant à Tapikka (Mšt 75/14, 9-16), il donne un excellent exemple de la nature des relations entretenues entre ces personnages : « Ainsi (parle) Marešre à Uzzu, mon frère, dis : « A Pulli lis mes salutations (et dis-lui) : « le bœuf que tu m'as promis, envoie-le moi ! »⁴⁷³. En Mšt 75/94, en complément d'une lettre de Hattušili à Uzzu, il réclame à ce dernier l'envoi « d'un carquois et de bonnes

armes »⁴⁷⁴. Dans la lettre Mšt 75/19 il joint des salutations à sa sœur à celles destinées à Uzzu qui était donc son beau-frère⁴⁷⁵. Le même Marešre, en post-scriptum à une lettre royale, a adressé un message à un correspondant dont le nom est cassé sur la tablette, qui était son gendre puisqu'il envoie en même temps ses vœux à sa « chère fille ». Il est en colère car le destinataire ne lui écrit pas et ne lui envoie pas son salut⁴⁷⁶. Le scribe Adadbēlī (^m U-BE-LĪ) est interpellé par son « cher frère », Ilitultī au nom lui aussi akkadien, dans un simple message de congratulations, avec demande de réponse⁴⁷⁷, suite à une lettre portant sur des affaires administratives, de Kikarša à Taḥazzili (HBM 58, 1-24). Adadbēlī, « mon fils », c'est-à-dire mon « subordonné » a aussi reçu une lettre de Pulli, important dignitaire installé ordinairement à Tapikka et, sur la même tablette, un message de Tarhunmiya, le scribe des bureaux de Hattuša. Le destinataire devait demander à un dénommé Duwazzi d'envoyer un message à trois personnes chargées d'expédier à Tarhunmiya un âne et diverses denrées⁴⁷⁸. Une lettre de Hulla indique que, parmi les charges incombant à Adadbēlī figurait celle de faire faucher les prairies du district afin de fournir du fourrage aux chevaux et au bétail (Mšt 75/63)⁴⁷⁹.

Les lettres royales, envoyées en majorité de Hattuša mais rédigées aussi à Šapinuwa sont les plus nombreuses et ont le grand mérite de citer, *in extenso* ou du moins très largement, des passages entiers de celles que le roi avait reçues des dignitaires en poste à Tapikka. Ses principaux interlocuteurs au cours de la période couverte par cette correspondance ont été Kaššu (Gaššu), le UGULA NIMGIR. ÉRIN.MEŠ

⁴⁷¹ Alp, HBM 2 (Mšt 75/44), 121-123 ; HBM 3 (Mšt 75-40), 122-125 ; HBM 27 (Mšt 75/43), 166-169.

⁴⁷² Beckman, JCS 35, 1983, 97-114 ; Alp, 34^e RAI Istanbul, 1987, TTKY, Ankara 1998, 47-61.

⁴⁷³ Alp, TTKY 1998, 50 ; HBM 31, 175-177.

⁴⁷⁴ Alp, TTKY 1998, 51-53 ; HBM 53, 218-219.

⁴⁷⁵ Alp, TTKY 1998, 51 ; HBM 33, 176-181.

⁴⁷⁶ Alp, TTKY 1998, 53-54 ; HBM 82, 274-277.

⁴⁷⁷ Mšt 75/76 ; Alp, TTKY 1998, 55 ; HBM 58, 228-231.

⁴⁷⁸ Mšt 75/55 ; Alp, TTKY 1998, 55-56 ; HBM 65, 242-245.

⁴⁷⁹ Alp, TTKY 1998, 56-57 ; HBM 66, 244-249.

« Surintendant des héraults militaires »⁴⁸⁰, ou des « inspecteurs militaires »⁴⁸¹, qui était le premier responsable de la défense du district et Ħimuili, le gouverneur (*BEL MADGALTI/auriyaš išḫa-*), responsable à la fois de l'administration, de l'entretien des troupes et des relations avec les Gasgas. Kaššu a reçu les lettres *HBM* 1-20 et 23 dont, dans la majorité des cas (*HBM* 1-14), il a été l'unique destinataire alors que le souverain adressait parallèlement des messages à d'autres militaires de haut rang (Ħulla, Zilapiya, Pulli, Pipappa, Pišeni). Kaššu semble avoir eu le commandement de toutes les troupes de la province et sans doute d'un plus vaste secteur et avoir été le premier responsable de la défense face aux Gasgas⁴⁸². Il avait très normalement des relations épistolaires avec le gouverneur, Ħimuili, les autres chefs militaires, le chancelier, le « Chef des scribes sur bois » et même avec le prince-prêtre de Kizzuwatna (cf. *HBM* n°74).

Le second interlocuteur du Grand Roi était le gouverneur, Ħimuili, qui a reçu de lui les lettres *HBM* 26-33. Comme ce dernier avait des fonctions à la fois civiles et militaires, en particulier celle de protéger la frontière des incursions des Gasgas, les relations entre lui et « l'inspecteur des troupes », Kaššu étaient parfois tendues. Le gouverneur avait par ailleurs la charge des domaines royaux, des vignobles, des labours, des semailles et des récoltes, tâches qui nécessitaient la collaboration des troupes et de leurs chefs. Il avait enfin des fonctions judiciaires et devait administrer le « palais royal » de la cité (*Ē.GAL*^{ĤIA})⁴⁸³.

A Šapinuwa la majorité des lettres adressées par le souverain à l'administration locale avaient pour principaux destinataires d'autres officiers que ceux opérant à Tapikka : Kunuwa,

Kuikuišanduwa, Laḫḫa et Purra. Mais de très nombreux dignitaires connus par les tablettes mises au jour sur les deux sites se retrouvent dans les unes et dans les autres : Kaššu, EN-tarauwa, Taḫazzili, Zilapiya, Ħulla, Walwanu, Šarlakurunta, Ḫašammili, Ħimuili et Piyama-Tarḫu. Le fait, connu dès la publication des tablettes de Mašat Höyük, prouve la contemporanéité des deux archives. Walwanu, le scribe bien connu de Tapikka a ainsi adressé un message à deux officiers installés à Šapinuwa, Piyama-Tarḫu et Ħubuti.

Un texte oraculaire mentionne ensemble Ħulla, Zilapiya, Ħimuili, Pišeni et Kunuwa. Dans une lettre la reine demande à son royal époux qu'il écrive à Šarlakurunta, un devin, actif apparemment à Šapinuwa et à Tapikka, au sujet d'une consultation oraculaire faite en observant le vol des oiseaux⁴⁸⁴. Alors que les messages dictés par le roi, retrouvés à Tapikka aussi bien qu'à Šapinuwa, ignorent les formules de politesse et les souhaits pour la santé et le bien-être de leurs destinataires, les lettres des scribes et, en particulier, celles du chancelier, Ḫattušili et du grand scribe de Šapinuwa, Piyama-Tarḫu, sont remplies de phrases de ce genre dont l'absence était vivement ressentie par leurs correspondants habituels⁴⁸⁵. L'action du « chancelier » Ḫattušili a été soigneusement étudiée par Ph.Houwink ten Cate⁴⁸⁶.

Mais ce spécialiste, préoccupé par les problèmes de la succession royale à cette époque, a avancé l'hypothèse invraisemblable que le grand scribe Ḫattušili n'était autre, sous son nom hourrite, que le prince Tašmišarri, bien connu par les rituels hittito-hourrites de purification. Il serait par la suite devenu le roi « intérimaire » Ḫattušili II, père ou beau-père du grand Šuppiliuma, avant au besoin, de reprendre sa

⁴⁸⁰ Beal, *The Organisation of the Hittite Military*, *TdH* 20, 1992, 396-407.

⁴⁸¹ Alp, *HBM*, 1991, 71.

⁴⁸² Alp, *HBM*, 70-75 ; ce Kaššu a sans doute été l'auteur de la lettre KBo XVIII 54 qui traite de questions militaires (*KdH* n°40, pp.57-63) ; cf. de Martino, *AoF* 32, 2005, 297-298.

⁴⁸³ Alp, *HBM*, 59-62.

⁴⁸⁴ Süel, *Papers in Memory of H.G.Güterbock*, 2002, 164-165.

⁴⁸⁵ Alp, « Das hethitische Wort für « Gruss » in den Mašat-Briefen », *Fs T.Özgüç*, Ankara 1989, 3-8.

⁴⁸⁶ Houwink ten Cate, « The scribes of the Mašat Letters and the GAL DUB.SAR.(MEŠ) of the Hittite Capital during the Final phase of the Early Empire Period », *dubsar anta-men, Fs H.Ph.Römer*, AOAT 253, 1998, 157-178.

fonction de scribe !⁴⁸⁷ Hattušili, malgré le caractère éminent de sa charge, n'était pas le supérieur hiérarchique du gouverneur de Tapikka, Himuili. E.Laroche a fort bien montré que toutes les autorités, centrales ou provinciales, n'agissaient que par délégation expresse du Grand roi, n'avaient que peu d'initiative et que, s'il existait une hiérarchie entre elles celle-ci était très relative aux yeux du monarque. Leur rôle consistait d'abord à fournir toute information utile à celui-ci et à exécuter avec diligence et efficacité les ordres reçus⁴⁸⁸.

Une sourde rivalité opposait Hattušili et Himuili qui s'adressent pourtant l'un à l'autre en tant que « frères », c'est-à-dire en tant qu'égaux, comme des hommes de même rang. La lettre *HBM* 52 (Mšt 75/57) en est un bon exemple. Elle a pour sujet principal la situation faite à un subordonné de Hattušili, le scribe Tarḫunmiya, originaire de Tapikka mais qui résidait à Hattuša et était employé dans les bureaux de la chancellerie du palais (É.GAL^{71M}). Il avait à se plaindre du fait que son domaine provincial de Tapikka, où résidait sa famille, avait été soumis aux charges (redevances, corvées) du *šahḫan* et du *luzzi*, par les autorités locales, « hommes de la ville » (LU^{MES} URU-LIM) et « hommes du pays » (LU^{MES} KUR), ce qui était abusif comme le souligne avec vigueur Hattušili qui prend fermement dans son message au gouverneur la défense de son subordonné : « *šahḫan* et *luzzi* sont-ils faits pour les scribes ? Pourquoi continue-t-il (Tarḫunmiya) à les acquitter ? », menaçant d'en référer au « palais » s'il n'obtenait pas satisfaction (Mšt 75/57, 13-18). Le détail de l'affaire est exposé par Tarḫunmiya lui-même dans le message (le postscriptum) qu'il avait joint à la lettre de Hattušili (ibid., 19-46). Lui s'adresse au gouverneur comme un « fils », c'est-à-dire comme un subordonné. Il réclamait qu'un « gendarme » (UKU.UŠ) garde sa maison de Tapikka. Il n'est pas certain que le « palais » (É.GAL) auquel Hattušili

était prêt à porter l'affaire ait été celui de Hattuša. Il peut s'agir plutôt de celui de Šapinuwa, où le roi séjournait fréquemment et dont les hauts dignitaires avaient le pas sur ceux de Tapikka⁴⁸⁹. L'un de ceux qui avait en charge le palais de Šapinuwa, Šarpa, est d'ailleurs intervenu en faveur de Tarḫunmiya et de sa maison qui était la « maison du scribe sur bois » (É.DUB.SAR.GIŠ), un « bureau » ayant en charge la transcription des rapports faits oralement sur un support de bois enduit de cire, en même temps qu'une demeure familiale. Il promettait de soumettre l'affaire au roi et de faire comparaître les deux auteurs de déprédations commises sur le char de Tarḫunmiya qu'ils avaient sans doute « emprunté »⁴⁹⁰. Les relations entre les autorités des différents districts n'étaient pas toujours faciles non plus et les litiges poussaient ceux qui s'estimaient lésés à faire appel au palais. Le roi a ainsi ordonné à Kaššu de restituer à EN-tarwa, administrateur d'un district proche de Tapikka, les bœufs qu'il avait réquisitionnés dans la bourgade de Kašipura. Kaššu avait autorité pour lever des troupes et faire des réquisitions chez son voisin mais le souverain estimait que ce n'était pas opportun à ce moment précis (*HBM* 5 : 1-2, 6-14)⁴⁹¹. Plus remarquable est le fait que les autorités de Tapikka aient noué des relations directes, sans passer par Hattuša, avec des centres administratifs proches, comme Šapinuwa, ou lointains, comme Kizzuwatna. Le « (grand)-prêtre » (LU SANGA) de Kizzuwatna, qui se confond avec le prince Kantuzzili, frère ou demi-frère du roi, chargé de gouverner ce pays d'importance stratégique et annexé depuis peu⁴⁹², a écrit à Kaššu pour se plaindre de la désinvolture de son correspondant qui refusait de lui renvoyer ses 20 serviteurs (des guerriers) partis à

⁴⁸⁷ Houwink ten Cate, ibid., 163 ; cf. *JEOL* 34, 1995/1996, 72.

⁴⁸⁸ Laroche, « Pouvoir central et pouvoir local en Anatolie hittite », in A.Finet, *Les pouvoirs locaux en Mésopotamie et dans les régions adjacentes*, Bruxelles, 1982, 138-143.

⁴⁸⁹ Alp, *HBM*, 214-217 ; « Die Verpflichtungen *šahḫan* und *luzzi* in einem Mašat-Brief », *OR* 59, 1990, 107-113 ; Imparati, « Observations on a Letter from Mašat-Höyük », *ArAn* 3, 1997, 199-214 (= *Studi F. Imparati*, 2004, 649-663).

⁴⁹⁰ Alp, *HBM* 60, 232-235 (Mšt 77/1).

⁴⁹¹ Alp, *HBM* 5, 126-127 (Mšt 75/21).

⁴⁹² Freu, « Kantuzzili », *Heth* 15, 2002, 65-74.

Ziggašta sous prétexte que cette localité du « front gasga » était un poste avancé et qu'il avait besoin d'eux. Il renvoyait le « prêtre », qui avait souligné que Kizzuwatna était aussi un poste avancé face à l'ennemi, --ce qui se vérifiera lors de « l'invasion concentrique »--, et menaçait d'agir de même à son égard, à l'arbitrage des hautes autorités de la capitale⁴⁹³. Kaššu n'était pourtant qu'un officier supérieur de « 3^{ème} rang », selon la hiérarchie (de valeur relative) établie par R.Beal⁴⁹⁴. Son attitude envers un « prince du sang » s'explique sans doute par le fait qu'il disposait de hautes protections bien que le roi ait parfois manifesté une certaine méfiance à son égard. Kaššu ayant averti le souverain que les Gasgas avaient razzié les cantons de Ḫapara et de Kašipura et avouant qu'il ne savait ni d'où ils venaient ni où ils allaient, ce dernier lui avait répondu : « Est-ce que l'ennemi t'a jeté un sort que tu ne saches rien sur lui ? Tiens-toi sur tes gardes en ce qui concerne l'ennemi ! » (*HBM* 6 : 1-16)⁴⁹⁵. Les scribes étaient certainement les seuls capables de lire les tablettes écrites en caractères cunéiformes adressées au roi et aux chefs militaires. Le souverain dans ses réponses utilise souvent l'expression *AŠ-ME* « j'ai entendu » pour signifier qu'il avait pris connaissance des rapports qui lui étaient transmis. Les « messagers » jouaient donc un grand rôle et les querelles à leur propos n'étaient pas rares. Kaššu, en tant que commandant des troupes, avait à se plaindre de ce que le gouverneur de Tapikka, Ḫimuili, retardait la circulation de ses courriers entre Tapikka et le palais. Dans une lettre à ce dernier il déclare : « Pourquoi continues-tu à ne pas envoyer mes messagers à leur destination ? Tes serviteurs sont arrogants ! Les messagers n'appartiennent-ils pas à notre maître (le roi) ? Le pays n'appartient-il pas à notre maître ? » (*HBM* 55, vo 29-33), et : « Tu ne dois pas continuellement

⁴⁹³ Alp, *HBM* 74, 111-112 et 262-263 (Mšt 75/52).

⁴⁹⁴ Beal, *Hittite Military*, 1992, 396-407 (*HBM* 74 p.404).

⁴⁹⁵ Alp, *HBM* 6 (Mšt 75/16), 126-129 ; Beal, *ibid.*, 403.

intercepter mes messagers ! » (*HBM* 54, bord sup. 27-28)⁴⁹⁶. Les pouvoirs civils et militaires disposaient de leurs propres messagers mais c'est le gouverneur qui avait la haute main sur l'organisation de la « poste royale ». L'autorité civile dans certains domaines avait le pouvoir de donner des ordres aux chefs militaires. Le « chancelier », Ḫattušili, est intervenu auprès de Kaššu à propos de la construction d'un pont dont les pierres étaient disponibles mais pas le bois (^{GIS} *murta*-). Un « intendant » devait lui écrire à ce sujet « en langue babylonienne » (c'est-à-dire en akkadien), ce que le commandant local était sans doute incapable de faire (*HBM* 72 : 34-36)⁴⁹⁷.

Kuşaklı, la ville hittite de Šarišša, située à 230 km au sud-est de Boğazköy et au sud du Maraššantiya, possédait, sur une surface de 18ha, de larges bâtiments dont la fouille a permis de mettre au jour tablettes et sceaux de diverses époques. Le sceau gravé au nom du « REX Ma/i-zi-ti-ma » appartenait sans doute à un roi local dont la date reste indéterminée. Un « tabarna seal » anonyme renvoie probablement à l'Ancien Royaume. Les fragments de rituels montrent que le roi venait à Šarišša chaque printemps pour présider les cérémonies cultuelles et s'incliner devant la « stèle » (*ḫuwaši*) du dieu de l'Orage⁴⁹⁸. L'analyse des restes de bois retrouvés dans le « temple » au nord de la terrasse et dans le « bâtiment C » a révélé que ces bâtiments avaient sans doute été construits vers 1525 av. J.C., ce qui pose un problème aux tenants des chronologies basse et ultra-basse, lesquelles sont très en vogue actuellement⁴⁹⁹. Les deux lettres de Kuşaklı sont à peu près contemporaines des tablettes de Tapikka et de Šapinuwa. La première, KuT 49 (Ku 97/21) était adressée par le « maire »

⁴⁹⁶ Beckman, *StMed* 9, 1995, 24 ; Houwink ten Cate, *AOAT* 253, 1998, 167.

⁴⁹⁷ Alp, *HBM* 72 (Mšt 75/67), 256-259.

⁴⁹⁸ Müller-Karpe, « Kuşaklı-Šarišša : A Hittite Town in the 'Upper Land' », *Papers in Memory of H.G.Güterbock*, 2002, 145-155

⁴⁹⁹ Kuniholm, Newton, « Dendrochronological Investigations at Kuşaklı/Šarišša », *MDOG* 134, 2002, 338-342.

(le *ḥazannu*) au « chef du personnel du palais » (GAL DUMU^{MES} É.GAL), dignitaire bien connu, en particulier de la donation à la hiérodoule Kuwatalla (LSU 1) où il figure sur la liste des témoins. Le nom de Duwa suit en LSU 1 ceux du Grand Roi Arnuwanda, de la reine Ašmunikal et du *tuhkanti* Tuḥaliya⁵⁰⁰. Il n'est pas sûr que le même personnage soit mentionné ici, mais c'est une possibilité. Selon le message KuT 49 une « femme sage » (^{MUNUS}SU.GI) avait écrit au maire au sujet de la (mauvaise) santé du « fils de la prêtresse » (DUMU^{MUNUS} SANGA) ou de la « fille du prêtre » (DUMU.MUNUS SANGA) et plusieurs consultations oraculaires avaient été pratiquées au moyen d'oiseaux. Malheureusement, seul le nom de la « devineresse », Iya, est mentionné. La prêtresse (ou le prêtre), sans doute en relation avec le palais de Šarišša, reste anonyme. Si on admet que la malade est fille d'un « prêtre », il est assez probable que son père soit le personnage connu comme le prêtre par excellence à cette époque, Kantuzzili⁵⁰¹.

La tablette KuT 50 (Ku 97/25) semble se prêter, elle aussi, à des rapprochements avec les textes de Tapikka et de Šapinuwa. Un certain Ḫalpaziti a adressé cette missive au « seigneur, mon maître » (*BE-LÍ BE-LÍ-YA*), le roi certainement. Il fait les vœux traditionnels aux « filles » du souverain et à celui-ci. Ḫandapi, un serviteur du palais (DUMU É.GAL), l'a prévenu que la reine lui avait écrit pour l'avertir que « la fille » (sa fille) avait eu un songe inquiétant qui nécessitait la consultation de l'oracle au moyen d'oiseaux. Ḫalpaziti avait fait les opérations de conserve avec Ḫattušili, un dignitaire de même rang que lui (DUMU É.GAL). Des messagers sont intervenus alors qu'elles étaient en cours et deux nouveaux personnages sont mentionnés, Upnalli et Alawanni. Après avoir fait part des réponses fournies par la divinité, l'expéditeur de la lettre

annonce à son correspondant qu'il a, conformément à sa demande, remis pour lui à un certain Walwalli une coupe en or d'un poids de 30 sieles (c.370 gr.), en espérant recevoir rapidement en échange des vases *ašuša* en or. Le rang, relativement modeste des deux dignitaires impliqués dans cette affaire, Ḫalpaziti (« l'homme d'Alep » en louvite) et Ḫattušili, ne permet pas d'être sûr que le second des deux puisse être identifié avec le Chef des scribes (« chancelier ») du même nom connu par les tablettes de Mašat Höyük/Tapikka, sauf à admettre, ce qui est possible, qu'il se trouvait au début de sa carrière lors de l'envoi de cette lettre à Šarišša. Néanmoins le fait que c'est la reine qui a demandé la consultation de l'oracle peut accréditer l'hypothèse que Ḫattušili est déjà là un important personnage et le futur chancelier. Dans la « Mašat Letter » découverte avant le début des fouilles, ABoT 65, Ḫattušili, indiscutablement ici le GAL DUB.SAR^{MES} de Ḫattuša, ne reçoit aucun titre malgré l'importance de son rang. De plus, comme S.de Martino l'a souligné, Ḫandapi qui joue un grand rôle dans l'affaire a toute chance de se confondre avec le personnage homonyme portant le même titre (DUMU É.GAL) qui apparaît dans la donation à Kuwatalla (KBo V 7 vo 27, 33 et 39). Par ailleurs l'intérêt porté par le roi et la reine aux réponses oraculaires concernant les « filles » impose de voir dans ces dernières des princesses royales. Or des salutations de même genre envers « les filles » apparaissent dans la lettre de Mašat Höyük HBM 49 (ro 4-5) adressée au souverain par Dudduši, Atiuna, Tarḫumima et un dignitaire dont le nom a disparu dans une lacune, qui a trait, elle aussi, à diverses consultations oraculaires, nouvelle confirmation de la contemporanéité des correspondances retrouvées à Tapikka, Šapinuwa et Šarišša⁵⁰².

⁵⁰⁰ Riemschneider, *MIO* 6, 1958, 354-355 (KBo V 7 vo 51).

⁵⁰¹ Wilhelm, « Zwei mittelhethitische Briefe aus dem Gebäude C in Kuşaklı », *MDOG* 130, 1998, 178-180 ; de Martino, « Hittite Letters from the Time of Tuḥaliya I/II, Arnuwanda and Tuḥaliya III », *AoF* 32, 2005, 312.

⁵⁰² Wilhelm, *ibid.*, 180-181 ; de Martino, *ibid.*, 308 et 312-313 ; cf. Alp, *HBM* 49, 210-211.

•4) Les relations avec les Gasgas

Une grande partie de la correspondance mise à jour à Mašat Höyük a trait aux problèmes posés par les menaces que les montagnards des chaînes pontiques, les Gasgas, faisaient peser sur toute la région septentrionale du royaume. Ceci explique qu'un tiers des messages du roi soit adressé à Kaššu. Mais celui-ci n'était pas le seul responsable de la défense de la zone frontalière et Tuḫaliya III a ainsi envoyé des ordres à ce sujet conjointement à Ḫulla, Kaššu et Zilapiya qui l'avaient averti que les Gasgas, profitant de leur absence, alors qu'ils se trouvaient, sur ordre, à Ḫattuša, avaient razié le bétail et coupé les routes autour de Tapikka. Le roi répliquait qu'il les avait renvoyés au cours de l'hiver. Et surtout leur rappelait que Ḫulla avait déjà écrit au sujet de la menace que les Gasgas faisaient peser sur Marišta et les troupeaux de moutons du district avoisinant. Un de leurs subordonnés avait d'ailleurs pris l'initiative d'envoyer des « éclaireurs » (*šapašalli*) pour surveiller leurs mouvements (*HBM* 17: 1-36). Le roi ordonnait aux troupes d'enlever les récoltes le plus tôt possible et donnait ses instructions à propos des offensives envisagées en direction de Kapapaḫšuwa et de Taggašta⁵⁰³. Ḫulla est certainement le « GAL^{LÜ.MEŠ} KUŠ₇ de droite » connu par la donation à Kuwatalla (KBo V 4, LSU 1), dont le roi Arnuwanda, la reine Ašmunikal et le *tuḫkanti* étaient les auteurs et qui datait de la fin du règne de ce monarque⁵⁰⁴. A Mašat Höyük sa présence et celle de son collègue de gauche, Tarḫumima (LSU 1 vo 52-53 ; *HBM* 49 et 69)⁵⁰⁵ apporte la preuve d'une proximité chronologique assurée entre la fin du règne d'Arnuwanda et la période de celui de Tuḫaliya III documentée par les tablettes de Mašat Höyük. Le nom de Ḫulla apparaît dans la lettre KBo XVIII 69 (vo 8') après la

⁵⁰³ Alp, *HBM* 17, 142, 145 ; Beal, *The Hittite Military*, 271-372 ; Hoffner, *CoS* 3, 2002, 50-51.

⁵⁰⁴ La lecture 'IŠ' retenue par Alp, qui traduit « marschall (?) » le titre de ce dignitaire, a été remplacée par KUŠ₇ ; Beal préfère ŠUŠ.

⁵⁰⁵ Riemschneider, *MIO* 6, 1959, 355.

mention du « prêtre » (^{LÜ}SANGA, vo 7'). Ce rapprochement rend très probable une identification des deux personnages avec le « Grand des hommes des chars de droite » d'une part et le prince Kantuzzili, « Grand-Prêtre de Kizzuwatna » de l'autre, dont les textes de Mašat Höyük nous assurent qu'ils étaient contemporains⁵⁰⁶. Un Tarḫumima, sans doute le dignitaire connu à Tapikka, est mentionné avec un certain Ušganu dans une lettre adressée au roi et retrouvée à Boğazköy, KBo VIII 22⁵⁰⁷. Les seules identifications de personnages connus par les textes de Tapikka ou de Šapinuwa avec des dignitaires mentionnés par ailleurs intéressent cependant très peu de monde : Kantuzzili, Kaššu et les deux « commandants des hommes des chars ». Le Pišeni de Tapikka n'est sûrement pas le dignitaire connu par CTH 147/KUB XIV 1 (Madduwatta), dont l'activité était antérieure de plusieurs décennies à celle du personnage homonyme des textes de Mašat, bien que le rapprochement entre les deux hommes soit fait en général par les spécialistes⁵⁰⁸.

L'un des deux responsables des « hommes des chars », soit Ḫulla, soit Tarḫumima, a été l'auteur d'une lettre à Kaššu, *HBM* 71(Mst 75/111) : « UM-MA GAL^{LÜ.MEŠ} KUŠ₇ A-NA^m Ka-aš-šu QÍ-BÍ-MA », en réponse à un appel de ce dernier qui lui demandait de venir le rejoindre, des Gasgas ayant offert de se soumettre. Kaššu se considérait donc comme inférieur au « maréchal » et lui réservait la conclusion de cette importante affaire. Mais ce dernier répliquait : « Pourquoi m'as-tu écrit ? N'es-tu pas devenu un « seigneur » (*BE-LU*). Tu es appelé UGULA NIMGIR ERÍN^{MEŠ} et moi GAL^{LÜ.MEŠ} KUŠ₇. Puisque tu t'es élevé à mon niveau pourquoi ne rencontres-tu pas leurs messagers ? ». Répétant que Kaššu était devenu un « grand seigneur » (*BE-LU* GAL), il lui ordonnait de mener les troupes de Karaḫna, d'Išḫupitta et du mont Šakdunuwa à

⁵⁰⁶ Alp, *HBM* p.64 (Ḫulla) ; pp.95-96 (Tarḫumima).

⁵⁰⁷ Hagenbuchner, *KdH* n°56, 90-91 ; de Martino, « Hittite Letters », *AoF* 32, 2005, 291-321, p.294.

⁵⁰⁸ Beal, *The Hittite Military*, 369-370 ; Klinger, *StMed* 9, 1995, 92-93 ; Houwink ten Cate, *AOAT* 253, 1998, 162.

Ninišankuwa où elles feraient leur jonction avec l'armée du Haut-Pays qu'il commandait alors. On a là un bel exemple des hiérarchies et des diverses possibilités d'avancement dans l'organisation militaire comme dans le service civil⁵⁰⁹.

Tous ces guerriers, de même que le gouverneur, Himuili, avaient pour première tâche de lutter contre la guérilla incessante menée par les tribus gasgas contre les cités et le plat pays des régions septentrionales du royaume. Les lettres du roi comme celles des dignitaires sont avant tout occupées de cela. Le pillage des récoltes et le rapt des hommes et du bétail sont les maux les plus régulièrement évoqués par le souverain qui ne cesse de rappeler ses consignes de vigilance aux divers responsables. Dans la lettre *HBM* 25 adressée à Tatta et Hulla le roi leur faisait part de nouvelles inquiétantes. Deux fortes troupes de 600 et 400 ennemis avaient pénétré de nuit dans le district de Kašipura. Ordre était donné aux deux officiers de s'y rendre avec leurs troupes, de faire la récolte si les grains étaient arrivés à maturité et de la mettre en lieu sûr⁵¹⁰. Kaššu a de même averti le roi que les Gasgas avaient non seulement pillé les grains mais aussi attaqué le « domaine de la reine » à Kuppušiya, enlevant « 30 têtes de bétail des pauvres gens (*ŠA* ^{LUMES} *MASDÁ*) » et 10 hommes⁵¹¹. Le même doit avouer à son souverain qu'il s'est laissé surprendre « par derrière » alors qu'il arrivait à Išhupitta. Les Gasgas avaient enlevé 40 bovins et une centaine de moutons mais il les avait poursuivis, capturant ou tuant 16 des assaillants⁵¹².

La disette qui sévissait certaines années en pays gasga poussait les montagnards à multiplier leurs agressions. Kaššu et l'un de ses adjoints, Pulli, se plaignaient amèrement du manque de troupes pour faire ou surveiller la récolte qui était mûre à Kašipura mais qui était pillée par les Gasgas

⁵⁰⁹ Alp, *HBM* 71, 1-31 ; Beal, *ibid.*, 69 ; Starke, *ZabR* 2, 1996, 152s.

⁵¹⁰ Alp, *HBM* 25 (Mšt 75/13), 164-165.

⁵¹¹ Alp, *HBM* 8 (Mšt 75/74), 130-133 ; Beal, *The Hittite Military*, *TdH* 20, 402 ; Hoffner, *CoS* III, 2002, 47.

⁵¹² Alp, *HBM* 10 (Mšt 75/112: 33-41), 132-137 ; Beal, *ibid.*, 402 ; Hoffner, *ibid.*, 48-49.

affamés, les grains de ces derniers ayant été dévorés par les sauterelles. Les deux officiers se lamentaient : « Il n'y a ni troupes ni chars ici ! » Le roi avait pourtant averti un autre commandant, Kallu, de les secourir. Ce dernier lui avait déclaré avoir envoyé 20 chars en renfort qui n'étaient sans doute pas encore arrivés à destination⁵¹³. On pourrait multiplier les exemples de ces situations de crise qui étaient endémiques. Pour y faire face le Grand Roi, le gouverneur, Himuili, les commandants, Hulla, Kaššu, Tarhumima, Zilapiya, Pišeni et autres, organisent des concentrations de troupes aux points stratégiques en fonction des menaces.

Ils disposent d'un important « service de renseignements » dont les éclaireurs (*šapašalli*) sont le fer de lance. Les forteresses des capitales provinciales de la zone frontrière, comme Tapikka et Šapinuwa, étaient dominées par des chaînes de montagnes d'où l'ennemi pouvait surgir à tout instant pour harceler les troupes en mouvement, piller les récoltes sur pied ou les greniers et enlever captifs et bétail. Kaššu ayant averti le roi qu'il avait envoyé des éclaireurs vers Takkašta et Ukuiduna, celui-ci approuvait son initiative mais lui rappelait ses instructions antérieures concernant la route menant à ce canton. Il annonçait son arrivée avec les troupes qu'il avait rassemblées⁵¹⁴.

Le Grand Roi attachait une grande importance au ralliement des chefs de clan ou de tribu désireux de faire la paix et d'entretenir des relations de bon voisinage avec les autorités hittites. Des accords comparables à ceux ratifiés par Arnuwanda I ont certainement été négociés par son successeur qui semble avoir été très attentif au comportement des responsables dans le règlement de ces affaires.

Sa méfiance envers ses officiers dans ce domaine avait sans doute des raisons, crainte de corruption ou autres motifs. Un certain Maruwa ayant « capitulé » (*haliya-*) devant les Gasgas et se trouvant entre les mains de Kaššu qui tardait à l'envoyer devant le roi, ce dernier menaçait « l'inspecteur des hérauts

⁵¹³ Alp, *HBM* 19 (Mšt 75/15), 149-151 ; Beal, *ibid.*, 401.

⁵¹⁴ Alp, *HBM* 7 (Mšt 75/70), 128-131 ; Hoffner, *ibid.*, 47.

militaires » de la pire sanction, être aveuglé sur le champ, s'il ne lui expédiait pas sans délai le personnage en question. Il est probable que « Maruwa, l'homme de Himmuwa » (Mšt 75/45 : 3-4) est identique à « Maruwa, l'homme de Gaggaduwa » (Mšt 75/69 : 8-9) mentionné par un second message⁵¹⁵. Il s'agissait très vraisemblablement d'un chef gasga rallié. Himmuwa faisait partie des cités tombées aux mains des Gasgas selon la prière d'Arnuwanda et Ašmunikal, CTH 375. Le chef gasga du canton avait-il négocié son ralliement pour être confirmé dans son « fief » alors qu'il ne cessait d'avoir des relations, suspectes aux yeux du roi, avec l'ennemi ? La dure menace d'aveugler les responsables au moindre manquement était selon toute apparence une méthode de gouvernement assez habituelle à cette époque. Sans qu'une explication soit donnée un bref message du roi à Kaššu et Zilapiya sonne comme une mise en demeure : « Dès que cette tablette vous parviendra accourez promptement devant Mon Soleil. Autrement on vous aveuglera (là où vous êtes) ! »⁵¹⁶. Un important message du souverain à Kaššu montre que la politique de transplantation des populations, connue pour les règnes de Šuppiluliuma et de Muṣili II avait débuté beaucoup plus tôt. Un certain Piḫinakki avait averti Kaššu de l'installation de 30 familles dans la cité de Lišipra (reconstruite ?) et des préparatifs qui étaient faits pour en accueillir 300 autres. Il se disposait à envoyer les « chefs de la cité » auprès du roi. S'agissait-il de Gasgas ralliés ? C'est probable. Suivait en effet l'annonce que deux notables gasgas, Piḫapzuppi et Kaškanu, aux noms caractéristiques, avaient fait la paix et qu'un grand nombre d'autres gasgas s'apprêtaient à faire de même. Le roi demandait qu'on les amène devant lui, d'autant plus que Kaššu qui avait en charge cette importante affaire à Iṣḫupitta ne cessait de lui répéter les mêmes choses au lieu d'obéir à ses ordres sur le champ (HBM 10 : 1-32)⁵¹⁷.

⁵¹⁵ Alp, HBM 13 (Mšt 75/45), 138-139 ; HBM 14 (Mšt 75/110), 138-140 ; Hoffner, CoS III, 2002, 49.

⁵¹⁶ Alp, HBM 16 (Mšt 75/69), 140-143 ; Hoffner, ibid., 50.

⁵¹⁷ Alp, HBM 10 (Mšt 75/112), 132-137 ; Hoffner, ibid., 48 et nn.1-2.

La fréquente mention des « troupes d'Iṣḫupitta » est un fait notable de la correspondance échangée entre le roi et les officiers responsables de la défense du *limes*. La cité et son district étaient situés au nord-est de Tapikka et au nord de Karaḫna, à la frontière du pays des « Gasgas orientaux »⁵¹⁸. Des montagnards ralliés formaient certainement une partie importante du contingent, ce que montre le traité conclu par le roi Arnuwanda avec des chefs gasgas, KUB XXXVI 115+ III 6-8, qui nomme un certain Nanḫaziti, « homme d'Iṣḫupitta », au nom louvite, au côté d'hommes de Gaggaduwa⁵¹⁹. Le fait que le roi annonce à Kaššu et à Pulli qu'il va leur expédier en renfort des troupes du Haut-Pays et d'Iṣḫupitta qui étaient auprès de lui, montre l'importance de ces dernières (HBM 18 : 17-20)⁵²⁰. Une précision chiffrée est apportée par la tablette adressée par le roi à Kaššu et Pipappa dans un style impératif, HBM 20. Les deux commandants associés devaient conduire rapidement (en deux jours) à Šapinuwa où il résidait les 1701 hommes d'Iṣḫupitta qui étaient sous leur commandement. Il s'agissait donc de deux contingents dont l'effectif au complet devait être de 1000 hommes pour chacun d'entre eux⁵²¹. Une liste de rations (*SUTU*) destinées aux guerriers d'Iṣḫupitta est fournie par la tablette HKM 103.

Elle donne le nom de localités (dont Tapikka, Gaggaduwa et Zišpa), le nombre d'hommes et de rations qui leur étaient allouées et enfin le total des « guerriers d'Iṣḫupitta » (260+) qui en étaient les bénéficiaires désignés. Toutes les localités mentionnées faisaient donc partie de la « province militaire » d'Iṣḫupitta, ce qui explique l'importance des contingents regroupés sous le nom de cette localité ou de ce pays⁵²².

La guerre contre les Gasgas avait pour conséquence la capture de prisonniers qui devenaient des déportés, des « personnes

⁵¹⁸ RGTC 6, 146-147 ; 6/2, 53 (Iṣḫupita) ; Alp, HBM, 13-14.

⁵¹⁹ von Schuler, *Die Kaškaer*, 137.

⁵²⁰ Alp, HBM 18 (Mšt 75/61), 146-149.

⁵²¹ Alp, HBM 20 (Mšt 78/157) ; Beal, *The Hittite Military*, 1992, 399-400.

⁵²² Beal, ibid., Appendix 4, 557-559.

déplacées » (NAM.RA.MEŠ/*arnuwala*-) utilisées comme main-d'œuvre dans les provinces du royaume, du moins si elles n'étaient pas rachetées par les leurs. Les textes de Mašat Höyük montrent que c'était parfois le cas et que l'importance des rançons était proportionnelle à celle des captifs. La nécessité du repeuplement et de la remise en valeur des régions dépeuplées à la suite des guerres était un motif pressant pour les autorités hittites. Les NAM.RA.MEŠ devaient y pourvoir et étaient d'ailleurs considérés comme appartenant à une catégorie supérieure à celle des simples esclaves. Mais les Gasgas prisonniers semblent avoir été traités d'une façon particulièrement brutale et souvent « aveuglés »⁵²³. Dans une lettre au scribe Adadbēli le commandant Pulli lui donnait ordre d'expédier au roi, pieds et poings liés et jetés sur le dos d'un cheval, deux hommes de Malazziya qu'il avait capturés dans un combat à Kašipura⁵²⁴. Le roi rappelait à Pišeni qu'il devait lui envoyer les déportés de Kalzana et de Marišta afin qu'il puisse en disposer à sa guise⁵²⁵. Des captifs, aveuglés ou non, susceptibles de se racheter en payant rançon (eux ou leurs proches) sont énumérés sur la tablette HKM 102⁵²⁶. Ainsi un dénommé Tamiti, de Taggašta, qui n'a pas été aveuglé, sera racheté contre « deux garçons otages et un homme » (l.3) ; Šunaili, de Kaštaharuka, qui a été aveuglé, contre « un homme, une femme, un enfant, huit bovins et trois chèvres (ll.4-5) ; Piḫina de Kutuptašša, aveuglé, contre « deux hommes et trois bovins » (ll.6-7) ; Ḫimuili, de Kammama, indemne, contre

⁵²³ Hoffner, « The Treatment and Long-Term Use of Persons Captured in Battle according to the Mašat Texts », in K.A.Yener, H.Hoffner, *Papers in Memory of H.G.Güterbock*, Winona Lake, 2002, 61-72 ; Arian, « The blind in Hittite documents », *AoF* 33, 2006, 144-154 ; cf. del Monte, « I testi amministrativi da Mašat Höyük/Tapikka », *OAM* 2, 1995, 89-138.

⁵²⁴ Alp, *HBM* 65, (Mšt 75/55), 242-245 ; Hoffner, *ibid.*, 67.

⁵²⁵ Alp, *HBM* 24: 57-60 (Mšt 75/18), 158-163 ; Hoffner, *ibid.*, 67.

⁵²⁶ Del Monte, *ibid.*, 103-111 ; Hoffner, *ibid.*, 67-68 ; Arian, *ibid.*, 146-147.

« deux filles otages et un homme ». Le texte mentionne aussi des captifs qui ont été déjà renvoyés chez eux, en précisant dans quelques cas la rançon qui avait été versée. Neuf Gasgas non nommés ont été rachetés en bloc contre « vingt bovins, treize chèvres, six hommes et trois femmes » (ll.19-20). Les autorités hittites obtenaient de cette façon la restitution d'otages tombés aux mains des Gasgas et la livraison d'autres personnes qui étaient sans doute des esclaves. Les captifs aveuglés étaient affectés prioritairement au travail des moulins où ils tenaient le rôle de bêtes de somme, ce qu'indique une lettre de Šarpa, le plus haut dignitaire résidant à Šapinuwa, qui les avait en charge et qui déplorait dans un message au gouverneur de Tapikka, Ḫimuili, et à Tarḫini que les « aveugles » se fussent enfuis du moulin de la résidence royale pour se réfugier à Tapikka⁵²⁷. Šarpa exigeait leur retour. La réponse à sa demande se trouve apparemment dans la lettre de Kikarša à Taḫazzili, *HBM* 58, signalant que les « aveugles » avaient été reconduits à Šapinuwa mais qu'il fallait prévenir Šarpa que dix d'entre eux étaient restés à Tapikka et avaient été affectés au moulin de la ville⁵²⁸. La fuite de ces captifs oblige à poser la question du traitement qui leur était réellement infligé. Étaient-ils aveuglés ou éborgnés ? Bien que le « Code des lois » ne le prévoie pas, un édit de ce temps montre qu'un tel châtement pouvait être infligé aux esclaves convaincus de vol⁵²⁹. Les lettres de Tapikka prouvent que le roi menaçait souvent d'y recourir envers les « Grands » dans ses ordres comminatoires adressés aux hauts dignitaires. Bien que la destruction de la couche II de Mašat Höyük ne puisse être datée avec toute la précision souhaitable et que les lettres qui font état des déprédations commises par les Gasgas fassent allusion à des faits de routine peu susceptibles d'être

⁵²⁷ Alp, *HBM* 59 (Mšt 76/52), 232-233 ; Hoffner, *ibid.*, 69 ; Arian, *ibid.*, 149.

⁵²⁸ Alp, *HBM* 58 : 5-14 (Mšt 75/76) ; 228-232 ; Hoffner, *ibid.*, 68-69 ; Arian, *ibid.*, 148-149.

⁵²⁹ von Schuler, « Hethitische Königserlasse », *Fs J.Friedrich*, 1959, 446-447 (CTH 258.1 = KUB XL 62+XIII 9).

considérés comme des préludes à la catastrophe finale, un message destiné au roi du scribe Adadbēlī paraît insolite par rapport aux autres pièces de cette correspondance. Tout d'abord parce qu'il est adressé au souverain qui résidait certainement ailleurs, à Šapinuwa ou à Ḫattuša, alors que les événements qu'il décrit se déroulent aux alentours de Tapikka. La tablette HKM 46 n'a pas été envoyée, peut-être parce que la forteresse a succombé aux assauts dont elle décrivait au roi les préliminaires :

« Vois, l'ennemi a traversé (la frontière) en deux endroits, une colonne à Išteruwa, une autre à Zišpa. S'il va au-delà, jusqu'au mont Šakaddunuwa et qu'il se retourne de n'importe quelle façon il entrera (profondément) dans le pays. Derrière lui on ne voit encore rien. Que le Soleil, mon maître, envoie un commandant (*BELU*) afin que l'ennemi ne puisse nuire au pays. J'envoie des éclaireurs de longue marche s'installer sur le mont Ḫapiduini. Quand ils m'avertiront : « La montagne est libre des ennemis », je leur dirai de redescendre gros et petit bétail à Tapikka »⁵³⁰.

La couche de destruction qui a scellé les tablettes a été provoquée par une incursion plus brutale et plus étendue que les opérations habituelles de guérilla menées par les Gasgas de la région. On peut inscrire cette attaque dans le cadre des agressions multiples qui ont frappé le royaume sur toutes ses frontières à la fin du règne de Tuthaliya III et qui ont failli le détruire, ce que la plupart des historiens modernes ont appelé, peut-être d'une façon abusive, « l'invasion concentrique ». Il est en effet peu probable que des ennemis venant de toutes les directions se soient concertés pour envahir le Ḫatti, comme le laisse entendre le texte du roi Ḫattušili III qui fournit une vue d'ensemble des événements dans une perspective apologétique. Le désastre avait précédé l'avènement du Grand Roi Šuppiluliuma, le restaurateur du royaume.

⁵³⁰ Alp, *Fs E.Laroche*, 1979, 29-35 ; *HBM* 46 (Mst 75/113), 200-203 ; Freu, « Les 'barbares' Gasgas et le Royaume Hittite », in *Barbares et Civilisés dans l'Antiquité*, Cahiers Kubaba n°VII, Paris, 2005, 61-99, pp.71-72.

5) La dite « invasion concentrique » et la crise politique

Un décret du roi Ḫattušili III (c.1265-1240 av. J.C.), très postérieur aux événements, décrit la catastrophe qui s'était abattue sur le pays quelque temps avant l'avènement du roi Šuppiluliuma (KBo VI 28+) :

« Dans les jours anciens les provinces du Ḫatti furent saccagées à partir des pays extérieurs. L'ennemi gasga vint et saccagea les provinces du Ḫatti et fit de Nenašša sa frontière. En direction du Bas-Pays vint l'ennemi d'Arzawa et il ravagea les provinces du Ḫatti et il fit de Tuwanuwa et Uda sa frontière. De loin l'ennemi d'Arawanna vint et saccagea tout le pays de Kaššiya. De loin l'ennemi d'Azzi vint et saccagea tout le Haut-Pays et fit de Šamuḫa sa frontière. L'ennemi d'Išuwa vint [et] il saccagea[le pays] de Tegarama. De loin, l'ennemi d'Armatana [vint] et lui aussi saccagea les provinces du Ḫatti et fit [de la cité] de Kizzuwatna sa frontière. Et la cité de Ḫattuša fut entièrement brûlée et ... seule la maison *hešti* (le mausolée ?/Yazılıkaya ?⁵³¹) échappa.

Quand mon grand-père Š[uppiluliuma, Grand]Roi, Héros, [parut] et monta sur le trône de la royauté, il chassa [les ennemis] hors du pays de Ḫatti et restaura le pays de Ḫatti ». (KBo VI 28+KUB XXVI 48, vo 6-16 : décret relatif au *hekur* du dieu Pirwa)⁵³².

Ce texte tardif dont l'objet n'était pas de faire un récit objectif des événements survenus à la fin du règne de Tuthaliya III est néanmoins un précieux et unique témoin permettant de comprendre la crise qui a frappé le royaume à cette époque. Même si tous les mouvements d'invasion venant de toutes les directions qui sont énumérés par ce « décret » n'ont pas été simultanés, il n'en reste pas moins qu'ils se sont succédé à de brefs intervalles et que certains ont pu être coordonnés par des ennemis qui entretenaient entre eux de bonnes relations ou qui, comme ceux venant de l'est, de la région du haut Euphrate,

⁵³¹ Gurney, *Some Aspects of Hittite Religion*, Oxford, 1977, 38-43.

⁵³² Goetze, *Kizzuwatna*, 21-26 ; Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, TdH 8, 1977, 40-46 et nn.27-38.

étaient sans doute encouragés, sinon soutenus, par une puissance extérieure, le grand royaume de Mitanni, dont l'absence apparente étonne dans ce contexte. Les « Deeds of Šuppiluliuma » montrent que les Hourrites étaient intervenus en Išūwa et sans doute ailleurs (en Kizzuwatna ?) en profitant de l'affaiblissement profond et prolongé du pouvoir hittite.

Il y a peu de doute que ce sont les Gasgas qui ont brûlé la capitale après avoir détruit Tapikka, les districts et les cités du nord du Ḫatti, bien que KBo VI 28+ ne le dise pas explicitement, voulant faire un sort particulier à Ḫattuša dont le destin est évoqué en fin de tableau dans une phrase dont le style diffère de celui des autres paragraphes. Mais les Gasgas ont l'honneur d'être mentionnés en premier dans un passage qui signale que la pointe avancée de leur offensive a atteint la ville de Nenašša, située au sud de la capitale et même au sud du Maraššantiya dont la large boucle enserrait le pays de Ḫatti proprement dit⁵³³. Il est par ailleurs difficile de comprendre ce que signifie l'expression « l'ennemi fit de telle ou telle localité sa frontière ». Il n'est pas sûr que toutes celles qui sont énumérées aient été conquises par lui. Le cas de Šamuḫa est le plus remarquable en ce domaine. Dans les premières tablettes de la Geste de Šuppiluliuma, rédigée sur ordre de son fils Muṣṣili II, le futur Grand Roi et son père, Tuḫaliya III, se servent de Šamuḫa comme d'une base arrière pour mener des contre-attaques dans toutes les directions contre leurs nombreux ennemis. Il est certain que le palais de la cité leur a servi de résidence tant que Ḫattuša, en ruines, n'a pu être restaurée. Si l'ennemi, relativement modeste, d'Azzi (= le royaume de Ḫayaša en Petite Arménie) a atteint Šamuḫa il n'a pas dû séjourner bien longtemps dans la région (sans doute la haute vallée du Maraššantiya)⁵³⁴.

⁵³³ RGTC 6, 282-283 ; 6/2, 111 (Ninaša) (= la classique Nanessos, turc Nenizi).

⁵³⁴ RGTC 6, 338-341 ; 6/2, 137, Šamuḫa centre du Haut-Pays, située sur le haut Kızıllırmak vers Sivas, plutôt que sur le haut Euphrate, comme admis parfois. Le nouveau site découvert à Kayalıpınar est

Le même scénario est probable dans le cas de Kizzuwatna (la ville, pas le pays) menacée par les gens d'Armatana. A. Goetze avait admis que c'est la menace pesant sur Kizzuwatna qui avait incité le roi Tuḫaliya III à transférer la « divinité noire » (DINGIR GE₆) de cette cité à Šamuḫa, la place forte qui lui servait de refuge (CTH 482/KUB XXXII 133)⁵³⁵. Cette option reste attrayante bien que d'autres spécialistes aient pensé à attribuer ce transfert à Tuḫaliya I ou à Tuḫaliya II.

Par ailleurs il ressort du texte de CTH 88 que l'énumération des pays ennemis a été faite selon un ordre géographique précis : d'abord le nord (les Gasgas) puis le sud/sud-ouest (l'Arzawa), l'ouest/nord-ouest (l'Arawanna) et l'est où sont mentionnés du nord au sud : le pays d'Azzi au nord-est ; l'Išūwa à l'est de l'Euphrate et l'Armatana plus au sud, mais à l'ouest du grand fleuve.

L'Arzawa était devenu, depuis le temps de Kupanta-Kurunta et de Ḫuḫazalma un grand royaume dont dépendaient des principautés vassales gouvernées, au moins certaines d'entre elles, par des branches cadettes de la famille royale. On peut déduire de la documentation postérieure au règne du Grand Roi Tuḫaliya III que le pays de Mira, l'ancien « fief » de Madduwatta, le Ḫaballa et le pays de la rivière Šeḫa (peut-être le Méandre⁵³⁶) avaient formé une chaîne de principautés périphériques qui entouraient l'Arzawa *minor*, c'est-à-dire le domaine propre de leur suzerain, le « roi d'Arzawa »⁵³⁷. S. Heinhold-Krahmer a défini l'ensemble des pays rassemblés autour de celui-ci comme l'Arzawa *major*⁵³⁸.

peut-être Šamuḫa, peut-être plutôt URU Maraššantiya ; Güterbock, JCS 10, 1956, 62-64 (fr. 10-11 : Šamuḫa et le Ḫayaša).

⁵³⁵ Goetze, *Kizzuwatna*, 1940, 24-25.

⁵³⁶ Goetze, *Kleinasien*, 1957, carte apud p. 228 ; Bryce, *AnSt* 24, 1974, 103-116 ; JNES 33, 1974, 395-404 ; Freu, *Luwiya*, 1980, 286-289 ; contra Hawkins, *AnSt* 48, 1998, 1-31, pp. 28-29 carte p. 31 (Hermos, Caicos).

⁵³⁷ Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, 31-50.

⁵³⁸ Heinhold-Krahmer, *ibid.*, 333-338 et passim.

L'incertitude qui persiste en ce qui concerne la localisation précise de l'Arzawa proprement dit (Pamphylie et régions voisines ou Lydie⁵³⁹) et de sa résidence royale à la fin du XIV^{ème} siècle avant notre ère, Apaša (Habesos/Phaselis en Lycie, un site de la Pamphylie, ou Ephèse⁵⁴⁰) rend difficile une appréciation cohérente des événements.

Le texte KBo VI 28+ montre que les troupes de l'Arzawa ont pénétré très loin dans la Bas-Pays hittite, jusqu'à Tuwanuwa (classique Tyane, turc Bor⁵⁴¹) et Uda (classique Hydè, plus au nord-est⁵⁴²), -- ce que confirment plusieurs fragments de la « Geste » de Šuppiluliuma (CTH 40, fr.14-15 et 18-19) --, menaçant de couper les routes en direction du port d'Ura, le grand débouché du royaume sur la Méditerranée, et du Kizzuwatna. Un Arzawa placé en Lydie (avec Apaša à Ephèse) semble très éloigné du théâtre des opérations. Le dernier mot n'est pas dit en ce domaine.

Deux lettres d'el Amarna, EA 31 et EA 32, rédigées en nésite à la demande expresse du roi d'Arzawa, Tarḫundaradu, dont la langue maternelle était plus probablement le louvite, sont les restes d'une correspondance échangée entre la cour d'Aménophis III (Nb-m3't-R'= Nimmu(wa)ria en akkadien) et le souverain anatolien⁵⁴³. L'Arzawa était un pays lettré à cette époque mais sa chancellerie avait adopté le nésite comme moyen de communication. Ses scribes avaient été à

⁵³⁹ Forlanini, *SMEA* 40, 1998, 237-238 (Pamphylie) ; Hawkins, *AnSt* 48, 1998 (Lydie).

⁵⁴⁰ Freu, *Luwiya*, 267-269 (Habesos ou Phaselis) ; contra Garstang, Gurney, *Geography*, 1959, 83-88 et 100-103 (Ephèse) ; Hawkins, *ibid.*, 22 et n.129 (Ephèse) ; Bryce, *idem in The Luwians*, *HdO* I/68, 2003, carte p.37, suivis par la plupart des spécialistes.

⁵⁴¹ *RGTC* 6, 446-449 ; 6/2, 176 (Tuwanuwa).

⁵⁴² *RGTC* 6, 466-467 (Uta) ; Forlanini, *SMEA* 40, 1998, carta 1. : Paese Basso p.252.

⁵⁴³ Haas apud Moran, *The Amarna Letters*, 1992, 101-103 ; Klinger, *TUAT* 3, 2006, 193-195 ; Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, 50-55 ; Rost, « Die Arzawa-Briefe », *MIO* 4, 1956, 328-340 ; Kühne, *AOAT* 17, 1973, 95-99.

l'école des DUB.SAR.MEŠ hittites, mais ils ignoraient apparemment la langue akkadienne qu'utilisaient tous les autres correspondants du pharaon. La lettre du « Grand Roi d'Egypte » à « Tarḫundaradu, roi d'Arzawa » consistait, après les salutations d'usage, en une demande en mariage d'une fille de son correspondant sur la tête de laquelle son envoyé, Iršappa était chargé de verser l'huile de consécration. De l'or, « d'excellente qualité », était offert à son père en attendant le paiement de la *terḫatu*, le « prix de l'épouse », qui serait apporté en Arzawa par les envoyés des deux pays. Le pharaon réclamait aussi l'envoi de Gasgas, sans doute des pillards faits prisonniers quand ils avaient pénétré dans la zone contrôlée par les forces de l'Arzawa. Il adjoignait à son épître une phrase énigmatique qui a été comprise de diverses manières : « J'ai entendu tout ce que tu as dit que le pays de Ḫatti était gelé/glacé (?) »⁵⁴⁴

Beaucoup de commentateurs ont traduit la ligne 27 : « nu ḫa-ad-du-ša-aš-ša KUR-e i-ga-it » en supposant qu'elle faisait allusion à l'effacement du pouvoir hittite suite à ses défaites et à l'invasion de son territoire. Ils ont conclu de cette expression que le Ḫatti était « détruit » tout en reconnaissant que 'egait' était une forme verbale dérivée de 'ega', « glace ». Pour eux les lettres EA 31 et EA 32 étaient donc contemporaines de « l'invasion concentrique » et du nadir de la puissance hittite. Il est plus probable d'admettre, avec F.Starke, que le roi d'Arzawa avait signifié au pharaon que la situation était « refroidie » et donc redevenue tranquille et que les routes de leurs envoyés étaient maintenant normalement ouvertes après une période de crise.

Dans sa réponse, dont la seconde tablette a été seule retrouvée, le roi d'Arzawa manifestait sa défiance envers un envoyé du roi d'Egypte, Kalbaya, un Cananéen ou un Syrien si on en juge par son nom, qui lui avait transmis la demande du

⁵⁴⁴ Starke, « Zur Deutung der Arzawa-Briefstelle *VBoT* 1, 25-27 », *ZA* 71, 1981, 221-231 : « le Ḫatti est calmé, il est en paix » ; Haas : « the country Ḫattuša is shattered » ; Rost : « Und auch das Land Ḫattuša ist zersplittert (?) ».

pharaon. Il se disait cependant prêt à la satisfaire. Dans le post-scriptum destiné au scribe il formulait le vœu que la correspondance entre les deux cours soit toujours rédigée en langue hittite, c'est-à-dire en nésite.

Les deux messages, qui n'ont pas été les seuls à en croire leur contenu, doivent être datés de la fin du règne d'Aménophis III. EA 31 n'a pas été expédiée et fait partie du « lot des brouillons » ou des tablettes dont l'envoi était devenu inapproprié du fait des changements survenus dans la situation respective des deux interlocuteurs. Mais la « réponse » retrouvée à el Amarna, EA 32, prouve qu'une missive comparable à EA 31 était bien parvenue à Tarḫundaradu.

Les autres « dossiers amarniens », lettres du Mitanni, de Byblos, de Sichem et autres semblent montrer que les tablettes épistolaires ont commencé à arriver en grand nombre dans la capitale d'Akhenaton, le « pharaon hérétique », Akhetaton (el Amarna), en l'an XXXII d'Aménophis III, son père, qui correspondrait, dans l'hypothèse d'une corégence, à l'an VI de son successeur (1349/1348 av. J.C.). Šuppiluliuma a combattu les forces de l'Arzawa qui étaient dirigées par des princes, fils ou vassaux de Tarḫundaradu, peu avant et peu après la mort de son père (c.1350 av. J.C.)⁵⁴⁵. Un accord a ensuite été conclu entre les deux adversaires, qui laissait au roi d'Arzawa des localités éloignées du Ḫatti mais qui lui avaient appartenu autrefois. Si EA 31 et 32 sont les témoins d'une période de calme après la tempête, il faut les dater des premières années du règne de Šuppiluliuma, avant l'offensive de ce dernier en Syrie. Elles feraient partie du lot le plus ancien des tablettes amarniennes, à dater entre 1350 et 1345 avant notre ère. Sans corégence en Egypte il faut ajouter 10 ans au règne du roi hittite qui aurait alors lancé ses premières offensives alors qu'Aménophis III régnait seul. Dans cette hypothèse l'avènement du Grand Roi se situerait vers 1360 av. J.C. Les lettres d'Arzawa et toutes celles qui ont été adressées à Aménophis III auraient été transportées à el Amarna après

⁵⁴⁵ Güterbock, *JCS* 10, 1956, 68 et 75-77 ; Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, 56-83.

l'installation des bureaux de la nouvelle capitale, en l'an VI d'Akhenaton, ce qui est difficile à accepter, s'agissant parfois de billets insignifiants des petits princes asiatiques⁵⁴⁶.

Le troisième ennemi, accusé d'avoir envahi la province de Kaššiya⁵⁴⁷, venait du pays d'Arawanna (« le pays libre »), au nord-ouest du Ḫatti, dont on peut se demander s'il n'était pas peuplé de tribus de « Gasgas occidentaux »⁵⁴⁸. Dans la Geste de Šuppiluliuma ce prince et le « grand-père » (de Muršili II), c'est-à-dire Tutḫaliya III, combattent les gens du Maša et du Kammala qui avaient assailli le pays de la rivière Ḫulana (de la « laine ») et le Kaššiya, sans mentionner les ennemis d'Arawanna, mais ce dernier pays était sans doute associé aux deux autres, plus importants. Tous occupaient des provinces du nord-ouest de l'Asie mineure⁵⁴⁹. Le nom d'une garnison du pays de Kaššiya, Atarawanna (KUB XXVI 24 I 4), semble un toponyme composé de deux éléments, atara+ arawanna. Elle devait être située aux abords du pays d'Arawanna. Au nord-est de la Sakarya et au nord-ouest d'Ankara la chaîne de l'Aladağ que domine le Koroğludağı (2387 m) correspond à

⁵⁴⁶ Cf. au sujet de la corégence : Campbell, *The Chronology of the Amarna Letters*, Baltimore 1964 ; Moran, *The Amarna Letters*, pp.XXXIV-XXXIX ; favorables à la corégence : Aldred, *Akhenaten King of Egypt*, London 1988, passim ; Johnson, *JEA* 82, 1996, 65-83 ; Martin-Valentin, *OLA* 82, 1998, 741-757 ; Freu, *Heth* 11, 1992 ; Silva *Anatolica*, 2002, 87-107 ; contra Redford, *History and Chronology*, Toronto 1967, 88-169 ; Murnane, *Ancient Egyptian Coregencies*, Chicago 1977, 123-169 ; von Beckerath, *HAB* 1994, 45 ; Gabolde, 1998, *D'Akhenaton à Toutânkhamon*, Paris/Lyon 1998, 62-103 ; Hornung, in Hornung, Krauss, Warburton, *Ancient Egyptian Chronology*, HdO I/83, 2006, 204-209, table p. 492.

⁵⁴⁷ *RGTC* 6, 188-189 ; 6/2, 70 (Kašija) ; Freu, *LAMA* 8, 1983, 206-207 (région d'Ankara).

⁵⁴⁸ *RGTC* 6, 29-30 (Arawana).

⁵⁴⁹ *RGTC* 6, 264-265 ; 6/2, 102-103 (Maša) ; 529-530 ; 6/2, 205-206 (Ḫulana) ; Güterbock, *JCS* 10, fr.13, 65-66.

l'Orminios classique. Ce dernier peut se confondre avec le pays d'Arawanna des textes hittites⁵⁵⁰.

Le décret KBo VI 28, après avoir dénoncé les envahisseurs venus du nord, du sud et de l'ouest, en vient aux assaillants venus de l'est, de la zone de l'Euphrate, en les énumérant du de façon systématique du nord au sud.

Les premiers, les ennemis du pays d'Azzi sortaient d'une zone montagneuse située entre la haute vallée de l'Euphrate et les rives du Pont Euxin, correspondant à la Petite Arménie classique. Dans les annales, le royaume qui s'était constitué dans cette région est en général appelé le Hayaša sans que l'on sache quels rapports existaient à l'origine entre les deux noms qui sont devenus interchangeables⁵⁵¹. Dans la dite « Geste de Šuppiluliuma », le « grand-père » et celui-là marchent contre l'ennemi de Hayaša et rencontrent son roi devant la place de Kummaḥa, l'ancêtre de la ville hellénistique de Kamakha et de la moderne Kemah située sur le haut Euphrate⁵⁵².

Dans leur avance vers le sud-ouest, les gens d'Azzi avaient atteint Šamuḥa si on en croit KBo VI 28. Il convient de placer cet important centre disposant d'un palais vers Sivas, sur la haute vallée du Kızılırmak. Comme le montre CTH 40 il a servi de base à Tutḫaliya III et à son fils pour mener leurs contre-offensives dans toutes les directions. Quand les Hittites ont livré bataille à Kummaḥa, il est certain que Šamuḥa avait été dégagée depuis un certain temps de l'emprise d'un ennemi dont il est douteux qu'il s'en soit jamais emparé⁵⁵³. Deux rois de Hayaša, Mariya puis Ḫuqqana finirent d'ailleurs par conclure la paix avec Tutḫaliya puis avec Šuppiluliuma⁵⁵⁴. L'Išuwa, qui correspond à la Sophène classique, était situé à l'est de l'Euphrate, au sud du Hayaša et du pays de Zuḫma (qui occupait le terrain entre haut Euphrate et l'Arsania/Murat

nehri)⁵⁵⁵. Il était encore aux mains des Hittites quand la lettre HKM 96 a été écrite⁵⁵⁶. L'invasion des hommes de l'Išuwa a atteint Tegarama selon KBo VI 28 ro 12. Il est certain que cette ville n'est autre que l'assyrienne Tilgarimmu et la moderne Gürün, au nord-ouest de Malatya⁵⁵⁷. CTH 88 ne mentionne pas les Hourrites, mais le traité conclu entre Šuppiluliuma et son gendre Šattiwaza, qu'il avait rétabli sur le trône du Mitanni, CTH 51, insiste longuement sur le destin du pays d'Išuwa au cours du règne de son père et au début du sien. Des Hittites de diverses régions, si on l'en croit, auraient alors fui en Išuwa (dont des gens de Tegarama et d'Armatana) alors que l'Išuwa était tombé aux mains du roi de Mitanni, un prédécesseur de Tušratta ou ce dernier⁵⁵⁸. Deux offensives seront nécessaires à Šuppiluliuma, l'une au début de son règne et l'autre quelques années plus tard pour le reconquérir.

Le pays d'Armatana, fort peu documenté, était situé plus au sud, sans doute dans la partie orientale de la Commagène⁵⁵⁹.

La notation de KBo VI 28 ro 13-14 selon laquelle l'ennemi d'Armatana, en principe un adversaire de petite envergure, avait fait de la cité de Kizzuwatna/Kummani sa frontière étonne⁵⁶⁰. Il est vraisemblable qu'Armatana et Išuwa ont été soutenus par le Mitanni dans cette affaire d'autant plus que les Hourrites avaient toujours contesté la domination hittite aussi bien sur l'Išuwa que sur le Kizzuwatna. Les fragments 23 et 24 de la Geste de Šuppiluliuma, très lacunaires, ont conservé une allusion au fait que « le pays d'Armatana était hostile » et qu'il avait été soumis (KUB XXXIV 32) sans que l'on puisse dater ces indications peu explicites⁵⁶¹.

⁵⁵⁰ Freu, *LAMA* 8, 1983, 207.

⁵⁵¹ *RGTC* 6, 59-60 ; 6/2, 19 (Azi).

⁵⁵² *RGTC* 6, 220-221 ; 6/2, 83 (Kummaḥa).

⁵⁵³ Güterbock, *JCS* 10, 1956, fr.10-11 pp.63-64.

⁵⁵⁴ Beckman, *HDT* n°3, 22-30.

⁵⁵⁵ *RGTC* 6, 516 (Zuḫma) ; *RGTC* 6, 154-156 ; 6/2, 57 (Išuwa).

⁵⁵⁶ Alp, *HBM* n°96 (Mst 75/79), 298-301.

⁵⁵⁷ *RGTC* 6, 383-384 ; 6/2, 154 (Takarama).

⁵⁵⁸ Beckman, *HDT* n°6, 37-44, §§1-2 pp.38-39.

⁵⁵⁹ *RGTC* 6, 38-39 (Armatana).

⁵⁶⁰ *RGTC* 6, 211-216 ; 6/2, 82 (Kizzuwatna) ; Goetze, *Kizzuwatna*, 1940, 9-17.

⁵⁶¹ Güterbock, *JCS* 10, 1956, 82-83.

Kizzuwatna/Kummani, grand centre du dieu de l'Orage situé très probablement vers la ville gréco-romaine de Comana (Šar)⁵⁶², sur le fleuve Šamri (Saros classique, turc Seyhan) était l'une des grandes cités du pays homonyme resté longtemps autonome ou indépendant, rallié pour un temps au roi de Mitanni, et qui avait été annexé au « domaine royal hittite », vraisemblablement au cours de la corégence entre Tuthaliya II et Arnuwanda I, vers 1400 avant notre ère. Un texte de Mašat Höyük (*HBM* 74) atteste qu'un prince hittite, Kantuzzili, le très probable frère du Roi Tuthaliya III le gouvernait au cours du règne de ce dernier. Il est significatif que ce « prêtre » (^{LÜ} SANGA) se soit indigné que vingt de ses serviteurs aient été retenus par le chef militaire du district de Tapikka, Kaššu, sous prétexte qu'il surveillait une frontière menacée alors que lui-même, à Kizzuwatna, se trouvait dans une position avancée exposée, elle aussi, aux attaques de l'ennemi⁵⁶³. Le roi de Kizzuwatna avait été l'allié et le vassal du roi hurrite avant la conclusion d'un traité d'alliance et de vassalité entre Tuthaliya II et Šunaššura II, vers 1415 av. J.C. Il est donc possible que le faible « ennemi d'Armatana » ait été poussé en avant par un souverain hurrite désireux de revenir en force dans une province et un ancien royaume qui avait fait partie à deux reprises de l'empire de ses ancêtres. Les premiers fragments conservés de la Geste de Šuppiluliuma décrivent les opérations menées par le roi Tuthaliya III et son fils contre la plupart des pays ennemis dont les forces avaient envahi le Hatti aux dires de KBo VI 28. Il est donc assuré que les événements narrés par CTH 40 ont suivi sans solution de continuité la prétendue « invasion concentrique ». Mais l'apparition d'un nouvel acteur jeune, Šuppiluliuma, qui a été le refondateur du Nouvel Empire, a profondément modifié la situation. Le prince est arrivé au pouvoir par un coup d'état meurtrier dans lequel son fils,

⁵⁶² *RGTC* 6, 221; 6/2, 83-84 (Kumani) ; Goetze, *Kizzuwatna*, ibid. (« Kizzuwatna and Kummani »).

⁵⁶³ Alp, *HBM* 74 (Mšt 75/52), 262-263 ; Freu, « Kantuzzili », *Heth* 15, 65-74, pp.71-72.

Muršili II, a vu l'une des causes de la colère des dieux et de la dure épidémie de peste qui s'est abattue sur le Hatti à la fin du règne de son père. L'une des « prières pour conjurer la peste » du roi Muršili II évoque sans détours le meurtre de « Tuthaliya le jeune (TUR), fils de Tuthaliya », dans lequel avait trempé Šuppiluliuma. Son fils l'accusait même d'en avoir été l'inspirateur :

« Dieux, mes seigneurs, la peste règne en pays hittite si bien que le pays hittite a été prostré par la peste. Il a beaucoup souffert et voici que depuis vingt longues années le pays hittite se meurt. L'affaire de Tuthaliya le jeune, fils de Tuthaliya, a pesé sur moi. J'ai consulté la divinité et l'affaire de Tuthaliya le jeune a été désignée par la divinité (comme cause de l'épidémie). Alors que Tuthaliya le jeune était le seigneur (*BEL*) du pays hittite, les princes (*DUMU*^{MEŠ} *LUGAL*) de Hattuša, les Grands, les chefs militaires, les dignitaires, les troupes, les hommes des chars, tous lui prêtèrent serment et mon père aussi lui prêta serment. Mais lorsque mon père se dressa contre Tuthaliya et que de Hattuša (=du Hatti) les princes, les Grands, les chefs militaires et les dignitaires se furent tous rangés du côté de mon père, les conjurés s'emparèrent de Tuthaliya (et) tuèrent Tuthaliya. En outre ses frères [qui l'avaient soutenu] ils les exilèrent à Alašiya... Ainsi les Grands violèrent-ils leurs serments » (CTH 378.1 ro 8-22). Il est ensuite question du « sang de Tuthaliya » dont les dieux réclamaient vengeance, les auteurs du crime l'ayant eux-mêmes payé de leur sang⁵⁶⁴.

La documentation disponible empêche de savoir si les désastres subis sur l'ensemble du territoire et la destruction de la capitale ont été la cause du coup d'état, mais c'est très probable. Tuthaliya le jeune, qui était vraisemblablement le *tuhkanti*, a sans doute été incapable de redresser la situation alors que son rival avait déjà fait preuve de son énergie et de sa compétence dans la lutte contre les ennemis qui assaillaient

⁵⁶⁴ KUB XIV 14+ //KUB XXIII 13 ; Goetze, *KIF* 1, 1929, 204-235; Lebrun, *Hymnes et Prières Hittites*, Louvain-la-Neuve, 1980, 193-203 ; Singer, *Hittite Prayers*, Atlanta 2002, §§2-3, pp.61-62.

le Hatti de toute part. Le fait que les frères de la victime aient été exilés à Alašiya (Chypre) montre que les Hittites, malgré la menace pesant sur le Kizzuwatna avaient gardé le contrôle du port d'Ura et de la voie maritime en direction de l'île. Un second problème concerne le statut exact de Šuppiluliuma lors du pronunciamiento. La façon dont sont présentés Tuthaliya le jeune et ses frères exilés exclut que Šuppiluliuma ait fait partie de la même fratrie. On avait proposé naguère de faire de lui le fils d'un prince anonyme qui n'avait pas régné sous prétexte que la mention de Tuthaliya (III), en tant que « grand-père » de Muršili II était douteuse dans les premiers fragments de CTH 40⁵⁶⁵. La découverte à Maşat Höyük puis à Boğazköy d'empreintes de sceau portant la filiation (officielle) de Šuppiluliuma a réglé la question :

« ^{NA} KIŠIB ^m Šu-up-pi-lu-li-u-ma LUGAL.GAL UR.SAG / DUMU ^m Du-ut-ḫa-li-ya LUGAL.GAL UR.SAG »

(« Sceau de Šuppiluliuma, Grand Roi, Héros, fils de Tuthaliya, Grand Roi, Héros »)⁵⁶⁶.

Il semblerait donc a priori qu'il était bien le fils de son prédécesseur et le frère ou plutôt le demi-frère de Tuthaliya le jeune et des frères de ce dernier. La découverte à Çorum du sceau de sa première épouse, mère très vraisemblablement de ses fils légitimes, la reine Ḫenti, a reposé le problème de sa réelle filiation : « ^{NA} KIŠIB ^f Ḫé-en-ti-[i] M[UNUS. LUG]AL DUMU.MUNUS LUGAL.GAL UR. SAG »

(« Sceau de Ḫenti, Grande Reine, fille du Grand Roi, Héros » (Çorum 8/93)⁵⁶⁷.

D'autres empreintes de sceau associent Šuppiluliuma et la reine Ḫenti (SBo I Nr 5-7; Bo 90/964; Bo 91/1016 ; etc.). Les hiéroglyphes inscrits dans le champ central sont identiques sur

ces dernières et sur le sceau de Çorum⁵⁶⁸. H.Otten a proposé une solution élégante à cette énigme, -- un mariage entre frère et sœur étant exclu --, en faisant l'hypothèse qu'un anneau périphérique avait disparu sur le sceau de Çorum qui nommait Šuppiluliuma dont des titres se seraient retrouvés sur la ligne inférieure. Sh.Bin-Nun avait déduit de la présence du prince Mannini sur une liste d'offrandes que celui-ci était le père ou le frère de la reine Ḫenti et probablement le futur Grand Roi Tuthaliya III, ce qui est impossible comme déjà vu⁵⁶⁹. L'exemple de la seconde épouse de Šuppiluliuma, Tawananna, fille du roi kassite de Babylone, qui a succédé à Ḫenti répudiée et exilée, montre que l'expression « fille de Grand Roi » pouvait être attribuée à une princesse étrangère. Il est cependant difficile de supposer qu'une princesse au nom hourrite, comme Ḫenti (« la perle »), ait été la fille du roi de Mitanni, un ennemi juré des Hittites. Le cas d'Arnuwanda I, bénéficiaire probable d'un mariage-*antiyant* avec une « princesse de premier rang » qui était l'héritière du trône aurait pu servir de précédent lors de la crise qui a conduit à l'assassinat de Tuthaliya le jeune. Ḫenti serait alors la fille de Tuthaliya III. Il est certain que le roi Šuppiluliuma n'a fait qu'un usage restreint, au tout début du règne, du sceau qui le disait « fils de Tuthaliya », filiation sur laquelle il préférerait apparemment ne pas insister. On peut supposer, si on répugne à faire, sans preuve formelle, de Šuppiluliuma un mari-*antiyant* de la reine Ḫenti, qu'il était le fils d'une épouse secondaire de son prédécesseur, à la différence de Tuthaliya le jeune et de ses frères (fils de Taduḫepa ?). Rien n'est sûr en ce domaine et il est prudent de ne pas multiplier les hypothèses. Muršili II, dans la Geste qu'il a fait rédiger à la gloire de son père, reconnaît en Tuthaliya (III) son grand-père, sans autre précision et clairement sans aucune réticence, ce qui rend incompréhensible l'absence de ce dernier sur les « listes d'offrandes » compilées par ses successeurs.

⁵⁶⁵ Hoffmann, *OR* 53, 1984, 34-51 ; Freu, *Heth* 8, 1987, 125-126.

⁵⁶⁶ Alp, *HBM*, 48-50, Taf.1 et Abb.2-3 ; Otten « Die hethitischen Königssiegel der frühen Grossreichszeit », *AGSWK Mainz* Nr 7, Stuttgart 1995, 7-11, Abb.1, 31 (Bo 91/1314).

⁵⁶⁷ Otten, « Die hethitische Grosskönigin Ḫenti in ihren Siegeln », *ZA* 84, 1994, 253-261, Abb.6-7 p.258.

⁵⁶⁸ Otten, *ZA* 84, 1994, Abb.2-5 pp.255-258.

⁵⁶⁹ Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 270-271 ; cf. Otten, *MDOG* 83, 1951, 66 (liste C).

6) Le redressement : Šuppiluliuma associé au pouvoir

Les premiers fragments de la Geste (CTH 40) font de Šuppiluliuma l'exemple du fils respectueux de l'autorité paternelle. Il adresse ses requêtes au roi avant d'entreprendre des opérations, le suppliant de l'envoyer sur les « fronts » les plus exposés. Le « grand-père » (de Muršili II) apparaît dans cette composition comme un souverain vieux et malade, obligé de suspendre ses mouvements à diverses reprises du fait de la détérioration de sa santé mais qui reste cependant le maître de ses décisions et auquel Šuppiluliuma manifeste le plus grand respect. Il est difficile de savoir si cette présentation des faits et des rapports entre le Grand Roi et son « fils » est conforme à la réalité. Il est sûr en tout cas qu'une étroite collaboration entre le souverain et ce dernier (fils, fils adoptif et beau-fils ?) a permis de redresser une situation très compromise selon toute apparence.

Le nom de Tuthaliya apparaît dans les deux premiers fragments de CTH 40⁵⁷⁰. La guerre contre le Hayaša est évoquée (fr.2) puis des événements survenus « au temps de Kantuzzili », le probable frère du roi Tuthaliya III. O.Carruba préfère, comme on l'a vu, « Kantuzzili [et] (Ú) Tuthaliya » et voir dans ce passage un fragment des annales de Tuthaliya I, Kantuzzili étant ici le père du roi qui n'était pas monté sur le trône mais qui avait combattu au côté de son fils⁵⁷¹. La lecture 'ŠEŠ' (« frère ») admise par R.Beal et d'autres renvoie au prêtre Kantuzzili qui aurait été le GAL.MEŠEDI du roi Tuthaliya III, après avoir gouverné le pays de Kizzuwatna⁵⁷². Kantuzzili se retrouve dans le fragment 3 qui parle d'un grand succès remporté contre un ennemi (les Hourrites ?) vers Arziya, dans la région du haut Maraššantiya⁵⁷³. La mention du

⁵⁷⁰ Güterbock, *JCS* 10, 1956, 59-60.

⁵⁷¹ Carruba, *AoF* 32, 2005, 256-257, et n.22 ; Taracha, « More about *Res Gestae* in Hittite Historiography », *Fs S.Kořak*, 2007, 661, n.14.

⁵⁷² Beal, *The Hittite Military*, n.1225 p.321 ; Freu, *LAMA* 8, 1983, 120 ; « Kantuzzili », *Heth* 15, 2002, 65-74.

⁵⁷³ *RGTC* 6, 45 ; 6/2, 14 ; Gurney, *Fs H.Hoffner*, 124-126 (Arziya).

Hayaša qui n'existait pas au temps de Tuthaliya I et qui n'était pas encore unifié et organisé au cours du règne de son arrière-petit-fils, Arnuwanda I, encourage à laisser les trois fragments de CTH 40 publiés par H.G.Güterbock là où ce dernier les avait placés, en tête des « Deeds of Šuppiluliuma ».

La tablette KUB XIX 12 (fr.4 et 7 de CTH 40) appartient aussi à la première partie de l'œuvre.

Le roi, du fait des négligences d'un certain Tuttu avait, si on comprend bien un texte lacunaire, fait mettre le feu à la ville de Šallapa puis s'étant ravisé l'avait fait éteindre. Šallapa était un important carrefour où se rejoignaient les routes venant de Hattuša et de Karkemiš⁵⁷⁴, sans doute au nord-est de Konya. Les autres mentions de Tuttu dans les fr.5 et 6 n'apportent rien du fait de l'état de ces fragments⁵⁷⁵. Le second passage de KUB XIX 12 est plus informatif d'autant qu'il mentionne le « grand-père » et le « père » (de Muršili II) engagés dans une action commune. Si le mont Nanni (KUB XIX 12 III 5'-6') que les deux rois ont atteint est bien l'Anti-Casius, à la frontière nord du pays d'Ugarit, il faut admettre que la première offensive hittite en direction de la Syrie s'est produite avant la mort de Tuthaliya III, ce qui implique un net redressement de la situation sur les autres « fronts ». Par ailleurs le pays de Mukiš (Alalaḥ), au nord d'Ugarit et dont la frontière avec ce pays s'appuyait sur le mont Nanni était alors une dépendance du Mitanni, ce qui laisse supposer que les hostilités avaient été entreprises contre les Hourrites, à la fois vers Arziya (?) et en Syrie (?). Tout ceci reste conjectural et il se peut que le mont Nanni du fragment 8 de CTH 40 soit un sommet différent de celui du jebel Akra. H.Th.Bossert avait proposé de l'identifier à l'Erciyas Dağ⁵⁷⁶.

Des passages mieux conservés assurent une meilleure compréhension des seconde et troisième tablettes (dans une édition) de la Geste. Šamuḥa dans le Haut-Pays est maintenant la base principale de l'armée hittite d'où part Šuppiluliuma

⁵⁷⁴ *RGTC* 6, 333 (Šalapa) ; Freu, *Luwiya*, 1980, 257-260.

⁵⁷⁵ Güterbock, *JCS* 10, 1956, 61.

⁵⁷⁶ Bossert, *OR* 23, 1954, 135-136.

pour combattre gens du Hayaša et Gasgas et où il ramène prisonniers et butin après chaque campagne⁵⁷⁷. De Šamuha le « grand-père » qui y a fixé sa résidence, envoie Šuppiluliuma, qui le lui avait instamment demandé, contre les ennemis installés au cœur du royaume. Arrivé en Hatti, sur les ruines incendiées de la capitale, le prince s'emploie à déblayer les cendres et restaurer les bâtiments. Les déportés gasgas qu'il avait capturés sont amenés à Wašhaniya⁵⁷⁸. La lutte contre ces derniers occupe la majeure partie des fr.11-13 mais le « grand-père », ayant retrouvé la santé, part du Haut-Pays pour punir les gens du Maša et du Kammala qui avaient razié la province du Kaššiya. Le roi est donc allé très loin vers l'ouest à cette occasion et a été rejoint en Kammala par Šuppiluliuma, ce que les Gasgas ont mis à profit pour menacer leurs arrières. Vainqueur de cet ennemi, le « grand-père » détruit les bourgs gasgas de Kathariya et de Gazzapa. Ce dernier faisait partie des cités prises par les Gasgas au temps d'Arnuwanda⁵⁷⁹. Puis Tuthaliya et son fils vont affronter le roi de Hayaša, Karanni (ou Lanni) à Kummaha, sur le haut Euphrate. Cette mention d'un roi de Hayaša dont le nom est difficile à lire sur la tablette (KUB XIX 11 IV 43') pose le problème des relations de Tuthaliya III avec ce pays et ses princes. Dans le traité conclu plus tardivement entre Šuppiluliuma et le nouveau roi du Hayaša, Huqqana, un paragraphe fait référence à des événements survenus au cours du règne de son père. S'adressant à Huqqana, auquel il avait donné sa sœur en mariage, Šuppiluliuma fait un cours de morale sexuelle à son nouveau vassal et beau-frère :

« Pour le Hatti c'est une règle impérieuse qu'un frère ne « prenne » pas sa sœur ou sa cousine. Ce n'est pas permis. En pays hittite quiconque commet un tel acte ne reste pas en vie,

⁵⁷⁷ Güterbock, *JCS* 10, 62-63 (fr.10) ; Taracha, « The capital Hattuša and the other residential cities of Hittite Great Kings », *Tabularia Hethaeorum*, Fs S.Košak, 2007, 755-759, pp.755 et 757-758.

⁵⁷⁸ *RGTC* 6, 477-478 ; 6/2, 187 (Wašhaniya) ; Forlanini, *Fs S.Alp*, 1992, 177-178 ; Kempinski, *Tel Aviv Oc.Publ.*1, 1993, 86.

⁵⁷⁹ *RGTC* 6, 201-202 (Kathariya) ; 204-205 (Kazapa).

mais est mis à mort sur le champ. Parce que ton pays est barbare c'est le contraire, on peut y « prendre » régulièrement sa sœur ou sa cousine » (CTH 42 §25) et : « Qui fut Mariya et pour quelle raison est-il mort ? Une dame (du palais) ne se promenait-elle pas et n'avait-il pas jeté le regard sur elle ? Mais le père de Mon Soleil regardait lui-même à la fenêtre et il fut témoin de cette offense et dit : « Toi, pourquoi as-tu jeté ton regard sur elle ? » Ainsi il mourut pour cette raison ! » (CTH 42 §28)⁵⁸⁰. Des relations entre les deux pays ont donc été établies avant la mort de Tuthaliya III, sans doute après l'affrontement sur le haut Euphrate. Mariya était un prince mais peut-on l'identifier au « roi » de ce nom qui a conclu un accord avec un souverain hittite, accord dont le texte a été annexé au traité ratifié avec Huqqana ? Il est certain que cet instrument diplomatique négocié avec les « hommes du Hayaša » et Mariya est antérieur au traité conclu avec Huqqana. Les clauses conservées traitaient de la loyauté réciproque entre les deux partenaires, de l'obligation de répondre sur le champ avec troupes et chars à tout appel à l'aide et de refuser de soutenir un prétendant au trône de Hatti. Suivaient les bénédictions et malédictions habituelles. Ce premier accord a peut-être été conclu par Tuthaliya III lui-même mais il semble difficile de croire qu'il ait fait exécuter son nouvel allié. Plusieurs Mariya ont existé dont un avait épousé la fille de Huqqana, mariage dont Šuppiluliuma a exigé la rupture. La tablette de CTH 40 qui parlait de la guerre contre ce pays est malheureusement perdue après le récit de la bataille livrée au roi de Hayaša à Kummaha et ni Mariya ni Huqqana ne sont mentionnés dans le reste de l'œuvre. Le colophon de KUB XIX 10 : « Troisième (tablette), (texte) non fini de la Geste (LÚ-na-an-na-aš, au génitif) de Šuppiluliuma, Grand Roi, Héros », suivait après une lacune. Il terminait ladite tablette dans une « édition large » du texte correspondant à une seconde tablette dans une édition plus resserrée. Le fragment 14, appartenant à une recension différente, débute, à la colonne III, en signalant que le « grand-père »,

⁵⁸⁰ Beckman, *HDT* n°3, pp.27-28.

malade, avait envoyé son fils combattre les Gasgas dont « 12 tribus (*ŠUTI*) », sans doute conduites par un certain Piyapili, s'étaient installées au cœur même du Hatti qu'ils avaient razzié. Avec l'aide des dieux Šuppiluliuma les massacre et restitue aux Hittites survivants les biens qu'ils avaient pillés. Le « grand-père », rétabli, quitte alors le Haut-Pays pour combattre les Gasgas à Zithara, localité proche de Hanhana et de Šapinuwa, au nord de Hattuša et relativement peu éloignée de la capitale. Ce district était un centre du culte de la divinité Zithariya. Il a été réincorporé au Hatti et sera par la suite très souvent visité par le roi et la reine⁵⁸¹. Ces divers passages de CTH 40 confirment donc les faits évoqués par le texte rétrospectif KBo VI 28 et permettent, malgré leur caractère fragmentaire d'entrevoir la tâche de reconquête et de reconstruction entreprise par Tuḫaliya III, vieux et malade, et par son jeune associé et futur Grand Roi, Šuppiluliuma.

Alors que la lutte contre l'ennemi du nord était en cours, la menace de l'Arzawa a encouragé ce dernier à demander instamment à son père le commandement des troupes du « front sud » où il a d'abord combattu trois « tribus », sans doute des troupes auxiliaires de l'ennemi.

Aucun nom de lieu n'est conservé dans ce passage et les deux anthroponymes mentionnés, Dulli et Naḫiruwa sont inconnus par ailleurs. Il semble, le « grand-père » n'étant plus mentionné ensuite, que la mort du roi Tuḫaliya III et l'avènement de Šuppiluliuma étaient narrés dans la brève lacune, 11 lignes environ, qui sépare les fragments 14 et 15 de CTH 40 et les colonnes III et IV d'une « seconde tablette » appartenant à une édition « resserrée » du texte. La lutte contre l'Arzawa est en effet l'unique sujet du fragment 15 où apparaissent les noms des cités du Bas-Pays prises ou menacées par l'ennemi d'Arzawa, en particulier Tuwanuwa,

avant le colophon : « Seconde tablette, (texte) non fini de la Geste de Šuppiluliuma »⁵⁸².

La guerre contre cet adversaire se prolonge dans les fragments 18-20 et le roi hittite, maintenant Šuppiluliuma, écrit à un certain Anzapaḫḫadu qui pourrait être le roi d'Arzawa ou son « corégent », pour lui réclamer ses sujets, ultimatum qui était régulièrement adressé à un souverain ennemi avant le déclenchement des opérations menées contre lui (KBo XIV 5 I 10-22). Les lettres amarniennes EA 31 et EA 32 nomment le roi d'Arzawa Tarḫundaradu. Celui-ci était-il le suzerain, le prédécesseur ou le successeur immédiat du dit Anzapaḫḫadu ? La situation à la fin du règne de Tuḫaliya III était loin d'être entièrement rétablie et une dure guerre contre un adversaire redoutable qui avait noué ou s'appropriait à le faire des relations avec la cour d'Égypte se poursuivait aux frontières du Bas-Pays ou même à l'intérieur de celui-ci. Un autre conflit était certainement en cours en Išuwa, à l'est du haut Euphrate. La première lettre du jeune roi de Mitanni, Tušratta, à son « beau-frère » Aménophis III, EA 17, évoque les circonstances de son avènement après l'assassinat de son frère, Artasumara. S'étant débarrassé de l'assassin de ce dernier, le « grand vizir » UD-ḫi, il avait rétabli les relations avec le pharaon et repoussé une attaque hittite (EA 17 : 30-35)⁵⁸³. Cette tentative avortée pour attaquer les pays hourrites, sans doute en Išuwa, a été reconnue par Šuppiluliuma. Il est peu probable que cette offensive au-delà de l'Euphrate ait été tentée avant la pacification, au moins relative, des pays anatoliens. Il faut la placer après la campagne menée contre l'Arzawa dans le Bas-Pays et dans les pays vassaux de cet ennemi (Mira, Ḫaballa). EA 17 apporte la preuve que le règne de Šuppiluliuma a débuté alors que le vieil Aménophis III régnait encore en Égypte. Si on refuse que le pharaon ait associé au trône son

⁵⁸¹ RGTC 6, 513-514 (Zithara) ; Camatta, « Die Stadt Hanhana und Identifizierungsvorschlag », *AoF* 33, 2006, 263-270.

⁵⁸² Güterbock, *JCS* 10, 1956, 75-77 (KUB XXXIV 26/27/28+KBo VIII31+ IV 1'-44' + :1''-7'').

⁵⁸³ Moran, *The Amarna Letters*, 1992, 41-42 (EA 17) ; Kühne, *Die Chronologie der internationalen Korrespondenz von El-Amarna*, *AOAT* 17, 1973, 17-23.

fils Aménophis IV/Akhenaton vers l'an XXVIII de son règne il est nécessaire de dater celui-ci de 1390 à 1353 av. J.C. et l'avènement de Šuppiluliuma de 1360 environ ; si on admet qu'une corégence a existé en Egypte, de c.1350 av. J.C.⁵⁸⁴. Il est difficile de tracer un tableau de la situation à la fin du règne de Tuthaliya III et en particulier de mesurer l'étendue de la pacification des provinces hittites qui avaient subi les assauts d'ennemis divers. Le cas de la capitale en particulier fait problème. Les fragments 11, 12 et 13 de la Geste qui insistent sur la lutte contre les Gasgas dans le pays de Hatti *stricto sensu* et sur les reconstructions, les travaux de fortification et le repeuplement des localités restaurées donnent une idée, sans doute incomplète, de la politique de reprise en main de la région centrale du royaume et de la capitale⁵⁸⁵. C'est cependant Šamuha qui est restée pendant plusieurs années la résidence royale. Si la paix avec le Hayaša a suivi de près les opérations menées sur le haut Euphrate et celles entreprises par Šuppiluliuma dans le Hatti proprement dit, il est probable que le Grand Roi Tuthaliya III a pu rentrer dans sa capitale et son palais en partie restaurés avant la fin de sa vie. L'épisode concernant le malheureux « voyeur », Mariya, s'est-il déroulé à Hattuša ou à Šamuha ? La façon dont est présenté Huqqana en CTH 42 montre qu'il avait été choisi par Šuppiluliuma pour occuper le trône de Hayaša. Il avait probablement été élevé à la cour hittite après l'accord conclu avec son prédécesseur, Mariya, dont le texte a été adjoint à celui de CTH 142. Il est difficile de comprendre quel rapport a existé entre ces deux personnages et le roi Karanni (ou Lanni ?) qui avait livré bataille à Tuthaliya III et à Šuppiluliuma à Kummaḫa, sur le Haut Euphrate.

⁵⁸⁴ Freu, « La chronologie du règne de Šuppiluliuma : essai de mise au point », in P.Taracha (éd.), *Silva Anatolica, Fs M.Popko*, Warszawa, 2002, 87-107 ; concernant la corégence cf. n.546.

⁵⁸⁵ Güterbock, *JCS* 10, 1956, 63-66.

Chapitre V

Le règne de Šuppiluliuma (c.1350-1319 av. J.C.)

1) Les débuts du règne : les reines Taduḫepa et Henti

Šuppiluliuma a succédé à son « père » alors que la reine T/Daduḫepa était la souveraine reconnue du pays de Hatti. Elle avait épousé Tuthaliya III avant son avènement et était sans doute une femme âgée lors de la mort de son mari. Il est impossible de souscrire à l'hypothèse de Ph.Houwink ten Cate faisant d'elle l'épouse du « roi intérimaire » Hattušili II, père ou beau-père de Šuppiluliuma, qui se serait effacée ensuite au profit de la femme du prédécesseur et père adoptif de ce dernier, Šata(n)duḫepa, puis aurait éliminé ou remplacé celle-ci lors de l'avènement de Šuppiluliuma et repris sa place de reine⁵⁸⁶. Il est aussi peu probable qu'elle ait été la mère de Šuppiluliuma, comme le veut T.Bryce⁵⁸⁷. Elle était plutôt celle de Tuthaliya le jeune et de ses frères. Après leur élimination elle a conservé ses fonctions et a dû composer avec le nouvel homme fort du royaume. Elle a été associée à Šuppiluliuma pendant quelques années comme le montre le protocole CTH 253.1 (KUB XXVI 57) :

« [Ont prêté serment] les troupes *šarikuwa* (de police ?), ..., toute l'armée, ... et les déportés (*arnuwala-*) avec [les guerriers] de tous les pays (et) quiconque réside en Hatti. Et voici, de mois en mois, à la personne de Šuppiluliuma et à Daduḫepa, la grande reine, et aux princes, aux princesses et à leurs descendants, nous prêterons serment. Et voici, à ce serment les mille dieux nous les avons appelés comme témoins, le Soleil, le Soleil des cieux, la déesse Soleil

⁵⁸⁶ Houwink ten Cate, « The Genealogy of Muršili II », *JEOL* 34, 1995/1996, 58-65 ; *AOAT* 253, 1998, 163.

⁵⁸⁷ Bryce, *The Kingdom*, 2005, 159.

d'Arinna, le dieu de l'Orage, le dieu de l'Orage de Hatti..... » (KUB XXVI 57 : 3'-15', et // KUB XXI 46)⁵⁸⁸.

Epousée alors que Tuthaliya n'était que le prince héritier, Taduḫepa n'était plus jeune à cette époque et a dû disparaître peu après (c.1345 av.J.C.). La reine Henti lui a succédé. On sait que le sceau trouvé à Çorum fait d'elle la fille d'un Grand Roi. Elle était peut-être celle de Tuthaliya III. La paternité du prince Mannini, qui a été avancée, est exclue⁵⁸⁹. Son rôle a été certainement important pendant une partie du règne et les sceaux inscrits aux deux noms du roi et de la reine Henti sont relativement nombreux⁵⁹⁰. On sait que, mère des fils légitimes du roi, elle a fini par être répudiée par lui et exilée (en Aḫḫiyawa ?) alors que Šuppiluliuma s'apprêtait à convoler en justes noces avec la fille du roi de Babylone devenue la reine Tawananna (III). Si on date, comme le fait T.Bryce, ce second mariage très tôt dans le règne il ne reste plus à Henti que peu d'années pour jouer son rôle et engendrer ses fils même si elle avait épousé Šuppiluliuma à l'époque du « coup d'état » et avant l'avènement de celui-ci. Il est plus vraisemblable de reporter le mariage du roi avec Tawananna assez tard dans le règne, vers 1330 av. J.C., laissant à celui de la reine Henti un espace de temps appréciable (c.1345-1330 av. J.C.)⁵⁹¹.

Le décret relatif à la prêtrise de Télipinu, un fils du roi qui, devait être jeune lors de sa « promotion », a pris la forme d'un véritable traité (*išḫiul*). Il a été publié à une date indéterminée et met en scène, au côté du roi et de son épouse, le frère de Šuppiluliuma, Zida(na) que celui-là avait promu au rang de GAL-MEŠEDI, « chef prétorien », un poste de confiance que

⁵⁸⁸ Laroche, in « Bibliographie », *RHA* XV/61, 1957, 125-126 ; cf. Kempinski, « Suppiluliuma I : The Early Years of his Career », *Tel Aviv, Oc.Publ.* 1, 1993, 81-91, pp.86-87.

⁵⁸⁹ Otten, « Die hethitische Grosskönigin Henti », *ZA* 84, 1994, 253-261 ; cf. Güterbock, *SBo* I Nr 5-7, pp.4-5.

⁵⁹⁰ Otten, « Die hethitischen Königssiegel der frühen Grossreichzeit », *AGSWK Mainz*, Nr.7, Stuttgart 1995, 13-16.

⁵⁹¹ Bryce, *The Kingdom*, 2005, pp.159-160 et nn.20-23 pp.433 ; cf. Freu, *Heth* 15, 2002, 76.

ce dernier a occupé pendant la plus grande partie du règne⁵⁹². Le texte de KUB XIX 25/26 (CTH 44) débute ainsi :

« Ainsi (parlent) Mon Soleil, Šuppiluliu[ma, Grand Roi, roi de Hatti], [H]en[ti], la Grande Reine, Arnuwan[da, le prince royal et Zida, le chef prétorien. Nous avons donné] Télipinu, son fils à Kiz[zuwatna, à Tešub, à H]ebat[et à Šarruma [en servitude], et nous l'avons fait leur prêtre. »

Intronisation qui était aussi valable pour ses descendants. Comme dans les traités une clause impose au prince, qui doit reconnaître la prééminence de l'héritier du trône, d'agir contre celui qui ourdirait des manœuvres envers le roi, la reine ou le prince royal. Tout ennemi du roi sera celui de Télipinu. Tout « ami » du roi et de la reine sera aussi « l'ami du prêtre ». Le devoir de ce dernier est de dénoncer le Grand (*BELU*) qui, à l'armée ou ailleurs, parlerait contre le roi ou la reine. Il devra, au besoin, le juger avec équité. Si une querelle éclatait avec ses frères ou ses sœurs, l'affaire devrait être portée devant le Grand Roi ! Il était enfin conseillé au prêtre de ne pas réagir violemment en cas de querelle avec un « Grand »⁵⁹³.

Télipinu a succédé, immédiatement ou après un certain temps, au « prêtre » Kantuzzili qui avait occupé la même position de prince-prêtre et de gouverneur du Kizzuwatna. Télipinu avait, certainement lui aussi, le contrôle de la province et pas seulement la charge du culte des dieux Tešub, H]ebat et Šarruma. Il jouera le rôle d'un général au début de la guerre hurrite de six ans, qui a précédé la mort de son père, avant de devenir roi d'Alep par la volonté de celui-ci.

⁵⁹² Zida a écrit la lettre au EA 44 à un pharaon (Aménophis III ou Akhenaton ?) ; Moran, *The Amarna Letters*, 1992, 117.

⁵⁹³ Goetze, *Kizzuwatna*, 12-16 ; Bryce, « The Role of Telepinu, the Priest, in the Hittite Kingdom », *Heth* 11, 5-18 ; Freu, « Telepinu », *Heth* 15, 2002, 74-78.

2) L'Arzawa, le Hayaša et la pacification du royaume

a) L'Arzawa

Šuppiluliuma devenu le seul maître de ses actes a continué sa lutte contre des « tribus » et les ennemis d'Arzawa au sud du Maraššantiya. Il est probable qu'il a combattu vers l'antique cité de Kaneš/Neša appelée ici Aniša (KUB XXVI 43 vo 24), proche de Huwana[...], Nahhuriya, Šapparanda, du mont Ammuna et d'un lac⁵⁹⁴. Les opérations se déroulent dans le Bas-Pays et le roi est contraint de combattre la cité de Tuwanuwa qui est aux mains de l'ennemi. Ayant pris ses quartiers à Tiwanzana Šuppiluliuma, avec l'appui de six chars et des dieux bat son adversaire qui fuit dans la montagne. Dès le lendemain il lui reprend prisonniers et butin et occupe Tuwanuwa (fr.15, JCS 10, pp.75-77). La mention de Tuwanuwa, la classique Tyane, situe cet épisode de la guerre vers Bor, au nord des Pyles Ciliciennes⁵⁹⁵. Le mont Ammuna était sans doute situé un peu plus au nord⁵⁹⁶ et le lac peut correspondre aux lagunes d'Horta, plus à l'est.

Le colophon qui suit cet épisode est celui d'une « seconde tablette » d'une édition resserrée des « Deeds », rédigée par le scribe ...]- šuziti (JCS 10, 77).

L'arrangement des fragments de CTH 40 adopté par H.G.Güterbock semble montrer que le roi a dû abandonner un moment le Bas-Pays pour se porter au secours des généraux Takkuri et Himuili aux prises avec les Gasgas vers Anziliya⁵⁹⁷, Pargalla et Hattina, au nord et au nord-est de la capitale⁵⁹⁸.

Mais il y a peu de doute que la guerre contre les armées de l'Arzawa est restée la première préoccupation du roi au tout début de son règne. Trois fragments de CTH 40 (fr.18-20, JCS 10, pp.79-81) décrivent une situation nouvelle apparue alors que le roi combattait « ailleurs » (KBo XIV 15 I 4). Le Pitašša

⁵⁹⁴ RGTC 6, 17 (Aniša) ; Güterbock, JCS 10, 1956, 75-76.

⁵⁹⁵ RGTC 6, 447-449 ; 6/2, 176 (KUB LVI 51 I 9).

⁵⁹⁶ RGTC 6, 14 ; Gonnet, RHA 26, 1968, 103.

⁵⁹⁷ RGTC 6, 25 (Anziliya) ; 6/2, 7-8 ; Alp, HBM, 9 (=cl. Zela).

⁵⁹⁸ RGTC 6, 101-102 ; 6/2, 36 (Hattina).

et Maḫuirāšša s'étaient révoltés et avaient rallié les chefs de l'Arzawa, Anzapahḫadu, Alaltalli et Zapalli. A ce défi intolérable Šuppiluliuma avait répondu par un ultimatum adressé au seul Anzapahḫadu, qui est peut-être le roi d'Arzawa (ou son héritier ?), pour lui réclamer la restitution de ses sujets. Devant son refus le roi hittite lance en avant le général Himuili qui est battu vers Maḫuirāšša. Šuppiluliuma, furieux, marche contre l'Arzawa et atteint en premier le pays de Mira (KBo XIV 5 +KBo XVI 104 I 31 ; JCS 10, p.80). Cette notation qui précède une lacune empêche de situer ce pays vers le col de Karabel et la côte de l'Égée, comme le propose J.D.Hawkins⁵⁹⁹. Apparemment, Šuppiluliuma a fait un vaste mouvement tournant pour rejoindre le champ de bataille en menaçant les arrières de l'ennemi. Le Mira, probablement situé au centre de la péninsule, était séparé du Hatti par deux rivières, l'Aštarpā et le Šiyanta, sans doute le Caystre et un autre affluent du lac Akar Çay⁶⁰⁰. Le combat, après l'arrivée du roi, se déroule autour de Mauirašši (=Maḫuirāšša) et de deux hauteurs, le mont Tiwatašša et le mont Kuriwanda, où les deux adversaires ont aménagé des camps fortifiés. Alantalli et Zapalli sont retranchés sur le mont Tiwatašša que le roi hittite assiège. Anzapahḫadu venu à leur secours refuse le combat que lui offre Šuppiluliuma (fr. 19, KBo XIV 6 I 1'-19' ; JCS 10, 80-81). La défaite du général hittite Mammali dont les troupes, les chars et les déportés sont capturés par l'ennemi est suivie du repli de Zapalli, dont Šuppiluliuma avait abandonné le siège, au pays de Habballa (fr.20, JCS p.81 ; KBo XIV 7 I 1'-11'). La révolte du Pitašša et de Maḫuirāšša a suivi la pacification du Bas-Pays. Le roi, occupé de la lutte contre les Gasgas a envoyé ses généraux combattre les rebelles et les princes d'Arzawa qui les soutenaient. Leurs échecs l'ont vite obligé à intervenir en personne. Le Pitašša correspond certainement au plateau qui

⁵⁹⁹ Hawkins, « Tarkasnawa King of Mira, 'Tarkondemos', Boğazköy sealings and Karabel », *AnSt* 48, 1998, 1-31, pp. 21-23, carte p.31 ; contra Freu, *Quaestiones Homericae*, 1998, 115-116.

⁶⁰⁰ RGTC 6, 269-271 ; 6/2, 105 (Mira).

s'étend au nord et au nord-ouest de Konya⁶⁰¹. Maḫuirāšša/Mauirašši, située plus au sud est probablement devenue la cité de Mourisa à l'époque classique (Μουρῖσα), vers Akviran⁶⁰². Les monts Tiwatašša et Kuriwanda étaient deux hauteurs se faisant face où s'étaient retranchés les deux adversaires. Ils appartenaient selon toute vraisemblance à la chaîne qui sépare le lac Beyşehir du bassin de Konya dont les trois sommets s'alignent du nord-ouest au sud-est, l'Erenierdağ, l'Egridağ et l'Alacadağ.

Un second intérêt s'attache à cet épisode. Il est le seul dont des fragments d'annales rédigés à la première personne rendent compte (KBo XIX 49 et 53 mentionnent le Pitašša, le mont Tiwatašša, Alašša, Waliwanta et Šallapa ainsi que les noms des princes d'Arzawa, Anzapahḫadu, Alantalli et Zapalli). On a ainsi la preuve que le Grand Roi avait fait rédiger un récit de ses campagnes, composition qu'ont reprise les scribes de son fils Muṣšili II⁶⁰³. Les noms d'Alašša, de Waliwanta et de Šallapa signalaient dans cette rédaction les étapes de retour du roi hittite à Ḫattuša.

C'est plus tard que le Grand Roi a envoyé le « maréchal » (GAL LÜ.MEŠ KUS₇) Ḫannutti réprimer une révolte de la ville de Lalanda⁶⁰⁴ dans le Bas-Pays, qui a fait sa soumission. De là celui-ci est allé ravager le Ḫaballa, ramenant à Ḫattuša prisonniers et butin (KUB XIX 22 : 4-11)⁶⁰⁵. Ce dernier pays est resté cependant une dépendance de l'Arzawa. Ph.Houwink ten Cate a daté cette affaire de la fin du règne du fait que Ḫannutti est devenu par la suite le gouverneur du Bas-Pays et détenait toujours ce poste au début de celui de Muṣšili II. Mais la présence de ce général lors du premier raid du roi

⁶⁰¹ RGTC 6, 318-319 ; 6/2, 127 (Pitaša).

⁶⁰² Freu, Luwiya, 264-265 ; RGTC 6/2, 98 ; KON, 402-403, carte 312.

⁶⁰³ Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, 60-61, table p.67 (KBo XIX 53, KBo XIX 49 (+XIX 54)).

⁶⁰⁴ RGTC 6, 240-241 (=Laranda/Karaman ?).

⁶⁰⁵ Houwink ten Cate, « A new fragment of the 'Deeds of Suppiluliuma as told by his son, Mursili II' », *JNES* 25, 1966, 27-31, pp.27-29 (KBo XIV 42 // KUB XIX 22).

hittite en Syrie et ses relations avec le roi de Qatna, Idada, montrent qu'il a été présent et actif du début à la fin du règne. Un traité a été conclu entre Šuppiluliuma et un roi d'Arzawa, accord qui est attesté par des textes de son fils Muṣšili II, un passage du traité de vassalité conclu avec le prince de Mira, Kupanta-Kurunta (KUB XIX 49 I 36) et celui d'une prière du roi à la déesse d'Arinna (KUB XXIV 3 II 26ss // XXIV 4 ro 16ss)⁶⁰⁶. Il est probable que le roi hittite a reconnu à son adversaire la possession de cités et de cantons éloignés, perdus depuis longtemps, comme Attarimma, Ḫuwaršanašša et Šuruda, situés dans le pays de Lukka ou à proximité. L'ultimatum de Muṣšili II prendra prétexte de la défection supposée des « sujets hittites » de ces cités pour déclencher l'attaque contre l'Arzawa en l'an III de son règne.

Deux problèmes se posent à propos des opérations décrites par CTH 40 et d'abord celui de l'identité du roi d'Arzawa qui était en place à cette époque. Est-il possible d'intercaler un Anzapahḫadu entre l'auteur des lettres au pharaon, Tarḫundaradu, et Uḫḫaziti l'adversaire de Muṣšili II ? La lutte décrite par CTH 40 est dirigée par une série de princes, Anzapahḫadu, Alantalli, Zapalli qui étaient peut-être les fils d'un souverain vieilli (Tarḫundaradu ?). L'envoi de l'ultimatum de Šuppiluliuma au premier d'entre eux lui donne une prééminence indiscutable sur ses frères ou associés (?) mais il n'est jamais désigné comme le roi d'Arzawa. S'il l'a été, a-t-il précédé Tarḫundaradu ou lui a-t-il succédé ?

Par ailleurs la mention des pays de Mira et de Ḫaballa dans les deux fragments 18 et 20 de CTH 40 montrent bien que ces « principautés vassales » de l'Arzawa avaient une existence propre à cette époque alors qu'au temps de Madduwatta elles étaient des districts du Ḫatti. Gouvernées sans doute, sûrement dans le cas du Mira, par des branches cadettes de la famille royale d'Arzawa, elles offraient au souverain hittite des possibilités nombreuses d'intrigues et d'interventions. Le traité conclu par Muṣšili II avec le sire de Mira, après l'anéantissement de l'Arzawa, précisait que le prince

⁶⁰⁶ Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, 73-75.

Mašhuiluwa, héritier du trône de ce pays avait été chassé par ses frères. Réfugié en pays hittite il avait été protégé par Šuppiluliuma qui lui avait donné sa fille Muwatti en mariage. Muršili II le rétablira dans ses états tout en reconnaissant qu'il descendait des rois d'Arzawa⁶⁰⁷. Une situation comparable s'est présentée dans le pays de la rivière Šeḫa (vallée du Méandre ou du Caïcos?). Le prince de cet « apanage » avait laissé son héritage à un « enfant », Manapa-Tarḫunta, que ses frères, sans doute plus âgés (des demi-frères?), avaient menacé de mort. Il avait fui en Karkiša, mais le roi hittite l'avait protégé de loin et avait envoyé pour sa sauvegarde des cadeaux aux « hommes de Karkiša ». Lui aussi sera rétabli dans sa principauté par Muršili II⁶⁰⁸.

L'introduction historique du traité conclu par le même Grand Roi avec le seigneur du Ḫaballa, Targašnalli, est perdue, mais cet accord prouve que ce pays existait déjà en tant que principauté autonome au temps du « Grand Arzawa »⁶⁰⁹.

b) Le Ḫayaša

Il est impossible de savoir quand Šuppiluliuma a négocié un traité de vassalité avec le roi de Ḫayaša, Ḫuqqana.

Probablement avant de lancer des opérations offensives contre le Mitanni et donc au début du règne. Le fragment 25 de CTH 40, très abîmé, mentionne les gens d'Išuwa qui apparaissent comme des rebelles, le Ḫayaša, où sont expédiés des déportés hittites (NAM.RA.MEŠ^{URU} Ḫatti, KUB XXXIV 23 I 14'-24'), le pays de Zuhḫapa que brûle le roi hittite et le mont Laḫa⁶¹⁰. On ne sait si le Ḫayaša est présenté ici comme un ennemi ou comme un allié des Hittites. L'affaire était certainement liée à la première offensive de Šuppiluliuma en Išuwa qui a été un échec. Si on admet qu'un premier accord avec un dénommé Mariya a été conclu par Tutḫaliya III, il faut aussi accepter

⁶⁰⁷ Beckman, *HDT* n°11, 69-77, pp.69-70.

⁶⁰⁸ Beckman, *HDT* n°12, 77-81, pp.77-78.

⁶⁰⁹ Beckman, *HDT* n°10, 64-69.

⁶¹⁰ *RGTC* 6, 516 (Zuhḫapa) ; 236 (ḪUR.SAG Laḫa) ; Gonnet, *RHA* 26, 1968, 110 ; Güterbock, *JCS* 10, 83-84 (fr.25 : KUB XXXIV 23 I).

l'idée que le traité conclu avec Ḫuqqana, dont la langue et la graphie présentent des caractères notables d'archaïsme, a été ratifié au début du règne du nouveau roi hittite⁶¹¹. La pacification de la haute vallée de l'Euphrate était un préalable à l'invasion de l'Išuwa et à l'affrontement avec les Mitanniens. Le traité de vassalité, CTH 42, commençait par l'affirmation de la « supériorité morale » du roi hittite :

« Ainsi (parle) Mon Soleil, Šuppiluliuma, roi de Ḫatti : Je t'ai maintenant élevé, toi, Ḫuqqana, un petit chien, et je t'ai bien traité. A Ḫattuša je t'ai distingué parmi les hommes du Ḫayaša et je t'ai donné ma sœur en mariage », introduction suivie par l'affirmation solennelle du devoir de loyauté du vassal envers toute la famille royale hittite et réciproquement de celle du Soleil hittite envers lui (CTH 42 §§ 1-6). Curieusement les nombreux dieux témoins du traité sont alors énumérés ainsi que les malédictions et les bénédictions habituelles avant les autres clauses du pacte et non à la fin de l'accord, comme c'était la pratique courante dans les textes de ce genre (ibid., §§ 7-12). L'alliance militaire et le soutien mutuel contre les révoltes éventuelles sont ensuite détaillés ainsi que l'obligation pour le vassal de dénoncer tous les propos hostiles à son suzerain, « parce que le peuple est traître », et de garder un secret absolu sur tout ce qu'il pourrait apprendre lors de ses séjours à la cour, en particulier sur les menaces proférées envers tel ou tel ennemi du Grand Roi, réel ou potentiel (ibid., §§ 13-24).

C'est alors qu'une règle morale imposée par le droit d'un peuple civilisé, l'interdiction des unions incestueuses entre frères et sœurs, cousins et cousines, était rappelée, le cas du malheureux Mariya, que le père du grand Roi avait fait exécuter simplement parce qu'il avait jeté les yeux sur une dame en promenade, devant servir d'exemple. Il était interdit au vassal d'approcher les femmes du palais, dames ou simples

⁶¹¹ Friedrich, *SV* II, 1930, 103-163 ; Neu, « Zum sprachlichen Alter des Ḫukkana-Vertrages », *KZ* 93, 1979, 64-84 ; Carruba, « Die Ḫajasa-Verträge Hattis », *Fs H.Otto*, 1988, 59-75 ; Beckman, *HDT* n°3, 22-30 ; Klinger, *TUAT* 2, 2005, 107-112.

servantes, et de leur parler (ibid., §§ 25-27). Il était même interdit à Ḫuqqana, quand il retournerait en Ḫayaša, de persévérer dans son union avec la veuve de son frère qui était devenue sa sœur. Il devait divorcer de la fille de Mariya (l'ancien « roi » dont le traité a été mis en annexe de CTH 42 ?) qu'il donnerait à son frère (?) mais il pouvait prendre « une femme d'Azzi » comme épouse secondaire ou concubine. Le texte conservé se termine par l'obligation faite au vassal de faciliter le renvoi des captifs hittites (cf. le passage du fr.25 de la Geste, ibid., §§ 29-30)⁶¹².

3) Les premières offensives en Išuwa et en Syrie

a) EA 17 et l'Išuwa

Le traité avec le Ḫayaša ouvrait au roi hittite la voie vers le pays d'Išuwa et la haute vallée du Tigre. Il a vite entrepris de profiter de ce chemin, qui menait très directement au cœur des pays hourrites, pour attaquer son adversaire.

La lettre amarnienne EA 17, adressée par le jeune roi de Mitanni, Tušratta, au pharaon Aménophis III, son « beau-frère », marquait la reprise des relations entre les deux cours après le meurtre du roi hourrite Artasumara, fils de Šutarna II et frère aîné de Tušratta. Ce dernier avait subi quelque temps la tutelle du meurtrier, le « vizir » UD-ḫi, avant de pouvoir se débarrasser de lui, retrouver sa liberté d'action et rétablir des relations cordiales avec le pharaon. La fin du message, en prélude à l'annonce de l'envoi de « présents d'hommage » au roi d'Égypte, mentionnait un important événement récent :

« [...] l'année suivante [de la mort] de mon frère [je fus attaqué] par tout le pays de Ḫatti. Quand l'ennemi s'avança contre mon pays, Tešub, mon seigneur, le livra dans ma main et je le vainquis. Pas un seul ne retourna dans son pays. Je

⁶¹² Kempinski, *Tel Aviv, Oc. Publ.* 1, 85, date le traité et EA 31 de la XVIII^{ème} année d'Aménophis III, beaucoup trop tôt.

t'envoie en conséquence un char, deux chevaux, un serviteur et une servante du butin pris aux Hittites »⁶¹³.

Cet échec de Šuppiluliuma correspond certainement à sa première tentative pour reconquérir l'Išuwa. Lui-même l'a reconnu dans le traité qu'il a conclu bien plus tard avec le fils de Tušratta, Šattiwaza, en insistant sur le fait que lors de son expédition victorieuse il avait traversé l'Euphrate et soumis le pays d'Išuwa « pour la seconde fois » (CTH 51 § 2)⁶¹⁴. La date de la lettre EA 17, la première du dossier égypto-mitannien, doit se situer au tout début de la « correspondance amarnienne » dont les tablettes conservées ont commencé à arriver en Égypte vers l'an XXXII du vieux pharaon (1349/1348 av. J.C., correspondant à l'an VI d'Akhenaton si on admet une corégence entre le roi d'Égypte et son fils, sinon 1359/1358). L'attaque hittite en Išuwa aurait donc suivi d'assez près l'avènement de Šuppiluliuma. Comme « les lettres d'Arzawa » ont dû parvenir en Égypte à la même époque, il faut admettre qu'une trêve avait alors rétabli la tranquillité au sud du pays hittite et que Tarḫundaradu avait été l'adversaire principal du roi Tuḫaliya III et de Šuppiluliuma dans le Bas-Pays au cours des années précédentes.

b) Le raid syrien, le Nuḫašše, Qatna, EA 75 et EA 45

Le roi hittite a cherché une occasion de prendre sa revanche et l'a trouvée dans l'appel que lui a adressé un vassal du roi de Mitanni, Šarrupši, « roi » (ou l'un des « rois ») de Nuḫašše, vaste région de steppe située entre Alep et la vallée de l'Oronte qui était divisée entre plusieurs principautés mais dont l'un des « seigneurs » disposait d'une sorte de prééminence et était reconnu comme le roi suprême du pays

⁶¹³ Moran, *The Amarna Letters*, 1992, 41-42 (EA 17) ; cf. Kühne, *Die Chronologie der internationalen Korrespondenz von El-Amarna*, AOAT 17, 1983, 17-23 ; Kitchen, *Suppiluliuma and the Amarna Pharaohs*, Liverpool 1962, 39, date EA 17 (comme Kempinski EA 31) de l'an XVIII de ce pharaon, 15 ans trop tôt.

⁶¹⁴ Beckman, *HDT* n°6A, 38-44, pp.38-39.

par ses compatriotes et par les puissances⁶¹⁵. Le traité conclu bien des années plus tard avec « Tette le ḥabiru », reconnu comme roi de Nuḥašše par Šuppiluliuma (CTH 53) prétend que Tušratta ayant cherché à tuer Šarrupši et étant entré avec troupes et chars dans le pays, Šuppiluliuma avait envoyé ses forces dégager ce dernier de l'emprise hourrite :

« Quand le roi de Mitanni chercha à tuer Šarrupši et que le roi de Mitanni entra dans le pays de Nuḥašše avec ses troupes-*ḥuradu* (d'élite ?) et ses chars et l'opprima, Šarrupši envoya son messenger au roi de Ḫatti, disant : « Je suis le sujet du roi de Ḫatti. Qu'il me sauve ! » Et moi, le Soleil, j'envoyai troupes et chars à son aide et ils chassèrent le roi de Mitanni avec ses troupes-*ḥuradu* et ses chars hors du pays de Nuḥašše »⁶¹⁶.

Mais l'aide fournie à Šarrupši n'a pas suffi à rétablir définitivement la situation de celui-ci et le roi hittite prétextait de l'hostilité du pays d'Išuwa pour expliquer, dans le même texte, le retard qu'il avait pris à revenir en Nuḥašše, selon le *topos* habituel. La suite de CTH 53 se poursuit, avant une longue lacune, par le récit du début de la « guerre d'un an » dont il ne reste que quelques lignes mais qui est préservé dans l'introduction historique du traité conclu avec Šattiwaza, le fils de Tušratta, des années plus tard (CTH 51). Ce texte, intact, nous apprend que lors de son arrivée en Nuḥašše, au cours de la « campagne syrienne d'un an » Šuppiluliuma avait dû constater que Šarrupši « avait disparu » ou « était caché ». Il avait fait déporter les membres de sa famille⁶¹⁷.

La première grande offensive hittite (le « first foray ») avait donc pénétré très loin en territoire syrien. Le traité avec Šattiwaza en précise l'étendue : « Quand Moi, le Héros, le roi de Ḫatti, je tournai mon attention vers Tušratta, le roi de

Mitanni, je pillai les pays de la rive occidentale du fleuve (Euphrate) et je pris le mont Liban (comme frontière) »⁶¹⁸. Selon les dires du roi hittite Tušratta aurait répondu à ses provocations en menaçant de piller à son tour les mêmes régions, ce qui était la justification de la seconde offensive du roi hittite en Išuwa et en Syrie (« la guerre d'un an »).

Des lettres amarniennes et les textes de Qaṭna permettent d'apprécier l'ampleur réelle d'un événement que K.Kitchen avait défini comme le « first foray » de Šuppiluliuma en Syrie⁶¹⁹ et dont le bref « compte rendu » fait par CTH 51 dissimule volontairement l'importance.

L'un des plus fidèles vassaux du pharaon, le *ḥazannu* (« maire ») de Gubla (Byblos), Rib-Hadda, en général plus préoccupé des affaires locales que de la politique des puissances et dont toutes les lettres adressées à Aménophis III sont un catalogue de dénonciations des « crimes » de son principal et menaçant ennemi, le prince d'Amurru, 'Abdi-Aširta, redoutable trublion qui s'était emparé de plusieurs cités au nord de Byblos, tuant leurs princes et lançant des appels à la révolte tout en se déclarant fidèle à l'autorité égyptienne. Le pharaon laissait souvent faire dans de tels cas avant de réagir quand il le jugeait nécessaire⁶²⁰. Dans la lettre EA 75, après avoir déploré sa pénible situation face aux attaques des 'Apiru et aux meurtres de ses « frères », Rib-Hadda en venait à un événement de grande portée :

« Que le roi soit informé que le roi de Ḫatti a pris tous les pays (KUR.KUR) qui sont les 'domaines de vie' (KUŠ=ašibat ; TI.TI=balati) du roi de Mitanni. Vois le roi de

⁶¹⁵ RGTC 6, 291-292 ; Klengel, GS II, 18-57, pp.33-57.

⁶¹⁶ CTH 53 ; Weidner, PDK, 1923, 58-71 ; Beckman, HDT n°7, 50-54, p.50 (§ 1) ; Altman, « The Submission of Šarrupši of Nuḥašše to Šuppiluliuma I », UF 33, 2001, 27-47, pp.27-29.

⁶¹⁷ Beckman, HDT n°6A, CTH 51 § 8 (A I 38-40) ; Altman, ibid., 39-40 ; Wilhelm, TUAT 2, 2005, n.22 p.116.

⁶¹⁸ Beckman, ibid., § 1 (KBo I 1 ro 1-4) ; cf. RGTC 6, 285 (HUR.SAG Niplani).

⁶¹⁹ Kitchen, *Suppiluliuma and the Amarna Pharaohs*, Liverpool 1962, 26 et n.1 ; Kitchen date les lettres EA 75, 85-86 et 95, la mort de 'Abdi-Aširta et l'avènement d'Aziru de l'an XI d'Akhenaton, la corégence débutant en l'an XXX de son père ; de même, sans corégence, Parker, *AoF* 29, table pp.59-61 (an XI=1344 av. J.C.).

⁶²⁰ Freu, « Les guerres syriennes de Suppiluliuma et la fin de l'ère amarnienne », *Heth* 11, 1992, 39-101.

Nah<ri>ma [a perdu] le pays des Grands Rois (LUGAL.LUGAL) [alors que] 'Abdi-Aširta, [l'esclave] et le chien ne cesse de pren[dre les pays du roi] » (EA 75 : 35-42)⁶²¹.

La date de ce message n'est pas douteuse malgré le refus de certains spécialistes de reconnaître que des lettres de vassaux arrivées à el Amarna avaient été adressées à Aménophis III ou à ses officiers⁶²². Toutes les tablettes qui mentionnent 'Abdi-Aširta vivant sont antérieures à l'expédition, envoyée tardivement par ce pharaon en Amurru, qui l'a capturé et ramené en Egypte où il est mort. Or le sire de Byblos, dont on possède plus de soixante lettres, fait explicitement référence au « père du roi » dans des messages adressés à Akhenaton se rapportant à cette affaire. Plusieurs tablettes parlent de la capture du « roi » d'Amurru. La missive EA 117, de peu postérieure à l'avènement d'Akhenaton (comme seul roi si on admet la corégence) est sans équivoque :

« Autrefois, j'avais envoyé un homme à ton père. Quand Amanappa est venu avec une petite troupe, j'ai écrit (de nouveau) au palais que le roi envoie une grande armée. N'a-t-elle pas capturé 'Abdi-Aširta et tous ses biens comme je l'avais dit ? » (EA 117 : 21-28). Les tablettes EA 68-95 et EA 101 (dont EA 75), antérieures à la capture de l'Amorrite ont été indiscutablement adressées à Aménophis III ou à ses officiers au cours des dernières années du règne. EA 75, qui appartient au premier lot des messages de Byblos, doit dater des années 1347/1346 av. J.C., une corégence en Egypte étant admise. Si Akhenaton a succédé à son père lors du décès de

⁶²¹ Moran, *The Amarna Letters*, 145-146 (EA 75) ; Liverani, *Lettere I*, 173-174 (LA 136) ; Singer in Izre'el, Singer, *The General's Letter from Ugarit*, Tel Aviv, 1990, 124-126 ; Na'aman, « Ammishtamru's Letter to Akhenaten (EA 45) and Hittite Chronology », *AuOr* 14, 1996, 251-257, pp.253-254 (EA 75).

⁶²² Wilhelm, Boese, « Absolute Chronologie und die hethitische Geschichte des 15. und 14. Jahrhunderts v. Chr. », in P.Åström (éd.), *High, Middle or Low?*, Göteborg, 1987, 74-117, p.87 et passim ; contra Freu, *Heth* 11, 39-40 ; *Histoire du Mitanni*, 2003, 98-103.

celui-ci, de c.1356/1355 av. J.C. L'importance du raid hittite a été souvent minimisée. T. Bryce, qui n'a pu tenir compte des trouvailles récentes faites à Qatna, refuse de reconnaître son existence dans la nouvelle édition de son important ouvrage, minimisant par là-même la valeur des données fournies par EA 75 et les autres textes amarniens⁶²³.

La reprise des fouilles au tell Mišrife, l'antique Qatna, à l'est et à peu de distance de la moyenne vallée de l'Oronte (à 18km au nord-est de Homs) a mis au jour dans une annexe du palais 67 tablettes et fragments dont 5 lettres, 4 textes juridiques et 64 documents administratifs (dont 8 inventaires) qui jettent une vive et inattendue lumière sur le raid de Šuppiluliuma en Syrie qu'évoquaient sans autre précision les lettres EA 75 (de Byblos) et EA 45 (d'Ugarit) ainsi que CTH 51⁶²⁴.

La première synthèse historique présentée par l'éditeur de ces textes, Th.Richter, est malheureusement entachée par le rapprochement que fait cet auteur entre les événements connus par les lettres de Qatna et ceux de la « great syrian (one year) war » que détaille le traité Šattiwaza (CTH 51 I 10-47), auxquels les faits connus par diverses tablettes de Ras Shamra concernant le ralliement d'Ugarit au roi hittite sont adjoints, ce qui ne fait qu'aggraver la confusion. Parmi les nouveaux documents publiés une lettre du général hittite, Ḫannutti, au roi de Qatna, Ida(n)da, a une formule : « i-du-kun-ù^{KUR} Mi-id-da-an-ni ḫaliq » (« Sachez que le pays de

⁶²³ Bryce, *The Kingdom*, 2005, 161, n.35 p.434.

⁶²⁴ Novák, Pfälzner, « Ausgrabungen in Tall Mišrife-Qatna », *MDOG* 132, 2000, 253-295 ; *MDOG* 133, 2001, 157-198 ; *MDOG* 134, 2002, 207-246 ; *MDOG* 135, 2003, 131-165 ; Richter, « Der "Einjährige Feldzug" Šuppiluliumas I. von Ḫatti in Syrien nach Textfunden des Jahres 2002 in Mišrife/Qatna », *UF* 34, 2002, 603-618 ; « Das 'Archiv des Idanda', *MDOG* 135, 2003, 167-188 ; Al-Maqdissi *et al.*, *Excavating Qatna I*, Damas 2002 ; Novák, « The Chronology of the Royal Palace of Qatna », *AgLev* 14, 2004, 299-317 ; Richter, « Ein Tafelfund der Grabungskampagne 2003 in Tall Mišrife/Qatna », *MDOG* 136, 2004, 217-221 ; « Kleine Beiträge zum hurritischen Wörterbuch », *AoF* 32, 2005, 23-44.

Mitanni est détruit »)⁶²⁵ qui est simplement une réplique à l'affirmation de Rib-Hadda, dans son message au pharaon, EA 75, selon laquelle les Hittites avaient conquis tous les pays (syriens) appartenant au roi de Mitanni/Hurri, Tušratta.

Les textes de Qatna ne parlent eux aussi que des opérations menées en Syrie et ignorent le pays hourrite proprement dit.

L'introduction de CTH 51 signale le pillage de Qatna (KBo I 1 I 37) par les forces hittites au cours de la guerre d'un an, mais ne mentionne pas son prince, Akizzi, qui avait échappé. Celui-ci, n'espérant plus rien du roi Tušratta, s'est tourné vers le pharaon 'Namḫuriya', c'est-à-dire Akhenaton, après la tourmente (EA 52-55+56). La preuve est ainsi faite qu'Akizzi a succédé, sans doute immédiatement, au roi Idada, l'allié du roi hittite connu par les nouveaux documents, qui avait subi les effets de la contre-offensive du roi de Mitanni et avait disparu avant le déclenchement de la « guerre d'un an ». Conscient de cette difficulté Th. Richter a proposé de dater le règne d'Akizzi à Qatna de la seconde grande opération du roi hittite, la « guerre hourrite de six ans » qui a terminé son règne⁶²⁶. Cette option est impossible, tout d'abord parce que le pillage de Qatna, attesté par les lettres d'Akizzi, est mentionné formellement par le récit précis et détaillé de la « guerre d'un an » fourni par CTH 51 (KBo I 1 I 37) alors que les textes, y compris CTH 51, qui parlent de la « guerre de six ans » ignorent totalement Qatna et son roi Akizzi. Par ailleurs il est quasiment certain que la guerre de six ans a débuté l'année de la mort de Tutankhamon (c.1325 av. J.C.) alors que le « bureau des affaires étrangères » d'Akhetaton (el Amarna), où étaient enregistrées et déposées les tablettes des grands rois et des autres correspondants étrangers (dont EA 52-56), était fermé très vraisemblablement depuis l'an II de ce pharaon⁶²⁷.

Les textes de Qatna sont les précieux témoins du raid lancé en Syrie par Šuppiluliuma, que ce dernier évoque sans insister en

CTH 51, I 1-9, avant d'en venir à la décisive « guerre syrienne d'un an », et qui s'est soldé par un grave échec.

Le roi de Qatna, Idada, vassal du roi de Mitanni est passé dans le camp hittite en profitant, sans doute, de l'intervention de Šuppiluliuma au profit de Šarrupši de Nuḫašše. Les cinq messages retrouvés dans les ruines du palais de Mišrife et adressés au roi de Qatna l'ont été par trois correspondants :

-- Ḫannutti, général hittite connu par des textes de Boğazköy (GAL LÜ.MES KUS₇; KUB XIX 22 : 8; KBo V 6 I 12)⁶²⁸, unique auteur de la lettre MSH02G-i0193 et coauteur avec un dénommé Takuwa, d'un autre message, MSH02G-i0274

-- Takuwa lui-même, très probablement le « roi » de Niya mentionné par CTH 51 et des textes d'Ugarit, qui a été l'expéditeur de MSH02G-i0194+284 et de -i0276

-- Šarrutaše (nom lu d'abord, avec hésitation, *Šarruše), lequel doit sûrement être identifié avec le roi, ou plutôt l'un des « petits rois » de Nuḫašše, Šarrupši, connu par CTH 51 et CTH 53 (Tette)⁶²⁹. Ce personnage, dans son message à Idada, se déclare le « serviteur » du roi de Qatna et se jette aux pieds de « son père et seigneur » (MSH02G-i0275 : 1-3).

Sa situation et les prétextes de l'intervention de Šuppiluliuma en sa faveur, qui a été à l'origine du raid hittite en Syrie, sont décrits dans la lettre qu'a adressée à Idada le général hittite Ḫannutti(-i0193). Celui-ci invite son « frère » à rassembler toute la population de Qatna⁶³⁰ afin d'entendre les paroles du Grand Roi hittite qui avait déclaré : « Ce que Šarrutaše a fait est ceci : Šarrutaše était lié au roi du pays de Hurri. Ensuite il est venu vers moi et il a dit : « Sauve-moi ! » J'ai envoyé (des troupes) et il a été sauvé. Maintenant, quand je suis arrivé..... Šarrutaše a touché la frange de mon vêtement (en signe de

⁶²⁵ Richter, *UF* 34, 2002, 612 (MSH02G-i0193, 34-35).

⁶²⁶ Richter, *UF* 34, 2002, 615-616.

⁶²⁷ Freu, *Šuppiluliuma et la Veuve du Pharaon*, Paris, 2004, 39-92.

⁶²⁸ Beal, *The Hittite Military*, 1992, 368-375.

⁶²⁹ Richter, « Das 'Archiv des Idanda' » *MDOG* 135, 2003, n.59 p.179 : 'Šar-ru-uš¹-še' en -i0275 : 1-3 ; 'Šarrutaše' in *MDOG* 32, 2005, 24 ; cf. Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 127-129

⁶³⁰ Le nom d'une ville de *Iantina, lu à la ligne 4 de -i0193 (LÜ.MES URU-ia-né-na ša URU Qāt-na) désigne en fait les habitants de cette dernière cité ; cf. Dietrich in Richter, *MDOG* 136, 2004, 220

soumission). Qui a pillé les champs de Barga et Tunanat avant de piller les champs des cités de Yaruqad et d'Ukulzat ? » Il est certain que le dit Šarrutaše, dont la lecture du nom fait problème, se confond, ce qu'admet Th. Richter, avec le « roi » (ou l'un des rois) de Nuḥašše, Šarrupši. La même expression : « Sauve-moi ! », qui se retrouve mot à mot dans le traité CTH 53 (Tette, §1) et la lettre de Qaṭna, ne laisse aucun doute à ce sujet et prouve que le fait mentionné dans les deux textes, le ralliement de Šarrupši à Šuppiluliuma, est antérieur au « retour » du roi hittite en Nuḥašše lors de la guerre d'un an où il constatera que Šarrupši « avait disparu ». L'alliance entre le roi hittite et les princes syriens a été certainement entérinée par des accords formels. Dans la lettre MSH02G-i0274 (1-11) Ḫannutti et Takuwa, le très probable roi de Niya connu par CTH 51 et des textes d'Ugarit, s'adressent à Idada, leur « frère » et allié : « Que pour toi tout aille bien ! Le messenger Anšab-pān-šarri est venu, (disant) ce qui suit : « Fortifiez Qaṭna ! ». Takuwa, après avoir parlé de l'alliance d'Idada avec les *Sutu* (« bédouins ») ajoutait par ailleurs : « J'envoie d'autres troupes-*ḫuradu* en aide à Qaṭna » (lettre MSH02G-i0276 : 15-17). Le Grand Roi hittite était apparemment sur le retour quand ces lettres sont arrivées au palais d'Idada. Il avait, de conserve avec Ḫannutti, ravagé la cité d'Armatte, proche du Mukiš (Alalah) qui était l'ennemie de Takuwa. Le pillage des champs de Barga, Tunanat, Yaruqad et Ukulzat signalé par Ḫannutti dans la lettre -i0193, certainement par les troupes de Tušratta, montre que le roi de Mitanni avait vite entrepris une contre-offensive qui va rapidement réduire à rien les succès hittites. Le fait est bien attesté par diverses lettres amarniennes postérieures à EA 75 (cf. EA 58, 60, 62, 85, 86, 95, 100) et par des passages de traités hittites (cf. CTH 51, 53 et 63) qui montrent que le souverain hourrite était de nouveau le maître de la situation en Syrie du nord après le « raid » de Šuppiluliuma. C'est peut-être Tušratta qui a laissé les hommes de Šeḫlal, sans doute une localité du Nuḥašše, attaquer la base égyptienne de Šumur en Amurru (EA 62 : 10-36) et persuadé « tous les rois (vassaux) du roi des guerriers hourrites » à s'emparer du pays (EA 60 : 13-19), comme feint de le

déplorer 'Abdi-Aširta qui a profité de la situation pour occuper Šumur⁶³¹. Tušratta a même saisi l'occasion pour intervenir en Amurru, pays vassal en principe du pharaon, négociant avec 'Abdi-Aširta et s'avancer en direction de Gubla au grand dam de Rib-Hadda (EA 85 : 51-63)⁶³². La datation de ce dernier message, qui est assurée, permet de constater que le souverain hourrite avait retrouvé toute sa puissance après la fin de l'offensive hittite. Une lettre dont ne reste que quelques lignes, EA 58, avertissait le pharaon que « le roi de Mitanni était sorti avec [ses chars] et son armée », sans doute à cette occasion⁶³³. Un « arbitrage » de Muršili II renvoie sûrement à certaines des conséquences « politiques » de ces événements : « Autrefois la cité de Yaruwatta appartenait au pays de Barga. Puis elle fut enlevée de force au grand-père d'Abiradda (le prince de Barga) par le pouvoir du roi de Ḫurri qui la donna au grand-père de Tette, le *ḫabiru* » (CTH 63/KBo III 3 § 2)⁶³⁴. Le changement de statut d'une localité située à l'ouest du Nuḥašše a été l'une des décisions prises par Tušratta pour réorganiser « l'empire syrien » du Mitanni après le raid hittite et punir ceux qui l'avaient trahi. Les textes de Qaṭna qui signalent le pillage par l'ennemi des champs aux alentours de Barga, Tunanat, Yaruqad et Ukulzat sont la preuve de la rapidité de réaction des forces hourrites. Quand Šuppiluliuma est arrivé en Nuḥašše à la fin de la « campagne d'un an » la situation avait beaucoup évolué : « Quand j'allai au pays de Nuḥašše, je conquis tout son territoire. Šarrupši seul avait disparu mais je capturai sa mère, ses frères et ses fils et je les

⁶³¹ Moran, *The Amarna Letters*, 1992, 131-133 (EA 60, de 'Abdi-Aširta au pharaon) ; 133-134 (EA 62, au « haut-commissaire »).

⁶³² Moran, *ibid.*, 156-158 (EA 85).

⁶³³ Moran, *ibid.*, 129-130 (EA 58).

⁶³⁴ Klengel, « Der Schiedesspruch des Muršili II. hinsichtlich Barga... », *OR* 32, 1963, 32-35 ; Beckman, *HDT* n°30, 155-158 ; Altman, « Some remarks on the so-called 'Arbitrage concerning Barga' », *UF* 32, 2000, 1-10 ; Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 104-106 ('La contre-offensive de Tušratta').

déportai au Hatti. J'installai Takibšarri, un sujet de Šarrupši, comme roi de la cité d'Ukulzat » (KBo I 1 138-40).

Le tableau des événements tel que le présentait Th.Richter dans son article des *Ugarit-Forschungen* (UF 34, 2002, 603-618) était incompatible avec la documentation fournie par les lettres amarniennes et les introductions des traités hittites. Celui qu'il a offert ensuite, dans un article de 2005⁶³⁵, est encore plus invraisemblable. Renouvelant l'erreur concernant la capture du « roi de Nuḥašše et de Qatna », Addu-nīrārī, à Araḫti et abandonnant la « guerre syrienne d'un an » en tant qu'arrière-plan des lettres retrouvées à Qatna, il donne maintenant la préférence à la « guerre de six ans » qui a terminé le règne de Šuppiluliuma et dont le théâtre a été Karkemiš et surtout la Haute-Mésopotamie (le pays hurrite proprement dit) et non la Syrie. Le récit de cette grande campagne menée par le roi de Karkemiš et Šattiwaza, que détaille CTH 51 (et CTH 52), ignore tout de Qatna et des pays syriens et ne peut en aucun cas servir de cadre aux nouveaux textes. La découverte des « inventaires » du temple de la déesse Bēlet-ekallim mis au jour par les fouilles du comte du Mesnil du Buisson et publiés par J.Bottéro avait permis d'établir une liste des rois de Qatna dont les deux derniers noms étaient ceux d'Adad-nīrārī (ou Addu-nīrārī), qui avait régné au moins 45 ans, et d'Idada⁶³⁶. Parmi les nouvelles tablettes un acte juridique, le compte-rendu d'un procès devant Adad-nīrārī, a confirmé la proximité du règne de ce roi et de celui d'Idada (MSH02G-i0380). La proposition de Th.Richter de voir en lui le roi de Nuḥašše connu par les textes d'Ugarit (et la lettre EA 51), qui aurait uni les deux couronnes du Nuḥašše et de Qatna, est impossible et a été rejetée par H.Klengel⁶³⁷. Il est évident que quelques années

⁶³⁵ Richter, « Qatna in the Late Bronze Age. Preliminary Remarks », *SCCNH* 15, 2005, 109-126.

⁶³⁶ Bottéro, « Les inventaires de Qatna », *RA* 43, 1949, 1-40 ; 137-215 ; « Autres textes de Qatna », *RA* 44, 1950, 105-118.

⁶³⁷ Richter, *UF* 32, 2003, 612-613 ; contra Klengel, « Nuḥašše », *RIA* 9/7-8, 2001, 610a-611a.

ont séparé le « first foray » du roi hittite de son offensive victorieuse décrite par le traité Šattiwaza (CTH 51). Il est impossible de suivre Th.Richter quand il suppose que Šuppiluliuma, après avoir éliminé Adad-nīrārī en Nuḥašše et à Qatna au cours de la « campagne syrienne d'un an » ou de la « guerre hurrite de six ans », aurait installé Takuwa à Niya, Idada à Qatna, Šarrupši en Nuḥašše et Takibšarri à Ukulzat, ce que contredit le texte très clair de CTH 51⁶³⁸, en particulier l'affirmation sans fondement qu'Adad-nīrārī aurait été fait prisonnier par Šuppiluliuma à Araḫti (avec Aki-Tešup de Niya). Événement dont Adad-nīrārī est absent et que CTH 51, texte précis et riche en détails, place indiscutablement au cours de la « campagne syrienne d'un an ».

Le souverain hittite a dû se replier après sa première chevauchée au sud de l'Amanus (le « first foray ») et a abandonné à leur triste sort ses éphémères alliés syriens, Šarrupši, Idada et autres. Šarrupši s'est peut-être soumis à nouveau au roi hurrite, comme Takuwa de Niya, avant de disparaître, ou bien a été éliminé par sa propre famille. Un Adad-nīrārī, qui n'a rien à voir avec le roi connu par les « inventaires du temple de ^dNin-Egal » à Qatna, a pris le pouvoir en Nuḥašše à ce moment ou un peu plus tard. Après la fin de la « guerre d'un an » il enverra la lettre EA 51, sans doute au pharaon Ankhkheprurê, alors qu'il résistait, du moins s'en vantait-il, au roi hittite⁶³⁹.

A Qatna l'action des troupes hurrites a sûrement abouti à l'élimination du roi Idada et peut-être à la destruction de son palais, ce que Th.Richter veut déduire du fait que « l'archive » contenant les lettres qui lui étaient adressées a été retrouvée dans la couche de destruction de l'édifice.

⁶³⁸ Richter, *UF* 34, 2002, tableau p. 613.

⁶³⁹ Richter, *UF* 34, 613, veut identifier les deux personnages et prétend qu'Adad-nīrārī a été défait par Šuppiluliuma à Araḫti avec Aki-Tešup de Niya. CTH 51 I 1 30-37 (§4) ne le mentionne pas !

La ville aurait été saccagée à son tour, quelques années plus tard, au temps du roi Akizzi, comme le rapportent CTH 51 et les lettres de ce dernier⁶⁴⁰.

Une missive amarnienne mutilée, adressée au pharaon par le roi d'Ugarit, Ammištamru II, EA 45, fournit une remarquable illustration de la situation qui a suivi l'échec du « raid » hittite. Après avoir promis de renvoyer en Egypte fugitifs et transfuges (égyptiens et syriens) présents à Ugarit (EA 45 : 8-21), il dénonçait avec force la menace du roi hittite :

« Cependant le [roi de Hatti m'a écrit ceci :] « Pourquoi as-tu saisi ces hommes ? » Et il m'a envoyé [ses messagers] une seconde fois et il a parlé ainsi : « Si tu envoies ces hommes [en Mitanni ?] ou en Egy[pte, alors je me tournerai contre toi] ». Pourtant je suis un [serviteur] du Soleil (le pharaon), [mon seigneur]. Aussi ai-je peur que le [roi de Hatti] se tourne contre moi » (EA 45 : 22-31)⁶⁴¹.

Les restaurations des lignes 22 et 31 proposées d'abord par A.Knudtzon, reprises ensuite par N.Na'aman et d'autres sont certaines malgré les réserves formulées par W.Moran et M.Liverani⁶⁴². Le message doit être daté, contrairement à la proposition de N.Na'aman, du règne d'Aménophis III, du fait du rapprochement, que cet auteur reconnaît, entre EA 45 et EA 75. Il a été envoyé après le raid hittite et avant la capture de 'Abdi-Aširta par l'armée égyptienne. Šuppiluliuma était furieux de l'attitude du prince d'Ugarit qui s'apprêtait à remettre aux Égyptiens et sans doute à Tušratta les réfugiés qui fuyaient la répression menée par le roi de Mitanni contre ceux qui avaient rallié le roi hittite lors de son avance en Syrie.

⁶⁴⁰ Richter, *MDOG* 135, 2003, 170 et nn.7-8.

⁶⁴¹ Moran, *The Amarna Letters*, 117-118 ; Na'aman, « Ammištamru's Letter to Akhenaton (EA 45) and Hittite Chronology », *AulOr* 14, 1996, 251-257 ; Freu, *Histoire Politique du Royaume d'Ugarit*, col.Kubaba, Paris, 2006, 36-43.

⁶⁴² Knudtzon, Weber, Ebeling, *Die El-Amarna Tafeln*, Leipzig 1915, I, 308-311 ; II, 1098 ; Freu, *Semitica* 50, 2000, 13-15 ; Na'aman, op.cit., n.6 ; contra Liverani, *Storia di Ugarit*, Roma 1962, 23-24 ; Moran, op.cit., n.5 p.118 ; cf. Klengel, *GS* II, 340 et n.6 p.480.

Le rétablissement de l'ordre ancien a été assuré par la collaboration entre le Mitanni, l'Égypte et les princes syriens restés fidèles. Peu après ces graves événements le vieil Aménophis III a envoyé les « archers » et la flotte égyptienne réoccuper l'Amurru et Šumur et capturer 'Abdi-Aširta (cf. EA 101, EA 108, EA117, etc.)⁶⁴³. Au témoignage d'un texte d'Ugarit on sait qu'un certain Niqmepa, sans doute un frère ou un fils de 'Abdi-Aširta a dirigé l'Amurru quelques mois ou quelques années après la capture de ce dernier et avant qu'Aziru, fils et sans doute héritier désigné de 'Abdi-Aširta, ne prenne le pays en main et ne retrouve assez rapidement une grande place sur la scène internationale en menant un habile politique de double-jeu entre Égyptiens et Hittites alors que le pharaon était plus préoccupé par sa réforme religieuse et les travaux de construction de sa nouvelle résidence que par le sort de ses possessions asiatiques⁶⁴⁴.

4) La « guerre syrienne d'un an »

a) Le « concert des puissances »

L'ère amarnienne a été une période d'intense activité diplomatique dont les quelque 370 lettres retrouvées dans les ruines de la capitale du « pharaon hérétique », Akhetaton (el Amarna), sont les principaux témoins⁶⁴⁵. La très grande majorité de celles-ci ont été adressées (en un akkadien souvent truffé de gloses cananéennes dans les messages des vassaux du pharaon) au roi d'Égypte, d'abord à Aménophis III (Nimmu(wa)reya) puis à son fils, Aménophis IV/Akhenaton (Naphururiya) et sans doute à Ankhkheprurê/Smenkhkarê

⁶⁴³ Moran, *The Amarna Letters*, 174-175 (EA 101) ; Liverani, *Le Lettere di El-Amarna I. Le Lettere dei "Piccoli Re"*, Brescia 1998, 197-198 (LA 159) ; Rainey, *TUAT* 3, 2006, 218-219 ; Liverani, « How to kill Abdi-Aširta : EA 101 again », *IOS* 18, 1998, 387-394.

⁶⁴⁴ Freu, *Histoire...d'Ugarit*, 2006, 42-43 ; cf. RS 19.068.

⁶⁴⁵ Cohen, Westbrook (éd.), *Amarna Diplomacy. The Beginning of International Diplomacy*, Baltimore 2000, passim.

deux origines. Beaucoup venaient des cités de Canaan, d'Ube (Api/Apina, la Damascène) et d'Amurru et avaient pour expéditeurs les vassaux du roi d'Égypte, comme les princes d'Amurru, d'Ugarit, de Gubla (Byblos), de Sidon, de Tyr, ceux des petites cités d'Amka (la Bekâ), ceux de Damas et des villes de Canaan (Jérusalem, Sichem, Hazor, Akka, Akšapa, Gezer, Aškalon, etc.). A lui seul, le prince de Gubla (Byblos), Rib-Hadda, a adressé plus de 60 messages aux deux premiers pharaons mentionnés et à leurs officiers. Ces tablettes sont pleines des affaires locales, des menaces que faisaient peser sur leurs domaines les actions des *Sutû* (« bédouins ») et surtout celles des *ḥabiru* ('*apiru*, « maraudeurs, hors-la-loi ») et des querelles qui opposaient les *ḥazannu* (« maires ») entre eux. Le pharaon, à la différence du roi hittite, n'a jamais conclu de traités formels de vassalité avec ses « serviteurs » et laissait se développer les conflits, parfois sanglants, qui les opposaient, se réservant d'intervenir quand il le jugerait bon. Trois hauts-commissaires égyptiens (*rabišu*) installés à Gaza (P3-Kanaan), à Kumidu en Ube (Kamid el-Loz en Bekâ) et à Šumur en Amurru (Tell Kazel) disposaient de troupes de garnison et pouvaient compter, en cas de besoin, sur la venue des « archers » et de la flotte qui formaient le grand « corps expéditionnaire » chargé par le roi d'Égypte d'intervenir en cas de crise grave⁶⁴⁶.

La correspondance entre les Grands Rois, en principe des égaux bien que le pharaon ait eu la prétention de se faire reconnaître une position prééminente par les autres monarques,

⁶⁴⁶ Cf. Knudtzon, Weber, Ebeling, *Die El-Amarna Tafeln*, I/II, Leipzig 1915 ; Moran, *The Amarna Letters*, Baltimore 1992 ; Liverani, *Le lettere di El-Amarna I. Le lettere dei « Piccoli Re »*, Brescia, 1998 ; Cohen, Westbrook (éd.), *Amarna Diplomacy. The Beginning of International Relations*, Baltimore/London 2000 ; Fowles Morris, *The Architecture of Imperialism. Military Bases and the Evolution of Foreign Policy in Egypt's New Kingdom*, Leiden-Boston, 2005, 217-309.

est moins abondante⁶⁴⁷. Le dossier le plus riche en ce domaine est celui des lettres du roi de Mitanni, Tušratta (EA 17-30)⁶⁴⁸. Des messages de deux rois de Babylone, Kadašman-Enlil et Burna-Buriaš ont été conservés avec quelques « réponses » non expédiées du pharaon (EA 1-14)⁶⁴⁹ ainsi que deux lettres tardives du roi d'Assyrie, Aššuruballit (EA 15-16)⁶⁵⁰.

Le dossier hittite est maigre et lacunaire. Šuppiluliuma n'apparaît qu'une fois dans ce corpus de même que son frère, Zida, auteur de l'un des messages (EA 41-44)⁶⁵¹.

Il faut mettre à part les lettres du roi d'Alašiya (et une de son « intendant ») qui parlent surtout de commerce et, en particulier, d'envois de cuivre, ce qui, entre autres arguments, montre qu'Alašiya est bien l'île de Chypre sur laquelle les rois hittites avaient des prétentions (EA 31-40)⁶⁵². Enfin les deux « lettres d'Arzawa », écrites en hittite et dont l'une, du pharaon, n'a pas été envoyée, formaient un petit dossier dont la date est incertaine⁶⁵³. Les représentations des tombes thébaines, des lettres hittites et d'abondantes trouvailles archéologiques assurent que des relations diplomatiques et commerciales existaient alors entre le royaume d'Aḫḫiyawa (le monde mycénien qui avait alors étendu son emprise sur Kaptara/Keftiu, la Crète), le Ḫatti et l'Égypte⁶⁵⁴. A l'opposé

⁶⁴⁷ Kühne, *Die Chronologie der internationalen Korrespondenz von El-Amarna*, AOAT 17, 1973 ; Liverani, *Le lettere di El-Amarna II. Le lettere dei « Grandi Re »*, Brescia 1999.

⁶⁴⁸ Moran, *ibid.*, 1992, 41-100 ; Kühne, AOAT 17, 1973, 17-48.

⁶⁴⁹ Moran, *ibid.*, 1-37 ; Kühne, *ibid.*, 49-75.

⁶⁵⁰ Moran, *ibid.*, 37-41 ; Kühne, *ibid.*, 77-83.

⁶⁵¹ Moran, *ibid.*, 114-117 ; Kühne, *ibid.*, 101-103.

⁶⁵² Moran, *ibid.*, 104-113 ; Kühne, *ibid.*, 85-93.

⁶⁵³ Haas apud Moran, *The Amarna Letters*, 101-103 (EA 31-32) ; Kühne, *ibid.*, 95-99 ; Klinger, *TUAT* 3, 2006, 194-195.

⁶⁵⁴ Vercoutter, *Égyptiens et Préhellènes*, Le Caire/Paris 1954 ; Freu, *Hittites et Achéens*, LAMA XI, 1990 ; RANT 1, 2004, 275-323 ; Carruba, « Prima dell'Europa » in M. Sordi (éd.), *Studi sull'Europa Antiqua*, 2000, 9-35 ; Kelder, « Greece during the Late Bronze Age », *JEOL* 39, 2005, 131-179 (bibliographie) ; etc.

géographique des pays égéens le lointain royaume de Suse et d'Elam participait lui aussi au concert des puissances⁶⁵⁵.

Quand les premiers courriers conservés ont été échangés, vers le milieu du XIV^{ème} siècle av. J.C., la paix régnait entre les grands états. Pharaons et rois de Mitanni étaient alliés et chaque roi d'Égypte prenait une fille du roi de Mitanni comme épouse (secondaire). Quand Giluḥepa, fille du roi Šutarna II est morte, peu après la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays, Tušratta a rapidement envoyé en Égypte sa fille, Taduḥepa, qui a épousé le pharaon Aménophis III puis, après la mort de celui-ci, le fils de ce dernier, Aménophis IV/Akhenaton, preuve du caractère avant tout diplomatique de ces unions royales⁶⁵⁶.

En Syrie les deux empires coexistaient pacifiquement, malgré la tendance du roi de Mitanni à intervenir dans la zone égyptienne (ex. en Amurru). Il semble que certains vassaux avaient des relations avec les deux suzerains, en Amurru, à Qadeš et peut-être à Qatna, ce qui permettra au roi hittite, qui avait des conceptions juridiques beaucoup plus strictes en ce domaine, de prétendre avoir respecté le territoire égyptien quand il est intervenu dans divers pays syriens et en a fait, de gré ou de force, ses vassaux⁶⁵⁷.

Les rois kassites de Babylone (le royaume de Karduniaš) entretenaient des rapports cordiaux avec les pharaons et leurs offraient leurs filles en mariage sans espoir de réciprocité malgré leurs « protestations » contre l'hypergamie affirmée de leurs partenaires⁶⁵⁸. Ils avaient eu et auront par la suite d'excellentes relations, renforcées par des mariages, avec les rois de Ḫatti. Quant à l'Assyrie et au royaume voisin d'Arrapha ils étaient alors soumis au souverain mitannien, comme le montre le contenu des riches « archives »

⁶⁵⁵ van Dijk, *OR* 55, 1986, 159-170.

⁶⁵⁶ Cf. EA 17 et 19 (Giluḥepa) ; EA 20-29 (Taduḥepa).

⁶⁵⁷ Freu, *Šuppiluliuma et la Veuve du Pharaon*, Paris, 2004, 93-134.

⁶⁵⁸ Cf. EA 1 et EA 4 : Moran *The Amarna Letters*, pp.1-5 et 8-10 ; Kühne, *AOAT* 17, 1973, 51-53 et 55-59 ; von Dassow, *HST*, 2006, 186-191 et 193-194.

retrouvées à Nuzi, une dépendance d'Arrapha⁶⁵⁹. Messagers (*mār šipri*) et caravanes chargées de marchandises précieuses circulaient entre les cours et assuraient, sous prétexte d'échanges de cadeaux entre les souverains, un véritable commerce de produits de luxe dont chacun cherchait à vérifier qu'il n'avait pas été lésé par les termes de l'échange⁶⁶⁰. Ce que tous ses « frères » réclamaient avec une insistance renouvelée au pharaon était l'or dont les envois étaient toujours jugés insuffisants et la qualité médiocre. Le frère du roi hittite, Zida, dans sa lettre au « roi d'Égypte, mon père (Akhenaton ?) » déclare, comme les autres, au Maître des Deux-Terres : « Je suis moi-même désireux (de recevoir) de l'or. Mon père envoie-moi de l'or ! » (EA 44 : 25-27)⁶⁶¹.

Les attaques de Šuppiluliuma vont bouleverser la situation d'équilibre et de paix qui régnait en Haute-Mésopotamie et en Syrie, provoquer une confrontation entre le Ḫatti et l'Égypte qui finira par une guerre ouverte et, en affaiblissant définitivement le Mitanni, permettre à l'Assyrie de se libérer de l'emprise séculaire des rois hourrites et de redevenir une grande puissance, rang que les rois kassites de Babylone puis les Grands Rois hittites lui contesteront pendant longtemps.

b) L'alliance avec Artatama et la reconquête de l'İšuwa

Le roi hittite, avant même d'entreprendre ses premières opérations offensives, avait conclu une alliance avec un adversaire de Tušratta : « Quand Moi, le Soleil, Šuppiluliuma, Grand Roi, Héros, roi de Ḫatti, bien aimé du dieu de l'Orage, et Artatama, roi du pays de Ḫurri, fîmes un traité l'un avec l'autre, à cette époque Tušratta, roi de Mitanni, attira (mon)

⁶⁵⁹ Zaccagnini, « Les rapports entre Nuzi et Ḫanigalbat », *Aššur* 2/1, 1979, passim.

⁶⁶⁰ Zaccagnini, *Lo Scambio dei doni nel Vicino Oriente durante i secoli XV-XIII*, Roma, 1973 ; Cochavi-Rainey, *Royal Gifts in the Late Bronze Age*, Beer-Sheva XIII, 1999 ; Freu, *Šuppiluliuma et la Veuve du Pharaon*, col.Kubaba, série Antiquité, 2004, 113-122.

⁶⁶¹ Moran, *The Amarna Letters*, 117 (EA 44) ; Kühne, *AOAT* 17, 1973, 102-103.

attention... » (KBo I 1 ro 1-3). Cette mention d'un roi de Hurri à côté du roi de Mitanni avait fait croire à A.Goetze que deux royaumes distincts coexistaient en pays hourrite⁶⁶². Il est certain qu'il n'en était rien, mais il est sûr qu'Artatama appartenait à la famille royale mitannienne. Très probablement frère aîné de Tušratta, il avait été écarté du pouvoir alors qu'il avait des droits à la couronne, ce que le fils de Tušratta, Šattiwaza, reconnaîtra dans le traité conclu plus tard avec le roi hittite (CTH 52 ro I 29-30). La difficulté est de savoir si cet Artatama possédait un domaine propre ou n'était qu'un opposant sans assise territoriale. Dans les traités CTH 51 et CTH 52, il n'est plus question de lui au cours de la guerre en pays hourrite. Non seulement Šuppiluliuma ne fera aucun effort pour l'établir sur le trône de Mitanni lorsqu'il atteindra Waššukanni, la capitale du pays, mais il le considérera ensuite comme un ennemi que son fils Šutarna avait ressuscité, alors qu'il « était mort » (politiquement), pour lui rendre le pouvoir après l'assassinat de Tušratta. Il est difficile de comprendre pourquoi le roi hittite l'a mentionné en premier en CTH 51 avant de l'oublier par la suite puis de le dénoncer.

Rappelant que l'İšuwa s'était révolté au temps de son père, et que de nombreux sujets hittites avaient fui le Hatti et s'y étaient réfugiés, Šuppiluliuma faisait une liste qu'il voulait exhaustive des divers pays d'origine de ces transfuges : « Les gens (ERÍN.MEŠ, à traduire ainsi plutôt que par « troupes »)⁶⁶³ de Kurtališša, d'Arawanna, de Zaziša, de Kalašma, de Timana, du mont Haliwa, du mont Karna, de Turmitta, d'Alḫa, de Hurma, du mont Harana, de la moitié du pays de Tegarama, de Tepurziya, de Hazka et d'Armatana devinrent hostiles. Mais moi, le Soleil, Šuppiluliuma, Grand Roi, Héros, roi de Hatti, aimé du dieu de l'Orage, je les défis. Alors ceux qui m'avaient échappé entrèrent dans le pays

⁶⁶² Goetze, *CAH* II/2, 1975, 3-7 ; contra Liverani, « Hurri e Mitanni », *OA* 1, 1962, 253-257.

⁶⁶³ Altman, « The İšuwa Affair in the Šattiwaza Treaty », *UF* 32, 2000, 11-21, pp.13-15.

d'İšuwa. Ces gens et ces pays qui étaient devenus hostiles au temps de mon père s'établirent au-delà (*ebirti māt İšuwa ina libbi "nakri ašbu*) du pays d'İšuwa, chez l'ennemi (c'est-à-dire en pays hourrite) » (CTH 51, A ro 10-16). Le roi de Hatti, du fait de la « présomption » (*multarriḫuttišu*) de Tušratta, marche pour la seconde fois (*ina šanuttiya*) contre le pays d'İšuwa, le soumet, subjugue tous les gens qui s'étaient enfuis et les rétablit dans leurs pays d'origine de nouveau énumérés (*ibid.*, ro 17-24). Il est certain que plusieurs de ceux-ci étaient situés à proximité de l'Euphrate ou non loin de sa rive occidentale, comme les exemples de la cité de Tegarama et du pays d'Armatana le montrent. On peut probablement ajouter à ces deux noms les toponymes suivants :

Kurtališša, à rapprocher de (cl.) Caltiorisa⁶⁶⁴,

Karna (le mont), de Cornè⁶⁶⁵,

Harana (le mont de l'Aigle), d'Aranai⁶⁶⁶,

Alḫa, d'Arcas, à l'ouest de Malatya⁶⁶⁷.

Plus difficile est de comprendre la présence au-delà de l'Euphrate de gens venant de pays situés en Anatolie centrale ou occidentale (Arawanna, Timana, Turmitta et Kalašma). On peut penser que Šuppiluliuma a fait ici une récapitulation de tous les pays qu'il avait soumis et restaurés même s'ils étaient étrangers à la campagne en İšuwa : « Les (gens) de ces pays que j'avais pris, je les libérerai et dans leurs localités (d'origine) ils s'établirent. Et tous ces gens que j'avais libérés, auprès de leurs peuples ils allèrent et le pays de Hatti (ré)incorpora leurs territoires » (*ibid.*, 23-24). Il est curieux que le roi hourrite ne soit pas accusé d'être intervenu en İšuwa alors qu'il était certainement impliqué dans la révolte de ce pays et qu'il avait probablement repoussé la première offensive de Šuppiluliuma dans la région (cf. EA 17).

⁶⁶⁴ *RGTC* 6, 228 (Kurtališša) ; Freu, « Les archives de Maşat Höyük, l'histoire du Moyen Empire et la géographie du pays gasga », *LAMA* 8, 1983, 166-171, p.167.

⁶⁶⁵ *RGTC* 6, 183 ; Gonnet, *RHA* 26, 109 ; Freu, *ibid.*, 167.

⁶⁶⁶ *RGTC* 6, 84 (Harana II) ; Gonnet, *ibid.*, 106 ; Freu, *ibid.*, 167-168.

⁶⁶⁷ *RGTC* 6, 7 ; Freu, *ibid.*, 168.

c) La chevauchée à travers le Mitanni

La soumission de l'Išuwa (la Sophène) ouvrait au roi hittite la voie vers la haute vallée du Tigre et le pays d'Alše : « Et Moi, le Soleil, Šuppiluliuma, etc., j'atteignis le pays d'Alše et le district de Kutmar et je les soumis. Je donnai en cadeau le pays d'Alše à Antaratli. Je pénétrai dans le district de Šuta et je pillai le district de Šuta. J'atteignis la cité de Waššukanni dans l'intention de la piller. Je ramenai au pays de Ḫatti gros et petit bétail et chevaux du district de Šuta avec les biens et les captifs. Mais le roi Tušratta avait fui. Il ne vint pas me livrer bataille » (ibid., ro 25-29). Le parallélisme avec quelques lignes de CTH 53 (KBo I 4 I 12-22) montre qu'Antaratli, roi d'Alše, a été reconnu comme allié ou vassal mais que Šuppiluliuma ne lui a pas octroyé un pays en déshérence. Il deviendra vite par la suite le suppôt d'Aššur et l'ennemi des Hittites. Le récit de la chevauchée à travers le pays hourrite est bref et l'intention affichée de piller sa capitale est restée lettre morte. Seule la province de Šuta a subi des ravages. Le roi hittite n'avait pas l'intention de détruire le royaume de son adversaire avec lequel il s'est apparemment réconcilié quelques années plus tard. Il n'a pas cherché à introniser Artatama à Waššukanni. Après le meurtre de Tušratta, son rival Artatama et surtout le fils de ce dernier, Šutarna, seront ainsi capables de dépouiller de ses richesses le palais royal pour les livrer aux rois d'Aššur et d'Alše (CTH 52 I ro 8-12). La Syrie était vraisemblablement l'objectif premier de Šuppiluliuma. Opérant un large mouvement tournant, il est revenu à l'Euphrate et l'a franchi probablement au sud de Karkemiš, forteresse et tête de pont qui resteront plusieurs années aux mains des Hourrites. Le pharaon (Akhenaton) et son entourage militaire, pourtant influent, n'ont rien fait ou peu de chose, à ce qu'il semble, pour venir au secours de Tušratta, le fidèle allié et « beau-père » du roi d'Égypte. Les lettres d'el Amarna témoignent de l'inquiétude des vassaux du pharaon devant l'évolution de la situation en Syrie. Le pouvoir égyptien s'est apparemment contenté de quelques mesures de défense après la campagne de Šuppiluliuma en évitant toute confrontation directe avec les forces hittites.

d) La conquête de la Syrie septentrionale

La reprise en main des principautés syriennes par Tušratta après le « first foray » de Šuppiluliuma avait rétabli en apparence le *statu quo ante* en Syrie. Mais la mort d'Aménophis III survenue quelques années plus tard (dans le cadre de la « corégence ») avait entraîné le refroidissement des relations égypto-hourrites. Leur cordialité a été atteinte par les refus répétés d'Akhenaton de répondre aux insatiables demandes d'or de son allié qui n'a pas hésité à faire appel à la reine-mère Tiyi. Bien qu'il ait épousé la « veuve » de son père, Taduḫepa, et soit ainsi devenu le « gendre » de Tušratta, le pharaon a refusé de satisfaire les appétits de ce dernier. Préoccupé de sa réforme religieuse et de la construction de sa capitale, Akhetaton (« l'horizon du disque »), il s'est peu intéressé à la « politique extérieure » et a vite accusé le fidèle prince de Byblos, Rib-Hadda, avant de l'abandonner à son triste sort, de s'occuper de ce qui ne le regardait pas quand celui-ci le pressait d'intervenir dans les affaires de l'Amurru (cf. EA 106 et les lettres suivantes jusqu'à EA 138)⁶⁶⁸. Or ce pays et la base de Šumur qui avaient été réoccupés par l'armée égyptienne à l'extrême fin du règne d'Aménophis III ont été rapidement repris en main par les « fils de 'Abdi-Aširta » dirigés par l'aîné, Aziru, qui a fini par se faire reconnaître comme *ḫazannu* d'Amurru par les autorités égyptiennes. Le haut-commissaire égyptien (le *rabišu*) a été tué et Šumur est tombée aux mains des Amorrites⁶⁶⁹ alors que Šuppiluliuma était engagé dans sa grande opération de conquête dont l'introduction du traité Šattiwaza fait un compte rendu précis : « Je traversai de nouveau l'Euphrate et soumis le pays de Ḫalab (Alep) et le pays de Mukiš (Alalakh). Takuwa, roi de Niya (l'ancien allié du roi hittite mentionné par les textes de

⁶⁶⁸ Moran, *The Amarna Letters*, 84-86 (EA 26, de Tušratta à Tiyi) ; 86-99 (EA 27-29, de Tušratta à Akhenaton) ; 179-180 (EA 106) ; 180-225 (EA 107-138) ; Liverani, « Le lettere del Faraone a Rib-Adda », *OA* 10, 1972, 253-268 ; Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 114-120 ; Šuppiluliuma et la Veuve du Pharaon, 2004, 104-113.

⁶⁶⁹ Moran, *ibid.*, 191-193 (EA 116-117), 212-214 (EA 131).

Qaṭna très vraisemblablement), vint devant moi dans le pays de Mukiš avec des propositions de paix mais, derrière le dos de Takuwa, son frère Aki-Tešub entraîna le pays de Niya et la cité de Niya à engager les hostilités. Et cet Aki-Tešub se réunit avec des *maryannu*, Hešmiya, Aširi, Zulkiya, Ḫabaḫi, Birriya et Niruwabi qui, avec leurs chars et leurs troupes, se joignirent à lui. Ils firent cause commune avec Akiya, roi d'Araḫti et engagèrent les hostilités en disant : « Combattons le Grand Roi, le roi de Ḫatti ! ». Moi, le Grand Roi, le roi de Ḫatti, je vainquis la cité d'Araḫti. Je capturai Akiya, roi d'Araḫti, Aki-Tešup, le frère de Takuwa et tous leurs *maryannu*. Eux et leurs biens je les déportai au Ḫatti. Je déportai aussi ceux de Qaṭna, eux, leurs biens et possessions au pays de Ḫatti » (ibid., I ro 30-37).

Ce paragraphe est caractéristique du « style » des scribes chargés de rédiger les « introductions historiques » des traités dont A. Altman a souligné la valeur juridique⁶⁷⁰. Les faits sont présentés sous leur meilleur jour mais sans distorsion. Quand une cité a échappé au vainqueur, comme Niya, elle n'est plus mentionnée. Quand un prince s'est soustrait à la captivité, comme Akizzi à Qaṭna, son nom est passé sous silence. Les lettres d'el Amarna sont une pierre de touche en ce domaine. Niya est restée libre un certain temps après la « guerre syrienne d'un an » au témoignage de la lettre des « citoyens » de Tunip, une cité sans prince, à Akhenaton, EA 59⁶⁷¹.

Les auteurs du message avertissent le pharaon que le « roi » d'Amurru, Aziru, a pillé Niya et réclament l'envoi de troupes : « Et maintenant Aziru répand le bruit qu'un mauvais sort a été fait en pays hittite à ton serviteur..... Si les troupes et les chars (du roi) tergiversent, Aziru nous fera ce qu'il a fait à Niya » (EA 59 : 21-28)⁶⁷². Aucun secours n'est venu d'Égypte.

⁶⁷⁰ Altman, *The Historical Prologues of the Hittite Vassal Treaties*, Ramat Gan, 2003, passim.

⁶⁷¹ Moran, *The Amarna Letters*, 130-131 (EA 59).

⁶⁷² Altman, « EA 59: 27-29 and the Efforts of Mukiš, Nuḫašše and Niya to Establish a Common Front against Šuppiluliuma I », *UF* 33, 2001, 1-25, pp.1-5, veut faire de Niya l'agresseur de Tunip !

Niya a fini par se soumettre aux Hittites, Tunip à Aziru. Appliquant une politique de pardon souvent payante, tout au moins pour un temps, comme le montre l'exemple du prince de Qadeš, Etakama, Šuppiluliuma a renvoyé à Niya (après la mort de Takuwa ?), son prisonnier Aki-Tešub qui attendra une occasion favorable pour se révolter de nouveau.

Certains auteurs ont cru découvrir une distorsion de la vérité dans la ligne 37 du traité qui mentionne le pillage de Qaṭna. D. Redford y voyait un « exemple of 'telescoped' history, the seizure of the town at the time of the Nuhashshe revolt having been predated to the Great Syrian Campaign for greater effect »⁶⁷³ et A. Altman un bel « exemple of misleading statement », le roi hittite cherchant à donner l'impression que Qaṭna fut prise d'assaut et pillée « during Šuppiluliuma's so-called 'First Syrian War' » alors que l'événement aurait eu lieu plus tardivement!⁶⁷⁴

Les lettres d'Akizzi, prince de Qaṭna, le seul vassal qui ose donner au pharaon, au mépris du protocole respecté par tous les autres princes, son nom (solaire), adressées à Namḫuriya (Akhenaton), prouvent le contraire⁶⁷⁵. Une comparaison avec les textes trouvés à Qaṭna montre qu'Akizzi a succédé à Idada et qu'il a été quelques temps le vassal du roi de Mitanni. Après la défaite de celui-ci, il s'est tourné vers le roi d'Égypte pour demander secours et protection. Deux noms, ceux de Takuwa, « roi » de Niya, et de Šarrupši, « roi » de Nuḫašše, rapprochent les événements du « first foray » hittite en Syrie, connus par CTH 51, CTH 53 et les textes de Qaṭna et ceux de la campagne d'un an, postérieure de quelques années au « premier raid » du roi hittite, détaillés par CTH 51.

⁶⁷³ Redford, *History and Chronology of the Eighteenth Dynasty of Egypt*, Toronto, 1967, 221 et n.14.

⁶⁷⁴ Altman, « On some assertions in the 'historical prologue' of the Šaušgamuwa vassal treaty and their assumed legal meaning », 34 *RAI*, 1987, *TTK* 1998, n.5 p.100 ; contra Murnane, *The Road to Kadesh*, *SAOC* 42, Chicago 1985, n.5 pp. 180-181.

⁶⁷⁵ Mynářová, « Akizzi of Qaṭna—A Case of Diplomatic *faux pas* ? », *UF* 37, 2005, 445-459.

e) Le pays de Nuḥašše, Qadeš et la fin de la guerre d'un an Šuppiluliuma est apparemment revenu sur ses pas ou a effectué un nouveau mouvement tournant pour poursuivre ses opérations : « Quand j'allai au pays de Nuḥašše je m'emparai de tout son territoire. Šarrupši seul « avait disparu », mais je capturai sa mère, ses frères et ses fils et je les déportai en Ḫatti. J'installai Takibšarri, un serviteur de Šarrupši, comme roi dans la cité d'Ukulzat » (KBo I 1 ro 38-40).

E. Weidner et la plupart des commentateurs, persuadés que les données fournies par CTH 53 prouvaient que Šarrupši était resté fidèle au roi hittite traduisaient l'expression « ^mŠarrupši aḫitišu iltahit » par « Šarrupši était décédé » mais il ne fait pas de doute qu'elle signifie que le « roi » de Nuḥašše s'était caché ou plutôt avait disparu⁶⁷⁶. Le roi hittite préférerait ne pas insister sur le fait qu'il n'était pas venu à temps à son secours. Deux hypothèses peuvent être présentées. Ou bien Šarrupši s'est soumis à Tušratta après le repli hittite, ou bien sa famille l'a éliminé pour obtenir le pardon du souverain hurrite. La lettre d'un certain Addunirari, un peu plus tardive et adressée vraisemblablement au successeur immédiat d'Akhenaton, Ankhkheprurê/Smenkhkarê, EA 51, insiste sur le fait que l'ancêtre (*ammatiwus*) du pharaon, Manaḥpiya, c'est-à-dire Thutmose III, avait intronisé son propre ancêtre, Taku, roi de Nuḥašše. Lui-même réclamait la protection de l'Égypte, l'envoi de troupes et de chars, et se vantait d'avoir rejeté l'offre d'un traité (de vassalité) que lui faisait le roi de Ḫatti⁶⁷⁷.

• Le Nuḥašše, vaste région steppique située entre Alep et l'Oronte⁶⁷⁸, avait plusieurs « rois » mais l'un d'eux prétendait à une forme d'hégémonie sur l'ensemble du pays. Addunirari n'a reçu apparemment aucun secours de l'Égypte et a fini par se soumettre à Šuppiluliuma. Il se révolta plus tard avec les « rois » voisins de Mukiš et de Niya.

⁶⁷⁶ Altman, « The Submission of Šarrupši of Nuḥašše to Šuppiluliuma I », *UF* 33, 2001, 27-47, pp.34-35 ; Wilhelm, *TUAT* 2, 2005, n.22 p.116 : « sprang in sein Versteck »).

⁶⁷⁷ Moran, *The Amarna Letters*, 122 (EA 51).

⁶⁷⁸ *RGTC* 6, 291-292 (Nuḥaši) ; *RGTC* 12/2, 213-214

Le roi hittite ayant provisoirement réorganisé le Nuḥašše s'est dirigé vers le sud et la zone d'influence égyptienne :

« J'allai au pays d'Apina, mais je n'avais pas l'intention d'attaquer le pays de Kinza (Qadeš). Mais Šutatarra avec son fils Etakama (aux noms arya) et ses chars vinrent me combattre. Je les repoussai et ils se réfugièrent dans la cité d'Abzuya. J'investis Abzuya et je capturai Šutatarra, ses fils, ses *maryannu*, [et ses biens] et je les déportai au Ḫatti. J'allai au pays d'Apina et Ariwana, roi du pays d'Apina, ainsi que ses grands, Wanbadura, Akparu et Artaya vinrent me combattre. Je les déportai tous avec leurs biens au pays de Ḫatti. A cause de la présomption du roi Tušratta, je pillai tous ces pays en une seule année et les déportai au pays de Ḫatti. Depuis le mont Liban (^{HUR.SAG} Ni-ib-la-ni) et depuis la rive lointaine de l'Euphrate j'en fis mon territoire » (KBo I 1 ro 40-47).

Šuppiluliuma a donc justifié sa pénétration en territoire égyptien en prétextant qu'il avait été attaqué par les princes de Qadeš (Qidšu) et d'Apina (Ube, la Damascène). Or ces pays étaient placés sous la dépendance du haut-commissaire (*rabišu*) égyptien de Kumidi (Kamid el-Loz dans la Bekâ), comme le montrent les lettres amarniennes de Byblos (EA 116 : 75 ; 129 : 85 ; 132 : 49, de Rib-Hadda), de Damas (EA 197 : 38, de Biryawaza), de Kumidu (EA 198 : 5, du « prince de la cité ») et même de Qadeš/Qidšu (EA 189, l'unique message connu d'Etakama au pharaon)⁶⁷⁹.

Malgré le fait indéniable que Šuppiluliuma a voulu voir dans cette campagne, qu'il se vantait d'avoir accomplie en une seule année, l'exploit le plus glorieux de son règne, donnant avec complaisance la liste exhaustive de ses conquêtes, la plupart des spécialistes ont voulu greffer sur le récit fourni par le traité avec Šattiwaza (CTH 51) la documentation ayant trait à la guerre menée par le Grand Roi contre trois rebelles, Ituraddu de Mukiš, Aki-Tešub de Niya et Addunirari de Nuḥašše, qui a abouti au ralliement du roi d'Ugarit, Niqmaddu,

⁶⁷⁹ Moran, *The Amarna Letters*, 191-193 (EA 116), 209-211 (EA 132), 214-215 (EA 132), 269-270 (EA 189), 274-276 (EA 197-198).

au souverain hittite. Dès la publication par J.Nougayrol des « archives diplomatiques » retrouvées à Ras Shamra (Ugarit), beaucoup ont estimé, à commencer par l'éditeur de ces textes, que les événements décrits par le « dossier IIA des archives internationales », qui précisait les circonstances ayant amené la conclusion de l'accord entre Šuppiluliuma et Niqmaddu III, se confondaient avec ceux de la « guerre syrienne d'un an »⁶⁸⁰. I.Singer a voulu expliquer l'absence d'Ugarit dans la liste des pays conquis ou libérés, -- la libération d'un prince et de son état était un thème favori de la propagande royale hittite --, par le fait que Šuppiluliuma aurait volontairement restreint en CTH 51 le récit de ses opérations et l'énumération de ses conquêtes aux gains réalisés aux dépens du roi de Mitanni. La mention de Qadeš et surtout celle du pays d'Apina, territoire indiscutablement égyptien, prouvent le contraire. La lettre EA 126, de Byblos, et celle de Tyr, EA 151, qui décrit l'incendie qui a ravagé le palais d'Ugarit et souligne que les troupes hittites ne s'y trouvent pas, montrent que cette dernière cité est restée une dépendance de l'Égypte après la campagne d'un an. Le sceau imprimé sur les tablettes RS 17.227, 17.340 et 17.373, qui ont conservé le texte des accords conclus entre Šuppiluliuma et Niqmaddu III d'Ugarit, portait les noms du Grand Roi et de sa seconde épouse, Tawananna, la fille du roi

⁶⁸⁰ Nougayrol, *PRU* IV, 32-52 ; Kitchen, *Šuppiluliuma and the Amarna Pharaohs*, 1962, 23-33, Table pp.42-44 ; Redford, *History and Chronology*, 1967, 216-223 ; Klengel, *GS* II, 1969, 349-357 ; Krauss, *Das Ende der Amarnazeit*, 1978, 54-58 ; Singer, « A Political History of Ugarit », *HdO* I/39, 1999, 629-634 ; Altman, « EA 59 : 27-29 and the Efforts of Mukiš, Nuḫašše and Niya to Establish an Common Front against Šuppiluliuma », *UF* 33, 1-25 ; Parker, « Zur Chronologie des Šuppiluliumaš I. », *AoF* 29, 2002, 53-61, table pp.60-61 ; Bryce, *The Kingdom*, 2005, 161-166 ; contra Freu, « Les guerres syriennes de Šuppiluliuma et la fin de l'ère amarnienne », *Heth* 11, 1992, 69, 74-76 ; « Ugarit et les puissances à l'époque amarnienne », *Semitica* 50, 2000, 9-39 ; *Histoire du Mitanni*, col.Kubaba, Paris, 2003, 129-130 ; *Histoire Politique du Royaume d'Ugarit*, col.Kubaba, Paris, 2006, 43-46.

de Babylone, Burnaburiaš. Ce mariage tardif ne peut être antérieur à la campagne d'un an comme l'ont vite reconnu H.Güterbock et E.Laroche. Le ralliement d'Ugarit au roi hittite n'a rien à voir avec la « one year syrian campaign »⁶⁸¹. La correspondance amarnienne nous a conservé un lot de lettres tardives adressées vraisemblablement aux deux premiers successeurs d'Akhenaton. Aucune de celles-ci ne fait allusion, des années après la « guerre d'un an », au passage d'Ugarit ou de l'Amurru dans le camp hittite !

Les messages échangés entre le roi de Ḫatti (et son frère Zida) et le pharaon sont décevants en ce qui concerne les réactions du pouvoir égyptien aux entreprises de Šuppiluliuma et à la défaite de Tušratta. Le texte le plus explicite mais mutilé, EA 42, montre qu'une période de tension a existé entre les deux souverains. Šuppiluliuma, le très probable auteur de EA 42, se plaignait amèrement à son royal correspondant, Akhenaton très vraisemblablement, d'une grave faute de protocole : « Et maintenant, quant à la tablette [que tu m'as envoyée], pourquoi [as-tu mis] ton nom avant mon nom ? Et quel est celui qui trouble les bonnes relations [entre nous] ? Une telle [conduite] est-elle acceptable ? Mon frère, m'as-tu écrit avec un esprit de paix ? ». Ces quelques lignes étaient suivies de récriminations dont les lacunes de la tablette empêchent de bien saisir le sens. L'histoire des relations entre les deux pays depuis le temps des « grands-pères » (= les ancêtres sûrement) des deux correspondants est évoquée ainsi que la guerre contre le pays de Ḫurri et donc le roi de Mitanni, Tušratta, le « beau-père » du pharaon (EA 42 : 8-14)⁶⁸².

Si Akhenaton est bien intervenu diplomatiquement et a déploré la défaite de son allié, ce que confirment divers messages des vassaux du pharaon, il a évité toute confrontation directe avec le roi hittite. La lettre en bon état, EA 41, la seule qui ait conservé le nom de Šuppiluliuma, a été

⁶⁸¹ Laroche, *Ugaritica* III, 1956, 98-103 ; Güterbock apud Nougayrol, *PRU* IV, 1956, n. p.300.

⁶⁸² Moran, *The Amarna Letters*, 115-116 (EA 42) ; Kühne, *AOAT* 17, 1973, 101-102.

adressée malencontreusement à un roi d'Égypte appelé 'Huriya' qui pourrait être identifié aussi bien à Akhenaton qu'à Smenkhkarê ou même à Tutankhamon. Si on accepte l'hypothèse la plus vraisemblable, qu'il s'agit du pharaon Ankhkheprurê/Smenkhkarê⁶⁸³, la preuve serait faite que des relations cordiales avaient été rétablies assez vite entre les deux cours. Les expressions utilisées par le roi hittite : « Établissons les relations les plus cordiales entre nous... Maintenant, mon frère, tu es monté sur le trône de ton père... », montrent qu'il s'agit d'une lettre adressée à un nouveau pharaon monté depuis peu sur le trône, Smenkhkarê, l'époux de Merit-Aton. Il lui est reproché d'avoir retenu les présents promis par son « père » (c'est-à-dire son « beau-père ») mais il est souhaité que les bonnes relations existant avec ce dernier se maintiennent. Šuppiluliuma réclame l'envoi des statues d'or et d'argent qui lui avaient été promises avant d'énumérer les cadeaux d'hommage destinés au pharaon.

Il est probable que la lettre EA 43 qui évoque certainement le meurtre de Tušratta était destinée au même correspondant⁶⁸⁴. Il est plus difficile de savoir à quel pharaon, Aménophis III ou Akhenaton, le frère du roi hittite, Zida, a adressé EA 44 où il se présente comme le « fils » du roi d'Égypte, son « père », auquel il réclame de l'or en échange d'un cadeau d'hommage constitué par « 16 hommes »⁶⁸⁵.

⁶⁸³ Moran, *ibid.*, 114-115 et n.2 ; von Dassow, *HST*, 2006, 200 ; Schwemer, *TUAT* 3, 2006, 190-191 ; Wilhelm, Boese, « Absolute Chronologie und die hethitische Geschichte des 15. und 14. Jahrhunderts v.Chr. », in P.Åström (éd.), *HML?*, 1987, 96-98 ; Wilhelm, « Generation Count in Hittite Chronology », in H.Hunger, R. Pruzsinszky (éd.), *Mesopotamian Dark Age Revisited*, Wien 2002, 71-79, pp.73-74 et n.13.

⁶⁸⁴ Artzi, *Fs R.Kutscher*, Tel Aviv 1993, 7-10 ; Na'aman, *Abr Nahrain* 33, 1995, 116-118.

⁶⁸⁵ Moran, *The Amarna Letters*, 117 (EA 44) ; Kühne, *AOAT* 17, 1973, 102 (à Aménophis III?).

5) De la guerre d'un an à la guerre de six ans (c.1340-1325 av. J.C.)

a) La chronologie

On a longtemps cru qu'il fallait accepter la donnée fournie par un texte du roi Hattušili III, KUB XIX 9 (CTH 83 I.A), qui estimait à vingt ans l'intervalle de temps séparant les deux grandes campagnes de Šuppiluliuma en Syrie. Ce chiffre, fréquemment cité dans les textes ne signifie rien de plus qu'une période d'une certaine durée. L'accord est assez général pour dater la « guerre d'un an » de l'an XII ou plus probablement de l'an XIII d'Akhenaton (c. 1342/1341 av. J.C.). La « guerre hurrite de 6 ans » a certainement débuté l'année de la mort de Tutankhamon et a correspondu avec la fin du règne du roi hittite (c.1325-1319). Une quinzaine d'années a séparé les deux conflits⁶⁸⁶. Les lettres d'el Amarna ignorent tout de la « guerre de 6 ans » mais sont de précieux témoins des années qui ont suivi celle d'un an. Si, comme il est probable, le bureau d'Akhetaton (el Amarna) qui conservait les dépêches diplomatiques a été fermé en l'an II de Tutankhamon, (c.1334 avant notre ère)⁶⁸⁷, le dernier lot des lettres arrivées ici nous fournit les seuls renseignements précis sur les années qui ont suivi la campagne d'un an. Les fragments de la Geste du Grand Roi sont en effet presque inexistantes pour cette période alors que la « 7^{ème} tablette » qui les suit est très précise et riche sur les débuts de la guerre de six ans. Par un paradoxe qu'on peut comprendre le prince de

⁶⁸⁶ Freu, « La chronologie du règne de Šuppiluliuma », in P.Taracha (éd.), *Silva Anatolica*, Warszawa 2002, 87-107 ; contre Parker, « Zur Chronologie des Šuppiluliumaš I. », *AOF* 29, 2002, 31-62, tableau pp.59-61 (rejetant toute corégence) : campagne d'un an et 1^{er} traité avec « Mattiwaza » (sic pour Šattiwaza) en l'an V/VI d'Akhenaton ; seconde campagne et second traité en l'an IX ; Aziru succède à 'Abdi-Aširta en l'an XI (sic) ; la fille et veuve d'Akhenaton, Merit-Aten, est la Daḥamunzu du texte hittite ; etc.

⁶⁸⁷ Krauss, « Zur Chronologie der Nachfolger Achenatens unter Berücksichtigung der DOG Funde aus Amarna », *MDOG* 129, 1997, 225-250.

Byblos, Rib-Hadda, qui avait alerté Aménophis III sur la menace hittite lors du « first foray » de Šuppiluliuma n'a pas immédiatement pris conscience de la gravité et des conséquences de la campagne d'un an. Le fait s'explique car Rib-Hadda était préoccupé avant tout à cette époque par le siège de la base égyptienne de Šumur, à laquelle il a cherché à porter secours, par Aziru et les Amorrites⁶⁸⁸. La chute de la citadelle, annoncée par la lettre EA 116, a dû coïncider avec la chevauchée de Šuppiluliuma. Il est en effet remarquable que le *ḫazannu* de Gubla qui dénonçait les agissements des chefs amorrites en les comparant aux rois de Mitanni et de Kaššu (Babylone) va, pour la première fois en EA 116, ajouter le roi de Ḫatti aux deux autres monarques avant d'abandonner toute référence au souverain du Mitanni (EA 116 : 70-71).

b) Les Hittites en Syrie (c.1340-1330 av. J.C.)

La correspondance amarnienne permet donc de suppléer, jusque vers 1334 av. J.C., aux lacunes de CTH 40. Elle montre que les interventions du roi hittite en Syrie ont été nombreuses et ne se réduisent pas à deux épisodes séparés par un intervalle de 20 ans. Les lettres d'Akizzi sont les plus proches de la première guerre et lui font écho. En EA 55 le « roi » de Qatna évoque les malheurs qui s'étaient abattus sur sa ville peu auparavant : « Mon seigneur le sait, les ancêtres de mon seigneur (leurs statues) [étaient ici] mais maintenant le roi de Ḫatti est venu et les a livrés aux flammes. Le roi de Ḫatti a pris les dieux et les guerriers de Qatna » (EA 55 : 38-43). Le danger venait aussi du « roi » de Qadeš, Etakama, que Šuppiluliuma avait fait prisonnier mais auquel il avait, sans doute sur le champ, rendu son trône et qui était devenu son principal agent en Syrie. Akizzi avait été sollicité par lui de rejoindre le camp hittite : « Maintenant le roi de Ḫatti a envoyé Etakama contre moi et il en veut à ma vie. Et maintenant [Etaka]ma m'a écrit ceci : « [Viens] avec moi chez le roi de Ḫat[ti]. Mais j'ai répon]du : « Comment pourrai-je [aller chez le roi] de Ḫatti ? Je suis le serviteur de mon

⁶⁸⁸ Moran, *The Amarna Letters*, 1992, 175-195 (EA 102-117).

seigneur, le roi d'Égypte » (EA 53 : 9-15). Etakama avait, aux dires d'Akizzi, réussi à entraîner avec lui les petits princes de Lapana et Ruḫizzi (dans la Bekâ) et ravagé le pays d'Upu (Ube/Apina), pillant les biens de Biryawaza, prince de Damas et fidèle du pharaon⁶⁸⁹. Le seul message d'Etakama, EA 189, qui dénonce avec impudence Biryawaza, évoque les mêmes événements. Malgré les efforts du commissaire Puḫuru il n'a pas longtemps cherché à donner le change et a été vite considéré comme un traître par les autorités égyptiennes et dénoncé comme tel par le pharaon (EA 162 : 22-29)⁶⁹⁰.

Aziru a aussi profité de cette situation pour affermir sa domination sur l'Amurru, se faire reconnaître comme *ḫazannu* par la cour égyptienne où il a trouvé des protecteurs, en premier lieu un dignitaire influent, Tuttu, sans doute parce que la menace hittite inquiétait l'entourage du pharaon qui a préféré abandonner Rib-Hadda à un sort tragique, imposant à l'Amorrite l'obligation de reconstruire Šumur, ce que celui-ci va promettre de faire tout en prétextant de la menace hittite pour retarder indéfiniment la réalisation de sa promesse⁶⁹¹. L'ultimatum du pharaon finira cependant par l'obliger, sous la menace de la venue du « corps expéditionnaire », à se rendre en Égypte. Ses bonnes relations avec Etakama avaient provoqué la fureur de son suzerain (cf. EA 162 : 22-29).

Rib-Hadda est revenu à deux reprises sur la situation des pays syriens après l'expédition du roi hittite. EA 126 est une réponse au pharaon qui avait réclamé l'envoi d'une certaine qualité de bois : « Mon seigneur m'a écrit pour du bois... que l'on fait venir des pays de Šalḫi et d'Ugarit. Je suis incapable d'y envoyer mes navires parce qu'Aziru est en guerre contre moi et que tous les maires sont avec lui » (EA 126 : 5-7). Ugarit est donc restée tributaire de l'Égypte pendant des années après « l'agression hittite » et la lettre précise que, à cette époque, « les troupes hittites ravagent les pays par le

⁶⁸⁹ Moran, *ibid.*, 123-128 (EA 52-55).

⁶⁹⁰ Moran, *ibid.*, 248-251 (EA 162) ; 269-271 (EA 189 et 190, qui citent Puḫuru) ; Liverani, *Le lettere I*, 279-281 (LA 251=EA 162).

⁶⁹¹ Moran, *ibid.*, 251-256 (EA 164-168) ; Liverani, *StMed* 4, 93-121.

feu » (ibid. : 51-52). Rib-Hadda dénonce de nouveau le « roi des pays hittites » en EA 129 : 75-76⁶⁹².

Les lettres du fidèle prince de Tyr, Abimilki, ont l'avantage de former un lot homogène⁶⁹³. Cette correspondance ne s'est pas, très probablement, étalée sur plus de cinq ans, -- les mêmes accusations contre le prince de Sidon qui s'était emparé du faubourg situé sur la côte en face de l'île de Tyr, Ušu, reviennent de message en message --, et son dernier envoi, EA 155 a été adressé au roi, mais aussi et surtout à sa fille Mayati (=Merit-Aton) qui y est mentionnée à huit reprises. La lettre date vraisemblablement de la dernière année du règne alors que l'époux de Merit-Aton, Ankhkheprurê/Smenkhkharê était associé au trône (1337 av.J.C.). La tablette qui mentionne Ugarit et les troupes hittites, EA 151, est de peu antérieure et répond (comme EA 149) à une demande du roi :

« Ce que tu entends du pays de Canaan, écris-le moi ! » (EA 151 : 50-51). En réponse Abimilki écrivait ceci :

« Le roi de Danuna est mort, son frère lui a succédé après sa mort et son pays est tranquille. Le feu a détruit le palais d'Ugarit. Une moitié a brûlé, (l'autre) moitié non. Il n'y a pas de troupes hittites. Etakama, le prince de Qidšu (Qadeš) et Aziru sont en guerre, une guerre contre Biryawaza » (ibid., 52-63)⁶⁹⁴. L'idée que les troupes hittites avaient échappé à l'incendie du palais d'Ugarit, fondée sur une traduction « audacieuse » des lignes 56-58 de EA 151, a été rejetée par tous les spécialistes⁶⁹⁵. La solution préconisée par I.Singer qui veut lier cette affaire à l'attaque d'Ugarit par les rois de Mukiš et de Nuḥašše suivie par l'intervention hittite et la soumission de la cité à Šuppiluliuma contredit les affirmations du roi de

⁶⁹² Moran, ibid., 205-207 (EA 126) ; 209-211 (EA 129).

⁶⁹³ Cf. Freu, « La correspondance d'Abimilki, prince de Tyr, et la fin de l'ère amarnienne », *AFLSH Nice*, n°50, 1985, 23-60

⁶⁹⁴ Moran, *The Amarna Letters*, 232-242 (EA 146-155) ; 238-239 (EA 151) ; Freu, *Heth* 11, 1992, 74-75 ; *Semitica* 50, 2000, 19-22 ; *Histoire politique du royaume d'Ugarit*, 2006, 43-49.

⁶⁹⁵ CAD, I-J : 230b ; contra Singer, « A Political History of Ugarit », *HdO* 1/39, 1999, n.35 p.630.

Tyr et est inacceptable⁶⁹⁶. Abimilki, comme Rib-Hadda (cf.EA 126), sait qu'Ugarit est restée une dépendance de l'Egypte après l'offensive victorieuse du Grand Roi hittite. Il veut rassurer le pharaon tout en soulignant la menace qui plane sur la Syrie du nord (ou se trouve Danuna/Tunanat qui n'a rien à voir avec Adana et le Kizzuwatna⁶⁹⁷) du fait des entreprises de Šuppiluliuma.

Les lettres amarniennes prouvent que la résistance anti-hittite a duré des années après les victoires de ce dernier. Akizzi, le prince de Qaṭna, s'est plu à souligner le fait à plusieurs reprises :

« Mon Seigneur, de même que j'aime le roi, mon Seigneur, de même le roi de Nuḥašše (Addunirari, l'auteur de EA 51 certainement), le roi de Nii, le roi de Zinzar (Shaizar sur l'Oronte) et le roi de Tunanab (=Tunanat), tous ces rois sont les serviteurs de mon seigneur » (EA 53 : 40-44).

Tous ceux, anciens vassaux du roi de Mitanni, qui refusaient de se soumettre au roi de Ḫatti, se sont tournés vers le pharaon dans l'espoir qu'il fasse sortir les « archers », c'est-à-dire le corps expéditionnaire égyptien. La liste des cités ou des princes qui résistent aux Hittites peut être allongée par une notation de EA 54 qui mentionne Karḫkemiš (EA 54 :51) et par EA 57, proche de la correspondance d'Akizzi, qui permet d'y adjoindre Barga et Tunip (avant qu'Aziru ne s'en empare). Les paroles d'un messager égyptien de passage à Qaṭna au retour du Mitanni confirment cette situation⁶⁹⁸ : « J'ai [parcouru] le Mitanni et il y avait trois ou quatre rois qui étaient hostiles [envers] le roi de Ḫatti et qui tous se sont rangés à mes côtés » (EA 54 : 38-43//EA 56 : 36-42). Il s'agit

⁶⁹⁶ Singer, ibid., 630-631 ; Bryce, *The Kingdom*, 2005, 165 ; contra Freu, *Histoire Politique d'Ugarit*, col. Kubaba, 2006, 47-49.

⁶⁹⁷ Börker-Klahn, *UF* 28, 1996, 64-66, 80-82, y voit une allusion à une succession en Kizzuwatna ! cf. Lemche, « Greater Canaan : The Implication of a Correct Reading of EA 151 : 49-67 », *BASOR* 310, 1998, 19-24 (Canaan, 'sans limites', englobe Ugarit et la Cilicie !) ; contra Freu, *Semitica* 50, 2000, 20-21.

⁶⁹⁸ Moran, *The Amarna Letters*, 126-129 ; Freu, *Heth* 11, 66-67.

là non de prétendants se disputant le trône de ce pays mais des « rois » syriens de l'ancien domaine hurrite mentionnés par Akizzi. Le pharaon, bien que ses préoccupations aient été autres, a, semble-t-il, cherché à réagir (lui ou son entourage) et à soutenir la résistance aux entreprises hittites. La notation la plus importante à ce sujet est fournie par le « grand prince » de Damas, Biryawaza. Dénonçant, comme Akizzi, les menées d'Etakama et d'Aziru il se plaint que divers prince d'Ube ou des régions voisines se déclarent « les [serviteurs du roi de Ḫa]tti » (EA 197 : 21-24). Il se prépare à accueillir l'armée du roi (EA 195 : 24-32) de conserve avec les petits princes d'Ube, ses vassaux (EA 201-206, lettres rédigées à Kumidi, comme EA 195, par le même scribe)⁶⁹⁹. Il n'y a sans doute pas eu de confrontation directe avec les forces hittites et Biryawaza a déploré la notable insuffisance de la réaction égyptienne :

« [Tu as envoyé les troupes] pour protéger tes cités. Mais l'expédition que tu as envoyée au pays de Naḫrimi (=Naḫarina)...[s'est repliée ?], ... [le pays/la cité ?] a très peur » (EA 196 : 17-29). Il ajoute :

« Qu'une [armée puissante] du roi, monseigneur, vienne [de suite] contre la roi de [Ḫatti]. La gar[nison du roi, mon seigneur, m'a quitté. Je suis le serviteur] du roi, mon seigneur qui a ouvert les chemins [aux troupes. Mais] le roi, mon seigneur [doit savoir] que tous les serviteurs du roi se sont enfuis au Ḫatti et que tous les commissaires du roi, mon seigneur, qui s'étaient avancés [ont été pris/se sont enfuis ?] » (EA 196 : 9-19). La lettre de Tunip, EA 59, fait écho, comme on l'a vu, aux plaintes du prince de Damas bien que son objet principal soit la dénonciation des agissements d'Aziru. L'Amorrite a fini par s'emparer de Tunip et en a fait sa résidence peu après l'appel au secours envoyé au pharaon, sans que les autorités égyptiennes interviennent et dénoncent

⁶⁹⁹ Moran *ibid.*, 273 (EA 195), 277-280 (EA 201-206) ; Freu, *Heth* 11, 1992, 67-68.

les empiètements de l'Amorrite (cf. EA 161 : 12, 34 ; EA 165 : 39,41 ; EA166 : 25 ; EA167 : 23)⁷⁰⁰.

Une série de messages rédigés conjointement par des petits princes du pays d'Amka (la Bekâ) témoigne éloquemment de la situation d'anarchie qui a résulté de l'action des Hittites et de leur allié, Etakama de Qadeš : « Vois, nous sommes en Amka, dans les cités du roi, mon seigneur, et Etakama, l'homme de Kinza (Qadeš), soutient les guerriers de Ḫatti et ils ravagent par le feu les cités du roi, mon seigneur » (EA 174-176 et 363)⁷⁰¹.

La situation de l'Amurru et de son « roi », Aziru, est d'autant plus intéressante à cette époque que ce personnage ambitieux finira par devenir le vassal de Šuppiluliuma. Le pharaon lui avait adressé un ultimatum sévère lui enjoignant de reconstruire Šumur et de se rendre en Egypte sous menace d'être exécuté avec les siens (EA 162)⁷⁰². Une série de lettres de Tyr (EA 153-155), de Sidon (EA 144) et de Beirut (EA 143) assure que la flotte égyptienne a bien conduit les « archers » sur la côte de toute la région à l'extrême fin du règne d'Akhenaton⁷⁰³. Aziru a été contraint de se rendre à la cour de son suzerain où il a été retenu prisonnier comme le montrent les lettres que lui ont adressées son frère et son fils restés en Amurru (EA 169-170)⁷⁰⁴. Mais il avait retardé le plus possible son départ en prétextant de la menace hittite. Dans sa lettre au roi, EA 161, il accusait même un envoyé égyptien, Ḫatip, d'encourager « les rois » de Nuḫašše à attaquer ses cités, ce qui expliquait son retard à reconstruire Šumur, mais il devait reconnaître qu'il traitait mieux le messenger du roi de Ḫatti que l'envoyé égyptien (EA 161 : 35-53). La traduction des lignes

⁷⁰⁰ Moran, *ibid.*, 247-248 (EA 161) ; 252-253 (EA 165) ; 254-255 (EA 166-167) ; von Dassow, *HST*, 2006, 207.

⁷⁰¹ Moran, *ibid.*, 260-261 (EA 174-176), 361-362 (EA 363).

⁷⁰² Moran, *ibid.*, 248-251 (EA 162) ; Rainey, *TUAT* 3, 224-226.

⁷⁰³ Moran, *ibid.*, 229-231 (EA 143-144) ; 240-242 (EA 153-155).

⁷⁰⁴ Moran, *ibid.*, 256-258 (EA 169-170) ; von Dassow, *HST*, 2006, 206-207.

4-10 de ce texte proposée par Sh.Izre'el⁷⁰⁵ et reprise par I.Singer a conduit ces deux auteurs à supposer que EA 161 avait été écrite après le séjour d'Aziru en Egypte. Huit lettres de ce dernier (EA 159-161 et EA 164-168) seraient dans ce cas, c'est-à-dire la majorité des messages d'Aziru⁷⁰⁶. Une telle conclusion qui met en rapport la situation décrite par ceux-ci avec la « lettre du général » retrouvée à Ugarit et la campagne d'un an est contredite par l'affirmation due à Singer lui-même qu'Aziru s'était soumis à Šuppiluliuma au plus tard un an après son retour d'Egypte. Il est paradoxal de supposer que tous les messages du roi d'Amurru qui annoncent son départ imminent pour le palais du pharaon aient été écrits à une cadence très rapide après son retour de la vallée du Nil sans qu'aucune allusion soit faite à sa supposée comparution récente devant son suzerain, ce qui aurait été une excuse plus valable pour retarder une « nouvelle visite » en Egypte que les arguties peu convaincantes avancées par lui !⁷⁰⁷ La lettre d'Aziru à Tutu, son protecteur à la cour, EA 164, est la première à signaler que « le roi de Hatti est venu en Nuḥašše », ce qui lui interdit de partir pour l'Egypte avec Hatip (EA 164 : 18-26). Il va avancer la même excuse dans trois autres messages, EA 165, 166 et 167, en soulignant que le souverain hittite, installé en Nuḥašše, n'est qu'à deux journées de marche de Tunip, sa nouvelle résidence⁷⁰⁸. Ces précisions nous assurent que Šuppiluliuma est revenu en Syrie quelques années après la guerre d'un an et opérait dans la région au moment du décès d'Akhenaton (1337 av. J.C.). Un

⁷⁰⁵ Izre'el, *Amurru Akkadian : A Linguistic Study*, Atlanta, 1991, 31-36; Moran, *ibid.*, 247-248, n.1 p.248; Rainey, *TUAT* 3, 222-223.

⁷⁰⁶ Izre'el, Singer, *The General's Letter from Ugarit*, Tel Aviv 1990, 128-154; Singer, *A Concise History of Amurru*, Appendix III in Izre'el, *Amurru Akkadian*, 134-195, pp.151-154.

⁷⁰⁷ Sur le double jeu d'Aziru : Klengel, « Aziru von Amurru und seine Rolle in der Geschichte der Amarnazeit », *MIO* 10, 1964, 57-83; Liverani, « Aziru, servitore de due padroni », in O.Carruba *et al.*, *Studi Orientalisci, Fs F.Pintore, StMed* 4, Pavia 1983, 93-121.

⁷⁰⁸ Moran, *ibid.*, 251-255 (EA 164-167).

fils d'Aziru a adressé à ce dernier retenu en Egypte une lettre, EA 169, qui déplore la situation du pays et les menaces des « rois de Nuḥašše » et des *Sutu* (tribus bédouines). Le probable frère d'Aziru, Baaluya et sans doute son fils, Bet-ili, qui faisaient fonction de régents, sont plus précis dans la lettre EA 170, adressée à leur frère et père prisonnier en Egypte : « Cependant les troupes hittites commandées par Lupakki ont capturé les cités d'Amka... De plus nous avons appris que Zitana est venu et que 90000 guerriers (sic!) sont avec lui. Nous n'avons pas pourtant confirmation qu'il est entré en Nuḥašše, aussi ai-je envoyé Bet-ili à sa rencontre » (EA 170: 19-31)⁷⁰⁹. Le *GAL.MEŠEDI* Zita(na) avait donc pris le commandement des forces hittites à la place de son frère, le Grand Roi, rentré sans doute en Hatti. Il est certain que les attaques de Lupakki et de Zitana se confondent en partie avec les agressions dénoncées par les petits princes du pays d'Amka (EA 174-177 et 363). Ces événements peuvent être datés des années 1337-1335 av. J.C., du règne du successeur d'Akhenaton, Ankhkheprurê/Smenkhkarê et de la première année de celui de Tutankhamon. Divers spécialistes ont rapproché ce dossier de la « 7^{ème} tablette de la Geste de Šuppiluliuma ». Dans ce texte le Grand Roi, qui s'apprête à assiéger Karkemiš, lance les troupes de Lupakki et de Tarḫuntazalma contre les Egyptiens après avoir appris que ces derniers avaient attaqué son homme-lige, « l'homme de Kinza », c'est-à-dire Etakama de Qadeš. Les deux généraux ravagent le pays d'Amka d'où ils ramènent captifs et butin⁷¹⁰. Il est certain, malgré les tentatives faites par W.F.Albright, E.F.Campbell, R. Krauss, M.Gabolde et V.Parker pour identifier les attaques menées par les généraux hittites rapportées par EA 170 et celles mentionnées par CTH 40 (où Lupakki est de nouveau en cause), que la seconde invasion hittite en territoire égyptien a été contemporaine du décès de Tutankhamon (c.1325 av. J.C.) et postérieure d'environ dix

⁷⁰⁹ Moran, *ibid.*, 256-261 (EA 169-177); Freu, *Heth* 11, 1992, 79-83.

⁷¹⁰ Güterbock, *JCS* 10, 1956, fr.28 AII : 29-37 et AIII : 1-6.

ans aux événements connus par EA 170-176⁷¹¹. Dans une prière pour conjurer la peste, Muršili II précise que son père a violé deux fois le territoire égyptien (en Amka), ce qui correspond aux deux attaques distantes d'une dizaine d'années attestées respectivement par EA 170-176 et par CTH 40⁷¹².

Il est aussi impossible de dater de la fin de l'ère amarnienne un document ougaritique qui a fait couler beaucoup d'encre depuis sa publication, la dite « lettre du général », RS 20.033. S.Izre'el et I.Singer ont voulu voir dans le contenu de cette tablette, qui fait le récit de la lutte menée contre les troupes égyptiennes, au sud de l'Amurru, par un chef de guerre au service du roi d'Ugarit et de son suzerain, le Grand Roi hittite, la conséquence de « l'apostasie » d'Aziru, passé de la suzeraineté du pharaon au camp hittite à une date selon eux très haute, dès la fin du règne d'Akhenaton. Ce pharaon aurait préparé une offensive de printemps contre l'armée du « général » mais sa mort serait survenue avant qu'il ait pu passer à l'action ! M.Dietrich a définitivement démontré que RS 20.033 évoque des épisodes de la guerre entre Hittites (et guerriers d'Ugarit) et Egyptiens dans les années qui ont suivi la bataille de Qadeš, comme on l'avait supposé tout d'abord, et n'a rien à voir avec le « reniement » d'Aziru⁷¹³.

⁷¹¹ Albright, *JEA* 23, 1937, 194 ; Campbell, *The Chronology of the Amarna Letters*, Baltimore 1954, 60-62 ; Redford, *History and Chronology*, Toronto 1967, 216-225 (table) ; Krauss, *Das Ende der Amarnazeit*, HÄB 7, 1978, 61-62 ; Gabolde, *D'Akhenaton à Toutankhâmon*, Lyon/Paris 1998, 204-207 ; Parker, *AoF* 29, 2002, 41-42 ; contra Sturm, « Wer ist Pihururias ? », *RHA* II, 1933, 161-176 ; Kitchen, *Suppiluliuma and the Amarna Pharaohs*, Liverpool 1962, 32, 46-47 (table) ; Freu, *Heth* 11, 1992, 81-83 ; Šuppiluliuma et la Veuve du Pharaon, col. Kubaba, Paris, 2004, 58-65.

⁷¹² KUB XIV 8 ; Lebrun, *Hymnes et Prières Hittites*, 1980, 203-216.

⁷¹³ Nougayrol, *Ugaritica* V n°20, 1968, 69-79 ; Izre'el/Singer, *The General's Letter from Ugarit*, Tel Aviv 1990 ; Singer, *Political History of Ugarit*, 1999, 628-629 ; contra Dietrich, *UF* 33, 2001, 117-191, passim ; Freu, *Histoire Politique du Royaume d'Ugarit*, col. Kubaba, Paris, 2006, 80-86.

c) L'alliance kassite et la reine Tawananna

Les diverses tablettes scellées au nom de Šuppiluliuma et de la reine Henti, qu'il avait sans doute épousée avant son avènement, montrent que leur union a eu une durée certaine. La reine a été la mère de plusieurs des fils du souverain sinon de tous. On sait que le sceau de Çorum semble faire d'elle la fille d'un « Grand Roi », ce qui encourage l'idée qu'elle était celle de Tuḫaliya III et de la reine Taduḫepa, une « princesse de premier rang », et l'épouse-*antiyant* de Šuppiluliuma⁷¹⁴. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il est certain que le roi l'a répudiée pour épouser une fille du roi de Babylone, dont le nom de naissance est discuté⁷¹⁵ et à laquelle il a donné le nom de trône prestigieux de Tawananna. On sait que les intrigues et les pratiques magiques babyloniennes de cette Tawananna causeront de graves troubles au cours du règne de son beau-fils, Muršili II, qui l'accusera d'avoir fait périr sa propre épouse, Gaššulawiya, et la bannira de la cour⁷¹⁶.

L'exil de la reine Henti au pays d'Aḫḫiyawa est attesté de façon relativement sûre par le fragment d'un texte du roi Muršili, KUB XIV 2, qui évoque sa mère et le fait que « son père l'avait envoyée au loin », sans doute dans ce pays dont le nom est mentionné une ligne avant la sentence d'exil (ibid. vo 3-6)⁷¹⁷. Des relations amicales avaient donc été établies entre Hittites et Achéens après les succès de Šuppiluliuma dans l'Ouest. Mais c'est l'alliance avec Burnaburiaš, le roi kassite de Babylone, qui a eu le plus de conséquences. Elle a préludé à une longue période d'entente cordiale marquée par des

⁷¹⁴ Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 270-273 ; Otten, *ZA* 84, 1994, 253-261 et Abb.7 (sceau de Çorum).

⁷¹⁵ Il est incertain qu'elle ait porté celui de Malnigal ; cf. Salvini, « Il 'sigillo di Malnigal' (SBo I 84=HGB I 159) », *Sefarad* L, 1990, 455-459 ; « Malnigal », *SMEA* 29, 1992, 155-156 ; Mora, « La datazione di 'Malnigal' », *OA* 28, 1989, 183-191 ; cf. Carruba, « Tawananna. I Babylonia Hieroglyphica », *ZA* 88, 1998, 114-126.

⁷¹⁶ Hoffner, « A Prayer of Mursili II about his step-mother », *JAOS* 103, 1983, 187-192.

⁷¹⁷ Sommer, *AU* XIII, 1932, 298-306 (CTH 214.12).

unions entre les deux familles royales⁷¹⁸. Il est certain que Šuppiluliuma a conclu son mariage babylonien avant la révolte des princes syriens et le ralliement à son autorité d'Aziru d'Amurru et de Niqmaddu d'Ugarit. Ce sont les tablettes scellées aux noms du Grand Roi et de la reine Tawananna, retrouvées à Ras Shamra, qui ont fourni les premiers et les meilleurs témoignages sur cet événement avant la découverte de nouvelles empreintes de sceaux en 1990⁷¹⁹.

d) Le ralliement d'Aziru et de Niqmaddu III d'Ugarit à Šuppiluliuma (c.1330 av. J.C.)

C'est au cours du règne d'un adolescent, Tutankhamon, et non lors de la « campagne d'un an » de Šuppiluliuma, que l'Amurru et Ugarit ont abandonné la tutelle peu contraignante du pharaon pour rallier le camp hittite. Il est probable qu'Aziru et Niqmaddu III ont conclu entre eux, à peu près en même temps que ce changement d'allégeance, un accord réglant tous les différents qui avaient opposé l'Amurru et Ugarit au cours des décennies précédentes⁷²⁰. Les lettres de Niqmaddu III au pharaon, EA 46-47 et 49, montrent que les relations s'étaient peu à peu détériorées entre le roi d'Ugarit et les autorités égyptiennes⁷²¹, malgré le mariage de celui-là avec une « princesse d'allure égyptienne »⁷²².

La faiblesse du pouvoir pharaonique et les pressions de Šuppiluliuma ont certainement joué le premier rôle dans ces événements mais les affaires locales ont aussi pesé d'un grand

⁷¹⁸ Klengel, « Die Hethiter und Babylonien », *AO* 47, 1979, 83-90 ; Houwink ten Cate, *AoF* 23, 1996, 40-75.

⁷¹⁹ Laroche, *Ugaritica* III, 1956, 98-103 ; Otten, *AGSWK Mainz*, Nr.7, Stuttgart 1995, 13-16 (Bo 90/623, 90/779, 90/1068, etc.) ; Carruba, « Tawananna III », *AoF* 25, 1998, 215-221.

⁷²⁰ Nougayrol, *PRU* IV, 1956, 284-286 ; Lackenbacher, *TAU*, 2002, 64-66 ; Schwemer, *TUAT* 2, 2005, 163-164 (RS 19.068) ; Singer, *A Political History of Ugarit*, 1999, 627-629 ; Freu, *Semitica* 50, 2000, 23-25 ; *Histoire Politique d'Ugarit*, 2006, 55-57.

⁷²¹ Moran, *The Amarna Letters*, 118-121 ; Freu, *ibid.*, 50-54.

⁷²² Desroches-Noblecourt, *Ugaritica* III, 1956, 178-220.

poids. La mainmise d'Aziru sur la cité-état de Tunip avait provoqué des réactions hostiles des rois de Nuḥašše (cf. EA 161 et 169). Il avait pillé Niya alors que la ville résistait aux Hittites (EA 59 : 25-28). De son côté le pays de Mukiš (Alalah) avait de vieux contentieux territoriaux avec Ugarit et Tunip, devenue une cité d'Aziru⁷²³. Ce dernier a promis, moyennant le versement de 5000 sicles d'argent, son appui au roi d'Ugarit contre un vassal indocile, le petit roi de Siyannu-Ušnātu dont le territoire séparait l'Ugarit de l'Amurru (RS 19.068 : 33-38). Ainsi se dessinaient les contours d'une coalition unissant Mukiš, Nuḥašše et Niya contre Niqmaddu et Aziru. Les trois rebelles dont la révolte contre le roi de Ḫatti et l'agression contre Ugarit vont déterminer Niqmaddu à accepter la suzeraineté hittite sont identiques à ceux dont l'hostilité envers l'Amurru et Ugarit s'était manifestée au cours des années précédentes. Aziru et Niqmaddu III ont conclu leurs accords avec Šuppiluliuma à des dates voisines. Le traité CTH 49⁷²⁴ débutait par un « préambule » qui fixait le tribut annuel que devrait livrer Aziru à son suzerain : « 300 sicles [d'or raffiné], de première classe et bon ». « L'introduction historique » soulignait ensuite qu'Aziru s'était soumis volontairement au roi hittite sans que son pays ait été conquis par lui :

« Auparavant ...le roi d'Égypte, le roi de Ḫurri, le roi [d'Aštata ?], le roi de Nuḥašše, le roi de Niya, le roi de [Kinza ?], [le roi de Mukiš], le roi d'Alep et le roi de Karkemiš, tous ces rois étaient devenus hostiles [à Mon Soleil]. Mais Aziru, roi du pays [d'Amurru], vint depuis la porte d'Égypte et devint le serviteur de Mon Soleil, [le roi] de Ḫatti. Et Moi, le Soleil, Grand Roi, [de cela je me réjouis]

⁷²³ Astour, *OR* 39, 1969, 356-381 ; Singer, « A Concise History of Amurru », in S.Izre'el, *Amurru Akkadian : A Linguistic Study*, HSS 41, Atlanta, 1991, 134-195, pp.152-154.

⁷²⁴ Weidner, *PDK* 1923, 70-75 et 146-149 (akkadien) ; Freydank, *MIO* 7, 1959, 356-381 (hittite) ; del Monte, *OrAntCol*, 1986, 116-141 ; Beckman, *HDT* n°5, 32-37.

beaucoup. Est-ce que Moi, le Soleil, Grand Roi, de cela ne me suis-je pas réjoui beaucoup ?

Parce qu'Aziru [s'est jeté] aux pieds [de Mon Soleil et] est venu depuis la porte d'Égypte pour se jeter [aux pieds de Mon Soleil], Moi, le Soleil, Grand Roi, [j'ai pris] Aziru et je l'ai rangé parmi ses frères (les autres vassaux) » (CTH 49 §2 (akkadien) : I 14-26)⁷²⁵. Après une lacune le texte de l'alliance offensive qui suit mentionne les pays où le Grand Roi était susceptible de faire la guerre et contre lesquels Aziru devrait, sinon il violerait son serment, mobiliser ses troupes et ses chars et entrer en campagne. Une distinction était faite entre [Hurri], Égypte, Karduniaš (Babylone), [Aštata ?] et [Alši] et les pays « amis, [--c'est-à-dire amis de Mon Soleil--] situés près de [tes frontières : Mukiš, Kinza/Niya ?], Nuḥašše qui se retourneraient et deviendraient [hostiles au roi de Ḫatti] » (ibid., §3 (hittite) : IV 12'-18')⁷²⁶. Après un court paragraphe consacré aux transfuges du Ḫatti qu'il fallait renvoyer sur le champ (ibid., §5), l'alliance défensive imposait à Aziru de se porter au secours de son suzerain aussi bien contre un ennemi extérieur que contre d'éventuels rebelles. Si le roi d'Amurru était dans l'impossibilité de prendre la tête de ses troupes et de ses chars un fils ou un frère devrait le remplacer. Le roi hittite promettait de son côté de se porter au secours de son vassal si celui-ci l'appelait à l'aide (ibid., §6 : II 47'-III 3').

Il soulignait alors le fait qu'Aziru était devenu le « serviteur » (le vassal) du Grand Roi de sa seule volonté et qu'il devait traiter comme des frères les dignitaires et les envoyés hittites et protéger son suzerain. Aucun hittite ne devait nuire à Aziru ou s'emparer d'un butin provenant des cités du pays d'Amurru (ibid. §7 : III 4'-7').

Les déportés des pays de Hurri, de Kinza, de Niya et du Nuḥašše qui s'enfuiraient du Ḫatti en Amurru devaient être renvoyés sans délai. Aziru devait dénoncer toute parole hostile envers le roi hittite, qu'elle vienne d'un Hittite ou d'un Amorrite et renvoyer au Grand Roi tout étranger venu en

⁷²⁵ Beckman, *HDT* n°5, 32-37, p.33.

⁷²⁶ Beckman, *ibid.*, 33-34.

Amurru et tenant des propos hostiles. Tout fugitif venant du Ḫatti devait être remis aux autorités de ce pays alors que le Grand Roi se refusait à toute réciprocité en ce domaine car « [il n'est pas permis au roi de Ḫatti de renvoyer] un fugitif » (ibid., §§8-14)⁷²⁷. La loyauté d'Aziru lui interdisait d'accepter un autre protecteur que le roi hittite, que ce soit le roi hourrite ou le roi d'Égypte (ibid., §15).

La liste des dieux témoins, les malédictions et bénédictions attendues, de toute violation ou au contraire du respect des serments échangés terminaient le traité (ibid., §§ 16-18).

La domination hittite s'est ainsi étendue jusqu'aux frontières de deux « provinces » égyptiennes, Canaan et le pays d'Ube (Apina). Jamais les rois de Ḫatti ne reconnaîtront avoir empiété sur le territoire égyptien du fait de leur mainmise sur Qadeš (pays de Kinza), l'Amurru et Ugarit. Pour eux tous ces « royaumes » avaient été à un moment ou à un autre des dépendances du Mitanni, ce qui justifiait l'action de Šuppiluliuma. Seules les attaques menées au pays d'Amka, en contradiction avec les termes de l'antique traité de Kuruštama, seront considérées comme des « violations du serment des dieux » par Muršili II dans ses prières. Les pharaons, de Tutankhamon à Ramsès II, refuseront de reconnaître cet état de fait et chercheront à le remettre en cause à plusieurs reprises. Le récit de la guerre hourrite de six ans qui a terminé le règne de Šuppiluliuma est précédé dans la Geste par celui de deux campagnes menées contre les Gasgas (1327-1326 av. J.C.). Il est donc assuré que le ralliement de l'Amurru et d'Ugarit au Grand Roi doit être daté de c.1330, vers le milieu du règne de Tutankhamon. Comme on l'a vu, les accords négociés avec Niqmaddu III d'Ugarit, dans un temps proche de la conclusion du traité Šuppiluliuma-Aziru, ont été scellés aux noms de Šuppiluliuma et de sa seconde épouse, la fille du roi de Babylone, Tawananna, avec laquelle il était marié, certainement depuis peu, quand ils ont été ratifiés⁷²⁸.

⁷²⁷ Beckman, *ibid.*, 35-36.

⁷²⁸ Laroche, *Ugaritica* III, 1956, 98-103.

e) Les accords Šuppiluliuma-Niqmaddu III d'Ugarit

Alors qu'aucune trace des actes diplomatiques échangés entre Ugarit et Hattuša n'a été décelée à Boğazköy plusieurs tablettes extraites du tell de Ras Shamra permettent de suivre le déroulement des opérations qui ont conduit à leur conclusion. La lettre du Grand Roi à Niqmaddu (III), roi d'Ugarit, RS 17.132, présente ainsi la situation :

« Ainsi (parle) le Soleil, Grand Roi..., à Niqmaddu, dis : « Du fait que le pays de Nuḥašše et le pays de Mukiš sont en guerre contre moi, toi, ne les crains pas, aie confiance en toi ! Ainsi que précédemment tes pères avec le Ḫatti étaient amis et non ennemis, maintenant toi, Niqmaddu, sois de même avec mon ennemi, ennemi et avec mon ami, ami ! Si toi, Niqmaddu, ces paroles du Grand Roi, ton maître, tu entends et y es fidèle, tu connaîtras la faveur dont le Grand roi, ton maître te gratifiera » (RS 17.132 : 1-18)⁷²⁹. Le roi hittite soulignait que les rebelles seraient promptement châtiés et que ses forces iraient au secours d'Ugarit si ce pays était attaqué par eux et que Niqmaddu lui lançait un appel à l'aide (ibid., 19-34). Si le roi d'Ugarit prenait l'offensive, capturerait des prisonniers ou s'emparait de localités ennemies, Šuppiluliuma promettait de ne pas lui en disputer la possession (ibid., 35-48). Un traité d'alliance suivrait la victoire sur les ennemis (ibid., 49-52).

En fait les nombreux exemplaires (souvent des fragments) de l'édit du Grand Roi retrouvés à Ugarit montrent qu'il s'est agi d'un accord destiné à fixer le montant du tribut dû par le vassal et non d'un « traité de vassalité » au sens propre⁷³⁰. Mais son introduction apportait des précisions sur l'identité et l'action des « ennemis » du Grand Roi et du prince d'Ugarit : « Alors que les rois de Nuḥašše et le roi de Mukiš étaient en guerre contre le Soleil, Grand Roi, leur maître..., les rois de

⁷²⁹ Nougayrol, *PRU* IV, 35-37 ; Lackenbacher, *TAU*, 2002, 69-71 ; Schwemer, *TUAT* 3, 2006, 249-250.

⁷³⁰ Nougayrol, *ibid.*, 40-44 (RS 17.227 et par.) ; Lackenbacher, *ibid.*, 74-75 ; Cohen, *HST*, 2006, 240 ; Singer, « A Political History of Ugarit », 1999, 634-635 ; Freu, *Semitica* 50, 2000, 29-30 ; *Histoire Politique d'Ugarit*, 2006, 61-62.

Nuḥašše et le roi de Mukiš avaient pressé Niqmaddu, roi d'Ugarit, en ces termes : « Pourquoi avec nous, t'écartant du Soleil, n'es-tu pas en guerre ? » (RS 17.227 : 3-11). La mention de plusieurs « rois de Nuḥašše » soulignait la fragmentation de ce pays mais l'un de ces rois était le suzerain local des autres petits princes et est nommé par ailleurs.

Un second texte diplomatique, sans doute contemporain du précédent, RS 17.340⁷³¹, qui fixe les frontières du pays d'Ugarit, fournit en effet les noms de trois (et non plus de deux) des assaillants :

« Ainsi (parle) le Soleil, Šuppiluliuma, Grand Roi, roi de Ḫatti, Héros : Alors qu'Ituraddu, roi de Mukiš, Addunirari, roi de Nuḥašše et Aki-Tešub, roi de Ni'i (Niya), s'écartant du Soleil, Grand Roi, leur maître, étaient en guerre, ils rassemblèrent leurs guerriers, détachèrent des localités de l'Ugarit, pressèrent le pays d'Ugarit, sur les gens de Niqmaddu, roi d'Ugarit, firent du butin et ravagèrent le pays d'Ugarit » (RS 17.340 : 1-8). Šuppiluliuma avait répondu à l'appel de Niqmaddu, et envoyé « fils royaux et Grands » à la tête des troupes qui avaient chassé les ennemis et libéré le pays d'Ugarit. Le butin était laissé à Niqmaddu qui, de son côté avait récompensé les seigneurs hittites par des dons d'or, d'argent et de cuivre (ibid., 9-19). Il s'était ensuite rendu à Alalakh, la capitale du pays de Mukiš, pour rendre hommage au Grand Roi (ibid., 20-25).

Ce sont les mentions des rois de Mukiš, de Nuḥašše et de Niya qui ont, dès la publication du dossier IIA des « archives internationales du palais d'Ugarit », encouragé la majorité des spécialistes à faire de la « campagne syrienne d'un an » du roi hittite le cadre des événements connus par les divers textes de Ras Shamra précisant les circonstances du ralliement d'Ugarit au conquérant hittite⁷³². Il est facile de répondre que lors de la « great (one year) syrian campaign » :

⁷³¹ Nougayrol, *ibid.*, 48-52 ; Lackenbacher, *ibid.*, 71-73.

⁷³² Nougayrol, *ibid.*, 32-52 ; Kitchen, *Šuppiluliuma and the Amarna Pharaohs*, Liverpool 1962, 23-33, table pp.42-44 ; Redford, *History and Chronology of the Eighteenth Dynasty of Egypt*, Toronto 1967,

--le roi de Mukiš, anonyme en CTH 51, s'était apparemment soumis sans résistance

--le roi de Niya était alors Takuwa et non son frère Aki-Tešup ; ce dernier avait été pris lors de cette affaire et a été sûrement renvoyé dans sa cité par Šuppiluliuma quand Niya, pillée par Aziru, s'est soumise (après la mort de Takuwa ?)

--le roi « suprême » de Nuḥašše qui n'est pas nommé en CTH 51, Addunirari, a prolongé sa résistance (cf. EA 51) et a fini par se soumettre avant de se révolter

--les nombreuses lettres d'el Amarna postérieures à la « guerre d'un an » prouvent qu'Ugarit et l'Amurru étaient restés dans la zone d'influence égyptienne jusqu'à la fermeture du « bureau des affaires étrangères » d'Akhetaton (el Amarna) en l'an II de Tutankhamon et sans doute pendant encore quelques années après cette date.

L'insistance du traité conclu avec Aziru à souligner le fait que ce dernier s'était soumis à Šuppiluliuma après sa « sortie de la porte d'Égypte » et son retour en Amurru est la preuve absolue que son ralliement est postérieur aux dernières lettres reçues à el Amarna alors qu'il était retenu sur les bords du Nil (EA 169-170). Il n'a sûrement pas adressé lors de son retour huit lettres au pharaon ou à ses conseillers après celles que son frère et son fils lui avaient fait parvenir alors qu'il était prisonnier en Égypte.

La soumission de Niqmaddu III d'Ugarit au roi de Ḫatti a dû suivre de près celle du roi d'Amurru. Si la révolte des trois « rebelles » contre le roi hittite et le ralliement d'Ugarit à Šuppiluliuma avaient coïncidé avec la guerre syrienne d'un an,

216-223 ; Klengel, *GS II*, 1969, 349-357 ; Krauss, *Das Ende der Amarnazeit*, 54-58 ; Singer, « Political History », 1999, 629-634 ; Altman, « EA 59 : 27-29 and the Efforts of Mukiš, Nuḥašše and Niya to Establish a Common Front against Šuppiluliuma », *UF* 33, 2001, 1-25 ; Parker, « Zur Chronologie des Šuppiluliumaš I », *AoF* 29, 2002, 31-62, pp.53-61, table pp.60-61 ; Bryce, *The Kingdom*, 2005, 161-166 ; contra Güterbock apud Nougayrol, *PRU IV*, 300 ; Laroche, *Ugaritica III*, 98-103 ; Freu, *Heth* 11, 1992, 85-87 ; *Semitica* 50, 2000, 26-29 ; *Histoire Politique d'Ugarit*, 2006, 43-46.

pourquoi les documents ougaritiques ignorent-ils totalement le Mitanni et Tušratta ? Lors de la campagne d'un an, les princes combattus par Šuppiluliuma n'étaient pas des rebelles au roi de Ḫatti mais des ennemis, vassaux du monarque hourrite !

Le tribut imposé à Niqmaddu III était lourd. Son poids reflétait la richesse du grand emporium qu'étaient devenus Ugarit et son actif avant-port, Ma'ḥadu (Minet el-Beida). La tablette RS 17.227 et les fragments de divers duplicata fournissent une liste complète des articles de ce tribut⁷³³.

Le principal consistait en un versement annuel de 12 mines et 20 sicles d'or, soit 500 sicles en tout. Le Grand Roi recevait par ailleurs une coupe en or d'une mine, deux tuniques de 500 (sicles) de laine de deux qualités différentes, une coupe d'or pesant 30 sicles et 100 sicles de laine des deux qualités, *uqnû* et *uqnû ḫušmanu* (RS 17.227 : 20-26).

La reine avait droit à une coupe en or de 30 sicles et 100 sicles des deux qualités de laine. Le prince héritier (^{LÜ}*tartenmu* = hittite *tuḫkanti*) recevait une coupe d'argent de 30 sicles, une tunique et deux lots de laine de 100 sicles chacun.

Le chancelier hittite (^{LÜ}*tuppa(la)nuri*), les deux « grands écuyers » (^{LÜ.MEŠ}*ḫuburtanuri*), le vizir (ou le « grand chambellan » : ^{LÜ}*sukallu*) et le dignitaire ^{LÜ}*andubšalli* étaient gratifiés des mêmes « cadeaux » (ibid. : 26-37).

La fin du texte précisait que Niqmaddu serait dispensé de toute obligation envers les autres dignitaires hittites quand il viendrait remettre son tribut (ibid. : 38-42). Enfin les mille dieux de Ḫatti étaient appelés à maudire quiconque modifierait « les paroles de cette tablette ».

Cependant de petites variantes ont été relevées par J.Nougayrol et S.Lackenbacher dans les duplicata publiés et surtout dans « l'inventaire des tributs », RS 11.732, qui a un

⁷³³ Nougayrol, *PRU IV*, 1956, 40-44 ; Lackenbacher, *TAU*, 2002, 74-75 ; Beckman, *HDT* n°4, 30-32 ; Cohen, *HST*, 2006, 240 ; Liverani, *Storia di Ugarit, Studi Semitici* 6, Roma 1962, 43-50 ; Klengel, *GS I*, 349-356.

contenu différent de celui des autres exemplaires. Il y a donc eu des modifications en ce domaine par la suite⁷³⁴.

L'existence d'une version en langue ougaritique écrite en cunéiformes alphabétiques, CAT/KTU 3.1 (RS 11.772+)⁷³⁵, très proche de RS 17.227, a fait supposer à une spécialiste que l'ensemble de cette documentation devait être attribuée aux rois Šuppiluliyama (II) et Niqmaddu IV et datée de la seconde moitié du XIII^{ème} siècle avant notre ère, époque supposée de « l'invention » de la nouvelle écriture cunéiforme alphabétique. Il est certain qu'une telle hypothèse est inacceptable et que les premiers accords conclus entre Ugarit et le Hatti l'ont été au cours du règne de Šuppiluliuma I⁷³⁶.

Le second « traité » négocié entre Šuppiluliuma et le roi Niqmaddu III a porté sur le tracé des frontières d'Ugarit en direction du pays de Mukiš dont les autorités d'Alalah contestaient le tracé même après la réduction de leur pays au statut de province hittite. L'édit du Grand Roi⁷³⁷, très abîmé, a pu être restauré grâce à la survie de plusieurs exemplaires beaucoup mieux conservés de l'édit adressé par son fils, Muršili II, au fils de Niqmaddu III, Niqmepa VI, qui reprenait mot pour mot le texte de celui de Šuppiluliuma⁷³⁸.

A l'est une frontière naturelle formée par le jebel Ansariyeh, difficilement franchissable, et les vastes marais d'el-Ghab se

⁷³⁴ Nougayrol, *ibid.*, 47-48 ; Lackenbacher, *ibid.*, 75-76 ; Beckman, *HDT* n°28B, 153-154.

⁷³⁵ CAT, 198-199 (CAT/KTU 3.1) ; Dietrich, Loretz, *WO* 3, 1965/1966, 206-245 ; Knoppers, *BASOR* 289, 1996, 81-94 ; Niehr, *TUAT* 2, 2005, 178-179.

⁷³⁶ Dalix, *CRAI* 1997/1998, 819-824 ; *Semitica* 48, 1998, 1-11 ; contra Pardee, « Le traité d'alliance RS 11.772+ », *Semitica* 51, 2001, 5-31 ; Freu, *Semitica* 50, 2000, 30-31 ; « Šuppiluliuma I ou Šuppiluliyama (II) ? », *RANT* 1, 2004, 111-124 ; *Histoire Politique d'Ugarit*, col. Kubaba, Paris, 2006, 60-61.

⁷³⁷ Nougayrol, *PRU* IV, 1956, 48-52 (RS 17.340 et 17.359) ; Lackenbacher, *TAU*, 2002, 71-75.

⁷³⁸ Nougayrol, *ibid.*, 63-70 (RS 17.062, 17.227+) ; Lackenbacher, *ibid.*, 134-135 ; Astour, *OR* 38, 1969, 398-405.

prolongeait vers le nord-ouest par la passe de Bdama (qu'utilise la route moderne Idlib-Lattaquié), appelée alors le « mont-route de Pithana », ce qui montre que son tracé reprenait celui fixé plus d'un siècle auparavant par un dignitaire hittite de ce nom contemporain des rois Muwatalli I et Tuthaliya I⁷³⁹. Il est certain que le territoire d'Ugarit n'atteignait pas à l'est et ne franchissait pas l'Oronte, qui n'est pas mentionnée par les textes, malgré l'hypothèse intenable défendue par M. Astour concernant l'existence d'un vaste district de « Transoronte » dont il a défendu l'existence et dessiné les contours⁷⁴⁰. Au nord les limites de l'Ugarit se confondaient avec les hauteurs des monts Hazzî (le Casius) et Nanni (l'Anti-Casius), formant ensemble le moderne jebel Akra, et rejoignaient la côte à Mara'il, face à « Himullu qui est au milieu de la mer », sans doute l'îlot appelé μακρὰ νησος par les Anciens, au nord de Ras Bassit⁷⁴¹.

Ces frontières et celle qui séparaient au sud l'Ugarit du petit royaume vassal de Šiyannu-Ušnatu (que l'accord avec le roi hittite n'avait pas à définir) délimitaient un territoire de 3600km² environ.

Il est remarquable que ces accords n'aient imposé aucune obligation de caractère militaire à Niqmaddu, ce que confirmera l'appel que lui lancera le roi de Karkemiš lors d'une révolte de Tette de Nuḥašše, vers 1320 av. J.C. Šarri-Kušuḥ, dans une situation difficile, n'hésitera pas à multiplier les promesses pour obtenir l'intervention du roi d'Ugarit dans un conflit local sans doute attisé par le pharaon Horemheb.

Les forces militaires du roi d'Ugarit étaient certainement peu importantes et Niqmaddu avait fait appel à Aziru afin que ce dernier intervienne, contre compensation financière, en cas de conflit entre Ugarit et quelque adversaire que ce soit, y compris le seigneur de Šiyannu.

⁷³⁹ Klinger, *StMed* 9, 1995, 240 ; Freu, *Heth* 13, 1996, 37.

⁷⁴⁰ Astour, *OR* 38, 1969, 381-414, cartes *in fine* ; *UF* 13, 1981, 1-12, carte p.12 ; contra van Soldt, *UF* 29, 1997, 683-696.

⁷⁴¹ Nougayrol, *PRU* IV, 1956, 15.

f) Le Nuḥašše et le traité avec Tette, le *ḥabiru*

La défaite d'Addunirari a laissé le pays de Nuḥašše sans « roi suprême » mais alors que Šuppiluliuma a, semble-t-il, annexé le Mukiš (Alalaḥ) qui sera désormais administré par un gouverneur hittite, il a préféré investir en Nuḥašše un prétendant qui avait des liens avec ce pays où son grand-père, sans doute l'un des « rois » de la « confédération », avait joué son rôle dans une affaire concernant la cité d'Iyaruwatta⁷⁴², peut-être lors du premier raid du roi hittite en Syrie. Le traité CTH 53 (KBo I 14+KUB III 17 et //)⁷⁴³ commençait par le récit du mémorable appel de Šarrupši au roi hittite, mais son « introduction historique », tronquée, ne permet pas de reconstituer la suite des événements qui sont connus par le traité Šattiwaza (CTH 51). La clause consacrée au tribut est mutilée et le chiffre des sicles d'or exigés par Šuppiluliuma, peut-être 300, comme pour Aziru, est perdu. L'alliance offensive (§4 : A II 6-32) envisage que le roi de Ḫatti fasse campagne contre les pays de Ḫurri, d'Égypte, de Karduniaš, d'Aštata ou d'Alši, ce qui montre que la liste est stéréotypée, le roi kassite étant devenu depuis peu l'allié et le beau-père du Grand Roi hittite. Tette devait aussi intervenir contre les pays soumis aux Hittites mais qui étaient susceptibles de faire défection, Mukiš, Alep ou pays de Kinza (Qadeš). L'alliance défensive (§5 : A 48-56) imposait à Tette de faire campagne contre ceux qui se révolteraient contre le roi de Ḫatti, au besoin en confiant ses troupes et ses chars à un fils, un frère ou un dignitaire. La réciprocité suivait. Tout Grand hittite qui ferait du mal ou s'emparerait de butin dans le pays de Tette violerait ses serments. Le roi de Nuḥašše devait renvoyer les fugitifs des pays de [Nuḥašše ?], de Niya, de [Mukiš ou du Ḫatti] qui auraient fui dans son pays (§7 : A III 19-28) alors que le souverain hittite se réservait le droit de renvoyer ou non les gens du Nuḥašše réfugiés en Ḫatti (§9 : III33-40). Le cas des populations nomades qui franchiraient la frontière et que

⁷⁴² Klengel, *OR* 32, 1963, 32-55 ; Beckman, *HDT* n°30, 155-158.

⁷⁴³ Weidner, *PDK*, 1923, 58-71 ; del Monte, *OrAntCol* 1986, 142-155 ; Beckman, *HDT* n°7, 50-54 ; Wilhelm, *TUAT* 2, 2005, 122-124.

Tette devait encourager à « prendre la route du Ḫatti » était aussi envisagé (§ 10 : A III 41-52). La longue liste des dieux témoins (hittites), les malédictions et les bénédictions habituelles terminaient l'accord. Resté fidèle au pouvoir hittite pendant quelques années Tette, de conserve avec Etakama de Qadeš, se révoltera ensuite deux fois, d'abord contre Šuppiluliuma puis contre Muršili II, aux deux occasions à l'instigation certainement du pharaon Horemheb.

g) Les campagnes en pays gasga (c.1327-1326 av. J.C.)

Les fragments retrouvés des « Deeds of Šuppiluliuma » mentionnent à plusieurs reprises des campagnes lancées contre les Gasgas par le roi après la mort de Tuḫaliya III. Celui publié par Ph.Houwink ten Cate, KBo XIV 42, dont la date est incertaine,⁷⁴⁴ parle d'opérations menées dans la région de Ḫakmiš, au nord-est de la capitale. Le fragment 17 de CTH 40 mentionne une action du roi vers Anziliya, la classique Zéla, et Ḫattina, à l'est et au nord de Ḫattuša, d'où il ramène captifs et butin⁷⁴⁵.

La première partie du fragment 28 qui appartient à une 7^{ème} tablette de l'œuvre (dans une édition) est beaucoup mieux conservée et précède le récit des débuts de la « guerre hourrite de six ans » et de l'appel à Šuppiluliuma de la veuve d'un pharaon qui ne peut être que Tutankhamon. Si on adopte la date de 1325 av. J.C. pour le décès de ce dernier, il est possible de dater des années 1327 et 1326 les deux campagnes narrées par KBo V 6 I 1-50⁷⁴⁶. Le texte conservé démarre de façon abrupte. Le Grand Roi, de retour au mont Zukukki, fortifie les villes d'Aḫulišša, de Tuḫupurpuna et d'Almina situées à l'ouest du bas Maraššantiya⁷⁴⁷. La « peste » qui éclate sur ses arrières l'oblige à se replier sur le mont Kuntiya.

⁷⁴² Houwink ten Cate, *JNES* 25, 1966, 27-31.

⁷⁴³ Güterbock, *JCS* 10, 1956, 78.

⁷⁴⁴ Güterbock, *ibid.*, 90-92.

⁷⁴⁵ *RGTC* 6, 9 (Almina) ; 56 (Aḫulišša) ; 224 (Kuntija) ; 435 (Tuḫupurpuna).

Le GAL.GEŠTIN Ħimuili tient la ligne de la Šariya⁷⁴⁸, affluent de la rive gauche du Maraššantiya qui correspond au classique Amnias et au moderne Gök Irmak, à l'entrée du pays de Tummana (Domanitis) alors que le « maréchal » (GAL^{LÜ.MEŠ} KUS₇) Ħannutti, connu par les textes de Qaṇa et qui a mené une très longue carrière au cours du règne de Šuppiluliuma et au tout début de celui de Muṣili II, occupe Parpara. Les Gasgas sont en paix et des Hittites ont installé des « auberges » (^E arzana) en pays gasga (KBo V 6 I 1-17)⁷⁴⁹. Mais l'épidémie incite les montagnards à tuer ou capturer les résidents hittites et à attaquer les forteresses établies par le Grand Roi et ses généraux. Ils sont repoussés et Šuppiluliuma lance en avant Urawanni et Kuwalanaziti, le « Grand Berger » (GAL.NA.KAD), qui vont ravager le pays de Kašula⁷⁵⁰, enlevant captifs et butin alors que le Grand Roi restaure le pays de Tummana (Domanitis) redevenu une province hittite (ibid., I 18-39)⁷⁵¹. Le roi va alors hiverner à Ħattuša, précieuse indication chronologique qui devait rythmer tout le texte des Deeds et démontre leur caractère éminemment annalistique. Les opérations de l'année suivante, peu importantes, sont résumées en quelques lignes. Le roi pacifie la région d'Ištaḫara, au nord-est, que les Gasgas avaient occupée, et reconstruit des villes, dont Kalimuna, restaurant ainsi une province hittite avant d'aller hiverner dans la capitale comme l'année précédente (ibid., I 42-50)⁷⁵².

⁷⁴⁸ RGTC 6, 547 ; 6/2, 141 (Šarija).

⁷⁴⁹ RGTC 6, 306 (Parpara).

⁷⁵⁰ RGTC 6, 196 ; 6/2, 74 (Kašula).

⁷⁵¹ RGTC 6, 437-438 ; 6/2, 173 (Tumana).

⁷⁵² RGTC 6, 150-151 6/2, 55 (Ištaḫara) ; RGTC 6, 165 (Kalimuna) ; le caractère annalistique des « Deeds » est confirmé par ces notations ; cf. Taracha, « More about *Res Gestae* in Hittite Historiography », *Tabularia Hethaeorum*, Fs S.Košak, Wiesbaden, 2007, 659-664.

6) La guerre hourrite de six ans et l'appel de la reine d'Égypte (c.1325-1324 av. J.C)

Le roi a été alors obligé de tourner son regard vers les frontières orientales et méridionales de son empire où des événements d'une gravité exceptionnelle sollicitaient son attention et sa présence. Après avoir réglé en partie cette nouvelle crise, il reprendra plus tard ses campagnes contre les Gasgas, preuve supplémentaire que CTH 40 n'a pas été rédigé selon un « plan géographique ».

a) Le Mitanni après la guerre d'un an et la fin de Tušratta
Šuppiluliuma, qui avait atteint ses principaux objectifs à la fin de la guerre d'un an, n'a pas cherché, semble-t-il, à reprendre la lutte contre son adversaire vaincu qui a conservé le cœur de son royaume à l'est de l'Euphrate et la tête de pont de Karkemiš. Il est probable que ce dernier, Tušratta, s'est réconcilié assez rapidement avec le roi de Ħatti avant d'être assassiné par l'un de ses fils. La lettre EA 43, très probablement adressée par Šuppiluliuma à un pharaon, sans doute Ankhkhepruré/Smenkharé plutôt qu'Akhenaton, est, malgré ses lacunes, le témoin de ces événements, comme l'ont bien vu O.Weber, P.Artzi et N.Na'aman⁷⁵³ :

« Et [j'ai écrit] au sujet de ce crime. Un fils de [Tušratta] a commis [un crime] contre lui. Derrière [le dos du roi ils ont conspiré et assemblé] des hommes pervers et [cette bande qui avait conspiré] avec eux l'a saisi et tué. [Que ce crime] soit connu devant les dieux ! [Et tu dois] savoir que son père avait établi [des relations amicales avec moi]. Depuis que son père est mort, j'ai donc protégé [son fils] pour eux. Et son fils aîné [en raison de mes] relations avec son père [je l'ai traité] favorablement. Combien je l'ai traité [favorablement] tu ne le sais pas...Personne ne le sait ! »

⁷⁵³ Weber, *EAT* II, 1915, 1094-1095 ; Artzi, *Fs R.Kutscher*, Tel Aviv 1993, 7-10 ; Na'aman, «Tushratta's murder in Shuppiluliuma's letter to Akhenaten», *Abr Nahrain* 33, 1995, 116-118.

Cette tablette est arrivée tard à Akhetaton (el Amarna), vers 1335 av. J.C. On peut rapprocher son contenu d'un passage du traité CTH 51 conclu par Šuppiluliuma avec le fils de Tušratta, Šattiwaza, qu'il venait de rétablir sur le trône de son père:

« Quand son fils conspira avec ses sujets, il tua son père, le roi Tušratta. Et avec la mort du roi Tušratta le dieu de l'Orage prononça la sentence (en faveur) d'Artatama. Son fils (Šutarna) ramena à la vie Artatama qui était mort (politiquement). Tout le pays de Mitanni tomba en ruine et les pays d'Aššur et d'Alše se le partagèrent entre eux » (KBo I 1 I 48-50)⁷⁵⁴.

Le traité parallèle rédigé au nom de Šattiwaza, CTH 52, précise: « Šutarna, fils d'Artatama, [roi de Hurri], rendit mauvaise [la situation] du pays de Mitanni. Son père, le roi Artatama, fit des choses fausses. Il fit usage du palais royal et de ses trésors. Il les dilapida afin de payer les pays d'Aššur et d'Alše. Le roi Tušratta, mon père, avait construit un palais et l'avait rempli de richesses mais Šutarna le détruisit et il tomba en ruine. Et il brisa [les tables ?] d'argent et d'or des rois ainsi que les chaudrons d'argent de la maison du bain. Et des [richesses] de son père et de son frère (sans doute Šutarna (II) et Tušratta qui étaient vraisemblablement le père et le frère d'Artatama), il n'en donna rien à personne mais il revint lui-même en arrière devant l'homme d'Aššur, le sujet de son père, qui ne paya plus de tribut désormais, et il lui livra ses richesses comme un don » (CTH 52 I: 1-7)⁷⁵⁵.

Šutarna avait rendu au roi d'Assyrie la porte d'or et d'argent du palais d'Aššur que son ancêtre, Šauštatar (II) avait installé dans son palais de Waššukanni. D'autres objets d'or et d'argent avaient été livrés au pays d'Alše. Des nobles envoyés (comme otages ?) en Assyrie et au pays d'Alše et renvoyés chez eux par les rois de ces deux pays, avaient été empalés à Taïde (ibid., I: 8-12).

Deux lettres amarniennes, EA 15 et EA 16, adressées par le roi Aššuruballit au pharaon, Ankhkheprurê/Smenkhkarê très vraisemblablement, apportent la preuve que le roi d'Assyrie

⁷⁵⁴ Beckman, *HDT* n°6A, §6, p.40.

⁷⁵⁵ Beckman, *HDT* n°6B, §1, p.44.

s'est affranchi du joug hurrite peu avant la clôture des bureaux d'el Amarna. Ce fait confirme la véracité du message de Šuppiluliuma, EA 43, et précise la date des événements qui ont suivi de près la mort du roi de Mitanni/Hurri, Tušratta. Malgré son ancienne alliance avec Artatama le roi hittite, qui n'avait rien fait pour l'établir sur le trône lors de sa chevauchée à travers le Mitanni, a considéré ce dernier comme un ennemi, dès la fin de la campagne d'un an ou après sa réconciliation avec Tušratta. Il a pris sous sa protection le fils de celui-ci, Šattiwaza, qui avait d'abord tenté de fuir en Karduniaš puis était venu se jeter aux pieds de Šuppiluliuma sur les bords du Maraššantiya (CTH 52 I: 13-30).

b) La guerre hurrite et l'appel de la reine d'Egypte

La guerre hurrite a été la conséquence de cette nouvelle donne. Le texte de CTH 40 (fragment 28, de la « 7^{ème} tablette ») ne permet pas d'identifier l'agresseur mais il n'y a pas de doute que les forces hittites se sont alors heurtées dans la région de l'Euphrate à des troupes qui dépendaient des nouveaux maîtres du Hurri soutenus par l'Assyrie et le roi d'Alše, Artatama (II) et son fils Šutarna (III).

La lacune qui termine la première colonne de KBo V 6 empêche de savoir ce qui a provoqué le déclenchement des opérations. Le texte conservé nous plonge en pleine action. Les troupes du prince Télipinu, fils du Grand Roi et grand-prêtre de Kizzuwatna, sont attaquées de nuit par des « tribus » (ERÍN.MEŠ ŠUTE). La victoire du « prêtre », -- « mon frère », dit Muršili II--, entraîne la soumission des pays d'Arziya, de Murmuriga et de Karkemiš, à l'exception de la forteresse elle-même qui reste aux mains des Hourrites (KBo V 6 II 1-8)⁷⁵⁶. Il est certain, les « annales » de Šuppiluliuma ne signalant aucun conflit avec les Hourrites au cours des deux années précédentes, que la reprise des hostilités a été brusque et semble avoir surpris les autorités hittites. Télipinu, qui voulait aller consulter son père à Hattuša, alors que celui-ci célébrait une cérémonie à Uda, ce qui va retarder la rencontre, avait

⁷⁵⁶ RGTC 6, 45 (Arzija).

laissé 600 hommes et des chars à Murmuriga sous le commandement de Lupakki, le « chef des dix de l'armée/ le décurion » (^{LU} PA.10 ŠA KIKAL.BAD), que les guerriers et les chars hourrites de l'*amumikuni* Takuḫli, supérieurs en nombre, avaient encerclés (ibid., II 9-20)⁷⁵⁷.

Le rédacteur de la Geste, pour renforcer le caractère éminemment dramatique de la situation, va alors signaler les graves événements survenus au même moment en Syrie, sans perdre de vue la situation à Murmuriga :

« Au pays de Kinza (Qadeš), que mon père (de Muṣili II) avait conquis, troupes et chars d'Égypte vinrent et attaquèrent le pays de Kinza. On annonça à mon père : « Les troupes et les chars qui étaient à Murmuriga, les Hourrites les ont encerclés ! » (ibid., II 21-25)

Le Grand Roi mobilise sur le champ fantassins et chars et marche contre les Hourrites, passant ses troupes en revue à Talpa, près de Tegarama. Le prince héritier, Arnuwanda, et le chef prétorien (GAL.MEŠEDI), Zida, le frère du roi, sont envoyés contre les Hourrites qui s'enfuient. Šuppiluliuma met le siège devant Karkemiš, à la fois par terre et, semble-t-il, avec des bateaux sur l'Euphrate (ibid., II 26-46).

Contre les Égyptiens, il lance simultanément l'armée de Lupakki et Tarḫunta-zalma qui ravage le pays d'Amka, capturant prisonniers, gros et petit bétail qu'ils ramènent au quartier général du roi devant Karkemiš (ibid., III 1-5).

Un événement inattendu vient alors bouleverser la situation :

« Quand le peuple d'Égypte apprit l'attaque contre le pays d'Amka il fut effrayé. Et comme, de plus, leur seigneur, Nipḫururiya, était mort, la reine d'Égypte qui était alors Daḫamunzu, envoya un messenger à mon père et lui écrivit ceci : « Mon époux est mort. Je n'ai pas de fils. Mais on dit de toi que tes fils sont nombreux. Si tu voulais me donner un de tes fils, il deviendrait mon époux. Jamais je ne prendrai l'un de mes serviteurs pour faire de lui mon mari ! ... Je suis effrayée ! » (ibid., III 5-15)⁷⁵⁸.

⁷⁵⁷ Güterbock, *JCS* 10, 1956, 92-93.

⁷⁵⁸ Güterbock, ibid., 94 ; cf. Spalinger, *BES* 1, 1979, 73-82 ; Freu,

Šuppiluliuma, très étonné : « Jamais une pareille chose ne m'était arrivée de toute ma vie », réunit son conseil et décide d'envoyer son chambellan, Ḫattušaziti, en Égypte, pour savoir quelle est vraiment la situation tout en souhaitant que la proposition de la reine n'aboutisse pas (ibid., III 16-25).

En attendant le retour de son ambassadeur le Grand Roi pousse le siège de Karkemiš qui tombe le huitième jour de l'assaut. Soucieux d'empêcher toute profanation, il interdit le pillage des temples de la citadelle mais s'empare d'un important butin (d'or, d'argent et de bronze) et fait déporter en pays hittite les 3330 prisonniers faits dans la basse ville. Il installe alors son fils Šarri-Kuṣuḫ (Piyaššili) sur le trône de Karkemiš avant de rentrer à Ḫattuša pour passer l'hiver (ibid., III 26-43+E₃ III 15-23)⁷⁵⁹. Tout ce passage démontre le caractère indiscutablement annalistique de la Geste du Grand Roi qui était rythmée par des notations répétées concernant la prise de ses « quartiers d'hiver » par Šuppiluliuma.

c) Les « apanages » de Karkemiš et d'Alep

Un traité, très comparable à celui rédigé bien des années auparavant en faveur de son autre fils, Télipinu, a été conclu par Šuppiluliuma, immédiatement après la prise de la forteresse de l'Euphrate ou quelque temps plus tard, en faveur de Piyaššili/Šarri-Kuṣuḫ. Malgré le mauvais état du texte (KUB XIX 27=CTH 50)⁷⁶⁰ il est possible de lire dans les lignes conservées quelques noms de pays et de localités qui précisaient les frontières de l'apanage du nouveau roi de Karkemiš en direction du pays de Mukiš (XIX 27 : 7') et lui attribuaient [Mur-mu-]ri-[ga] (ibid. : 1'), Gadumaš, Karkumaš (ibid. : 6' et vo 8'). Un mont Ama-[...] était un l'un des sites mentionnés. S'agit-il de l'Amanus ?⁷⁶¹ Ces quelques données

Šuppiluliuma et la Veuve du Pharaon, col.Kubaba, Paris, 2004.

⁷⁵⁹ Güterbock, ibid., 95-96.

⁷⁶⁰ Forrer, *Forschungen* II/1, 1926, 48-49 ; Gurney, *AnSt* 33, 1983, 97-101 ; Mora, *OR* 62, 1993, 67-70.

⁷⁶¹ Klengel, *GS* I, 1965, 51 (lecture : ^{HUR.SAG} Am-ma-ri (?)-[ti]).

sont confirmées et complétées par un paragraphe du traité Šattiwaza (CTH 51= KBo I 1 vo 16-18).

Šarri-Kušuh a été lancé de suite à la conquête des pays hourrites que son père était décidé à rendre, comme il le lui avait promis, au fils de Tušratta, Šattiwaza, devenu son gendre. Mais le nouveau roi de Karkemiš a été, dès cette époque doté de larges pouvoirs de surveillance sur les principautés syriennes vassales du roi de Ḫatti. Véritables vice-rois d'un vaste et riche domaine, lui et ses descendants joueront un rôle de premier plan dans l'histoire du royaume.

Il est probable que le frère de Piyaššili, le « prêtre » de Kizzuwatna, Télipinu, est devenu à la même date le roi de Ḫalab (Alep). Le Grand Roi avait, si on l'en croit, soumis la ville dès la « guerre d'un an » (c.1341 av. J.C.) mais les traités postérieurs montrent que Šuppiluliuma n'était pas assuré de sa loyauté. C'est sans doute en 1325 qu'il a donné le trône d'Alep à son fils Télipinu qui aura ici un rôle de grand-prêtre du dieu de l'Orage de la ville plutôt qu'un rôle politique. Il ne faut pas supposer pourtant qu'il ait été subordonné à son frère.

d) Les pourparlers avec la reine

Le retour de Ḫattušaziti, accompagné du messenger égyptien, le « seigneur » Ḫani, dans la capitale hittite au printemps suivant, a entraîné une reprise des pourparlers et leur heureux aboutissement. La reine inquiète des propos de Šuppiluliuma qui déclarait souhaiter « être déçu » et que le mariage envisagé ne se fasse pas, lui avait répondu : « Pourquoi dis-tu 'qu'ils me déçoivent' de cette façon ? Si j'avais un fils aurai-je écrit au sujet de mon déshonneur et de celui de mon pays à un pays étranger ? Tu ne me crois pas et tu me parle ainsi ! Celui qui était mon époux est mort. Je n'ai pas de fils ! Jamais je ne prendrai un de mes serviteurs pour en faire mon mari ! Je n'ai pas écrit à un autre pays étranger, ce n'est qu'à toi que j'ai écrit ! On dit que tu as beaucoup de fils : donne-moi l'un des tiens ! Pour moi il sera un époux mais en Egypte il sera roi ! » (E₃ 24+KBo V 6 III 44-IV 12)⁷⁶².

⁷⁶² Güterbock, *ibid.*, 96-97.

La « bienveillance » de Šuppiluliuma le convainc d'obtempérer à la demande de la reine et de s'occuper activement de « l'affaire du fils ». Un colophon suit cette décision dans le texte principal :

« Septième tablette, (texte) non fini. Pas encore fait en tablette de bronze » (KBo V 6 IV 16-18).

Le texte d'une autre édition renoue le fil, après une lacune de quelques lignes, par un discours de reproches du Grand Roi à Ḫani. Le souverain hittite lui rappelait son principal grief, l'attaque égyptienne contre « l'homme de Kinza » (Etakama de Qadeš) qu'il avait soustrait à la domination du roi hourrite. Ce fait était présenté comme une excuse pour l'attaque de ses troupes dans le pays d'Amka. Soulignant qu'on exigeait comme un dû qu'il donne son fils, il déclarait craindre qu'il devienne un otage en Egypte et non le roi du pays (E₃ IV 1-12). Ḫani répondait en reprenant les arguments de la reine, en rappelant la mort de Niphururiya, le fait qu'une telle demande n'avait été faite à aucun autre pays et que le prince hittite monterait sur le trône d'Egypte en devenant l'époux de la reine (*ibid.*, 13-25).

Šuppiluliuma, avant de prendre une décision définitive, se fait lire la « tablette du traité de Kuruštama », conclu plus d'un siècle auparavant entre un pharaon et l'un de ses ancêtres, Tuthaliya I certainement. Le dieu de l'Orage avait patronné un traité d'amitié entre les deux pays et l'envoi de sujets hittites en territoire égyptien. La bonne entente qui avait toujours régné entre les deux royaumes incitait le Grand Roi à répondre favorablement à la requête égyptienne (*ibid.*, 26-39). Suivait un colophon dont l'ordinal est cassé⁷⁶³.

La suite et la conclusion de l'affaire sont connues par quelques fragments de CTH 40, par la « copie » d'une lettre du roi hittite à un pharaon, sûrement Aya, le successeur de Tutankhamon, et par la seconde « prière au sujet de la peste » du fils et second successeur du roi Šuppiluliuma, Muršili II.

⁷⁶³ Güterbock, *ibid.*, 97-98 ; cf. Klengel, *Hattuschili und Ramses. Hethiter und Ägypter—ihr langer Weg zum Frieden*, Mainz am Rhein 2002, 43-48, pour l'ensemble de la crise.

Il semble que ce soient des princes syriens, dont le roi de Barga et celui d'A[murru ?], qui ont averti Šuppiluliuma du meurtre de son fils : « [Les Egyptiens] ont tué [Zannanza] et on a annoncé : « Zannanza [est mort !] » Et quand] mon père a appris le meurtre de Zannanza il a commencé par se lamenter pour [Zanna]nza et a parlé ainsi aux dieux : « Oh dieux ! Je n'ai pas fait de mal au peuple d'Egypte mais eux [m'ont fait] du mal et ils ont [attaqué] les frontières de mon pays... » (fr.31=KUB XIV 4 : 1'-12')⁷⁶⁴. Quelques lignes du fragment 36 de la Geste montrent que Šuppiluliuma a chargé le prince héritier, Arnuwanda, de combattre les Egyptiens (KUB XIX 13+14 III : 1'-10') alors que le roi de Karkemiš et Šattiwaza entreprenaient la conquête du Mitanni et que lui-même lançait une opération contre les Gasgas⁷⁶⁵.

« Les prières pour conjurer la peste » de Muršili II montrent que ce dernier n'hésitait pas à rendre son père responsable de l'épidémie de peste qui ravageait le pays et qui était due, selon lui, à des négligences cultuelles, au meurtre de Tuḫaliya le jeune et au non-respect de l'antique traité de Kuruštama. Les deux invasions du pays d'Amka par les forces égyptiennes étaient dénoncées comme des violations des serments solennels faits aux dieux. Revenant aux origines de l'affaire Muršili déclarait : « La seconde tablette, celle de la ville de Kuruštama (dit) comment le dieu de l'Orage de Ḫatti emmena le peuple de Kuruštama en Egypte, comment le dieu de l'Orage de Ḫatti conclut un traité les concernant avec les Hittites et qu'ainsi ils furent assermentés au dieu de l'Orage de Ḫatti. Et bien qu'Hittites et Egyptiens fussent assermentés envers le dieu de l'Orage de Ḫatti, les Hittites ignorèrent leurs obligations. Les Hittites promptement violèrent le serment des dieux. Mon père envoya troupes et chars qui attaquèrent le pays d'Amka, territoire égyptien. Puis une seconde fois il envoya troupes et chars l'attaquer de nouveau. Quand les hommes d'Egypte furent effrayés ils réclamèrent l'un de ses fils pour exercer la royauté. Mais quand mon père leur eut

⁷⁶⁴ Güterbock, *ibid.*, 107-108.

⁷⁶⁵ Güterbock, *ibid.*, 111 ; cf. *ibid.*, 108-111 (fr.34-35).

donné l'un de ses fils ils l'emmenèrent et le tuèrent. Alors mon père entra en fureur, il partit en guerre contre l'Egypte » (KUB XIV 8 I 13'-24')⁷⁶⁶. La déportation de personnes du pays d'Amka, supposées sans doute être des descendants des gens de Kuruštama, avait provoqué l'épidémie de peste (*ibid.*, I 25'-34') qui va sévir de nombreuses années en pays hittite.

Une autre « prière » de Muršili dans laquelle le roi se défend d'avoir ajouté une seule parole à une [tablette concernant] l'Egypte, précisait les clauses du vieux traité entre les deux pays puis en venait aux attaques contre le pays d'Amka et à la mort du pharaon, soulignant qu'il était jeune à cette époque⁷⁶⁷. Les problèmes posés par cet épisode dramatique des relations entre l'Egypte et le Ḫatti ont encouragé la formulation d'hypothèses contradictoires concernant la réalité des faits rapportés par le texte hittite, sûrement tendancieux, et l'identité des personnages mis en cause. Celle du pharaon décédé au début de la crise, Nipḫururiya (Pi' -ip-ḫu-ru-ri-ya en KBo V 6 IV 7), a été la plus disputée. Beaucoup de spécialistes, à la suite de R.Krauss, ont voulu voir en lui Akhenaton (Nfr-ḫpr.w-r') bien que le signe 'nfr' soit toujours traduit en akkadien et en cunéiforme par 'Na-ap'/'Nam' par assimilation. Le vocalisme en -a- est respecté dans tous les exemples connus (EA 7 : 1 ; EA 8 : 1 ; EA 10 : 1 ; EA 11 : 1 ; EA 14 : 1 [lettres de Babylone] ; EA 26, *passim* ; EA 27 : 1, 39 ; EA 29, *passim* (lettres de Tušratta) ; EA 53 : 1 ; EA 55 : 1 (lettres d'Akizzi de Qatna)⁷⁶⁸. Il est aussi certain que 'Neb' a,

⁷⁶⁶ KUB XIV 8 et // (CTH 378.2) ; Götze/Goetze, *KIF* 1, 1929, 204-235 ; *ANET*, 394-396 ; Lebrun, *Hymnes et Prières Hittites*, 203-216 ; Singer, *Hittite Prayers*, SBL 11, Atlanta 2002, §§ 3-4 p.58.

⁷⁶⁷ Güterbock, « Mursili's accounts of Suppiluliuma's dealings with Egypt », *RHA* XVIII/66-67, 1960, 57-63 ; KUB XXXI 121 (+) 121a.

⁷⁶⁸ Krauss, *Das Ende der Amarnazeit*, HÄB 7, Hildesheim 1978, 18-19, 36-37 et *passim* ; contra Sturm, « Wer ist Nipḫururias ? », *RHA* II/13, 1933, 161-176 ; Edel, *JNES* 7, 1948, 14-15 ; Güterbock, *JCS* 10, 1956, 94, n. e ; Vergote, *Toutankhamon dans les archives hittites*, Istanbul 1961, *passim* ; Kitchen, *Suppiluliuma and the Amarna Pharaohs*, Liverpool 1962 ; *CdE* 43, 1968, 318-320 ; *JEA* 71, 1985,

de son côté, été régulièrement transcrit 'Nib'/ 'Nim'/ 'Mim' ou même 'Im' par assimilation dans le nom solaire du pharaon Aménophis III, Nb.m3't-r' (Nimmu(wa)riya, etc., en EA 1 :2 ; EA 2 :1 ; EA 3 :1 ; etc., jusqu'à EA 31 :1). Pas une seule fois le vocalisme de la première syllabe n'est modifié. Il est donc quasiment certain que les noms solaires suivants doivent être rendus à Tutankhamon/Nb-ḥpr.w-r' :

Ni-ib-ḥu-ur-ri-ya (EA 9 : 1, du roi de Babylone Burnaburiaš)
Ni-ḫp-ḥu—ri-ya (EA 210 :1)⁷⁶⁹ ; Ni-ip-ḥu-ru-ri-ya (KUB XIV 12 IV 8 ; JCS 10, 98)

Pour M.Gabolde qui, à la suite de R.Krauss, situe l'épisode à la mort d'Akhenaton et admet que Daḥamunzu était la fille-épouse du pharaon, Meritaton (Mayati dans les lettres d'el Amarna), le prince hittite Zannanza aurait été reconnu comme souverain en Egypte et aurait été doté d'une titulature royale faisant de lui le pharaon Smenkhkarê, personnage connu par quelques documents, qui a été en effet l'époux de Meritaton et qui a régné sous le nom d'Ankhkheprurê-Smenkhkarê-Djeserkhepru (Nefernefru-Aton, Meri-Aton) au côté de son épouse, la fille d'Akhenaton, Ankhkhetkheprurê-Meritaton⁷⁷⁰. Le grand argument de R.Krauss, de M.Gabolde et d'autres est que les événements rapportés par la « septième tablette » de la Geste de Šuppiluliuma sont identiques à ceux connus par les lettres arrivées tardivement à el Amarna, en particulier EA 170 et les autres messages dénonçant au pharaon les attaques d'Etakama de Qadeš et des troupes hittites dans le pays d'Amka (EA 173-176 et 363)⁷⁷¹. La fermeture des bureaux

44 ; HML ? III, 1989, 156-167 ; Murnane, *OR* 52, 1983, 276-277 ; Freu, *Šuppiluliuma et la Veuve du Pharaon*, col.Kubaba, Paris 2004, 52-65.

⁷⁶⁹ Contra Moran, *The Amarna Letters*, 1992, n.82, p.29.

⁷⁷⁰ Krauss, *Das Ende der Amarnazeit*, HÄB 7, 1978, 18-19 ; 36-37 ; Gabolde, *D'Akhenaton à Toutankhamon*, Lyon/Paris, 1998, passim ; « Assassiner Pharaon ! », in *Akhénaton et l'époque amarnienne*, Paris 2005, 247-260.

⁷⁷¹ EAT I, 676-679 ; Moran, *The Amarna letters*, 1992, 257-258 (EA 170) ; 259-261 (EA 173-176) ; 361-362 (EA 163) ; Liverani,

d'Akhetaton (el Amarna) étant par ailleurs datée au plus tard de la mort d'Akhenaton il semblait évident que les incidents survenus entre les Hittites commandés par Lupakki et les Egyptiens signalés par cette correspondance se confondaient avec ceux que mentionnait le fragment 28 de la Geste⁷⁷².

En fait EA 170 est un message adressé au roi d'Amurru, Aziru, retenu en Egypte, par ses proches, -- un frère et un fils sûrement --, qui faisaient office de régents pendant son absence. Ils l'avertissaient des activités inquiétantes des troupes hittites dans des régions proches de l'Amurru. Lupakki s'était emparé de localités du pays d'Amka (EA 170 :14-18) et le frère de Šuppiluliuma, Zitana, menaçait d'entrer en Nuḫašše à la tête de 90000 hommes (!) Cette lettre et celles des petits princes d'Amka au pharaon dénonçant les mêmes faits (EA 173-176 et 363) sont postérieures aux correspondances de Byblos, de Tyr et d'Aziru lui-même. Elles font partie des derniers messages reçus à el Amarna, très certainement après la mort d'Akhenaton⁷⁷³. Dès 1933, J.Sturm avait bien montré que l'invasion du pays d'Amka signalée par les régents de l'Amurru et les princes de la région ne pouvait pas se confondre avec l'attaque décrite par la Geste du roi hittite. Le « décurion » Lupakki avait participé à deux expéditions dans les mêmes régions à une dizaine d'années d'intervalle, dans des circonstances très différentes et avec des associés autres dans les deux cas, ce que prouve la « seconde prière pour conjurer la peste » du Grand Roi Muršili II⁷⁷⁴. Pour M.Gabolde la lettre EA 9 adressée par Burnaburiaš à « Nibkhourourya » serait la preuve que ce patronyme peut avoir traduit le nom solaire d'Akhenaton, « Amarna (ayant été)

Le Lettere di El-Amarna I. Le lettere dei "Piccoli Re", Brescia, 1998, 282-283 (LA 253=EA 170) ; von Dassow, *HST*, 2006, 206-207 ; Rainey, *TUAT* 3, 2006, 223-224.

⁷⁷² Krauss, *Das Ende der Amarnazeit*, 1978, 37-40 ; 71-78 (« Der zeitliche Abschluss des Amarna Archivs mit dem Tod Nipḫururiya-Achenatens ») ; 99-103 et passim.

⁷⁷³ Freu, *Šuppiluliuma et la Veuve du Pharaon*, 2004, 59-65.

⁷⁷⁴ Sturm, « Wer ist Nipḫururias ? », *RHA* II/13, 1933, 161-176.

abandonnée... au moins un an avant que Toutânkhamon ne monte sur le trône »⁷⁷⁵. Il est impossible de souscrire à de telles affirmations. La seconde est une pétition de principe que divers faits viennent réfuter, en particulier la démonstration présentée par R.Krauss lui-même que le palais d'Akhetaton a été vraisemblablement abandonné par la cour en l'an II de Tutankhamon et pas avant⁷⁷⁶.

Le roi kassite de Babylone, Burnaburiaš, a adressé à Naphurureya (Akhenaton) une série de lettres (EA 7-8 ; 10-14) dont le destinataire est toujours désigné ainsi, ce qui est certain malgré les mutilations infligées parfois à ce vocable sur les tablettes. Il est invraisemblable qu'il ait brusquement modifié sa pratique et adressé EA 9 au même correspondant en lui attribuant le nom solaire de Niphurureya. Cette lettre est en effet tardive et son contenu montre qu'elle s'adresse à un nouveau pharaon monté depuis peu sur le trône. Burnaburiaš est indigné par le fait que des envoyés du roi d'Aššur se soient rendus en Egypte sans son autorisation alors qu'il considère ce dernier comme son vassal (EA 9 : 25-28). Les deux lettres d'Aššuruballit, EA 15 et EA 16, sont les témoins du retour de l'Assyrie, vassale pendant près d'un siècle des rois de Mitanni, sur la scène internationale⁷⁷⁷. La fureur du roi kassite en EA 9 est une réplique à cette nouvelle situation. Son message a suivi la reprise des relations diplomatiques entre l'Assyrie et l'Egypte et sans doute l'envoi de celui d'Aššuruballit, EA 16. Or C.Gordon et W.Moran ont prouvé que cette missive était adressée non pas à Akhenaton (*N[a-a]p-ḥu-r[i]-i[a]), comme on l'avait d'abord supposé mais à 'Ḥu-ru/ra-ḥu-ri-y[a]'⁷⁷⁸. Il faut comparer ce vocable à celui de 'Ḥuriya' désignant un pharaon auquel Šuppiluliuma avait envoyé la lettre EA 41.

⁷⁷⁵ Gabolde, « Assassinier Pharaon ! », in *Akhénaton et l'époque amarnienne*, Paris, 2005, 258-259.

⁷⁷⁶ Krauss, « Zur Chronologie der Nachfolger Achenatens... », *MDOG* 129, 1997, 225-250.

⁷⁷⁷ Moran, *The Amarna Letters*, 1992, 37-41; Schwemer, *TUAT* 3, 2006, 178-180; Greenwood, *HST*, 2006, 195-197 (EA 15-16).

⁷⁷⁸ Moran, *ibid.*, n.1, p.39.

G.Wilhelm et J.Boese ont bien montré qu'il s'agissait vraisemblablement d'Ankhkheprurê-Smenkhkarê. Il est très probable que le même personnage a été le destinataire de EA 16⁷⁷⁹. La lettre EA 9, sûrement postérieure à EA 16 comme le montre son « adresse » et les récriminations du roi kassite, a donc bien été adressée à Tutankhamon, le frère cadet vraisemblablement d'Ankhkheprurê-Smenkhkarê dont la momie est sans doute celle retrouvée dans la tombe KV 55 de la Vallée des Rois. On sait que la dépouille de ce roi avait été rendue volontairement anonyme mais que cet homme jeune, qui ne peut être Akhenaton, était génétiquement très proche de Tutankhamon, sans doute son frère consanguin et utérin⁷⁸⁰.

G.Wilhelm et J.Boese, comme d'autres, ont préféré admettre que Niphururiya était bien la transcription de l'égyptien Nb-ḥpr.w-r' mais que les scribes de Muršili II avaient fait une « faute d'orthographe » en CTH 40 et que, de toute façon, les événements rapportés par le texte hittite s'étaient déroulés à la mort de Smenkhkarê, considéré évidemment comme un pharaon égyptien sans rapport avec le prince hittite, fils de Šuppiluliuma, et que sa veuve, Meritaton, avait été la responsable de l'appel au roi hittite⁷⁸¹. Ils ont aussi supposé que Smenkhkarê avait été, ce qui est vraisemblable, le destinataire de la lettre de Šuppiluliuma, EA 41, adressée au pharaon 'Huriya'. Le nom (solaire) de cet éphémère roi d'Egypte, An-ḥpr.w-r' aurait été transposé sous une forme réduite par haplographie, du fait de la duplication imposée par la formule akkadienne traditionnelle d'introduction des lettres : « ANA *Anaḥu(ru)riya » (en EA 41)⁷⁸². La même objection

⁷⁷⁹ Wilhelm, Boese, « Absolute Chronologie und hethitische Geschichte des 15. und 14. Jahrhunderts v.Chr. », in P.Åström, *High, Middle or Low ?*, *SIMA* 56, Gothenburg 1987, 74-117, pp.96-98.

⁷⁸⁰ En dernier lieu J.L.Bovot, « La tombe KV 55, un imbroglio archéologique », in *Akhénaton et l'époque amarnienne*, 2005, 183-223, bibliographie pp.217-219.

⁷⁸¹ Wilhelm, Boese, *HML?*, 1987, 98-103 ; contra Freu, *Heth* 11, 1992, 91-94 ; *Šuppiluliuma et la Veuve du Pharaon*, 2004, *passim*.

⁷⁸² Wilhelm, Boese, *ibid.*, 96-118.

que celle avancée à la proposition faisant de Meritaton, veuve d'Akhenaton, l'héroïne de l'affaire, empêche de souscrire à cette dernière hypothèse. L'existence de Tutankhamon, héritier légitime de la dynastie, ne pouvait être ignorée ni des dignitaires égyptiens ni du Grand Roi hittite lors du décès de Smenkhkarê. Il a, très légitimement, succédé à ce dernier. C'est à sa mort qu'un problème apparemment insoluble dans le cadre de la famille royale égyptienne s'est posé et que sa veuve, Ankhesenamon, a fait appel au roi hittite.

L'idée que toute l'affaire n'aurait peut-être été qu'une sorte de « fable » et que les noms des protagonistes ne seraient que des titres mal compris par les scribes hittites, ce qui est le cas de celui de Daḥamunzu, a été avancée par M. Liverani et reprise par G. del Monte qui ont nié le caractère hittite de celui de Zannanza, expliqué, en référence à celui de la reine, comme un à-peu-près du vocable égyptien « z3-nšw » (fils royal)⁷⁸³. En fait Zannanza/Zannanta est un nom hittite indiscutable et il est unimaginable de supposer que le Grand Roi Muṣṣili II ait pu ignorer celui de son frère⁷⁸⁴.

Par ailleurs et bien qu'elle ne soit plus qu'un débris la tablette KBo XXVIII 51, lettre de la reine reçue à Ḫattuša, a conservé la trace des faits connus par le fragment 28 de CTH 40 : elle n'a pas de fils (ibid. : 2'), elle veut faire du fils de son interlocuteur son mari et un roi d'Égypte et qu'ainsi les deux pays n'en feront plus qu'un (ibid. : 4'-6'). Ḫattušaziti est nommé (ibid. : 10') et peut-être un autre envoyé, porteur du premier message de la reine. KBo XXVIII 51 a été envoyé après la venue du « chambellan » de Šuppiluliuma en Égypte et ne se confond donc pas avec le premier message de la reine cité *in extenso* par la Geste de celui-là (cf. E. Edel)⁷⁸⁵.

⁷⁸³ Liverani, « Zannanza », *SMEA* 14, 1971, 161-162 ; del Monte, *L'annalistica ittita*, Brescia 1993, 43 et n.50.

⁷⁸⁴ Freu, *Šuppiluliuma et la Veuve du Pharaon*, 2004, 84-88.

⁷⁸⁵ Edel, *Die Ägyptisch-hethitische Korrespondenz aus Boghazköy*, Opladen 1994, I, 14-15 ; II, 22-26 ; Freu, *ibid.*, 39-40.

e) La guerre égypto-hittite

Un ultimatum, équivalant à une déclaration de guerre, a été lancé par le roi hittite à un nouveau pharaon qui est certainement Aya (c.1325-1321 av. J.C.). On a retrouvé à Boğazköy le texte hittite, très mutilé, du message (KUB XIX 20)⁷⁸⁶, adressé en akkadien à son destinataire. Les premières lignes conservées rappelaient les victoires hittites dans les pays de Ḫayaša et d'Azzi, contre les Gasgas et à Karkemiš (KUB XIX 20 ro : 1'-13'). Le pharaon (Aya) avait répondu à un premier envoi en affirmant qu'il était étranger au meurtre de Zannanza : « Ton fils, en ce qui concerne [sa mort], je ne savais pas » (ibid. ro : 16'). Malgré les lacunes du texte on devine que Šuppiluliuma rappelait que c'est l'insistance des Égyptiens qui l'avait décidé à vaincre ses réticences et à faire partir son fils. Le Grand Roi citait une fable mettant en scène un faucon et un poussin, sans doute une évocation de son fils pourchassé par le faucon Horus dont le pharaon était l'incarnation (ibid. vo : 19'-30')⁷⁸⁷. Il se peut que Aya, peut-être l'aïeul de la reine, ait approuvé la démarche de celle-ci et ait été étranger au meurtre de Zannanza. Son instigateur a été plus probablement le généralissime Horemheb qui succédera à Aya. Une guerre de « basse intensité » et coupée de trêves va ainsi se poursuivre pendant de longues années entre Égyptiens et Hittites sans modifier sensiblement la situation en Syrie malgré les trois offensives, dépassant par leur ampleur les opérations de routine menées dès la phase initiale de la guerre, lancées par le pharaon Horemheb puis, au tout début de leurs règnes respectifs par Séthi I et son fils Ramsès II.

C'est probablement lors de son avènement que Horemheb a encouragé la révolte du roi (ou des rois) de Nuḥašše (et probablement aussi d'Etakama de Qadeš) contre le pouvoir hittite (1320 av. J.C.). Le roi de Karkemiš, Šarri-Kušuh, a alors fait appel à Niqmaddu d'Ugarit (et sans doute à Aziru),

⁷⁸⁶ Hagenbuchner, *KdH* n°208, 304-309 ; Freu, *ibid.*, 86-88.

⁷⁸⁷ Etude de la crise et de la chronologie de la guerre: van den Hout, « Der Falke und das Kücken : der neue Pharao und der hethitische Prinz ? », *ZA* 84, 1994, 60-88 (Daḥamunzu=Ankhesenamon).

comme nous l'apprend la lettre RS 17.334, copie tardive faite sur ordre de son petit-fils, Ini-Tešub, la tablette originale ayant été brisée. Le roi d'Ugarit, qui ne supportait donc pas d'obligations militaires après la conclusion des accords avec le roi hittite, était prié d'entrer en guerre contre Tette avec promesse de lui laisser le butin et les captifs dont il pourrait s'emparer. Il était même précisé : « Si, dans le futur, Tette réclame ses sujets, Niqmaddu n'aura pas à les lui rendre » (ibid. : 12-15), ce qui montre que la soumission du rebelle était attendue. La suite est connue et prouve que les révoltes suivies de soumissions plus ou moins durables étaient des événements assez habituels dans l'empire hittite. Il y a peu de doute que cette révolte est la première signalée par le traité conclu entre Muršili II et Duppi-Tešub d'Amurru⁷⁸⁸, le petit-fils d'Aziru. Tette et Etakama se sont révoltés deux fois, une première fois contre Šuppiluliuma, certainement à l'extrême fin du règne de ce dernier, en profitant sans doute des résistances rencontrées par les forces hittites dans leur campagne en pays hourrite, du développement de la guerre contre l'Égypte et du fait que Šuppiluliuma a fait porter ses derniers efforts à la lutte contre les Gargas. Les deux trublions se sont rapidement soumis à cette occasion. Leur seconde rébellion, encouragée de nouveau par le même pharaon, Horemheb, qui s'est lui-même avancé en Syrie et a peut-être un moment menacé Karkemiš, aura lieu de l'an VII à l'an IX de Muršili et aboutira à leur élimination⁷⁸⁹.

⁷⁸⁸ del Monte, *Il Trattato fra Muršili di Hattuša e Niqmepa di Ugarit*, *OrAntCol* 18, Roma 1986, 156-159 ; cf. pour l'ensemble du conflit : Spalinger, « Egyptian-Hittite Relations at the Close of the Amarna Period », *BES* 1, 1979, 55-89.

⁷⁸⁹ Nougayrol, *PRU* IV, 54-55 ; del Monte, *OA* 22, 1983, 221-231 ; Lackenbacher, *TAU*, 2002, 77 et nn.197-203 ; Freu, *Histoire Politique du Royaume d'Ugarit*, col.Kubaba, Paris, 2006, 64-65.

7) La conquête du Mitanni et les traités avec Šattiwaza (c.1325-1320 av. J.C.)

a) La conquête des pays hourrites

Après le meurtre de Tušratta, son fils Šattiwaza avait prit la fuite au pays de Karduniaš, le royaume kassite de Babylone (CTH 52 ro : 14-17). Mal accueilli et craignant d'être tué, il avait gagné le pays hittite et s'était jeté aux pieds de Šuppiluliuma sur les bords du Maraššantiya. Ce dernier l'avait pris sous sa protection et lui avait donné sa fille en mariage (CTH 51 ro : 55-58). Il avait interrogé le fugitif sur les « coutumes du pays de Mitanni », et lui avait fait une promesse formelle de le restaurer sur le trône : « Si tu vaincs Šutarna et les [troupes] du Mitanni je ne te rejetterai pas mais je t'adopterai comme mon fils. Je te relèverai et te placerai sur le trône de ton père » (CTH 52 ro : 21-26). Šattiwaza précisait qu'il ne voulait pas détrôner Artatama mais être reconnu comme son héritier au dépens du fils de ce dernier, Šutarna, accusé d'être le responsable des malheurs du pays hourrite (CTH 52 ro : 29-30). Maître de Karkemiš le Grand Roi a chargé son fils Piyaššili, dont il avait fait le roi de la cité sous le nom (hourrite) de Šarri-Kušuh, de conquérir le Mitanni de conserve avec son « beau-frère », Šattiwaza, qu'il devait rétablir sur le trône du pays hourrite.

Dans les « Deeds of Šuppiluliuma », seul le fragment 35, qui donne à Šattiwaza son nom hourrite (Kili-Tešub), se rapporte indiscutablement à ces opérations engagées à la fois contre Šutarna et ses alliés assyriens vers Harrān, Waššukanni et Taïde⁷⁹⁰. Le traité « réciproque » rédigé au nom de Šattiwaza (CTH 52) est plus précis et beaucoup mieux conservé :

« Il (Šuppiluliuma) me réunit à Piyaššili [son fils] et me confia à la main (la protection) de Piyaššili, de ses chars et de ses troupes. De la cité de Karkemiš où nous étions arrivés, nous envoyâmes un message au peuple d'Irrite. Mais Šutarna avait influencé les Hourrites avec les richesses de Tušratta et les avait unis. Nous nous adressâmes à eux mais ces Hourrites

⁷⁹⁰ Güterbock, *JCS* 10, 1956, 110-111 (KUB XIX 13+14 II 3'-39').

répondirent à Piyaššili : « Pourquoi êtes-vous venus ? Si vous êtes venus pour livrer bataille vous ne retournerez pas (vivants) au pays du Grand Roi ! » Quand nous entendîmes les paroles du peuple d'Irrite nous, le prince Piyaššili et le prince Šattiwaza, nous traversâmes l'Euphrate et arrivâmes à Irrite, prêts au combat (CTH 52 ro : 35-40).

La victoire des deux alliés entraîne la soumission d'Irrite, de Ḫarrān et des districts (ḫalzi) dépendant de ces cités (ibid. ro : 41-47). La publication d'un fragment de la version hittite du traité a permis de suppléer aux lacunes du texte akkadien⁷⁹¹. La capitale du Mitanni, Waššukanni, ralliée selon toute apparence aux deux princes, qui se trouvaient à Irrite, était menacée par les troupes envoyées en renfort à Šutarna par le roi d'Assyrie (Aššuruballit), forces qui étaient commandées par un simple *maryannu*. Les habitants avaient fait appel à Šattiwaza et à Piyaššili : « L'infanterie et les chars d'Aššur sont venus livrer bataille [contre les troupes et les chars] du Ḫatti ». Le texte, mutilé, laisse entendre que les Assyriens se sont retirés devant les Hittites, apparemment sans combattre, et qu'ils ont fait de même à Parkarripa et à Nilapšini, dont les habitants s'étaient ralliés à Šattiwaza. Ce dernier insiste sur la situation de famine régnant dans les régions traversées⁷⁹². Bien que la fin du texte manque, il est certain que tout le pays hurrite a été conquis et que Šattiwaza est monté sur le trône d'un royaume relativement étendu, dont la région irriguée par le faisceau des affluents du Habur formait le cœur et dont la capitale était désormais Taïde. L'indication fournie par les textes sur la durée de cette campagne victorieuse de six ans montre qu'elle a été menée jusqu'à l'extrême fin du règne de Šuppiluliuma. Cet accomplissement rend difficilement compréhensible la suite des événements et la « rupture » de l'alliance hittito-hurrite qui semble avoir rapidement suivi la mort du grand Roi.

⁷⁹¹ Beckman, « Some observations on the Šuppiluliuma-Šattiwaza treaties », *Fs W.W.Hallo*, 1993, 53-57.

⁷⁹² Friedrich, *AJO* 2, 1924, 119-124 ; Beckman, *ibid.*, 53-54 (KUB XXIII 50+).

b) Les traités Šuppiluliuma-Šattiwaza

Malgré la formulation de leurs « introductions historiques » les traités CTH 51 et 52, rédigés sans doute à la fin des hostilités, ne correspondent pas à deux actes diplomatiques indépendants. Le texte rédigé en principe au nom de Šattiwaza (CTH 52) n'a fait que reprendre le point de vue hittite de la rédaction principale (CTH 51)⁷⁹³. Son introduction est suivie par les dispositions prises pour la « déposition du traité », la liste des divinités témoins et les malédictions et bénédictions qui concluaient ordinairement les accords de ce genre. Rédigé à Ḫattuša par des scribes hittites, CTH 52 cherchait à maintenir la fiction d'un Grand Roi de Mitanni traitant d'égal à égal avec le roi hittite. Mais les clauses du traité se trouvent dans le texte rédigé au nom du roi hittite, CTH 51. Elles comportent cinq dispositions principales :

1°) les règles de succession (KBo I 1 ro 59-67) destinées avant tout à préserver la position éminente de la princesse hittite devenue l'épouse de Šattiwaza et la reine de Mitanni. Elle seule aura les prérogatives d'une souveraine, aucune autre femme ne pourra lui être préférée et il est interdit à Šattiwaza de la réduire à l'avenir au rang d'épouse secondaire. Le trône sera réservé à ses fils et descendants. Les Hourrites ne devront entreprendre de révolte ni contre le roi, ni contre son épouse, ses fils et ses descendants. Šattiwaza et ses héritiers seront les égaux des princes hittites.

2°) l'alliance entre les deux parties (ibid. ro 68-73) est formulée en termes de réciprocité. Hittites et Hourrites se respecteront et le roi de Mitanni devra attaquer l'ennemi auquel le roi de Ḫatti fera la guerre. L'ennemi du Mitanni sera l'ennemi du Ḫatti et réciproquement. N'est cependant pas envisagé le cas où c'est le roi hurrite qui engagerait les hostilités. La lacune qui suit le texte de ce paragraphe empêche d'ailleurs de conclure sur ce point.

3°) la clause concernant les fugitifs est celle dont la dissymétrie est la plus évidente. Les Hourrites devront saisir

⁷⁹³ Weidner, *PDK*, 1923, 2-57 (CTH 51/52) ; Beckman, *HDT* n° 6A et 6B, 38-50 ; *Fs W.W.Hallo*, 53-57 ; Wilhelm, *TUAT* 2, 113-120.

les fugitifs du Hatti alors que le Grand Roi se déclare dans l'impossibilité de faire de même en ce qui concerne les fugitifs originaires du Mitanni, pour des raisons religieuses. La déesse Soleil d'Arinna est mentionnée à ce propos. La suite précise les obligations du roi de Mitanni dans de telles affaires et montre quelle était la position qu'il conservait à la cour hittite en tant que « prince royal » :

« Le domaine du prince Šattiwaza qu'il a établi en Hatti [prendra en charge] le fugitif. Šattiwaza devra l'établir dans la cité (Hattuša). Il appartiendra au Hatti » (CTH 51 vo 9-13).

4°) la fixation des frontières entre Hatti et Mitanni, en fait entre le royaume de Karkemiš et le Hurri faisait en principe de l'Euphrate la limite naturelle entre les deux royaumes. Mais Šuppiluliuma tenait à préciser qu'il « avait conquis les pays de Mitanni, non à l'époque de Šattiwaza mais au temps de Tušratta ; que l'Euphrate [était sa frontière] et dans la direction contraire le mont Liban ». Toutes les « cités fortifiées du pays de Karkemiš », Murmurik, Šipri, Mazuwatti et Šurun étaient données à Piyaššili/Šarri-Kušuh. Toutes les cités du pays d'Aštata situées sur la rive orientale (mitannienne en principe), Ekal[te, [...]], Aḫuna et Tirga/Terqa, lui étaient attribuées aussi, « depuis que Piyaššili et Šattiwaza avaient franchi l'Euphrate et pénétré à Irrite » (ibid. vo 14-21)

Murmurik(a) avait été le premier théâtre des combats au début de la guerre. La situation qu'on propose d'attribuer à la ville, sur le Sagur, au sud-ouest de Karkemiš, est probable⁷⁹⁴.

Šipri peut correspondre à la moderne Sfire, à 25km au sud-est d'Alep⁷⁹⁵.

Mazuwatti est, comme l'ont montré D.Hawkins et M.Yamada, identique à la cité néo-hittite de Mazuwari (Til Barsip) située à 20km en aval de Karkemiš, sur la rive gauche du fleuve⁷⁹⁶.

⁷⁹⁴ RGTC 6, 276 ; Astour, JNES 22, 1963, 231 ; Klengel, GS I, 49-52 ; III, 51-52.

⁷⁹⁵ RGTC 6, 359-360 ; Astour, OR 38, 1969, 406 ; Klengel, GS III, 88-89.

Šurun, mentionnée à Alalah, dans la liste de Thutmosis III (n°159) et dans les textes assyriens peut égaler la moderne Sauran, à 5km à l'est de Dabiq⁷⁹⁷.

Le pays d'Aštata, au sud de Karkemiš, formait le royaume d'Emar qui sera un pays vassal des rois de Hatti depuis cette époque jusqu'à la fin de l'empire. La capitale, Emar, située au coude du fleuve, disposait d'une remarquable position stratégique. Elle contrôlait la navigation sur l'Euphrate et la route menant en droite ligne des rives du fleuve à Ugarit et à la côte méditerranéenne⁷⁹⁸.

Parmi les bourgades de ce pays, situées à l'est du grand fleuve attribuées à Šarri-Kušuh, Ekalte a pu être identifiée à Tall Munbaqa où des tablettes cunéiformes ont été retrouvées⁷⁹⁹.

Aḫuna, mentionnée après une lacune est connue par les textes de Mari et « l'itinéraire Urbana ». On peut la situer à Tell Saman, 30km au nord de Tuttul (Tell Bi'a), sur la rive orientale du Balih⁸⁰⁰.

Une longue lettre de Hattušili III au roi kassite de Babylone, KBo I 10, fait de Tuttul le poste frontière du Hatti en direction du pays de Karduniaš⁸⁰¹. Il est donc impossible, comme M.Astour et M.Yamada l'ont montré, de confondre Tirga/Terqa de CTH 51 avec la « préfecture » homonyme du royaume de Mari située à Tell Ashara, très en aval de Tuttul. La cité mentionnée par le traité était un petit poste hittite de la

⁷⁹⁶ RGTC 6, 267 ; Hawkins, AnSt 33, 1983, 131-136 ; Yamada, « The northern border of the land of Aštata », Acta Sumerologica 16, 1994, 232-233.

⁷⁹⁷ RGTC 6, 369 ; Astour, OR 38, 1969, 406.

⁷⁹⁸ RGTC 6, 48-49 (Aštata), 140 (Emar) ; cf. Arnaud, Recherches au pays d'Ashtata. Emar VI, 1-4, Paris 1985-1987.

⁷⁹⁹ Mayer, MDOG 122, 1990, 45-66.

⁸⁰⁰ RGTC 6, 137 ; Klengel, GS I, 32

⁸⁰¹ KBo I 10 ro 42 ; Hagenbuchner, KdH n°204, 281-300 ; Beckman, HDT n°23, 132-137, §6 p.134.

vallée du Balih⁸⁰². Bien que l'Euphrate, de l'aveu de Šuppiluliuma lui-même, ait formé la frontière naturelle entre le Hatti et les pays hourrites, des garnisons dépendant du roi de Karkemiš ont donc été installées à l'est du fleuve, à Ekalte, Ahuna, Tirga (et Tell Fray dont on ignore le nom antique)⁸⁰³. 5°) les (bonnes) relations futures entre Karkemiš et le Mitanni : Tout en proclamant qu'il avait fait revivre un Mitanni qui était mort et lui avait rendu son rang de grande puissance, Šuppiluliuma déniait en fait toute liberté d'action à son gendre. Celui-ci devait appliquer strictement les termes du traité et renoncer à tout agrandissement de son territoire. Ses relations avec le roi de Karkemiš étaient soigneusement encadrées. Šattiwaza et Šarri-Kušuh étaient devenus des frères. Chacun d'entre eux devait renvoyer à son maître tout messenger venu secrètement d'une cité de l'un ou de l'autre. Le roi de Mitanni promettait de ne rien entreprendre contre son « beau-frère » si celui-ci venait conférer avec lui à Irrite ou à Taïde. Il en serait de même quand Šattiwaza se rendrait à Karkemiš. Aucune cité cédée à Piyaššili ne pourrait faire l'objet d'une revendication de la part du roi de Mitanni (CTH 51 vo : 32-34). 6°) la déposition du traité et les divinités témoins : « Un duplicat de cette tablette est déposé devant la déesse Soleil d'Arinna parce que la déesse Soleil d'Arinna gouverne la royauté et la réginité. Et dans le pays de Mitanni, un duplicata est déposé devant le dieu de l'Orage, seigneur de Kaḫat. Il sera lu à maintes reprises toujours et toujours devant le roi de Mitanni et devant les Hourrites. A l'égard de quiconque qui, devant le dieu de l'Orage, seigneur du *kurinnu* de Kaḫat, altérerait cette tablette ou la cacherait dans un endroit secret, ou la briserait, ou en modifierait les paroles nous avons, en ce qui concerne ce traité, convoqué les dieux des secrets et les dieux qui sont les garants des serments.

⁸⁰² Yamada, *Acta Sumerologica* 16, 1994, n.10 p.233 ; Astour, in M.W.Chavalas, *The History, Religion and Culture of a Syrian Town in the Late Bronze Age*, Bethesda 1996, 37-39.

⁸⁰³ Matthiae, « Ittiti ed Assiri a Tell Fray », *SMEA* 22, 1980, 35-51 ; Archi, « Materiale epigrafico ittita di Tell Fray », *ibid.*, 31-32.

Qu'ils se tiennent là, qu'ils écoutent et soient témoins », proclamation suivie par une longue liste de dieux hittites conduits par la déesse Soleil d'Arinna, le Soleil, le dieu de l'Orage accompagné de ses acolytes, en particuliers les divinités de l'Orage des grands centres de l'empire, comme le dieu d'Alep. Venaient ensuite les dieux protecteurs (^dKAL/LAMMA), divers Télipinu, les dieux de la guerre (^dZABABA), les divinités locales, les divinités chtoniennes, les montagnes, les rivières, la mer, l'Euphrate, le ciel et la terre, les vents et enfin les nuages (CTH 51 vo : 35-53). A la tête du panthéon mitannien qui suit le monde divin hittite on trouve une triade formée par le dieu de l'Orage (Tešup), le dieu Lune (Kušuh) et le Soleil (Šimigi) suivis des dieux locaux, dont des dieux de l'Orage, la déesse Ištar (Šaušga), les montagnes, les rivières et les dieux du ciel et de la terre (CTH 51 vo : 54-58 ; CTH 52 vo : 40-43)⁸⁰⁴.

L'élément original des deux listes et celui qui a suscité les hypothèses les plus contradictoires est la présence de divinités védiques, en CTH 51 (KBo I vo : 55-56) et en CTH 52 (KBo I 3 vo : 41), placées entre les mésopotamiens Enlil et Ninlil et une divinité *ELLAT* (dont l'akkadogramme cache probablement une déesse védique). Elles précèdent d'autres dieux hourrites dont plusieurs Tešub :

« DINGIR^{MEŠ} Mi-it-ra-ši-il DINGIR^{MEŠ} U-ru-wa-na-aš-ši-il (A-ra-na-aš-ši-il en KBo I 3) DINGIR In-dar (In-da-ra en KBo I 3) DINGIR^{MEŠ} Na-ša-ti-ya-an-na »

« Les dieux Mitra et Varuna en couple, le dieu Indra, les deux dieux Nasatiya »

Ce petit panthéon est un précieux témoignage de la persistance des éléments indo-aryens dans la société hourrite. Petite minorité, ils avaient conservé les dieux fonctionnels de leurs origines, les suffixes hourrites '-šil' et '-nna' servant à exprimer le duel dans la première paire de divinités, le pluriel dans la troisième. Malgré les diverses tentatives faites pour en

⁸⁰⁴ Beckman, *HDT* n°6A, §14, 42-43 ; n°6B §11, 49.

minimiser l'importance⁸⁰⁵, ou faire de ces personnes divines les représentants de la seule classe des *maryannu*⁸⁰⁶, il faut, à la suite de G.Dumézil voir en elles les patrons des trois grandes fonctions cosmiques et sociales entre lesquelles les Indo-Européens (dont les Aryas) répartissaient les activités divines et humaines⁸⁰⁷. Les dieux souverains, Mitra et Varuna, le guerrier Indra, armé de la foudre, et les jumeaux Nasatiya, protecteurs de la masse humaine et des activités productives résumaient dans leurs personnes l'ensemble de la société divine. La déesse indienne Sarasvati se dissimule sans doute sous l'akkadogramme 'ELLAT' qui suit les noms des dieux védiques dans les deux traités. Une grande divinité féminine complétait en effet ce panthéon dans les textes védiques et se retrouve vraisemblablement ici.

Le « protectorat » hittite sur le royaume de Mitanni, inauguré vers 1324-1320 avant notre ère a subi une rupture brutale après la mort de Šuppiluliuma. Il a été ensuite restauré et a duré, malgré des crises, jusqu'à la fin de cet état. Mais dès 1285 environ, les rois d'Assyrie entreprendront de contrôler puis de conquérir le pays de Ḫanigalbat qu'ils finiront par annexer à leur empire et « coloniser », après une première tentative sous le règne d'Adadnirari I (1295-1264 av. J.C.), sous celui de son fils, Salmanasar I (1263-1234).

⁸⁰⁵ Diakonoff, « Die Arier im Vorderen Orient: Ende eines Mythos », *OR* 41, 1972, 91-120 ; contra Mayrhofer, « Die Indo-Arier im Vorderen Orient – ein Mythos ? », *SÖAWphK*, Wien 1974 = *Kleine Schriften*, S.Deger-Jalkotzy, R.Schmitt (éd.), Wiesbaden 1979, 48-71.

⁸⁰⁶ Thieme, « The 'Aryan' Gods of the Mitanni Treaties », *JAOS* 80, 1960, 301-317.

⁸⁰⁷ Dumézil, « Les dieux aya du Mitanni », in *Naissance d'Archanges*, JMQ III, Paris 1945, 15-55 ; Freu, « Les dieux des Aryas occidentaux dans les textes cunéiformes », *Fs J.Manessy-Guitton*, LAMA 13, 1994, 209-227 ; *Histoire du Mitanni*, col. Kubaba, Paris 2003, 161-167.

8) La lutte contre les Gasgas et la mort de Šuppiluliuma

Le Grand Roi a laissé à ses fils et à son gendre les deux grandes opérations, guerre contre l'Égypte et conquête du Mitanni, dont il avait décidé le déclenchement la seconde année de la « guerre hurrite de six ans ». L'héritier du trône, le *tuḫkanti* Arnuwanda, a mené la lutte contre les Égyptiens, sans que les positions respectives tenues en Syrie par les deux adversaires aient été sensiblement modifiées. Le roi de Karkemiš et Šattiwaza ont au contraire pleinement réussi dans leur entreprise et le Mitanni est devenu un « sujet » de la puissance impériale hittite. Šuppiluliuma, quant à lui, est rentré en Ḫatti et a repris les interminables opérations de « pacification » des provinces situées en bordure des pays gasgas. Le fragment 34 de CTH 40, relativement bien conservé (KUB XIX 13+14 I 1'-55'), s'ouvre par une victoire du roi, soutenu par les dieux, dans la région montagneuse située au nord-est de la capitale. Il brûle diverses localités dont Palḫuišša⁸⁰⁸ et Kammama, cette dernière déjà mentionnée dans la prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal.

Il entreprend alors une marche en direction de l'ouest et passe par Ištaḫara et Ḫattena, deux cités situées au nord de la capitale et tenues par les Hittites. De là, il fait l'ascension du mont ...]-šu et va brûler deux pays dont seul le nom du second, Teššita, est lisible. Il reconstruit Tuḫpiliša. Refusant de faire le détour que lui suggéraient les gens de Zidaparḫa en longeant le mont ...]-mitta, il se rend à Tikukuwa où il campe pour la nuit. Puis il fait de même à Ḫurna⁸⁰⁹ le jour suivant tout en ravageant la région. Escaladant avec ses troupes le mont Tiḫšina⁸¹⁰ il brûle le canton de Ḫauri[...] et atteint les rives du Maraššantiya qu'il franchit pour parvenir au pays de

⁸⁰⁸ *RGTC* 6, 299 (cf. la classique Palalce ?).

⁸⁰⁹ *RGTC* 6, 125-126 ; 6/2, 44 (Ḫurna) ; Goetze, « The roads in Northern Cappadocia in Hittite times », *RHA* XV/61, 1957, 91-102, p.98, cartes pp.96-97 ; von Schuler, *Die Kaškäer*, n.245 p.41 ; Freu, *LAMA* 8, 1983, 184-185 (Gümüş/Gümüşhacıköy).

⁸¹⁰ *RGTC* 6, 419 ; Gonnet, *RHA* 26, 1968, 114.

Darittara « qui était en paix ». Un chef gasga, [Pitak]katalli, ayant pris position, probablement à Š[apidduwa, Šuppiluliuma fait un mouvement tournant en escaladant le mont Illuriya⁸¹¹. Après avoir fait halte à Wašhaya⁸¹² et brûlé la région de Zina[...], le roi ravage les pays de Ga[...]kilušša, Darukka, Hinarawanda (où il passe la nuit) et Iwatališša avant de revenir à Šapidduwa où il campe mais dont il dévaste les alentours. A partir de la province hittite de Tumana, restaurée auparavant, il va faire l'ascension du mont Kaššu et ravager le pays de [...]naggara. La révolte de la vallée de la Daḫara, qu'il avait soumise, l'oblige à revenir vers l'est pour ravager les deux pays de la Daḫara et de [Ta]papinuwa.

Le récit de cette campagne à l'ouest du Maraššantiya (Kızılırmak) permet, avec des passages des annales de son fils, Muṣili II, de distinguer les deux grandes zones de peuplement gasga, celle de l'est dont les tribus menaçaient les places de Tapikka, Karaḫna, Marišta, le Haut-Pays hittite et la capitale, et celle de l'ouest dont les montagnards rendaient précaires les communications entre le Ḫatti central et les province de Tummana (=cl. Domanitis) et Pala (= cl. Blainé). La carte des régions traversées par Šuppiluliuma à l'ouest du fleuve est aisément reconstituée. Il a marché sur Šapidduwa puis changé de direction et gravi le mont Elluriya qui correspond à l'Obek tepesi moderne, entre deux affluents du Maraššantiya, la Šariya (cl. Amnias, moderne Gökırmak), et la Daḫara (moderne Devres Çay). Wašhaya peut correspondre à la localité turque d'Akkaya dans le même secteur (par étymologie populaire). Šapidduwa qui est atteinte ensuite était proche du mont Elluriya qu'il fallait franchir pour rejoindre la vallée de la Daḫara située plus au sud⁸¹³. Le Grand Roi est revenu en Ḫatti, après avoir soumis une seconde fois le pays de la Daḫara et franchi le Maraššantiya en marchant vers l'est,

⁸¹¹ *RGTC* 6, 140 (Ilurija) ; Gonnet, *RHA* 26, 108.

⁸¹² *RGTC* 6, 477 ; le rapprochement avec Wašhaniya (Güterbock, *JCS* 10, n.19 p.109) est inacceptable.

⁸¹³ *RGTC* 6, 349 ; 6/2, 140 (Ša/ipituwa) ; Houwink ten Cate, *Anatolica* 1, 1967, 48 ; Forlanini, *Heth* 8, 1987, 114 et n.11.

sans que le fait soit signalé, à travers le pays de Tapapinuwa qui semble avoir occupé les deux rives du fleuve et qui doit correspondre à la Babanone classique⁸¹⁴. Les gens de Timuḫala, cité qui était « la place d'orgueil des Gasgas » viennent se jeter aux pieds du roi qui leur accorde sa grâce. Le retour à Ḫattuša est perdu dans la lacune finale.

Il est probable que la lutte contre les montagnards a continué au cours des années suivantes, le roi n'étant plus revenu, à ce qu'il semble, en Syrie ou en pays hourrite. Un bref passage d'un texte de Ḫattušili III, KUB XIX 9, après un résumé des principaux événements du règne de son grand-père qui se termine avec la « guerre hourrite de six ans », signale en guise de conclusion que « sur ses arrières le pays (gasga) d'Išḫupitta devint hostile et souleva tous les pays et (que) tous les pays (gasgas) devinrent hostiles »⁸¹⁵.

Les résultats obtenus par Šuppiluliuma dans sa lutte contre les montagnards de la région pontique n'ont pas été aussi décisifs que ceux obtenus en Syrie et dans les pays hourrites. A plusieurs reprises son fils et second successeur, Muṣili II, insiste sur le fait que des Gasgas avaient réussi à maintenir leur emprise dans des provinces qui dépendaient en principe du royaume hittite et qu'il a dû les combattre. Ainsi, des ennemis avaient occupé, dès le règne de Tuḫaliya III, le mont Takarimu, relativement proche de la capitale et Šuppiluliuma avait renoncé à les en chasser⁸¹⁶. Plus grave, certains chefs gasgas avaient organisé de véritables principautés auxquelles ils avaient donné des structures administratives et une chancellerie. Ils « gouvernaient comme des rois ». Ainsi dans le pays de Tipiya situé au nord-est du Ḫatti, non loin du

⁸¹⁴ *RGTC* 6, 398-399 ; 6/2, 159 ; Freu, *LAMA* 8, 183-185.

⁸¹⁵ KUB XIX 9 I 22'-23' ; Kitchen, « The Text KBo XIX 9 », in *Suppiluliuma and the Amarna Pharaohs*, Liverpool 1962, 3-5 ; *RGTC* 6, 146-147 ; 6/2, 53 (Išḫupita).

⁸¹⁶ *RGTC* 6, 406 ; Gonnet, *RHA* 26, 1968, 114 ; Goetze, *AM*, 80-81 ; von Schuler, *Die Kaškarer*, 1965, 34 ; del Monte, *Annalistica*, 1993, 68-69 ; Freu, « Les 'Barbares' Gasgas et le Royaume Hittite », in *Barbares et Civilisés dans l'Antiquité*, 2005, 72-75.

Ḫayaša d'un côté et du Haut-Pays hittite de l'autre⁸¹⁷ ; et dans la vallée de la Dahara, à l'ouest du Maraššantiya où l'adversaire de Šuppiluliuma, Pitagatalli, s'est maintenu pendant de longues années malgré les efforts du Grand Roi pour le réduire⁸¹⁸. C'est peut-être lui, sinon un fils ou un petit-fils portant le même nom, que Muršili II devra affronter dans la même région au cours de la XXI^{ème} année de son règne⁸¹⁹. Confronté à cette difficile situation Šuppiluliuma est mort, vraisemblablement victime de l'épidémie de peste provoquée par les déportations opérées en Syrie et ailleurs, en 1319 avant notre ère (dans le système chronologique adopté).

9) Le bilan d'un règne

Le règne de Šuppiluliuma qui a fait du royaume hittite un puissant empire capable de rivaliser avec les grandes puissances de ce temps, en particulier avec l'Égypte, a duré une trentaine d'années (c. 1350-1319 avant notre ère) si on admet que les pharaons Aménophis III (1380-1343) et son fils Akhenaton (1354-1337) ont connu une période de corégence d'une dizaine d'années. Si on rejette cette possibilité le premier des deux rois aurait régné de 1390 à 1353 et son fils de 1354 à 1337 environ. Il faut alors attribuer au règne de Šuppiluliuma une durée d'une bonne quarantaine d'année (c.1360-1319), la correspondance amarnienne prouvant sans discussion qu'il a d'abord été le contemporain du pharaon Aménophis III (cf. EA 17 ; EA 45 ; EA 75 ; etc.), et la 7^{ème} tablette des « Deeds » qu'il a survécu environ six ans à Tutankhamon dont le règne peut être daté de 1335 à 1325 av. J.C. Dans cette seconde hypothèse il est nécessaire d'espacer plus largement les premiers événements du règne et la durée de la correspondance retrouvée à el Amarna qui se serait étalée sur 25 ans plutôt que sur 15 ans, ce qui est envisageable.

⁸¹⁷ RGTC 6, 425-426 (Tipija) ; AM, 86-95 ; von Schuler, *ibid.*, 43-44.

⁸¹⁸ AM, 156-161 ; von Schuler, *ibid.*, 41-42 ; 41-42 ; del Monte, *ibid.*, 110-111 ; Bryce, *The Kingdom*, 215.

⁸¹⁹ Bryce, *The Kingdom*, 215.

Quoi qu'il en soit du problème chronologique, il est évident que le règne du Grand Roi Šuppiluliuma a connu plusieurs phases bien caractérisées :

- 1°) La première n'a été qu'un prolongement du règne de son père. Associé au pouvoir, sinon au trône, le « fils » de Tuthaliya III a assuré le redressement du royaume en collaboration étroite avec le vieux roi. Il a vraisemblablement pu quitter Šamuḫa et réinstaller la cour et la haute administration à Ḫattuša après ses premiers succès et avant la mort de son « père ». Après son avènement personnel, il a poursuivi l'œuvre entreprise en repoussant Gasgas, gens d'Arzawa et autres ennemis qui enserraient le vieux pays hittite. Des accords, avec l'Arzawa et le Ḫayaša en particulier, ont assuré une relative pacification de l'Anatolie et permis à Šuppiluliuma d'entreprendre des opérations offensives en direction des riches pays du sud qui avaient été le théâtre des succès et des échecs de ses grands ancêtres. Le Mitanni/Ḫurri, qui avait sans doute encouragé certains des agresseurs du royaume a été l'un des objectifs prioritaires du roi qui a, assez rapidement semble-t-il, recherché et obtenu l'alliance de l'un des membres de la famille royale mitannienne, Artatama.
- 2°) Les premières offensives menées à l'est de l'Euphrate (en Išūwa) et en Syrie (« the first foray »), ont abouti, après des succès initiaux, à de graves échecs. Šuppiluliuma les a reconnus, à demi-mot, mais c'est la découverte récente de nouvelles tablettes dans les ruines du palais de Qatna qui a révélé toute l'importance d'un épisode resté longtemps ignoré ou tout au moins minimisé. Les Hittites ont pénétré très loin en territoire ennemi, ont rallié à leur cause les « seigneurs » de Nuḫašše, de Qatna et d'autres principautés mais ont dû abandonner le terrain face à la contre-offensive du roi hurrite, Tušratta, l'allié du pharaon. Textes amarniens et documents, partiellement édités, de Qatna, prouvent que cette « seconde phase » du règne a été antérieure à la mort d'Aménophis III (1353 ou 1343 av. J.C selon le système chronologique choisi).
- 3°) La guerre d'un an et les années qui ont suivi (c.1341-1330) ont vu les grands triomphes de Šuppiluliuma. Il a sans doute profité à cette époque du relâchement des liens entre le

pharaon Akhenaton, soucieux avant tout de sa « révolution religieuse », et le roi de Mitanni. La campagne victorieuse menée au-delà de l'Euphrate puis en Syrie a brisé la puissance du royaume hourrite et permis au Grand Roi d'imposer des traités de vassalité à plusieurs princes de la région, à Alalah et à Qadeš en particulier. Une campagne n'a d'ailleurs pas suffi à réduire les résistances et il faudra plusieurs années pour soumettre les « rebelles », en Nuḥašše, à Niya et ailleurs. La faiblesse du pouvoir égyptien au cours du règne d'un enfant, Tutankhamon, a facilité l'action de Šuppiluliuma, devenu le gendre du roi de Babylone, et de ses généraux, qui ont su, sans les attaquer mais en profitant des querelles entre les potentats syriens, attirer dans le camp hittite deux vassaux du pharaon, Niqmaddu d'Ugarit et Aziru d'Amurru, réduisant par là même les révolte du Mukiš (Alalah), du Nuḥašše et de Niya.

4°) La dernière décennie du règne (c.1330-1319 av. J.C.) a été marquée par la reprise de la lutte contre les Gasgas, la conquête du royaume hourrite et la guerre contre l'Egypte. La prise de Karkemiš (1325 av. J.C.), où Šuppiluliuma a installé un de ses fils (alors qu'un autre devenait roi d'Alep), a été le point de départ d'une conquête systématique du Mitanni donné au fils de son ancien adversaire devenu son gendre, Šattiwaza, auquel un traité de vassalité a été imposé. La mort de Tutankhamon survenue au début du conflit, après divers incidents entre Egyptiens et Hittites, a entraîné l'appel de sa veuve à Šuppiluliuma et l'envoi sur les bords du Nil d'un prince hittite qui devait l'épouser. Le meurtre de ce dernier qui n'est pas arrivé à destination a provoqué le déclenchement d'un long conflit entre le Hatti et le pays des pharaons. Šuppiluliuma a, semble-t-il, laissé à ses fils le soin de mener les opérations militaires en Syrie et en pays hourrite et a consacré à la lutte contre les Gasgas une partie de ses dernières années. L'épidémie de « peste » provoquée par les déportations opérées en Syrie (et ailleurs) a sans doute causé la mort du roi âgé d'une soixantaine d'année si on admet qu'une corégence a existé entre les pharaons Aménophis III et Akhenaton, sinon de 70 ans environ, après une trentaine ou une quarantaine d'années de règne selon l'option choisie.

Bien que des traités de vassalité aient été conclus par ses prédécesseurs, c'est ce Grand Roi qui a créé un véritable empire dont les « sujets » étaient liés par des traités solennels à leur suzerain. Le Ḫayaša, le premier, semble-t-il, à avoir accepté la tutelle hittite à cette époque, ne tardera pas à secouer le joug et sera détruit par le roi Muršili II mais l'İšuwa dont nous ignorons le statut que lui a octroyé Šuppiluliuma sera par la suite un pays vassal dont la famille régnante était très liée à celle de son suzerain. Cette situation remontait-elle à Šuppiluliuma ? Les relations entre le Mitanni et le Hatti semblent avoir connu une période de crise après la mort du Grand Roi. Mais la menace assyrienne rangera de nouveau ce pays à plusieurs reprises du côté hittite jusqu'à sa destruction par le roi d'Aššur vers 1260 av. J.C. C'est en Syrie que l'œuvre du grand conquérant a été la plus durable malgré les efforts des pharaons, de Tutankhamon à Ramsès II, pour la remettre en cause. Les deux branches de la famille royale installées à Karkemiš et à Alep ont gardé pendant plusieurs générations le trône de ces deux métropoles. Ce sont les rois de Karkemiš qui ont été chargés de surveiller l'action des princes vassaux d'Ugarit, d'Amurru, du Nuḥašše, de Niya, de Qadeš, d'Emar, etc. Ils vont jouer jusqu'à la fin de l'empire le rôle de véritables vice-rois responsables des possessions syriennes du Hatti et survivront à la chute de Ḫattuša et à l'effacement de la « branche aînée » de la dynastie vers 1185 av.J.C. La situation des provinces anatoliennes de l'empire n'a pas évolué au cours du règne d'une manière aussi favorable. Šuppiluliuma n'a pu, malgré les campagnes répétées menées contre eux éliminer la menace que les Gasgas faisaient peser sur le vieux pays hittite et les pays de l'Ouest, Tummana, Pala, Kaššiya, etc. Il n'a conclu qu'un compromis provisoire avec le roi d'Arzawa mais ses interventions répétées dans les pays « vassaux », sujets de ce monarque, a préparé l'intervention décisive de son fils qui aboutira quelques années après sa mort à la destruction de l'Arzawa et à la conclusion d'une série de traités de vassalité avec les princes des pays louvites qui avaient dépendu de cet état.

Šuppiluliuma a été pacificateur du royaume et le bâtisseur d'un empire, Il a donné à ses états l'organisation politique qui les caractérisera jusqu'à la crise finale, au début du douzième siècle avant notre ère et a été pour ses successeurs l'exemple à imiter. La crise qui a suivi son décès et l'épidémie de « peste » qui a frappé le pays ont encouragé son fils, Muršili II, à faire la critique, dans une série de « confessions », des actes paternels dont il reconnaissait qu'ils n'avaient pas toujours été conformes à la volonté des dieux.

Ce jugement sévère, contrebalancé par l'éloge, développé dans la Geste, de ses exploits guerriers, a été ensuite oublié et l'action du Grand Roi est demeurée exemplaire au cours des règnes suivants. Son souvenir a encouragé un lointain successeur à reprendre le nom prestigieux de son ancêtre. Šuppiluliyama (II) sera le dernier roi de la dynastie et, dans des circonstances obscures, deviendra le fossoyeur involontaire de la monarchie hittite. Mais des descendants du premier Šuppiluliuma se maintiendront longtemps après la chute de la capitale, à Karkemiš, sur les bords de l'Euphrate, dans l'apanage qu'il avait constitué à la fin de son règne en faveur de l'un de ses fils, Piyaššili/Šarri-Kušuḫ.

Conclusion

Les débuts du Nouvel empire hittite, caractérisés par l'usage d'une langue et d'une écriture « middle hittite (MH/MS) » qui ont servi de moyens de communication aux scribes de l'administration centrale et provinciale⁸²⁰, ont été aussi et très profondément marqués par une forte influence hourrite dans les domaines religieux, culturel et même politique. Plusieurs rois de la nouvelle famille royale ont eu un second nom hourrite. Il est vrai, comme R.Beal l'a montré qu'il n'y a pas eu opposition entre « nom de naissance hourrite », réservé à la période antérieure à l'avènement, et « nom de trône hittite ». Des princes royaux devenus *tuḫkanti* ou GAL.MEŠEDI ont reçu dans les textes leur nom hourrite ou leur nom hittite en fonction du contexte, hourritisant ou non, de ceux-ci. Le futur Tuthaliya III est certainement le prince Tašmišarri des rituels *itkaḫi* et *itkalzi* mais il est appelé Tuthaliya dans divers textes publiés par ses parents, comme LSU 1. Il n'en reste pas moins que si, plus tard, le futur roi Tuthaliya IV a reçu de même son « nom royal » dans diverses compositions rédigées avant son avènement, il a soigneusement fait inscrire son anthroponyme hourrite sur son sceau royal⁸²¹. Toutes les reines connues, à partir de Nikalmati et peut-être auparavant, à l'exception d'une princesse babylonienne et d'une épouse de Muršili II, ont été dotées d'un anthroponyme hourrite. De nombreux

⁸²⁰ Archi, « Middle Hittite—'Middle Kingdom' », *Fs H.A.Hoffner*, 2003, 1-12 ; « Remarks on the Early Empire Documents », *AoF* 32, 2005, 225-229 ; cf. Freu, « Les Hittites: Un peuple à deux écritures » in R.Viers (éd.), *Langues et écritures de la Méditerranée, Actes du Forum de mars 2001, Nice, Paris-Nice 2006*, 105-158, pp.116-119.

⁸²¹ Beal, « The Hurrian Dynasty and the Double-Names of Hittite Kings », in S. de Martino, F.Pecchioli Daddi, *Anatolia Antica, St. F.Imparati*, 2002, 55-70 ; cf. Laroche, *Ugaritica* III, 1956, 111-119 ; Otten, *AGSWK Mainz* Nr 13, Stuttgart 1993, 5-44, pp.35-40, Abb.29-35 (Ḫišmi-Šarruma) ; Alp, *AoF* 25, 57- 59 (Tašmi-Šarruma) ; contra Heinhold-Krahmer, « Zur Diskussion um einen zweiten Namen Tuthaliyas IV », *IV IKH/StBoT* 45, 2001, 180-198.

princes et princesses qui sont mentionnés dans les listes d'offrandes, les édits, les règlements administratifs et les autres textes publiés par la chancellerie royale ont porté des noms du même type, ce qui fait un contraste frappant avec les patronymes de ceux ayant vécu sous l'Ancien Royaume qui étaient tous dotés de noms hittites (et hattis) ou louvites, à quelques exceptions près⁸²². Les « bibliothèques » de Hattuša et de Šapinuwa ont recueilli, à côté des textes akkadiens, hattis, hittites et louvites de nombreuses œuvres hourrites, dont beaucoup ont été traduites, couvrant un vaste champ, de la mythologie (ex. Kumarbi) aux rituels (*itkalzi et itkaḫi*) en passant par la littérature d'imagination. Il est probable que des influences et des hommes venus du Kizzuwatna, où coexistaient, harmonieusement semble-t-il, éléments louvites et hourrites, ont joué un grand rôle dans le processus de « hourritisation » du pays de Hatti⁸²³. Des mariages interdynastiques, comme ceux préconisés par Ph.Houwink ten Cate, ont peut-être existé entre les familles régnantes du Kizzuwatna et du Hatti, sans qu'on puisse l'affirmer et sans qu'il soit possible d'attribuer à de tels événements des conséquences aussi considérables.

Le premier monarque de la nouvelle dynastie était d'ailleurs, si on admet que son père se nommait Kantuzzili et sa mère Walanni, peut-être fille de l'un des derniers rois de l'Ancien Royaume, sans doute Zidanza, un prince hittite dans tous les

⁸²² Güterbock, « The Hurrian Element in the Hittite Empire », *JWH* 2/2, 1954, 383-394 ; Hoffner, « Hurrian Civilization from a Hittite Perspective », in G.Buccellati, M.Kelly-Buccellati (éd.), *Urkish and the Hurrians, Bibliotheca Mesopotamica* 26, Malibu 1998, 167-200.

⁸²³ Cf. Miller, *Studies in the Origins, Development and Interpretation of the Kizzuwatna Rituals, StBoT* 46, Wiesbaden 2004, qui admet pp.5-6 et n.4 que le prince Kantuzzili, père de Tuthaliya I, a régné quelque temps ; son 'Excursus on the Cruciform Seal' pp.7-9 dispose les trois Tuthaliya de la façon suivante : T.II (=III) à l'aile supérieure, avec [Šatatuḫepa], [T.le jeune] à droite avec Taduḫepa, Tuthaliya I (=I/II) et Nikalmati à l'aile inférieure, ce qui est paradoxal.

sens du terme. Si cependant il a bien été le père du « PU-Šarruma, fils de Tuthaliya » mentionné par une liste d'offrandes il est probable que lui-même et son géniteur, Kantuzzili, avaient des liens avec un groupe hourrite influent ou dominant originaire du Kizzuwatna, d'un pays de l'Est soumis aux influences hourrites ou de Šapinuwa.

Il est néanmoins évident que le premier roi de la nouvelle lignée royale, quelles qu'aient été ses origines, a repris toutes les traditions politiques de la dynastie de Labarna et de l'Ancien Royaume. La structure des institutions n'a pas été bouleversée et la hiérarchie administrative a été maintenue, mais de nombreux dignitaires aux noms hourrites se sont adjoints aux « fils royaux », Grands et autres dignitaires aux « noms hittites ».

Il est caractéristique que le règne de Tuthaliya I ait débuté par une guerre menée contre les Hourrites et le roi de Mitanni qui étaient intervenus dans la crise de succession qui avait secoué les milieux dirigeants de Hattuša.

Un effort pour réorganiser l'état et les administrations a été entrepris par les rois Tuthaliya et Arnuwanda qui ont occupé le trône avant Šuppiluliuma, de c.1465 à c.1350 av. J.C.

On peut citer parmi les textes (*išḫiul*, « instruction, traité ») publiés à cette époque les « instructions pour la garde royale (*MEŠEDI*) » (CTH 262, MS) ; celles adressées au maire (*ḫazannu*) de la capitale (CTH 257 du roi Arnuwanda I) ; celles destinées aux prêtres et au personnel des temples (CTH 264) ; au personnel du palais (CTH 265, MS)⁸²⁴ ; les instructions aux commandants des provinces frontières (*BĒL MADGALTI*, CTH 261) ; celles destinées aux troupes (du génie ?), *UKU.UŠ* (CTH 267).

Les obligations imposées aux dignitaires de haut rang ont été entérinées par des serments solennels (*lingai-*) dont plusieurs datant du premier Tuthaliya et destinés à garantir la succession au trône ont été conservés (CTH 271, MS). Il faut y joindre le « serment de tout Hattuša » (*pankuš^{URU} Hattuša*,

⁸²⁴ Pecchioli Daddi, « Palace Servants and their Obligations », *OR* 73, 2004, 451-468.

ICTH 251, MS), les « instructions militaires d'un Tuthaliya » (CTH 259), le serment des hauts officiers (UGULA^{LIM}, LUMES^{DUGUD}), à Arnuwanda I (CTH 260) et celui des dignitaires à un roi Tuthaliya (CTH 258.2).

Il a fallu attendre les règnes tardifs de Tuthaliya IV et de Suppiluliyama (II) pour voir se multiplier de nouveau ce type de textes administratifs, signe de la détérioration de la situation avant la crise finale⁸²⁵.

Cette réorganisation des services centraux dont les premiers responsables étaient le GAL.DUB.SAR^{MES} (le chancelier) et les grands officiers de la cour qui entouraient le roi et la reine (GAL.DUB.SAR.GIŠ, GAL.MEŠEDI, GAL.DUMU^{MES} É. GAL, GAL.GEŠTIN, antuwašalli, GAL^{LU} KUŠ⁷, GAL.NA.KAD, etc.), a accompagné celle des administrations provinciales et des forces armées. Les « fils royaux » (DUMU.LUGAL.MEŠ), qui n'étaient pas tous ceux du souverain régnant, occupaient les places les plus en vue de l'état mais il faudra attendre longtemps pour que des intrigues de cour viennent troubler gravement l'ordre établi.

La « révolution » sanglante qui aboutit à la prise du pouvoir par Tuthaliya I et son clan a mis fin pour plus de deux siècles et demi aux crises qui avaient caractérisé l'Ancien Royaume. L'édit de Télépinu, sans cesse recopié, est resté la « règle constitutionnelle » fondamentale. Le meurtre du *tuēkanti*, Tuthaliya le jeune, a été la conséquence d'une crise qui mettait en cause la survie de l'état. La « déposition » par son oncle, Hattušili III, de Mušili III/Urhi-Tesub, fils de Muwatalli II, n'a pas entraîné la mise à mort du jeune roi détrôné et a été dénoncée par le fils de l'usurpateur.

Les débuts du Nouvel Empire ont donc marqué une durable consolidation de l'état hittite. A un régime de clans très instable s'est substituée une monarchie absolutiste dont le souverain concentrait entre ses mains les grands pouvoirs mais qui se voulait respectueuse des règles de droit placées sous le regard des dieux. Les « introductions » des traités montrent le souci qu'avaient les rois hittites de justifier leur

action aux yeux des divinités, de leurs « égaux », de leurs vassaux et de « l'opinion publique ».

De ce point de vue la période qui s'étend du règne de Tuthaliya I à celui de Suppiluliuma a une indiscutable unité.

Chacun des six rois qui se sont succédé de c.1465 à 1319 avant notre ère (en comptant Hattušili II et Tuthaliya II, distingué de Tuthaliya I) ont apporté leur contribution à l'œuvre entreprise. Le hasard fait que beaucoup des textes bien datés, -- tous sont mutilés, beaucoup anonymes --, appartiennent au roi Arnuwanda I. Ceux, de type juridique ou administratif, qui ont été l'œuvre d'un Tuthaliya ne permettent pas de choisir leur auteur entre les trois rois qui ont porté ce nom pendant cette période. Seules les tablettes ayant un rapport à la « révolution dynastique » doivent sans discussion être rendues à Tuthaliya I, fils de Kantuzzili (ex. les dits « protocoles de succession dynastique »).

Les deux premiers souverains du Nouvel Empire, Tuthaliya I (c.1465-1440 av. J.C.) et Hattušili II, ont certainement inauguré le train des réformes mais notre documentation les crédite avant tout de leur lutte victorieuse contre les rois de Mitanni et les Hourrites sur l'Euphrate et en Syrie du nord. L'alliance conclue avec le pharaon Thutmosis III (traité de Kuruštama) a été un élément décisif des succès hittites mais le repli égyptien et le retour en force du roi hourrite a imposé à Hattušili II de recourir à la diplomatie plutôt qu'à la force pour se maintenir en Syrie. La paix entre le pharaon Aménophis II et le roi de Mitanni fermera dès 1419 av. J.C. le chemin de la Syrie aux rois de Hatti alors que le Kizzuwatna, rallié à sa cause par Tuthaliya I, repassait pour un temps dans le camp mitannien.

Tuthaliya II (c.1420-1400/1390) a mené de grandes offensives dans l'Ouest anatolien contre l'Arzawa et les pays d'Aššuwa, exploit qu'il ne cessera de rappeler ensuite. Il a lutté contre les Gasgas et les Hourrites. Son importante œuvre législative nous est connue.

Un grave problème de succession l'a probablement obligé à prendre gendre et fils adoptif comme corégent, avec le titre de LUGAL.GAL, à la fin de son règne (c.1400-1390 av.J.C.).

⁸²⁵ Archi, *AoF* 32, 2005, 228-229.

Le Kizzuwatna a d'abord conclu un traité de vassalité avec Tutḫaliya II puis a été annexé au royaume, probablement au cours de la période de corégence. Ces succès ont été compromis par l'apparition dans l'Ouest de nouvelles menaces, celles renouvelées de l'Arzawa, celles d'un vassal félon, Madduwatta, et celles de nouveaux venus sur les côtes occidentales de l'Anatolie, les Achéens (gens d'Aḫḫiyawa).

Arnuwanda a apparemment réussi à se débarrasser de Madduwatta mais a dû faire face à un nouvel ennemi, sans doute un nouveau roi d'Arzawa, Ḫuḫazalma avec lequel il a conclu la paix. Dans l'est des mouvements de dissidence comparables sont apparus (affaire de Mita de Paḫḫuwa). Arnuwanda a pu mettre fin à ces diverses menaces mais il a été incapable d'empêcher l'assaut des tribus gasgas dans les provinces septentrionales du Ḫatti. La ville sainte de Nerik, siège d'un dieu de l'Orage, a été perdue ainsi que de vastes secteurs de la région pontique. La question des relations avec les Hourrites au cours du règne reste sans réponse malgré l'existence d'un important « accord » réglant l'installation en Kizzuwatna de guerriers d'Išmerik, aux noms louvites et hourrites, venant de l'est de l'Euphrate.

Des tablettes retrouvées à Maṣat Höyük (Tapikka), Ortaköy (Šapinuwa) et Kuşaklı (Šarišša) ont renouvelé la connaissance du règne de Tutḫaliya III (c.1370-1350). Elles ont montré qu'au cours de ses premières années de règne le Grand Roi avait contrôlé avec soin l'action de ses officiers dans la région frontière faisant face aux Gasgas, intervenant en personne en cas de besoin et correspondant régulièrement avec gouverneur, scribes de l'administration provinciale et chefs militaires.

Une catastrophe s'est néanmoins abattue sur le royaume, la dite « invasion concentrique », dans la seconde partie du règne. La capitale a été brûlée et des envahisseurs surgis de toutes les directions ont assailli la plupart des provinces. Parmi les plus redoutables, les guerriers de l'Arzawa, dont le roi correspondait alors avec le pharaon, ont envahi le Bas-Pays. Le meurtre de l'héritier du trône et l'arrivée au pouvoir de Šuppiluliuma, fils ou fils adoptif du roi, a été le signal d'une reprise en main de la situation par un prince énergique,

guerrier expérimenté et habile stratège. Le Grand Roi et son jeune associé ont ainsi pu quitter leur forteresse refuge de Šamuḫa, dans le Haut-Pays, et rentrer à Ḫattuša. Une partie des provinces hittites a été restaurée et la fin du règne a été marquée par des succès à l'est et au sud, contre l'ennemi d'Arzawa en particulier. L'action de Šuppiluliuma (c.1350-1319) a d'abord consisté à poursuivre l'œuvre de restauration entreprise du vivant de son « père ». Les accords conclus avec certains des ennemis du Ḫatti, au nord-est (avec le Ḫayaša) et au sud-ouest (avec l'Arzawa) ont permis au Grand Roi d'entreprendre la tâche qu'il s'était sans doute assignée en priorité dès avant son avènement, la destruction de la puissance hourrite, considérée comme l'obstacle principal au développement d'un grand royaume hittite maître des riches pays syriens que les rois, ses prédécesseurs, avaient vainement cherché à conquérir de façon durable depuis l'époque de l'Ancien Royaume, trois siècles auparavant. L'échec d'une première tentative, dont les textes de Qatna permettent depuis peu de mesurer l'ampleur, n'a pas découragé Šuppiluliuma qui a réussi, lors de sa seconde offensive, à briser la résistance de son adversaire en une brillante chevauchée à travers la Haute-Mésopotamie et la Syrie du nord qu'il se vantait d'avoir réalisée en une seule année. En fait il faudra du temps pour que le Grand Roi et ses généraux réussissent à pacifier les pays traversés. Un grand succès a été la soumission plus ou moins volontaire des royaumes d'Amurru et d'Ugarit. La reprise de la guerre contre les nouveaux souverains hourrites a coïncidé avec la mort du pharaon Tutankhamon et l'appel de sa veuve à Šuppiluliuma. L'échec du mariage convenu entre la reine et un fils de Šuppiluliuma et le meurtre du prince hittite ont amené le déclenchement d'une guerre longue, entrecoupée de trêves, qui ne sera marquée que par une seule grande bataille, celle de Qadeš, entre Muwatalli et Ramsès II (mai 1274 av.J.C.)

La conquête du Mitanni après une longue guerre de six ans, l'installation de son gendre, Šattiwaza, sur le trône hourrite et celle de ses deux fils à Karkemiš (Šarri-Kušuh) et à Alep (Télipinu) ont couronné l'œuvre de Šuppiluliuma. Seuls deux très graves problèmes sont restés sans solution : celui des relations avec l'Arzawa, le grand pays luvite capable de rivaliser avec le Hatti sur la scène anatolienne, sinon sur la scène internationale, et celui de la menace que les incursions des Gasgas faisaient peser sur le vieux pays hittite. Défis qui sont demeurés entiers, à la charge de ses successeurs.

Chronologie

HATTI

Tuthaliya I
(1465-1440)
Hattušili II
(1440-1425)
Tuthaliya II
(1425-1390)
Arnuwanda I
(1400-1370)
Tuthaliya III
(1370-1350)

Šuppiluliuma
(1350-1319)

MITANNI

Šauštatar I
(1480-1460)
Paršatatar
(1460-1440)
Šauštatar II
(1440-1415)
Barattarna II
(1415-1400)
Artatama I
(1400-1380)
Šutarna II
(1380-1360)
Artasumara
(1360-1350)
Tušratta
(1350-1335)
Artatama II
Šutarna III
(1335-1325)

Šattiwaza
(1325-1300)

EGYPTE

Thutmosis III
(1479-1425)

Aménophis II
(1425-1390)
Thutmosis IV
(1390-1380)
Aménophis III
(1380-1343)

Akhenaton
(1354-1337)

Smenkhkarê
(1337-1335)
Tutankhamon
(1335-1325)
Aya
(1325-1321)
Horemheb
(1321-1292)

Dates approximatives. Si on refuse toute corégence en Egypte :

Aménophis II (1425-1400)
Thutmosis IV (1400-1390)
Aménophis III (1390-1353)
Akhenaton (1354-1337),
et Šuppiluliuma (1360-1319)

MICHEL MAZOYER
LA RELIGION A L'EPOQUE MOYEN-HITTITE
TRANSFORMATIONS ET INFLECHISSEMENTS

Sommaire

Introduction	315
Chapitre I. Les Prières	317
La Prière de Kantuzzili	317
La Prière d'un Mortel	320
La Prière d'Arnuwanda et Ašmunikal	325
La Prière à la déesse solaire d'Arinna	330
Commentaires des Prières	332
 Chapitre II. La Mythologie	 337
Le Mythe du dieu disparu	337
 Chapitre III. Les Fêtes et Les Rituels	 353
La Fête du mois (CTH 591)	353
La Fête du KILLAM	355
La Fête de la Montagne Puškurunuwa	363
Le renouvellement de l'égide	366
Les Rituels de fondations	369
Les Rituels d'origine hourrite	371
 Chapitre IV. Les Traités : la liste des dieux témoins	 375
 Chapitre V. Synthèse	 379
L'influence du Mythe de Télipinu	379
L'influence hourrite et mésopotamienne	384
Les divinités hittites	387
La place de la guerre	399
Les relations entre les dieux et les hommes	401
 Conclusion	 419
 Abréviations	 421
Carte (Jacques Freu)	429

Introduction

Au milieu du XVe siècle av. J.C. une nouvelle ère commence dans l'histoire hittite. Après une période d'instabilité les Hittites reviennent au premier plan de la scène internationale. Les contacts qui se développent avec la civilisation hourrite conduisent à un développement massif de l'influence hourrite sur la religion hittite. Après une période de prospérité s'ouvre une phase d'instabilité produite par les incursions des Gasgas de la région pontique. La religion hittite fait écho aux événements majeurs de cette époque.

Si le cadre de la religion reste celui qui a été défini à l'époque du roi Télipinu, des infléchissements, des transformations marquent la théologie alors en vigueur. Ils constituent des réponses à des situations extérieures mais aussi un approfondissement de la théologie mise en scène au siècle précédent.

Comme dans le volume précédent de l'Histoire des Hittites intitulé, Des origines à la fin de l'ancien royaume hittite, il ne s'agit pas de faire une lecture exhaustive de la religion hittite pour la période étudiée, mais de dégager les aspects les plus importants la définissant au regard des périodes antérieures et postérieures. Nous verrons que la religion porte les traces des événements historiques qui caractérisent l'époque où elle se développe.

De cette façon il apparaît que celle-ci a connu une évolution continue. Des transformations substantielles l'ont modifiée celle-ci tant dans sa substance même que dans son organisation et sa typologie. Cette religion malgré son conservatisme systématiquement affirmé ressemble à un organisme vivant qui tend à s'adapter au contexte dans lequel il se développe. Les analyses qui seront développées montreront l'importance des transformations.

Chapitre I. Les Prières

Pour l'époque Moyen-Hittite on dispose de plusieurs prières. On mentionnera en particulier ces prières travaillées récemment par I. Singer⁸²⁶ :

La prière au dieu Soleil pour apaiser un dieu irrité
(CTH 372-374)

La prière de Kantuzzili (CTH 373)

La prière au roi (CTH 374)

La prière d'un mortel (CTH 372)

La prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal (CTH 375)

La prière hourrite de Taduḫepa à Tešub (CTH 777.8 =
ChS I/1 no 41)

La prière à la déesse solaire d'Arinna (CTH 376.C)

Nous proposons la traduction et l'étude de quatre de ces prières qui nous semblent particulièrement significatives.

La Prière de Kantuzzili

Le Prince hittite, fils d'Arnuwanda Ier et d'Ašmunikal, prêtre de Tešub et de Ḫépat au Kizzuwatna est l'auteur de plusieurs textes religieux (CTH 784). Nous avons conservé trois versions de la prière de Kantuzzili. La version la plus ancienne est écrite en ductus Moyen-Hittite.

Des relations intimes fondées sur l'affection mutuelle du dieu et du suppliant s'y affirment caractérisant un texte d'un grand intérêt.

⁸²⁶ Singer, *Hittite Prayers*, SBL Writings from the Ancient World Series, vol. XXXX, Atlanta, 2002 [*Hittite Prayers infra*]. On se reportera aussi au travail de R. Lebrun, *Hymnes et prières hittites*, *Homo Religiosus* 4, Louvain-la-Neuve 1980.

Traduction⁸²⁷

[Quelle que soit] la divinité qui s'est mise en colère, cette divinité a tourné ses yeux ailleurs et n'a pas permis à Kantuzzili d'agir. Si cette divinité est dans le ciel ou ailleurs dans la terre, vous, ô Ištanu, allez vers elle. Allez et parlez de moi à cette divinité [et dites-lui ?]. Transmettez-lui les mots suivants de Kantuzzili :

« Mon dieu, depuis que ma mère m'a mis au monde, vous, mon dieu m'avez élevé. Seulement vous, mon dieu, vous êtes [mon nom] et ma réputation. Vous, [mon dieu], m'avez donné une place parmi les hommes de bien. Vers une fonction importante vous avez dirigé mes actions. Mon dieu, vous m'avez appelé Kantuzzili, le serviteur de votre corps et de votre âme. La pitié du dieu je la connais depuis mon enfance et [j'en ai l'expérience]. Et plus j'ai grandi, plus j'ai éprouvé la pitié de mon dieu et sa sagesse en tout chose. Jamais je n'ai juré par mon dieu et jamais je n'ai transgressé un serment. Ce qui est sacré pour mon dieu et ce qui n'est pas permis pour moi de manger, je ne l'ai jamais mangé et je n'ai pas souillé de cette manière mon corps. Jamais je n'ai retiré un bovin de l'enclos, jamais je n'ai retiré un mouton du parc à moutons. J'ai trouvé du pain, mais jamais, je ne l'ai mangé en cachette ; j'ai trouvé de l'eau, mais jamais je ne l'ai bue en cachette.

⁸²⁷ Les traductions sont issues du livre d'I. Singer mentionné précédemment. Elles ont été contrôlées par A. Touchard de l'Université de Paris I.

Si maintenant je guérissais, ne guérirais-je pas grâce à vous, ô dieu. Si je recouvrais mes forces, ne les recouvrais-je pas grâce à votre parole ? La vie est liée à la mort et la mort est liée à la vie. La vie des hommes n'est pas éternelle ; les jours de la vie sont comptés. Même si un être humain vivait pour toujours et si une grave maladie lui survenait cela ne serait-il pas une peine pour lui ?

[Maintenant] puisse mon dieu m'ouvrir les profondeurs de son âme avec tout son cœur et me dire mes fautes, de sorte que je puisse les connaître. Puisse mon dieu me parler en rêve. Puisse mon dieu [m']ouvrir son cœur et son âme et [me] dire mes fautes de sorte que je les connaisse, ou bien qu'une prophétesse me les dise à moi [ou] qu'un prêtre du dieu Soleil me les dise à partir d'un foie. [Puisse mon dieu m'ouvrir [son âme] avec tout son cœur et me dire mes fautes de sorte que je les connaisse.

Vous, mon dieu, redonnez-moi [respect] et force. [O dieu Soleil], tu es [le berger de tous] et ton message est doux pour chacun. [Mon dieu, qui étiez] en colère [contre moi], et m'avez rejeté, puissiez-vous de même me prendre en considération et [me] garder vivant ! Mon dieu, qui m'avez donné la maladie, puissiez-vous [avoir] pitié de moi...

A cause de ma maladie ma maison est devenue une maison de l'angoisse et à cause de mon angoisse mon âme coule peu à peu de moi vers un autre endroit. Je deviens comme un homme que la maladie et l'angoisse troublent à travers l'année, et je ne cesse de le dire à vous, mon dieu.

La nuit, dans ma couche, nul doux rêve ne me visite et nulle faveur n'est manifeste pour moi. Mais maintenant mon [dieu], donnez-moi votre

force et celle du dieu KAL. Pour moi la parole du dieu KAL ne provoque pas la force. Je n'ai jamais demandé à travers la prophétesse si mon dieu m'avait destiné une maladie depuis le sein de ma mère.

Maintenant je crie pitié devant la divinité. Ecoutez-moi, mon dieu ! Ne me transformez pas en un homme indésirable à la porte du roi. Ne dénigrez pas ma réputation en présence d'autres hommes. Ceux à qui j'ai fait du bien, aucun ne me vient en aide. Vous, mon dieu, vous êtes pour moi, [un père et une mère]. Vous seulement êtes mon père et ma mère []

Prière d'un Mortel

Elle est relativement bien conservée. Elle définit les nouveaux caractères du Soleil, qui traduisent une influence de la littérature hourrite et mésopotamienne. Des relations personnelles et intimes entre le dieu et le suppliant semblent affirmées, comme dans la prière précédente. La notion de providence divine est affirmée avec force.

Traduction

O dieu Soleil, mon Seigneur, juste Seigneur du jugement, roi du ciel et de la terre ! Vous administrez les pays et vous donnez la victoire. Vous êtes juste et clément. Vous écoutez les invocations. Vous êtes clément. O dieu Soleil, vous prenez en pitié. L'homme juste vous est cher et vous le grandissez. O dieu Soleil, le fils le plus fort de Ningal, votre barbe est en lapis-lazuli. Un homme, votre serviteur, se prosterne devant vous et vous dit :

« O Soleil, dans la circonférence du ciel et de la terre vous êtes la lumière. O Soleil, roi puissant, fils de Ningal ! Vous établissez les coutumes et les lois des pays. O Soleil, puissant roi ! Parmi les dieux, vous êtes favori.

Un pouvoir puissant vous est donné. Vous êtes un juste seigneur de gouvernement. Vous êtes le père et la mère des pays noirs. O Seigneur, grand roi ! Votre père Enlil a placé les quatre coins du pays dans vos mains. Vous êtes le maître du jugement, et dans le rôle de maître du jugement vous ne connaissez pas la lassitude. Parmi les dieux primitifs aussi, ô Soleil, vous êtes puissant. Vous établissez, ô Soleil, les offrandes des dieux, et vous établissez la part des dieux primitifs. La porte du ciel est ouverte seulement pour vous, dieu soleil adoré, et vous êtes le seul à franchir les portes du Ciel.

Les dieux du ciel s'inclinent devant vous seulement et les dieux de la terre se prosternent seulement devant vous. Quoi que tu dises, O dieu Soleil, les dieux s'inclinent seulement devant vous. O dieu Soleil, vous êtes le père et la mère de la personne opprimée et solitaire. Vous, ô dieu Soleil, redonnez satisfaction aux requêtes de l'individu opprimé.

Quand le Soleil se lève du ciel, à l'aurore, ton éclat, ô Soleil, tombe sur tous les pays élevés et bas. Vous jugez le cas du chien et du porc. Le cas des animaux qui ne parlent pas avec la bouche, vous le jugez aussi. Et le cas de l'individu mauvais et méchant vous le jugez. La personne contre lequel les dieux sont en colère et qu'ils rejettent, vous la considérez de nouveau et vous la prenez en pitié.

O dieu Soleil, soutenez aussi l'individu, votre serviteur, afin qu'il puisse offrir du pain et de la bière au dieu Soleil. O dieu Soleil, prends moi par la main, moi, ton juste serviteur.

Un mortel a entassé du grain pour les quatre (animaux) que vous, ô Soleil, avez attelés. Alors que vos quatre (chevaux) mangent. Et

aussi longtemps que les quatre dévorent le grain, gloire à vous ! O dieu Soleil, un humain, ton serviteur, te parle et écoute ta parole. O dieu Soleil, roi puissant, vous parcourez les quatre coins éternels. Les Craintes courent à votre droite, les terreurs courent à votre gauche.

Le dieu qui a attelé [...] du ciel [...] ils donnèrent. Au ciel ils firent [...] cette divinité pour le dieu Soleil. Bunene, votre vizir, marche à votre droite, et Mišharu, votre vizir, marche à votre gauche. Et vous, ô dieu Soleil, vous traversez le ciel. Vous [attribuez] les parties supérieures aux dieux célestes, vous donnez les parties inférieures, dans la terre noire, aux dieux primitifs. Le monde souterrain, les dieux primitifs de ? la terre [...]. Vers vous l'être humain [est prosterné] dieu Soleil [...] les dieux [...]. Cette divinité a tourné ses regards ailleurs et ne permet pas à un mortel d'agir. Que cette divinité soit dans le ciel ou sur la terre, vous, ô dieu Soleil, vous irez vers lui. Transmettez les mots suivants d'un homme.

Mon dieu, depuis le moment où ma mère m'a donné naissance, vous, mon dieu, vous m'avez élevé. Vous seul, mon dieu, m'avez regardé parmi les hommes en veillant sur mon nom et [ma] réputation. Vous, mon dieu, m'avez rangé parmi les <hommes> de bien. A travers les épreuves et les difficultés, tu as dirigé mes entreprises. Mon dieu, moi, vous m'avez appelé, moi, un homme, comme serviteur de [votre corps] et de votre âme. La pitié de mon dieu n'est-il pas vrai que je la connais et que je la discerne ? Et plus j'ai grandi, et plus j'ai reconnu la sagesse et la clémence de mon dieu en tout.

Jamais je n'ai [juré] par mon dieu et [je n'ai jamais transgressé] un serment. [Ce qui est sacré pour mon] dieu et n'est pas permis [pour moi de manger je ne l'ai jamais mangé et je n'ai pas souillé de cette manière] mon corps. [Jamais je n'ai] retiré un bovin de [l'étable, jamais je n'ai] retiré [un mouton de la bergerie. J'ai trouvé] du pain, [mais jamais] je ne l'ai mangé ; j'ai trouvé de l'eau, mais jamais je ne l'ai bue secrètement.

Si maintenant je guérissais, ne guérirais-je pas grâce à vous, ô dieu ? Si je recouvrais mes forces, ne les récupérerais-je pas grâce à votre parole ? O dieu ! la vie est liée [à la mort] et la mort [est liée à la vie]. La vie des hommes [n'est pas éternelle ?]. Une petite place [...] Les jours de la vie [sont comptés]. Même si un homme [vivait éternellement], et si une grave maladie survenait [cela ne serait-il pas une peine pour lui ?]

Maintenant puisse mon [dieu m'ouvrir son cœur et son âme] avec tout son cœur et me dire mes fautes, de sorte que je puisse les connaître. Puisse mon dieu [me parler] en rêve .Puisse [mon dieu m'ouvrir son cœur et son âme et me dire] mes fautes de sorte que je les connaisse. Ou bien] qu'une prophétesse [me le dise à moi ou qu'un prêtre du dieu Soleil me le dise] à partir d'un foie. [Puisse mon dieu] m'ouvrir son cœur et son âme avec tout son [cœur et me dire] mes fautes [de sorte que je les connaisse].

Vous, mon dieu, redonnez-moi le respect [et] la force. O dieu Soleil, tu es le berger de tout et ton message est doux pour chacun. Mon dieu, qui étiez en colère contre moi [et] m'avez rejeté, puisse ce même dieu me prendre en considération et me garder vivant ! Mon dieu,

qui m'avez donné [la maladie, puissiez-vous avoir] pitié de moi.

J'ai peiné et lutté contre la maladie ?, mais je ne peux plus longtemps... De même que vous avez arraché...vous avez tourné... puisse la colère du dieu se calmer de nouveau et puisse... vers son cœur de nouveau. Etablissez [de nouveau...] ô dieu Soleil, le fils très vigoureux de Sin et de Ningal, votre barbe est de lapis-lazuli. Où est [...] moi, être humain, votre serviteur...je vous évoque...et [je vous dis] :

O dieu Soleil, mon Seigneur ! moi, un homme, je demande à mon dieu et [puisse mon dieu m'écouter]...

A cause de ma maladie [ma maison est devenue une maison de l'angoisse]. Je ne peux pas... ; à cause de l'angoisse mon âme coule goutte à goutte de moi vers un autre lieu. Aujourd'hui je deviens comme un homme que la maladie et l'angoisse troublent à travers l'année, et je le dis à vous, mon dieu.

La nuit, dans ma couche, aucun doux rêve ne me visite pas et mon nom à cause de [...] ne se manifeste pas avec faveur. A moi la parole du dieu KAL ne m'apporte pas la force. Je n'ai même jamais demandé à travers la prophétesse si, vous, mon dieu, m'avez destiné une maladie depuis le sein de ma mère. Maintenant je crie pitié devant la divinité. Mon dieu écoutez-moi. Vous m'avez transformé en un homme indésirable à la porte du roi. En présence des hommes vous avez dénigré ma réputation.

... Vous, mon dieu, vous êtes pour moi, [le père et la mère] pour moi. [A cause de l'angoisse] je suis sans sommeil jour et nuit. Sauvez-moi et délivrez-moi, mon dieu [...].

Mon dieu, là où je coule [comme l'eau], je ne sais pas [où je me trouve. Comme un bateau, je ne sais pas quand je toucherai terre. Loin de la rivière [je crie ma] maladie et mon angoisse [...]. Mon dieu, tenez-moi la main] puisse le dieu me considérer favorablement.

Je vous louerai mon dieu, et à vous [...] mon année...vous, mon dieu, sont [...] manifestés avec moi, qui suis un mortel de nouveau [...] Maintenant mon dieu le mal et la maladie [...] et établis-moi dans un endroit favorable.

Dans la maladie le pus ? de [...]. Soutenez-moi ! [...] apportez [...] dans la maladie. O dieu, que les mauvais jours et les mauvaises nuits ne s'approchent pas de moi, un homme égaré.

Délivrez-moi de mes offenses et considérez-moi comme un homme, avec des yeux favorables [...] pour moi ! [...] dieu soleil [...] la faute qui [...]. Il l'appelle pour moi deux fois ou trois fois. La faute [...] éloigne-la.

[...] puisse-t-il réussir [...] en bas [...] ceci pour moi.

[...] puissent ces mots de [supplication] vous adoucir dans votre cœur, mon dieu, comme l'eau fraîche.

De même que je suis né dans le ventre de ma mère, O mon dieu, posez la même âme en moi. Que les âmes de mon père, de ma mère et de la famille deviennent votre âme, O dieu, pour moi.

La Prière d'Arnuwanda et Ašmunikal

Cette Prière évoque les ravages causés par les tribus gasgas dans les centres culturels hittites du Nord de l'Anatolie. Le ton rappelle celui des lamentations mésopotamiennes concernant

la destruction d'Ur⁸²⁸ et le livre des lamentations dans la Bible qui évoque la destruction de Jérusalem. Cinq copies du texte sont connues dont quelques-unes sont écrites en écriture Moyen-Hittite. Elles sont donc contemporaines des événements rapportés. Une place considérable y est faite à la guerre.

Traduction

[Ainsi parle] sa Majesté. Arnuwanda, le Grand Roi et [Ašmunikal, la Grande Reine] : A Vous, ô déesse reine d'Arinna [et à vous, ô dieux ?, cette prière ?], qu' Arnuwanda [...].

Seulement le Hatti est un pays vrai, pur pour les dieux et seulement dans le pays du Hatti nous faisons de façon répétée des sacrifices purs, importants et fins. Seulement dans le pays du Hatti, nous vous respectons, vous les dieux.

Seulement vous les dieux vous savez par votre esprit divin que personne n'avait pris soin de vos temples autant que nous.

[Personne] n'avait jamais montré plus de respect pour votre [culte ?] ; personne n'avait jamais pris soin de vos biens divins - argent et rhyton en or, vêtements autant que nous.

Par ailleurs personne n'avait fait preuve, comme nous le faisons, d'autant de respect dans la pureté de vos rituels pour vous ; personne n'a exécuté pour vous vos rituels et vos fêtes journaliers, du mois, et de l'année.

Par ailleurs, ils ont opprimé vos serviteurs et vos villes par le moyen de la corvée. O dieux, ils ont pris vos serviteurs et vos servantes et en ont ait leurs propres serviteurs et servantes.

[Nous] Arnuwanda , Grand Roi, et Ašmunikal, Grande Reine, offrirons régulièrement de

beaux [bœufs] bien gras et des moutons, des offrandes de pains et des libations.

(Lacune)

Nous continuerons sûrement à dire à vous, les dieux, comment les ennemis [ont attaqué] le pays des Hatti, ravagé le pays, et l'ont enlevé [...] et nous présenterons constamment notre cause devant vous.

Dans les pays qui vous honoraient, ô dieux du ciel, avec des offrandes de pain, des libations et des tributs, les prêtres, les prêtresses, les prêtres sacrés, les oints, les musiciens, les chanteurs étaient partis, et dans d'autres les tributs et les objets culturels des dieux ont été emportés.

Dans d'autres pays ils ont emporté les disques solaires et les lunules d'argent, d'or, de bronze et de cuivre, les beaux vêtements, les robes et les tuniques en tissu, les offrandes de pain, et les libations de la déesse solaire d'Arinna.

D'autres pays encore ils ont emporté les animaux de sacrifice les bœufs engraisés, les vaches engraisées, les moutons engraisés, les chèvres engraisées.

Du pays de Nérîk, du pays de Huršama, du pays de Kaštama, du pays de Šerisa, du pays de Himuwa, du pays de Taggašta, du pays de Kammama, du pays de Zalpuwa, du pays de Kapiuruḫa, du pays de Hurana, du pays de Dankušna, du pays de Tapašawa, du pays de Tarugga, du pays de Ilaluḫa, du pays de Ziḫḫna, du pays de Šapidduwa, du pays de Wašḫaya, du pays de Pataliya.

Les temples que vous aviez, ô dieux, dans ces pays, les Gasgas les ont détruits et ont broyé vos images. Ô dieux.

Ils ont pillé l'argent, l'or, les rhytons, les coupes d'argent, d'or, de cuivre, vos objets de

⁸²⁸ Cohen, *The Canonical Lamentations of Ancient Mesopotamia*, Potomac, 1988, MD: CDL ; cité par Singer, *Hittite Prayers*, p.40.

bronze, et vos vêtements, et ils les ont divisés entre eux.

Ils ont partagé les prêtres, les prêtres sacrés, les prêtresses, ceux qui sont oints, les musiciens, les chanteurs, les cuisiniers, les boulangers, les laboureurs, les jardiniers, et ils les ont fait leurs serviteurs.

Ils ont partagé votre bétail et vos moutons. Ils ont partagé vos pays en jachère. La source de vos offrandes de pain, et les vignobles, la source de libation, et les Gasgas les ont pris pour eux-mêmes. Dans ces pays personne n'invoque plus votre nom, ô dieux. Personne ne vous offre plus les rituels journaliers, mensuels ou annuels. Personne ne célèbre vos fêtes et vos cérémonies.

Ici au Hatti personne n'apporte plus de tributs et d'objets rituels. Les prêtres, les prêtres sacrés, les prêtresses, les musiciens, et les chanteurs ne viennent plus d'ailleurs.

Personne ne vous apporte des disques solaires, des lunules de lunules d'argent, d'or, de bronze et de cuivre, de beaux vêtements, des robes et des tuniques de tissu, des offrandes de pain, et des libations.

Personne n'amène les animaux de sacrifice-les bœufs engraisés, les vaches engraisées, les moutons engraisés, les chèvres engraisées.

Grande lacune en partie complétée par C III.

[...] les prêtres purs [...]. Par ailleurs [...]

[...] les prêtresses nous célébrons [...] nous [...]

[Nous continuerons à invo]quer devant vous les noms des pays innocents, Kaštama, Taggašta, Serišša, Taštarešša, Takkupša, Kammama, Zalpuwa, Nérík.

Et même maintenant, nous Arnuwanda, Grand Roi, [et] Ašmunikal, Grande reine, avons pris

soin de vous, ô dieu, et nous avons continué à vous invoquer, [ô dieux]

Les Gasgas [...] à vous, ô dieux [...]

Ils sont venus ici dans le Hatti [...] ils ont conquis Tuḫašuna. [...] ils ont conquis Taḫantariya, [...] ils sont venus près de/sous la porte et [...] Ḫum [...]

Et parce que nous sommes respectueux à l'égard des dieux, nous nous occupons des fêtes des dieux. Puisque les Gasgas ont capturé Nérík, nous envoyons les offrandes du Hatti à Ḫakmiš pour le dieu de l'Orage de Nérík et pour les dieux de Nérík des offrandes de pain, des libations, du bétail et des moutons.

Nous faisons venir les Gasgas et nous leur offrons des présents ; nous leur faisons prêter ce serment. Les offrandes que nous envoyons au dieu de l'Orage de Nérík, vous les surveillez et ne permettez à personne de les attaquer sur la route.

Ils viennent, prennent les présents et font le serment, mais quand ils retournent, ils brisent leurs serments, et ne respectent pas leur parole. Ô dieu, et ils brisent le sceau du serment du dieu de l'Orage.

Ils saisissent [...] dans le pays de [] et ils [] les offrandes de dieu de l'Orage [de Nérík] le pain de sacrifice, les libations [du bétail et des moutons] Les Gasgas [...] ceci au dieu de l'Orage [de Nérík]

Dans le pays du Hatti [...]

Dans les duplicats suivent une liste de villes avec leurs gouverneurs.

La Prière à la déesse solaire d'Arinna

La Prière à la déesse solaire d'Arinna concerne les fléaux et les ennemis. Comme I. Singer le fait remarquer⁸²⁹, elle précède le règne de Šuppiluliuma, en raison de la mention du pays des Hourrites et du Kizzuwatna. Muršili incorporera cette prière dans une longue composition adressée à la déesse solaire d'Arinna.

Les vachers et les bergers des parcs à gros bétail et des enclos à moutons dont ils prélevaient les bovins (et) les ovins pour le sacrifice, sont morts de sorte que les parcs et les bergeries sont négligés. C'est pourquoi on en arrive à ce que les offrandes de pain [de sacrifices], les libations et les offrandes d'animaux sont interrompues. Quant à vous, ô dieux, vous continuez à nous tenir coupables dans cette affaire. Pour l'humanité notre sagesse a été perdue, si bien qu'il n'existe plus un seul acte correct que nous accomplissions. Maintenant, ô dieux, tout ce que vous relevez en fait de faute, permettez que chaque homme du dieu vienne [le dire], ou que les vieilles, [les devins et les augures le fixent] ou que les gens ordinaires le voient en rêve. Et nous flatterons ? les épines/épingles ? de bois *šarpa*. Ô dieux, de nouveau, prenez pitié du pays hittite.

D'un côté il est opprimé par la peste, [de l'autre] il est opprimé par la guerre. Les vassaux qui l'entourent, le Mitanni et [l'Arzawa] sont tous hostiles et ne respectent pas [les dieux]. Ils ont transgressé les serments des dieux, et ils désirent piller les temples des dieux. Que cela devienne pour les dieux [une occasion] de plus de se venger. Envoyez la peste, la révolte, la famine (et) la mauvaise

⁸²⁹ Singer, *Hittite Prayers*, pp.44-45.

fièvre au Mitanni et en Arzawa. Les pays belligérants sont reposés, mais le Hatti est un pays épuisé. Laissez en paix celui qui est épuisé et poursuivez celui qui est reposé.

Mais ces pays qui appartiennent au Hatti, les pays Gasgas -c'étaient des gardiens de porcs et des tisserands-, Arawana, Kalašma, Luqqa (et) Pitašša, (tous) se sont déclarés indépendants de la déesse solaire d'Arinna. Ils refusent (de payer) leur tribut et ont commencé à attaquer le Hatti. Dans le passé, avec l'aide la déesse solaire d'Arinna, le pays hittite mettaient en pièces, comme un lion, les pays voisins ; de plus dans les villes d'Alep et de Babylone qu'ils détruisirent, ils prirent leur biens - l'argent, l'or, les dieux- et les placèrent devant la déesse solaire d'Arinna.

Mais maintenant l'ensemble des pays voisins ont commencé à attaquer le Hatti. Que ceci devienne un motif supplémentaire de vengeance pour la déesse solaire d'Arinna. Déesse, ne laissez pas mépriser votre nom.

Peu importe celui qui est un objet de colère, de violente irritation pour les dieux, peu importe celui qui n'est pas respectueux envers les dieux, que le bon ne périsse pas avec le mauvais. Qu'il s'agisse d'une simple ville, d'une simple maison, ou d'une simple personne. Ô dieu, détruisez seulement celle-ci ! [regardez] le Hatti [avec pitié et envoyez le fléau dans les autres pays].

La Prière de Kantuzzili

Kantuzzili était un prince hittite, probablement le fils d'Arnuwanda Ier et le frère de Tudḫaliya III⁸³⁰. Il était prêtre de Tešub et de Hépat au Kizzuwatna. Il est l'auteur de plusieurs prières incluant des invocations hourrites à Tešub et à Hépat. Comme le remarque I. Singer⁸³¹, il s'agit d'une des seules prières qui n'est pas attribuée à un roi ou à une reine.

Ce qui nous frappe en particulier dans cette prière, c'est la grande affection qui unit les dieux et leur serviteur Kantuzzili et au-delà l'affection qui unit le dieu Soleil à l'ensemble des hommes. Le Soleil est présenté comme le berger de tous les mortels et non pas seulement comme le berger du roi et de la reine. La métaphore met en évidence l'extrême attention que le Soleil porte à chaque humain et en particulier aux individus les plus simples. Le dieu intervient donc dans l'histoire et dans la destinée de tout homme.

Un autre problème évoqué ici est celui du mal et de son origine divine : selon la prière le mal est envoyé par dieu et destiné à punir l'homme d'une faute. Inversement le dieu veille sur l'homme qu'il choisit et le pourvoit de tous les biens. Ainsi apparaît la notion de providence. Comme dans le Mythe de Télipinu, le dieu veille sur les mortels, mais ici la thématique s'applique à un individu qui n'a pas de fonction royale.

On retiendra également de cette très belle Prière, une phrase d'une grande émotion sur la condition humaine : « O dieu !? la vie est liée [à la mort] et la mort [est liée à la vie]. La vie des hommes [n'est pas éternelle ?]. Une petite place [...] Les jours de la vie [sont comptés]. Même si un homme [vivait pour toujours, et si une grave maladie lui survenait [cela ne serait pas une peine pour lui ?]

⁸³⁰ Voir Freu, Chapitre précédent.

⁸³¹ Singer, *Hittite Prayers*, pp.30-31.

Prière d'un Mortel

Il s'agit de la prière d'un simple particulier : le suppliant demande au Soleil d'intervenir pour retrouver son dieu KAL qui a disparu. On trouve dans cette prière un schéma analogue à celui de Mythe de Télipinu, un dieu a disparu et le Soleil est chargé de le retrouver, mais l'on trouve aussi une forte influence mésopotamienne. La prière prend l'aspect d'un hymne emprunté à la religion babylonienne ; les fragments de la bilingue suméro-akkadienne laissent à penser que celle-ci a pu servir de modèle pour cette prière (CTH 794⁸³²). Les noms des parents du dieu soleil (Sin/Enlil et Ningal) sont empruntés à religion mésopotamienne ainsi que ses vizirs (Buene et Mišḫaru ; 4a) ; les animaux du quadriga du Soleil sont évoqués (4c⁸³³).

Le Soleil est doté des caractères suivants dans cette prière :

1. Il est un dieu puissant, vénéré parmi les dieux du ciel et de la terre.
2. Il protège le démuni.
3. Il est le juge suprême.
4. Il est un dieu puissant, vénéré parmi les dieux du ciel et de la terre.
5. Il protège le démuni.
6. Il est le juge suprême.
7. Il est miséricordieux. Il intervient en faveur des individus victimes de la colère des dieux.
8. Il établit les coutumes et les lois. Il administre les pays.

⁸³² Cooper, « Bilinguals from Boghazköy II », *ZA* 62, 72 ; Wilhelm, « Hymnen der Hethiter », in *Hymnen der Alten Welt im Kulturvergleich*, W. Bulcher and F. Stolz, eds, Freiburg Schweiz, 66 [« Hymnen der Hethiter » infra] ; par I. Singer, *Hittite Prayers*, p.31.

⁸³³ Haas, *Der hethitischen Religion, Handbuch der Orientalistik*. 1. Abteilung, Band 15, Leiden-New York-Köln, 142, n 207 ; Wilhelm, « Hymnen der Hethiter » 1994, p.66.

9. Il est miséricordieux. Il intervient en faveur des individus victimes de la colère des dieux.
10. Il établit les coutumes et les lois. Il administre les pays.

Le dieu KAL disparu a veillé sur le suppliant depuis son enfance et l'a choisi en le plaçant parmi les hommes de bien. Aujourd'hui le dieu a disparu sans qu'on sache où il est allé. Frappé d'une maladie dont la nature n'est pas précisée, le suppliant demande au dieu KAL d'écarter de lui le mal grâce à la force de sa parole. On fera deux remarques :

Il semble que le suppliant est le prêtre de la divinité disparue : celui-ci a été chargé de s'occuper du corps et de l'âme du dieu. Le dieu KAL disparu a veillé sur le suppliant depuis son enfance et l'a choisi en le plaçant parmi les hommes de bien. Aujourd'hui le dieu a disparu sans qu'on sache où il est allé. Frappé d'une maladie dont la nature n'est pas précisée, le suppliant demande au dieu KAL d'écarter de lui le mal grâce à la force de sa parole. On fera deux remarques :

Il semble que le suppliant est le prêtre de la divinité disparue : celui-ci a été chargé de s'occuper du corps et de l'âme du dieu. La divinité disparue est un dieu KAL qui écarte les fléaux et les maladies. Il pourrait s'agir de Télipinu, qui présente ce double caractère.

La Prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal

La Prière, qui s'adresse à la déesse solaire d'Arinna, évoque les destructions et les fléaux causés par la guerre qui oppose les Hittites aux Gasgas. Ces derniers qui ont volé les objets cultuels de la déesse solaire (§ 13) et des autres dieux sont des individus impies. La déesse solaire d'Arinna, vers laquelle on se tourne est censée écarte les fléaux. Cette thématique se retrouvera à l'époque impériale et permet d'isoler un aspect important de la divinité solaire, qu'elle partage selon les textes avec Télipinu.

Comme nous l'avons mentionné, la prière d'Ašmunikal et d'Arnuwanda rappelle les lamentations mésopotamiennes au sujet des cités détruites et le Livre des Lamentations de la

Bible qui évoque la destruction de Jérusalem. Toutefois on observe que le texte hittite évoque les dommages causés aux dieux et non pas les désastres subis par les villes. La liste des villes victimes de l'impiété des Gasgas complaisamment évoquée, traduit l'acharnement et l'impiété des ennemis qui ont détruit les cultes, le personnel des temples, qui se sont partagé les biens des dieux. L'évocation des malheurs subis par les Hittites entre dans une volonté rationnelle de démontrer aux dieux que leur intérêt est de se ranger du côté des Hittites. Il ne s'agit pas seulement de se plaindre des malheurs mais d'argumenter, de convaincre les dieux. La même thématique dérive manifestement directement du Mythe de Télipinu écrit au siècle précédent dans lequel le départ du dieu est dû à une négligence cultuelle. La conclusion de la Prière est simple : les Gasgas sont des individus impies qui ne peuvent bénéficier de la protection des dieux. La destruction des objets cultuels dont ils sont les auteurs et qui entraîne la disparition des cérémonies représente pour les Hittites un acte inouï de barbarie qui doit entraîner la vengeance des dieux.

La même thématique apparaît dans un rituel exécuté à la frontière des Gasgas (CTH 422) où l'on tente en utilisant l'égide de consolider la frontière. En raison des analogies existant entre ce texte et la Prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal où l'on évoque les destructions causées par les Gasgas on peut raisonnablement estimer que ce rituel date de la même époque que cette prière. Ce rituel contient une argumentation analogue. On cherche à provoquer la révolte des dieux en attirant leur attention sur les destructions impies causées par les ennemis. Inversement on met en évidence la piété des Hittites en rappelant que, malgré la situation, ils ont tenté de respecter leurs engagements cultuels à l'égard des dieux en transférant les offrandes de Hattuša et de Halkiṣ, au dieu de l'Orage de Nérîk.

Une autre preuve de l'impiété des Gasgas est apportée par le fait que ceux-ci n'ont pas respecté les accords passés avec les Hittites (CTH 137), commettant par là-même une faute grave à l'égard des divinités. La liste de gouverneurs (*tapariyaleš*)

des villes du nord pourrait suggérer que la Prière soit lue en leur présence⁸³⁴.

La Prière à la déesse solaire d'Arinna

La Prière évoque la ruine des cultes due au vol des animaux de sacrifice et à la mort des vachers et des bergers et donc à l'interruption des cultes et évoque la situation catastrophique du pays hittite, frappé par les fléaux et la guerre. Tous les vassaux qui se sont révoltés sont prospères, alors que le pays hittite est épuisé.

Etablissant un contraste saisissant, le texte évoque l'époque heureuse où le pays hattî rugissait comme un lion, métaphore qu'on trouve par exemple dans les Annales de Hattušili et utilisée pour décrire le roi guerrier de cette époque. Cette exaltation d'un roi belliqueux avait été remplacée à l'époque du roi Télipinu par celle d'un dieu pacifique.

Dans cette Prière, la déesse solaire est associée aux fléaux qu'elle doit écarter des Hittites et envoyer dans les pays ennemis.

Un passage suggestif souligne que l'homme a perdu toute conscience morale du fait de l'abandon des dieux, d'où le recours aux personnels qualifiés pour déterminer la source de la faute commise.

⁸³⁴ Singer, *Hittites prayers*, p.40.

Chapitre II.

La Mythologie

Le Mythe du dieu disparu⁸³⁵

À l'époque Moyen-Hittite de nouvelles versions du Mythe de Télipinu apparaissent avec des variantes significatives, le Mythe est adapté à de nouvelles divinités, il peut renvoyer aussi à des situations personnelles. L'idéologie pacifiste, qui caractérisait la première version du Mythe de Télipinu, est écornée, la force guerrière figure désormais parmi les biens remis aux hommes par le dieu fondateur. D'autres biens font également leur apparition comme les pluies, les vents, le *parḫuena*, la *galaktar*, deux substances chargées de faire rentrer le dieu. De nouveaux symboles l'autel, la vigne, le clou de fondation se substituent au chêne vert, l'arbre de Télipinu, qui occupe une place essentielle dans la première version du Mythe, en tant que symbole du royaume hittite.

Les différentes versions du Mythe de Télipinu

Les versions 2 et 3 et les différents fragments du Mythe semblent avoir été rédigés à l'époque moyen-hittite, certaines versions dont nous disposons sont des copies impériales de textes de l'époque Moyen-Hittite.

Par rapport à la version 1, qui est la version étiologique du Mythe, la perspective change, il s'agit de rituels contenant des passages mythologiques empruntés au Mythe.

On observe quelques variantes intéressantes notamment :

La présence de sacrifice de nourriture et de boisson, absente de la première version, qui relève d'un rituel (version 2, fragment b et c).

⁸³⁵ Pour les références, l'analyse du Mythe et de ses variantes, voir Mazoyer, *Télipinu, le dieu au marécage*, Kubaba, série Antiquités, Paris, 2003 [*Télipinu infra*].

La présence de la force change l'orientation du texte (fragment a) puisque la première version du mythe qui met l'accent sur la paix exclut toute référence à guerre.

Le retour de Télipinu auprès de son père, le dieu de l'Orage (version 3), et l'évocation des bonnes pluies et des bons vents figurent parmi les biens apportés par Télipinu. La réconciliation de Télipinu et de son père n'est pas évoquée dans la première version où l'on observe un affaiblissement notable de la puissance du dieu de l'Orage. Il est remarquable que, dans la première version du Mythe de Télipinu, le dieu de l'Orage n'est pas mentionné parmi les divinités qui remettent en état le processus de la fondation. On assiste donc dans la version 3 à un renforcement du pouvoir du dieu de l'Orage. De façon analogue la déesse solaire d'Arinna, sa parèdre, prendra une place considérable dans le panthéon à l'époque Moyen-Hittite.

Les dieux disparus

A partir de l'époque Moyen-Hittite, le Mythe de Télipinu est appliqué à différentes divinités, toutes en relation avec la fondation et mentionnées dans la version 1 à titre diverses. Il s'agit, comme dans le cas précédent, de rituels destinés à faire rentrer un dieu disparu.

Le Mythe est appliqué aux divinités suivantes :

Au dieu de l'Orage mentionné sous différentes hypostases telles que le dieu de l'Orage du ciel, le dieu de l'Orage personnel de la reine Ḫarapšili, le dieu de l'Orage personnel de la reine Ašmunikal, le dieu de l'Orage de Kuliwišna, le dieu de l'Orage de Nérík ;

Au dieu de l'Orage et la déesse solaire d'Arinna ;

Au Soleil, à Inara, Ḫannaḫanna (MAḪ), Anzili et Zukki (=les Gulšeš),

A des objets sacrés liés à la fondation : l'égide, le feu.

Comme nous le verrons, le Mythe s'adapte au caractère de la divinité, on met en évidence tel ou tel aspect du dieu disparu. Ainsi les déesses Anzili et Zukki qui quittent leur temple mettent leur soutien-gorge à l'envers alors que Télipinu

mettait sa chaussure gauche au pied droit et la chaussure droite au pied gauche.

Les Mythes du dieu de l'Orage

Le Mythe du dieu de l'Orage du ciel

Le texte mythologique est intégré dans un rituel magique destiné à faire rentrer le dieu disparu. Il s'agit d'un rituel d'évocation appelé *mugawar* qui est connu dans d'autres religions, comme dans la religion romaine. Dans la partie mythologique relativement longue, on attribue au dieu de l'Orage des ascendants dans la volonté de mettre en valeur la famille du dieu souverain, comme c'est le cas également dans la version 3 du Mythe de Télipinu, où l'on évoque le retour de Télipinu chez son père. Il semble que ces deux textes ont été écrits à la même époque⁸³⁶. Le dieu de l'Orage devient un dieu relativement jeune pourvu d'un père et d'un grand-père, s'inscrivant dans une tradition familiale. Cependant pas plus que dans le Mythe de Télipinu, la parèdre du dieu de l'Orage du ciel, la déesse solaire d'Arinna, n'est mentionnée dans le Mythe du dieu de l'Orage. Cependant on connaît un mythe parallèle plus récent consacré au couple souverain du panthéon⁸³⁷.

La cause du départ du dieu mérite également une remarque. Le dieu de l'Orage semble quitter son temple en raison d'une négligence de son père et non pas du fait de la négligence cultuelle des mortels. Comme dans d'autres textes hittites, le fils considère que son père est responsable de la situation dramatique qu'il connaît.

Selon le texte le père du dieu de l'Orage serait responsable du départ de son fils, le dieu de l'Orage. Les hommes sont victimes de ce départ même s'ils ne portent aucune responsabilité dans la faute commise, mais il existe une

⁸³⁶ Pour la datation de ces Mythes, voir Mazoyer, *Télipinu*, p. 34-43.

⁸³⁷ Hoffner, 1990. *Hittite Myths, SBL Writings from the Ancient World Series*, vol. 2, Atlanta, p.38.

solidarité efficiente entre les dieux et les hommes. A rebours, dans le Mythe de Télipinu, les hommes semblent responsables du départ du dieu Télipinu et pourtant les conséquences néfastes de ce départ concernent aussi bien les dieux que les hommes.

Dans le Mythe du dieu de l'Orage, le père du dieu de l'Orage ne participe pas à la recherche de son fils, il n'est pas en effet le souverain du panthéon, se contentant de demander des conseils au grand-père du dieu de l'Orage. Si l'on renforce l'idée de la famille du dieu souverain, c'est bien le dieu de l'Orage qui détient la réalité du pouvoir.

On met l'accent sur les méfaits de la sécheresse causés par le départ du dieu de l'Orage, faisant ainsi ressortir le caractère essentiel de celui-ci : « Le dieu de l'Orage s'est fâché, tout a séché, la semence est morte ». Inversement dans le Mythe de Télipinu, la semence n'est pas morte, pas plus que dans le Mythe de la Disparition du Soleil. Ainsi c'est en déclenchant la sécheresse que le dieu de l'Orage dans son Mythe provoque la famine. De fait, les liens du dieu de l'Orage avec le monde agraire sont secondaires, alors qu'ils sont fondamentaux dans le cas de Télipinu⁸³⁸.

Le Mythe de l'Orage de la reine Ḫarapšili et celui de la reine Ašmunikal

Il est possible de dater ces deux mythes qui constituent des adaptations libres du Mythe de Télipinu. Ḫarapšili était le nom de la femme d'Alluwamna ; Ašmunikal est le nom de la femme d'Arnuwanda I. Les deux textes présentent une combinaison nouvelle de certains passages du Mythe de Télipinu.

Le Mythe l'Orage de Ḫarapšili a servi de modèle au Mythe du dieu de l'Orage d'Ašmunikal ; le Mythe du dieu de l'Orage d'Ašmunikal ne faisant que reproduire le Mythe de l'Orage de Ḫarapšili avec substitution du nom.

⁸³⁸ Mazoyer, « Télipinu au Tabal », *Res Antiquae* 2, Bruxelles, 2005, pp.432-434.

Le fait qu'il s'agisse de deux dieux de l'Orage attachés à des reines distinctes mérite d'être relevé. Comme dans la prière de Kantuzzili ou la Prière d'un mortel, il s'agit de manifestations de piété individuelles.

Les deux textes présentent des variantes intéressantes par rapport à la version 1 du Mythe de Télipinu.

Pour évoquer le retour du dieu le texte contient une phrase sans équivalent dans le Mythe de Télipinu : « Le dieu s'assit sur le siège ». A cet égard le dieu ne s'installe pas sur l'autel comme dans le Mythe de Télipinu. Le fait que le dieu s'installe sur le siège peut être mis en relation avec le fait que le dieu ne revient pas dans son temple mais dans la demeure de la suppliante.

Par ailleurs l'autel se substitue au chêne vert lors du retour du dieu, ce qui pourrait conforter l'idée qu'il s'agit d'une prière individuelle, le Chêne vert étant l'expression de la fondation du royaume.

Le Mythe d'Ašmunikal ne contient aucune trace des événements tragiques qui se déroulent à l'époque de sa rédaction. C'est sans doute un événement d'ordre privé qui est à l'origine de Mythe. Comme dans le Mythe de Télipinu, le dieu disparu rentre en apportant l'égide. Mais le contenu de l'égide diffère. Tous les éléments relevant de l'activité économique ont disparu. Mais figurent dans l'égide le *galaktar* et le *parḫuena* utilisés dans la première version du Mythe de Télipinu pour faire rentrer le dieu. Il pourrait s'agir de nourriture divine, comme le nectar et l'ambrosie dans la religion grecque. Le fait que ces deux aliments soient placés dans l'égide conforte l'idée que ce sont les dieux eux-mêmes qui fournissent aux humains les moyens de faire rentrer les divinités disparues. Le clou de fondation présent également dans l'égide, évoque dans le Mythe de Télipinu la stabilité de la fondation et de la royauté. Ici il souligne la soumission indéfectible et inaltérable de la reine à l'égard de son dieu personnel, le dieu de l'Orage. Ainsi l'image est adaptée au contenu du mythe. Le message de l'agneau est également utilisé dans ce sens, alors qu'il traduisait dans le Mythe de

Télipinu la soumission des sujets à l'égard du roi. Comme la Prière de Kantuzzili et celle d'un mortel évoquées précédemment, les mortels se présentent donc comme des individus soumis à la volonté divine. Par ailleurs, l'évocation du contenu de l'égide donne lieu à des invocations. Le texte entremêle donc récits mythologiques et rituels, distincts dans la première version, accentuant l'aspect de rituel du texte. Enfin l'égide contient une descendance et les longues années. Préoccupation divine apparaissant de la première version du Mythe de Télipinu, mais ne figurant pas telle quelle dans l'égide. Cet élément pourrait amener à penser que le Mythe de l'Orage d'Ašmunikal est un rituel destiné à provoquer la fertilité du couple royal. Voici la traduction du Mythe du dieu de l'Orage d'Ašmunikal⁸³⁹ :

....il s'arrête devant la divinité et parle ainsi : « Le dieu de l'Orage de la déesse Ašmunikal se mit en colère

En face de l'autel [l'égide] de peau de mouton [est suspendue]. A l'intérieur [se trouve] le message de l'agneau. Puisse-t-il en être ainsi pour le roi et la reine devant le dieu personnel de l'orage. Aussi à l'intérieur se trouve le clou de fondation favorable. Le *parḫuena* et le *galaktar* se trouvent à l'intérieur. Puisse le clou de fondation favorable aussi... devant le dieu de l'orage personnel. Puisse-t-il se tenir devant lui... De même que le *parḫuena* est placé ici, que le dieu soit invoqué pour elle. [Le dieu] [donnera au roi] et à la reine Ašmunikal, des fils, des filles, [des descendants de la seconde et de la troisième génération] et de longues années.

⁸³⁹ Traduction de H. A., Jr., Hoffner, 1990. *Hittite Myths, SBL Writings from the Ancient World Series*, vol. 2, Atlanta, 1990, p.24.

Le Mythe de l'Orage de Kuliwišna

La ville de Kuliwišna est située probablement dans la partie méridionale de l'Anatolie. Pour la datation des textes se rattachant à ce Mythe on se reportera au travail de J. Glocker⁸⁴⁰. Les textes les plus anciens se rattachant à ce Mythe ne remontent pas au-delà de l'époque Moyen-Hittite. Certains présentent un ductus impérial. Ainsi il apparaît que l'influence du Mythe de Télipinu s'est répandue rapidement dans toute l'Anatolie. M.C. Tremouille dans un article intitulé « Une cérémonie pour Huwaššanna à Kuliwišna » propose une traduction et un commentaire des rituels organisés en l'honneur de la déesse Huwaššanna à Kuliwišna⁸⁴¹. Ces documents permettent de préciser l'influence de la religion hittite sur la partie méridionale de l'Anatolie. La reine est généralement la protagoniste. Outre les cérémonies célébrées pour le dieu de l'Orage, on connaît des rites en l'honneur de la déesse NIN.TU, d'IŠTAR de Taminga, d'IŠTAR de Kuliwišna, pour « le dieu de l'Orage de la tête ». Nous savons que la reine Ašmunikal a effectué ce rituel ; on connaît aussi des rites en l'honneur de plusieurs DINGIR.MAḪ.

Bon nombre de tablettes se rattachant à ce cycle sont d'époque Moyen-Hittite sans qu'on puisse en déterminer la chronologie précise. Toutefois le terme MUNUS.LUGAL des textes pourrait renvoyer à la femme de Tudḫaliya II, Nikkalmati, comme dans la tablette KBo 23. 72.

⁸⁴⁰ Glocker, *Das Ritual für den Wettergott von Kuliwisna. Textzeugnisse eines lokalen Kultfestes im Anatolien der Hethiterzeit*, Eothen 6, Florenze, 1997 [*Kuliwisna infra*] ; « Beiträge zur Textherstellung des Rituals für den Wettergott von Kuliwisna », SMEA 41, 1999, 85-90 ; Groddek, *Fragmenta Hethitica dispersa IX*, AoF 26, 1999, pp.33-35.

⁸⁴¹ Trémouille, « Une cérémonie pour Huwassanna à Kuliwisna », éd. Piotr Taracha, in *Silva Anatolica, Anatolian Studies Presented to Maciej Popko on the Occasion of His 65th Birthday*, pp.351-369.

On retiendra en particulier un texte rangé parmi les rituels consacrés au dieu de Kuliwišna⁸⁴². Selon ce texte, on se rend sur la Montagne Šidduwa⁸⁴³ où on coupe un chêne vert, on adresse des sacrifices à la montagne, puis on fait des incantations qui relèvent de la magie sympathique, pour que le mal entraîné par le départ du dieu soit coupé comme le chêne vert, tentant ainsi de déraciner la colère du dieu de Kuliwišna et de provoquer son retour. Ce rituel entre dans la catégorie des *mugeššar*, rituels destinés à provoquer le retour d'un dieu disparu⁸⁴⁴ selon le schéma du Mythe de Télipinu.

Le Mythe du dieu de l'Orage de Nérík (CTH 671 : KUB XXXVI 89)⁸⁴⁵

Ce texte relate le départ du dieu de l'Orage de Nérík, un des fils du grand dieu de l'Orage, frère du dieu de l'Orage de Zippalanda, de Šarruma (CTH 106 : KBo IV 10, II 27 et CTH 584 : KUB XV 1, II 23) et de Télipinu. Le départ du dieu de l'Orage de Nérík semble s'expliquer, comme celui de Télipinu par un événement historique⁸⁴⁶. Le dieu de l'Orage de Nérík quitte son temple parce que les Gasgas ont détruit la ville de Nérík, sa ville cultuelle.

⁸⁴² Glocker, *Das Ritual für den Wettergott von Kuliwišna*, Eothen 6, Florence, 1997, pp.84-89.

⁸⁴³ RGTC 6, p.362.

⁸⁴⁴ Glocker, *ibid.*, p.16.

⁸⁴⁵ Mazoyer, *Télipinu*, pp.217-219.

⁸⁴⁶ Sur cette question, voir Gonnet, « Télipinu et l'organisation de l'espace chez les Hittites », in *Tracés de fondation*, Bib. EPHE CXIII, pp.51-57 et « Institution d'un culte chez les Hittites », *RHR* CCV-4, pp.89-100. Il convient de préciser toutefois que les événements rapportés dans le Mythe de Télipinu, comme ceux contenus de l'Enéide, sont légendaires. On ne peut imaginer qu'un royaume hittite se soit historiquement substitué à un royaume hattit dument constitué. En revanche les événements évoqués dans le Mythe de l'Orage de Nérík s'inscrivent dans un cadre historique bien réel.

Le départ du dieu de l'Orage de Nérík est causé par les crimes dont s'est rendue coupable l'humanité. Selon le texte, le dieu quitte « l'humanité ensanglantée, rouge comme le sang » (Ro 13-14 ; Vo 1). Cette image de l'humanité renvoie probablement aux exactions commises par les Gasgas. Le dieu de l'Orage en proie au ressentiment (*šai-*) quitte la ville en emportant la descendance et les longues années. Le dieu de l'Orage de Nérík après avoir quitté la ville de Nérík ensanglantée, disparaît dans une fosse (*hatteššar*), se réfugiant dans le monde souterrain (Ro 12), en rejoignant les divinités d'autrefois, ce qui signifie que son culte disparaît.

Le départ du dieu de l'Orage de Nérík affaiblit le pouvoir royal en enlevant au roi les biens qui assurent la pérennité du royaume. Une ville importante du royaume disparaît, sans que cela entraîne pour autant la disparition du royaume, comme c'est le cas dans le Mythe de Télipinu.

Alors que le pouvoir du dieu de l'Orage est considérablement affaibli dans le Mythe de Télipinu et qu'il ne peut empêcher, par exemple, que Télipinu fasse sortir les rivières de leur cours, dans le Mythe de la Disparition du dieu de l'Orage de Nérík, le dieu de l'Orage a des initiatives montrant sa maîtrise de la situation. Ainsi intervient-il pour que le dieu de l'Orage de Nérík ne détourne pas la rivière Maraššanta (Vo 16-17).

Dans ce Mythe, les mortels tentent de faire rentrer le dieu : des prêtres (^{LU}GUDU) se rendent à Néra et à Lala pour effectuer des sacrifices destinés à apaiser la colère du dieu dans la fosse où il a disparu et s'adressent aux divinités anciennes en leur demandant d'intervenir pour favoriser le retour du dieu dans son sanctuaire. Dans le Mythe de Télipinu, le clergé ayant disparu⁸⁴⁷, ce sont les dieux eux-mêmes qui interviennent et permettent le retour de Télipinu.

⁸⁴⁷ On constate donc au début du *Mythe de Télipinu*, contrairement au Mythe de la *Disparition du dieu de l'Orage de Nérík*, l'absence de toutes les structures politiques et religieuses du royaume (les fonctions de la première catégorie dumézilienne). Cette absence menace directement le panthéon hattit, qui se voit contraint d'une

§ 1 (Ro 1-4) Si le dieu de l'Orage de Nérík est [parti] de la ville, on l'invoque depuis les villes de Néra (et) Lalla, comme suit. [...] le prêtre GUDU va à Néra et Lalla et sacrifie 1 mouton au dieu de l'Orage de Nérík et [...]mouton] à la déesse EREŠKIGAL, au [dieu] Uruzimu, et aux divinités éternelles. On abat les moutons dans une fosse.

§ 2 (Ro 5-11) Trois gros miches de cinq unités (chacune), vingt grosses miches de vingt unités (chacune), vingt grosses miches de vingt unités (chacune), trois mesures *SUTU* de pur porridge - chaque grosse miche a la forme d'un croissant de lune. Le marchand de bière de la ville de Takupša fournit trois pichets de bière-*walpi* et trois pichets de bière *marnuwan*. Les marchands de vin offrent trois pichets de vin. On rompt les grosses miches. On remplit les rhytons. Et en même temps, il prononce le mot trois fois. Il disperse (des fragments) de gros pains, il jette de la bière, du vin (et) du foie en petite quantité dans la fosse. Le prêtre GUDU appelle (en langue hattie) trois fois en direction du fond de la fosse : *wi wi purušael purušael*. En même temps il répète la parole.

§ 3 (Verso 12-17) « Le dieu de l'Orage de Nérík s'est mis en colère et il est descendu dans la fosse. Il (est) allé jusqu'aux (quatre coins) sombres et (s'est dirigé) [...] vers ? les mortels sanglants tout tachés de sang et ...
[.....].
A Nérík le fils de Šulinkatti [a tourné(?)] les yeux vers le dieu de l'Orage du Ciel. Il ...é des

rochers. Le dieu de l'Orage les [a....], à savoir, naissance, vie, longévité [du roi Tabarna (et) de la reine Tawannanna ».

§ 4 (Verso 18-23) « Qu'ils (le..) convoquent. Qu'il se tourne [...] vers la Terre Obscure. Qu'il vienne [...]. Qu'il ouvre les portes de la Terre Obscure [...]. Devant lui/cela [qu'il(s)...]. Qu'ils [ramènent (?)] le dieu de l'Orage de Nérík des profondeurs de la Terre Obscure [...]. Livrez le dieu de la guerre de la ville de [...]. Qu'il vienne et que devant [le/les...] il apporte les listes détaillées (?) ».

§ 5 (Verso 24-32) « Regardez ! Il vous appelle, [O dieu de l'Orage] pour que vous soyez invoqué. Que l'oiseau *šurašuraš* vienne. Entendez-le. [Dites (?)] à Wuruntemu : « Entendez-le, prenez-le à cœur ». O vous qui êtes noble, levez-vous de la Rivière Maraššanta. Qu'ils lui disent : « O fils de Šulinkatte, sortez des quatre coins obscurs, sortez de la vague profonde. Revenez à Nérík. Considérez [avec bienveillance] le roi Tabarna, la reine Tawannanna. En ce jour, venez à Nérík...Que le dieu de l'Orage de Nérík entre. Puisse [Wuruntemu] chasser le courroux [de son esprit]. Puissiez-vous y libérer [...] ».

§ 6 (Verso 33-36) [« A (?) votre mère [puissiez-vous donner...] force, longue vie, terres prospères [...]. Les biens de (?) la salle *dahangaš* (sont) en place. [Puissiez-vous] vous dresser, O [dieu de l'Orage de Nérík]. Que la ville de Nérík, touche (votre) [âme] ».

§ 7 (Verso 37-39, recto 1-6) « A votre mère [...] votre [mère], ma Dame EREŠKIGAL, [...]. Venez, O dieu de l'Orage de Nérík, mon Seigneur Wuruntemu [...]. Puisse-t-elle/il ouvrir

⁸⁴⁸ Traduction d'Hoffner, 1990, pp.22-23 avec quelques modifications.

[les portes] de la Terre Obscure. [... il s'est hâté (?) en raison des [hommes] sanglants, meurtriers [...]. [Le dieu de l'Orage de Nérík (?) avait peur de la divinité...De Nérík [de] votre maison révéree, de la salle *daḥangaš* il s'est avancé. Il est (descendu) jusqu'aux rivages des Neuf Mers. Il est descendu jusqu'aux rives de la Noble rivière. Wuruntemu [...] couvre (?) les tables d'une nappe. Puisse l'oiseau *šarasuraš* [venir] à elle faire un présage.

§ 8 (Ro 7-10) « Puissent-ils [le] dire au dieu Soleil du Ciel. Le fils de la déesse Soleil d'Arinna [a quitté] les hommes. Il [...] vers la mer. Le dieu de l'Orage avec loyauté est [descendu (?) du ciel. Le dieu de l'Orage a condamné les hommes à mourir [...]. Il a convoqué Wuruntemu (et) la [Rivière Maraššanta] ».

§ 9 (Ro 11-17) « Vous, O rivière Maraššanta, vous êtes chère à l'âme du dieu de l'Orage de Nérík. La Rivière Maraššanta un jour a dévié de son cours, mais le dieu de l'Orage l'a redressé et l'a obligé à couler vers le dieu Soleil des dieux. Il (l') a fait couler près de Nérík. Le dieu de l'Orage a dit à la Rivière Maraššanta : « Si quelqu'un irrite le dieu de l'Orage de Nérík et qu'il s'éloigne de Nérík, de la salle *daḥangaš*, vous, O Rivière Maraššanta, vous ne devez pas lui permettre d'aller vers une autre rivière (ou) une autre source ».

§ 10 (Ro 18-24) Le dieu de l'Orage du Ciel a dit à la Rivière Maraššanta : « Soyez sous serment, ne changez pas (votre) cours ». C'est pourquoi la Rivière n'a pas modifié (son) cours. C'est vous, les dieux, qui l'avez fait. Puisse la Rivière Nakkiliyata évoquer le dieu de l'Orage de Nérík. Puisse-t-elle le faire sortir des profondeurs de la mer, de sous les [ondes (?)]. Puisse-t-elle le

ramener des Neuf rivages (de la Mer). Puisse-t-elle [l']amener de la Rivière Nakkiliyata...

[Après une section endommagée commence une prière à l'intention de la famille royale et de la terre du Ḫatti]

Les Mythes consacrés à d'autres divinités disparues⁸⁴⁹. Il s'agit de divinités ou d'objets liés à la fondation du royaume telles que

Anzili et Zukki. Les divinités qui écrivent le destin (=les Gulšeš)

La déesse MAḪ (la Grand Mère). Cette divinité chtonienne liée à la fertilité agraire et humaine joue un grand rôle dans la fondation. Elle est notamment la garante des institutions

Inara (la sœur de Télipinu)

Le feu (garant de la fondation)

L'égide (qui contient tous les biens nécessaires à la fondation)

Les Mythes renvoient souvent à des situations personnelles. Le Mythe d'Anzili et Zukki s'inscrit dans un rituel de naissance. Il s'agit d'attirer l'attention des deux déesses sur un nouveau-né, ou sur la femme en train d'accoucher. Le rituel de la Disparition du feu pourrait faire partie d'un rituel médical. Le retour du feu se déroule ainsi. Le feu s'est réfugié dans le monde souterrain, son retour s'effectue ainsi : derrière le dieu de l'Orage des personnes indéterminées creusent un trou. La terre noire s'ouvre et laisse échapper le feu qui réapparaît à la surface du sol.

Dans un texte consacré à Inara, Ḫannaḫanna envoie l'Abeille à la recherche de l'égide. L'Abeille à son retour dépose l'égide dans une écuelle. Une vigne à côté de laquelle est assise Miyatanzipa, la déesse de la croissance, remplace le

⁸⁴⁹ La plupart de ces textes présentent des ductus récents, il s'agit de copies de textes d'époque Moyen-Hittite (Mazoyer, *Télipinu*, p.41).

chêne vert de la première version du Mythe de Télipinu. Hannahanna évoque trois sources, on sait les liens que la déesse entretient avec les eaux ou les rives des fleuves.

Le texte suivant, qui est très original, semble se rattacher à la thématique du dieu disparu, pourtant la situation est très différentes des autres textes, puisqu'elle retrace le voyage de l'âme après la mort⁸⁵⁰ :

Si l'âme est dans la montagne, que l'Abeille l'apporte et la place ici. Si cependant, c'est dans la plaine, que l'abeille de nouveau l'apporte et la mette à sa place. Celle qui vient des champs labourés, que les Abeilles l'apportent et la mette à sa place. Que les Abeilles fassent un voyage de 3 ou 4 jours et apporte mon...ici. Si, cependant, c'est dans la direction de la mer, que le canard *labanza* l'apporte et la place à sa place. Si, cependant, c'est dans la direction de la rivière, que l'oiseau *huwalaš* l'apporte et la pose à sa place. Et (l'âme) qui vient du ciel, que l'Aigle...l'apporte dans ses serres. Que l'objet convoité soit attaqué par ses serres. Que la chèvre ? l'attaque avec ses sabots. Que le mouton l'attaque avec ses cornes. Que la mère du mouton l'attaque avec son nez ? La déesse mère est pleine de larmes. Elle est frappée de larmes. Les choses qui lui sont chères sont ouvertes sur le 8 parties du corps. Que ces 8 parties soient frappées sous leurs yeux. L'âme est prospère. Que rien ne soit impossible pour elle.

L'âme est grande. L'âme est grande. Qui possède cette âme qui est grande ? L'âme du

⁸⁵⁰ Traduction de H. A., Jr., Hoffner, *Hittite Myths*, pp.33-34.

mortel est grande. Et quelle route parcourt-elle ? Elle parcourt la Grande Route. Elle parcourt la route invisible. Le Guide l'a préparée lui-même pour la route. L'âme de la déesse solaire, l'âme de la mère est une chose sacrée. Pourquoi, moi, mortel dois-je aller dans la fosse ? Je préférerais aller dans... je préférerais tomber dans la rivière. Je préférerais tomber dans l'étang. Je préférerais tomber dans le *tenawaš*...le *tenawaš* est mauvais. N'allons pas dans le pré ...vers le dieu.

Le mal *tenawaš* le tient de sorte qu'il ne les reconnaît pas. On ne reconnaît pas l'autre. Les sœurs ayant la même mère ne se reconnaissent pas. Les frères ayant le même père ne se reconnaissent pas. Une mère ne reconnaît pas son propre fils. Un enfant ne reconnaît pas sa mère....ne reconnaît pas.

D'une table délicate, il ne mange pas. D'un tabouret ils ne mangent pas. D'une coupe délicate ils ne boivent pas. Ils ne mangent la bonne nourriture. Ils ne boivent pas de la bonne boisson. Ils mangent un peu de boue. Ils boivent de l'eau

Par ailleurs, comme on l'a noté précédemment à propos du Mythe du dieu de l'Orage du Kizzuwatna, le Mythe de Télipinu a exercé dès l'époque Moyen-Hittite une influence très importante sur la littérature des régions périphériques. On mentionnera en particulier celle qu'il a exercée sur la religion du Kizzuwatna. On sait que c'est à l'époque de Télipinu qu'apparaît la première mention du Kizzuwatna dans les textes historiques et que c'est à cette époque que le Kizzuwatna a commencé à jouer un rôle important dans la politique extérieure du royaume hittite. A l'époque Moyen-Hittite on connaît alors un très nombre de textes d'origine du Kizzuwatna. Inversement il semble que l'influence culturelle des Hittites sur la religion du Kizzuwatna a été importante.

Ainsi dans le rituel CTH 384, qui date de l'époque Moyen-Hittite, la situation initiale est analogue à celle du Mythe de Télipinu : les dieux du cèdre ont disparu, on ne sait s'ils ont gagné les prairies (la *gimra*), les montagnes, les rivières, la mer, les sources, le feu, le ciel ou la terre. La technique utilisée est celle qui se trouve dans le Mythe de Télipinu : on utilise une aile d'aigle pour le faire rentrer, du *galakatar* et du *parḫuena* à des fins purificatrices. On trace des routes pour faciliter le retour du dieu. On invite les dieux à retrouver le confort de leur temple. Le terme *hatti šaḫi* utilisé dans le Mythe de Télipinu, comme dans le rituel du Kizzuwatna (A, Ro I 9) met en évidence l'influence du Mythe sur ce rituel. Le contenu de l'égide dans le Mythe de Télipinu présente des analogies étroites avec les biens qu'on sollicite des divinités dans ce rituel du Kizzuwatna. On y ajoute les notions de virilité et de force, absentes dans la première version du Mythe de Télipinu, en raison de son caractère « pacifiste », mais présentes dans les versions plus récentes du Mythe de Télipinu.

On relève en revanche un grand nombre de termes hourrites dans le rituel du Kizzuwatna CTH 384 qui n'apparaissent pas dans le Mythe de Télipinu, ce qui met en évidence qu'il a été rédigé sur le modèle du Mythe de Télipinu adapté à la civilisation du Kizzuwatna, elle-même marquée par une forte influence hourrite.

Chapitre III

Les Fêtes et les Rituels

De nombreuses cérémonies datent de l'époque Moyen-Hittite. Elles subissent essentiellement deux influences, celle du Mythe de Télipinu et celle de la civilisation hourrite. Nous ne prendrons que quelques exemples pour montrer la coexistence de ces phénomènes. Un autre point essentiel est le rôle déterminant que joue la déesse solaire d'Arinna dans ces cérémonies.

La Fête du mois (CTH 591)

Le passage d'un mois à l'autre exigeait que l'on rénove les dieux en nettoyant les vases rituels mais aussi qu'on renforcement l'enracinement du roi dans la capitale. Pour cela on faisait des invocations aux divinités de la fondation qui assuraient en temps ordinaire la protection des frontières pour qu'elles se rendent à Ḫattuša apportant la fécondité au roi hittite et assurant son enracinement. On mentionnera par exemple KBo 17.88 III où l'on s'adresse à l'Aigle, à la Montagne Puškurunuwa, Šarišša, Duthaliya, Arnuwanda, aux dieux du pays, à Télipinu de la table, à la Montagne Ḫakkurma et dont le contenu relève de l'époque Moyen-Hittite.

« Le Seigneur de la troupe » s'incline et le « magicien » (LÚ. ALAM.ZU₉) demande aux Montagnes représentées sous la forme de statuettes de se rendre à Ḫattuša et d'enraciner le couple royal. Après chaque incantation le magicien, prend la statuette de la Montagne et s'en va. La statuette est censée se rendre à Ḫattuša pour enraciner le pouvoir royal et lui apporter la prospérité.

Les Montagnes sacrées font l'objet de ces incantations, mais aussi, naturellement, les divinités de la fondation, Télipinu, le dieu fondateur, Aškašepa, Šalawaneš, qui protègent les limites. L'Aigle, qui joue un rôle important dans le Mythe de Télipinu et dans le rituel de fondation CTH 414 est également sollicité.

Examinons quelques-unes de ces incantations :

1. L'Aigle doit s'élever, voler de nouveau jusqu'à Hattuša et donner au roi les longues années (Klinger, *Untersuchungen*, p. 319-320). Le passage rappelle le rituel de fondation CTH 414 au cours duquel on demande à l'Aigle de voler jusqu'au monde souterrain, pour voir si le roi a de nombreuses années à vivre.

2. La Montagne Puškurunuwa doit voler vers ses amis (le roi et la reine) et les enraciner (Klinger, *Untersuchungen*, pp.320-321).

3. On s'adresse en ces termes à la Montagne Šarišša :

« Debout, Mont(agne) Šarišša, lève-toi ! Pour les bœufs gras et les boucs, retourne chez notre puissant Soleil et chez Tawananna, chez les gardiens, dépêche-toi ! On doit arriver à ce qu'ils soient forts et protégés. La bonne nouvelle doit les trouver, notre puissant Soleil et Tawananna sur un trône de fer. On doit arriver à ce que seule la joie règne » (Klinger, *Untersuchungen*, pp.320-321).

Il est indiqué explicitement que La Montagne Šarišša, qui est située à la frontière des Gasgas, protège le couple royal⁸⁵¹. Elle écarte en effet les menaces ennemies, comme Télipinu, dont les sanctuaires sont situés à proximité des Gasgas⁸⁵².

On s'adresse ainsi à Télipinu (Klinger, *Untersuchungen*, pp.324-325) :

⁸⁵¹ RGTC 6, p. 352.

⁸⁵² Mazoyer, « A propos des sanctuaires de Télipinu », Premières Journées L. Delaporte-E. Cavaignac, *Panthéons locaux de l'Asie Mineure orientale*, mai 2000, *Hethitica* XV, 2003, pp.183-194.

Debout, Télipinu de la table ! De nouveau vole vers tes amis ! Et enracine tes amis !

Comme les Montagnes, Télipinu est sollicité pour enraciner le roi et la reine. Il est en effet le dieu du sous-sol, selon CTH 414 (III 1-5) et assure la prospérité agricole au royaume⁸⁵³, remplissant la table de sacrifice de nourriture et de boisson. Cette fonction résulte de ses deux fonctions. En tant que dieu agraire, il assure l'abondance agraire, en tant que dieu fondateur, il intègre ces biens dans le royaume. On relève d'étroites correspondances avec le Mythe. Le dieu apporte les biens (agaires) et « enracine » le roi. Le terme EGIR-*pa* « de nouveau », utilisé également à propos de l'Aigle, est sans doute une référence au Mythe de Télipinu. On demande au dieu Télipinu, comme dans son Mythe, de revenir dans sa ville, ici Hattuša, et de refonder le royaume. Le terme *ara-* « amis » utilisés pour désigner le roi et la reine explicite les liens qui unissent le dieu et le couple royal mis en évidence par le Mythe.

La Fête du KILAM⁸⁵⁴.

Examinons à présent quelques aspects de la Fête du KILAM, qui constitue une des fêtes importantes du royaume. Cette fête nous est connue par des textes de l'époque Vieil-Hittite ou Moyen-Hittite ; elle est marquée, comme la fête précédemment évoquée par l'idéologie qui s'est développée à l'époque du roi Télipinu, comme en témoigne le titre KILAM (*hīlammār*) lui-même, qui exprime la limite de la ville et du

⁸⁵³ D'où l'expression « Télipinu de la table (de sacrifice) ». Télipinu charge de biens la table de sacrifice et introduit dans le royaume l'égide qui contient tous les biens permettant l'accomplissement des sacrifices.

⁸⁵⁴ Singer, *The Hittite KILAM Festival, Part one*, StBoT 27, 1983 [*KILAM Part one infra*] ; *The Hittite KILAM Festival, Part two*, StBoT 28, 1984, [*KILAM Part two infra*]

royaume, associée comme dans le Mythe de Télipinu à la fécondité du royaume.

On mentionnera en particulier dans cette Fête le grand nombre de rituels en relation avec les portes (Singer, *KI.LAM Part one*, pp.123-124), notamment avec la porte du palais royal, la porte du temple de Ḫalki, celle du palais de la reine, celle de la maison du *urianni* (déjà dans la fête d'automne de Télipinu d'époque Vieil-Hittite), celle du temple de GÍR, et celle de la déesse solaire. La place importante réservée à la porte *ašušā*, qui contient des égides, la porte de la maison de l'arc, la porte du *hešta* retiennent notre attention. Ces différentes portes sont en relation avec des lieux politiques, associés au monde agraire et/ou associé à la fondation ou à sa protection. La Fête du KI.LAM vise autant à renforcer l'enracinement du couple royal qu'à favoriser la prospérité du royaume, deux aspects complémentaires et indissociables du processus de la fondation.

Cette cérémonie dure trois jours, chiffre magique exprimant la plénitude et module de base du Mythe de Télipinu et de la fête d'automne de Télipinu, autre fête liée à la fondation, expression liturgique du Mythe de Télipinu. Ce nombre magique est censé représenter la perfection cosmique.

On mentionnera quelques-uns des rituels contenus dans cette fête :

La cérémonie de la procession

La Cérémonie de la Procession constitue un des points essentiels de cette fête. Cette procession était répétée tous les jours durant les trois jours de la fête. Elle se déroule dans la maison de *ḫalentuwa* située dans l'acropole royale de Ḫattuša, devant la porte des dieux (DINGIR.MEŠ-*aš ḫilammar*). Le Prêtre du dieu KAL joue au cours de cette cérémonie un rôle déterminant.

La cérémonie de la procession, comme la Fête du mois évoqué précédemment, semble avoir pour but d'enraciner et de régénérer le roi hittite. Au cours de cette cérémonie le roi

passé en revue différents symboles : la Montagne, la lance, les animaux sauvages, les divinités KAL, l'égide.

Les différents éléments qui défilent devant le roi sont les suivants :

les Montagnes sur lesquelles sont placées des lances EGIR-ŠU=ma GIŠ SUKUR.ḪI.A HUR.SAG. ḪI.A=*šan kuwapi šer arantari*. L'épée et la Montagne ont en commun de protéger le territoire des menaces extérieures. Elles sont liées toutes les deux à la protection du royaume.

10 ou 20 égides suivent immédiatement les Montagnes et les épées, associées aussi, à l'idée de la vie, de l'enracinement et de protection du royaume¹. Un autre passage de la fête de KI.LAM évoque les dieux qui se rendent à la maison de l'égide. L'association de l'égide et de la Montagne se trouve également dans la cérémonie exécutée sur la montagne Puškurunuwa lors de la Fête d'AN.TAḪ.ŠUM, que nous commenterons plus loin. On soulignera le nombre élevé d'égides associées à cette cérémonie.

Suivent les « animaux des dieux »

Trois listes sont mentionnées. La liste la plus courte et la plus claire présente ces renseignements. Les « animaux des dieux » sont constitués d'une panthère/ léopard en argent, d'un lion en or, d'un sanglier en argent, d'un autre sanglier en lapis-lazuli, d'un ours en argent. A l'exception du sanglier, tous les animaux mentionnés ici sont associés dans le rituel de fondation CTH 414 à régénérescence du roi.

Suivent :

les chanteurs de KAL ;

les hommes de Anunuwa ;

quatre cerfs sont placés à l'écart des autres animaux ; ils portent des ramures en matériaux précieux ou non. Le cerf est l'animal symbolisant le dieu KAL, la divinité de la steppe (*gimra*). Les cerfs sont placés à l'écart des autres animaux, ce qui est attendu, puisqu'ils appartiennent à un autre monde que celui des animaux des dieux, qui sont associés, quant à eux, à la Montagne.

Un dernier groupe obscur est constitué des *aliayanzena*.

On relève plusieurs mentions des « animaux des dieux » au cours de la fête du KILAM comme durant la grande assemblée, près du *huwaši* du dieu de l'Orage.

Le cortège associe donc les éléments de la Montagne à ceux de la steppe. Défilant devant le roi, ils ont pour but de régénérer celui-ci et garantir la pérennité du royaume. Comme on le voit dans de nombreux rituels le rôle de la Montagne est essentiel dans ce processus. Dans CTH 414 la construction d'un palais est précédée d'un séjour du roi sur la Montagne. A cette occasion les dieux renouvellent la convention qui les unit à celui-ci et procèdent à son rajeunissement et à sa régénérescence. La Montagne est associée dans divers rituel au processus de refondation, comme on le voit par exemple dans CTH 591 et dans la Fête d'automne de Télipinu ou dans la Fête du mois.

La place de la steppe (*gimra*) représentée par la divinité KAL et son animal emblématique, le cerf, est tout aussi importante. Le Mythe de Télipinu d'époque Vieil-Hittite nous apprend que le royaume hittite est issu de la steppe : Télipinu vit dans la steppe un certain temps avant de procéder à la fondation du royaume et d'en rapporter l'égide ou le sac de chasseur, qui constitue un des éléments clefs de cette fondation.

Dans cette cérémonie de la Fête du KILAM, comme dans la Fête du mois, la Montagne se rend auprès du roi. La situation est donc inversée par rapport au rituel de fondation CTH 414⁸⁵⁵ dans lequel le roi se rend à la Montagne puis se rend à la ville. Dans le Mythe de Télipinu, comme dans cette cérémonie du KILAM, l'égide se rend à la ville. Sans qu'on puisse établir

⁸⁵⁵ Kellerman, *Recherche sur les rituels de fondation hittites*, Thèse de l'Université de Paris, Paris, 1980, pp.6-123.

avec certitude le nom de la divinité qui se dissimule derrière la divinité KAL, le contexte et l'époque, nous incite à voir dans cette divinité, Inara, la sœur de Télipinu. Inara est honorée à de nombreuses reprises au cours de la fête du KILAM et associée à différents endroits à Hapantalia (Singer, *KILAM Part one*, 75). La déesse semble recevoir plusieurs appellations : KAL, Tetešhapi, et peut-être la divinité KAL de la lance (Singer, *KILAM Part one*, 73).

La cérémonie de la présentation de la lance

Les intendants du palais prennent la lance de cérémonie et la présentent au roi. La cérémonie se déroule près de la maison *katapuzna*. Les armes qui jouent un rôle important dans plusieurs des rituels du KILAM constituent des éléments liés à la protection du royaume. En tant que telles, elles sont associées au roi et lui communiquent la force qui lui permet de l'emporter sur des ennemis potentiels. On note un infléchissement de l'idéologie contenue dans la première version du Mythe de Télipinu, qui écarte l'image d'un roi guerrier, les conditions politiques s'étant radicalement modifiées.

Toutefois dans la fête du KILAM le roi est associé à la protection du royaume plutôt qu'à l'image du conquérant. Il en va de même de l'iconographie du rhyton Schimmel qui associe la lance au chêne vert et à l'égide.

La cérémonie des AGRIG

Les « administrateurs des magasins royaux de différentes villes du royaume donnent au roi les prémices de la moisson. C'est à la porte des temples que la cérémonie se déroule. Par exemple c'est à côté de l'entrée du temple de Halki ou de Hulla que les administrateurs des villes d'Ankuwa et de Nenašša interviennent. Près de la porte de la ville *hatalkeššar* l'administrateur de Hupišna remet les prémices de la moisson. L'association des limites architecturales de la ville et de la fertilité constitue un élément clef de la fondation chez les Hittites. Le retour du dieu s'accompagne de remise en ordre

des structures de la ville et de l'intégration des différents biens utiles à la prospérité du royaume. De façon suggestive les administrateurs se retrouvent dans la situation du dieu Télipinu, remettant au roi les biens agraires au moment de la fondation du royaume.

La cérémonie de la grande assemblée

Elle est précédée par des cérémonies effectuées à la porte de différents temples (temples de GİR, de Télipinu, de Halki) et on honore différentes divinités ZABABA, Kutarma, KAL (Inara) et Hapantalia, puis on se rend dans le temple de la déesse solaire d'Arinna. Enfin devant la stèle du dieu de l'Orage, où l'on honore 14 divinités parmi lesquelles Inara, Katahhi.

Au cours de la préparation

Le roi et la reine arrivent à la tente de la cérémonie et prennent place. On place le *kalmuš* sur le trône. On relève en particulier le rôle des prêtres de la déesse solaire d'Arinna et de Zippalanda, des prêtres sacrés du Hatti et de Halki. Du pain est offert au dieu KAL de l'épée. De la nourriture et de la boisson sont partagées entre les assistants.

Au cours de la cérémonie

On boit différentes divinités parmi lesquelles la déesse solaire d'Arinna et Mezzulla, le dieu de l'Orage et Wašezzi/ali, Inar et Hapandali. Du temple d'Inar on apporte les animaux d'argent. Un *huppar* de vin est versé sur chaque panthère, et un sanglier vient de la maison de l'égide.

Le roi donne aux « hommes-chiens » un présent et on boit à différentes divinités. Parmi les divinités on relève le nom de Hulla mentionné à côté Télipinu fondateur, deux divinités sont séparées d'Halki

Ce rituel qui associe la déesse du monde sauvage Inara et les cercles agraire et fondateurs de Télipinu confirme les liens entre la structure spatiale et la fécondité agraire, ainsi que les liens entre le monde sauvage et le monde civilisé.

Le rôle du vin dans ce rituel est également mis en exergue dans la cérémonie du *kelti* dans laquelle le point central consiste pour le roi à verser du vin dans les mains des officiers du royaume. Le vin constitue une des boissons les plus appréciées par les dieux, et implique une référence au monde agraire.

Les rituels qui suivent la grande assemblée sont suivis de

La cérémonie du bain

Des rituels à l'*huwasi* du dieu de l'Orage, à la porte duquel on boit quatre dieux.

Le roi retourne à la cité. Il fait des sacrifices aux dieux Damnaššara, à Zuliya, aux Šalawaneš de la porte. Les Damnaššara regardent dans la même direction que le roi, qui comme ces divinités, écarte les menaces qui viennent de l'extérieur. Le roi est donc le protecteur des limites. Cette thématique se retrouvera jusqu'à la fin de l'empire hittite. Dans la chambre A du Sudbürg, le roi, protège la porte d'entrée du bâtiment sous les traits d'un dieu qui pourrait être Télipinu⁸⁵⁶.

A la porte de la maison de l'arc, on honore Hašamili. Le roi entre aussi dans la porte *ašuša* qui contient des égides. A la maison (É.*makzi*) on honore Taḫantiu et Kapariyama. Il se rend aussi à la porte de l'*hešta*. A un autre endroit on honore Télipinu. Il se rend aussi à la maison *halentu*.

La cérémonie devant le huwaši du dieu de l'Orage

Le couple royal franchit la porte *ašuša* dans laquelle sont suspendues les égides pourvoyeuses des biens nécessaires au royaume (énumérés dans le Mythe de Télipinu). On relève le rôle du prêtre d'Arinna, de Zippalanda et de la divinité KAL. Des sacrifices sont offerts aux places sacrées parmi lesquelles figurent les Damnaššara. Il s'agit de renforcer l'enracinement

⁸⁵⁶ Mazoyer, *Télipinu ou Suppiluliuma ?* (à paraître).

de ces emplacements et du culte (le mur, la porte intérieure ? (*arša*)⁸⁵⁷, le verrou, le foyer, la vaisselle *išpanduzzi*).

Ainsi la remise au roi et à la reine par les gouverneurs des prémices de la moisson souligne le caractère agraire du roi hittite. Le roi est le garant de la prospérité des moissons. En lui remettant les prémices de la moisson les gouverneurs font un acte d'allégeance. Mais aussi ils reconnaissent que celui-ci a rempli correctement sa fonction royale, qui résulte de l'harmonie de ses relations avec les dieux. A contrario B. Sergent nous rappelle que chez certains peuples indo-européens le roi était rendu responsable de la pénurie alimentaire et à ce titre pouvait être exécuté⁸⁵⁸.

L'importance de l'égide dans la fête du KILAM est constamment affirmée. On la voit en particulier lors des cérémonies se déroulant dans le cadre de la porte d'*ašuša* et lors de la cérémonie de la procession. L'importance de l'égide, le rôle et la place qu'occupent les cercles de Télipinu confirment l'influence du Mythe de Télipinu à l'époque où la Fête du KILAM a été rédigée.

La cérémonie dans le temple de la déesse solaire d'Arinna souligne l'importance la déesse à l'époque de la Fête du KILAM qui coïncide avec la place qu'elle occupe dans les Prières. Le roi arrive au temple de la déesse ; ils boivent la déesse solaire d'Arinna et sa fille Mezulla. Le roi entre dans le temple. Au cours des rituels le *kalmuš* symbole du roi est placé sur le trône, ce qui met en évidence les liens de la déesse avec le pouvoir royal, qui apparaîtra également dans la liste des dieux témoins figurant dans les traités. Les trois prêtres sacrés de la déesse solaire d'Arinna, le prêtre de Zippalanda, le *tazzelli*, et les porteurs de coupe, tiennent leur coupe et prennent place devant le roi. On place la lance près du roi. Le

⁸⁵⁷ Hypothèse de Singer (*KILAM Part 2*, p.128).

⁸⁵⁸ Sergent, *Les Indo-Européens*, Paris, 1995, pp.271-280.

temple de la déesse solaire est mentionné à trois reprises dans la fête du KILAM (Singer, *KILAM Part one*, 99).

Ainsi la remise au roi et à la reine par les gouverneurs des prémices de la moisson souligne le caractère agraire du roi hittite. Le roi est le garant de la prospérité des moissons. En lui remettant les prémices de la moisson les gouverneurs font un acte d'allégeance. Mais aussi ils reconnaissent que celui-ci a rempli correctement sa fonction royale, qui résulte de l'harmonie de ses relations avec les dieux. A contrario B. Sergent nous rappelle que chez certains peuples indo-européens le roi était rendu responsable de la pénurie alimentaire et à ce titre pouvait être exécuté⁸⁵⁹.

L'importance de l'égide dans la fête du KILAM est constamment affirmée. On la voit en particulier lors des cérémonies se déroulant dans le cadre de la cérémonie exécuté dans la porte d'*ašuša* et lors de la cérémonie de la procession. L'importance de l'égide, le rôle et la place qu'occupent les cercles de Télipinu méritent d'être relevés. Le rôle de la déesse Arinna illustre la place éminente de celle-ci à l'époque Moyen-Hittite de la Fête.

Enfin les analyses confortent l'idée que la Fête du KILAM est destinée à enraciner la fondation, à assurer sa prospérité et sa protection.

La Fête de la Montagne Puškurunuwa

La troisième fête que nous voudrions mentionner est une cérémonie effectuée lors de la Fête d'AN.TAḪ.ŠUM⁸⁶⁰.

De façon analogue à la fête du KILAM La Fête de la Montagne Puškurunuwa célébrée les 33e et 34e jours de la

⁸⁵⁹ Sergent, *Les Indo-Européens*, Paris, 1995, pp.271-280.

⁸⁶⁰ Mazoyer, « Faire la fête sur la montagne », Colloque international de Paris, *La fête, la rencontre du sacré et du profane*, décembre 2002, Actes du Colloque, Mazoyer, Pérez, Malbran-Labat, Lebrun éd., *Collection Kubaba, Série Actes III*, pp.83-91.

Fête d'AN. TAḪ. ŠUM, est destinée à favoriser l'enracinement du territoire (CTH 618 : KUB XXV 18).

Cette cérémonie, qui mentionne le nom d'un Tudhaliya⁸⁶¹, pourrait dater de l'époque Moyen-Hittite. La Fête d'AN. TAḪ. ŠUM constitue, comme on le sait, une des grandes fêtes du royaume hittite. Célébrée tous les ans à l'occasion de l'arrivée du printemps, cette fête itinérante dure 38 jours et se termine par la fête de la pluie. Elle est présidée par le couple royal et exécutée dans quelques-unes des villes les plus importantes du royaume. La Montagne Puškurunuwa est une montagne sacrée du royaume hittite, sans doute située près des villes de Ḫattuša et de Zippalanda, comme le suggèrent différents textes⁸⁶². Cette Montagne, comme les autres Montagnes sacrées, est chargée d'enraciner le royaume et d'assurer sa prospérité comme on l'a vu précédemment à propos de la Fête mensuelle CTH 591.

La Fête de la Montagne Puškurunuwa est composée des séquences suivantes.

L'ascension du roi sur la Montagne Puškurunuwa.

L'ascension du roi se termine par une offrande de nourriture à la porte d'entrée du sanctuaire, qui est donc divinisée.

Le rituel des cerfs. Le roi s'approche des cerfs ; un « acteur » tient un *untapišan* d'or et le roi fait des libations aux cerfs. Puis on donne du pain à manger aux cerfs. Les cerfs, images zoomorphes des dieux KAL, sont en relation avec la protection. On remarque que les cerfs, qui sont associés à la steppe, sont ici dans la fête du KILAM, installés sur la Montagne⁸⁶³. Il en va de même de l'égide, qui, dans la Fête de

la Montagne Puškurunuwa, possède un sanctuaire sur la Montagne.

La cérémonie accomplie dans le sanctuaire de l'égide se déroule ainsi : on fait une offrande de pain, honorant des divinités, des emplacements sacrés et des objets sacrés : *Puškurunuwa*, *Šuwaliyat*, *Kiki* (divinité inconnue), le feu, la source *Weriyatu*. Le roi place du pain sur l'autel, à l'endroit du foyer, près de l'égide, à l'endroit du Trône, de la fenêtre, près du bois de *Ḫašamili*, à l'endroit du bois de verrou et près de la source. Ces rituels sont destinés à rendre éternel le sanctuaire de l'égide.

Le rituel de l'apaisement. Ce rituel est destiné à retenir les dieux, à faire en sorte qu'ils ne quittent pas le pays et afin de préserver l'harmonie de la division du territoire.

Il apparaît donc que les rituels exécutés sur la Montagne Puškurunuwa semblent avoir pour but de garantir la sécurité du royaume (rituel des cerfs), consolider la division harmonieuse de l'espace (rituels exécutés dans le sanctuaire de l'égide), de prévenir le départ des dieux (le rituel de l'apaisement) et donc de renforcer l'enracinement du territoire. La place réservée à l'égide dans ce rituel rappelle la plantation du chêne vert sur la Montagne lors de la Fête d'automne de Télipinu d'époque Vieil-Hittite : dans les deux fêtes, l'égide et le chêne vert, les deux symboles de la fondation, sont installés durablement sur la Montagne, dans le cadre d'un sanctuaire dans le cas de l'égide, sous l'aspect d'un arbre renouvelé périodiquement dans le cas du chêne vert. Les rituels accomplis dans le sanctuaire de l'égide sur la Montagne Puškurunuwa sont destinés à rendre éternelle l'installation de l'égide sur la Montagne, comme le rituel du chêne sur la

⁸⁶¹ Haas, *Geschichte der hethitischen Religion, Handbuch der Orientalistik. 1. Abteilung*, Band 15, Leiden, New-York, Köln, 1994, pp.818-819.

⁸⁶² Voir RGTC 6, pp.397-398.

⁸⁶³ On distingue deux grandes catégories de divinités KAL : les divinités des forces vives de la nature sauvage et celles du monde

civilisé, qui regroupent les divinités agraires et les divinités de la fondation. Pour la fonction protectrice des KAL, voir McMahon, *The Hittite State Cult of the Tutelary Deities*, AS 25, Chicago, 1991, [les dieux protecteurs *infra*], 214.

Montagne Tapala, est destinée à rendre la présence de celui-ci immuable⁸⁶⁴.

Il s'agit dans le cas du chêne vert, comme dans celui de l'égide, d'enraciner éternellement la fondation. On voit que la situation est inverse dans la fête du KILAM et dans la cérémonie de la Montagne Puškurunuwa. Dans la Fête du KILAM l'égide et la Montagne défilent devant le roi et la reine qui se trouvent devant la porte du palais. Dans la Fête de la Montagne Puškurunuwa le roi se rend sur la Montagne et auprès de l'égide. Dans la Fête du KILAM on renforce la puissance du roi, dans la Fête de la Montagne Puškurunuwa, on consolide le sanctuaire de l'égide. Mais dans les deux cas, il s'agit de renforcer la fondation.

Nous avons vu dans les textes précédents la place centrale que joue l'égide. Voyons à présent les rituels qui sont centrés d'une façon spécifique sur le renouvellement de cet objet.

Le renouvellement de l'égide

Etant au centre de processus de la fondation, il est nécessaire que l'égide, soit perpétuellement jeune et échappe ainsi à l'altération du temps. En rendant l'égide éternellement jeune, on rendra éternels les biens qu'elle contient. Le royaume hittite ne sera pas victime du vieillissement. Comme le chêne vert au cours de la Fête de Télipinu, l'égide est renouvelée tous les 9 ans, le chiffre 9 exprimant pour les Hittites la totalité et la plénitude.

Si l'intégration de l'égide dans le royaume est mentionnée dans le Mythe de Télipinu, de nombreux textes datant de l'époque Moyen-Hittite sont consacrés au renouvellement de cet objet cultuel associé à un dieu KAL, ou assimilé à un dieu. Dans la fête du *purulli* le renouvellement de l'égide est effectué lors d'une cérémonie à Télipinu et s'accompagne de la manipulation du chêne vert. Au cours cette cérémonie on brûle la vieille égide qu'on remplace par la nouvelle. Plusieurs textes décrivant le renouvellement de l'égide ont été

⁸⁶⁴ Freu et Mazoyer, en collaboration avec Klock-Fontanille, *Dès origines à la fin de l'Ancien Royaume hittite*, pp.230-231.

écrits dès la fin de l'époque Vieil Hittite, d'autres textes plus nombreux semblent dater de l'époque Moyen-Hittite

Voici par exemple un extrait de KUB 55.43, qui date sans doute de l'époque Moyen-Hittite⁸⁶⁵. Un contexte international lié à la défense du territoire semble être sous-jacent.

§ 1 Quand ils renouvellent les [deux] égides [de] Zithariya et de la divinité tutélaire de Hatenzuwa, soit la neuvième année, ou quand ils les renouvellent la date n'est pas indiquée.

§ 2 Quand ils emportent les deux nouvelles égides de Zithariya et du dieu tutélaire de Hatenzuwa, ils les placent à l'intérieur du temple de l'égide. Ils enlèvent les deux vieilles égides. La place est indiquée. Les clous de fondation sont déjà placés directement sous la place du dieu. Ils les suspendent là.

§ 3 A la place du dieu, cependant, ils suspendent les deux nouvelles égides. Si à Hattuša les cérémonies sont complétées rapidement, ils envoient les deux vieilles égides immédiatement. Si, cependant, ils ont prolongé les cérémonies et qu'un ou deux mois passent, les deux vieilles égides restent suspendues dans le même temple de l'égide.

Quand les fêtes (à Hattuša) sont achevées, ils envoient les deux vieilles égides en province de la même manière.

Quand ils envoient la vieille égide de Zithariya à Tuḫu[piya]. Quand ils l'emportent de Hattuša (à travers) la porte, dans le pays ils l'appellent « Le dieu protecteur de l'égide ».

⁸⁶⁵ Traduction empruntée à Macqueen, *Les dieux protecteurs*, p.145.

La [vieille] égide du dieu protecteur de Hatenzuwa, cependant ils l'emportent à Durmitta. Ils l'emportent [de Hattuša ?] à travers la porte de *ašuša*, ils prennent son nom d'elle et l'appellent le dieu protecteur de Zapatiškuwa.

§ 8 [S']ils [les] envoient dans l'année x, ils ne célèbrent pas [les cérémonies séparément à ce moment] pour eux. [Si cependant], ils envoient les égides promptement, les cérémonies sont accomplies promptement.

Suit la cérémonie accomplie.

Ce texte appelle les commentaires suivants :

On emporte la vieille égide de Hattuša à la ville de Durmitta. Cette dernière ville située à la frontière des Gasgas est une des villes sanctuaires de Télipinu. Parmi les rituels qui mentionnent Télipinu de Durmitta, on connaît notamment le rituel exécuté à la frontière mentionné précédemment : Zithariya dépouillé de ses objets de culte par les Gasgas instruit un procès auprès des autres dieux. Ils soulignent que les sanctuaires des dieux ont été détruits par les Gasgas. Les événements mentionnés renvoient manifestement à la situation politique de l'époque Moyen-Hittite.

L'argumentation est voisine de celle contenue dans la Prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal.

Le fait que dans le rituel I KUB 55.43 les vieilles égides soient transportées de Hattuša jusqu'à Durmitta suggère que ces égides sont destinées à repousser les ennemis, comme c'est le cas dans le rituel exécuté à la frontière des Gasgas mentionné plus haut.

La ville de Tuḫupiya, quant à elle, doit être située à proximité de la ville de Durmitta et donc à la frontière avec les Gasgas.

Le déplacement de l'égide lors de la fête du KILAM et de la fête d'AN.TAḪ. ŠUM souligne le fait que l'égide est essentiellement mobile. Et ceci dès l'origine, car Télipinu,

quittant la *gimra* l'apporte avec lui quand il rentre dans son temple. Ce qui est intéressant dans ce rituel de renouvellement est le fait qu'elle soit associée à la défense du territoire.

Les vieilles égides passent par la porte *ašuša* située dans la muraille de Hattuša ; cette porte contient un certain nombre d'égides suspendues dans les salles et destinées à écarter les menaces extérieures.

L'analyse des rituels de fondation datant de l'époque Moyen-Hittite et la comparaison qu'on peut faire avec les rituels antérieurs nous fournissent également des documents essentiels pour cerner l'évolution de la religion hittite à l'époque Moyen-Hittite.

Les Rituels de fondations⁸⁶⁶

Si CTH 414 est sans doute contemporain du roi Télipinu et donc de la fin de l'époque Vieil Hittite, le rituel CTH 413, qui dénote une influence mésopotamienne, a sans doute été rédigé à l'époque Moyen-Hittite. CTH 413 présente une thématique voisine à celle de CTH 414 mais adaptée et ajustée aux nouvelles influences que subit la religion hittite à cette époque et à la nature du temple érigé (dans CTH 414 on construit un palais, dans CTH 413 un temple).

On y retrouve le clou de fondation déjà mentionné dans CTH 414 et remis au roi hittite au moment de la fondation du royaume par Télipinu.

Comme dans CTH 414, ce sont les dieux qui sont censés construire le bâtiment. Cette fonction qui s'étend à la totalité des dieux dans CTH 413 est réduite, semble-t-il, au foyer dans CTH 414.

Dans CTH 413 les Montagnes apportent la pierre, les déesses des eaux apportent l'argile. En revanche, le dieu de l'Orage et le Soleil, ne sont pas mentionnés. En revanche ils jouent un

⁸⁶⁶ Kellerman, *Les rituels de fondation*.

rôle essentiel dans CTH 414, constituant le socle sur lequel repose le pouvoir royal,

On relève aussi dans CTH 413 la présence de la divinité *EA* d'origine mésopotamienne dont on retient le pouvoir de bâtir les murs et que les Hittites vont intégrer dans le cercle de Télipinu bâtisseur.

Dans CTH 413, comme dans les rituels de fondation mésopotamiens, on place des dépôts de fondation à tous les endroits essentiels du sanctuaire : sous l'autel, sous le premier poteau, aux quatre coins, sous le foyer et sous la porte.

Dans le rituel de fondation CTH 415 l'influence hourrite et mésopotamienne est encore plus fortement marquée. Le texte évoque les rituels hourrites *ambassi*, *keldi* qui sont des rituels d'origine kizzuwatnienne et qui laissent une place importante aux divinités mésopotamiennes. Outre *EA*, déjà mentionné dans le rituel CTH 413, on mentionne les divinités ^DNIN.É.MU.UN.DÛ, le taureau de bronze, Kulla, Hépat. La présence de Hépat a intrigué les commentateurs. Mais il nous semble normal que Hépat en tant que divinité solaire soit associée à la fondation.

Nous avons souligné l'influence de la religion hourrite et mésopotamienne dans CTH 413 et 415, nous allons à présent évoquer la place qu'occupent les rituels hourrites dans la religion hittite à l'époque Moyen-Hittite.

Les Rituels d'origine hourrite

Comme le signale M.C Trémouille⁸⁶⁷ à l'époque Moyen Hittite les textes d'origine kizzuwatnienne sont d'une façon intense. On contrebalance ainsi, dans une certaine mesure, l'influence de la religion hittite sur la religion kizzuwatnienne observée précédemment⁸⁶⁸.

Nous relèverons à titre d'exemples :

Les Rituels de naissance

Le Rituel de Papanikri concerne le moment de l'accouchement. Dans le rituel KBo 17.65, un rituel d'origine kizzuwatnienne, on expose les prescriptions cultuelles que la femme doit suivre à partir du 7^e mois. On précise que des déclamations en hourrite à effectuer pour les rituels de la bouche se trouvent sur des tablettes séparées.

Après la naissance de l'enfant, le prêtre AZU s'adresse à la nouvelle mère en précisant qu'elle est devenue la servante de Hépat.

Les Rituels de purification hittito-hourrites.

Il s'agit de textes écrits en hourrite avec de rares passages en hittite.

Le rituel CTH 777-778 est effectué par le prêtre AZU ; il est appelé aussi le Rituel *itkalzi* (= *MIS.PI* akkadien ?). Comme M.C. Trémouille le constate : « Hépat y comparait en couple avec Mušuni, comme Šawuška avec Naparbi et *EA* avec *DAMKINA* ». On relève en particulier les paroles de l'eau et de l'huile, celles de l'argent. Le texte se rapproche du rituel de Ammiḫatna.

⁸⁶⁷ Trémouille, ^dHépat, une divinité Syro-Anatolienne, Eothen 7, Florence [^dHépat infra].

⁸⁶⁸ Voir Trémouille, *ibid.*

Un élément intéressant est constitué par le lien établi entre Hépāt et la reine⁸⁶⁹, que l'on relève également dans le rituel CTH 479. Comme dans le Rituel *itagahi*, la composition du texte remonte à l'époque Moyen-Hittite.

Le rituel 780-781 célébré par la « Vieille » Allaiturah(h)i, une femme du pays de Mukiš est effectué quand un homme est victime de magie noire. On a recours à un substitut humain. Hépāt est dite la dame de la maison (*allani É-li*)⁸⁷⁰.

On utilise certaines substances cathartiques pour la purification du Rituel.

On connaît d'autres fragments de rituels comme KUB 27.42.

Il s'agit d'un rituel rédigé par le prince Kantuzzili « le prêtre ».

Le Rituel CTH 701 « libations au trône de Hépāt »

Nous possédons de nombreux fragments de ce rituel. Voici un très court extrait de la tablette qui contient la description du second jour⁸⁷¹.

§ 1 Le jour suivant le seigneur du
rituel et le prêtre AZU se lavent ;
puis le prêtre AZU entre devant la
divinité
[et] enlève le récipient *halwani* de
devant la divinité
et il fait une libation devant la divinité.
Il enlève aussi les galettes rompues
devant la divinité ;
puis ils nettoient le temple devant la
divinité.

⁸⁶⁹ Tremouille relève l'expression *he-e-pa-a-tu-i al-la-nu-uh-ḫi-ni-ya*, *Hépāt*, p.132,

⁸⁷⁰ L'expression est ambiguë, mais pourrait impliquer les liens entre Hépāt et la fondation, qui expliquerait la place de la déesse près des cercles de Télipinu dans les listes divines de l'époque de Šuppiluliuma (voir *infra*)

⁸⁷¹ Tremouille, *Hépāt*, p.134.

§ 2 Et le prêtre AZU pose sur la table
en osier de la divinité du sacrifice des galettes,
une coupe d'eau, une coupe de vin, un autre
aḫrushī d'huile végétale,

Et il ajoute du cèdre (et) du *luešša*

En outre il pose des fruits chacun sur
une galette

Et verse du sel sur la galette...

Le Rituel d'intronisation

Un texte décrivant les sacrifices *šarrašši* et *allaši* effectués lors de l'intronisation d'un roi hittite qui ne peut être que Tudḫaliya III (Kummel, StBoT, 1967, 43-49. KUB 45.77). On honore les dieux de l'Orage de Kumme, la déesse solaire d'Arinna et Hépāt. La mention des deux déesses côte à côte est intéressante, elle souligne que Hépāt n'est pas encore considérée comme la parèdre du dieu de l'Orage, mais comme une divinité de la fondation. Il semble s'agir d'une fête en l'honneur de quelque Montagne.

Après avoir évoqué quelques rituels qui donnent des informations sur la religion à l'époque du Moyen Royaume, nous évoquerons à présent les listes des dieux qui figurent dans les traités de cette époque. Ils constituent un élément majeur pour apprécier l'évolution de la religion à cette époque.

Chapitre IV

Les Traités : la liste des dieux témoins⁸⁷²

La chancellerie hittite a édifié un panthéon d'Etat qu'on connaît bien grâce aux traités diplomatiques liant les rois à leurs partenaires ou à leurs vassaux. On en connaît une quinzaine d'exemplaires soit en langue akkadienne, soit en langue hittite, les premières listes complètes datant de l'époque Moyen-Hittite. Il existe des variantes plus ou moins substantielles entre ces listes. Contrairement à une opinion répandue, celles-ci contiennent des éléments essentiels pour la connaissance de la religion hittite. L'histoire des Hittites et de leur religion se lit à travers ces traités.

Les dieux témoins sont convoqués comme garants du traité signé par les contractants.

Nous prendrons à titre d'exemple la liste des dieux témoins contenue dans le traité entre Šuppiluliuma I et Šattiwaza du Mitanni.

Dans ce traité la liste contient environ 80 unités. Les divinités sont énumérées selon un ordre canonique qui est le produit d'un choix déterminé ne devant rien au hasard.

CTH 51/52⁸⁷³

1. ^DUTU ^{URU}ARINNA
2. ^DUTU EN ŠAMÉ (/AN^E)
3. Le dieu de l'Orage (avec ^DŠeri, Hurra,
^{HUR.SAG}Nanni, Hazzi)
4. ^DKAL (notamment ^DZithariya, ^DKarzi et
^DHapantaliya)
5. ^DLelwani
6. ^DEA, ^DDAMKINA
7. ^DTélipinu

⁸⁷² Beckman, Hittite Diplomatic Texts, SBL Writings from the Ancient World Series, vol. 7, Atlanta, 1996.

⁸⁷³ Yoshida, *Untersuchungen zu den Sonnengöttheiten bei den Hethitern, Texte der Hethiter*, 22, Heidelberg, 1999, pp.12-16.

8. ^DIŠTAR MULTARRIḪU (^{MUL}DIL.BAD)
9. ^DAškašepa
10. ^DNISABA
11. ^Dxxx (le dieu lune), ^DIšḫara
12. ^DHépat
13. ^DZA.BA.BA
14. ^DIyarri, ^DZappana, ^DḪašamili
15. les dieux locaux
16. Lulahi(/Nulahi) et les dieux ZAG.GAZ
17. Tous les dieux mâles et les dieux femelles du Ḫatti et du Kizzuwatna
18. Les dieux de la terre(^DEREŠKIGAL)
19. Les dieux antiques
20. Les dieux de la nature
21. Les dieux du Mitanni

La liste s'ouvre par les divinités de la souveraineté.

La déesse solaire d'Arinna dont on souligne le rôle politique : elle administre la royauté du roi et de la reine, fonction dévolue au dieu de l'Orage et au Soleil dans le rituel de fondation CTH 414, écrit à l'époque du roi Télipinu (voir *infra*).

Le Soleil du ciel.

Les dieux de l'Orage. Le dieu de l'Orage du ciel est présenté sous les traits de Tešub, le dieu de l'Orage hurrite. Le couple souverain du panthéon est donc pleinement constitué, avec un rôle considérable accordé à la déesse solaire d'Arinna, observé dans les prière précédemment. Mais il s'agit d'un couple hétérogène formé d'une divinité hittite (la déesse solaire d'Arinna) et d'une divinité hurrite (le dieu Tešub).

On relève parmi les divinités de l'Orage, quelques-unes des villes ou des régions qui ont marqué l'histoire hittite. A travers ces différentes hypostases apparaît l'histoire du royaume hittite du 14^e siècle. Le dieu de l'Orage de Liḫzina⁸⁷⁴ apparaît également dans un Mythe parallèle. La place du dieu

⁸⁷⁴ La ville de Liḫzina est aussi une ville légendaire. C'est là que se réfugie Télipinu avant de fonder le royaume hittite.

de l'Orage de l'armée, rangé parmi les dieux souverains, montre que celui-ci ne doit pas être assimilé à un dieu de la guerre. Il s'agit seulement du dieu qui donne la victoire sans combattre lui-même. Il apparaît d'ailleurs dans les textes antérieurs que le dieu de l'Orage lui-même est un piètre combattant.

Le deuxième groupe est constitué des divinités économiques. Il se divise en deux grandes catégories : les divinités de la nature sauvage et celles de la nature civilisée⁸⁷⁵.

Le premier groupe est constitué notamment des divinités du bétail (Ḫapantalia et Karzi) et de la divinité de l'égide, qui assure la transition avec le deuxième groupe.

Le deuxième groupe est constitué du cercle fondateur de Télipinu, et de son cercle agraire. Le cercle fondateur est constitué de la divinité du monde souterrain Lelwani, qui joue un rôle important dans la fondation : elle soutient les édifices ; de EA, qui construit les murs, de DAMKINA, sa parèdre ; d'Askašepa qui protège les limites et de Télipinu des villes qui protège les frontières (Télipinu de Tawiniya, Télipinu de Durmitta, Télipinu de Ḫanḫana).

Le cercle agraire de Télipinu est représenté de NISABA, la divinité du grain

On relève un grand nombre de divinités appartenant au cercle fondateur de Télipinu alors que le cercle agraire n'est représenté que par NISABA. La nature du texte, car il s'agit d'un traité, peut expliquer cette disproportion apparente. Plusieurs divinités empruntées à la religion mésopotamienne semblent associées aux cercles de Télipinu : IŠTAR et Hépat empruntées peuvent relever du monde agraire ou de la fondation⁸⁷⁶ ;

⁸⁷⁵ Mazoyer, « Télipinu, dieu protecteur », in *Studia Anatolica et varia, Mélanges offerts au Professeur René Lebrun*, Kubaba, série Antiquité, p.13.

⁸⁷⁶ Wegner, *Gestalt und Kult der Istar-Sawuska in Kleinasien. Hurritologische Studien III*, AOAT 36, 1981.

E. Laroche nous a retracé l'apparition du dieu lune dans la religion hittite⁸⁷⁷. C'est au XIVE siècle que les Hittites importent le dieu lunaire de leurs voisins hourrites de Syrie qui l'avaient empruntée eux-mêmes au panthéon babylonien (*SIN*). A la même époque le dieu-Lune de Harran entre en Hatti en venant du Mitanni. Cet emprunt correspond à un besoin précis : le dieu Lune et sa parèdre Nikkal sont les patrons du serment. Il se constitue donc à cette époque une triade étrangère à l'époque vieux-hittite : Išhara, le dieu lune Kušuh, sa parèdre Nikkal. En relation avec le serment ces divinités sont placées à côté des cercles de Télipinu.

On constate par ailleurs un état de syncrétisme inachevé, comme le soulignait E. Laroche : la déesse Hépat, épouse de Tešub n'est pas encore identifiée à la déesse solaire d'Arinna. EREŠKIGAL est encore distincte de Lelwani.

Les Montagnes et les eaux qui jouent un rôle essentiel dans la fondation son rangées parmi les éléments naturels et non pas dans le cercle de Télipinu.

Les divinités du combat représentent la troisième catégorie de divinités. On mentionnera ZABABA D¹Iyarri, D²Zappana, D³Ḫašamili. Dans certains textes ZABABA et Ḫašamili peuvent être intégrés aux cercles fondateurs de Télipinu, ils entrent dans la catégorie des dieux qui écartent les menaces. Ḫašamili est une ancienne divinité hattie qui était liée à l'origine à la fondation, en tant que dieu forgeron, et assimilé par la suite au dieu de la guerre. Iyarri est une divinité de la guerre d'origine louvite.

Les divinités hourrites et mésopotamiennes jouent un rôle important dans cette liste mais ne constituent pas un panthéon indépendant, comme un siècle plus tard à Yazılıkaya.

⁸⁷⁷ Laroche, « Asianiques (Religions). Définitions et problématique », in éd. Yves Bonnefoy, *Dictionnaires des Mythologies*, p.97.

Chapitre V

SYNTHESE

L'influence du Mythe de Télipinu

Nous avons vu dans le précédent volume *De l'origine à la fin du royaume hittite*, la rupture qu'avait marquée le règne du roi Télipinu et la place du Mythe de Télipinu dans la nouvelle idéologie qui se met alors en place. Rappelons quelques points essentiels de cette idéologie.

Le roi hittite détient son pouvoir des dieux qui assurent la prospérité du royaume. Il a pour mission de veiller à l'exécution fidèle des cultes. Lorsque les hommes commettent une faute à l'égard des dieux, ceux-ci considérant que les termes du contrat passé avec le roi ne sont plus respectés, quittent le pays provoquant ainsi sa ruine.

Le rôle du roi est donc d'ordre essentiellement religieux. Il doit veiller à ce que les cultes sont régulièrement accomplis. Sa fonction consiste à instaurer la paix dans le royaume avec l'aide des dieux. A l'époque du roi Télipinu, il n'est plus un conquérant, comme les rois des générations précédentes, mais un roi pacifique qui instaure dans le royaume, la prospérité et la paix avec l'aide des dieux.

Cette révolution idéologique qui caractérise l'époque du roi Télipinu, s'accompagne d'une réorganisation du panthéon. Le dieu Télipinu devenu dieu fondateur, acquiert une stature importante dans le panthéon.

Les générations qui suivent l'époque du roi Télipinu vont développer cette idéologie. Mais aussi l'adapter à la situation historique. Le début de l'époque Moyen Hittite est marqué par une période de troubles et de guerres. L'idéologie mise en place par le roi Télipinu sert à expliquer cette période d'instabilité. Suivant le modèle du Mythe de Télipinu on explique les troubles qui agitent le royaume par la disparition d'un dieu, causée elle-même par une faute commise en l'encontre de la divinité disparue. On le voit en particulier

dans la Prière à la déesse solaire d'Arinna dans laquelle on affirme que les dieux considèrent l'humanité comme coupable ou encore dans la Prière d'un mortel où le suppliant demande au dieu de lui ouvrir son cœur et de lui indiquer sa faute. Les troubles causés par la disparition des dieux sont longuement évoqués, qu'il s'agisse de la guerre ou d'épidémie pour le royaume, de maladie ou d'angoisse pour un individu.

Car le modèle mis au point dans le Mythe de Télipinu sert à expliquer des événements politiques dramatiques mais aussi il s'applique des situations personnelles, comme dans le cas de la Prière d'un mortel qui évoque la maladie du suppliant. Outre les prières, la mythologie évoque également des situations qui relèvent de la vie quotidienne comme le Mythe d'Anzili et Zukki, intégré dans un rituel de naissance. Le Mythe du dieu de l'Orage d'Ašmunikal et celui du dieu de l'Orage de Ḫarapšili qui évoquent la situation personnelle des deux reines semblent associées dans l'un et l'autre cas à des rituels de naissance.

Comme dans le Mythe de Télipinu ou encore dans le Mythe du dieu de l'Orage la faute qui est à l'origine du départ du dieu est souvent une énigme qu'il convient de déchiffrer. Dans ce dernier Mythe malgré une enquête minutieuse personne n'est capable de déterminer avec précision la nature de la faute commise. Le grand-père du dieu de l'Orage accuse son fils d'être responsable de la faute commise. Mais ce dernier récusé cette accusation. La même incertitude règne dans les Prières, d'où les questions angoissées posées par le suppliant dans la Prière de Kantuzzili : « Maintenant puisse mon dieu m'ouvrir son âme avec tout son cœur et me dire mes fautes de sorte que je les connaisse. » D'où le recours aux spécialistes, aux prophètes, aux lecteurs d'entrailles. L'aveuglement de la victime fait partie du châtement.

D'où la justification qui occupe une part importante de la prière : « Je n'ai jamais juré par mon dieu et je n'ai jamais transgressé un serment. Ce qui est sacré pour mon dieu et n'est pas permis pour moi de manger, je ne l'ai pas mangé et n'ai pas souillé de cette manière mon cœur... Dans les Prières d'Etat on insiste sur le fait que le culte du dieu a été

respecté, la négligence cultuelle étant à l'origine du départ du dieu Télipinu dans son Mythe, comme dans la Prière de Kantuzzili. Quelle que soit la faute commise et à laquelle le coupable on n'a pas accès, on sollicite le pardon de la divinité. La faute commise est source d'angoisse : « A cause de ma maladie ma maison est devenue une maison d'angoisse » (Prière de Kantuzzili)

Si sur ces différents points on trouve une convergence entre le Mythe de Télipinu et bon nombre de textes de l'époque Moyen-Hittite, les textes bien entendu sont adaptés aux situations qu'on tente de déchiffrer. Le Mythe est appliqué aux situations personnelles, mais ensuite à l'énigme qu'on tente de déchiffrer. Ainsi dans le Mythe de Télipinu, la sécheresse et l'interruption des cycles naturels sont mentionnées comme résultat de la disparition du dieu, alors que dans les Mythes parallèles et dans les Prières, on évoque les fléaux, la guerre, comme manifestations de la colère divine.

Par ailleurs tel élément brièvement évoqué dans la première version du Mythe se trouve fortement développé dans tel ou tel texte. Ainsi la présence du dieu Soleil qui tente de retrouver Télipinu dans son Mythe devient un médiateur obligé dans la Prière d'un mortel. Le suppliant après avoir adressé un hymne au Soleil lui demande de retrouver le dieu disparu et lui un message pour celui-ci.

On voit aussi que les biens qui sont évoqués dans les Mythes parallèles sont modifiés en fonction de la nature du rituel dans lesquels ils s'intègrent.

Mais c'est surtout la présence obsessionnelle de la guerre qui frappe l'observateur. D'une part les méfaits de la guerre sont évoqués avec insistance.

A cet égard on évoquera le Mythe de la disparition de dieu de Nérîk dans lequel la guerre semble être responsable du départ du dieu. Selon le texte, le dieu quitte « l'humanité ensanglantée, rouge comme le sang » (Ro 13-14 ; Vo 1). Cette image de l'humanité renvoie probablement à la guerre contre les Gassas évoquée dans La Prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal. Dans le Mythe de Télipinu, il n'est pas question de crimes et de sang,

parce que, comme nous l'avons souligné précédemment⁸⁷⁸, la disparition de la civilisation hattie semble causée par la négligence cultuelle et non par la guerre. Le dieu de l'Orage de Nérîk, comme Télîpinu, en proie au ressentiment (*ša-*), quitte la ville en emportant différents biens. Ces biens diffèrent d'un mythe à l'autre : le dieu de l'Orage de Nérîk emporte des biens propres au roi et à la reine (la naissance, la vie et la longévité), Télîpinu des biens agraires (*Ḫalki*, *Immarni*) et économiques (l'abondance, la prospérité, la satiété). Le fait que le couple royal soit mentionné au moment du départ du dieu de l'Orage de Nérîk, alors qu'il n'est pas évoqué au début du Mythe de Télîpinu, illustre une différence fondamentale entre les deux mythes : le Mythe de la Disparition du dieu de l'Orage de Nérîk retrace la lutte terrible menée contre les Gargas alors que le début du Mythe de Télîpinu suggère la disparition de tout un royaume, le royaume hattî, et de la royauté.

Le dieu de l'Orage de Nérîk, après avoir quitté la ville de Nérîk ensanglantée, disparaît dans une fosse (*ḫatteššar*), il se réfugie donc dans le monde souterrain (*Ro 12*), rejoignant les divinités d'autrefois, ce qui signifie sans doute que son culte disparaît de la ville de Nérîk. Télîpinu, victime de la négligence des humains, qui ne l'honorent pas comme il le mérite, quitte sa ville cultuelle (anonyme) désertée aussi par ses habitants. Il se réfugie dans la campagne, à proximité de la ville de Liḫzina où il acquiert de nouvelles connaissances qui lui permettront de devenir le dieu fondateur hittite⁸⁷⁹.

Le départ de Télîpinu entraîne la ruine du pays tout entier et provoque la disparition du royaume, du couple royal chargé d'en assurer la pérennité, et donc de toute la civilisation hattie⁸⁸⁰. Le départ du dieu de l'Orage de Nérîk affaiblit le pouvoir royal en enlevant au roi et à la reine la naissance, la vie et la longévité, qui assurent la pérennité de leur descendance.

⁸⁷⁸ Voir pp.113-115.

⁸⁷⁹ Hypothèse avancée par Gonnet « Télîpinu et l'organisation de l'espace chez les Hittites », in *Tracés de fondation*, Bib. EPHE CXIII, pp.51-57.

⁸⁸⁰ Gonnet, *ibid.*

Une ville importante du royaume disparaît, sans que cela entraîne pour autant la disparition du royaume.

Alors que le pouvoir du dieu de l'Orage est considérablement affaibli dans le Mythe de Télîpinu et qu'il ne peut empêcher, par exemple, que Télîpinu fasse sortir les rivières de leur cours, dans le Mythe de Disparition du dieu de l'Orage de Nérîk, le dieu de l'Orage a des initiatives montrant sa maîtrise de la situation. Ainsi intervient-il pour que le dieu de l'Orage de Nérîk ne détourne pas la rivière Maraššanta (*Vo 16-17*).

Dans le Mythe de Télîpinu, on ne sait pas où le dieu s'est réfugié. C'est l'Abeille qui retrouve le dieu et c'est Kamrušepa, la déesse de la magie, qui rend possible le retour du dieu en organisant les rituels magiques. Pour exécuter certains d'entre eux, elle recourt à un mortel. Dans le Mythe de la Disparition du dieu de l'Orage de Nérîk, ce sont les mortels qui tentent de faire rentrer le dieu : des prêtres (^{LU}GUDU₁₂) se rendent à Néra et à Lala pour exécuter des sacrifices destinés à apaiser la colère du dieu dans la fosse où il a disparu, et s'adressent aux divinités anciennes en leur demandant d'intervenir pour favoriser le retour du dieu dans son sanctuaire. Dans le Mythe de Télîpinu, le clergé ayant disparu⁸⁸¹, Kamrušepa fait venir un mortel auquel elle enseigne comment purifier le dieu disparu.

La comparaison succincte entre les deux Mythes met en évidence l'importance des variantes d'un Mythe à l'autre et la souplesse de ces textes qui sont capable de s'adapter à toutes les situations. Étudier les variantes dans ces textes et en dégager la signification constitue un moyen essentiel pour entrer dans les arcanes de la religion hittite.

⁸⁸¹ On constate donc au début du *Mythe de Télîpinu*, contrairement au *Mythe de la Disparition du dieu de l'Orage de Nérîk*, l'absence de toutes les structures politiques et religieuses du royaume (les fonctions de la première catégorie dumézilienne). Cette absence menace directement le panthéon hattî, qui se voit contraint d'une part de se substituer aux humains pour faire rentrer le dieu disparu, d'autre part de procéder à une refondation.

L'influence hourrite et mésopotamienne⁸⁸²

Il apparaît que l'époque Moyen-Hittite a été caractérisée dans le domaine de la religion par des emprunts mutuels entre les Hittites et le Kizzuwatna. Nous avons relevé l'influence du Mythe de Télipinu sur les rituels du Kizzuwatna, qui se place dans un cadre plus général des relations entre le royaume hittite et le Kizzuwatna marquant l'époque de Télipinu et les générations suivantes. Certains des rituels du Kizzuwatna qui contiennent à la fois des termes hourrites et des expressions empruntées au Mythe de Télipinu confirment l'influence du Mythe sur la religion kizzuwatnienne.

Inversement une intense activité de copie des textes d'origine kizzuwatnienne se met en place à cette époque. Ils viennent contrebalancer l'influence de la religion hittite sur la religion kizzuwatnienne observée précédemment. On peut mesurer cette influence par le rôle joué par certaines divinités kizzuwatnienne à l'époque Moyen-Hittite. On voit cette influence qui s'accroît au cours des années par exemple en examinant la place que joue la déesse Hépat. D'un roi, sans doute Tudhaliya I ou Tudhaliya II nous possédons des instructions militaires (CTH 259) où, sur le recto figure le nom Hépat. Par ailleurs, dans le traité conclu entre le roi Tudhaliya II et Šunaššura II (CTH 41), le souverain du Kizzuwatna, Hépat est mentionné dans la liste des dieux témoins⁸⁸³. En Anatolie on portait à cette époque le nom formé avec le théonyme Hépat comme le montre la femme nommée Ašmuhepa dans un rituel de contre-magie pour Tudhaliya II et Nikalmati ou encore le nom de Taduhepa, l'épouse de Tašmišarri-Tudhaliya III⁸⁸⁴.

⁸⁸² Wilhelm, *The Hurrians*, Warminster ; G.Beckman, « Mesopotamians and Mesopotamian Learning at Hattusa », *JCS* 35, pp.97-114 ; Popko, *Religions of Asia Minor*, Warsaw 1995 [*Religions infra*].

⁸⁸³ Tremouille, *Hebat*, p.24.

⁸⁸⁴ Tremouille, *ibid.*, p.25.

Outre le grand nombre de rituels d'origine kizzuwatnienne qui mentionnent Hépat copiés par les scribes hittites la déesse est mentionnée dans un rituel de fondation et dans les traités qui datent de l'époque de Šuppiluliuma. A cette époque elle est mentionnée à proximité de Télipinu. Hépat se substituera à la déesse solaire d'Arinna, comme on le voit à Yazılıkaya.

On relève le rôle de l'ancien dieu mésopotamien EA. Cette divinité a joué un rôle très important dans les régions du Nord-Ouest sémitique imprégnées de culture hourrite. Son culte est entré dans la religion hittite par les Hourrites du Kizzuwatna. El créateur de la terre est rangé dans le cercle fondateur de Télipinu, on retient ses liens avec la fondation.

L'analyse des rituels de fondation CTH 414, 413, 415 montre que l'influence mésopotamienne est de plus en plus importante. Si l'on examine 414 qui date de l'époque du roi Télipinu, on trouve une évocation hittito-hattie de la fondation :

On se rend sur la Montagne avant la fondation pour renouveler la convention entre les dieux et le roi, à cette occasion on renouvelle le pouvoir royal. Deux opérations semblent dominer les rituels : l'ouverture du sol et le dépôt des fondations qui relèvent de Télipinu. La construction du foyer représente l'occasion de régénérer le pouvoir royal. Le texte est donc proche du Mythe de Télipinu, mais s'inspire également de rituels anciens d'origine hattie. Le panthéon est dominé par deux grandes divinités, le dieu Soleil et le dieu de l'Orage, qui constituent le socle du pouvoir royal.

Dans CTH 413, qui est un texte Moyen-Hittite, on enracine les points axiaux du temple, comme dans les rituels de fondation d'origine mésopotamienne. Comme en Mésopotamie la construction du temple dans sa totalité est l'œuvre des dieux. Parmi les dieux cités, on relève des divinités relevant de la tradition hittite de la fondation, Télipinu, les Montagnes, les eaux, mais aussi des divinités mésopotamiennes, comme EA.

CTH 415 qui date de l'époque de Šuppiluliuma est fortement marqué par l'influence hourrite. Les divinités hittites et notamment Télipinu, ne sont pas mentionnées.

Dans les rituels de fondations l'influence hourrite et mésopotamienne a été de plus en plus importante.

Nous retrouvons cette influence dans les prières. Nous avons vu la place qu'y occupent les hymnes. La prière d'Arnuwanda au sujet des cités détruites rappelle les lamentations mésopotamiennes au sujet des cités détruites et le Livre des Lamentations dans la Bible au sujet de la destruction de Jérusalem. Mais les modèles sont adaptés à la religion hittite : on n'évoque pas les désastres subis par les villes mais les dommages causés aux dieux, dont le culte a été éliminé, dans le souci de les persuader de prendre fait et causes pour les Hittites.

Par ailleurs, comme nous le verrons plus loin, certaines divinités anciennes sont marquées par une forte influence mésopotamienne. C'est le cas pour la divinité Soleil du ciel qui est d'origine mésopotamienne (UTU/Šamaš) ; elle est dotée de vizirs (Buene et Mišharu) et d'animaux du quadrige du Soleil.

Certaines divinités mésopotamiennes font leur apparition dans le panthéon d'Etat, comme EA, IŠTAR, Hépat, Išhara, Le dieu de l'Orage hourrite se substituant parfois dans les traités au dieu de l'Orage hittite. Nous reviendrons sur ces questions plus loin.

Nous avons vu par ailleurs qu'un grand nombre de rituels du Kizzuwatna ont été copiés par les scribes hittites. Ils se retrouvent dans les archives de Boğazköy comme dans celles d'Ortaköy (Šapinuwa). Ainsi le texte no 7 trouvé à Ortaköy qui constitue un rituel pour faire rentrer les dieux imité du Mythe de Télipinu (KASKAL *huittiyawaš*) contient une offrande d'oiseaux à des objets sacrés, ce qui est typiquement propre aux rituels hourrites. On y trouve également un grand nombre de termes hourrites comme *ambašši* (verso 6), *adani* (verso 4), *awari* (verso 4) = hittite *gimra* « steppe »⁸⁸⁵.

⁸⁸⁵ Ünal, *Hittite and Hurrian Cuneiform Tablets from Ortaköy (Çorum), Central Turkey*, Istanbul 1198, p.48-53.

Les divinités hittites

La perte des territoires du Nord qui était le réservoir le plus important de traditions hatties a eu une influence importante sur la religion hittite. Les dieux de tradition hattie continuent à être honorés et certains connaissent un développement marqué. Ils sont mobilisés dans la lutte contre les Gasgas, comme Télipinu et la déesse solaire d'Arinna. Mais d'autres dont le culte est interrompu par les invasions sont partiellement oubliés. Seuls les grands dieux passent sans dommage cette période difficile d'occupation gasga. Les cérémonies du dieu de l'Orage sont maintenues à Hakkimša et particulièrement à Katapa et à Hattuša. Certains dieux sont oubliés comme Zithariya cité comme un des principaux dieux de cette époque dans le traité avec les Gasgas que nous avons analysé. Certaines divinités vont connaître des transformations importantes, d'autres enfin des développements significatifs⁸⁸⁶.

Les dieux de l'Orage

On a vu que le dieu de l'Orage du ciel est doté d'une parèdre, la déesse solaire d'Arinna, qui joue un rôle essentiel dans la religion de cette époque. Le dieu de l'Orage n'a plus rien de « cosmique ou de naturaliste », comme s'était le cas à l'époque de Télipinu, il est le symbole de la royauté humaine, il est présenté en « chef de famille, en patricien »⁸⁸⁷ et doté de 8 fils selon le Mythe parallèle du dieu de l'Orage de Lihzina (CTH 3331 ; III 7) parmi lesquels le dieu de l'Orage de Zippalanda semble jouer un rôle très important. A l'instar de Télipinu il devient le fils préféré du dieu de l'Orage (KUB VI+, Ro I 12-13 = 46, Ro I 13-14. Dans la fête du KI.LAM les prêtres du dieu de l'Orage de Zippalanda forment une catégorie distincte comme ceux de la déesse solaire d'Arinna

⁸⁸⁶ Popko, *Religions*, p.86.

⁸⁸⁷ A l'instar de Tešub (Laroche, « Tešub et Hebat », in *Dictionnaire de Mythologie*, Paris, 1981, pp.1100-1101)

(Singer 105). Par ailleurs le dieu de l'Orage de Zippalanda figure dans les listes des dieux honorés pendant la grande assemblée. Mais la hourritisation du panthéon qui est en route a pour effet de remplacer dans le traité de Šuppiluliuma I et de Šattiwaza du Mitanni le dieu hittite Tarḫunt par le dieu hourrite Tešub, accompagné de ses acolytes (Šeri, Hurri, la Montagne Nanni, la Montagne Ḫazzi).

Les divinités KAL

La divinité KAL sans épithète se rencontre pour la première fois à l'époque Moyen-Hittite. Elle est l'équivalente de la déesse Inara. Son nom rapproché du terme *immara-* puissant, fort » pourrait expliquer que la déesse ait été rangée parmi les divinités KAL, littéralement « le fort ». Inara qui peut être désignée par le terme KAL sans autre précision semble devenir le dieu KAL par excellence.

Les divinités KAL sont constituées à partir de l'époque Moyen-Hittite de deux grandes catégories. Celles qui contrôlent le monde sauvage de la *gimra* et celle qui sont en relation avec le monde civilisé.

Dans la première catégorie, placée sous l'autorité d'Inara, on trouve notamment le dieu KAL du Ḫatti, Zithariya, Ḫapantalia, Karzi, le dieu KAL de l'égide qui clôt le groupe. Dans un texte Moyen-Hittite, KAL est associé à Ala (KUB XLIII 23 Vo 40-42)

A la tête de la seconde catégorie Télipinu, accompagné de ses deux cercles, les dieux agraires et les dieux de la fondation.

Télipinu, dieu protecteur

L'idée qui veut que Télipinu appartienne à la catégorie des dieux protecteurs a été avancée pour la première fois par E. Laroche⁸⁸⁸ qui écrivait à ce sujet : « En termes hittites, cela signifie que Telibinu, devait entrer avec son équipe dans la grande famille des dieux KAL (LAMMA), protecteur de la

⁸⁸⁸ Laroche, « Les dieux du paysan hittite », *Mélanges Naster*, 1984, p.128.

faune et du gibier aussi bien que de toutes espèces vivantes. Il est de fait que les listes royales les énumèrent à la suite des KAL, sous la même tête de chapitre, mais sans les confondre. Ils sont une subdivision de la troisième fonction ». On le voit dans la liste divine qui accompagne Šuppiluliuma I et Šattiwaza du Mitanni. Il semble que c'est à l'époque Moyen-Hittite que les cercles Télipinu se sont constitués.

En tant que dieu agraire, Télipinu défriche, ratisse, laboure le sol, moissonne, en tant que dieu fondateur il taille les pierres⁸⁸⁹, place les fondations dans le sol. Il est également le dieu de l'irrigation. Il est souvent associé à la Montagne Ḫulla, qui forme une paire tantôt avec Puškurunuwa, tantôt avec Zaliyanu. L'association Ḫulla et Télipinu se trouve par exemple dans la Fête du KILAM.

Télipinu agraire

Parmi les divinités agraires associées au cercle agraire de Télipinu, on mentionnera outre Ḫalki, ^dGİR, ^dSUMUQAM Dans la Fête du KILAM (*Izmir* 1270+, II 7''-9'' ; Singer, 1983 : 71 ; 1984 : 73). On honore Télipinu et Ḫalki(?) à la porte du temple de ^dGİR avant la grande assemblée. *Miyatanzipa* « génie de la croissance » est la troisième divinité agraire que nous voudrions mentionner. Le pouvoir de Miyatanzipa, la déesse de la croissance appartient aussi au cercle agraire de Télipinu. Comme les autres divinités agraires, elle est étroitement liée au monde la fondation. C'est Télipinu qui intègre au royaume cette divinité au moment de la fondation du royaume.

Miyatanzipa est honoré dans la Fête du KILAM avant qu'on entre dans l'édifice nommé ^Ḫḫešti-, qui est un mausolée, (CTH 628 : KUB XX 4, Vo V 7⁸⁹⁰). Cette association confirme les liens entre les cercles de Télipinu et le monde des morts⁸⁹¹.

⁸⁸⁹ Gonnet, « Telibinu et l'organisation de l'espace chez les Hittites », in *Tracés de fondation*, Bib. EPHE CXIII, p.51 n. 6.

⁸⁹⁰ Singer, *Part one*, p.83 ; *Part two*, p.78.

⁸⁹¹ Gonnet, *FsÖzgüç*, pp.215-224.

Télipinu fondateur est lui-même à l'instar de l'égide chargé de protéger le royaume. Ses villes sanctuaires situées à proximité de la frontière gasga deviennent des lieux susceptibles d'écarter les envahisseurs et de protéger le royaume des menaces ennemies. Nous avons vu dans le volume précédent la place que joue la ville de Hanhana. La ville de Tawiniya est par excellence la ville cultuelle du dieu. D'après un rituel de naissance⁸⁹² qui recense les villes sanctuaires données aux dieux, Tawiniya a été attribuée à Télipinu. On mentionnera aussi deux rituels kizzuwatniens destinés à faire rentrer des divinités disparues (CTH 483, 484). Ils se déroulent à la porte de Tawiniya, située dans la partie nord de l'enceinte de la ville Hattuša.

La ville de Durmitta constitue la troisième ville sanctuaire de Télipinu. Les dieux de Durmitta sont honorés dans la Fête d'AN.TAḪ.ŠUM^{SAR 893}. Par ailleurs, on a évoqué un rituel exécuté à la frontière Gasga qui souligne le rôle de Télipinu de Durmitta dans la défense de la frontière (CTH 422).

Ces trois villes sanctuaires de Télipinu sont situées dans des zones menacées par les Gasgas. Ces villes qui occupent donc des emplacements stratégiques semblent être en position de bastions défensifs et se dresser comme des remparts face aux tribus incontrôlées des Gasgas qui génèrent des guerres continues. Elles sont toujours sous la menace d'une attaque subite des Gasgas retranchés dans les zones montagneuses. A la jonction du monde civilisé des Hittites et de l'univers menaçant des Gasgas, elles ont pour fonction d'enraciner le royaume hittite en le protégeant des menaces qui pèsent sur lui. Ces trois villes sanctuaires de Télipinu sont situées dans des zones menacées par les Gasgas. Ces villes qui occupent donc des emplacements stratégiques semblent être en position de bastions défensifs et se dresser comme des remparts face aux tribus incontrôlées des Gasgas qui génèrent des guerres

⁸⁹² CTH 431 (KUB XXX 29, Ro 9-14) ; Beckman, *Hittite Birth Rituals*, StBoT 29, Wiesbaden, 1983, 22-23.

⁸⁹³ CTH 625 : KBo IV 13.

continues. A la jonction du monde civilisé des Hittites et de l'univers menaçant des Gasgas, elles ont pour fonction d'enraciner le royaume hittite en le protégeant des menaces qui pèsent sur lui.

La fonction essentielle de Télipinu à l'époque Moyen-Hittite est donc de protéger le royaume qu'il a fondé en campant à la frontière, en écartant les ennemis et les épidémies. Périodiquement on lui demande de retourner auprès du roi et de procéder à son enracinement en apportant tous les biens nécessaires à la fondation, comme il a fait à la fin de son Mythe. Sa fonction est donc analogue à celle des Montagnes sacrées qui protègent les frontières et enracinent la royauté. On établira un lien aussi avec le dieu grec Apollon, dieu fondateur chargé de protéger la ville. Comme Télipinu, il est le dieu des frontières et il intègre régulièrement les biens utiles à la ville, assurant ainsi son enracinement. Inversement Apollon, comme Télipinu écarte les fléaux, les épidémies.

Il est révélateur à cet égard que les villes sanctuaires de Télipinu soient situées à la frontière avec les Gasgas et que le dieu soit associé à ces trois villes dans la liste des dieux témoins contenue dans le traité de Šuppiluliuma I et Šattiwaza du Mitanni. C'est le dieu protecteur du royaume qui y est convoqué comme dieu témoin.

Inara, la sœur de Télipinu, veille sur le monde sauvage, Télipinu sur le monde civilisé constitué des espaces cultivés et des villes. Toutefois, comme dans le cas d'Apollon et d'Artémis, on observe des liens étroits entre ces deux divinités qu'on peut assimiler à des divinités jumeaux.

Les liens d'Inara avec la fondation sont mis en évidence par l'expression ^{KUŠ}kuršaš Inar « Inara de l'égide » qui se substitue à l'expression usuelle ^{KUŠ}kuršaš KAL dans le rituel du dieu de l'Orage de Kuliwišna⁸⁹⁴. On note aussi qu'Inara, comme Télipinu, est associée à la Montagne Hulla, comme Télipinu.

Les divinités de la fondation se rangent, quant à elles, en deux grandes catégories.

⁸⁹⁴ Glocker, *Kuliwišna*, pp.102-103.

1. Les divinités bâtisseuses.

Lelwani tient les fondations

Ḫulla enracine

Pirwa fournit la pierre

Les divinités des eaux fournissent l'argile

EA et son cercle bâtissent

les dieux mâles, *idem*

Zilipuri, *idem*

2. Les divinités protectrices des limites.

Aškašepa,

Hašamili,

Šulinkatte

Les Šalawaneš,

Les Damnaššara.

Télipinu par ses fonctions appartient à ses deux catégories, puisqu'il participe à la construction et la défense des limites.

Si l'on se réfère aux deux grandes catégories des divinités KAL, on voit que les dieux KAL ont été rangés suivant qu'ils se rattachent au monde sauvage ou au monde agraire. Mais on sait qu'il existe des connexions étroites entre la nature sauvage et le monde civilisé. Ces connexions s'observent notamment à travers les fonctions de l'égide. L'égide, qui est le sac de chasseur, contient tous les biens nécessaires au royaume qui assurent la protection de celui-ci. Au cours de Fêtes, le voyage de l'égide est censé consolider les relations existantes entre les grands centres cultuels de l'Anatolie, assurer leur prospérité et renforcer leur dépendance par rapport au pouvoir central enraciné à Ḫattuša.

Dans la cérémonie de la procession décrite dans la Fête du KILAM les égides qui défilent devant le roi enracinent ce dernier, lui donnant les biens nécessaires pour régner.

L'intrusion du monde sauvage dans le monde civilisé a pour effet de revigorer le monde civilisé.

Ces deux catégories de divinités KAL sont sans aucun doute complémentaires.

Le couple que forment Télipinu et Inara repose sur une opposition, une structure bipartite, Inara étant la divinité de la nature sauvage, Télipinu le dieu de la nature civilisée, c'est-à-dire des champs cultivés et de la ville. Pourtant dès l'époque Vieil Hittite leurs fonctions présentent des analogies sur de nombreux points. Comme son frère Télipinu, Inara se rattache au monde agraire et à la fondation.

Si Inara est une divinité du monde sauvage, elle semble pourtant avoir intégré les fonctions agraires et fondatrices de Télipinu :

Comme Télipinu dans d'autres textes, elle fournit la nourriture et la boisson lors du banquet qu'elle organise dans le but d'attirer Illuyanka. Si la nourriture peut provenir de la chasse, la boisson utilisée provient de toute évidence des étendues cultivées placées sous la protection de Télipinu, de la vigne et des champs.

Par ailleurs, la déesse bâtit pour son amant une maison au sommet de la Montagne. Ce fait souligne les liens que celle-ci entretient avec la fondation, fonction qui relève de Télipinu. En plaçant la maison sur la Montagne, Inara rappelle qu'elle est la divinité du monde sauvage, mais aussi elle traduit la volonté d'enraciner durablement la maison qu'elle bâtit, ce qui constitue la préoccupation de Télipinu dans la fondation⁸⁹⁵.

⁸⁹⁵ Kellerman, *Les rituels de fondation*, p.128, 135 ; Klinger, *Untersuchungen zur Rekonstruktion der hattischen Kultschicht*, StBot 37, Wiesbaden, 1996, pp.324-325. Par ailleurs, Inara comme son frère Télipinu, est associée au foyer comme tendent à le montrer certains rituels. On sait que le foyer sacrificiel représente pour les Hittites l'un des éléments clefs de la fondation, symbolisant l'union entre les dieux et les hommes, garant de l'éternité de la construction de l'édifice dans lequel il est placé (V. Haas, *Geschichte der hethitischen Religion*, Handbuch der Orientalistik 1. Abteilung, Band 15, Leiden-New York-Köln, p.22 et 270).

Au-delà du clivage entre Inara et Télipinu, il est manifeste que les deux divinités présentent des affinités étroites. Comme son frère Télipinu, Inara se rattache au monde agraire et à la fondation, elle vit au plus près des mortels, n'hésitant pas à partager leur vie. Fille du dieu de l'Orage, elle sauve son père dans des circonstances difficiles et par là-même elle se comporte d'une façon analogue à Télipinu. Pourtant, comme nous le savons, en examinant par exemple les listes divines, Inara est la divinité du monde sauvage. Dès lors, on peut estimer que Télipinu et Inara partagent des attributs en commun, des fonctions analogues, mais que, selon les circonstances, on insiste sur ou tel aspect de la divinité. En fait, ces deux divinités se rattachent à la fondation. La thématique de la gémellité des fondateurs est un trait indo-européen mais connu également dans d'autres civilisations⁸⁹⁶. La gémellité est associée bien évidemment à la fécondité. On sait que celle-ci n'implique pas une identité parfaite entre les deux personnages mais suggère des différences qui font sens, l'un de ceux-ci regardant plutôt vers la nature sauvage, l'autre plus particulièrement vers la civilisation. A Rome les jumeaux Rémus et Romulus illustrent cette partition⁸⁹⁷. Dans le monde grec Artémis et Apollon, deux divinités gémellaires se répartissent le territoire de façon analogue à celle d'Inara et Télipinu⁸⁹⁸. Doit-on en tirer la conclusion qu'Inara et Télipinu associés à la fondation sont deux divinités gémellaires ?

⁸⁹⁶ La gémellité est un des traits de la fondation ; Vian, *Les origines de Thèbes, Cadmos et les Spartes*, Paris, 1963 ; A. Meurant, *L'idée de gémellité dans la légende des origines de Rome*, Bruxelles, 2000, Académie royale de Belgique. Mémoires de la Classe des Lettres. Collection in-8°, 3ème série, XXIV.

⁸⁹⁷ Ellinger, « Artémis », in *Dictionnaire des Mythologies*, sous la direction de Yves Bonnefoy, Paris, 1981, p. 70-73 ; pour Apollon fondateur, voir M. Detienne, « Apollon Archégète. Un modèle politique de la territorialisation », in *Tracés de fondations*, Bib. EPHE XCIII, p. 301-311 ; *Apollon, le couteau à la main*, Paris, 1998.

Les liens d'Inara avec la fondation sont mise en évidence par l'expression ^{KUŠ}*kursaš* Inar « Inara de l'égide » qui se substitue à l'expression usuelle ^{KUŠ}*kuršaš* KAL dans le rituel du dieu de l'Orage de Kuliwišna (J. Glocker, pp.102-103).

Les liens d'Inara et de Télipinu et leur relation avec la fondation sont mis en évidence par exemple par la mention d'Inara auprès de la Montagne Hulla et de Télipinu. La Montagne Hulla est une Montagne sacrée assurant l'enracinement et la prospérité du royaume.

A propos des divinités protectrices des limites.

Dans la Fête du KILAM Šalawaneš, les Damnaššara et Hašamili appartiennent au cercle fondateur de Télipinu, ils sont chargés de protéger les limites. Cette fonction est manifeste à la fin de la grande cérémonie. Les Damnaššara tournent les yeux vers le roi et le roi tourne les yeux dans la même direction que les Damnaššara. On se rappellera que dans la chambre a du Sudbūrg, le roi Suppiluliuma (II) protège l'entrée sous les traits d'une divinité protectrice des limites qui pourrait être Télipinu.

A la porte de la maison de l'arc on honore Hašamili. A la porte *ašūša* on honore les Šalawaneš. Ces divinités évoquées successivement présentent donc des fonctions analogues. Nous avons vu dans CTH 591 que les Šalawaneš, comme Télipinu, sont chargés d'enraciner le couple royal.

On note en revanche que dans le traité de Šuppiluliuma I et Šattiwaza du Mitanni le dieu Hašamili est rangé parmi les divinités de la guerre. Il s'agit d'un glissement qui peut s'expliquer facilement, le dieu étant chargé de protéger le royaume est doté d'une arme à la différence des Šalawaneš et des Damnaššara qui repoussent leur adversaire par leur simple apparence physique.

Dès l'époque Vieux-Hittite, dans la *Fête d'automne de Télipinu* (CTH 638)⁸⁹⁹, les Šalawaneš sont honorées parmi d'autres divinités de la fondation. Quelles divinités se cachent

⁸⁹⁹ Mazoyer, *La vie culturelle de Télipinu*, Collection Kubaba, Série Antiquités, Paris, 2006, pp.13-73.

derrière les Šalawaneš ? En s'appuyant sur l'iconographie, il semble possible d'envisager un rapprochement entre les Šalawaneš et les hommes-taureaux représentés sur une plaquette ornée venant d'Alaca Höyük.

Les Divinités solaires

On sait que dans les textes mythologiques Vieil Hittite, le dieu de l'Orage n'est pas associé à la **déesse solaire d'Arinna**. Il évolue seul, sans parèdre même si les textes lui attribuent plusieurs enfants. A l'époque Moyen-Hittite, le dieu de l'Orage est flanqué d'une parèdre qui deviendra dans le panthéon une déesse considérable, comme on le voit par exemple dans les listes des dieux témoins contenues dans les traités ou dans les prières.

Cette importance s'explique sans doute par le rôle que joue à cette époque la ville d'Arinna. Mais aussi par la situation internationale que connaît le royaume hittite. Ancienne divinité hattie, comme Télipinu, elle est chargée de défendre le royaume gravement menacé par les invasions des Gargas. Par ailleurs, le rituel *KUB XXXVI 89*, dans lequel *EREŠKIGAL* est mentionnée comme la mère du dieu de l'Orage de Nérîk, suggère que la déesse solaire d'Arinna est une ancienne divinité souterraine.

La déesse solaire d'Arinna est la mère de quelques-unes des divinités les plus importantes du panthéon hittite⁹⁰⁰, elle est notamment la mère du dieu de l'Orage de Nérîk et du dieu de l'Orage de Zippalanda, la mère de Mezzula⁹⁰¹. Elle était peut-être aussi considérée comme étant la mère des autres enfants du dieu de l'Orage et notamment d'Inara et de Télipinu⁹⁰². La déesse solaire d'Arinna a donc des liens très forts avec la maternité : elle veille sur les nouveaux nés ainsi que l'indique clairement le rituel naissance mentionné précédemment (*KUB XXX 29, 9 s.*). La déesse solaire d'Arinna semble être une ancienne déesse hattie de la terre, ainsi que le suggère le rituel

⁹⁰⁰ Laroche, *loc. cit.*, p.126

⁹⁰¹ Voir Lebrun, *loc. cit.*, pp. 317, 320 ; Haas, *loc. cit.* 000.

⁹⁰² Selon Laroche elle est mère de tous les dieux Laroche, *loc. cit.*, p.126.

CTH 414 dans lequel elle est associée au sous-sol, comme le dieu de l'Orage.

C'est ainsi que le couple souverain est le plus souvent mentionné avec sa descendance comme à Yazılıkaya ou dans les listes divines incluses dans les traités.

Il semble que la famille souveraine du panthéon ait été construite sur le modèle de la famille royale hittite à l'époque que nous étudions.

Les Prières adressées à la déesse solaire d'Arinna permettent de définir précisément ses fonctions :

Elle est chargée d'écarter les envahisseurs, elle est associée à la défense du royaume et à la fondation, comme Télipinu. Dans la liste des dieux témoins elle est présentée comme celle qui administre le pouvoir du roi et de la reine. Elle a donc manifestement une dimension politique. Par ailleurs, elle écarte les fléaux et les envoie chez l'ennemi. Tous ces traits la rapprochent dans une certaine mesure de son fils Télipinu. Pour forger sa personnalité on s'est servi du dieu soleil, du dieu de l'Orage du ciel et de Télipinu.

Les textes semblent montrer que la déesse fait l'objet d'une grande dévotion chez les Hittites (Prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal) :

[Personne] n'a jamais montré plus de respect pour votre [culte ?] ; personne n'a jamais pris soin de vos biens divins - argent et rhyton en or, vêtements autant que nous.

Par ailleurs personne n'a fait preuve d'autant de respect dans la pureté de vos rituels pour vous ; personne n'a exécuté pour vous vos rituels et vos fêtes journaliers, du mois, et de l'année.

La déesse solaire d'Arinna a également des liens très forts avec la maternité : elle veille sur les nouveaux nés ainsi que l'indique clairement le rituel naissance mentionné précédemment (*KUB XXX 29, 9 s.*). Ces liens s'expliquent

sans doute par sa situation de mère des enfants du dieu de l'Orage.

A côté de la déesse Solaire d'Arinna, le **dieu Soleil du ciel** qui jouait un rôle essentiel dans la Mythologie à la fin de l'époque Vieil Hittite continue à avoir un rôle important à l'époque Moyen-hittite. En s'appuyant sur le monde hourrite et mésopotamien on précise quelques-uns de ses attributs.

Voici les principaux caractères de cette divinité tels qu'on peut les dégager des Prières :

Il est le fils de Ningal⁹⁰³.

Il parcourt le ciel et la terre noire. Le Soleil se lève le matin dans le ciel. Il est le seul franchir les portes du ciel. Il est doté d'un char lui-même pourvu de quatre coursiers. A sa droite courent les craintes, à la gauche courent les terreurs. Il est associé à deux vizirs Bunene et Mišharu.

Il est un dieu puissant parmi les dieux du ciel et de la terre ; ceux-ci s'inclinent devant lui.

Il établit le contact entre les dieux d'une part, entre les dieux et les hommes d'autre part.

Il établit le culte des dieux, fixe les lois et les coutumes des pays.

Dieu de la justice, son pouvoir s'étend à tous les êtres vivants. Il punit l'homme mauvais. Il est le berger de tous les hommes. Il est le protecteur de l'opprimé, son père et sa mère tout à la fois. Il assiste son serviteur qu'il prend par la main.

Il est le maître de la justice, de l'équité. Il fixe les coutumes et les lois du pays ;

Il assure le bonheur du simple mortel.

⁹⁰³ « La déesse Ningal, Nikkal en hourrite, qui est l'épouse du dieu lune, est une divinité d'origine sumérienne. En Syrie elle était honoré principalement à Ugarit. Les reines hittites de l'époque moyen hittite portaient des noms théophores contenant l'élément Nikkal » (Popko, *Religions*, p.100).

Dans la liste des dieux témoins, il est en tête du panthéon avec la déesse solaire d'Arinna et le dieu de l'Orage du Ciel. Le caractère bicéphale à la tête du panthéon prolonge la situation qui existait dans les textes Vieux Hittites et qui représente une singularité du panthéon hittite par rapport aux autres civilisations indo-européennes. La place éminente du Soleil du ciel est sans doute une marque provenant de l'époque hattie. Quant à la présence du dieu de l'Orage à la tête du panthéon, elle est conforme à la tradition indo-européenne. La présence de la déesse solaire d'Arinna est ambivalente, s'expliquant à la fois par sa nature de divinité solaire, à la fois par son rôle de parèdre du dieu de l'Orage.

La déesse solaire des enfers ou Lelwani associée au dieu de l'Orage dans la bilingue hatt-hittite CTH 701.1, à la fin de l'époque Vieil-Hittite est rangée à l'époque Moyen-hittite dans les cercles de Télipinu. En tant que dieu fondateur, elle veille sur solidité de la construction, comme il est précisé dans CTH 413. A l'époque Vieil Hittite Lelwani est encore distincte de la divinité hourrite Allani et d'EREŠKIGAL auxquelles elle s'assimilera au 13^e siècle. Son nom devient la propriété de la grande déesse du monde souterrain et peut être utilisé à la place des noms hourrites. Dès l'époque Moyen Hittite Alani et EREŠKIGAL ont été identifiées à la déesse solaire de la terre.

On voit dans la liste des dieux témoins que la divinité solaire de la terre est assimilée à EREŠKIGAL, mais distincte encore de Lelwani.

La place de la guerre

Au milieu du 15^e siècle commence dans l'histoire hittite une nouvelle période, marquée par les victoires de Tudḫaliya I en Syrie du nord et par les campagnes de Tudḫaliya II, le conquérant de l'Aššuwa vers 1420 av.J.C. L'annexion du Kizzuwatna par Tudḫaliya II et Arnuwanda I et les contacts renoués avec d'autres régions de culture hourrite, conduit à influence massive de la culture hourrite (Wilhelm, 1989, 49 et

Popko, 1995, 95 s). La culture mésopotamienne est aussi largement adoptée par les Hittites, directement ou à travers l'influence hourrite) (Beckman, 1983b ; Singer, 1995).

Sous le règne d'Arnuwanda, la situation se dégrade. Les tributs gasgas envahissent plusieurs villes du Nord de l'Anatolie. Dans leur désespoir les rois se tournent vers les dieux qui semblent rester insensibles. Ils attirent l'attention des dieux sur les conséquences des événements pour les dieux et pour le Hatti, pour le peuple et pour les dieux.

A l'époque de Tudḫaliya III la situation continue de s'aggraver et même la capitale est détruite. Dans une prière mentionnant Tašmišarri (T. III) et sa femme Taduḫepa plusieurs termes militaires apparaissent.

La situation évoquée dans la première version du Mythe de Télipinu mettait en évidence une idéologie fondée sur la paix se trouve remise en question par la détérioration de la situation politique.

Dans les textes mythologiques parallèles, dans les Prières et dans les rituels une place importante est réservée à la guerre, sans pour autant qu'on revienne à l'image d'un roi guerrier, antérieure à celle de l'époque de Télipinu. La guerre est perçue comme résultant d'une faute commise par les mortels, un fléau envoyé par les dieux. On adapte donc le schéma esquissé pour la première fois dans le Mythe de Télipinu. Le malheur qui s'abat sur le royaume est le résultat d'une faute commise à l'égard des dieux.

Nous avons vu que la place de la guerre est essentielle dans le Mythe de la Disparition du dieu de Nérîk. La Prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal place au centre de ses préoccupations la guerre contre les Gasgas. Les méfaits causés par ceux-ci sont mis en relation avec les dieux. Ce sont les biens des dieux qui ont été affectés par le comportement des Gasgas. La Prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal adressée à la déesse solaire d'Arinna et aux dieux au sujet des ravages des Gasgas (CTH 375) met en évidence les dommages causés par les Gasgas. Les Gasgas ont détruit les temples et broyé leurs statues.

Le poids de la guerre que nous venons de mentionner constitue un point capital des textes de cette époque. Cette obsession de la guerre imposée par les circonstances taille en brèche l'idéologie mise en place sous le règne de Télipinu, qui était fondée sur la paix et les valeurs qui permettent de la garantir : soumission aux dieux, autorité du roi, harmonie des parties composant le royaume. Ce bel équilibre se brise à l'époque Moyen-Hittite. Aucune solution théologique n'est capable de donner une explication à la guerre qui fait fureur sur tout le territoire hittite. Dès lors, on se met à exalter la puissance militaire du roi hittite qui caractérisait les vieux textes. Ainsi dans la Prière à déesse solaire d'Arinna on exalte l'époque ancienne où le roi rugissait comme un lion. On sollicite des dieux qu'ils apportent au roi la force permettant de vaincre les ennemis, comme on le voit dans les Mythes parallèles.

Les rituels font écho à la situation politique de cette époque. On voit que les égides sont portées à la frontière et destinées à écarter les menaces des ennemis. Les Montagnes sont dressées à la frontière, elles constituent un rempart contre les envahisseurs gasgas. Il en va de même des trois villes de Télipinu, Ḫanḫana, Tawiniya et Durmitta qui sont couramment mentionnées avec les listes des dieux témoins contenues dans les traités et occupent une place importante dans les rituels.

Le rôle de la lance dans la Fête du KILAM et le fait que celle-ci soit associée à la Montagne est sans doute également un écho de la situation du royaume hittite au moment de la rédaction de la Fête du KILAM.

Les relations entre les dieux et les hommes

On connaît l'importance des dieux dans la vie des Hittites : l'expression les « mille dieux », qui sert à les désigner, dès l'époque Vieil-Hittite semble suggérer qu'ils étaient présents dans toutes leurs activités quotidiennes. On sait aussi

l'importance que les Hittites attachaient à la vie cultuelle : une partie non négligeable des textes qui nous sont parvenus consiste en des descriptions de rituels, de fêtes et de cérémonies, dont un certain nombre date de l'époque Moyen-Hittite. La précision de ces descriptions, l'attention qui est accordée à chaque geste, pourraient suggérer que la religion hittite a un aspect formel nettement marqué et nous amener à la conclusion hâtive qu'elle repose uniquement sur des pratiques cultuelles n'engageant pas la vie intérieure des êtres. De fait, cette impression est largement fautive : les relations entre les dieux et les hommes reposent chez les Hittites sur des liens individualisés empreints d'amitié ou d'amour. Cet aspect de la religion hittite semble s'être fortement accentué à l'époque Moyen-Hittite.

Réduire la religion hittite à des pratiques cultuelles c'est l'amputer d'une partie essentielle de ce qui la constitue. La pratique cultuelle s'appuie sur des liens affectifs entre les dieux et les hommes qui lui donnent tout son sens.

L'homme serviteur des dieux

Si on se réfère à la littérature hittite, le premier devoir des Hittites consiste à servir les dieux, à répondre à leurs besoins, et ainsi à les honorer le plus scrupuleusement possible. Ils se présentent eux-mêmes régulièrement comme les « serviteurs des dieux ». Ils ne se contentent pas de se définir ainsi, ils ont tenté aussi d'explicitier ce rôle dans plusieurs textes. On citera le passage d'un document intitulé « Instructions pour le personnel du temple », qui donne des précisions sur ce qu'ils entendent par ce terme :

Les dispositions des hommes et des dieux sont-elles totalement différentes ? Non ! Dans ce domaine y-a-t-il quelque (différence...) ? Non, mais (leurs) dispositions sont à peu près semblables. Quand un

serviteur⁹⁰⁴ se tient devant son maître, il est lavé et il est dans des (vêtements) propres ; et soit il lui donne (quelque chose) à manger, soit il lui donne (quelque chose) à boire. Et quand, lui, son maître, mange et boit, il est apaisé, en esprit et il est favorablement disposé (?) à son égard. Si, cependant, il (le serviteur) est en retard et s'il est négligent, il a des dispositions différentes à son égard. Et si jamais un serviteur chagrine son maître, soit on le tuera, soit on frappera son nez, ses yeux, (ou) ses oreilles ; on le fera aussi à lui (et à) sa femme, ses fils, ses frères, ses sœurs, ses parents par mariage, (et) sa famille avec lui, si c'est un serviteur mâle ou femelle. Ensuite il les injurie en public, il les considère comme rien du tout. Et s'il meurt, il ne meurt pas seul, mais sa famille est associée à lui.... Si d'autre part [quelqu'un] indispose l'âme du dieu, le dieu le punit-il tout seul ? Ne punira-t-il pas [ses enfants], ses descendants, sa famille, ses serviteurs mâles et femelles, son bétail (et) sa moisson à cause de lui et ne les détruira-t-il pas totalement ?⁹⁰⁵

Il ressort de ce texte que les liens entre les prêtres et les dieux sont analogues à ceux qui unissent les serviteurs et leurs maîtres. Les prêtres doivent s'occuper des besoins matériels

⁹⁰⁴ Les sumérogrammes ARAD/İR et GEME sont ambigus et peuvent être traduits tout autant par « esclave, serviteur/ servante » ; plus que le statut légal de l'individu ils désignent celui qui s'occupe, qui soigne.

⁹⁰⁵ E. H. Sturtevant, A Hittite Text on the Duties of Priests and Temple Servants, *Journal of the American Oriental Society* 54, 1934, 365-366 avec une légère modification de l'auteur). Voir récemment Taggar-Cohen, *Hittite Priesthood*, Universitätsverlag Heidelberg, Memmingen, 2006.

des dieux et de leur confort, manifester la plus grande rigueur dans l'accomplissement de cette tâche. En cas de négligence, ils s'exposent à des sanctions plus ou moins sévères qui les touchent eux ainsi que leur entourage. Les consignes données aux prêtres dans ce texte qui concerne les obligations cultuelles sont évidemment le reflet d'une des préoccupations essentielles des Hittites : le respect des obligations cultuelles dans le moindre détail est considéré par les Hittites comme le premier des devoirs. Ceux parmi eux qui doivent approcher leurs dieux doivent respecter scrupuleusement le culte (les prêtres, le roi...), doivent se conformer à la tradition et s'interdire toute innovation. Les Hittites en matière liturgique sont volontiers traditionalistes. D'où le rôle clé des scribes dont l'une des fonctions est de fixer avec soin la liturgie. En effet, s'écarter volontairement ou involontairement de la liturgie, expose à tous les malheurs imaginables. La négligence cultuelle est la cause par exemple des fléaux qui s'abattent sur le pays.

Ainsi, semble se profiler l'image d'un dieu justicier prêt à se venger cruellement en cas de négligence cultuelle ou de faute commise à son égard. Très souvent les textes font mention des châtiments envoyés par les divinités irritées. Ainsi dans la Prière de Kantuzzili, Kantuzzili souligne qu'il n'a jamais commis de faute et passe en revue les différents qu'il aurait pu commettre pour s'en disculper : « Je n'ai jamais juré, par mon dieu. Je n'ai jamais transgressé mon serment... »

Les divinités hittites semblent donc redoutables, n'hésitant pas à punir sans pitié les hommes qu'ils jugent coupables. On voit d'ailleurs que les Hittites connaissent bien ce trait de caractère de leur divinité et qu'ils n'hésitent pas en jouer. Souvent, mettant en évidence l'impiété de leurs ennemis, ils essaient de provoquer la colère des divinités contre ces derniers. Dans la Prière d'Arnuwanda et d'Ašmunikal on insiste sur le fait que les Gasgas ne respectent pas les dieux, qu'ils brûlent ses temples, qu'ils essaient de dérober ses objets cultuels, qu'ils ravagent sa terre, tentant par là même de détourner la colère des dieux sur ceux-ci.

Si les divinités hittites semblent cruelles, peu sensibles aux malheurs des hommes et même responsables de ceux-ci, il existe aussi entre les dieux et les hommes des sentiments empreints de tendresse et d'affection.

On remarquera que dans le Mythe de Télipinu, Télipinu, blessé par la négligence des humains qui ne respectent plus son culte⁹⁰⁶, quitte son temple et se réfugie dans la campagne. Il ne frappe donc pas directement les humains, mais les abandonne plutôt à leur sort, estimant sans doute que le contrat qui le lie à eux est caduc. Son départ correspond plus à une suspension d'activité qu'à une vengeance délibérée, même si sa disparition a pour effet de provoquer la famine et la sécheresse. Il fait donc preuve d'une relative clémence même si en quittant le pays il provoque la catastrophe. Cette attitude qui caractérise Télipinu s'explique par le fait que cette divinité, malgré sa puissance qui le rend redoutable, est proche des humains, vivant volontiers sur la terre à leurs côtés. On remarque cependant que cette mesure dans l'application d'un châtimement est le fait aussi des autres divinités hittites. Le dieu hittite est un dieu boudeur plutôt qu'un dieu vengeur. Privé des marques d'honneur qui lui sont dues, il cesse de répandre ses bienfaits sur les humains et se réfugie dans une région inaccessible. On soulignera que ce départ n'est pas définitif : il appartient alors au mortel de faire rentrer la divinité disparue en mettant en œuvre divers rituels au cours desquels on lui offre différentes offrandes susceptibles de provoquer sa convoitise et en lui adressant des prières où l'on tente de se justifier. Comme le soulignent les prières que nous avons mentionnées, les hommes, à l'imitation des serviteurs, peuvent plaider leur cause en présentant leur défense face aux dieux.

⁹⁰⁶ Selon notre interprétation, voir M. Mazoyer, *Télipinu* ; déjà chez H. Gonnet, Dieux fugueurs, dieux captés chez les Hittites, *Revue de l'histoire des religions* CCV-4, 1988, pp.387-389.

Le fait que l'être humain puisse se justifier devant les divinités et que celles-ci puissent être accessibles à son argumentation adoucit l'image sévère de la divinité qui se dégageait jusqu'à présent et laisse place à celle d'un dieu justicier, capable d'écouter les arguments des victimes et d'y adhérer.

Non seulement les dieux sont accessibles à l'argumentation que les mortels peuvent déployer pour se défendre, mais ils le sont aussi à la pitié et à la miséricorde. Le coupable peut espérer le pardon des dieux qu'il a offensés s'il se repent. C'est souvent à la clémence du dieu qu'on s'adresse pour écarter un malheur, comme dans la Prière d'un mortel :

Vous êtes juste et clément. Vous écoutez les invocations. Vous êtes clément, ô dieu Soleil, vous prenez en pitié

La pitié des dieux ne se manifeste pas seulement à l'occasion de situations exceptionnelles, par exemple lorsque le pays est frappé par des fléaux, mais semble-t-il selon les textes de l'époque Moyen-Hittite, qui pourraient monter à cet égard un inflexibilité de la religion, à chaque moment de l'existence : les Hittites croient à l'existence d'une providence divine⁹⁰⁷, comme le souligne la Prière du Prince Kantuzzili dans laquelle Kantuzzili reconnaît que le dieu a manifesté sa clémence à son égard depuis l'enfance :

« Mon dieu, depuis que ma mère m'a mis au monde, vous, mon dieu m'avez élevé. Seulement vous, mon dieu, vous êtes [mon nom] et ma réputation. Vous, [mon dieu], m'avez donné une place parmi les hommes de bien. Vers une fonction importante vous avez dirigé mes actions. Mon dieu, vous m'avez appelé Kantuzzili, le serviteur de votre corps et

⁹⁰⁷ En hittite *para ḫantatar* « providence », HED 3, p.104-106.

de votre âme. La pitié du dieu je la connais depuis mon enfance et [j'en ai l'expérience].

Chaque individu, et pas seulement le roi, dès sa naissance, est placé sous la protection des dieux, qui le guident dans son existence. Le dieu est attentif non seulement aux plaintes de l'individu puissant mais aussi attentif à l'égard du plus humble.

O dieu Soleil, vous êtes le père et la mère de l'individu opprimé et solitaire (Prière d'un mortel).

Ainsi l'attitude qui était celle de Télipinu à l'égard du roi et de la reine dans son Mythe devient une attitude généralisée à l'égard de tous les vivants. Cet élargissement pourrait constituer une transformation importante qui caractérise la religion à l'époque Moyen Hittite : elle caractérise une religion individualisée et privatisée, adaptée aux circonstances de la vie quotidienne. Le roi n'est plus le seul à pouvoir établir des liens avec les dieux, chaque mortel peut se tourner vers la divinité et s'adresser à elle, en termes analogues à ceux du roi.

Si le prêtre hittite n'est que le serviteur du dieu, on précisera que ce statut n'a rien de dégradant, il est au contraire source de dignité et de gloire, seuls quelques élus partagent cet honneur. Ainsi dans la Prière du Prince Kantuzzili, ce dernier déclare :

Mon dieu, vous [m']avez appelé, moi, Kantuzzili, comme serviteur de votre corps et de votre âme.

Comme il est affirmé dans la même Prière, il faut certaines qualités morales pour être distingué parmi les hommes et

devenir le prêtre du dieu. Par ailleurs la puissance du dieu qu'on vénère rejaillit d'une certaine manière sur son serviteur.

Les dieux amours

Il pourrait sembler paradoxal après avoir souligné que les prêtres n'étaient que les serviteurs de ces derniers, d'évoquer l'amour qui unit les hommes et les dieux. L'amour constitue en effet un don spontané et implique une certaine égalité entre les contractants. Pourtant on constate que dans le cas de la religion hittite la soumission de l'homme devant la divinité n'empêche pas que leurs relations soient marquées par ce sentiment ou des sentiments voisins.

On rappellera que le roi hittite est l'intermédiaire, le médiateur entre les dieux et les hommes. De tous les humains il est le plus proche des dieux, sans être pour autant un dieu de son vivant, il devient un dieu à sa mort. On a vu entre le roi et les dieux des liens analogues à ceux qui unissent un vassal et son suzerain, on peut évoquer plutôt le type de relations existant entre un père et son fils. Le roi Anitta souligne que son père est cher au dieu de l'Orage, qu'il appelle « mon Seigneur ». Dans un rituel de fondation le roi indique qu'il célèbre de nouveau son père le dieu de l'Orage. Des termes similaires sont utilisés pour définir les relations entre le couple royal et le Soleil, comme dans ce fragment de *mugawar*, qui souligne les relations filiales entre le roi et le Soleil :

[De même que] le père et la mère reconnaissent leur fils, de même toi, ô dieu Soleil, reconnais le roi, [la rei]ne et les princes (KUB XXXIII 70, II 15-III 1 ; F. Pecchioli Daddi et A. Maria Polvani, *La Mitologia ittita*, Brescia, 1990, p. 63).

Cette thématique de la relation filiale existant entre les dieux et le roi hittite se trouve de même dans un rituel palatial où le Soleil est regardé comme le père et la mère du roi (KUB XXXV 165, 21-22).

Les Hittites ont souvent recours à une métaphore du monde animal pour faire comprendre les soins nourriciers que les dieux prêtent au couple royal et au pays hittite. Ainsi dans le *Mythe de Télipinu*, il est dit qu'à son retour dans son pays :

La vache s'occupa de son veau,
Télipinu s'occupa du roi et de la reine et les
pourvut de vie et de force pour l'avenir (KUB
XVII 10, 25-26 ; traduction de l'auteur).

Par ailleurs, quoique le terme serviteur, utilisé par le roi pour se définir par rapport aux dieux, implique une évidente soumission, une certaine forme d'égalité existe entre le roi hittite et les divinités liées à la fondation. Déjà dans le rituel de fondation KUB XXIX 1⁹⁰⁸ (I 11-13) le roi s'adresse au Trône divinisé en ces termes : « [N]e deviens pas mon homme, ni mon parent par alliance, sois mon ami, (ô) mon ami ! ». Le roi propose au Trône d'aller à la montagne et d'y manger ensemble en signe d'accord sur le partage du territoire. Le sens est clair : le roi estime qu'il existe une égalité manifeste entre le Trône et lui-même, l'un n'est pas le vassal de l'autre. Le roi n'hésite pas à préciser : « Toi, ne viens pas dans ma maison et moi je ne viendrai dans la tienne » (I 20). Les services que lui rend le Trône sont considérables, ce qui met en évidence l'amour qu'il éprouve pour le roi : il lui donne le pays de sa mère, il veille sur sa vie en lui garantissant la durée, il lui assure une descendance en lui conseillant de tirer ses petits-enfants par la fenêtre du palais, qui est le symbole de la vie et de la mort (II 11-12). Par ailleurs, il lui permet de construire un palais qui est l'expression matérielle de son pouvoir en l'autorisant à couper des arbres qui ont poussé dans le monde divin (I 35-38). Tous ces présents offerts par le Trône au roi représentent

⁹⁰⁸ Les traductions de KUB XXIX 1 sont empruntées à Kellerman, *Les rituels de fondation* avec quelques modifications de l'auteur.

évidemment un geste intéressé, puisque le Trône a intérêt à assurer la pérennité du royaume, mais la liberté de ton suggère entre le Trône et le roi une confiance et une amitié réciproques. De même le roi entretient des relations amicales avec les montagnes étroitement liées à la fondation. Dans les incantations de la La Fête du moi ⁹⁰⁹ mentionnée précédemment on demande aux Montagnes d'enraciner leurs amis, c'est-à-dire le roi et la reine, et de leur apporter différents biens, comme la joie ou la prospérité matérielle. Le fait que plusieurs rois portent des noms de Montagnes souligne l'intimité qui existe entre celles-ci et le roi hittite. Les relations du roi avec Télipinu, le fondateur hittite ⁹¹⁰, méritent également qu'on s'y attarde. Tantôt Télipinu est considéré comme le père nourricier du roi et de la reine, ainsi que nous l'avons vu précédemment, tantôt comme leur ami. Au même titre que les Montagnes, dans le rituel précédemment évoqué, on invite Télipinu à enracer ses amis, c'est-à-dire le couple royal, dans la capitale hittite. Ce double caractère du dieu s'explique par sa nature : d'une part une divinité au pouvoir considérable, d'autre part en tant que fondateur, une divinité proche des hommes.

Ces liens empreints d'amitié qui unissent les rois et les dieux de la fondation s'expliquent sans doute par la situation spécifique de ceux-ci qui sont des divinités proches du roi et de la reine en raison de leur fonction les liant au royaume.

Mais, manifestement, il peut exister aussi une grande affection entre les autres dieux et les humains, même quand ils n'exercent pas la fonction royale, ainsi qu'on le voit à l'époque Moyen-Hittite. Dans la Prière du Prince Kantuzzili, le Soleil est présenté comme le berger de tous les mortels. La métaphore semble mettre en évidence l'extrême attention que

le Soleil porte à chaque mortel, aux actes les plus humbles de la vie de chacun. Comme nous l'avons indiqué plus haut, il existe dans la religion hittite l'idée d'une Providence, qui implique l'idée d'ordination des choses de la vie humaine par les dieux, et la bonté des dieux, qui est sage et agissante. La Providence est présentée dans la même Prière comme une extension de la Sagesse du dieu qui organise chacune des circonstances de l'existence de manière à les conduire à leur fin. La Prière du Prince Kantuzzili décrit le char du Soleil comme attelé par la paix et la protection. Les bienfaits de la Providence divine concernent particulièrement Kantuzzili, le futur prêtre du Soleil. Celui-ci semble avoir été remarqué par la Providence depuis sa naissance. Dans son cas on peut parler d'une surabondance de bonté de la part de la Providence du dieu. Pour exercer sa bonté le dieu a recours à sa parole, qui selon Kantuzzili est toute-puissante et seule capable de guérir la maladie qui atteint un individu. Cependant, le doute, parfois, s'empare de celui-ci : pour des raisons qui échappent à l'intelligence humaine, les dieux ne pourraient-ils pas conduire les humains vers le malheur ?

Par ailleurs la mort, qui est indissolublement liée à la condition humaine, reste un mystère et l'angoisse de la mort rend plus cruelle la maladie :

La vie est liée à la mort et la mort est liée à la vie. La vie des hommes n'est pas éternelle ; les jours de la vie sont comptés. Même si un être humain vivait pour toujours et si une grave maladie lui survenait cela ne serait-il pas une peine pour lui ?

En plus d'une attention réciproque entre Kantuzzili et son dieu, on peut avancer l'idée qu'il semble exister chez ce prêtre un authentique besoin d'union à la divinité avec laquelle il entretient des relations spécifiques et individualisées. Or on sait que la religion hittite est fortement polythéiste. A propos de leurs dieux, les Hittites parlent des « mille dieux », chiffre sans doute symbolique signifiant

⁹⁰⁹ Klinger, *Untersuchungen zur Rekonstruktion der hattischen Kultschicht, Studien zu den Boğazköy-Texten* 37, Wiesbaden, 1997, p. 285 s.

⁹¹⁰ Sur Télipinu fondateur, voir Gonnet, « Telibinu et l'organisation de l'espace chez les Hittites », in *Tracés de fondation, Bib. EPHE* CXIII, Paris, 1990, p. 51-57 ; Mazoyer, *Télipinu*.

l'infini. Un tel chiffre souligne l'omniprésence des dieux dans la vie privée comme dans la vie collective. Cependant, comme nous le voyons par exemple dans la Prière du Prince de Kantuzzili, des liens spécifiques et personnels peuvent se nouer entre tel dieu et tel mortel. Kantuzzili semble remarqué par la divinité dès sa naissance et choisi parmi les hommes de bien, pour des raisons qui échappent au mortel qu'il est.

Il apparaît donc à travers cet exemple que le prêtre n'est pas dans ce cas un simple agent culturel, il est l'élu de la divinité. Une relation pleine de tendresse se développe entre le dieu et son prêtre : la divinité devient alors un confident, à qui le mortel s'adresse sur un ton intime et affectueux. Les accents personnels et empreints de tendresse avec lesquels le Prince Kantuzzili s'adresse à sa divinité ne manquent pas de nous étonner :

Puisse mon dieu m'ouvrir son âme
avec tout son cœur et me dire mes fautes de
sorte que je les connaisse.

De façon parallèle le dieu fait preuve d'une grande tendresse à l'égard de Kantuzzili : il lui rend parfois visite pendant son sommeil et les rêves de ce dernier sont alors remplis de douceur. Il découle de cette union une sensation de bonheur et de plénitude. Toutefois, cette union pleine d'émotion n'est possible que si Kantuzzili est exempt de toute faute à l'égard du dieu.

On relèvera que ces liens spécifiques unissant les prêtres et certaines divinités existent dans le cas des rois hittites qui sont les Grands Prêtres de la religion.

Enfin il convient de souligner que certaines des Prières dont nous disposons font ressortir les manifestations d'une conscience morale. L'individu victime de la colère du dieu et dont la relation spécifique avec un dieu est menacée, passe en revue les fautes qu'il aurait pu commettre : le Prince Kantuzzili examine ses fautes potentielles. On a utilisé à

plusieurs reprises le terme de « confession négative »⁹¹¹ pour indiquer le processus mis en œuvre. Ce terme désigne clairement la démarche spirituelle à laquelle nous assistons et qui a le mérite de mettre en évidence le mouvement intérieur qui la caractérise. Le droit trouve son fondement hors de l'être humain, dans la divinité. Les interdits mentionnés ici prennent naissance dans le dieu et dirigent la vie morale de Kantuzzili. On peut évoquer un certain élan vers le divin de la part de Kantuzzili, l'existence d'une vie spirituelle et d'une conscience morale en relation avec le divin. L'homme n'agit pas en fonction de préoccupations purement humaines, mais en fonction d'un but qui lui est extérieur, d'un pouvoir qui le dépasse. Et il n'y a que la soumission à cette finalité et le respect des devoirs divins qui lui assurent le bonheur. Cette soumission n'est donc pas aliénante mais source de bonheur. Car les divinités accordent non seulement la prospérité aux hommes avec qui elles sont en harmonie, mais aussi de la joie et de la lumière.

Inversement, quand l'harmonie avec les dieux est rompue, la joie fait place à l'angoisse. Le bonheur ne se manifeste plus. La faute qui découle de la transgression des interdits rompt cette harmonie avec la divinité, substitue à la communication le silence du dieu. La ferveur avec laquelle Kantuzzili s'adresse au dieu, le bonheur qu'il ressent lorsque le dieu communique avec lui et l'angoisse qu'il éprouve lorsque le dieu se mure dans son silence montrent que la religion hittite n'est pas seulement l'exécution d'une série de rites mais une religion intérieure qui laisse une place à la sensibilité.

L'amour des dieux

Les divinités hittites semblent donc des dieux redoutables, n'hésitant pas à se venger cruellement des hommes s'ils estiment que ceux-ci ne respectent pas les devoirs à leur égard comme ils le méritent. On voit d'ailleurs que les Hittites connaissent bien ce trait de caractère de leur divinité et qu'ils n'hésitent pas en jouer. Souvent mettant en évidence l'impiété

⁹¹¹ Popko, *Religions*, p.103.

de leurs ennemis, ils essaient de provoquer la colère des divinités contre ces derniers.

A la lumière de ces indications, on pourrait penser que les divinités hittites sont cruelles et peu soucieuses du bonheur des hommes. Il importe d'apporter des rectifications importantes à cette première impression. Si le dieu hittite peut frapper cruellement les hommes, il existe entre les dieux et les hommes des sentiments emprunts de tendresse et d'affection.

Comme le soulignent les Prières, les hommes, à l'imitation des serviteurs peuvent plaider leur cause et présenter leur défense face aux dieux, le coupable à l'imitation du serviteur peut solliciter le pardon des dieux :

Nous connaissons jusqu'à présent une dizaine de plaidoiries ou *arkuwar*. Le fait que l'être humain puisse se justifier devant les divinités et que celles-ci puissent être accessibles à son argumentation adoucit l'image sévère de la divinité qui se dégageait du début de notre communication et laisse place à celle d'un justicier, capable d'écouter les arguments des victimes et d'adhérer à ses arguments.

Non seulement les dieux sont accessibles à l'argumentation des mortels, mais ils sont souvent accessibles à la pitié et à la miséricorde. Le coupable peut espérer le pardon des dieux s'il se repent.

La pitié des dieux ne se manifeste pas seulement à l'occasion de situations exceptionnelles, mais semble-t-il à chaque moment de leur existence : ainsi peut-on parler chez les Hittites indéniablement de la croyance à une Providence divine. C'est ainsi que le Prince Kantuzzili reconnaît que depuis l'enfance il perçoit la clémence du dieu à son égard.

Comme le souligne la Prière du Prince Kantuzzili, le Soleil est présenté comme le berger de tous les mortels. Il est donc attentif aux actes les plus simples de la vie des humains.

Comme le berger, il veille sur leur éducation et leur croissance, écartant tous les dangers potentiels. A travers cette métaphore se dessine l'idée de la Providence, qui est mentionnée souvent dans les textes :

J'ai vu la providence de la divinité
veiller sur moi

Ištar à ce moment-là manifesta sa

providence

Je marchais devant les dieux sous leur
providence.

On connaît par ailleurs une fête de la providence (LVI 19 I 32)

A travers ce concept de providence se profile l'idée que les dieux organisent les choses les plus simples de la vie humaine en vue d'une finalité et qu'ils veillent avec bienveillance sur la destinée des êtres humains. Les dieux hittites sont donc représentés comme fondamentalement bons, sages et agissants. Dans le même registre la Prière du Prince Kantuzzili qui décrit le char du Soleil comme attelé par la paix et la protection, souligne la surabondance de bonté de la divinité à l'égard des mortels : « depuis mon enfance, je perçois la clémence de mon dieu et je la reconnais, de plus après ma naissance j'ai reconnu la clémence de mon dieu et sa sagesse en toute chose ». L'instrument de la Providence est la parole du dieu : toute puissante et à elle seule capable de guérir la maladie qui atteint un individu, ainsi que le souligne cette même prière.

Tous ces éléments qui permettent de préciser le statut de serviteur auprès des dieux expliquent qu'il n'a rien de dégradant aux yeux des Hittites. Si l'homme est le serviteur du dieu, ce statut aux yeux des Hittites n'a rien de dégradant, puisqu'il s'accompagne indéniablement d'une certaine dignité. Au contraire le fait d'être le serviteur est présenté dans les textes comme une source de gloire, un honneur que ne partagent que certains élus. Ainsi dans la prière du prince Kantuzzili, ce dernier déclare : « Mon dieu, moi Kantuzzili, un simple mortel tu m'as appelé (*halziḫḫun*) comme serviteur de ton corps et de ton âme ».

Il faut posséder certaines qualités morales pour être distingués parmi les dieux, dans la même prière Kantuzzili souligne qu'il a été choisi parmi les hommes des biens. Par ailleurs la puissance du dieu qu'on vénère rejaillit d'une certaine manière sur son serviteur. Ainsi Muršili rappelle que Télipinu est un dieu puissant et vénérable avant de rappeler qu'il est son serviteur. Certaines prières auxquelles on donne le nom d'hymne ont pour but de faire l'éloge du dieu.

Il pourrait sembler paradoxal après avoir souligné que les hommes étaient les serviteurs des dieux d'évoquer les relations entre les hommes et les dieux sous l'angle de l'amour, puisque l'amour constitue un don spontané, pourtant on constate que dans le cas de la religion hittite la soumission s'allie avec l'affection qui constitue une caractéristique importante. Dans un rituel palaïte (*KUB 33.165, 21-22*) le Soleil est présenté comme le père et la mère de Labarna-roi.

Plus qu'une attention réciproque de l'homme et de la divinité, il existe chez les hommes un authentique besoin d'union avec la divinité, ce qui pourrait sembler contraire avec le caractère polythéiste de la religion hittite. A propos de leurs dieux, les Hittites parlent des « mille dieux », chiffre sans doute symbolique signifiant l'infini. Un tel chiffre souligne l'omniprésence des dieux dans la vie privée comme dans la vie collective pourrait sembler un obstacle à cette recherche d'union avec le divin. Cependant les Hittites ne portent pas à tous ces dieux la même vénération, ils nouent avec l'un d'entre eux des liens personnels et spécifiques. On le voit par exemple dans la Prière de Kantuzzili dans laquelle le prince affirme les liens spécifiques qui le lie à sa divinité depuis sa naissance. Elle prend alors le pas sur les autres dans le cœur d'un mortel, on entretient avec elle une relation intime et affectueuse. Une authentique communication peut s'engager : on lui fait volontiers des confidences, on lui fait part de ses angoisses, on lui demande sa protection. On relèvera la note personnelle avec laquelle le prince de Kantuzzili s'adresse à

sa divinité d'élection : « Mon dieu ouvre moi sincèrement ton cœur et ton âme ». La divinité de son côté utilise différents moyens pour communiquer avec son fidèle : les rêves, l'hépatoscopie par exemple. La sensibilité entre en jeu dans ces échanges : le Prince Kantuzzili évoque la douceur des messages que le dieu lui envoie dans les rêves. Le dieu personnel n'est pas seulement un confident, il peut exercer le rôle d'intermédiaire entre le fidèle et les autres dieux.

Le bonheur ou la joie qu'évoquent les textes et qui est présentée comme l'un des biens auquel tout mortel aspire semble résulter de cette union pleine et entière avec le divin. On aspire à la joie (métaphysique) autant qu'au bien-être matériel, les deux étant le produit d'une harmonie des humains et des dieux.

En revanche quand l'harmonie entre les dieux et les hommes est rompue l'angoisse de substitue à la joie, la tristesse au bonheur. C'est la faute humaine qui est responsable de la rupture de cette harmonie avec les dieux et qui substitue à la communication le silence du dieu dans lequel ils se murent à certaine occasion. D'où l'apparition d'une conscience morale, la volonté d'écarter tout ce qui est susceptible d'entraîner une telle rupture

Dans certaines des Prières conservées émerge manifestement une conscience morale. Le droit trouve son fondement hors de l'être humain, dans la divinité. Un certain nombre d'interdits qui prennent naissance dans le dieu et dirige la vie morale des humains. L'élan vers le divin caractérise la vie spirituelle de Kantuzzili, qui aspire à une union avec le dieu, qui constitue quelque sorte la boussole de sa vie morale. Ce passage traduit donc l'existence d'une conscience morale, d'une vie intérieure, du sentiment du bien et du mal, qui peut dans certains cas disparaître. Ainsi dans la Prière à la déesse solaire d'Arinna :

Ô dieux, vous continuez à nous tenir
coupables dans cette affaire. Ensuite pour
l'humanité notre intelligence [a été perdue], si

bien qu'il n'existe plus un seul acte correct que nous accomplissions. Maintenant, ô dieu, tout ce que vous relevez en fait de faute, que chaque homme du dieu vienne [le dire], et que les vieilles, [les devins et...

L'homme n'agit pas en fonction de préoccupations purement humaines, mais en fonction d'un but qui lui est extérieur, d'un pouvoir qui le dépasse. Et seule la soumission à cette finalité et le respect aux devoirs divins lui assurent le bonheur. Cette soumission n'est donc pas aliénante mais source de bonheur. L'harmonie avec la divinité est non seulement source de prospérité, mais aussi de joie et de lumière.

Quand l'harmonie avec les dieux est rompue l'angoisse de substitue à la joie. Le bonheur ne se manifeste plus. La faute qui découle de la transgression des interdits rompt cette harmonie avec la divinité, substitue à la communication le silence du dieu. La ferveur avec laquelle Kantuzzili s'adresse au dieu, le bonheur qu'il ressent lorsque le dieu communique avec lui et l'angoisse qu'il ressent lorsque le dieu se mure dans son silence mettent en évidence que la religion hittite n'est pas seulement l'exécution d'une série de rites mais une religion intérieure qui laisse une place à la sensibilité et qui a indubitablement une dimension morale. Dans certaines des Prières dont nous disposons, l'individu victime de la colère du dieu et dont l'équilibre avec la divinité risque d'être rompu, passe en revue les fautes qu'il aurait pu commettre. Ainsi le Prince Kantuzzili examine ses fautes potentielles dans ce qu'on pourrait appeler une « confession négative »⁹¹².

⁹¹² Popko, *Religions*, p.103.

Conclusion

Il apparaît que la religion hittite, à l'époque Moyen-Hittite est à la fois dans la continuité de la réforme religieuse de l'époque de Télipinu et que d'autre part de nouveaux aspects vont profondément la modifier en profondeur. On a pu observer une systématisation de la thématique du dieu disparu. Le Mythe fondateur est systématiquement recopié à l'époque Moyen-Hittite. La disparition d'un dieu devient une clef qui permet d'expliquer le mal qui s'abat aussi bien sur un individu que sur le royaume. Dès lors le schéma qui le constitue devient la cadre de rituels et de prières destinés à porter remède à une situation jugée dramatique. De façon analogue les grands rituels hittites sont autant de rituels destinés à renforcer l'enracinement du royaume et la pérennité de la famille royale. Ils sont fortement marqués par le Mythe de Télipinu.

Du côté des innovations on mentionnera en particulier la place considérable jouée par la déesse solaire d'Arinna, en tant que parèdre du dieu de l'Orage, la hourritisation du panthéon et la place remarquable de la privatisation de la religion. La religion ne peut être alors considérée comme une religion ritualiste, mais une place de plus en plus importante est donnée à la vie intérieure du croyant et aux relations intimes entre les divinités et les hommes.

ABBREVIATIONS

- AA : Archäologischer Anzeiger, Berlin
AAN Lincei: Atti della Accademia Nazionale dei Lincei,
Classe di Scienze morali, storiche e filologiche, Roma
ABoT: K.Balkan, Ankara arkeoloji müzesinde bulunan
Boğazköy tabletleri, Istanbul 1948
Acta Ant.Ac.Sc. Hungar.: Acta Antiqua Academiae
Scientiarum Hungaricae, Budapest
AFLSH Nice: Annales de la Faculté des Lettres et Sciences
Humaines de Nice
AfO: Archiv für Orientforschung, Graz-Berlin
ÄgLev: Ägypten und Levante. International Zeitschrift für
ägyptischen Archäologie, Wien
AGSWK Mainz: Abhandlungen der Geistes-und Sozial-
wissenschaftlichen Klasse, Akademie der Wissenschaften und
der Literatur. Mainz, Stuttgart
ÄHK: E.Edel, Die Ägyptisch-hethitische Korrespondenz aus
Boghazköy in babylonischer und hethitischer Sprache, I/II,
Opladen 1994
AJA: American Journal of Archaeology, Princeton
ALASP: Abhandlungen zur Literatur Alt-Syrien-Palästinas,
Münster
AM: A.Goetze, Die Annalen des Mursilis, MVAeG 38, 1933
ANET: J.B.Pritchard (éd.), Ancient Near Eastern Texts
relating to the Old testament, Princeton 1950, ²1955, ³1969
L'annalistica: G.F. del Monte, L'annalistica ittita, TVOa 4,
Brescia, 1993
AnOr: Analecta Orientalia, Roma
AnSt: Anatolian Studies, London
AOAT: Alter Orient und Altes Testament, Neukirchen-Vluyn
AoF; Altorientalische Forschungen, Berlin
AphkÖAW: Anzeiger der philologische-und historische
Klasse der Österreichische Akademie der Wissenschaften, Wien
Les archives de Maşat Höyük : J.Freu, « Les Archives de
Maşat Höyük, l'histoire du Moyen-Empire hittite et la
géographie du pays gasga », LAMA 8 1986, 86-219
ArAn : Archivum Anatolicum, Ankara

ArOr : Archiv Orientální, Praha
 Arzawa: S.Heinhold-Krahmer, Arzawa. Untersuchungen zu seiner Geschichte nach den hethitischen Quellen, Heidelberg 1977
 ASVOA: M.Forlanini, M.Marazzi, Atlante storico del Vicino Oriente antico 4/3, Anatolia: l'Impero Hittita, Roma 1986/21992
 AT : D.Wiseman, The Alalakh Tablets, London 1953
 AU: F.Sommer, Die Ahhijavā Urkunden, München 1932
 AulOr: Aula Orientalis, Barcelona
 BASOR: Bulletin of the American Schools of Oriental Research, New Haven
 BBVO: Berliner Beiträge zum Vorderen Orient, Berlin
 BdE: Bibliothèque d'Etude, Paris/Cairo
 BES: Bulletin of the Egyptological Seminar, New York
 BiOr: Bibliotheca Orientalis, Leiden
 BN: Biblische Notizen. Neue Folge, Salzburg
 Bz: tablettes de Tall Bazi (Başıru)
 CAD: Chicago Akkadian Dictionary
 CAH: Cambridge Ancient History, Cambridge
 CAT: M.Dietrich, O.Loretz, J.Sanmartin, The Cuneiform Alphabetic Texts from Ugarit, Ras Ibn Hani and Other Places, ALASP 8, Münster 1995 (=KTU: second, enlarged edition)
 CHD: The Hittite Dictionary of the Oriental Institute of the University of Chicago
 ChS: V.Haas, Corpus der hurritische Sprachdenkmäler I. Die Texte aus Boğazköy, Band I, Roma 1984
 CoS: W.W.Hallo (éd.), The Context of Scripture, Leiden, New-York, Köln I/II/III, 1997/2000/2002
 CRAI: Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris
 CTH : E.Laroche, Catalogue des textes hittites, Paris 1971 ; Supplément, RHA XXX, 1972, 94-133
 DBH : Dresdner Beiträge zur Hethitologie, Wiesbaden
 DS : H.G.Güterbock, « The Deeds of Suppiluliuma as told by his son, Mursili II », JCS 10, 1956, 41-68; 75-98; 101-130

EA(T) : J.A.Knudtzon, O.Weber, E.Ebeling, Die El-Amarna Tafeln, Leipzig 1915; W.Moran, The El-Amarna Letters, Baltimore 1992 (n° des tablettes)
 Eothen: Collana di studi sulla civiltà dell'Oriente antico, Firenze
 Fs S.Alp: H.Otten, E.Akurgal, H.Ertem, A.Süel (éd.), Hittite and Other Anatolian and Near Eastern Studies, Ankara 1992
 Fs M.C. Astour: G.D.Young, M.W.Chavalas, R.E.Averbeck, (éd.), Crossing Boundaries and Linking Horizons, Bethesda (Maryland) 1997
 Fs K.Bittel: R.M.Boehmer, H.Hauptmann (éd.), Beiträge zur Altertumskunde Kleinasien, Mainz am Rhein, 1983
 Fs E.Cavaignac: = RHA XVIII/66-67, 1960
 Fs B.Dinçol, A.Dinçol: VITA, Istanbul 2007
 Fs T.Dothan: S.Gitin, A.Mazar, E.Stern (éd.), Mediterranean Peoples in Transition, Jerusalem 1998
 Fs H.G.Güterbock I: K.Bittel, Ph.H.J.Houwink ten Cate, E.Reiner (éd.), Anatolian Studies, Istanbul 1974
 Fs H.G.Güterbock II: H.A.Hoffner, G.Beckman (éd.), Kaniššuwār, Chicago 1986
 Fs V.Haas: Th.Richter, D.Prechel, J.Klinger (éd.), Kulturgeschichten. Altorientalische Studien, Saarbrücken 2001
 Fs W.W.Hallo, M.E.Cohen, D.C.Snell, D.B.Weisberg (éd.), The Tablet and the Scroll, Bethesda/Maryland 1993
 Fs H.A.Hoffner: G.Beckman, R.Beal, G.McMahon (éd.), Hittite Studies, Winona Lake, 2003
 Fs Ph.H.J.Houwink ten Cate: Th.van den Hout, J. de Roos, (éd.), Studio Historiae Ardens, Istanbul 1995
 Fs F.Imparati: S. de Martino, F.Pecchioli Daddi (éd.), Anatolia Antica/Eothen 11, Firenze 2002
 Fs Košak: D.Groddek, M.Zorman (éd.), Tabularia Hethaeorum, Wiesbaden 2007
 Fs.R.Kutscher: kinattūtu ša dārāti, Tel Aviv 1993
 Fs E.Laroche: Florilegium Anatolicum, Paris 1979
 Fs R.Lebrun I: Antiquus Oriens, Louvain-la-Neuve 2004; II: Studia Anatolica et Varia, Louvain-la-Neuve 2004
 Fs J.Manessy-Guitton: C.H. Kircher-Durand, D. Pastor Lloret (éd.), Nomina Rerum=LAMA 13, Nice, 1994

Fs A.Mazar: A.M.Maeir, P.de Miroschedji (éd.), "I Will Speak the Riddle of Ancient Times", Winona Lake, 2006
 Fs P.Meriggi: O.Carruba (éd.) = StMed 1, Pavia 1979
 Fs H.Otten I: E.Neu, Ch.Rüster (éd.), Wiesbaden 1973
 Fs H.Otten II: E.Neu, Ch.Rüster (éd.), Documentum Asiae Minoris Antiquae, Wiesbaden 1988
 •Fs T.Özguç: K.Emre, B.Hrouda, M.J.Mellink, N.Özguç (éd.), Anatolia and the Near East, Ankara 1989
 Fs M.Popko: P.Taracha (éd.), Silva Anatolica, Warsaw 2002
 Fs H.Ph. Römer=AOAT 253
 Fs K.R.Veenhof: W.H. van Soldt (éd.), Anniversary Volume, Leiden 2001
 Gd E.O.Forrer: D.Groddek, S.Rössle (éd.), Šarnikzel, Hethitologische Studien zum Gedanken an Emil Orgetorix Forrer, Dresden, 2004
 Geography: J.Garstang, O.R. Gurney, The Geography of the Hittite Empire, London 1959
 Geschichte: H.Klengel, Geschichte des Hethitischen Reiches, =HdO I/34, Leiden 1999
 GHR: V.Haas, Geschichte der Hethitische Religion, Leiden, New York, Köln 1994
 GM: Göttinger Miszellen, Göttingen
 GS: H.Klengel, Geschichte Syriens in 2.Jahrtausend v.u.Z., I/II/III, Berlin 1965/1969/1970
 HÄB: Hildesheimer Ägyptologische Beiträge, Hildesheim
 HBM: S.Alp, Hethitische Briefe aus Maşat Höyük, Ankara 1991(n° des tablettes)
 HdO: Handbuch der Orientalistik, Leiden, Köln, New York
 HDT: G.Beckman, Hittite Diplomatic Texts, Society of Biblical Literature, Atlanta 1996, ² 1999
 Heth: Hethitica, Louvain-la-Neuve
 HGB: T.Beran, Die hethitische Glyptik von Boğazköy (=WVDOG 76), Berlin 1967
 Hittite Military: R.Beal, The Organisation of the Hittite Military, TdH 20, Heidelberg 1992
 HKM: S.Alp, Hethitische Keilschrifttafeln aus Maşat Höyük, Ankara 1991(n° des tablettes)

HML?: P.Åström (éd.), High, Middle or Low?, Acts of the International Colloquium on Absolute Chronologie, 1/2/3, Gothenburg 1987-1989
 HSS: Harvard Semitic Studies, Cambridge, Mass.
 HST: M.W.Chavalas (éd.), *Historical Sources in Translation. The Ancient Near East*, Oxford, 2006
 HTR: H.Otten, Hethitische Totenrituale, Berlin 1958
 ICH/IKH/CIH: International Congress of Hittology
 IOS: Israel Oriental Studies, Jerusalem
 IstMit: Istanbul Mitteilungen, Berlin
 JAOS: Journal of the American Oriental Society, Boston
 JCS: Journal of Cuneiform Studies, New Haven
 JEA: Journal of Egyptian Archaeology, London
 JEOL: Jaarbericht Ex Oriente Lux, Leiden
 JIES: Journal of Indo-European Studies, Washington
 JMQ: G.Dumézil, Jupiter, Mars, Quirinus I-IV, Paris
 JNES: Journal of Near Eastern Studies, Chicago
 JWH: Journal of World History, UNESCO
 Kaškäer: E. von Schuler, Die Kaškäer, Berlin 1965
 KBo: Keilschrifttexte aus Boghazköy, Leipzig/Berlin
 The Kingdom: T.Bryce, The Kingdom of the Hittites, Oxford, 1998, ² 2005
 KdH: A.Hagenbuchner, Die Korrespondenz der Hethiter = TdH 15/16, Heidelberg 1989
 Kizzuwatna: A.Goetze, Kizzuwatna and the Problem of Hittite Geography, YOS XXII, New Haven 1940
 KIF: Kleinasiatische Forschungen, Leipzig
 KON: L.Zgusta, Kleinasiatische Ortsnamen, Heidelberg 1984
 KTU: M.Dietrich, O.Loretz, J.Sanmartin, Die keilalphabetischen Texte aus Ugarit (=AOAT 24/1, 1976)
 KUB: Keilschrifturkunden aus Boghazköy, Berlin
 KZ: Kühne Zeitschrift für Vergleichende Sprachforschung auf dem Gebiete der indogermanischen Sprachen, Göttingen
 LA: P.Meriggi, Le lettere di el-Amarna I/II, Brescia 1998-1999 (n° des tablettes)
 LAAA: Liverpool Annals of Archaeology and Anthropology

LAMA: Publications du Centre de Recherches Comparatives sur les Langues de la Méditerranée Ancienne, Nice
 LSU: K.K.Riemschneider, « Die hethitischen Landschenkungsurkunden », MIO 6, 1958, 321-381
 The Luwians: H.C.Melchert (éd.), The Luwians, HdO I/68, Leiden, Köln, New York 2002
 Luwiya: J.Freu, « Géographie historique des provinces méridionales de l'empire hittite : Kizzuwatna, Arzawa, Lukka, Milawatta », LAMA 6, 1980, 177-352
 MBQ: Tell Munbaqa (tablettes de)
 MDOG: Mitteilungen der deutschen Orient-Gesellschaft, Berlin
 MH: Middle Hittite (textes en "langue moyenne")
 MIO: Mitteilungen des Instituts für Orientforschung, Berlin
 MS: Middle Script (textes hittites en "écriture moyenne")
 Mst: Maşat (textes de Maşat Höyük)
 MVAeG : Mitteilungen der Vorderasiatisch-Aegyptischen Gesellschaft, Leipzig
 NABU: Nouvelles Assyriologiques Brèves et Utilitaires, Paris
 NH : E.Laroche, Les noms des Hittites, Paris 1966
 OA: Oriens Antiquus, Roma
 OBO : Orbis Biblicus et Orientalis, Fribourg/Göttingen
 OAM : Orientis Antiqui Miscellanea, Roma
 OLA : Orientalia Lovaniensia Analecta, Leuven
 OLP : Orientalia Lovaniensia Periodica, Leuven
 OLZ: Orientalische Literaturzeitung, Leipzig
 OR: Orientalia (nova series), Roma
 OrAntCol : Orientis Antiqui Collectio, Roma
 PDK: E.F.Weidner, Politische Dokumente aus Kleinasien, Leipzig 1923
 PdP : La Parola del Passato, Napoli
 PRU IV: J.Nougayrol, Le Palais Royal d'Ugarit IV, Paris 1956
 RA: Revue d'Assyriologie et d'Archéologie orientale, Paris
 RAI : Rencontres Assyriologiques Internationales
 RANT : Res Antiquae, Bruxelles
 Records : Ph.Houwink ten Cate, The Records of the Early Hittite Empire (c.1450-1380 B.C.), Istanbul, 1970

RGTC : Répertoire Géographique des Textes Cunéiformes :
 6/1: G.F. del Monte, J.Tischler, Die Orts-und Gewässernamen der hethitischen Texte, Wiesbaden 1978;
 6/2: G.F. del Monte, Supplement, Wiesbaden, 1992
 12/2: J.A. Belmonte Marín, Die Orts-und Gewässernamen aus Syrien im 2 Jt. v.Chr., Wiesbaden 2001
 RHA: Revue Hittite et Asiatique, Paris
 RIA: Reallexikon der Assyriologie und vorderasiatischen Archäologie,
 SAOC: Studies in Ancient Oriental Civilization, Chicago
 Šarnikzel = Gd E.O. Forrer
 SBo: H.G.Güterbock, Siegel aus Boğazköy I/II, Berlin 1940/1942
 SCCNH: Studies in the Civilization and Culture of Nuzi and the Hurrians, Winona Lake, Indiana
 Sefarad: Revista de Estudios Hebraicos, Sefardíes y de Oriente Próximo, Madrid
 SIMA: Studies in Mediterranean Archaeology, Partille
 SMEA: Studi Micenei ed Egeo-Anatolici, Roma
 SÖAWphK: Sitzungberichte der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Klasse, Wien
 StAnVar: Studia Anatolica et Varia= Fs R.Lebrun II
 StBoT: Studien zu den Boğazköy-Texten, Wiesbaden
 StMed: Studia Mediterranea, Pavia
 Studi F.Imparati: Studi sulla Società e sulla Religione degli Hittiti I/II, Firenze 2004 (Eothen 12)
 SV: J.Friedrich, Staatsverträge des Hatti-Reiches, Leipzig, 1926/1930
 TAU: S.Lackenbacher, Textes Akkadiens d'Ugarit, Paris 2002
 TB : Tablettes de Tell Brak
 TdH : Texte der Hethiter, Heidelberg
 TTKY: Türk Tarih Kurumu Yayınları, Ankara
 TUAT: Texte aus der Umwelt des Alten Testament, Neue Folge : 2. Herrscherinschriften und andere Dokumente zur politischen Geschichte, 2005 ; 3. Briefe, 2006, Gütersloh
 TVOa : Testi del Vicino Oriente antico, Brescia
 UF : Ugarit-Forschungen, Neukirchen-Vluyn
 UEM-T : tablette(s) d'Umm el-Marra

ZDMG: Zeitschrift des Deutschen Morgenländischen Gesellschaft, Berlin

